Parc naturel régional Livradois-Forez

2026

Charte

2041

Diagnostic V3

Novembre 2022

Parc naturel régional Livradois-Forez

Préambule 5
Partie 1 – Présentation du territoire 6
1 Le périmètre d'étude 6
1.1 Historique du périmètre de la Charte du Parc 6
1.2 Le périmètre de révision de la Charte pour la période 2026-2041 6
2 L'identité géomorphologique du territoire 9
2.1 Une histoire géologique mouvementée 9
2.2 Un climat sous de multiples influences 10
3 Les modes d'occupation des sols 12
3.1 Une répartition étagée des différents modes d'occupation des sols 12
3.2 De nombreuses petites régions naturelles 15
Partie 2 - Les patrimoines 18
1 Le patrimoine naturel 18
1.1 Une diversité d'habitats naturels 18
1.2 Des milieux naturels sous pression 33
1.3 Des continuités écologiques plutôt fonctionnelles 38
1.4 Des espaces remarquables protégés, gérés et inventoriés 53
1.5 La présence de nombreuses espèces emblématiques 62
1.6 Synthèse 68
2 Le paysage 70
2.1 Organisation et évolution générale des paysages 70
2.2 Les Monts des Bois Noirs 74
2.3 La Vallée de la Durolle 77
2.4 La plaine entre Dore et Allier 80
2.5 Le Billomois et la Comté 83
2.6 Le Bas-Livradois 86
2.7 Le Haut-Livradois 89
2.8 Les Pays Coupés du Livradois 92
2.9 Les Plateaux du Haut Velay granitique 95
2.10 La Vallée de l'Ance 98
2.11 La Plaine d'Ambert 101
2.12 Les gorges de la Dore 104
2.13 Les Monts du Forez 108
2.14 Synthèse 110
3 Le patrimoine architectural et culturel 112

3.1 Un patrimoine bâti remarquable 112
3.2 Un patrimoine non bâti riche et méconnu 119
3.3 Une valorisation des patrimoines architecturaux et culturels 124
3.4 Synthèse 129
Partie 3 – Les ressources 131
1 La ressource en eau 131
1.1 Des eaux souterraines de faibles importances 131
1.2 Des eaux superficielles sous pressions quantitatives et qualitatives 134
1.3 Une gestion de l'alimentation en eau potable hétérogène 146
1.4 Un assainissement des eaux usées à l'origine de pollutions 154
1.5 De nombreux outils de gestion de l'eau en cours 161
1.6 Synthèse 166
2 La forêt 168
2.1 L'identité de la forêt 169
2.2 La valorisation économique des bois 183
2.3 Un écosystème « riche et diversifié » d'acteurs de la forêt et du bois 197
2.4 Synthèse 201
3 L'agriculture 205
3.1 Une économie agricole qui évolue 207
3.2 Des enjeux de gestion des espaces agricoles 217
3.3 Des modèles économiques qui évoluent, avec un développement de la valorisation locale des ressources 225
3.4 Synthèse 232
4 L'énergie et le climat 234
4.1 Des consommations énergétiques supérieures à la moyenne 234
4.2 Une faible production d'énergie renouvelable 245
4.3 Les émissions de gaz à effet de serre 258
4.4 Des objectifs ambitieux de réduction des consommations et de production d'ENR 264
4.5 Synthèse 267
5 Les ressources en matériaux 269
5.1 De nombreuses carrières en activité 269
5.2 La transformation des matériaux extraits 272
5.3 Des gisements potentiellement exploitables d'intérêt 274
5.4 Un nouveau potentiel dans les ressources secondaires 275
5.5 Synthèse 278

Partie 4 – Cadre de vie et organisation territoriale.....279
1 Les dynamiques démographiques et résidentielles.....281
1.1 Une population et des perspectives démographiques qui évoluent.....281
1.2 Un parc de logements qui répond partiellement aux besoins des populations.....290
1.3 Des tendances immobilières et foncières qui évoluent.....302
1.4 Différentes politiques d'urbanisme en cours.....308
1.6 Synthèse.....316
2 L'offre d'emplois et de services, et l'organisation des mobilités.....318
2.1 Un tissu économique et un emploi fragiles.....318
2.3 Une offre de services et d'équipements structurée.....342
2.4 Des besoins d'organisation des mobilités.....350
2.5 Synthèse.....363
3 Le tourisme de séjour et les loisirs de proximité.....365
3.1 Une attractivité touristique modeste mais, des atouts diversifiés.....365
3.2 Un tissu économique touristique fragile.....377
3.3 Des fréquentations touristiques qui évoluent.....381
3.4 Des perspectives de développement à considérer.....385
3.5 Synthèse.....390
4 Le développement culturel.....392
4.1 Des pratiques culturelles très développées mais selon des modalités différentes selon les EPCI.....392
4.2 Les lieux et équipements de production et de diffusion culturelle.....404
4.3 Des acteurs culturels nombreux et des politiques culturelles ambitieuses.....407
4.4 Synthèse.....416
5 Éducation au territoire et au développement durable.....421
5.1 La mission d'éducation : une des 5 missions fondamentales des Parcs.....421
5.2 Un écosystème d'acteurs de l'éducation.....421
5.3 Les publics cibles.....424
5.4 Des projets pédagogiques variés.....425
5.5 Des ressources pédagogiques fournies.....427
5.6 La complémentarité de l'offre éducative et sa communication.....427
5.7 Synthèse.....428
6 Les risques, les nuisances et la santé.....429
6.1 Un territoire soumis à des risques naturels et technologiques.....429
6.2 Un territoire concerné par des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques 440

6.3 Une gestion des déchets externalisée 445
6.4 Un cadre de vie plutôt favorable à la bonne santé 448
6.5 Synthèse 455
7 L'organisation territoriale et le positionnement du syndicat mixte du Parc 457
7.1 Une évolution majeure de la structuration du territoire Parc en EPCI 457
7.2 Un Syndicat mixte du Parc doté d'objets et/ou de compétences supplémentaires et spécifiques 458
7.3 Des coopérations EPCI et syndicat mixte du Parc à géométrie variable, qui renforcent l'action territoriale mais qui peuvent être améliorées 466
Partie 5 – Annexes 469
1 Liste des ZNIEFF de type I 469
2 Les masses d'eau souterraines 472
3 Etat des lieux des projets associant le syndicat mixte et les EPCI 474

Préambule

Une démarche de révision de charte engagée dans un contexte marqué par une urgence écologique et climatique, conjuguée à une crise énergétique

Les problématiques de changement climatique, de raréfaction des énergies fossiles et d'érosion de la biodiversité sont déjà largement évoquées dans la charte du Parc en cours de mise en œuvre (2011-2026) ; lors de la précédente révision, celle-ci avait alors posé quelques jalons quant à la prise en compte de ces enjeux, en mettant en lumière l'indispensable frugalité que le territoire se devait de mettre en place, pour s'adapter à ces bouleversements attendus.

Une dizaine d'années plus tard, la situation ne s'est pas améliorée à l'échelle mondiale et nationale, même pour les plus optimistes. Les indicateurs relatifs à la biodiversité sont au rouge et le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez ne fait malheureusement pas exception dans ce constat, même si ses caractéristiques agro-naturelles en partie préservées assurent la présence d'un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale. Cette biodiversité, si elle est préservée, constituera un atout précieux dans la capacité du territoire à s'adapter aux perturbations climatiques et à leurs conséquences multiples.

Les effets du changement climatique ne sont plus uniquement perceptibles à l'autre bout du monde, mais s'invitent dans notre quotidien. Les modèles économiques en place sur le territoire commencent à être perturbés : fragilisation des peuplements forestiers, augmentation des besoins en eau pour l'agriculture, insécurité des industries dépendantes de la ressource en eau (dont la production d'énergie hydro-électrique), … tout comme la qualité de vie des habitants (canicules, coupure d'eau potable, exposition aux risques accrue …), en plus de présenter une forte inertie et être basés sur des schémas ancrés depuis très longtemps. Les effets observés ne semblent être que des prémices d'après les projections peu encourageantes du GIEC[1], qui poussent à la mobilisation urgente de tout à chacun pour limiter les chocs et surtout à vivre dans le respect des limites que nous donne notre planète.

Cette urgence écologique et climatique est conjuguée à une crise énergétique, difficilement comparable aux précédentes quant à son issue, car l'indispensable objectif de neutralité carbone nous empêche d'avoir recours aux énergies fossiles, sur lesquelles l'ensemble de nos modèles se sont reposés. Les conséquences économiques seront importantes pour le territoire du Parc où la précarité énergétique et sociale est déjà importante. De nouvelles pressions relatives aux logements, aux déplacements … impacteront davantage des ménages aux revenus moyens, déjà fragilisés par un éloignement des services. De nouvelles attentes se font jour (cadre de vie et rapport au travail différent, proximité de la nature …), dans ce contexte sociétal en pleine mutation ; aussi la frugalité ne sera plus une option pour le Livradois-Forez, comme partout ailleurs.

C'est dans ce contexte alarmant, suscitant angoisse pour certains ou déni pour d'autres, que s'inscrit la nouvelle charte du Parc pour la période 2026-2041. Celle-ci ne peut pas ignorer ces évolutions, mais doit susciter mobilisation et créativité, pour être fidèle à l'ambition des Parcs naturels régionaux : « une nouvelle vie s'invente ici ».

C'est pourquoi il a été fait le choix de poser ces éléments de constat dès le diagnostic, car l'intégralité des thématiques abordées est concernée par ces changements. Il est donc important d'avoir une lecture du diagnostic territorial avec ce triple prisme écologique, climatique et énergétique, qui induit une approche transversale et imbriquée des problématiques ainsi qu'une dimension prospective devant tenir compte de ces évolutions. Les ambitions et les orientations de la charte 2026-2041 sont nécessairement en miroir de ce contexte.

1 Le rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) de mars 2022 indique que pour rester sous un réchauffement global de 1,5°C, il faudrait que les émissions de gaz à effet de serre mondiales atteignent un pic au plus tard d'ici 2025. Elles doivent ensuite diminuer de 45 % d'ici 2030 par rapport à 2019. Cela signifie qu'il faut effectivement une action immédiate et des politiques ambitieuses au plus vite pour parvenir à ce pic d'ici 2025.

Partie 1 – Présentation du territoire

1 Le périmètre d'étude

1.1 Historique du périmètre de la Charte du Parc

À sa création en 1986, le périmètre de la Charte du Parc comptait 151 communes classées de la région Auvergne réparties sur deux départements (119 communes du Puy-de-Dôme et 32 communes de la Haute-Loire), auxquelles s'ajoutaient 9 communes associées (dans le Puy-de-Dôme) également membres du syndicat mixte du Parc, pour une superficie totale d'environ 300 000 hectares et une population de l'ordre de 100 000 habitants.

Lors de la première révision de la Charte du Parc, pour la période 1998-2011, le périmètre de la Charte du Parc s'est élargi avec 170 communes (125 communes du Puy-de-Dôme et 45 communes de la Haute-Loire), pour une superficie d'environ 310 000 hectares et une population de l'ordre de 101 000 habitants. 10 communes associées (9 dans le Puy-de-Dôme et 1 en Haute-Loire) étaient également membres du syndicat mixte du Parc.

Lors de la révision de la Charte pour la période 2011-2026, le périmètre d'étude comptait 177 communes (179 avant fusion de communes) des régions Auvergne et Rhône-Alpes (124 communes du Puy-de-Dôme, 45 communes de la Haute-Loire et 8 communes de la Loire), pour une superficie de près de 330 000 hectares et une population de l'ordre de 100 000 habitants. 4 communes associées (3 dans le Puy-de-Dôme et 1 en Haute-Loire) sont actuellement membres du syndicat mixte du Parc.

1.2 Le périmètre de révision de la Charte pour la période 2026-2041

1.2.1 Les extensions proposées

La proposition de périmètre d'étude pour l'élaboration de cette future Charte repose sur des nécessités d'extensions tenant compte :

- des entité biogéographiques présentes dans et à la marge du territoire actuellement classé Parc ; quelques communes situées dans la continuité territoriale du périmètre du Parc et concernées par certaines « petites régions naturelles » du Parc ont vocation à être incluses dans un périmètre global d'étude comme pour le massif des Bois noirs au nord-est ;
- des logiques d'action et d'intervention du syndicat mixte à la carte ; aussi, les quelques communes du bassin versant de la Dore concernées par le SAGE et limitrophes au périmètre classé sont susceptibles de renforcer leur appartenance au territoire du Parc.

L'opportunité d'étendre le périmètre classé du Parc naturel Livradois-Forez à l'ensemble du bassin versant de la Dore, au reste du massif des Bois Noirs et à la Comté d'Auvergne répond à quatre enjeux majeurs :

- la préservation et la gestion des milieux naturels et des espèces qui leur sont associées ; il s'agit d'inclure dans le périmètre classé des éléments remarquables dans la gestion desquels le syndicat mixte du Parc est déjà impliqué ;
- la gestion de l'eau et des milieux aquatiques facilitée par la prise en compte du bassin versant de la Dore dans sa totalité, et de la zone de confluence entre la Dore et l'Allier ;

- la gestion forestière, notamment dans les Bois Noirs où considérer le massif dans son ensemble est pertinent, et dans la Forêt de la Comté, marquée par un projet en cours de finalisation de réserve biologique intégrale ;
- la préservation et la gestion cohérente de la mosaïque de paysages qui fondent l'identité et la cohérence du Livradois-Forez depuis la création du Parc naturel régional.

1.2.2 Le périmètre d'étude proposé

Sur la base de critères répondant à cette recherche de cohérence et de continuité paysagère, écologique et territoriale justifiant la prise en compte de nouvelles communes, le périmètre d'étude proposé pour l'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez se compose de 191 communes dont :

- 163 communes du périmètre classé Parc ;
- 12 communes potentielles (sur les 14 actuelles), parmi lesquelles 6 communes ayant récemment approuvé la Charte 2011-2026 et 6 communes non classées actuellement mais incluses dans le périmètre d'étude de la Charte 2011-2026, et qui participent à la cohérence du périmètre du Parc ;
- 4 communes associées qui, en raison de leur statut actuel de commune membre du syndicat mixte du Parc, ont exprimé leur souhait de participer pleinement à l'élaboration d'un projet de territoire partagé fondé sur la préservation et la gestion de leurs ressources et de leur cadre de vie ;
- 8 communes nouvelles déjà membres du syndicat mixte du Parc pour son objet SAGE de la Dore, qui participent à la cohérence hydrographique et à la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Dore ;
- 4 communes nouvelles caractérisées par une continuité de massif forestier avec les communes du nord-est du Parc au sein de la petite région naturelle du « Massif des Bois Noirs ».

Soit un périmètre d'étude :

- concerné par 14 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et 4 départements : Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire et Allier.
- comptant 191 communes (soit une augmentation de 8% du nombre de communes par rapport au périmètre d'étude fixé lors l'élaboration de la Charte actuelle),
- couvrant un périmètre de 353 815 hectares (soit une augmentation de 7% de la surface par rapport au périmètre d'étude fixé lors l'élaboration de la Charte actuelle),
- rassemblant 113 945 habitants (soit une augmentation de 13% du nombre d'habitants par rapport au périmètre d'étude fixé lors l'élaboration de la Charte actuelle).

Le périmètre d'étude figure sur les cartes du présent document. Il est également nommé « territoire » dans le texte.


Périmètre d'étude
arrêté - 2026-2041
Version actualisée
Parc naturel régional Livradois-Forez
Allier
Vichy Communauté
Plaine Limagne
Pays d'Urfé
Thiers Dore et Montagne
Loire
Entre Dore et Allier
Billom Communauté
Mond'Arverne Co.
Loire-Forez Agglo
Puy
de
Dôme
Agglo Pays d'Issoire
Ambert Livradois Forez
Brioude Sud Auvergne
Auzon Communauté
Le Puy-en-Velay Agglo
Rives du Haut-Allier
Haute-Loire
Limite départementale
Limite EPCI
0 7.5 15 km
Sources : BDTopo®®IGN21, PNRLF
© Parc naturel régional Livradois-Forez 03/2023

2 L'identité géomorphologique du territoire

2.1 Une histoire géologique mouvementée

2.1.1 Des formations géologiques variées

Le Livradois-Forez possède une structure géologique où dominent les roches du Paléozoïque produites pour l'essentiel lors de l'orogénèse hercynienne. La chaîne hercynienne s'érode dès la fin du paléozoïque pour se transformer en une pénéplaine caractéristique du mésozoïque.

Au Cénozoïque, la tectonique des plaques induit des phénomènes complexes et majeurs comme la surrection des Alpes. Des mouvements en compression puis en distension modèlent alors le vieux socle en massifs surélevés (Livradois, Forez) et en fossés qui se comblent par des sédiments, processus toujours actuel. Le volcanisme est un fait marquant de cette ère, notamment le plus ancien qui marque les paysages du Livradois et du Forez (20 MA). La période quaternaire est essentiellement marquée par la succession des glaciations. Les glaciers du Würm ont occupé les parties les plus élevées des monts du Forez et ont creusé plusieurs vallées glaciaires caractéristiques (Le Fossat, Les Reblats, Chorsin...).

2.1.2 Des grands ensembles géologiques

Les roches métamorphiques et les granites forment le **socle cristallin**. Les roches sédimentaires (sables, argiles, grès, marnes calcaires) remplissent les bassins d'effondrement.

Les dépôts accumulés au Cénozoïque dans les parties les plus basses occupent les bassins d'Ambert-Arlanc, de Saint-Dier-d'Auvergne, de Courpière, de Sugères et de Sauxillanges.

Le volcanisme est ancien et occupe l'ouest des monts du Livradois, la vallée de l'Ance et la bordure orientale du Livradois-Forez. Il n'est plus représenté que par des dicks et necks et des anciens lacs de lave mis en relief par l'érosion. Tout au sud, le mont Bar est un représentant septentrional du volcanisme du Velay plus récent.

2.1.3 Un patrimoine géologique d'intérêt

L'inventaire régional du patrimoine géologique identifie **7 sites géologiques d'intérêt** sur le territoire :

- Tourbière de Vérine à Noirétable (sédimentologie),
- Granite porphyroïde carbonifère et vallée glaciaire de Chalmazel (plutonisme),
- Dyke basaltique de la "Roche Gourgon" et necks basaltiques des deux Pierres Bazanne à Roche et Lérigneux (volcanisme),
- Orgues basaltiques de l'ancien lac de lave de Montpeloux à Saillant (volcanisme),
- Cone strombolien du mont Bar à Allègre (volcanisme),
- Paléolac de lave du Pic de la Garde à Saint-Jean-les-Ollières (volcanisme),
- Gisement fossilifère du maar de Senèze à Lavaudieu (paléontologie).

L'ouvrage d'Hervé Cubizolles "Curiosités géologiques du Livradois-Forez et de ses bordures » (BRGM 2021) fait également mention des sites suivants :

- Filon de quartz spectaculaire du Rez de Sol à Lachaux et filon de forte dimension surplombant Saint Rémy sur Durolle (minéralogie/géomorphologie),
- Gisement à serpentines à Saint-Préjet-Armandon (43) (minéralogie) site classé ENS (Espace Naturel Sensible),
- Graben du Livradois (bassin Ambert-Arlanc) et ses arkoses (géomorphologie, sédimentologie),

- Graben de Saint-Dier-d'Auvergne paléosols ferrugineux de St Dier-Estandeuil (géomorphologie, sédimentologie),
- Pierrier périglaciaire du Chignore à Vollore-Ville (géomorphologie),
- Eboulis volcanique de Bourriane à Saint-Julien d'Ance (volcanisme - géomorphologie),
- Le massif de Pierre-sur-Haute : 2ème plus haut sommet granitique du Massif central après le mont Lozère (pétrographie, géomorphologie),
- Contacts micaschistes et orthogneiss de St Pal de Sénouire (pétrographie),
- Orthogneiss de Fix (pétrographie),
- Alvéole granitique de Virennes (géomorphologie),
- Dôme-coulée de Sallèdes (volcanisme),
- Les "meulières" de Chavarot (minéralogie),
- Paléochenaux wurmiens de la Dore (géomorphologie, sédimentologie),
- Vallums morainiques de La Morte (géomorphologie),
- Cirque et vallée glaciaires de Chorsin (géomorphologie),
- Le chaos de blocs du Bois du gros rocher (géomorphologie),
- Ombilic du gourd des Aillères et son comblement (géomorphologie),
- Vallées glagiaires du Fossat et des Reblats (géomorphologie),
- La tourbière de barrage de Berbezit (sédimentologie).

2.2 Un climat sous de multiples influences

Le territoire présente des influences climatiques variées. La partie ouest est sous **influence océanique**, les reliefs stoppent la plupart des perturbations océaniques, amenant des précipitations importantes sur les versants ouest et des périodes de sécheresse sur les versants est. L'influence du **climat continental**, se caractérise par des hivers froids et des étés chauds. Les zones de plaines sont fréquemment soumises à des inversions de températures. Sur certains sommets, l'influence du climat montagnard se fait ressentir avec des températures très froides et des précipitations neigeuses. Enfin, l'influence méditerranéenne est plus atténuée et concerne le sud du territoire en Haute-Loire, cette influence se caractérise par des étés chauds et secs et des hivers doux.

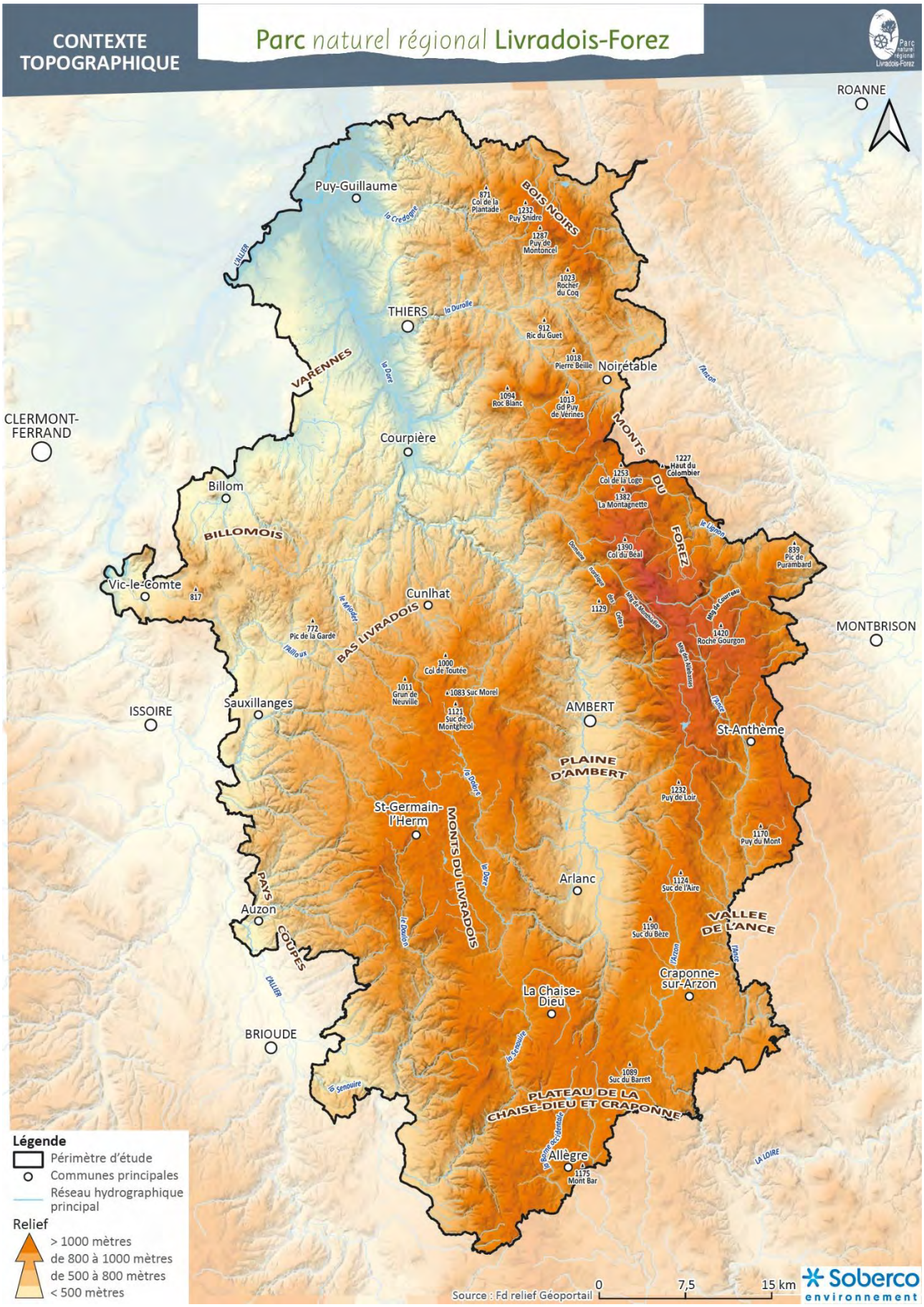
CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
MONTBRISON
CLERMONT-FERRAND
ISSOIRE
BRIOUDE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
Allègre
BOIS NOIRS
VARENNES
MONTS DU FOREZ
BILLOMOIS
BAS LIVRADOIS
PLAINE D'AMBERT
MONTS DU LIVRADOIS
PAYS COUPES
VALLEE DE L'ANCE
PLATEAU DE LA CHAISE-DIEU ET CRAPONNE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Réseau hydrographique principal
Relief
> 1000 mètres
de 800 à 1000 mètres
de 500 à 800 mètres
< 500 mètres
Source : Fd relief Géoportail
0
7,5
15 km
Soberco environnement

Au nord, la pluviométrie annuelle est importante (supérieur à 1100 mm) et favorise la présence de végétations adaptées au climat atlantique. La frange occidentale est plus abritée et la pluviométrie plus faible (inférieure à 800 mm) détermine des végétations adaptées à des conditions plus sèches. L'augmentation de l'altitude (et donc l'abaissement de la température) entraîne la présence à l'est, des **étages de végétation dits « montagnards » et « subalpins » sur les monts (Hautes-Chaumes) du Forez**. Sur ces massifs, les végétations sont adaptées à des conditions plus froides et plus humides (2000 mm à Pierre-sur-Haute).

3 Les modes d'occupation des sols

3.1 Une répartition étagée des différents modes d'occupation des sols

Les paysages forestiers et prairiaux sont majoritaires sur le territoire, avec toutefois une nette **dominance de la couverture arborée** et arbustive. Selon la typologie du relief, les zones boisées sont dominantes. Elles sont parfois accompagnées par des paysages prairiaux en lien avec l'activité agropastorale, à faible altitude (plaine des Varennes, bassin de la Dore) et à haute altitude (Hautes-Chaumes du Forez).

Les chiffres mentionnés ci-dessous sont issus de la base de données OSO disponible sur le portail de Theia et développée par le CESBIO à partir d'images Sentinel-2, afin de proposer des cartes d'occupation du sol annuelles depuis 2016. Les données présentées ici, sont issues du millésime 2020 et concernent le périmètre d'étude (191 communes).

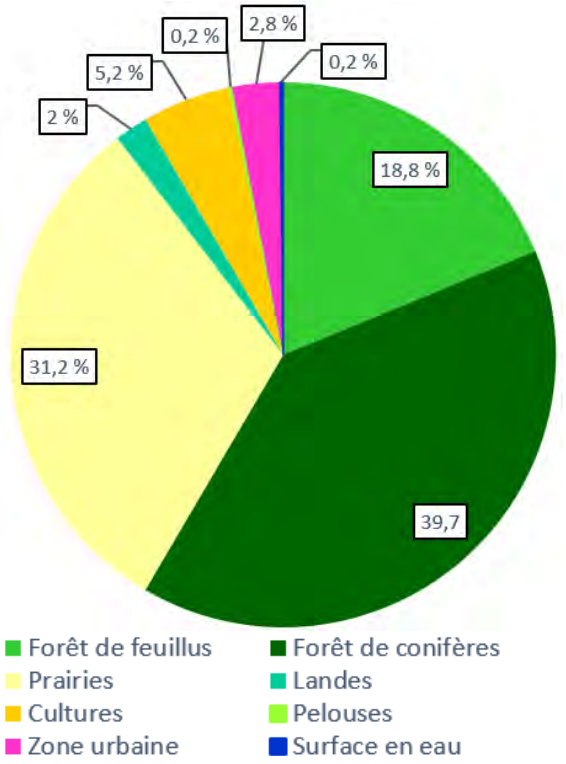

Répartition de l'occupation des sols sur le périmètre d'étude (OSO, 2020)

- **Les milieux boisés**

Sur le périmètre d'étude, les milieux boisés représentent 207 696 ha[2] soit **58 %** de la superficie totale, contre 35 % au niveau régional et 31 % en France métropolitaine. Les essences résineuses constituent environ 68 % du cortège de la strate arborée.

Les massifs du Livradois et du Forez présentent les couvertures boisées les plus importantes. Le massif du Livradois tend plus vers les essences résineuses, alors que le massif du Forez présente une alternance entre résineux et non résineux.

[2] Les chiffres diffèrent selon les bases de données. La BD Forêt de l'IFN indique des surfaces inférieures.

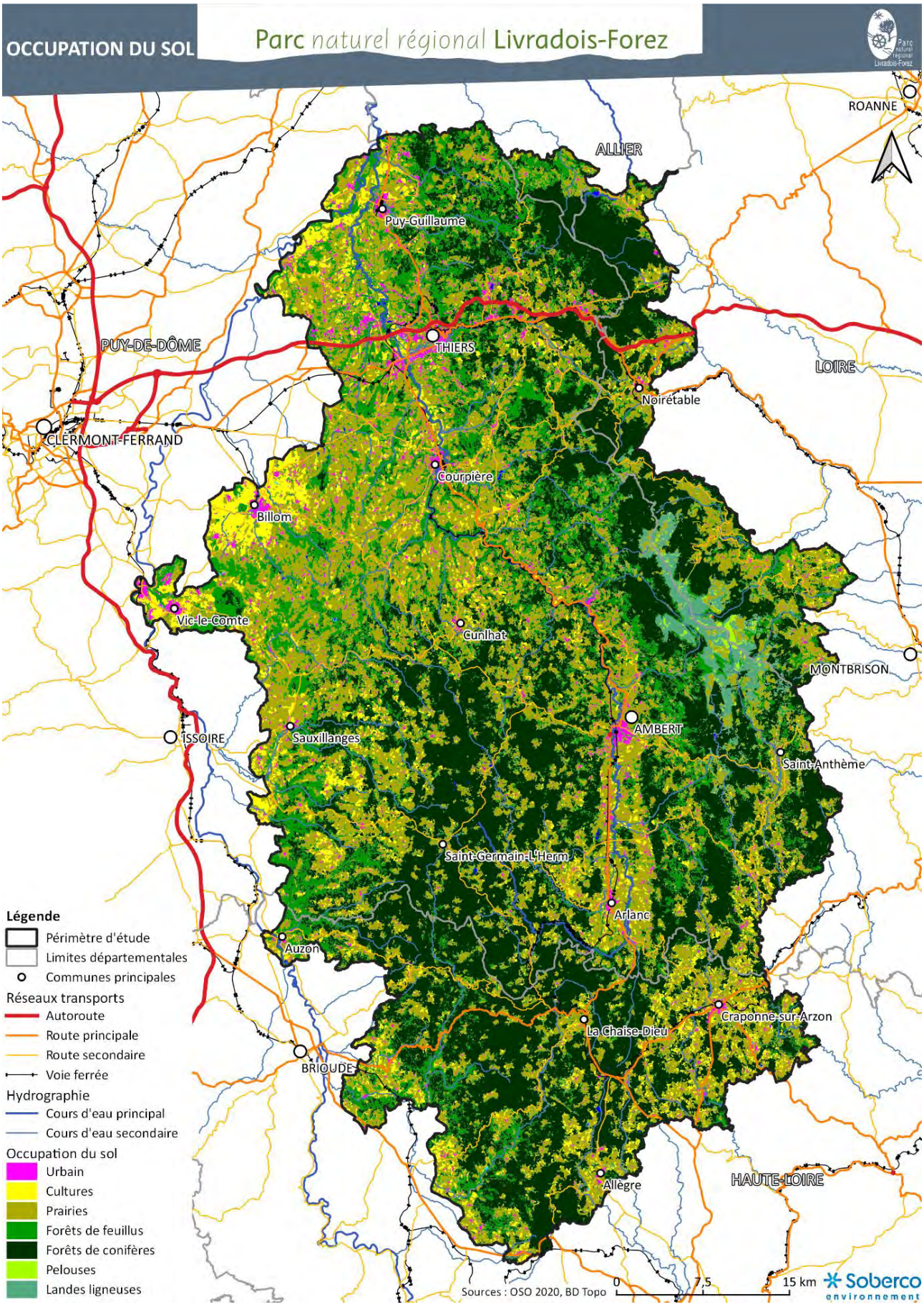
OCCUPATION DU SOL
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
LOIRE
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Réseaux transports
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Occupation du sol
Urbain
Cultures
Prairies
Forêts de feuillus
Forêts de conifères
Pelouses
Landes ligneuses
Sources : OSO 2020, BD Topo
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- **Les espaces à vocation agricole**

Prairies et cultures recouvrent environ 129 158 ha, soit 36 % de la superficie du périmètre d'étude. Parmi ces surfaces agricoles, près de 86 % sont constituées de prairies (estives et landes ne sont pas comptabilisées).

Les landes et pelouses sont essentiellement présentes sur les points culminants des monts du Forez, appelés les Hautes-Chaumes, mais également de manière dispersée et ponctuelle, sur certains versants. Elles représentent environ 7 646 ha, soit 2 % du périmètre d'étude.

Les cultures se concentrent sur les parcelles mécanisables en particulier dans la plaine des Varennes, le Livradois occidental et dans la basse vallée de la Dore ainsi que sur le plateau de Craponne.

- **Les milieux humides et aquatiques**

Le réseau hydrographique est très dense ; environ 5 570 km de cours d'eau maillent tout le territoire. Les principaux cours d'eau sont :

- L'Allier qui borde la frange ouest du territoire ;
- La Dore, affluent de l'Allier qui s'écoule sur 138 km et prend sa source dans le Haut Livradois et scinde le territoire en deux jusqu'à sa confluence avec l'Allier; son bassin versant s'étire une superficie totale de 1 707 km² et s'étend sur la quasi-totalité du territoire ;
- La Durolle, affluent de la Dore, qui s'écoule sur 32 km et prend sa source au nord des monts du Forez et traverse la ville de Thiers ;
- L'Ance, affluent de la Loire, qui prend sa source au sud des monts du Forez.

Les tourbières sont essentiellement présentes sur le Haut-Livradois et les Hautes-Chaumes du Forez, en particulier sur les sites tels que la Croix de Barras, l'Oule et la Richarde, les tourbières de Baracuchet et du mont Bar.

Les zones humides se concentrent principalement en bordure de cours d'eau et, même si aucun inventaire exhaustif n'est disponible, représentent plus de 7 130 ha, soit 2 % du territoire. Cependant, leur petite taille et l'importance de la couverture forestière ne permet pas toujours de bien les identifier.

- **Les zones urbaines**

Le territoire se caractérise par un habitat plutôt dispersé avec de multiples constructions isolées, hameaux ou villages. Le développement résidentiel s'est plus fortement établi dans les vallées de la Durolle et de la Dore, où l'industrie s'est également développée. Toutefois, l'activité industrielle n'est pas uniquement présente dans les vallées et de nombreux villages accueillent également des entreprises, telles que des scieries, laiteries, entreprises de tresse …. Les principaux pôles d'accueil résidentiel sont les villes de Thiers, d'Ambert, de Billom et de Courpière. L'ensemble des zones urbaines représente environ 3 % du territoire.

3.2 De nombreuses petites régions naturelles

Les petites régions naturelles[3] expriment les **particularités écologiques** du territoire. En effet, le relief et la nature des sols, conjugués à la climatologie et au réseau hydrographique, ont fortement orienté les modes d'occupation des sols et les milieux naturels présents. Ces particularités conditionnent les végétations naturelles mais également les usages de ces zones. Les activités humaines et notamment agricoles, telles que les pratiques historiques de l'estive et de la fumade, ont également conduit aux paysages et communautés végétales observables sur le territoire. *Seules les plus vastes régions sont décrites ci-après.*

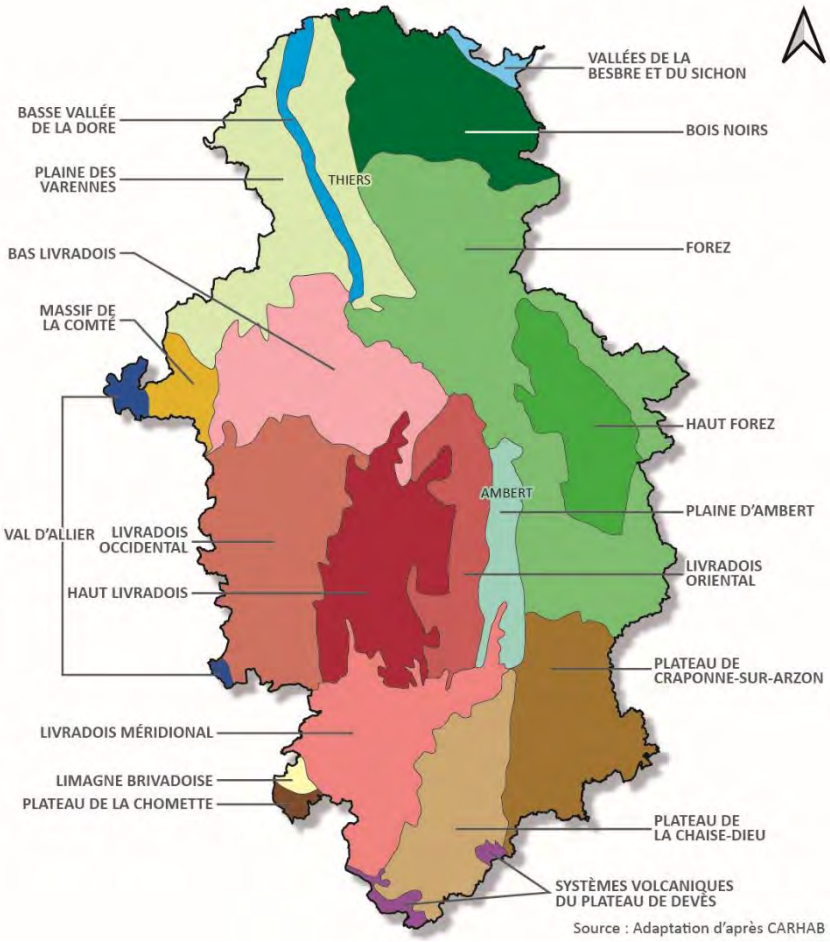

- **Les monts du Forez**

Ce massif, culminant à une altitude maximale de 1 634 m à Pierre-sur-Haute, est considéré comme un des plus hauts massifs granitiques. L'hétérogénéité des altitudes, des reliefs, des conditions climatiques, ainsi qu'un socle principalement cristallin (roches magmatiques : granite et roches métamorphiques : gneiss), a permis l'établissement d'une richesse paysagère. Cette richesse se matérialise par le développement sur les hauts plateaux de nombreuses **tourbières** d'altitude, tandis que les parties sommitales sont couvertes de **pelouses et prairies subalpines** entourées de hêtraies-sapinières, sapinières anciennes, hêtraies.

- **Le massif des Bois Noirs**

Localisée au nord du territoire et bordée par la ville de Thiers, la plaine de la Dore et la vallée de la Durolle, cette entité, avec un point culminant à 1287 mètres d'altitude (Puy de Montoncel), est marquée par une abondance de hêtraies-sapinières et de sapinières. Ainsi, d'un point de vue patrimonial, ce massif comprend à la fois la plus **importante forêt ancienne de sapins** non morcelée du Massif central, des prairies de pâturage et de fauche destinées à l'exploitation agricole et enfin des milieux humides avec des tourbières bombées présentant un cortège d'espèces propres à ces milieux.

- **Le massif du Livradois**

Constitué de plusieurs sous-ensembles, il s'étend entre les vallées de la Dore et de l'Allier. Les plateaux granitiques à une altitude de 1 000 m en moyenne, font du **Haut-Livradois** un espace dominé par les boisements (aux trois quarts). Quelques clairières maintiennent une activité agricole (élevage bovin lait et viande pour l'essentiel). Enfin, le caractère granitique du Haut-Livradois en fait un lieu propice à

[3] Notions issues de CarHab, CBNMC 2018

la formation de zones humides d'origine naturelle (tourbières, prairies humides) ou anthropiques (étangs médiévaux ou contemporains).

Le **Bas-Livradois** est dans le prolongement nord-ouest du Haut-Livradois. Composé de petits bassins d'effondrement, il révèle un caractère plus agropastoral et prairial, que le Haut-Livradois. Ainsi, les prairies sont les entités paysagères dominantes, les forêts de feuillus sont plus clairsemées et les étendues d'eau (étangs) sont également des aménagements anthropiques historiques.

Le **Livradois occidental** sépare le Haut-Livradois et la plaine de la Limagne à l'ouest. Les plateaux qui composent cette zone sont séparés par des vallées encaissées qui s'élargissent aux abords de la plaine. Les cours d'eau de ces vallées rejoignent l'Allier en direction de l'ouest. Cette partie du Livradois est partagée entre les activités agricoles et forestières où les plantations occupent la majorité des boisements**.**

- **La plaine d'Ambert**

Elle s'étend d'Arlanc à Ambert et s'insère entre les monts du Forez et ceux du Livradois. Ce bassin rempli du dépôt alluvionnaire de la Dore, favorise la présence de zones urbaines, de cultures et de prairies dont une bonne partie est humide. Le bocage est encore présent sur les espaces agricoles. La plaine du Livradois fait le lien entre les deux massifs bordant sa périphérie. Au sud de la plaine, les massifs du Forez et du Livradois se joignent au niveau des hautes terres boisées de La Chaise-Dieu. Au nord, les deux massifs se rejoignent également et la Dore s'écoule dans les gorges pour atteindre la Limagne.

- **La basse vallée de la Dore**

S'étendant de l'amont à l'aval, de la plaine du Livradois (au sud) à la Limagne (au nord), la vallée est bordée à l'est par les monts du Forez et les Bois Noirs et à l'ouest par les lambeaux de terrasses alluviales largement disséquées au niveau des plaines de la Limagne et des Varennes. La nature de cette plaine alluviale favorise le dépôt de matériaux argilo-sableux. De Courpière à Puy-Guillaume, les activités agricoles, de petites zones urbaines et quelques zones boisées se partagent ce territoire. Les cultures et prairies occupent 46 % de la surface et les forêts représentent 45 % de la basse vallée. Les forêts spontanées alluviales sont relativement nombreuses.

- **La plaine des Varennes**

Elle représente le commencement de la plaine de la Limagne et s'étend jusqu'au Bas-Livradois au sud-est. Elle marque également la confluence entre la Dore et l'Allier, ces deux entités offrent ainsi une étendue alluviale, des ripisylves et méandres bordés de peupliers noirs et saules blancs. Ce paysage, fait d'une succession de **plaines sédimentaires et de puys volcaniques**, est dominé par une activité agropastorale réputée en raison du passé du site (ancien marais avec un enrichissement en cendres volcaniques). Les parcelles cultivées de maïs, tournesol ou colza sont parmi les plus grandes rencontrées sur le territoire. Ce bassin d'effondrement compte aussi de nombreux bois de feuillus et de zones humides.

- **Le massif volcanique de La Comté**

Issu d'une formation volcanique, le paysage est parsemé de petites buttes et de cultures. De nombreux peuplements forestiers, une grande diversité d'habitats et un passé géologique, sont des facteurs expliquant la forte richesse floristique et font de ce site un refuge pour de nombreuses espèces. L'agriculture joue aussi un rôle important avec une variété de cultures où se côtoient vergers, vignes et champs de céréales.

- **Le plateau de Craponne-sur-Arzon**

À une altitude moyenne de 1 100 m, le plateau granitique se situe entre les gorges de la Loire et de l'Ance et les monts du Forez. Il est séparé du plateau de La Chaise-Dieu par la Dorette et par la Borne. L'agriculture vivrière qui y règne est tournée vers l'élevage, la culture de céréales, de pommes de terre, et la production sous serres de petits fruits. Les vallées encaissées en gorges sont recouvertes de forêts. Ces étendues forestières sont majoritairement constituées d'essences résineuses, notamment de pins, purs ou en mélanges avec des chênes. Des plantations essentiellement résineuses et monospécifiques d'épicéas et de douglas viennent compléter ce paysage.

- **Le plateau de La Chaise-Dieu**

Situé au sud du Livradois à une altitude moyenne de 1000 m, ce plateau granitique est recouvert aux deux tiers de boisements dont 71% sont des plantations. Les activités agropastorales sont aussi très présentes.

- **Les systèmes volcaniques périphériques du Devès**

Entre les monts du Livradois et les monts de la Margeride, le massif du Devès constitue le plus grand plateau basaltique du Massif central. La surface du plateau est couverte de cônes stromboliens. On en dénombre près de 150 et ils forment, sur un axe nord-sud, une chaîne de petits monts recouverts de forêts. La plupart ont été cultivés sur leur base, laissant un chevelu forestier (pins) à leur sommet ou à des affleurements rocheux.

Le mont Bar, localisé sur les communes d'Allègre, Monlet et Céaux-d'Allègre, est un cratère de volcan strombolien culminant à 1172 m. Large de 500 m et profond de 40 m, il abrite une faune et une flore caractéristiques des zones humides (tourbière).

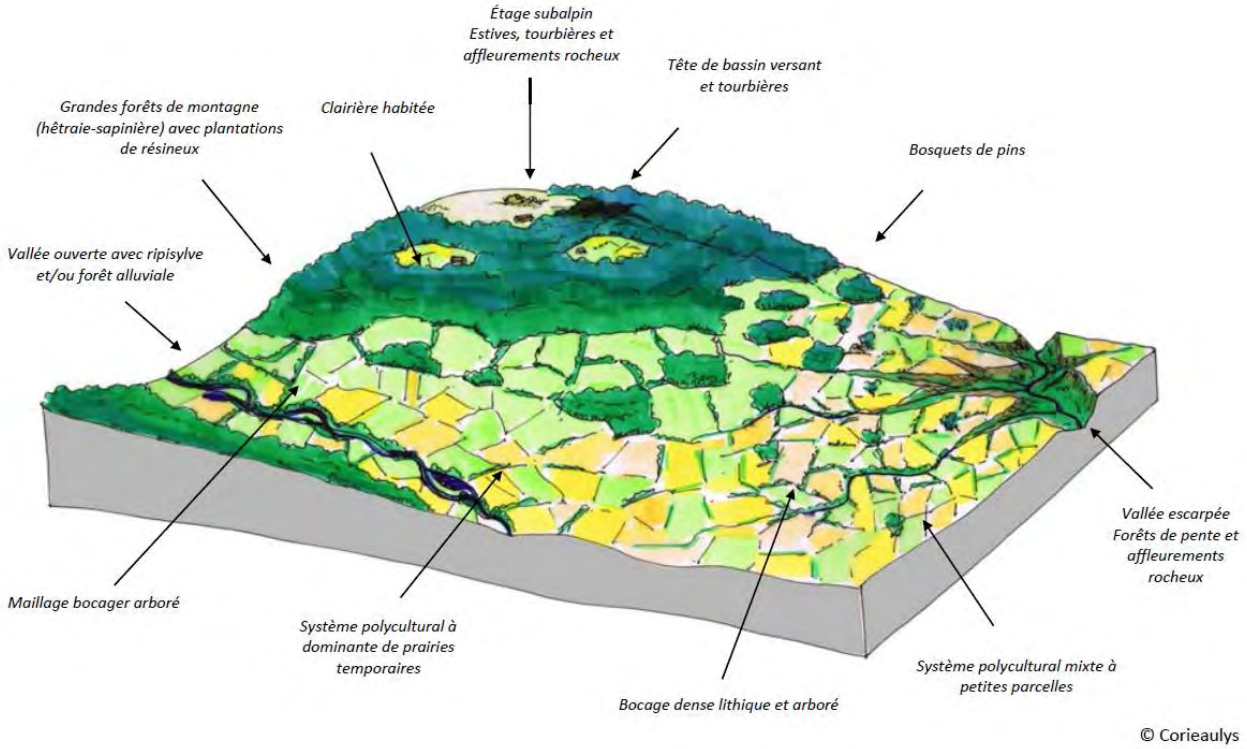

Bloc diagramme des enchainements des structures, éléments et motifs éco paysagers de la région naturelle Livradois-Forez – Source : SRCE Auvergne 2015

Partie 2 - Les patrimoines

1 Le patrimoine naturel

1.1 Une diversité d'habitats naturels

1.1.1 Des milieux forestiers dominants

- **Surfaces forestières et répartition des essences**

  - *Les surfaces*

La forêt occupe environ 199 577 ha (BD Forêt IFN 2018) soit **56 %** du périmètre d'étude. Les régions où le recouvrement forestier est majoritaire sont les monts du Forez, le Haut-Livradois ainsi que les Bois noirs. Ailleurs, dans le Livradois notamment, les boisements sont ponctués par de nombreuses clairières. La moitié sud du territoire est caractérisée par des tâches forestières plus ou moins isolées. Sur le plateau de Craponne, ces tâches sont plus espacées, séparées par des cultures et prairies. La plaine des Varennes est la zone où les massifs forestiers sont les moins importants.

Les **résineux sont largement dominants** par rapport au feuillus. Ils occupent en effet plus de 61 % des surfaces boisées (environ 122 448 ha - BD Forêt IFN 2018). Les sapins sont naturellement les rois de l'étage montagnard. Les pins sylvestres se concentrent dans la moitié sud du territoire : Haut-Livradois, Plateau méridional du Livradois et les plateaux de Craponne et de La Chaise-Dieu. L'épicéa puis le douglas ont bénéficié d'une aide au reboisement dans les années 1950 à 1970. A lui seul, le douglas recouvre aujourd'hui une superficie d'environ 50 000 ha, commun à l'ensemble du territoire, il est majoritairement implanté dans le Haut-Livradois.

Chiffres clés
Sapinière (sapin ou épicéa) : 70 700 ha
Pin sylvestre : 10 000 ha
Douglas pur : 12 965 ha
Hêtraie : 4 500 ha
Chênaie : 5 000 ha
Peuplements mixtes : 78 000 ha
Source : BD Forêt 2018

La localisation presque exclusive de peuplements de feuillus, se trouve au nord-ouest du territoire, entre Billom et Thiers, sur des secteurs généralement de plaine. La forêt de la Comté, **plus grande chênaie de plaine** d'Auvergne, couvre plus de 600 ha à l'ouest du territoire. De nombreux peuplements feuillus sont également issus d'une recolonisation spontanée d'anciens espaces agricoles.

  - *Les stations forestières*

Les conditions stationnelles (climat, altitude, orientation du versant, disponibilité en eau dans le sol et dans l'air…) déterminent les habitats favorables aux différentes essences arborées. Mais les activités humaines ont également un impact lourd sur cette répartition. Le choix des espèces plantées, ou conservées, tout comme les modes de gestion sylvicoles et agricoles dessinent le paysage et modifient l'intérêt écologique des milieux.

- L'étage montagnard supérieur, entre 1 400 m à 1 300 m : les parties sommitales des monts du Forez et du Haut-Livradois correspondent au climax de la **hêtraie-sapinière**. Mais le sapin, favorisé au détriment du hêtre, y est dominant.
- En moyenne montagne, entre 1 300 et 1 000 m d'altitude : on rencontre des hêtraies-sapinières, des sapinières pures, quelques hêtraies ainsi que des pineraies. Les zones concernées sont les Bois noirs, les monts du Forez, les monts du Livradois et le plateau de La Chaise-Dieu. Les **plantations de résineux** allochtones y sont nombreuses.

Conduites en monoculture, elles représentent un intérêt écologique faible par rapport aux formations composées d'essences autochtones. Les formations semi-naturelles offrent des habitats très étendus où la flore montagnarde est riche.

- Les piémonts, entre 1 000 m à 600 m : on rencontre quelques **chênaies-hêtraies**, chênaies-pineraies et hêtraies-chênaies collinéennes à houx (habitat d'intérêt communautaire). Ces forêts jouent un rôle de zone tampon vis à vis des cours d'eau face aux écoulements en provenance des versants.
- Les bassins sédimentaires du territoire, entre 600 m à 500 m : le couvert forestier spontané se compose généralement de **chênaies mixtes** et de quelques frênaies-chênaies. On constate aussi sur le territoire quelques peupleraies artificielles (plantations) qui constituent généralement des milieux pauvres et homogènes.
- Les plaines alluviales d'altitude inférieure à 500 m : les **boisements alluviaux** composées d'essences autochtones ne représentent que de faibles surfaces, mais ils ont un intérêt patrimonial et écologique important. Ce sont des habitats déterminants pour de nombreuses espèces de plantes, champignons et animaux (frayères par exemple).

Intérêt écologique des espaces forestiers

Les habitats forestiers d'intérêt écologique

Les forêts résineuses anciennes (sapinières et pinèdes), les forêts mélangées et les forêts de feuillus sont les milieux les plus accueillants du continuum forestier. Une majorité de celles-ci est localisée à l'est du territoire, et plus particulièrement sur les monts du Forez (partiellement interrompues par les landes et pelouses) et sur les Bois noirs.

Les **sapinières** qui couvrent près de 34 % des surfaces boisées, présentent un fort intérêt écologique avec la présence d'espèces, plus ou moins rares, inféodées (lichens, champignons, mousses, insectes …).

Les plantations résineuses, notamment d'épicéas et de douglas, de la seconde moitié du XXe siècle, principalement situées sur le Haut-Livradois, font partie des milieux les moins accueillants. En effet, ces futaies régulières et artificielles sont généralement constituées de peuplements monospécifiques et mono-strates (absence d'étagement en hauteur de la couverture arborée), limitant leur intérêt écologique. En revanche, la futaie irrégulière, qui s'appuie sur les principes du fonctionnement naturel de l'écosystème forestier, est caractérisée par une diversité d'âges des arbres et donc par une stratification verticale de la végétation permettant d'assurer une plus grande biodiversité et une meilleure qualité paysagère.

Les peuplements présentant une stratification verticale de la végétation, et dotés d'un mélange d'essences riches, présentent une meilleure résistance aux événements climatiques. En laissant la lumière atteindre le sol, ils proposent des habitats plus diversifiés et sont favorables à la présence de nombreuses espèces.

Les forêts anciennes et matures

Les **forêts anciennes** sont des espaces boisés qui ont conservé leur vocation forestière depuis au moins le début du XIXe siècle, et ce quels que soit l'âge des peuplements, les essences qui les composent ou la gestion pratiquée. Le terme de forêt ancienne renvoie donc à l'ancienneté de l'usage des sols, et non pas à l'ancienneté du peuplement en place, cette seconde renvoyant quant à elle à la notion de maturité forestière (ou de forêt mature).

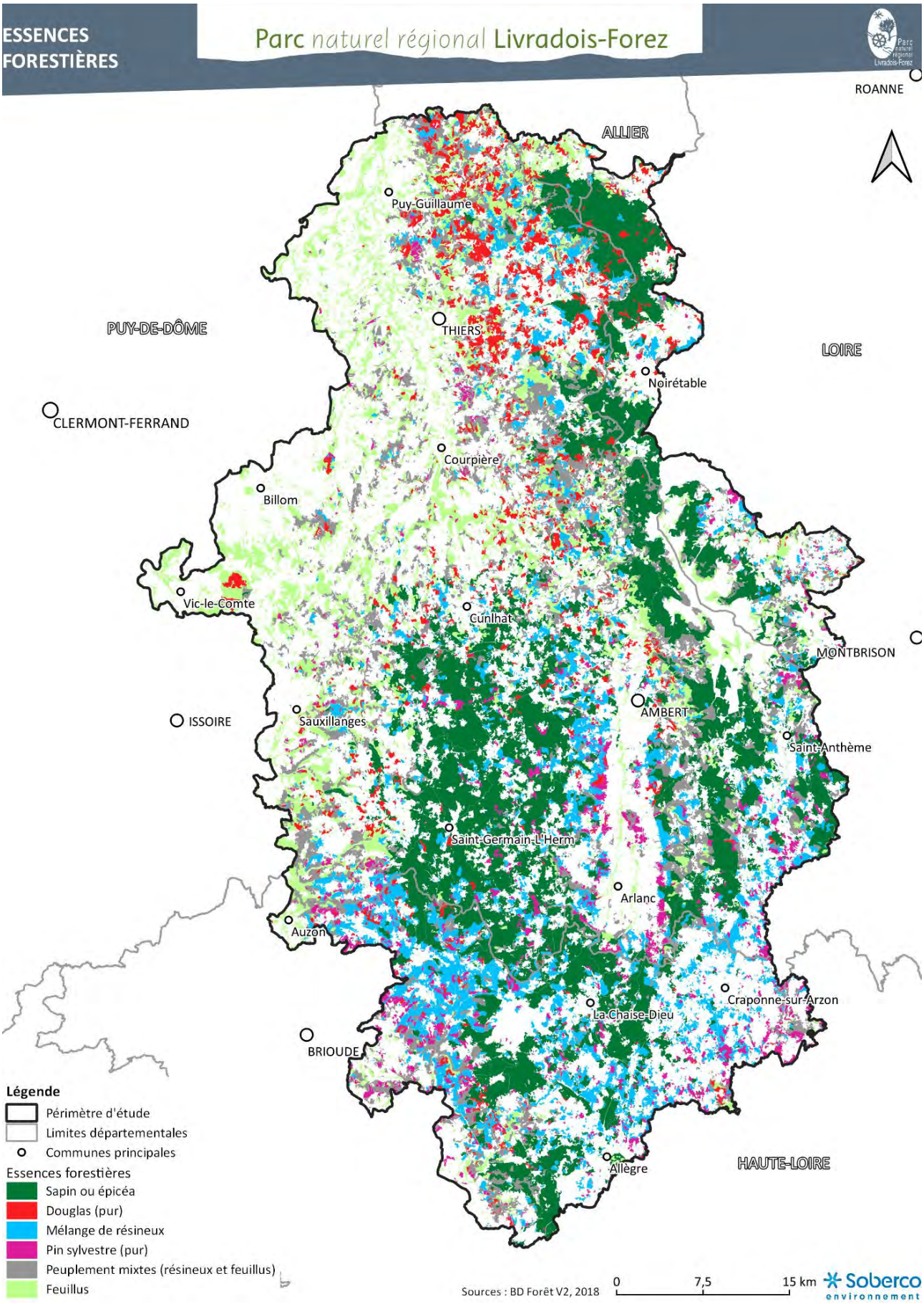
ESSENCES FORESTIÈRES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
LOIRE
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Essences forestières
Sapin ou épicéa
Douglas (pur)
Mélange de résineux
Pin sylvestre (pur)
Peuplement mixtes (résineux et feuillus)
Feuillus
Sources : BD Forêt V2, 2018
0
7,5
15 km
Soberco environnement

D'après une étude réalisée dans le cadre de l'IPAMAC[4] et synthétisée par le CBNMC en 2020, les forêts présumées anciennes composeraient **28% de la couverture forestière** du territoire. Si elles représentent 39% dans les monts du Forez et 36% du Haut-Livradois, seulement 16% des forêts anciennes sont localisées dans la vallée de la Dore. Le niveau de maturité des forêts des monts du Forez est plus élevé en raison des contraintes d'exploitation (fortes pentes, présence de rochers …).

Au sein des forêts anciennes, les essences combinées de types épicéa et sapin dominent le paysage au-dessus de 1000 m d'altitude (70 709 ha). Alors qu'entre 600 et 1000 m, ce sont les forêts récentes, composées de feuillus, qui sont dominantes (25 886 ha).

Lorsque ces forêts anciennes sont constituées de **peuplements matures** (caractérisés par la présence de très gros bois, de bois mort au sol ou sur pied, différentes strates et une diversité des essences), elles présentent un fort potentiel d'accueil de biodiversité forestière. Les arbres morts servent d'habitat et de nourriture à de nombreuses espèces floristiques et faunistiques, les arbres à cavité hébergent de nombreuses espèces de mammifères (écureuil, chauve-souris, martre,) et aussi de l'avifaune... Ils sont source de nourriture pour les décomposeurs (invertébrés, champignons, bactéries) qui recyclent la matière organique. Le développement et la régénération des espèces végétales dépend pour une bonne partie de ce processus qui garantit la fertilité du sol.

- *Les trames de vieux bois*

Un **îlot de sénescence** (ou îlot de vieux bois) est une petite zone, délimitée au sein d'une parcelle exploitée, et laissée en évolution spontanée, permettant ainsi l'expression complète du cycle sylvigénétique, jusqu'à la sénescence et l'effondrement complet des arbres.

Parmi ces îlots, les stratégies sont déclinées en deux catégories ; la première est celle intégrant des îlots de sénescence identifiés au sein des peuplements qui pourraient être récoltés mais qui par choix ne le sont pas. Les îlots de sénescence intégrés au réseau FRENE étaient, en 2020, au nombre de 26 pour une surface de 80 ha. La seconde, concerne les zones hors sylviculture en libre évolution, elles sont plus nombreuses sur le territoire que la précédente, avec une couverture de 117 ha (Réseau FRENE, 2018). Globalement, d'après le syndicat mixte du Parc, près de **300 ha seraient en libre évolution ou en ilots de sénescence** sur le territoire.

Pour les plus notables, on peut noter les îlots laissés en libre évolution dans les monts du Forez, les Bois noirs, ainsi que ceux situés dans la forêt de la Comté. C'est également au sein des massifs du Haut Forez et de la forêt de la Comté que l'on note la présence de la plus importante surface de trames de vieux bois. Dans le Forez, les peuplements sont des sapinières hétraies et hétraies subalpines et dans la Comté, le peuplement est constitué de chênes. Ces zones hors sylviculture en libre évolution, sont inscrite au sein d'un réseau de forêts anciennes : le réseau régional des forêts en libre évolution FRENE.

Les **intérêts écologiques** sont nombreux : capacité de régénération de la forêt, maintien de la fertilité des sols, régulation des dynamiques de populations d'insectes « ravageurs », capacité de résistance et de résilience des écosystèmes face à des perturbations, stockage de carbone … Un programme de développement de la trame de vieux bois est en cours de mise en œuvre sur le territoire.

- *Les espèces forestières*

La **chouette de Tengmalm et la chevêchette d'Europe** occupent particulièrement les milieux boisés d'essences autochtones, en altitude. Présentes essentiellement sur le Haut-Livradois et les monts du Forez, les Bois noirs et la vallée de l'Ance, ces oiseaux sont considérés comme des espèces « parapluies ». Leurs fortes exigences écologiques indiquent que les milieux qu'elles occupent répondent aux besoins d'autres espèces partageant la totalité ou en partie ces exigences.

[4] Association IPAMAC : réseau des parcs naturels du Massif central

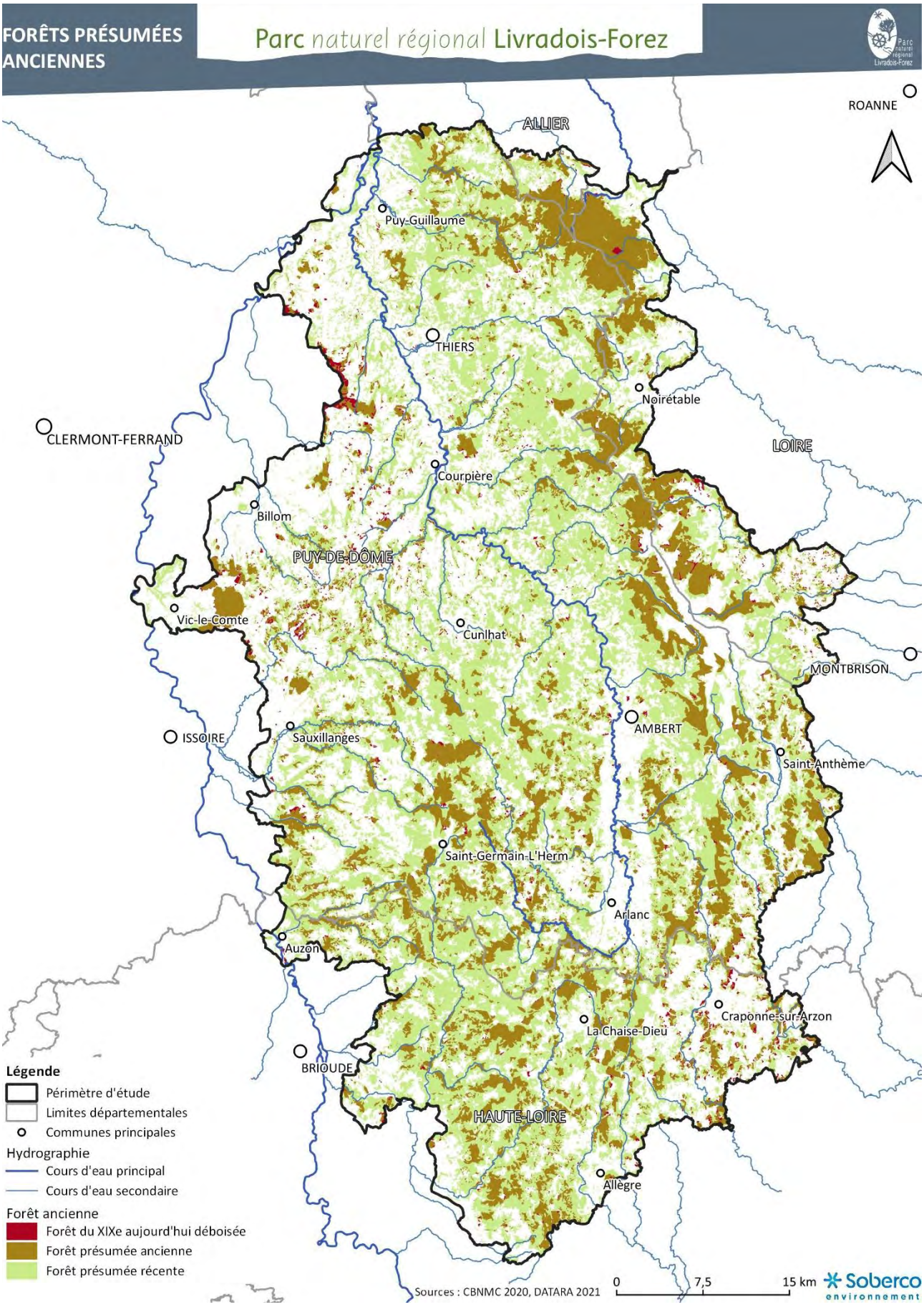
FORÊTS PRÉSUMÉES ANCIENNES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
LOIRE
Courpière
Billom
PUY-DE-DÔME
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
HAUTE-LOIRE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Forêt ancienne
Forêt du XIXe aujourd'hui déboisée
Forêt présumée ancienne
Forêt présumée récente
Sources : CBNMC 2020, DATARA 2021
0
7,5
15 km
Soberco environnement

Prédatrices de micromammifères, elles participent à la stabilité de l'écosystème forestier. La chevêchette d'Europe connaît une dynamique relativement bonne, ce qui est moins le cas pour la chouette de Tengmalm.

Les populations de bécasses des bois semblent également importantes sur le Livradois-Forez et constituent un bon indicateur de la qualité des milieux forestiers.

Le **chat forestier** est un bon indicateur des corridors forestiers. Après avoir pratiquement disparu à la période du minimum forestier de 1850, il est de nouveau bien présent sur le territoire des vallées alluviales aux plus hauts sommets. Aucune donnée validée concernant le lynx n'est disponible.

Le cerf élaphe est également observé ponctuellement dans de nombreux secteurs dans le sud-ouest du territoire mais aussi à l'est sur les Hautes-Chaumes. Il recolonise peu à peu le Haut-Livradois depuis les Gorges de l'Allier et le Forez depuis son versant ligérien. Une zone d'exclusion du cerf où sa présence n'est pas souhaitée a été définie dans le schéma départemental de gestion cynégétique du Puy-de-Dôme. Toutes les communes du périmètre d'étude, incluses dans le Puy-de-Dôme, sont concernées par cette zone d'exclusion

Même s'il n'est pas totalement forestier, le chamois a ponctuellement été observé dans les monts du Forez et notamment dans la vallée du Fossat. Les sangliers et chevreuils sont assez abondants dans le Bas-Livradois. De manière générale, aucun déséquilibre sylvo-cynégétique significatif n'est constaté sur le territoire.

- **Entités géographiques à dominante forestière**
  - *Les monts du Forez*

Les monts du Forez abondent de milieux boisés variés qui changent selon l'altitude, la pente, l'orientation et la gestion pratiquée. Ils côtoient les milieux ouverts sur les hauteurs (landes, pelouses) et les milieux humides (tourbières, prairies humides). Dans l'ensemble, les peuplements résineux sont très présents, environ 30 683 ha, soit 47 % des monts du Forez (BD Forêt, 2018). On trouve également des peuplements feuillus ou mixtes.

Les monts du Forez étaient l'un des secteurs les plus boisés au XIXe siècle. Les forêts présumées anciennes occupent une superficie d'environ 12 984 ha ce qui représentent 30% des forêts actuelles qui apparaissent en grands massifs (CBNMC, 2020). On peut citer parmi eux, la forêt sectionale d'Albafond, qui abrite une hêtraie-sapinière et une hêtraie à houx et if. Cet habitat d'intérêt communautaire accueille des plantes rares et protégées sur sa partie gérée en irrégulier.

On peut citer également le Bois de Couzan et Chapouilloux, une forêt marécageuse de bouleaux et de conifères, où de nombreuses espèces sont référencées. C'est le cas de la grenouille rousse, de la bécasse des bois ou le lézard vivipare.

Les monts du Forez abritent des sapinières hyperacidiphiles, mésophiles, à lycopodes, des formations forestières froides et humides inscrites dans la directive Habitat. Ces forêts très peu répandues en Massif central ont un fort intérêt patrimonial. On peut en effet y trouver des espèces relativement rares comme la cardamine à sept folioles, la listère cordé ou la buxbaumie verte.

On peut aussi affirmer malgré des lacunes de connaissances que les monts du Forez sont un réservoir de biodiversité concernant le groupe des lichens forestiers, ceux-ci sont de bons indicateurs de la continuité forestière. Le lichen pulmonaire est fortement représenté dans certains secteurs de maturité ainsi quel les espèces qui l'accompagnent comme les néphromas, les phaérophorus globosus, le lobarina scrobiculata et bien d'autres.

- *Le Haut-Livradois*

Les peuplements de sapins et les plantations d'épicéas sont majoritaires dans le Haut-Livradois (environ 62 % des surfaces boisées). Les forêts anciennes, représentent environ 28% des forêts actuelles et sont majoritairement composées de sapins pectinés alors que les forêts récentes sont dominées par les plantations d'épicéas et de pins sylvestres. Les forêts de feuillus sont peu nombreuses sur le Haut-Livradois.

Parmi les domaines les plus préservés du Haut-Livradois, il faut citer la forêt domaniale de Boisgrand et le bois du Marquis. Le sapin domine ce massif forestier montagnard parsemé de hauts marais et de riches milieux tourbeux. Il y est couramment géré en partie en futaie jardinée. Nombre d'espèces déterminantes ont été identifiées dans cette zone, dont plusieurs espèces à statut réglementé : chouette de Tengmalm, pic noir, bécasse des bois.

- *Les Bois Noirs*

Les Bois Noirs renferment des sapinières acides et froides, des hêtraies acidiphiles atlantiques qui sont des habitats déterminants. Ces forêts sont accompagnées de tourbières remarquables, de mégaphorbiaies et de milieux ouverts, comme une lande montagnarde, qui complètent la mosaïque d'habitats intéressants. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques déterminantes ont été recensées, dont le lycopode à rameaux annuels, le polystichum lonchitis, la bondrée apivore, le pic noir ou encore le tarin des aulnes.

- *Les forêts à dominante de feuillus*

Le secteur de Billom et la Comté sont des zones où prédominent les feuillus. Parmi les sites les plus emblématiques, la forêt de la Comté occupe plus de 2 000 ha et se compose de chênaies-charmaies à 65%, de forêts de ravin (érablaies-tillaies) et de hêtraies thermo-calcicoles. On retrouve la couleuvre d'Esculape, le sonneur à ventre jaune, le pic vert, le pic noir ou le pic mar et la genette commune.

- *Les boisements riverains des cours d'eau : forêts alluviales et ripisylves*

Le Val d'Allier et la basse plaine de la Dore accueillent encore des forêts alluviales qui sont des habitats qui présentent un enjeu fort de conservation.

La vallée de la Dore était très peu boisée au XIXe siècle, marquée par les activités agricoles et industrielles. Aujourd'hui, les milieux boisés ont reconquis les rives des cours d'eau, mais souvent de manière contrainte par les activités alentours. Quelques boisements sont bien conservés mais des plantations de résineux ou de peupliers sont aussi présents. De manière générale, les forêts alluviales sont rares et les ripisylves peu épaisses. Fragmentées par les parcelles agricoles et les zones urbanisées, elles sont connectées au reste du réseau forestier grâce aux haies et à la ripisylve des petits cours d'eau. Lorsqu'il est continu, ce réseau forme une matrice de déplacement de la faune sauvage.

Parmi les sites bien conservés, il convient de citer les **gorges de la Dore,** composées en majorité de chênaies, site sur lequel sont présents le faucon hobereau ou le petit rhinolophe. Plus en aval, on trouve des boisements mixtes composés de chênes, frênes et aulnes ainsi que des forêts mixtes de pente et ravin, en particulier dans le secteur de Thiers. Le milan noir ou le lucane cerf-volant sont cités parmi les espèces présentes sur ces secteurs.

Les boisements de la vallée de la Credogne, composés de forêts de ravins sur les pentes les plus humides, d'aulnaies-frênaies le long des cours d'eau et de quelques sapinières à sphaignes, présentent un intérêt patrimonial, marqués par la présence du pic noir, de la bondrée apivore, du barbitiste des bois ou encore de la barbastelle d'Europe.

1.1.2 Des milieux agricoles dominées par les prairies

- **Les prairies temporaires et permanentes**

  - *Surfaces et répartition*

Les milieux agricoles couvrent environ 128 604 ha, soit l'équivalent de 36 % du territoire (OSO, 2020). Les prairies (hors estives et landes) représentent près de 86 % des surfaces agricoles du périmètre d'étude.

Les **prairies permanentes dominent** avec près de 71% des surfaces agricoles recensées par le Registre Parcellaire Graphique de 2020. Les prairies temporaires et permanentes occupent une partie des plaines et des bas de versants des vallées les moins encaissées. On les retrouve notamment dans la plaine d'Ambert, la plaine des Varennes et le Bas-Livradois.

Les principales cultures concernent le maïs, le blé tendre et les cultures fourragères. Les cultures maraichères se développent progressivement. Les cultures céréalières se situent davantage sur les terres les plus fertiles où le relief est le plus plat et où les conditions climatiques sont les plus clémentes. On les retrouve alors notamment dans la plaine des Varennes et plus particulièrement dans le secteur de Billom mais aussi sur le plateau de Craponne et dans la plaine d'Ambert.

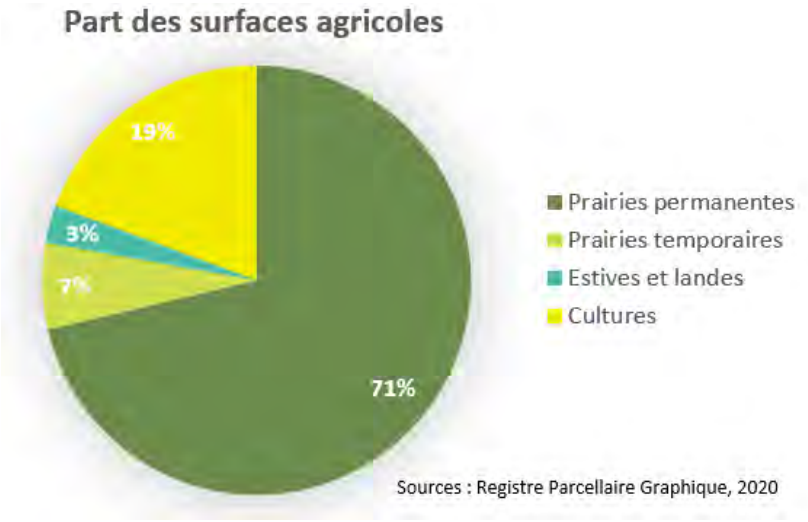

Composition des surfaces agricoles

  - *Intérêt écologique des milieux agricoles*

Les prairies permanentes présentent une biodiversité riche et spécifique aussi bien floristique que faunistique et abritent des habitats naturels ou agro-naturels favorables au développement et au déplacement des espèces. D'un point de vue agricole, ils sont entretenus soit par le pâturage de troupeaux, soit par la fauche.

Les prairies de fauche sont réparties sur la majeure partie du territoire, mais ont tendance à régresser. D'après la cartographie de la végétation (CarHab 2018), plusieurs foyers de prairies de fauche se démarquent : sur les monts du Forez, au nord-est et sud de Billom, dans le Livradois occidental et le Haut-Livradois, sur le plateau de Craponne.

Si les prairies fauchées bénéficient généralement d'un cortège floristique plus étendu que les prairies pâturées, les prairies pâturées sont des espaces également ayant un intérêt écologique fort. La gestion extensive permet d'améliorer cette valeur écologique.

Zoom sur les Hautes-Chaumes

Les prairies des Hautes-Chaumes forment une mosaïque pastorale d'environ 6 000 ha de landes, pelouses, prairies et tourbières. Les prairies de fauche et pâturées contribuent à la richesse du site. 16 espèces floristiques protégées, dont l'emblématique Lis martagon et des reliques glaciaires telles que les lycopodes, sont répertoriées. Les landes et prairies des Jasseries sont très fréquentées par l'avifaune, où l'on peut observer l'alouette des champs, la caille des blés, le Tarier des prés, les pipits des arbres et farlouse, les busards saint martin et cendré ou encore le faucon Hobereau.

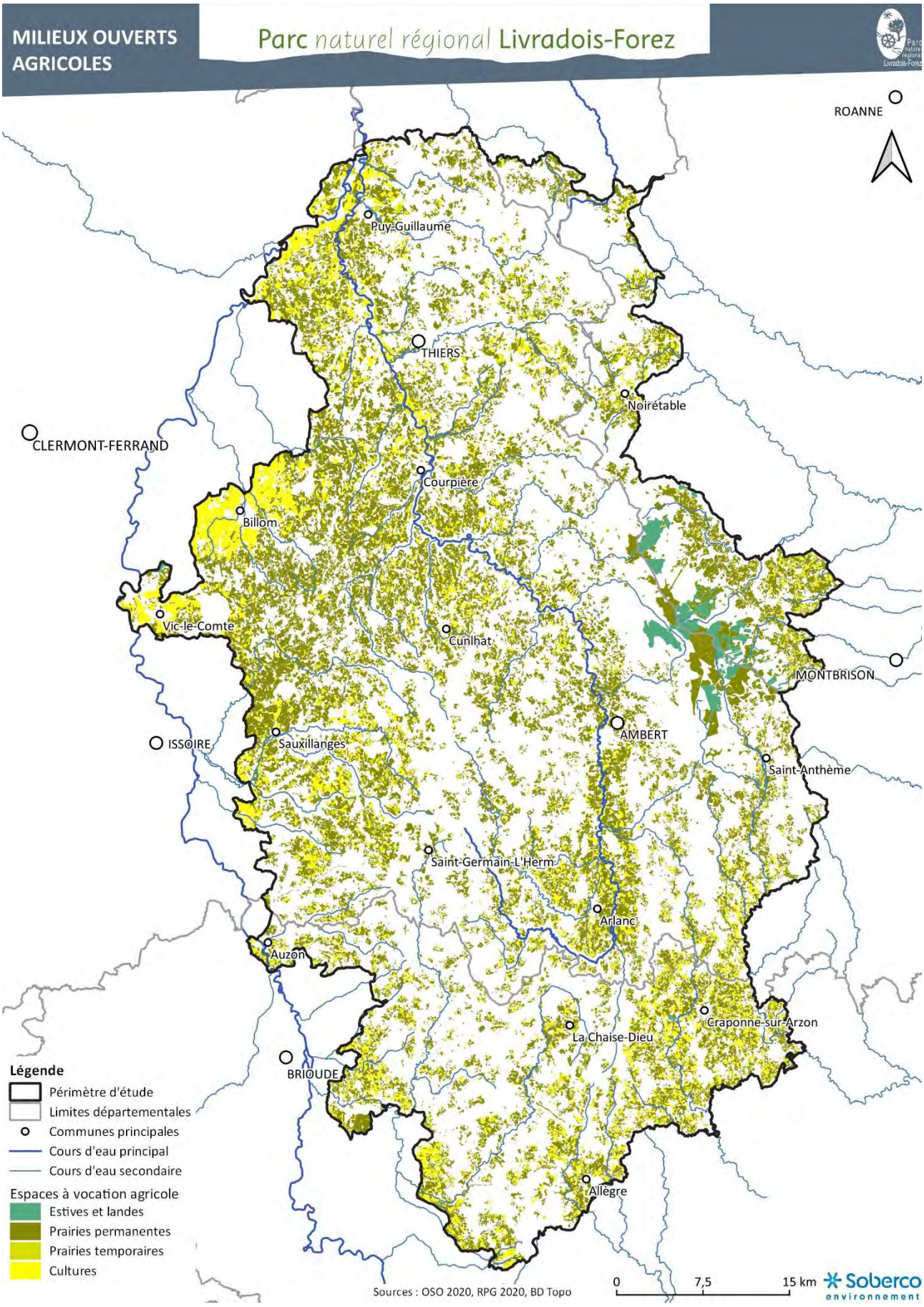
MILIEUX OUVERTS AGRICOLES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Espaces à vocation agricole
Estives et landes
Prairies permanentes
Prairies temporaires
Cultures
Sources : OSO 2020, RPG 2020, BD Topo
0
7,5
15 km
Soberco environnement

Les prairies extensives sont, en effet, toujours en herbe, et souvent accompagnées de haies, sont dépourvues d'intrants chimiques et ne font pas l'objet de drainage puisque les mares servent d'abreuvoirs aux troupeaux. Ces prairies accueillent des espèces patrimoniales telles que la pie-grièche grise (dans la plaine d'Ambert), mais également le courlis cendré et le bruant ortolan, même si ces dernières sont fortement menacées.

Les milieux cultivés et prairies temporaires présentent un moindre intérêt écologique que les milieux prairiaux bocagers en termes d'habitats mais constituent des milieux perméables pour la plupart des espèces. Ils peuvent également représenter des espaces d'accueil de la biodiversité : mammifères, reptiles, insectes, oiseaux, plantes messicoles etc...

Ils forment une matrice de déplacement de la faune sauvage, plus ou moins perméable selon l'espèce considérée, mais qui peut être ponctuellement accompagnée d'éléments structurants qui améliorent considérablement leur fonctionnalité écologique : les haies, bosquets, mares, arbres isolés, murets, friches etc...

- **Les landes et pelouses**

  - *Surfaces et répartition*

Les landes et pelouses occupent moins de 2 % de la superficie du périmètre d'étude. Près de 5 300 ha de landes et pelouses sont concentrés dans les parties sommitales des monts du Forez (les Hautes-Chaumes) qui constituent le seul grand ensemble contigu de pelouses et landes du territoire, soit environ 75 % de l'ensemble des landes et pelouses du territoire (OSO, 2020). En revanche, selon le Registre Parcellaire Graphique de 2020, les estives et landes représentent environ 1 % de la superficie du territoire (3 348 ha), dont 2 700 ha situées au sein des Hautes-Chaumes.

Des petits ilots de landes et pelouses se situent par ailleurs sur le massif du Livradois et au niveau des Bois noirs.

  - *Intérêt écologique*

Les Hautes-Chaumes sont composées d'une **mosaïque de milieux ouverts** (landes, pelouses, prairies, formations à hautes herbes) et de milieux humides (congères tardives, tourbières, mégaphorbiaies, zones humides subalpines). Ces habitats sont propices à l'accueil de nombreuses espèces faunistiques dont certaines espèces d'oiseaux déterminants. L'alouette des champs fréquente par exemple les landes et pelouses sèches, tout comme le pipit farlouse. Les landes et pelouses sont également des habitats favorables aux reptiles qui sont représentés par la vipère péliade et le lézard vivipare.

Les **landes**, sur les Hautes-Chaumes, sont dominées à environ 89 % des landes à *Genista pilosa* (genêt poilu) et *Vaccinium myrtillus* (myrtille), on y trouve aussi la callune. Les landes mêlent les arbrisseaux bas et les graminées comme la canche flexueuse et les fétuques. La pédologie et les conditions climatiques rudes (contraste de température, enneigement, vent...) de ce milieu ont favorisé la présence d'espèces floristiques rares et remarquables, identiques à celles observées sur les sommets alpins ou les toundras d'Europe du Nord. On peut citer, parmi ces plantes très rares, l'homogyne des Alpes dont les Hautes-Chaumes est l'unique station connue dans le Massif central. **Six espèces de lycopodes** sont présentes (sur neuf existantes en France) dont deux sont particulièrement rares, le lycopode des Alpes, qui est protégé, et le lycopode à trois épis. Dans la lande subalpine, le pipit spioncelle et le merle à plastron sont présents. De nombreux rapaces peuvent aussi être observés (milan royal, circaète jean le blanc, le busard Saint-Martin ou le faucon hobereau).

Les **pelouses** sont majoritairement (à 90%) des pelouses sèches à *Dianthus sylvaticus* (œillet des bois) et *Leontodon pyrenaicus* (Liondent des Pyrénées). Pour les pelouses d'altitude, ce sont des pelouses atlantiques à nard raide (pelouses sèches sur sol acide).

Le pâturage permet de contenir le développement des arbres pionniers, comme le bouleau ou le sorbier des oiseleurs. Le pin sylvestre est aussi un colonisateur des landes en cas d'abandon de la parcelle. Les landes et pelouses des Hautes-Chaumes, étant entourées de milieux boisés, le risque de disparition de ces milieux est réel. C'est pourquoi, le maintien d'exploitations extensives des estives permet de conserver ces milieux ouverts. La qualité de ces milieux dépend des bonnes pratiques agropastorales. Sans activité pastorale, seules quelques landes subalpines pourraient garder quelques espaces ouverts du fait des rigueurs climatiques, de la qualité du sol pauvre et de la courte période végétative.



Les Hautes-Chaumes

1.1.3 Des milieux humides nombreux mais de faibles superficies

- **Répartition**

De multiples milieux humides et tourbeux maillent le territoire, mais représentent des surfaces réduites, encore sous estimées car aucun inventaire exhaustif n'est disponible à l'échelle du périmètre d'étude. L'imperméabilité des sols associée à la topographie et la présence de nombreux cours d'eau favorisent l'existence de ces milieux humides. Souvent de petites tailles et dégradées, elles sont présentes sur tout le territoire. Celles qui présentent le plus d'enjeux sont :

- Les zones humides en tête de bassin versant de la Dore, sur le plateau du Livradois, sur les parties sommitales des monts du Forez et des Bois Noirs.
- Les vallées escarpées et boisées qui accueillent également de nombreux milieux humides (Credogne, Dore entre Courpière et Ambert, Durolle, Senouire, Doulon).
- Le site des Hautes-Chaumes qui présente un réseau de tourbières d'altitude très important..
- Le plateau de La Chaise-Dieu qui accueille un réseau de milieux humides.
- Les bassins sédimentaires (plaines d'Ambert, de Courpière, des Varennes, …) maillés de prairies humides, mégaphorbiaies, forêts alluviales, bras morts.

La particularité du territoire porte sur un réseau de tourbières conséquent, notamment dans les monts du Forez, plus de 2400 ha ont été recensées pour 210 tourbières de plus de 1 ha. Concernant le Livradois, le recensement reste à affiner mais près de 80 sites sont dénombrés.

- **Intérêt écologique**

Les milieux humides rencontrés sont relativement diversifiés dans leur nature : zones humides d'altitude, prairies humides, tourbières, marais et étangs, ripisylves et forêts alluviales, zones de gorges, plaine alluviale de la Dore et Val d'Allier ... Nombre d'habitats et d'espèces remarquables sont associées à ces milieux comme l'hirondelle de rivage, le guêpier d'Europe, la sterne Pierregarin, le petit Gravelot, le sonneur à ventre jaune, le nacré de la canneberge ou encore l'agrion de Mercure.

Ils offrent également de nombreux intérêts environnementaux : écrêtement de crue, recharge de nappe, soutien d'étiage, épuration des eaux, stockage de carbone dans les tourbières …

Les tourbières et zones humides des monts du Forez

Les tourbières des monts du Forez sont formées par dégradation progressive des sphaignes et mousses propres aux milieux acides. Le bombement marqué de ces tourbières est lié à l'accumulation de la tourbe, la tourbière peut se diviser en deux parties, le haut et le bas marais. Les laîches, les joncs, la molinie et la violette des marais, sont les espèces caractéristiques du bas marais (plus inondé). La callune et la myrtille sont les espèces caractéristiques du haut marais, cette partie haute des tourbières est plus sèche. Ces habitats offrent refuge pour des papillons (nacré de la canneberge, damier de la succise et cuivré de la bistorte) ainsi que d'autres espèces florales protégées.

Parmi le recensement des tourbières des Monts du Forez effectué par le Parc, ce sont plus de 1 200 sites humides recensés dont plus de 200 sites tourbeux de plus de 1 ha.

Les Bois noirs accueillent des **tourbières** exceptionnellement bombées, remarquables à l'échelle européenne. Plusieurs milieux déterminants ont été identifiés, des tourbières bombées actives, des tourbières de transition et des tourbières boisées. Les tourbières abritent six espèces protégées dont le rossolis à feuilles rondes, plante insectivore assez rare en France, ou la camarine noire qui offre des baies noires, source d'alimentation pour certaines espèces faunistiques.

Le **nacré de la canneberge**, papillon diurne, est aussi une espèce typique des tourbières. Ce papillon pond ses œufs sur les feuilles et les tiges de la canneberge, plante poussant dans les tourbières et milieux tourbeux, et les chenilles s'en nourrissent. Le papillon adulte consomme le nectar du Comaret et du Cirse du marais, plantes qui se développent dans les parties les plus humides des tourbières. Le maintien des tourbières de qualité sont ainsi nécessaires à la survie de l'espèce. Les rares populations de cette espèce en France sont réparties en petites colonies, principalement dans le Massif central et dans le Haut Jura. Elle est en danger critique et inscrite sur la liste rouge en Auvergne. Les monts du Forez figurent parmi les secteurs où l'on retrouve encore l'espèce.



Le nacré de la canneberge

Le **sonneur à ventre jaune** est aussi une espèce rencontrée dans les milieux humides. Sur le territoire, seul le quart nord-ouest est une zone où l'on inventorie le sonneur à ventre jaune. Il est présent dans les mares, fossés, ornières, mares de chablis, vasques rocheuses …

Les différentes populations recensées semblent isolées les unes des autres. Ces populations sont donc sans doute caractérisées par une diversité génétique moins importante.



Crapaud sonneur à ventre jaune (PNRLF)

1.1.4 Des milieux aquatiques de différentes natures

- **Linéaire et régime hydrologique**

Plus de 5 570 km de cours d'eau parcourent le territoire, soit une densité de 1,57 km de cours d'eau par km² quand la moyenne française est de 1 km/km². *Les principaux cours d'eau sont décrits dans la partie « ressource en eau ».* Le réseau est plus dense dans les zones de montagne, en tête de bassin versant. De nombreux plans d'eau, étangs et mares accueillent également une faune et une flore intéressante selon le niveau d'artificialisation.

Plusieurs faciès sont rencontrés tout au long du parcours (138 km) de la Dore, principal axe aquatique du territoire : des zones de sources ou de gorges jusqu'au contexte de plaine alluviale. La Dore présente un régime torrentiel induisant des débits très inégaux dans le temps, et de nombreux affluents aux débits variables également. Les capacités d'accueil des milieux aquatiques sont alors dépendantes des substrats présents, de la dynamique fluviale et de l'hydrologie.

L'état écologique des cours d'eau est développé dans la partie « ressource en eau ».

- **Intérêt écologique des milieux aquatiques**

La Dore est classée **grands migrateurs** depuis 1919. Sur le bassin versant de la Dore, 1 326 km de cours d'eau sont classés en liste 1 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement (qui vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité) et 320 km en liste 2 (qui vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments).

La Dore offre un ensemble alluvial riche en méandres qui permet l'existence d'habitats diversifiés, avec notamment des forêts alluviales relativement bien conservées. Plusieurs zones portent des enjeux écologiques forts. Outre les différentes ZNIEFF et sites Natura 2000 sur le bassin versant de la Dore, 12 réservoirs biologiques[5] ont été identifiés sur le bassin versant de la Dore selon le SDAGE Loire Bretagne. Il se situent en particulier sur la Dore amont et le nord-est du bassin versant.

Comme la vallée de la Dore, le Val d'Allier présente une diversité d'habitats (les forêts alluviales, les pelouses, les végétations pionnières des grèves et vases et les annexes hydrauliques), permettant l'accueil d'un cortège faunistique d'intérêt européen (avifaune, mammifères et poissons). L'Allier et ses affluents sont des **axes importants pour la migration des poissons** (lamproie, alose et saumon atlantique).

Enfin, les cours d'eau de l'Ance du nord, la Senouire, l'Arzon et la Borne constituent également des réservoirs biologiques.

[5] « Cours d'eau ou parties de cours d'eau ou canaux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces aquatiques et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant » - LEMA, art. L214-17 du Code de l'Environnement

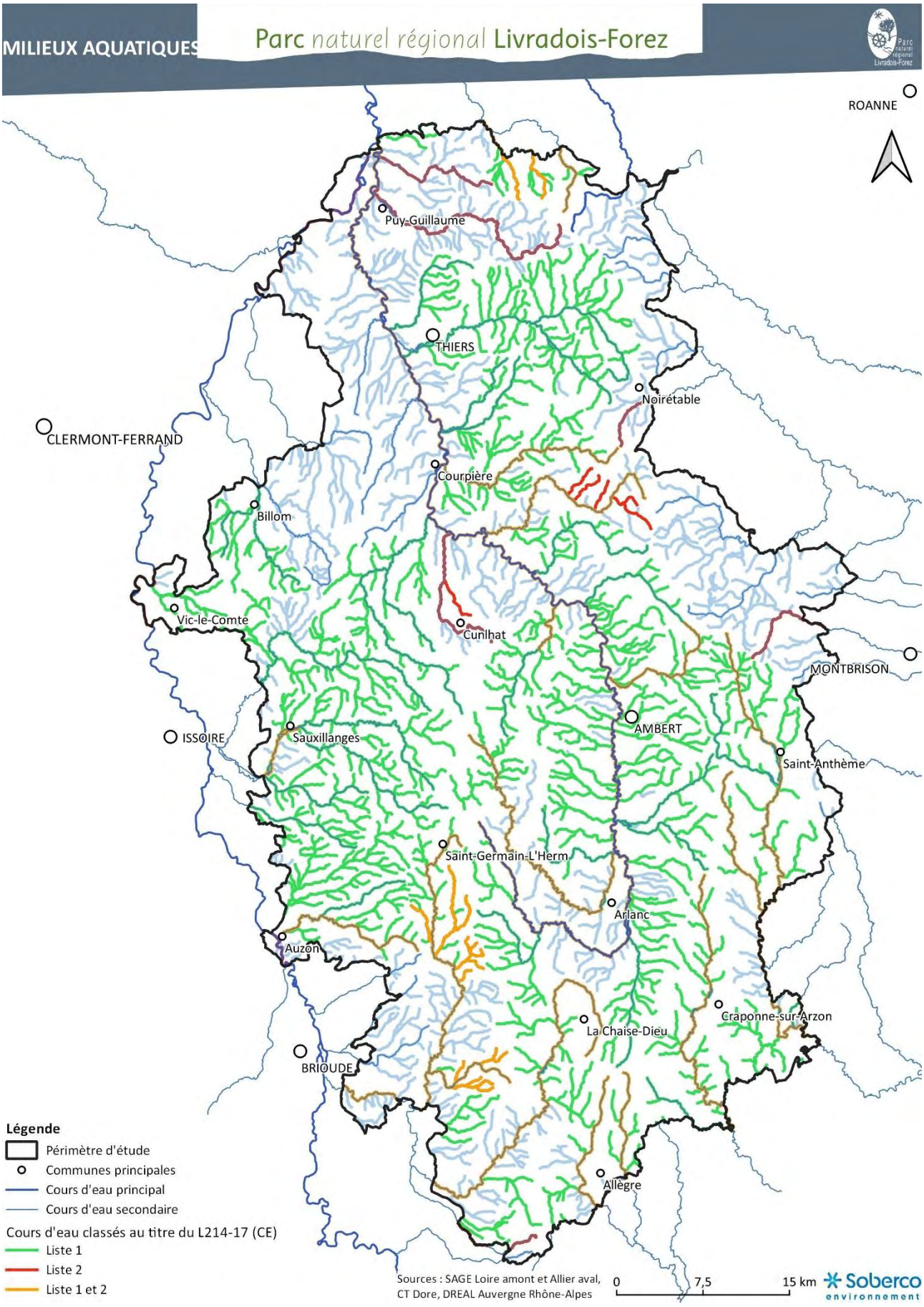
MILIEUX AQUATIQUES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Cours d'eau classés au titre du L214-17 (CE)
Liste 1
Liste 2
Liste 1 et 2
Sources : SAGE Loire amont et Allier aval, CT Dore, DREAL Auvergne Rhône-Alpes
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- **Les espèces associées aux milieux aquatiques**

En raison de la diversité des milieux aquatiques du territoire, au moins 37 espèces piscicoles autochtones ou allochtones peuvent être observées. Parmi elles, des espèces remarquables comme le saumon atlantique, l'ombre d'Auvergne, la lamproie de Planer, la bouvière, la lamproie marine, le barbeau fluviatile et le chabot. Deux mammifères viennent compléter le tableau des espèces d'intérêt communautaire : le castor d'Europe et la loutre d'Europe.

Présente sur plusieurs cours d'eau du territoire, **l'écrevisse à pattes blanches** est également une espèce témoin. Elle est présente essentiellement sur les sites Natura 2000 « Rivières à écrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon » et « Dore et affluents » mais de nombreux résidus de population sont régulièrement découverts en dehors à l'occasion d'inventaire. Le déclin de leur population témoigne de la dégradation des milieux aquatiques et de leur banalisation. Plusieurs facteurs interviennent dans la disparition des populations :

- La destruction physique de leur habitat (modifications du milieu par curage, assèchements, construction de barrages, recalibrage des cours d'eau, érosion suite à des coupes à blanc ou le piétinement de bovins) ;
- La détérioration de la qualité de l'eau (pollutions de toutes natures, l'eutrophisation et le colmatage (nitrates et phosphates d'origine agricole et domestique, labourage trop proche des rives, bétail dans le cours d'eau…) ;
- Compétition avec des espèces allochtones pour l'écrevisse et contamination par la peste de l'écrevisse portée par les écrevisses américaines, décimant les populations d'écrevisses à pattes blanches.

Le castor avait disparu de la Dore mais recolonise le territoire, d'après l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Il est présent à l'amont de Pont-de-Dore (PNRLF, Groupe Mammologique d'Auvergne GMA) et sa limite de répartition se trouverait pour l'instant entre Courpière et Sauviat. Sa réinstallation semble en bonne voie mais représente encore un enjeu écologique fort.



Loutre (PNRLF)

La présence de la **loutre et du castor** témoigne également du potentiel écologique des rivières du territoire. La loutre fait partie des espèces qui ont recolonisé pratiquement tout le territoire.

La **moule perlière**, en raison de ses exigences vis-à-vis du milieu, est une autre espèce indicatrice de la qualité écologique des cours d'eau. Ses exigences envers des ruisseaux à truites, oligotrophes (peu chargés en nutriments), avec une eau rapide, fraîche, limpide et très bien oxygénée, font d'elle une espèce dite parapluie pour les espèces piscicoles. La Dolore, l'Arzon et l'Ance font preuve de qualités d'habitat et de corridors remarquables et hébergent ponctuellement des populations de moules perlières.



Moule perlière (PNRLF)

Les dernières prospections effectuées en 2019, sur les sites Natura 2000 (rivières à moules perlières du Bassin de la Dolore et rivières à moules perlières du bassin de l'Ance du nord et de l'Arzon) témoignent de la présence de cette espèce avec plusieurs populations. Mais leur régression bien que lente parait certaine.

1.2 Des milieux naturels sous pression

1.2.1 Des milieux forestiers à l'avenir incertain

L'une des premières richesses du Livradois-Forez est la ressource en bois. L'exploitation et la valorisation de la ressource forestière vont progressivement prendre de l'importance dans l'économie locale, en raison tout d'abord de l'accroissement des besoins pour les secteurs de l'énergie et de la construction, puis de l'arrivée à maturité économique (diamètre d'exploitabilité atteint) de nombreuses plantations. Ainsi, les activités sylvicoles sont très développées et les choix de gestion qui en résultent sont déterminants pour les milieux forestiers et leur valeur écologique :

- La diversité des essences : Les choix des essences est décisif pour la qualité du milieu. Les plantations de résineux monospécifiques et denses, typiques des forêts plantées au cours de la seconde moitié du XXe siècle, sont des milieux dont la valeur écologique est moins évidente que les plantations d'essences mélangées. L'enrésinement entraine une perte de la biodiversité et une dégradation des sols en raison de l'acidification de l'humus sur les sols les plus fragiles. Le remplacement des essences autochtones (sapins, hêtres, chênes, …) par des essences allochtones est à éviter, il influe fortement sur la diversité des organismes vivants dans le peuplement. La richesse spécifique d'un peuplement allochtone est généralement bien moindre par rapport à un peuplement d'essences autochtones. De plus, une richesse spécifique plus élevée permet à la communauté végétale d'être plus résistante et résiliente face aux pressions extérieures.
- Les plantations équiennes : La diversité des âges des arbres est aussi un enjeu pour la biodiversité. Lorsqu'une futaie est composée uniquement d'arbres qui arrivent à maturité économique en même temps, celle-ci fait souvent l'objet d'une coupe à blanc et donc d'une destruction du milieu. Certains boisements font l'objet de coupes à blanc car les peuplements sont jugés inadaptés aux conditions induites par le changement climatique et sont remplacés par des essences allochtones comme le douglas, le cèdre ou le pin noir. Les plantations des années 1950 à 1970 arrivent aujourd'hui à maturité économique et pourraient faire l'objet de nombreuses coupes pouvant avoir des incidences sur la biodiversité.

Certaines forêts sont **peu gérées** du fait d'une part très importante de forêts privées et d'une atomisation du parcellaire, réduisant les surfaces pour lesquelles un plan simple de gestion est requis.

La compatibilité de certains modèles de production sylvicole avec la biodiversité forestière est mise en question du fait de la **forte pression** exercée sur les espaces forestiers, sans tenir compte, la plupart du temps, de leur intérêt écologique (destruction de forêts anciennes matures notamment), mais également du fait du **renouvellement forestier** mis en place sur les mêmes bases qu'il y a 50 ans (plantations monospécifiques), dont le faible intérêt écologique a été démontré.

1.2.2 Des espaces agricoles sous pressions multiples

Le pastoralisme et l'agriculture extensive ont eu pour effet de créer des milieux ouverts semi-naturels propices à une biodiversité spécifique riche. Or aujourd'hui, deux tendances sont observées et qui ont toutes deux pour effet la disparition de ces milieux.

- D'une part, on note une déprise agricole sur les secteurs ayant un accès difficile, éloigné des exploitations, ou à faible potentiel agronomique. L'abandon des activités agricoles sur ces parcelles conduit à la fermeture des milieux. Celle-ci se traduit par la disparition des prairies et donc d'espèces floristiques et faunistiques inféodées à ces milieux. Le plateau du Haut-Livradois et les monts du Forez, du fait de leur relief et de l'éloignement des zones urbaines, sont particulièrement touchés par ce phénomène.
- À l'inverse, les zones agricoles plus accessibles et sous influence urbaine, tendent vers une intensification agricole. La banalisation des milieux, l'agrandissement des

parcelles, le retournement des prairies naturelles et la disparition des haies, des murets, des arbres isolés, et des mares, qui en découlent ont pour conséquence une perte du potentiel d'accueil et de déplacement de la biodiversité. Les zones de plaine sont particulièrement touchées par cette tendance et plus spécialement encore la plaine des Varennes qui est sous l'influence des grandes cultures de la plaine de la Limagne et de l'urbanisation du secteur.

La pression urbaine, plus importante dans les secteurs de Thiers et de Billom, vient exercer des effets d'emprise supplémentaires sur ces milieux. De manière générale sur l'ensemble du territoire, même si le développement est modéré, l'artificialisation des sols continue à réduire les surfaces agricoles.

1.2.3 Des milieux naturels ouverts (landes, pelouses) en cours d'évolution

De nombreuses menaces pèsent sur ces milieux, dont la présence est la plus importante sur les Hautes-Chaumes :

- La modification des pratiques agropastorales associées à l'intensification (surpâturage, coupe précoce, épandage de lisier et d'engrais minéral) qui entraîne un enrichissement du sol et favorise la modification des compositions floristiques. À l'inverse, la déprise agricole (abandon des pratiques pastorales et fermeture des milieux) entraîne la perte de certains habitats naturels d'intérêt communautaire et marque la colonisation de certaines essences ligneuses et parfois d'espèces invasives.
- La modification de la gestion sylvicole traditionnelle du pourtour forestier des Hautes-Chaumes et le risque d'enrésinement naturel de certaines hêtraies entraînent des conséquences sur les fonctionnalités des milieux humides associés.
- La fréquentation touristique et les activités de loisirs peuvent générer des incidences sur les habitats naturels, les espèces et les continuités écologiques. Le piétinement et la circulation de véhicules à moteur pour les loisirs sont notamment un problème pour la préservation des espèces floristiques des landes sèches. Sur les zones de falaises, la pratique de l'escalade sur certains sites génère des perturbationslors de la nidification de certains rapaces.

Sur les autres secteurs de pelouses, la fermeture des milieux ou la modification des sols par amendement constituent des menaces importantes du fait d'un réseau morcelé et peu connu.

1.2.4 Des milieux humides menacés

Différentes menaces s'exercent sur les milieux humides avec des intensités variables selon les secteurs :

- **L'évolution des pratiques agricoles** : La tendance à l'intensification agricole entraine une conversion des prairies en cultures et des aménagements agricoles (drainage, recalibrage,….) conduisant entre autres à la dégradation voire à la disparition des zones humides ou l'assèchement des mares. À l'inverse, la conversion des terres agricoles au profit d'autres pratiques (sylviculture et urbanisation) entraine une fermeture des milieux et également une disparition des milieux humides. En tête de bassins versants du secteur de Billom et de la vallée de la Durolle, les milieux humides semblent être particulièrement dégradés par les pratiques agricoles.
- **La gestion sylvicole** : Les plantations régulières de résineux en bord de cours d'eau ou dans les tourbières intra-forestières et zones humides, les coupes à blanc de boisements alluviaux et les plantations de peupliers sont très dommageables aux milieux humides (compaction des sols notamment). La majorité des zones humides forestières sont plantées en épicéas et les têtes de bassin versant sont souvent plantées d'espèces résineuses. Ceci tend à assécher et à acidifier les sols, d'autant que les plantations ont souvent été précédées de drainages.

- **L'urbanisation** : Les milieux humides sont soumis à de nombreuses pressions liées aux activités anthropiques et notamment à l'urbanisation (logements et activités économiques) et les effets d'emprise, de fragmentation ou de pollution induits (des zones d'alimentation ou des milieux humides en tant que tels).
- **Le développement des espèces exotiques envahissantes** : Le développement et la propagation d'espèces invasives telles que la renouée du Japon constitue une source de perte de biodiversité et de dégradation des milieux humides et aquatiques.

1.2.5 Des milieux aquatiques menacés

Une diversité de pressions menace la qualité des milieux aquatiques :

- Le piétinement des berges et le colmatage sédimentaire,
- Les plantations de résineux allochtones,
- Les perturbations de la dynamique fluviale,
- Les obstacles à l'écoulement,
- Les pollutions agricoles, domestiques et industrielles
- Le changement climatique.

Ces différentes pressions sont développées dans la partie « ressource en eau ».

1.2.6 Une pression supplémentaire : le changement climatique

Le changement climatique constitue une menace commune à l'ensemble des milieux. Ses effets tels que l'augmentation de la fréquence des sécheresses et des températures, l'augmentation des prélèvements en eau … auront des incidences sur la diversité et la nature des milieux ainsi que sur les conditions d'accueil des espèces actuellement présentes sur le territoire.

Pour exemples :

- Si les températures deviennent plus clémentes sur l'étage subalpin des Hautes-Chaumes, la colonisation des forêts pourrait être favorisée sur les sites où aujourd'hui les rigueurs climatiques sont limitantes et pourrait donc entrainer la disparition des landes et pelouses.
- Avec des périodes de sécheresse plus intenses et sur une période plus longue durant la période estivale, la pression sur les zones humides est accentuée. Depuis 2015, les sécheresses, cumulées aux activités agropastorales, peuvent accélérer la détérioration par piétinements successifs.

Les différents effets liés au changement climatique sont plus largement développés dans la partie « l'énergie et le climat ».

1.2.7 La circulation des véhicules motorisés : une pression sur les sites les plus fragiles

- **Les secteurs à enjeux**

La connaissance des pratiques de loisirs motorisés sur le territoire est relativement faible en dehors des manifestations encadrées. En effet, il est difficile de rendre compte précisément de la fréquentation des chemins ouverts à la circulation ou non. C'est le cas tout particulièrement des **pratiques individuelles ou non-encadrées**, qui semblent être bien représentées sur le territoire, au contraire des manifestations motorisées organisées, qui bénéficient d'un encadrement mais qui induisent indirectement une augmentation la fréquentation individuelle.

D'après l'état des lieux de la circulation motorisée réalisée à l'échelle du territoire classé Parc en 2021[6], les risques identifiés de l'incidence de la circulation sur les espaces naturels, concernent principalement la **dégradation des lits de cours d'eau** lors de la traversée des véhicules motorisés. Cette pratique peut entrainer plusieurs conséquences pour la biodiversité. La première, avec une érosion prématurée et accélérée des berges. La seconde peut provoquer une destruction d'habitats pour des espèces inféodées à ces milieux (crustacés, amphibiens…). Enfin, ces pratiques peuvent aussi participer à l'accélération de la sédimentation en aval, par la mise en suspension des sédiments du lit du cours d'eau. Outre la perturbation physique sur le milieu, ces pratiques engendrent également une pollution sonore, limitant de ce fait les espaces de quiétude au sein du territoire, pour la faune mais aussi pour les autres usagers.

Malgré des données incomplètes sur l'intégralité du territoire, cet état des lieux de la circulation motorisée, met en exergue la récurrence de certains conflits d'usages et risques pour les milieux naturels sur certains secteurs : les Bois noirs, les monts du Forez, les vallées de la Dore et de l'Ance, et les gorges de l'Arzon.

- **Les actions conduites**

Le syndicat mixte du Parc répond aux sollicitations des services déconcentrés de l'Etat sur les manifestations motorisées du territoire (la Rand'Auvergne et 10 à 12 autres manifestations par an) pour des examens de parcours, des avis d'incidences Natura 2000. Il organise le cas échéant des visites de terrain avant et après manifestation, il émet un avis si cela se révèle nécessaire.

Le syndicat mixte du Parc réalise dans la mesure du possible un suivi de la zone réglementée par arrêté préfectoral la circulation motorisée sur les Hautes-Chaumes du Forez, qui consiste à vérifier régulièrement les panneaux de signalisation installés. Le syndicat mixte du Parc a également élaboré un guide des bonnes pratiques des activités de loisirs de pleine nature.

Seulement **14 communes disposent d'un arrêté de réglementation de la circulation** des véhicules à moteur, dont une grande partie dans le secteur des Hautes-Chaumes : Le Brugeron, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, Job, Valcivières, Grandrif, Saint-Anthème, Orléat, Chomelix, Glaine-Montaigut, Allègre, Sainte-Agathe, Fayet-le-Château, Egliseneuve-près-Billom, Montmorin.

[6] PAVLIK M. 2021, État des lieux de la circulation motorisée du Livradois-Forez, EcoType\PNR Livradois-Forez, 30 p.

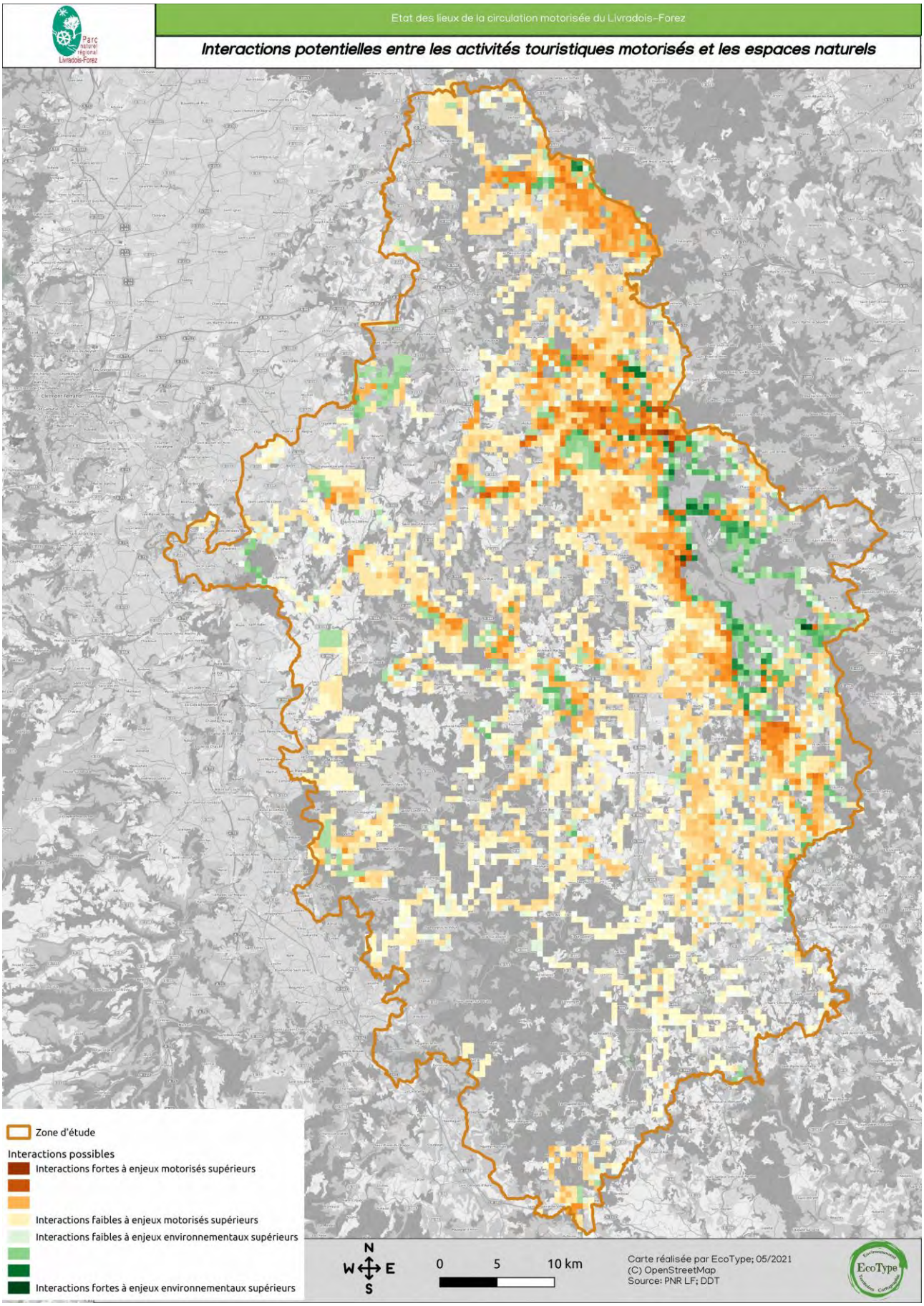
Etat des lieux de la circulation motorisée du Livradois-Forez
Interactions potentielles entre les activités touristiques motorisés et les espaces naturels
Zone d'étude
Interactions possibles
Interactions fortes à enjeux motorisés supérieurs
Interactions faibles à enjeux motorisés supérieurs
Interactions faibles à enjeux environnementaux supérieurs
Interactions fortes à enjeux environnementaux supérieurs
N
W
E
S
0
5
10 km
Carte réalisée par EcoType; 05/2021
(C) OpenStreetMap
Source: PNR LF; DDT
EcoType

1.3 Des continuités écologiques plutôt fonctionnelles

1.3.1 Le Livradois-Forez : un espace majeur dans le réseau écologique supra-territorial

Le territoire s'insère au sein de continuités écologiques d'importance régionale, interrégionale et nationale, notamment pour les continuités forestières et dans le réseau écologique des milieux frais à froids.

- **Le réseau écologique à l'échelle nationale**

Concernant **les continuités forestières**, les massifs boisés du territoire et notamment les monts du Forez et des Bois noirs constituent un réservoir de biodiversité important sur le plan national et participent à des grandes continuités est/ouest mais également nord/sud.

Les monts du Forez et les Bois noirs s'insèrent également au sein de grandes continuités d'échelle nationale pour **les milieux frais à froids** reliant les grands massifs montagnards entre eux, des Alpes au Massif central et aux Pyrénées. Les Hautes-Chaumes constituent ainsi un réservoir de biodiversité et un relais de connectivité d'importance nationale.

La plaine de la Limagne à l'ouest du territoire joue un rôle prépondérant concernant **les milieux thermophiles**. Cette zone de plaine est entourée par les reliefs du Massif central qui sont, étant donné leurs altitudes, des milieux moins accueillants. L'ouest du territoire contribue à la continuité thermophile de grande importance, dans un axe nord-sud.

Le territoire se trouve en bordure d'un grand axe de **voies de migration** sud-ouest/nord-est pour l'avifaune, reliant à l'échelle nationale les Pyrénées au sud-ouest et les Ardennes au nord de la France. Cette voie est essentiellement utilisée en migration retour, à l'échelle internationale, depuis l'Europe du nord et de l'est vers la péninsule ibérique. Le territoire est également en bordure de l'axe de migration des Pyrénées Orientales à Orléans qui suit la vallée de la Loire.

Concernant la **trame aquatique**, le territoire est situé entre la rivière Allier à l'ouest, qu'il alimente avec la Dore, et la Loire à l'est. Les monts du Forez et le massif des Bois noirs sont à l'interfluve des deux bassins versants qu'ils relient grâce à leur réseau de cours d'eau et de zones humides en tête de bassins versants.

- **À l'échelle du Massif central**

Dans le cadre des travaux réalisés par l'IPAMAC visant à l'identification d'une trame écologique du Massif central à la chaîne pyrénéenne, les massifs forestiers du Livradois et du Forez ont été reconnus comme des réservoirs de biodiversité, ayant un **potentiel écologique élevé**. Le territoire se situe en tête de bassin versant de la Loire et a donc aussi un **rôle stratégique pour les milieux aquatiques**.

Des grands corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité ont également été identifiées. Le Massif central représente un « pont » entre les Alpes et les Pyrénées. Le Livradois-Forez est une zone de connectivité potentielle entre ces deux chaînes montagneuses étant donné sa localisation (entre les deux grands massifs), sa topologie de moyenne montagne, ses réservoirs de biodiversité, sa typologie de milieux (majorité de milieux forestiers) et son territoire peu fragmenté. Les espèces les plus susceptibles d'utiliser cet axe migratoire, sont celles inféodées au milieu montagnard, en raison de la proximité avec les massifs alpin, central et pyrénéen (Synthèse du projet IPAMAC, 2011).

L'enjeu de maintien des **milieux ouverts du Massif central** (prairies, landes et pelouses) a été mis en évidence pour une continuité dépassant les limites régionales. Le Massif central est peu fragmenté et concentre les plus grands continuums de milieux ouverts à l'échelle nationale. Il en va de même pour la continuité des milieux boisés et des milieux aquatiques.

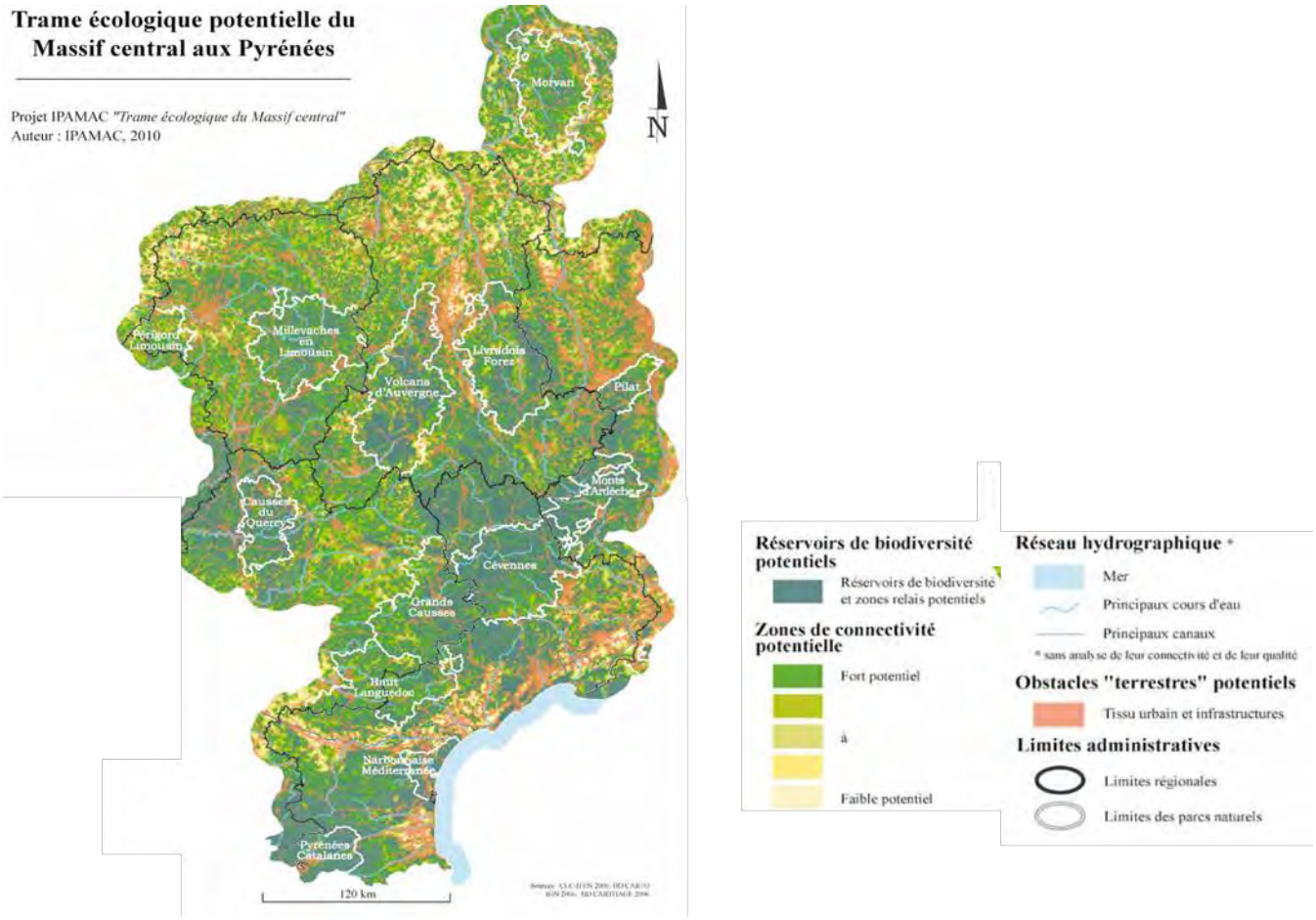

Trame écologique potentielle du Massif central aux Pyrénées

- **À l'échelle inter-régionale et régionale**

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Auvergne Rhône-Alpes, approuvé en 2020, met en évidence les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques d'intérêt régional, interprétés à l'échelle du 1/100 000ème. Le Livradois-Forez ressort comme un territoire de « liaison » entre la vallée de la Loire et celle de l'Allier, constitué de quelques réservoirs de biodiversité et des corridors diffus couvrant la majorité du territoire.

Les forêts d'altitude du Livradois-Forez sont des réservoirs forestiers de premier plan pour la région. Entourés d'une matrice de milieux à forte connectivité potentielle et de zones relais (bocages, vallées boisées, haies, arbres alignés…), elles permettent une continuité avec les éco-paysages forestiers attenants.

Les bassins versants de l'Allier, de l'Ance et de la Dore constituent des continuités d'importance régionale. Les sous trames des milieux humides et aquatiques du territoire permettent une continuité avec celles plus à l'est dans la plaine du Forez et la vallée de la Loire. Elles constituent à ce titre des lieux de halte migratoire pour certains oiseaux entre l'Allier et la Loire.

Les continuités de milieux prairiaux et des systèmes agropastoraux sont bien assurées. Le réservoir de biodiversité des landes et pelouses des Hautes-Chaumes est composé d'une mosaïque de milieux accueillants. Ces landes et pelouses d'altitude sont relativement isolées à l'échelle régionale. Néanmoins, en continuité avec la trame agropastorale et subalpine du Velay et du Vivarais, elles constituent un axe favorable à la migration de l'avifaune.

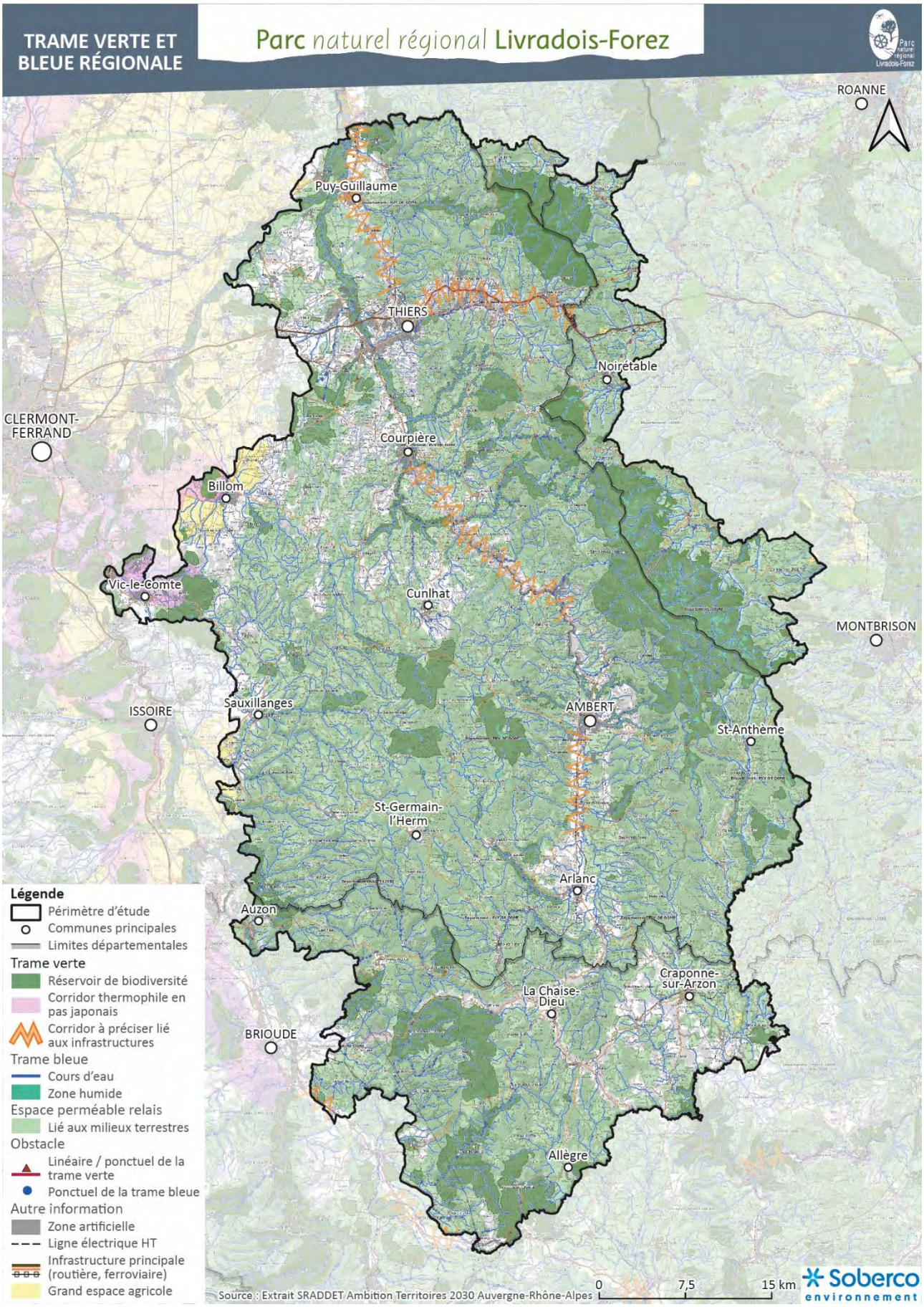
TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites départementales
Trame verte
Réservoir de biodiversité
Corridor thermophile en pas japonais
Corridor à préciser lié aux infrastructures
Trame bleue
Cours d'eau
Zone humide
Espace perméable relais
Lié aux milieux terrestres
Obstacle
Linéaire / ponctuel de la trame verte
Ponctuel de la trame bleue
Autre information
Zone artificielle
Ligne électrique HT
Infrastructure principale (routière, ferroviaire)
Grand espace agricole
Source : Extrait SRADDET Ambition Territoires 2030 Auvergne-Rhône-Alpes
0
7,5
15 km
Soberco environnement

1.3.2 Une fragmentation écologique assez peu marquée

- **La fragmentation écologique liée aux infrastructures**

Deux axes routiers majeurs fragmentent le territoire :

- Un axe est/ouest cumulant l'A89, la RD2089 (présentant un trafic d'environ 24 000 véhicules /jour (TMJA7 2019)), la voie ferrée et la vallée encaissée de la Durolle. Cet ensemble d'infrastructures crée une rupture entre les Bois noirs et des Monts du Forez. L'autoroute est considérée comme infranchissable, toutefois de nombreux ouvrages (hydrauliques ou routiers) permettent le franchissement de cette infrastructure. En revanche, les différents passages débouchent sur l'axe de la RD2089 qui est difficilement franchissable en raison des zones urbaines qui l'accompagnent et de la topographie parfois très contraignante.
- Un axe nord/sud cumulant la RD906 (avec un trafic compris entre 2000 et 2500 v/j), la voie ferrée et la vallée de la Dore dans sa partie en gorges encaissées. Ce faisceau d'infrastructures, combiné à la topographie accidentée , crée une rupture importante entre les monts du Forez et les monts du Livradois. La voie ferrée en soi n'est pas un obstacle majeur dans la mesure où ses abords ne sont pas grillagés. En revanche, les murs de soutènement qui accompagnent cette infrastructure, notamment dans les gorges de la Dore, constituent de réels obstacles pour la faune sauvage.

Les secteurs à enjeux sont ceux où les collisions avec la faune sont les plus importants. D'après le recensement des collisions réalisé par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes (FRC AuRA), sur la période de 2018 à 2020, les portions les plus accidentogènes se situent à proximité des grands centres urbains et sur les principaux axes routiers qui traversent le territoire.

Les secteurs présentant des taux de collisions importants sont les suivants :

- Sur l'axe de l'A89, à proximité de Thiers, de Chabreloche et de Noirétable (petits mammifères essentiellement).
- Le secteur de Noirétable : sur la RD1089 entre Chabreloche et Noirétable, en parallèle de l'A89 et sur la RD53 reliant Champoly et Noirétable (mammifères essentiellement).
- Le secteur de Craponne-sur-Arzon : sur la RD1 entre Craponne-sur-Arzon et Chomelix et sur la RD498 reliant Craponne-sur-Arzon et Pontempeyrat (mammifères essentiellement).
- Le secteur de Billom : sur la RD 997 entre Billom et Saint-Dier-d'Auvergne et sur la RD 58 entre Pontlatout et Les Meules, traversant Saint-Dier-d'Auvergne (amphibiens).
- Dans les monts du Forez : sur la RD 44 entre Sauvain et Roche (mammifères essentiellement).

- **Les obstacles aux continuités piscicoles**

Tous les cours d'eau du territoire, notamment la Dore sont **fortement cloisonnés** par la présence de barrages, seuils, radiers et buses, qui segmentent le linéaire et lorsqu'ils sont infranchissables créent une rupture dans la continuité écologique et l'axe migratoire associé. Pour exemple, près de 287 obstacles à l'écoulement sont actuellement recensés sur le bassin versant de la Dore (Contrat Territorial du bassin versant de la Dore, 2020). Les barrages les plus importants du territoire sont ceux de Sauviat sur le Miodet, de Passouira sur l'Ance, de Membrun sur la Durolle, des Pradeaux sur l'Enfer, ou de la Muratte sur la Credogne.

[7] TMJA : Trafic moyen journalier annuel

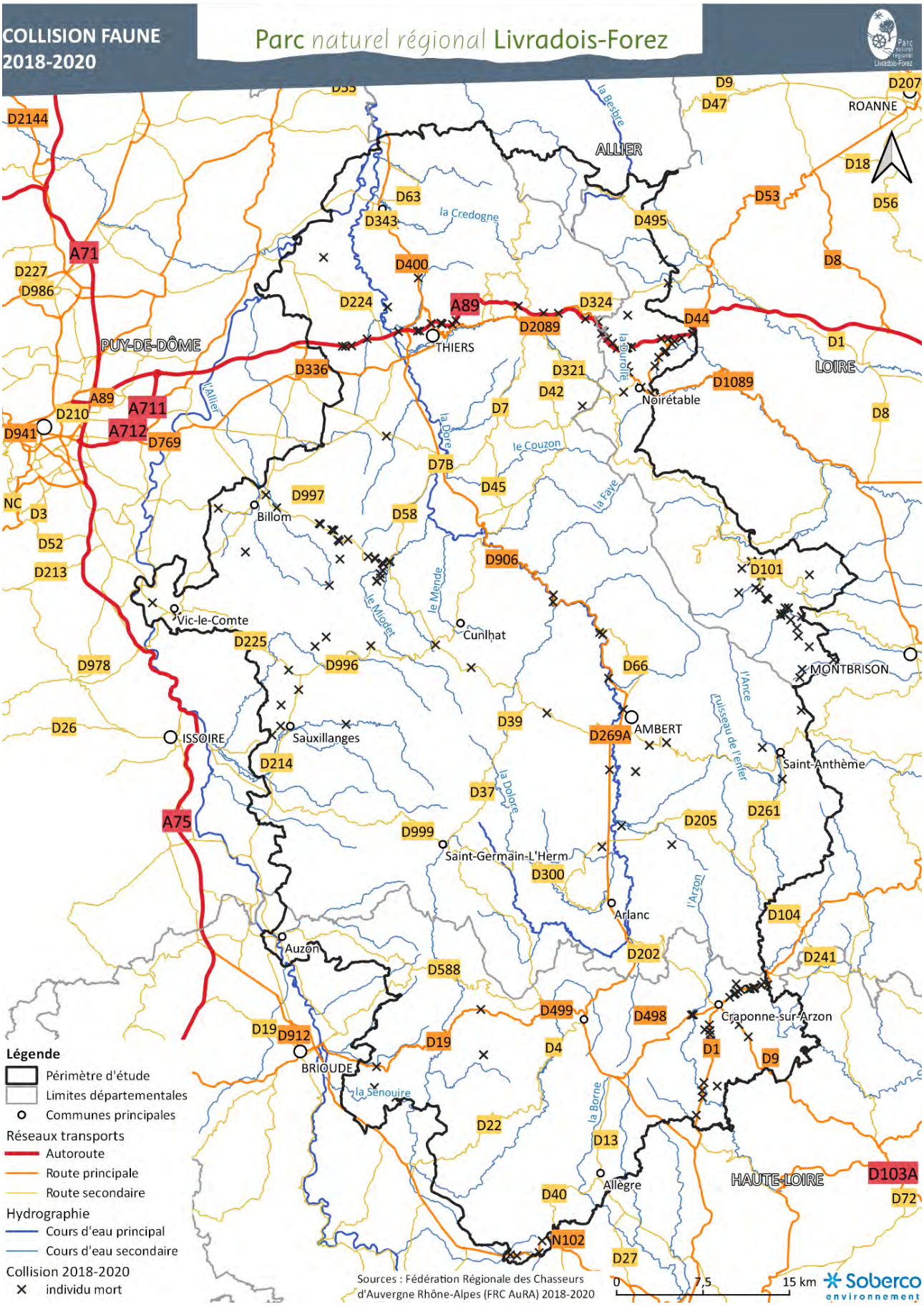
COLLISION FAUNE
2018-2020
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
PUY-DE-DÔME
LOIRE
HAUTE-LOIRE
ROANNE
THIERS
Noirétable
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
Saint-Anthème
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
BRIOUDE
Allègre
la Besbre
la Credogne
la Durolle
la Dore
le Couzon
la Faye
le Mende
le Miodet
la Dolore
l'Allier
l'Ance
ruisseau de l'enfer
l'Arzon
la Senouire
la Borne
A71
A89
A711
A712
A75
D2144
D227
D986
D210
D941
D769
D3
D52
D213
D978
D26
D214
D997
D58
D7B
D45
D906
D66
D39
D269A
D37
D999
D300
D205
D261
D104
D202
D241
D588
D499
D498
D19
D912
D4
D22
D13
D40
N102
D27
D103A
D72
D1
D9
D8
D56
D18
D53
D47
D207
D495
D324
D44
D2089
D321
D42
D1089
D336
D224
D400
D343
D63
D55
D101
D225
D996
D66
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Réseaux transports
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Collision 2018-2020
individu mort
Sources : Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes (FRC AuRA) 2018-2020
0
7,5
15 km
Soberco environnement

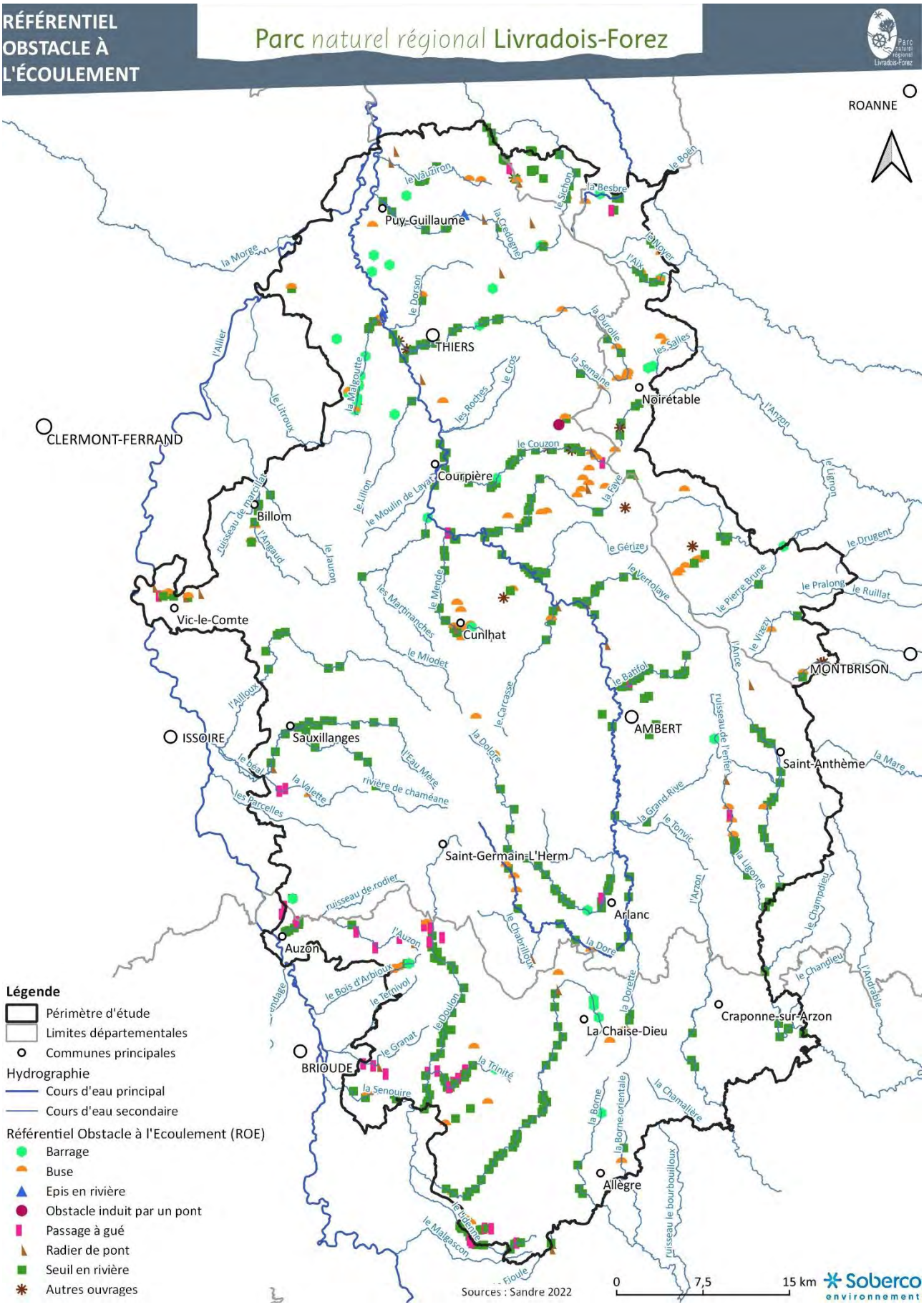
RÉFÉRENTIEL OBSTACLE À L'ÉCOULEMENT
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
CLERMONT-FERRAND
THIERS
Puy-Guillaume
Noirétable
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
MONTBRISON
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
BRIOUDE
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Référentiel Obstacle à l'Ecoulement (ROE)
Barrage
Buse
Epis en rivière
Obstacle induit par un pont
Passage à gué
Radier de pont
Seuil en rivière
Autres ouvrages
Sources : Sandre 2022
0
7,5
15 km
Soberco environnement

Certains bassins versants sont très segmentés, comme celui de la Durolle, impacté par 48 ouvrages hydrauliques infranchissables. Mais plusieurs dizaines de seuils sont notamment retrouvées sur la Credogne, le Couzon, la Faye, la Mende et leurs affluents respectifs.

En dehors du bassin versant de la Dore, l'Ance du nord, la Borne et la Senouire présentent également de nombreux obstacles aux continuités piscicoles.

- **Les obstacles aux déplacements aériens**

Le territoire est situé à la bordure d'une grande voie de migration de l'avifaune reliant les Pyrénées aux Ardennes et est également à proximité d'une autre voie qui relie les Pyrénées orientales à Orléans. Les monts du Forez, les Bois noirs et le plateau de Craponne constituent un passage vers la vallée de la Loire. Les milieux boisés et les milieux ouverts sont favorables à la présence et au déplacement de l'avifaune et des chiroptères. Au moins **185 espèces migratrices** de l'avifaune sont de passage sur le territoire. Parmi ces 185 espèces, 104 sont présentes en période hivernale et 132 nichent (Source : Plan Biodiversité PNR Livradois-Forez 2011).

Le territoire ne compte aucun parc éolien qui aurait pu constituer un obstacle pour l'avifaune. En revanche, une ligne haute tension (63 000 V) traverse les trois quarts de la longueur du territoire, du sud de la plaine d'Ambert à la limite nord du territoire. Une autre en provenance de l'ouest, borde le Haut-Livradois et rejoint Ambert. Au nord de Thiers, plusieurs lignes haute tension traversent le territoire d'ouest en est. Enfin, une ligne à très haute tension (225 000 V) passe sur les franges ouest du territoire. Ces lignes peuvent être à l'origine de collisions mortelles pour les espèces aériennes, notamment lors des larges mouvements migratoires qui concernent plusieurs dizaines voire centaines d'individus. Des dispositifs sur pylônes (anti-nid, grillage poteaux bois) ont été aménagés sur certaines lignes, mais toutes les lignes ne sont pas équipées de dispositifs anticollisions.

Enfin, les quelques remontées mécaniques des stations de ski des monts du Forez (station de Chalmazel et la station du parc d'activités de montagne de Prabouré à Saint-Anthème) sont susceptibles d'être des obstacles ponctuels et une source de mortalité de l'avifaune. Les oiseaux les plus touchés sont les grands oiseaux.

- **La "pollution lumineuse"[8]**

Le territoire n'est pas épargné par la "pollution lumineuse" même s'il bénéficie en majorité d'une pénombre assez importante. Les zones de plus fortes radiances[9] sont situées en périphérie du territoire, en lien avec les agglomérations de Clermont-Ferrand, Issoire, Brioude et Montbrison. Au sein du territoire, l'axe de l'A 89/RD 1089 ainsi que la vallée de la Dore jusqu'à Ambert, constituent des secteurs de plus fortes radiances par rapport au reste du territoire.

- *Les impacts de la pollution lumineuse*

On estime approximativement que 28 % des vertébrés et 64 % des invertébrés (représentant environ 90% de la diversité des espèces) vivent partiellement ou exclusivement la nuit. Les zones éclairées sont perturbantes pour les activités de certaines espèces et constituent une barrière plus ou moins répulsive ou infranchissable pour une grande majorité de la faune, terrestre ou aérienne.

[8] Eléments issus de l'Etat des lieux de la pollution lumineuse sur 6 Parcs naturels du Massif central réalisé par Dark Sky Lab en 2020.

[9] Les données de radiances, réalisées à partir d'images satellites VIIRS-DNB, permettent de couvrir de grandes surfaces et de prendre en compte tous les types d'éclairages, privés comme publics. La radiance est donc la puissance surfacique émise par des sources lumineuses.

Aussi, ces différentes sources lumineuses peuvent amplifier les phénomènes de fragmentation de l'espace, notamment entre les monts du Forez et le Haut-Livradois et, de manière plus franche, entre les monts du Forez et les Bois Noirs. De plus, la trame noire joue un rôle relativement important chez certaines espèces, les chiroptères notamment. Ainsi, la pollution lumineuse peut venir s'ajouter à des pressions existantes tels que la réduction de sites de gîte et la réduction du réseau de haies.

L'analyse de la pression de la lumière sur les réseaux écologiques montre que ces derniers bénéficient rarement de ciels de bonne qualité (mesurée par la luminance zénithale) et possèdent des **ciels de qualité rurale voire de transition suburbain – rural**.

La carte sur la simulation de la pollution lumineuse en extrémité de nuit à partir de données satellites (carte page suivante) montre que :

- Une majeure partie des corridors boisés identifiés présentent globalement une bonne préservation vis-à-vis de la pollution lumineuse.
- La pollution lumineuse est plus marquée sur la frange ouest (Vic-le-Comte) ou dans la vallée de la Dore à Ambert. La continuité de la trame noire sur la Dore est elle-même fragmentée par les éclairages des bourgs traversés.
- Les zones humides et la tête du bassin de la Dore semblent épargnées par l'impact des éclairages nocturnes, avec des sites favorables à la trame noire, comme les sites sombres sur les Hautes-Chaumes.

Sur la carte de la radiance par habitant par commune, les chiffres indiquent la part de radiance par habitant. Ce ratio permet d'identifier les communes qui ont la plus forte radiance par habitant ; elles sont situées dans le Livradois, entre Saint-Germain-l'Herm et La Chaise-Dieu. "L'extinction" correspond à une commune où l'éclairage public est éteint en milieu de nuit, totalement ou partiellement (voir légende de la carte).

- *L'extinction des éclairages*

Le syndicat mixte du Parc a réalisé une enquête en 2021 auprès des 163 communes du périmètre classé Parc à laquelle 45 communes ont répondu. La majorité d'entre-elles ont réalisé des actions en termes d'éclairage public au cours des dix dernières années. Ces actions consistent en des changements d'équipements (mats, ampoules), mais aussi en l'extinction en milieu de nuit. La plupart des communes pratiquent l'extinction partielle dans la majorité des cas, mais encore de nombreuses communes ne pratiquent aucune extinction ou très peu (30).

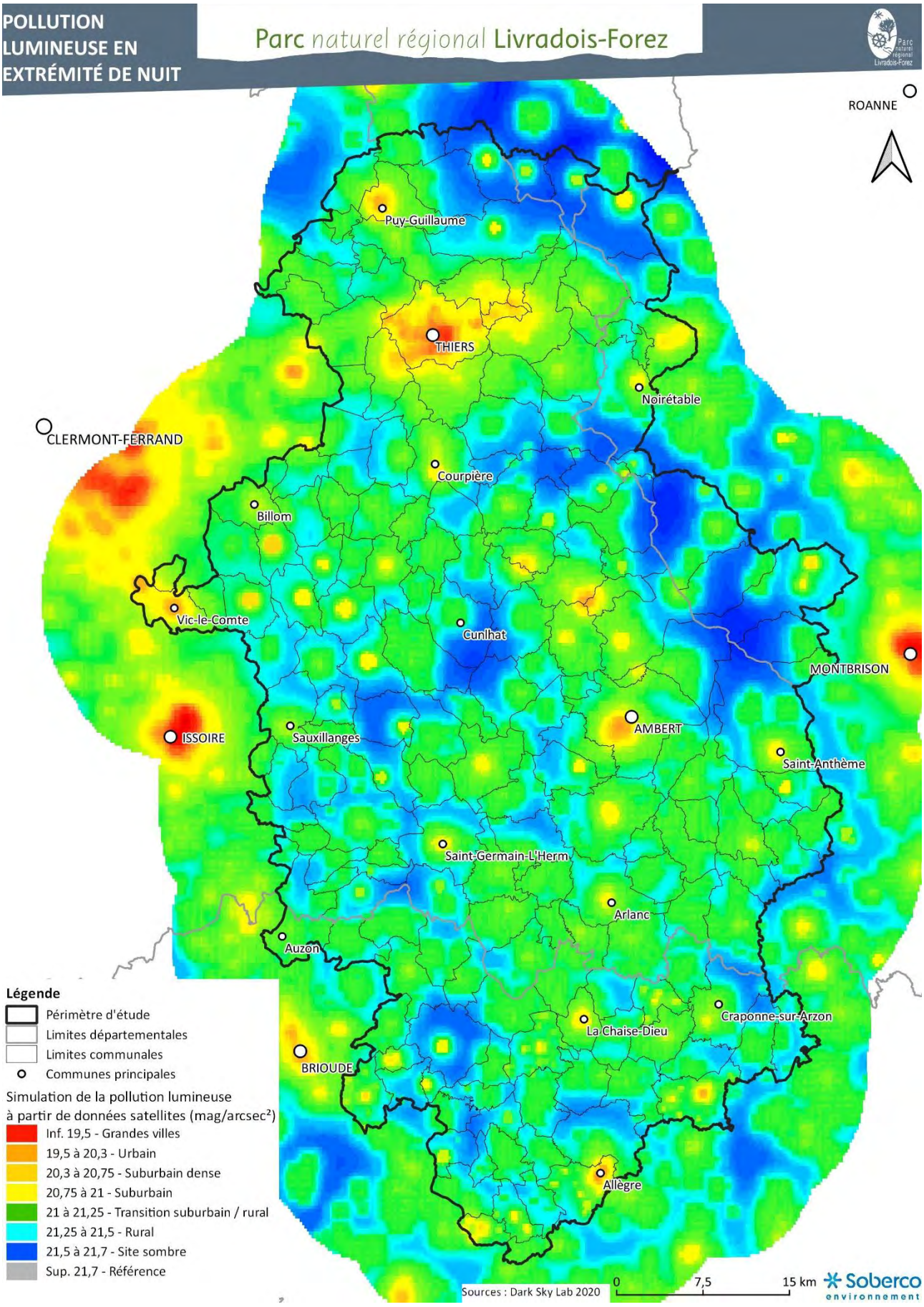
POLLUTION LUMINEUSE EN EXTRÉMITÉ DE NUIT
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Limites communales
Communes principales
Simulation de la pollution lumineuse à partir de données satellites (mag/arcsec²)
Inf. 19,5 - Grandes villes
19,5 à 20,3 - Urbain
20,3 à 20,75 - Suburbain dense
20,75 à 21 - Suburbain
21 à 21,25 - Transition suburbain / rural
21,25 à 21,5 - Rural
21,5 à 21,7 - Site sombre
Sup. 21,7 - Référence
Sources : Dark Sky Lab 2020
0
7,5
15 km
Soberco environnement

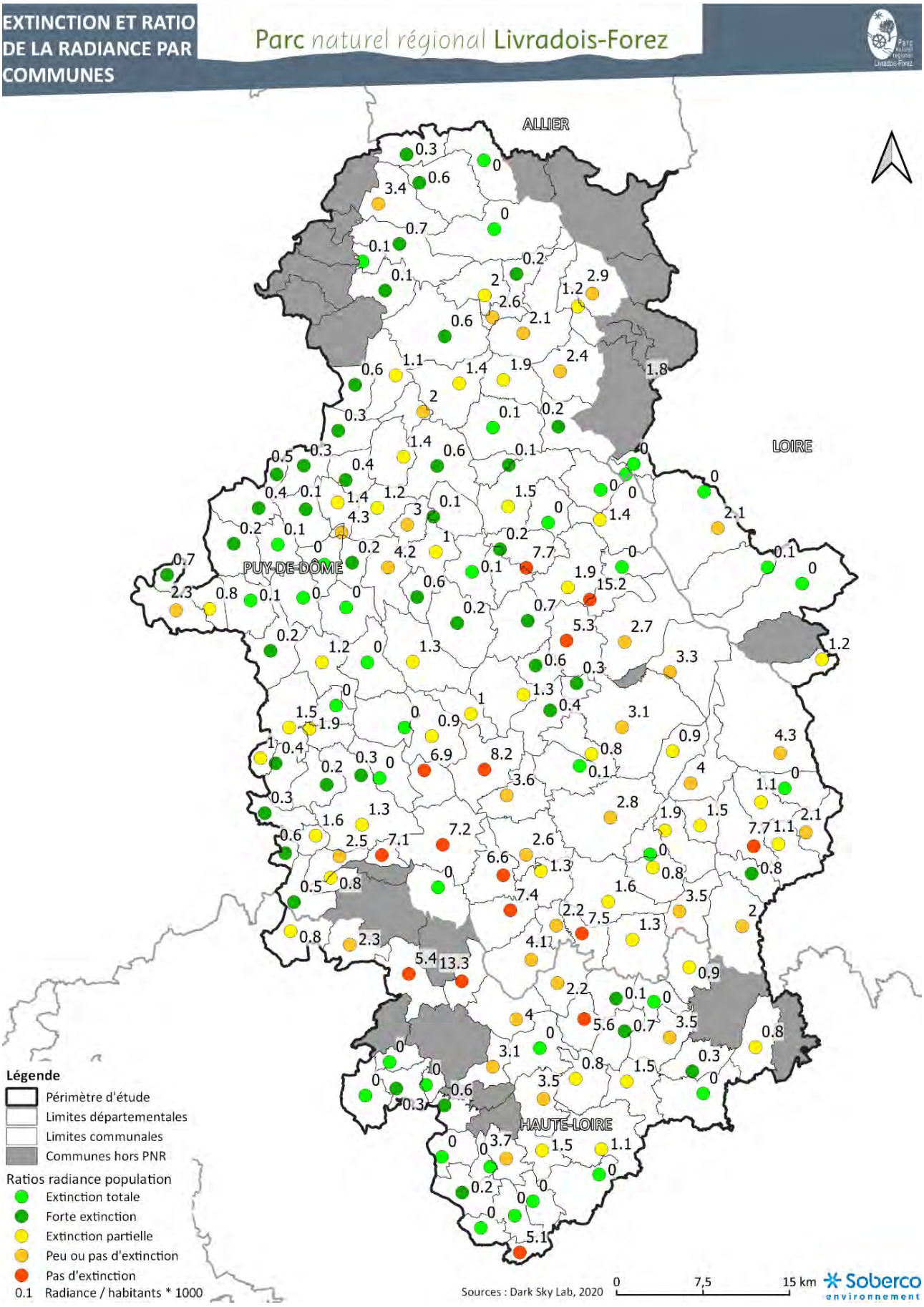
EXTINCTION ET RATIO DE LA RADIANCE PAR COMMUNES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
LOIRE
PUY-DE-DÔME
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Limites communales
Communes hors PNR
Ratios radiance population
Extinction totale
Forte extinction
Extinction partielle
Peu ou pas d'extinction
Pas d'extinction
0.1 Radiance / habitants * 1000
Sources : Dark Sky Lab, 2020
0
7,5
15 km
Soberco environnement

1.3.3 Des sous-trames écologiques fonctionnelles

- **La sous-trame forestière**

Les principaux réservoirs de biodiversité forestiers identifiés sont les Bois Noirs, les monts du Forez, les boisements du Haut-Livradois et quelques îlots de forêts anciennes de plaine (Bois de la Comté, Bois de Bort), les forêts alluviales de la basse vallée de la Dore et les forêts des pays coupés.

De manière globale, les haies et ripisylves des vallées assurent les continuités entre les différents espaces forestiers. Néanmoins, malgré un large continuum d'espaces forestiers, certaines connexions entre les principaux réservoirs de biodiversité sont fragilisées du fait de secteurs moins accueillants ou d'infrastructures :

- L'espace entre les Bois Noirs et les monts du Forez est marquée par la vallée de la Durolle. Sur cette zone peu forestière s'ajoutent des infrastructures routières (l'A89, la D2089) et la voie ferrée. De plus, la morphologie encaissée de la vallée surtout au niveau des gorges, ne facilite pas le passage de certaines espèces terrestres.
- La connexion entre le nord des monts du Forez et les massifs boisés du Haut-Livradois : entre la Dore, la RD906 et la voie ferrée, la vallée de la Dore cumule un certain nombre d'obstacles aux déplacements entre les deux massifs. Le trafic de la RD906 n'est pas très élevé, mais l'infrastructure est bordée d'une barrière béton dans les montées au col de Piboulet. Par ailleurs, les pentes escarpées des gorges de la vallée de la Dore rendent le passage entre ces deux blocs forestiers difficile pour certaines espèces. Les murs de soutènement de la voie ferrée constituent également des obstacles infranchissables ponctuellement.
- La connexion potentielle sud-ouest / nord-est entre le sud des monts du Forez et le cœur de nature au sud du territoire : les infrastructures telles que la voie ferrée et la RD906 représentent des obstacles importants.
- Les connexions nord-sud entre les principaux massifs anciens du plateau du Livradois : ces zones boisées sont disposées en « pas japonais ».
- La connexion ouest-est entre plateau du Livradois et plateau de Craponne au sud de la plaine d'Ambert : une continuité boisée se dessine entre Mayres et St-Victor-sur-Arlanc, potentiellement interrompue par la RD906 à la limite communale entre Dore-L'Église et Malvières.

La Dore constitue un corridor aquatique boisé et participe à la dispersion des amphibiens, mais les gorges peuvent constituer des obstacles majeurs pour certaines espèces.

Enfin, les plantations récentes peuvent également constituer des ruptures dans la continuité des milieux forestiers du fait de leur caractère peu accueillant.

- **La sous-trame des milieux agricoles**

Plusieurs grands ensembles de milieux agricoles contigus ou plus denses peuvent être identifiés sur le territoire :

- Le Bas-Livradois (prairies permanentes dominantes),
- La plaine d'Ambert (mélange de prairies permanentes, prairies temporaires et cultures),
- La plaine Entre Dore et Allier et le val d'Allier (prairies et cultures),
- Le plateau de Craponne (alternance de prairies permanentes/cultures),
- Le massif de la Comté (prairies et cultures condensées à l'ouest du massif),
- Le secteur de Courpière (prairies permanentes, cultures).

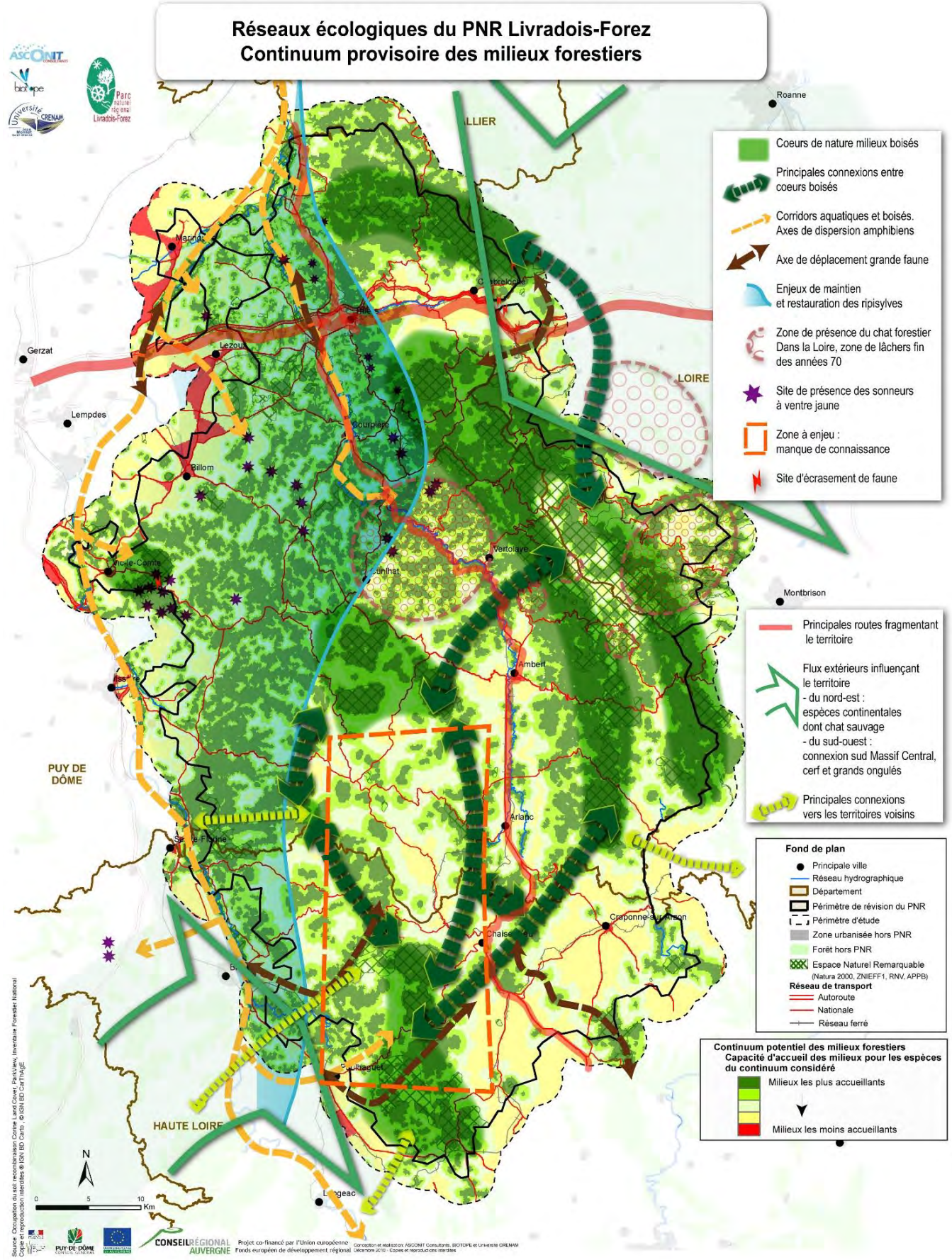
Réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez
Continuum provisoire des milieux forestiers
ALLIER
LOIRE
PUY DE DÔME
HAUTE LOIRE
Roanne
Montbrison
Ambert
Arlanc
Craponne-sur-Arzon
Vertolaye
Courpière
Billom
Lempdes
Gerzat
Lezoux
Marsat
Vic-le-Comte
Lunhat
Langeac
Coeurs de nature milieux boisés
Principales connexions entre coeurs boisés
Corridors aquatiques et boisés. Axes de dispersion amphibiens
Axe de déplacement grande faune
Enjeux de maintien et restauration des ripisylves
Zone de présence du chat forestier Dans la Loire, zone de lâchers fin des années 70
Site de présence des sonneurs à ventre jaune
Zone à enjeu : manque de connaissance
Site d'écrasement de faune
Principales routes fragmentant le territoire
Flux extérieurs influençant le territoire
- du nord-est : espèces continentales dont chat sauvage
- du sud-ouest : connexion sud Massif Central, cerf et grands ongulés
Principales connexions vers les territoires voisins
Fond de plan
Principale ville
Réseau hydrographique
Département
Périmètre de révision du PNR
Périmètre d'étude
Zone urbanisée hors PNR
Forêt hors PNR
Espace Naturel Remarquable
(Natura 2000, ZNIEFF1, RNV, APPB)
Réseau de transport
Autoroute
Nationale
Réseau ferré
Continuum potentiel des milieux forestiers
Capacité d'accueil des milieux pour les espèces du continuum considéré
Milieux les plus accueillants
Milieux les moins accueillants
N
0 5 10 Km
CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE
Projet co-financé par l'Union européenne
Fonds européen de développement régional

Les continuités agro-pastorales sont en partie assurées par les vallées et renforcées par le réseau de haies. Les bocages du quart nord-ouest, du Livradois, du secteur de Billom et de la plaine entre Dore et Allier sont une source importante de biodiversité.

De nombreuses prairies cloisonnées de boisements (ou clairières) sont observées, notamment dans les secteurs du Haut-Livradois, du plateau de La Chaise-Dieu, des Bois Noirs, au nord et au sud des monts du Forez. Les continuités de prairies de fauche situées en contrebas des jasseries (entre 1300 et 1500 m) présentent une forte individualisation floristique.

À l'échelle parcellaire, **l'ensemble des prairies ne présente pas le même intérêt écologique** (diversité floristique et faunistique en lien avec les modes de fauche ou de pâture) et certaines continuités associées à des petits trajets (insectes ou amphibiens notamment) peuvent être interrompues par des espaces agricoles peu accueillants.

- **La sous-trame des landes et pelouses**

Sur les monts du Forez, on peut observer une continuité de près de 20 km de long presqu'ininterrompue de landes et de pelouses, la plus importante du territoire. Quelques boisements, cultures et milieux humides s'entremêlent à ces milieux sans créer de réelle coupure. Quelques routes et chemins passent à travers ces milieux mais au vu de leur taille et du faible trafic, ne semblent pas être un véritable obstacle.

Les pelouses sont entourées de landes, de prairies ou de forêts qui créent une discontinuité entre les milieux similaires, ce qui peut alors limiter les échanges écologiques pour les espèces qui présentent de faibles capacités de déplacement. Les fonctionnalités écologiques à l'échelle du site sont donc assurées selon des pas japonais.

Second cœur de nature, la plaine d'Ambert est reconnue pour son continuum de prairies, permanentes ou non, maillé de haies et de arbres de haut jet, accueillant une belle population de pie grièche grise.

- **La sous-trame des milieux humides**

Les continuités écologiques de ces différents milieux humides sont assurées par un réseau hydrographique relativement dense, ramifié mais présentant des discontinuités. Selon les espèces, d'autres milieux tels que les forêts et les prairies humides peuvent assurer la continuité entre les milieux humides nécessaires à leur cycle de vie.

En outre, les tourbières et autres milieux humides des Hautes-Chaumes facilitent pour un certain nombre d'espèces (mammifères aquatiques ou autres) le passage de l'interfluve Dore/Loire. La loutre, par exemple, passerait de la vallée de l'Ance à la Loire via les Hautes-Chaumes. Le noyau des zones humides du Haut-Livradois pourrait aussi constituer des zones relais formant un corridor entre l'Allier et la Dore.

- **La sous-trame des milieux aquatiques**

Les cours d'eau sont un support de continuité écologique pour de nombreuses espèces, qu'elles soient aquatiques, terrestres ou volantes. Ils constituent un corridor aquatique boisé structurant pour les continuités forestières, humides et aquatiques. La continuité forestière dépend de la préservation des forêts alluviales et de la ripisylve.

Les cours d'eau constituent des axes de migration important. En effet, la Loire, l'Allier et la Dore sont des axes de déplacement pour certaines espèces aquatiques ou semi-aquatiques comme le saumon. Leurs affluents drainent le territoire et constituent également des axes de colonisation potentiels. La présence d'obstacles empêche toutefois la libre circulation de ces espèces. La quasi-absence de retour de géniteurs sur la Dore malgré le déversement d'alevins de saumon entre 2010 et 2019, révèle des problèmes dans l'accomplissement des différentes étapes du cycle biologique des individus de cette espèce (croissance en rivière, dévalaison, montaison).

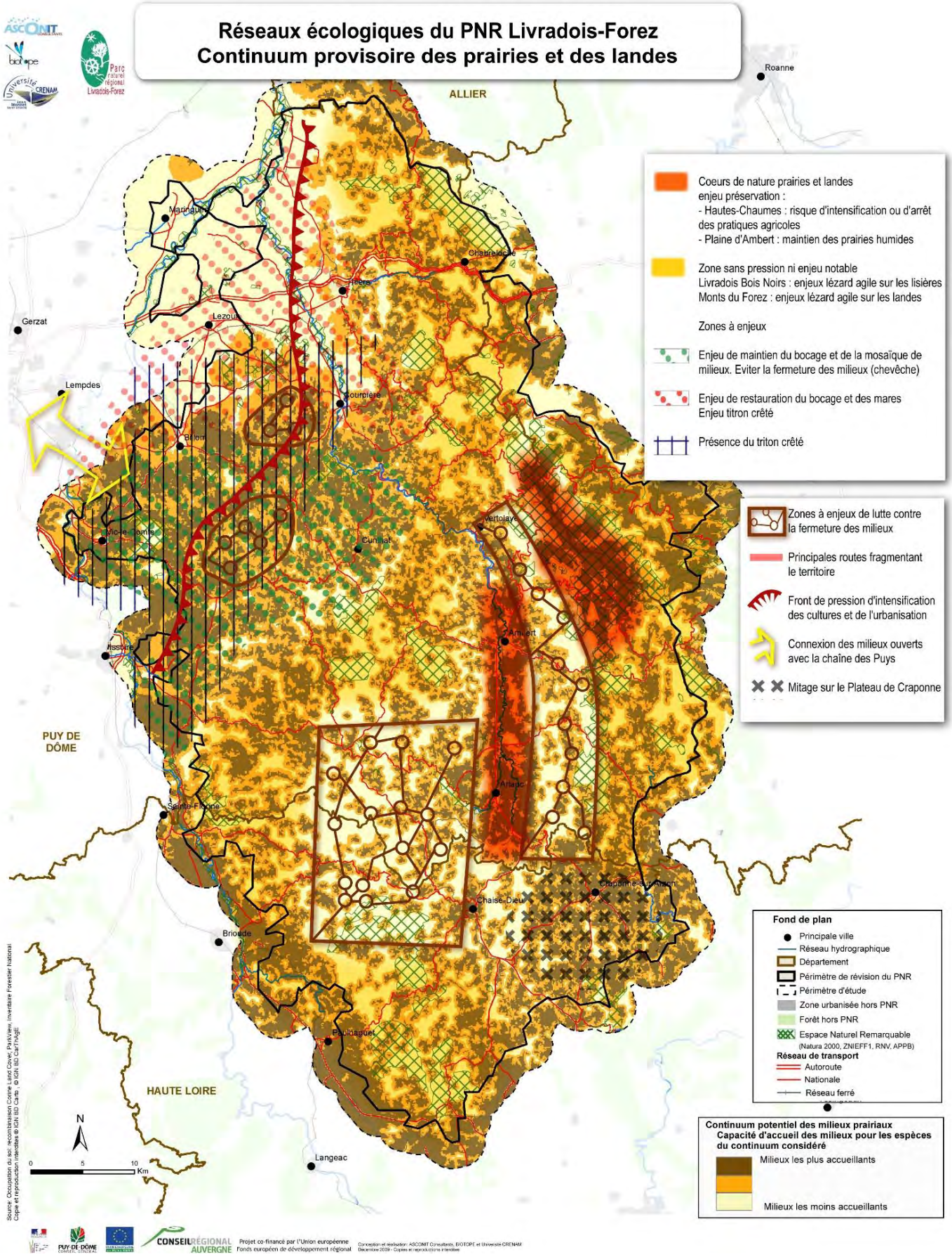
Réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez
Continuum provisoire des prairies et des landes
ALLIER
PUY DE DÔME
HAUTE LOIRE
Roanne
Marsac
Chabreloche
Arlanc
Gerzat
Lezoux
Lempdes
Billom
Vertolaye
Cunlhat
Ambert
Issoire
Sainte-Florine
Craponne-sur-Arzon
Chaise-Dieu
Brioude
Paulhaguet
Langeac
Coeurs de nature prairies et landes
enjeu préservation :
- Hautes-Chaumes : risque d'intensification ou d'arrêt des pratiques agricoles
- Plaine d'Ambert : maintien des prairies humides
Zone sans pression ni enjeu notable
Livradois Bois Noirs : enjeux lézard agile sur les lisières
Monts du Forez : enjeux lézard agile sur les landes
Zones à enjeux
Enjeu de maintien du bocage et de la mosaïque de milieux. Eviter la fermeture des milieux (chevêche)
Enjeu de restauration du bocage et des mares
Enjeu titron crêté
Présence du triton crêté
Zones à enjeux de lutte contre la fermeture des milieux
Principales routes fragmentant le territoire
Front de pression d'intensification des cultures et de l'urbanisation
Connexion des milieux ouverts avec la chaîne des Puys
Mitage sur le Plateau de Craponne
Fond de plan
Principale ville
Réseau hydrographique
Département
Périmètre de révision du PNR
Périmètre d'étude
Zone urbanisée hors PNR
Forêt hors PNR
Espace Naturel Remarquable
(Natura 2000, ZNIEFF1, RNV, APPB)
Réseau de transport
Autoroute
Nationale
Réseau ferré
Continuum potentiel des milieux prairiaux
Capacité d'accueil des milieux pour les espèces du continuum considéré
Milieux les plus accueillants
Milieux les moins accueillants
N
0 5 10 Km
Source : Occupation du sol : recombinaison Corine Land Cover, ParkView, Inventaire Forestier National
Copie et reproduction interdites © IGN BD Carto, © IGN BD Carto®
CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE
Projet co-financé par l'Union européenne
Fonds européen de développement régional

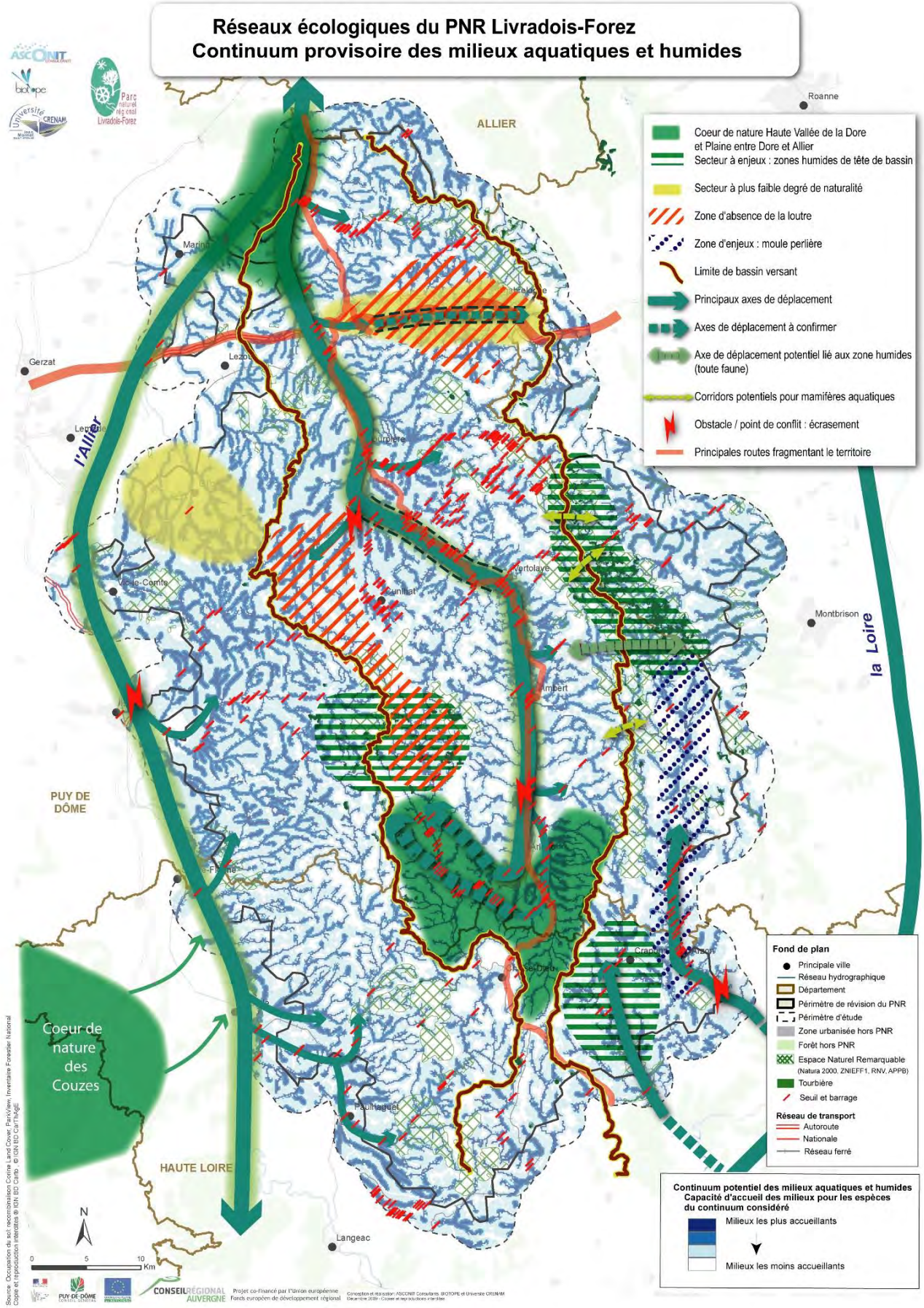
Réseaux écologiques du PNR Livradois-Forez
Continuum provisoire des milieux aquatiques et humides
Coeur de nature Haute Vallée de la Dore et Plaine entre Dore et Allier
Secteur à enjeux : zones humides de tête de bassin
Secteur à plus faible degré de naturalité
Zone d'absence de la loutre
Zone d'enjeux : moule perlière
Limite de bassin versant
Principaux axes de déplacement
Axes de déplacement à confirmer
Axe de déplacement potentiel lié aux zone humides (toute faune)
Corridors potentiels pour mamifères aquatiques
Obstacle / point de conflit : écrasement
Principales routes fragmentant le territoire
Fond de plan
Principale ville
Réseau hydrographique
Département
Périmètre de révision du PNR
Périmètre d'étude
Zone urbanisée hors PNR
Forêt hors PNR
Espace Naturel Remarquable (Natura 2000, ZNIEFF1, RNV, APPB)
Tourbière
Seuil et barrage
Réseau de transport
Autoroute
Nationale
Réseau ferré
Continuum potentiel des milieux aquatiques et humides
Capacité d'accueil des milieux pour les espèces du continuum considéré
Milieux les plus accueillants
Milieux les moins accueillants
ALLIER
PUY DE DÔME
HAUTE LOIRE
l'Allier
la Loire
Roanne
Gerzat
Montbrison
Langeac
Coeur de nature des Couzes
N
0 5 10 Km
CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE
Projet co-financé par l'Union européenne
Fonds européen de développement régional

1.4 Des espaces remarquables protégés, gérés et inventoriés

1.4.1 Des espaces protégés réglementairement assez peu nombreux

- **Les APPB**

Le territoire est concerné par trois arrêtés préfectoraux de protection de biotope :

Nom de l'APPB	Communes concernées	Justification	Date de création	Superficie (ha)	Superficie dans le périmètre d'étude (ha)
Etangs de la Molière	Bort-l'Etang, Glaine-Montaigut, Neuville	Espèces patrimoniales comme le sonneur à ventre jaune (faunistique et floristique) Habitats	19-07-2012	31.53	31.53
Tourbières de Pillières, Pater et Puygros	Le Brugeron, Saint-Pierre-la-Bourlhonne	Milieux tourbeux, faune et flore associées	10-01-1996	17,4 *Extension en cours*	17,4
Ecrevisse à pieds blancs et espèces patrimoniales associées (ruisseaux de Béchemore, de la Fond Giraud et de la Goutte Pouzeratte)	La Guillermie, Lavoine	Ecrevisses à pieds blancs et espèces associées (truite fario, chabot, lamproie de Planer)	11-04-2019	1123,86	65,67

- **Les réserves naturelles**

Le territoire comporte **deux réserves naturelles régionales** :

- La RNR du **lac de Malaguet**, d'une superficie de 54,21 ha à l'extrémité du plateau de La Chaise-Dieu ; ce lac est un des rares lacs d'Auvergne situé en contexte cristallin montagnard. Il est caractérisé par ses végétations amphibies d'une très grande originalité et est entouré de milieux intéressants du point de vue écologique comme des prairies fauchées ou pâturées, des milieux tourbeux et des sapinières naturelles. Le site accueille une diversité d'espèces : odonates, amphibiens et oiseaux.
- La RNR des **Jasseries de Colleigne**, de 285,52 ha est située au cœur des Hautes-Chaumes dans le massif du Forez. Elle forme une mosaïque pastorale de landes, pelouses, prairies et tourbières subalpines, en majorité. Ces espaces ouverts abritent une richesse floristique, dont plusieurs Lycopodes et le Lis martagon, mais également des papillons inféodés aux tourbières et enfin une avifaune propre aux landes et prairies (Alouette lulu, Busards, Circaète, Faucon et Milan).

Une réflexion est en cours concernant la création d'une réserve naturelle nationale sur le Bec de Dore.

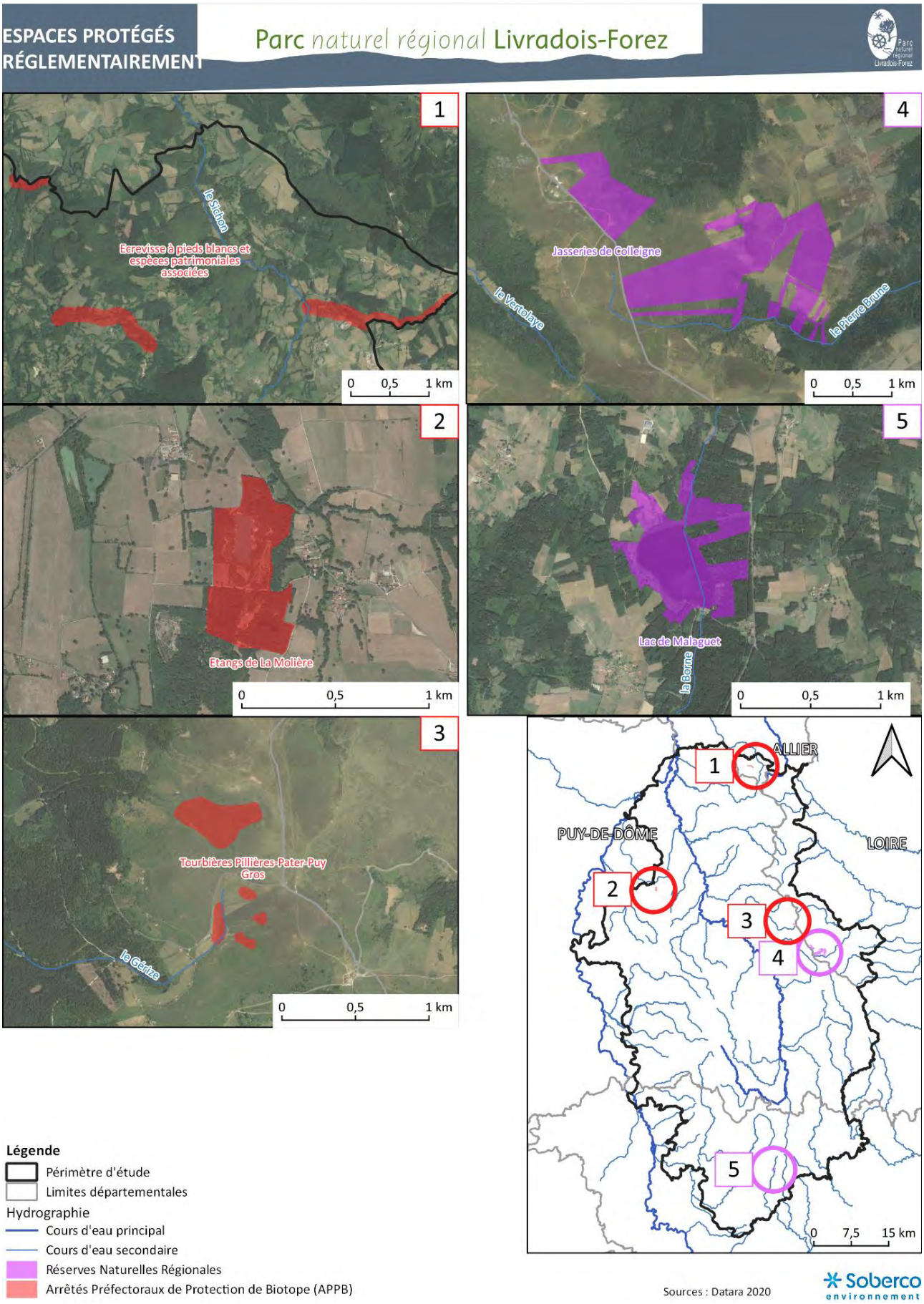
ESPACES PROTÉGÉS RÉGLEMENTAIREMENT
Parc naturel régional Livradois-Forez
1
le Sichon
Ecrevisse à pieds blancs et espèces patrimoniales associées
0 0,5 1 km
2
Etangs de La Molière
0 0,5 1 km
3
Tourbières Pillières-Pater-Puy Gros
la Gérize
0 0,5 1 km
4
Jasseries de Colleigne
le Vertolaye
le Pierre Brune
0 0,5 1 km
5
Lac de Malaguet
la Berre
0 0,5 1 km
ALLIER
PUY-DE-DÔME
LOIRE
0 7,5 15 km
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Réserves Naturelles Régionales
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
Sources : Datara 2020
Soberco environnement

- **Les réserves biologiques**

Deux réserves biologiques sont en cours de création :

- Réserve Biologique de la forêt d'Ayguebonne sur 88 ha (RBD/RBI) ;
- Réserve Biologique Intégrale de la forêt de La Comté sur 87,42 ha (RBI).

1.4.2 Des espaces gérés de manière contractuelle plus nombreux

- **Les sites Natura 2000**

Le périmètre d'étude accueille **27 sites Natura 2000**, ces sites couvrent une surface d'environ 27 434 ha, soit un peu plus de 8 % du territoire. 121 communes sont concernées par un ou plusieurs sites Natura 2000.

- 25 sites au titre de la Directive Habitats (Site d'Intérêt Communautaire SIC et Zone Spéciale de Conservation ZSC)
- 2 sites au titre de la Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale ZPS).
- Ces sites recouvrent des milieux riches en biodiversité de type :
- Forêts (chênaies, alluviales, mixtes, résineux, caducifoliées),
- Milieux humides (mégaphorbiaies, marais, tourbières),
- Milieux aquatiques (eaux douces intérieures, lacs, étangs),
- Prairies (de fauche, semi-naturelle humides),
- Pelouses et landes (sèches, alpines et subalpines).

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez anime 8 sites Natura 2000 : « Monts du Forez », « Plaine des Varennes », « Rivières à Moules perlières de l'Ance du nord et de l'Arzon », « Dore et affluents », « Tourbière de Virennes », « Complexe minier de la vallée de la Senouire », « Cavité d'Auzelles », « Cavité minière de la Pause ».

Les autres sites sont animés par de multiples structures comme le CEN Auvergne et Allier, la LPO, l'ONF et des collectivités ou leurs groupements (Conseil départemental de la Haute-Loire, Communauté d'agglomération Loire-Forez, syndicat mixte des Monts de la Madeleine ou du Haut-Allier).

Le site des Hautes-Chaumes fait également l'objet d'un site classé au titre de son patrimoine paysager et culturel. Une extension du site classé est en cours.

N°carte	Site Natura 2000	Désignation	Structure animatrice	Superficie	Superficie dans périmètre d'étude
1	Rivières à écrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon (FR8302038)	SIC	?	240.8 ha	236.4 ha
2	Rivières à moules perlières du bassin de l'Ance du nord et de l'Arzon (FR8302040)	SIC	PNR Livradois-Forez	396.8 ha	383.7 ha
3	Rivières à moules perlières du bassin de la Dolore (FR8302039)	SIC	CEN Auvergne	361.3 ha	361.3 ha
4	Bois noirs (FR8301045)	ZSC	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine	684.7 ha	684.7 ha
5	Cavité minière d'Auzelles (FR8301044)	ZSC	PNR Livradois-Forez	12.03 ha	12.03 ha
6	Cavité minière de la Pause (FR8302010)	ZSC	PNR Livradois-Forez	261.9 ha	261.9 ha
7	Complexe minier de la vallée de la Senouire (FR8302009)	ZSC	PNR Livradois-Forez	2 181.8 ha	2 181.8 ha

8	Comté d'Auvergne Puy de Saint-Romain (FR8301049)	ZSC	CEN Auvergne	965.4 ha	627.1 ha
9	Dore et Affluents (FR8301091)	ZSC	PNR Livradois-Forez	4 306.7 ha	4 306.7 ha
10	Gîtes à chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise (FR8302005)	ZSC	Etat	1 947.8 ha	574.6 ha
11	Gorges de l'Arzon (FR8301080)	ZSC	Conseil départemental Haute-Loire	877 ha	227.30 ha
12	Hautes Chaumes du Forez (FR8201756)	ZSC	Loire Forez Agglomération	6 159 ha	5 774.9 ha
13	Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents (FR8201758)	ZSC	Loire Forez Agglomération	2 392.1 ha	418.9 ha
14	Mont Bar (FR8301084)	ZSC	Conseil Départemental Haute-Loire	21.3 ha	21.2 ha
15	Monts du Forez (FR8301030)	ZSC	PNR Livradois-Forez	5 563.9 ha	5 563.7
16	Plaine des Varennes (FR8301033)	ZSC	PNR Livradois-Forez	859.1 ha	676.2 ha
17	Puys de Pileyre et Turluron (FR8301048)	ZSC	Etat	79.4 ha	39.6 ha
18	Rivières de la Montagne Bourbonnaise (FR8302036)	ZSC	SM Monts de la Madeleine	454.5 ha	196.7 ha
19	Ruisseaux du Boen, Ban et Font d'Aix (FR8201768)	ZSC	SM Monts de la Madeleine	252.3 ha	24.1 ha
20	Tourbière du Haut Livradois complexe tourbeux de Virennes (FR8302002)	ZSC	PNR Livradois-Forez	149.3 ha	149.3 ha
21	Val d'Allier et Limagne brivadoise (FR8301072)	ZSC	SMAT du Haut-Allier	748.7 ha	151.8 ha
22	Val d'Allier Pont-du-Château Jumeaux, Alagnon (FR8301038)	ZSC	CEN Auvergne	2 423.4 ha	84.3 ha
23	Vallée de l'Allier sud (FR8301016)	ZSC	CEN Allier	2 095.8 ha	0.2 ha
24	Vallées et piémonts du nord Forez (FR8301051)	ZSC	ONF	465.4 ha	465.4 ha
25	Zones alluviales de la confluence Dore-Allier (FR8301032)	ZSC	CEN Auvergne	2 405 ha	1 612.3 ha
ZPS43	Gorges de la Loire (FR8312009)	ZPS	Conseil départemental Haute-Loire	58 789 ha	877 ha
ZPS48	Val d'Allier St-Yorre Joze (FR8312013)	ZPS	CEN Auvergne	5 650 ha	2482 ha

- **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Chaque département ayant sa propre politique ENS, il existe une certaine hétérogénéité dans la configuration des sites identifiés comme tels :

- Dans la partie puydômoise du terriroire, 5 sites ENS sont labellisés : la forêt de la Comté, la vallée du Fossat, la tourbière du Sapey, le bec de Dore et les méandres de l'Allier.
- Dans la partie altiligérienne du territoire , 5 sites ENS sont labellisés : le cratère du Mont Bar, le méandre de Précaillé, l'étang de Berbezit, l'étang de Moissac –Bas, les Serpentines de Saint-Préjet-Armandon.
- Dans la partie ligérienne du terrioire, 2 sites ENS sont labellisés : les jasseries de Colleigne et la forêt de la Morte (Sauvain). Des enveloppes plus larges sont identifiées et concernent notamment les zones humides et tourbières d'altitude, les Hautes-Chaumes du Forez et plusieurs massifs forestiers (Montagnette, Montoncel, Hermitage, Croix de l'Homme mort, Chorsin, Bois Chapuilloux, Vaux, Chausseterre)

Les 12 ENS concernent ainsi une surface de près de 2400 ha.

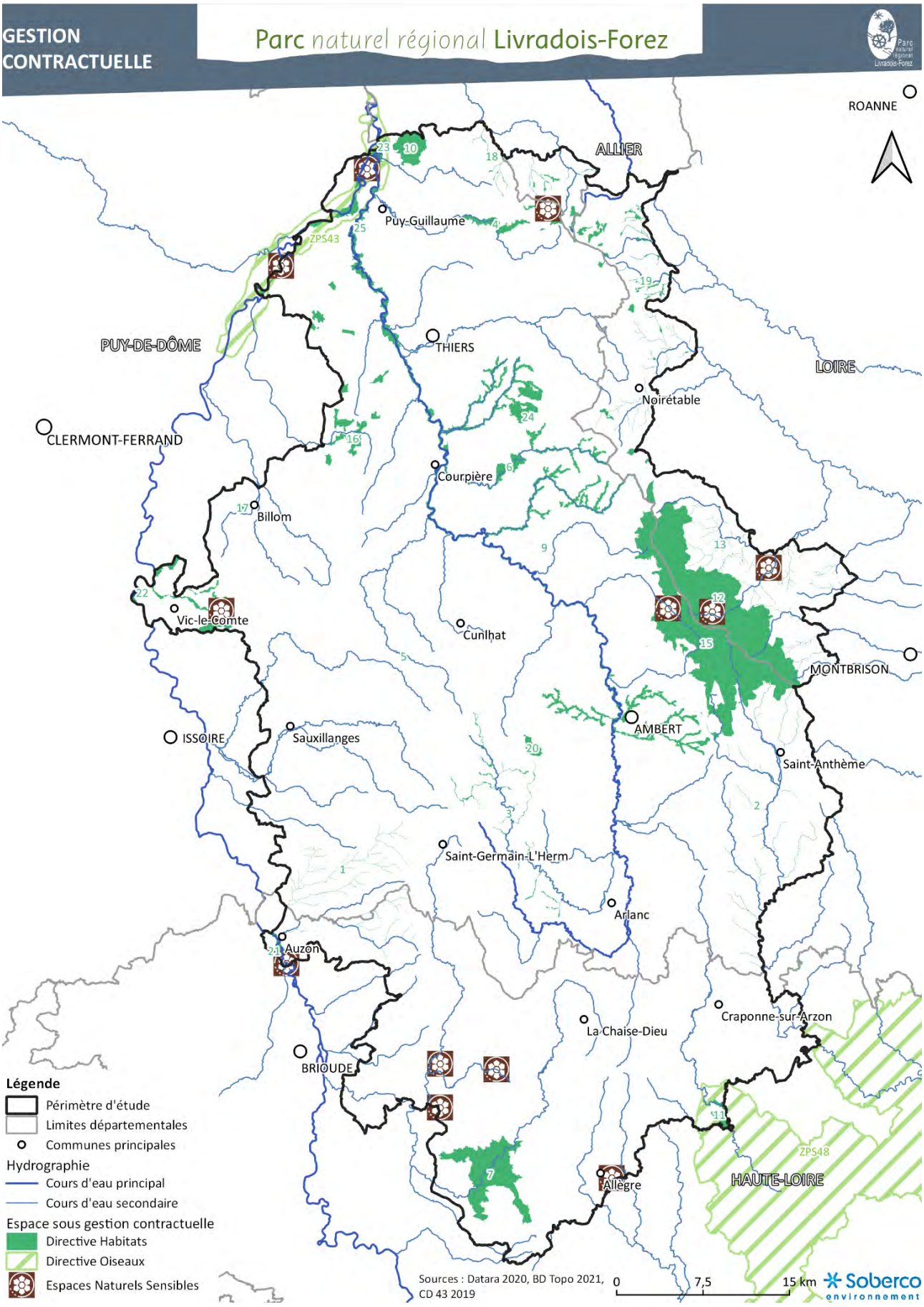
GESTION CONTRACTUELLE
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
ZPS43
PUY-DE-DÔME
THIERS
LOIRE
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
ZPS48
HAUTE-LOIRE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Espace sous gestion contractuelle
Directive Habitats
Directive Oiseaux
Espaces Naturels Sensibles
Sources : Datara 2020, BD Topo 2021, CD 43 2019
0
7,5
15 km
Soberco environnement

1.4.3 Des espaces remarquables sous protection foncière

Les espaces sous maîtrise foncière ou d'usage (en propriété ou sous convention de gestion) du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne sont au nombre de 20 et représentent une superficie de 340 ha. Les sites les plus importants en surface sont principalement localisés sur les Hautes-Chaumes : la vallée du Fossat, le Bois de Pégrol et la Tourbière de la Croix de Barras, la vallée des Reblats ...

Liste du réseau des sites gérés par les CEN Auvergne et Rhône-Alpes sur le territoire du PNRLF
Année 2017

Département	Commune	Nom du site	Type de milieu	surface maîtrisée (ha)
Réseau de sites gérés par le CEN Auvergne				
43	Chassagnes	Gîte de reproduction de Chassagnes	Gîtes à chiroptères	0,0210
43	Ste-Marguerite	Gîte de reproduction de Ste Marguerite	Gîtes à chiroptères	0,0200
43	Josat	Mine de Pouzols	Gîtes à chiroptères	0,0100
43	Auzon	Val d'Allier - Méandre des Granges	Ecosystèmes alluviaux	4,2955
43	Allègre	Volcan du Mont-Bar	Ecosystèmes forestiers	5,5736
63	Aix-la-Fayette	Aulnaie de la Fayolle, zones tourbeuses	Tourbières et marais	5,7360
63	Valcivières St-Anthème	Bois de Pégrol	Ecosystèmes forestiers	22,0194
63	Aubusson	Cavité de la Pause	Gîtes à chiroptères	0,1810
63	Dorangès	Etang de Champmort	Ecosystèmes aquatiques	0,1595
63	St-Bonnet-le-Bourg St-Germain-l'Herm	Etang de Marchaud	Ecosystèmes aquatiques	19,0570
63	Ris	Gîte de reproduction de Ris	Gîtes à chiroptères	0,0100
63	Valcivières	Jasserie des Chaumettes et environs	Landes, fruticées et prairies	3,5335
63	Courpière	Sources des Puits	Ecosystèmes littoraux et marins	1,5930
63	Valcivières	Tourbière de la Croix de Barras	Tourbières et marais	17,7762
63	Peschadoires Thiers	Vallée de la Dore - Ancien méandre de la Tendronne	Ecosystèmes alluviaux	10,8088
63	Orléat	Vallée de la Dore - Île de Pont Astier	Ecosystèmes alluviaux	1,0319
63	Valcivières	Vallée des Reblats et environs	Landes, fruticées et prairies	14,5760
63	Job	Vallée du Fossat	Ecosystèmes forestiers	75,9830
63	Tours-sur-Meymont	Verger conservatoire de Tours	Verger	2,8049
			SOUS-TOTAL	185,1903
Réseau de sites gérés par le CEN Rhône-Alpes				
42	Jeansagnière	Landes et forêts des communaux de Jeansagnière	Landes, fruticées et prairies Ecosystèmes forestiers	156,0000
			SOUS-TOTAL	156,0000
			TOTAL SITES CEN AU 31/12/2017	341,1903

1.4.4 De nombreux inventaires démontrant l'intérêt écologique du territoire

- **Les Zones Naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II**

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés dont les opportunités biologiques sont notables et les caractéristiques écologiques remarquables, elles peuvent inclure dans leur périmètre des ZNIEFF de type I. Sur le territoire, les ZNIEFF de type II sont au nombre de **13** et représentent une surface de 147 176 ha, recouvrant environ 42 % du territoire.

N°carte	Identifiant ZNIEFF II	Nom	Surface totale	% dans le périmètre d'étude
1	820002645	Haut Bassin Versant de l'Ance	991.1 ha	1
2	820032440	Monts de la Madeleine	6 713.1 ha	0,3
3	820032456	Massif des Bois noirs	2 266.6 ha	100
4	820032459	Haut Bassin Versant du Boën, de l'Aix et de leurs Affluents	9 806.6 ha	26
5	820032467	Monts du Forez	78 189.8 ha	28

6	830007452	Bois noirs - Monts de La Madeleine	16 338.8 ha	52
7	830007454	Haut Forez	57 718.6 ha	100
8	830007455	Vallée de la Dore	4 187.3 ha	100
9	830007463	Lit majeur de l'Allier moyen	34 997.5 ha	8
10	830007466	Devès	43 250 ha	< 0,01
11	830007469	Haute Vallée de l'Allier	65 704.9 ha	1
12	830007470	Haute Vallée de la Loire	62 084.5 ha	1
13	830020593	Varennes et Bas Livradois	50 418.1 ha	92

- **Les Zones Naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I**

Les ZNIEFF de type I, se distinguent par une superficie plus restreinte que les ZNIEFF de type II. Elles sont inventoriées en raison du caractère rare ou remarquable des espèces, d'associations d'espèces ou de milieux qu'elles peuvent inclure. Le territoire intègre **157 ZNIEFF de type I**, représentant une surface de 52 197 ha, recouvrant environ **15 % du territoire**. L'ensemble des ZNIEFF de type I sont listées en annexe (partie 5).

- **Les inventaires de milieux humides**

Le territoire a fait l'objet de plusieurs inventaires de milieux humides à des échelles différentes et avec des méthodologies différentes également. Sur sa totalité, le périmètre d'étude regroupe environ 7 130 ha de milieux humides soit une superficie d'environ 2 %.

Le Département du Puy-de-Dôme a réalisé, à l'échelle du 1/5000e, en 2018, un inventaire des zones humides de plus de 1 hectare. Le Département de la Loire bénéficie d'un inventaire des zones humides de plus de 1 hectare à l'échelle du 1/25 000e réalisé en 2015. Sur le Département de la Haute-Loire, un inventaire a été réalisé sur les bassins versants de la Borne et du Lignon pour les zones humides de plus de 0,5 ha, à l'échelle du 1/25 000e en 2004.

Le syndicat mixte du Parc a conduit un inventaire des zones humides sur le bassin versant de la Dore. La première étape réalisée en 2011, consistait à réaliser, à l'échelle du SAGE Dore, une enveloppe de forte probabilité de présence de zones humides sur le bassin versant de la Dore ; cette enveloppe représentait 25 000 ha.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Dore a ensuite réalisé, après une hiérarchisation des zones humides à forte probabilité de présence, une validation terrain qui a permis d'identifier un échantillon de zones humides effectives. Cela a permis d'orienter les actions du SAGE vers les zones humides qui nécessitent des actions prioritaires de préservation ou de restauration. 50 premières zones humides ont été pré-identifiées comme Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) sur 800 ha. Les zones humides ont été classées en fonction des enjeux (faible, moyen, fort, très fort, maximum) et font l'objet d'une fiche descriptive. En cohérence avec le SAGE, 3 inventaires complémentaires (dont un en cours en 2022) ont été réalisés dans le cadre des contrats territoriaux sur le bassin versant de la Dore.

Sur le reste du bassin versant de l'Allier sur le territoire, un inventaire exhaustif des zones humides est en cours en 2022. Des inventaires ont également été réalisés sur les bassins Loire amont, Loire en Rhône alpes dans le cadre des SAGE.

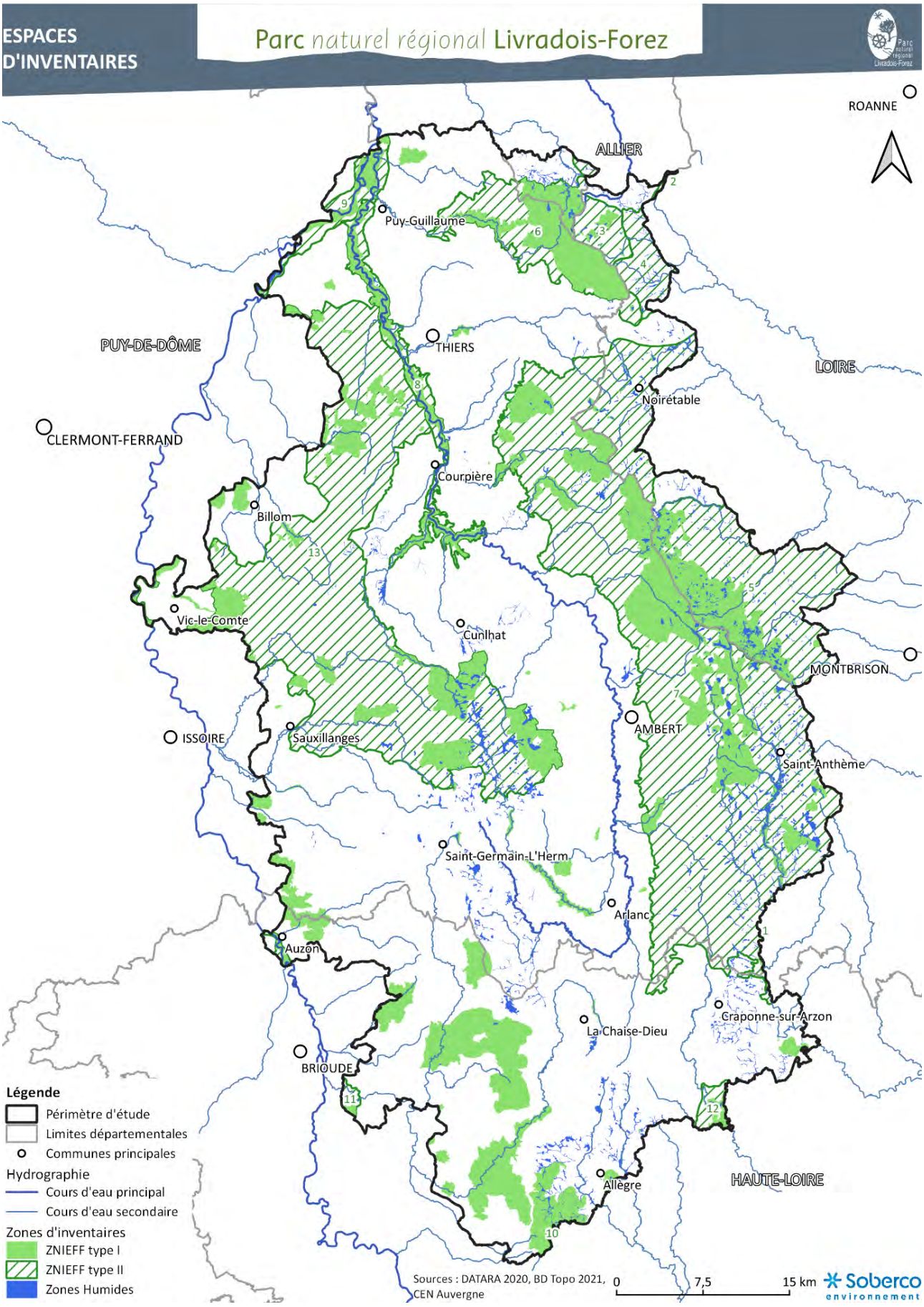
ESPACES D'INVENTAIRES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
PUY-DE-DÔME
LOIRE
HAUTE-LOIRE
CLERMONT-FERRAND
THIERS
ISSOIRE
MONTBRISON
AMBERT
BRIOUDE
Puy-Guillaume
Noirétable
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Zones d'inventaires
ZNIEFF type I
ZNIEFF type II
Zones Humides
Sources : DATARA 2020, BD Topo 2021, CEN Auvergne
0
7,5
15 km
Soberco environnement

1.4.5 Bilan des mesures de protection/gestion : vers un renforcement de la protection

- **L'implication du syndicat mixte du Parc dans la protection/gestion**

8 sites Natura 2000 sont gérés par le syndicat mixte du Parc, ce qui représente près de 13 734 ha et plus de 107 communes concernées.

Le syndicat mixte du Parc a également porté la démarche de classement de la RNR du lac de Malaguet ; il a été désigné par la Région comme gestionnaire de cette RNR et assure la mise en œuvre du plan de gestion et sa révision en 2022.

Le Département de la Haute-Loire s'appuie également sur le syndicat mixte du Parc pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des Serpentines à Saint-Préjet-Armandon, et l'animation d'un réseau de sites protégés / gérés en Haute-Loire sur le territoire du Parc, dont le site de La Garde à Frugières-le-Pin, sans statut, mais bénéficiant d'une convention de gestion par pâturage (commune / lycée agricole de Brioude / Parc).

Le syndicat mixte du Parc est chargé par l'Etat de réaliser le suivi des populations de sonneur sur le site APPB de l'étang de la Molière. Il a par ailleurs réalisé d'importants travaux de protection sur le site de l'APPB Pater Puy gros en concertation avec les communes et les agriculteurs.

- **Bilan des surfaces**

Le taux de protection règlementaire est relativement faible sur le territoire avec **moins de 1%** du territoire couvert et ce, malgré un intérêt écologique reconnu sur près de 15% du territoire.

Les espaces bénéficiant d'une gestion contractuelle couvrent toutefois une surface non négligeable d'environ 9%. Les outils de gestion contractuelle semblent plus adaptés aux pressions exercées sur les milieux naturels (interactions avec les pratiques agricoles et sylvicoles), qui restent jusqu'à aujourd'hui suffisamment modérées pour ne pas nécessiter la mise en place d'outils de protection règlementaire.

Une grande partie des espaces naturels d'intérêt écologique dispose d'un outil de gestion (DOCOB, plan de gestion ENS), mais de nombreux espaces reconnus d'intérêt via les ZNIEFF de type I ne font l'objet ni de gestion ni de protection.

Typologie	Nom	Surface dans le périmètre d'étude	%
Protection règlementaire	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserve Naturelle Régionale	453.73 ha	0.13
Protection foncière	Terrains propriété ou convention d'usage du CEN Auvergne	340 ha	0.09
Gestion contractuelle	Natura 2000 (Directive habitats et oiseaux), Espace Naturel Sensible	31 989 ha	9
Inventaires	ZNIEFF de type I, Zones Humides	59 327 ha	17

- **Les réflexions en cours**

Dans le cadre de la **stratégie des sites remarquables** du Parc, plusieurs sites, dont l'amélioration de la protection mériterait d'être étudiée, ont été identifiés :

- Dans le domaine subalpin : les Hautes-Chaumes du Forez ;
- Dans le domaine montagnard acide : les tourbières et zones humides des Hautes-Chaumes du Forez, les tourbières et zones humides du Haut-Livradois, les forêts de Lamandie et Chantelauze, les Bois Grand et du Maquis ;
- Dans le domaine acide : la plaine d'Ambert, les dunes des Girauds Faures (Orléat), le Bois de la Mûre, la vallée de la Credogne ;

- Dans le domaine basique : le lac de chaux (Bansat), la zone marno-calcaire de Beurrières ;
- Dans le domaine alluvial : les pelouses à corynéphores du Felet (Thiers).

Ces réflexions s'ajoutent à celles concernant la création en cours de zones de protection forte (projet de RNN du Bec de Dore et projets de Réserves biologiques en forêt domaniale), dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030.

1.5 La présence de nombreuses espèces emblématiques

1.5.1 Une flore patrimoniale

- **Flore vasculaire**

Le bilan de la flore vasculaire (ensemble des plantes à fleurs), réalisé en 2018 par le Conservatoire national botanique national du Massif central (CBNMC), met en évidence une richesse importante du territoire avec plus de 1730 espèces, dont **202 patrimoniales**, liée aux diversités altitudinales (de l'étage collinéen à l'étage subalpin), géologiques et climatiques, mais également à la présence d'une variété conséquente de milieux : des espèces orophytes et boréales adaptées aux conditions climatiques froides des zones montagnardes (oxalis petite oseille, camarine noire …), mais aussi des espèces d'affinité méditerranéenne sur les bordures occidentales et méridionales.

- **Bryophytes**

Les prospections menées jusqu'à présent sur le territoire permettent une connaissance partielle des bryophytes, mais ont pourtant révélé une **grande richesse avec 517 espèces**. Les mousses sont particulièrement bien représentées et notamment les sphaignes que l'on retrouve dans les tourbières.

1.5.2 Des lichens et des champignons

Les lichens et champignons constituent un groupe d'une surprenante diversité avec de nombreuses espèces encore à découvrir en particulier dans les forêts anciennes et matures. Près de 476 espèces de lichens ont été recensées (lichen pulmonaire, sphaerophorus fragilis …) et 601 espèces de champignons.

1.5.3 Des espèces faunistiques emblématiques

Le diagnostic concernant les principaux groupes d'espèces animales établi en 2011 par différents experts pour l'élaboration du Plan Biodiversité du Parc montrait un état de connaissance disparate ou insuffisant selon les secteurs ou les espèces. Les travaux d'amélioration des connaissances de la faune ont permis de dresser en 2020 des listes de présence actualisées, mais certains groupes restent encore très mal connus.

- **Mammifères**

45 espèces de mammifères (hors chiroptères) sont présentes, dont 24 sont protégées à l'échelle nationale ou internationale. Parmi les plus emblématiques :

- La loutre d'Europe qui a recolonisé depuis les années 2000, la Dore et ses affluents, ou encore la Senouire, l'Ance, la Borne et l'Arzon.
- Le chat forestier dont la présence est remarquée sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les forêts d'altitude du Forez.

21 espèces de chiroptères, toutes protégées, sont recensées, dont le petit rhinolophe, qui a besoin d'un paysage semi-ouvert avec alternance de bocage, forêts, milieux humides et prairies naturelles. Malgré une forte baisse de ses effectifs, l'espèce est encore bien présente sur le territoire.

Le loup n'est pas encore implanté sur le territoire, mais il a été observé en passage à proximité. Les habitats agro-forestiers du Livradois-Forez correspondent aux besoins de l'espèce.

- **Oiseaux**

Au moins 130 espèces nicheuses sont présentes et toutes sont protégées. 6 espèces ont été identifiées comme emblématiques du Livradois-Forez : la chouette chevêche, la chevêchette d'Europe, la chouette de Tengmalm, la pie-grièche grise, la pie-grièche écorcheur, le merle à plastron.

- **Amphibiens et reptiles**

13 espèces d'amphibiens sont dénombrées, toutes protégées, dont le triton alpestre et le sonneur à ventre jaune. La population de ce dernier est, sur le territoire, la plus importante au niveau régional.

12 espèces de reptiles sont observées, également toutes protégées, dont la vipère péliade, présente dans les tourbières, dans les forêts et les landes de l'étage montagnard à l'étage subalpin.

- **Poissons, mollusques et crustacés**

37 espèces de poissons, dont 7 protégées, sont recensées dans les rivières du territoire. Parmi les plus emblématiques, le saumon atlantique, la lamproie de Planer, l'anguille et le chabot sont présents dans la Dore.

Parmi les 31 espèces de mollusques, la moule perlière, espèce protégée, est inféodée principalement aux cours d'eau oligotrophes des terrains siliceux. Trois cours d'eau abritent encore des populations mais vieillissantes : l'Ance, l'Arzon et la Dolore.

Enfin, 2 espèces de crustacés autochtones sont répertoriées, dont l'écrevisse à pieds blancs et l'écrevisse à pattes rouges, protégées. Les populations sont en régression ; on retrouve désormais des populations relictuelles sur certains cours d'eau (affluents de la Dore, Cé et Auzon, Sichon).

- **Insectes**

Parmi les nombreux insectes, les lépidoptères, les odonates, les orthoptères et les coléoptères sont les mieux connus avec plus de 1370 espèces recensées en 2021, dont certaines sont protégées. Les plus emblématiques sur le territoire sont parmi les libellules, la leucorrhine douteuse et la cordulie arctique, l'agrion à lunules, et pour les papillons, le cuivré des marais, le damier de la succise, le satyrion du Forez (microendémique), le nacré de la canneberge, ainsi qu'un coléoptère, le grand capricorne.

- **Araignées**

En 2021, une étude a été réalisée afin d'améliorer les connaissances sur ce groupe. Le bilan de ce premier inventaire dresse la liste des 202 espèces recensées sur certains milieux emblématiques (tourbière haute active, tourbière basse, lande montagnarde, forêt ancienne de montagne, prairie humide et ripisylve). Des espèces à fort intérêt patrimonial, du fait de leur spécificité écologique ou de leur rareté, ont été trouvées. Il est intéressant de mentionner que 4 espèces sont nouvelles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

1.5.4 La présence d'espèces à forte responsabilité

Le territoire est concerné par une dizaine de Plans Nationaux d'Action (PNA), regroupant plusieurs groupes faunistiques et floristiques :

- Amphibiens (sonneur à ventre jaune)
- Mollusques (moule perlière)
- Papillons – Maculinea alcon et arion (azuré des mouillères, azuré du serpolet), damier de la Succise, nacré de la canneberge
- Odonates 7 espèces (agrion à lunules, agrion de Mercure, gomphe serpentin, cordulie à corps fin, cordulie arctique, leucorrhine douteuse, cordulégastre bidenté)
- Mammifères (chiroptères, loutre d'Europe)

- Avifaune (milan royal, busard cendré, pie grièche grise). Le territoire est essentiellement concerné par le PNA pour la pie-grièche grise.
- Pollinisateurs (abeille noire)
- Coléoptères saproxyliques
- Flore (fluteau nageant, plantes messicoles)

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne coordonne 3 Plans Nationaux d'Actions (PNA) : le PNA Amphibiens, le PNA Odonates et le PNA Moules perlières.

1.5.5 Une évolution plutôt négative de l'état de conservation des espèces

L'état de conservation de certaines espèces remarquables avait été notifié en 2008 lors de la précédente révision de la charte du Parc. Cette analyse a été reproduite à dire d'experts (équipe du syndicat mixte du Parc et experts extérieurs) en 2022 afin d'apprécier les évolutions. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après (légende ci-dessous).

Etat de	**Evolution :**
-- Très mauvais	-- Très mauvaise
- Mauvais	- Mauvaise
0 Moyen	= Stable
+ Bon	+ Bonne
++ Très bon	++ Très bonne
? Inconnu	? Inconnue
Non évalué en 2008	

Espèce remarquable	Habitat caractéristique	Etat de conservation en 2008	Evolution 1998-2008	Commentaires	Etat de conservation en 2022	Evolution 2008-2022	Commentaires
Loutre	Cours d'eau	0	+	Recolonisation récente après disparition dans les années 50-60	++	++	Colonisation versant Loire du Forez via ZH des Hautes-Chaumes notamment. Présence généralisée à tout le territoire
Chat forestier	Forêts (surtout feuillus) et milieux ouverts (chasse)				+	?	Forêts alluviales de la Dore aval, vallée forestières et forêts d'altitude. Etude en cours sur le territoire.
Castor d'Europe	Cours d'eau	-	+	Colonisation récente	+	+	Présent sur l'Allier et la Dore aval (jusqu'à Sauviat)
Grand murin	forêt	?	=		?	?	Pas de données sur les sites de reproduction donc état de conservation non appréciable
Grand rhinolophe	bocage	++	+		?	?	
Petit rhinolophe	bocage	++	=	Présent dans l'ancienne mine à Auzelles, dans le complexe minier de la vallée de la Sénouire et dans la cavité minière de la Pause	++	=	Nouveaux sites connus dont un site important à Olmet (hibernation et reproduction)
Faucon pélerin	Falaises pour repro	-	+	2 couples nicheurs identifiés en 2006	-	=	4 sites de nidification en 2008 et 2022. Suivis insuffisants. Pb dérangement à la Volpie (Job) : randonnée, point de vue, escalade, circulation motorisée…
Chouette chevêche	bocage	+	+	Densité importante	+	-	Diminution des effectifs sur plusieurs secteurs ; maintien de forte densité sur d'autres secteurs.
Gélinotte des bois	Forêt à sous-bois dense	--	?	Pas recensée récemment Fortes exigences écologiques En limite de son aire de répartition	--	--	Pas de nouvelle donnée positive confirmée par des preuves. Population considérée comme éteinte
Pie grièche grise	Milieux prairiaux avec bocage (haies, bosquets, arbres de haut jet)				+	-	Belle population nicheuse en plaine d'Ambert, zone à fort enjeu pour la préservation de l'espèce.
Chevêchette d'Europe	Sapinières, sapinières-hêtraies d'altitude				+	+	Première donnée datant de 2012 (Forez), présence confirmée à partir de 2014
Chouette de Tengmalm	Sapinières, sapinières-hêtraies d'altitude				+	-	Livradois, Forez, la vallée de l'Ance et enfin les Bois Noirs
Saumon atlantique	Cours d'eau	--	+	La Dore est classée cours d'eau à saumon de l'Allier à la confluence avec la Dolore. Présent au début du siècle sur le bassin de la Dore. Forte régression depuis cette période et quelques observations récemment. Programme de réintroduction	-	+	Front de colonisation amont entre Vertolaye et Job. Frayères présentes sur l'aval de la Dore (Peschadoires – Augerolles).
Lamproie marine	Cours d'eau à dépôts sableux	0	++	Retour observé sur l'Allier et la Dore grâce à la suppression d'obstacles aux migrations.	--	--	Aucune migration sur le bassin versant de l'Allier (y compris la Dore) en amont de Vichy depuis 2009 (source Logrami)
Ecrevisse à pattes blanches	Eaux courantes et bien oxygénées	--	--	Présence sur Dolore amont, Couzon et Faye mais difficile maintien de l'espèce dans le bassin de l'Ance, Arzon et Borne Espèce fortement menacée sur le territoire	-	--	Amélioration des connaissances ; nombreux cours d'eau à EPB. Inquiètude sur sa survie dans les prochaines années si la colonisation dans ces mêmes cours d'eau de l'écrevisse signale n'est pas bloquée => régression quasi certaine
Moule perlière	Cours d'eau à substrat meuble	-	--	Présente sur le secteur amont du bassin de la Dore, sur le Dolore et l'Ance. Forte régression liée au ramassage, à la pollution des eaux, à la modification de son habitat (enrochement, extraction de sable et modification du linéaire des rivières) Disparition récente sur l'Arzon en aval de Craponne	-	--	Régression lente et certaine. Présente sur la Dolore l'Ance et l'Arzon. Forte régression liée à la modification des paysages et de son habitat.
Sonneur à ventre jaune	Eaux stagnantes	0	-	Présent sur la plaine des Varennes	+	=	Amélioration de la connaissance à l'échelle du Parc (noyaux de population). Impact du réchauffement climatique sur la reproduction ?
Satyrion du Forez	Prairies	++	=	Endémique avec population importante sur les monts du Forez Seule population du massif central	++	=	Noté comme "stable" en 2012 (diagnostic biodiversité - papillons). Pas de régression ni d'augmentation des populations
Cuivré des marais	Prairies humides	0	+	Présent dans la plaine des Varennes (découvert fin années 90). Puis découvert sur Plaine d'Ambert : petites populations, non suivies (hors N 2000)	- ?	- ?	Pas revu dans la plaine des Varennes ; observé dans la vallée du Couzon. Evolution inconnue en plaine d'Ambert et alentours
Nacré de la Canneberge	Tourbières et zones humides d'altitude (Canneberge)	--	--	Belles populations dans les années 90. Déclin observé à partir des années 2000.	--	--	Espèce patrimoniale en déclin marqué (diagnostic biodiversité de 2012)
Damier de la Succise	Prairies humides, landes et tourbières (Succise des prés), pelouses sèches (Scabieuse colombaire et Knautie des champs).	0	=	Efforts de prospections liés à N2000 depuis années 2000	- +	- =	Plaine des Varennes et Dore et affluents (alt< 800m) Populations montagnardes (alt> 800m)
Azuré des mouillères	Prairies humides	+	=	Populations découvertes en 2015	?	?	Pas de suivi des stations
Leucorrhine douteuse	Tourbières montagnardes et pièces d'eau (végétation aquatique développée)				0	?	Observée uniquement sur le Forez et Monts de la Madeleine.

Figure 2 Etat de conservation de quelques espèces remarquables (PNR LF)

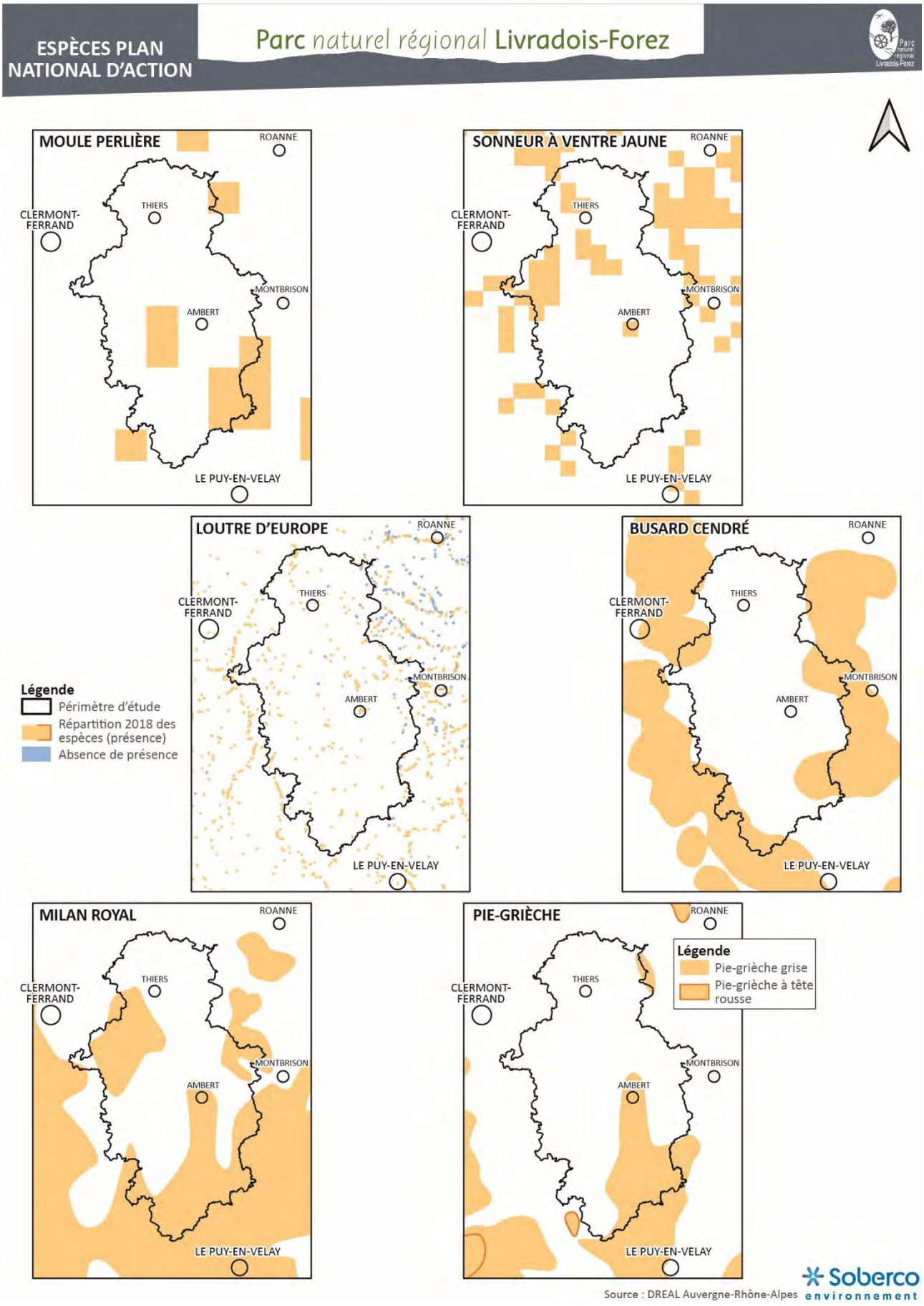
ESPÈCES PLAN NATIONAL D'ACTION
Parc naturel régional Livradois-Forez
MOULE PERLIÈRE
SONNEUR À VENTRE JAUNE
LOUTRE D'EUROPE
BUSARD CENDRÉ
MILAN ROYAL
PIE-GRIÈCHE
ROANNE
THIERS
CLERMONT-FERRAND
MONTBRISON
AMBERT
LE PUY-EN-VELAY
Légende
Périmètre d'étude
Répartition 2018 des espèces (présence)
Absence de présence
Légende
Pie-grièche grise
Pie-grièche à tête rousse
Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Soberco environnement

1.5.6 Des espèces exotiques envahissantes de plus en plus présentes

- **Flore**

Le territoire recense au moins 6 espèces et groupes d'espèces dits prioritaires, sur les 9 de la liste régionale, qui présentent un caractère envahissant avéré en Auvergne : l'ambroisie, les jussies, la renouée du Japon, le myriophylle du Brésil, le grand lagarosiphon et la balsamine de l'Himalaya.

Les cours d'eau tels que la Dore, en particulier de Courpière jusqu'au Bec de Dore, sont des secteurs de développement et de concentration des plantes exotiques envahissantes (par exemple, apparition du faux-indigo à ILOA à Thiers, première station observée dans le Puy-de-Dôme). Le secteur d'Allègre et le plateau de Craponne, ou encore les monts du Forez, sont encore relativement bien préservés des plantes invasives.

- **Faune**

Les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire sont notamment :

  - Des poissons : perche soleil, poisson-chat, pseudorasbora ;
  - Des crustacés : écrevisses américaines, écrevisse signal (ou de Californie) ;
  - Des reptiles : tortue de Floride ;
  - Des insectes : coccinelle asiatique, punaise américaine du pin, punaise diabolique, frelon asiatique ;
  - Des mammifères : rat musqué, ragondin, raton laveur.

1.6 Synthèse

- *Un patrimoine naturel de fort intérêt en lien avec la diversité des petites régions naturelles*

Le territoire se caractérise par une **diversité de petites régions naturelles**, dont les particularités écologiques sont le fruit de la topographie et de la géologie, conjuguées à la climatologie et au réseau hydrographique, qui ont fortement orienté les modes d'occupation des sols et par conséquence les milieux naturels présents. Les caractéristiques écologiques sont différentes selon que l'on se trouve dans les Bois Noirs, sur le plateau de Craponne, dans le Haut-Forez ou dans la plaine d'Ambert.

Au sein de ces petites régions naturelles, sont rencontrés des **habitats remarquables** tels que les Hautes-Chaumes, les tourbières et zones humides de montagne, les forêts de plaine et de montagne, les coteaux secs et chauds, les gorges rocheuses et les vallées encaissées, les cours d'eau et zones alluviales, les bocages et prairies.

Prédominante sur le territoire (environ 56%), la **forêt est multiple et variée dans ses caractéristiques**. Elle occupe les principaux massifs du Livradois, du Forez et des Bois noirs. Les résineux sont largement dominants, mais les forêts de conifères anciennes et naturelles, les forêts mélangées et les forêts de feuillus sont les plus accueillantes pour les espèces. Les **sapinières** présentent un fort intérêt écologique et les peuplements mélangés présentent une meilleure résistance aux évènements climatiques et autres aléas (attaque sanitaire...). Près de 28% de la couverture forestière serait composée de **forêts anciennes**, qui lorsqu'elles accueillent des peuplements matures, constituent d'importants réservoirs de biodiversité. La chouette de Tengmalm et la chevêchette d'Europe constituent des espèces caractéristiques de ces forêts de montagne.

En raison d'une activité d'élevage importante, les **prairies permanentes** dominent les espaces agricoles et selon leur mode de gestion (fauche, pâturage, charge de bétail, fréquence des coupes …) accueillent un cortège floristique et faunistique d'intérêt. La plaine d'Ambert accueille une importante population de pie-grièche grise en lien avec sa trame prairiale. Dans les fonds de vallons, ces prairies revêtent un caractère humide aux particularités écologiques. A l'inverse, sur les parties sommitales des monts du Forez, les **landes et pelouses montagnardes et subalpines** prennent place et permettent la présence d'une biodiversité spécifique à cet étage, aussi bien floristique (lycopodes) que faunistique (alouette lulu, busard Saint-Martin …).

Les **milieux humides** sont rencontrés selon différentes natures : tourbières, prairies humides, marais, mares, gorges et plaine alluviale, ripisylves et forêts alluviales … Les **tourbières** présentes dans les trois massifs (Forez, Livradois et Bois noirs) constituent des habitats remarquables et accueillent des espèces typiques comme le nacré de la canneberge.

Le **réseau hydrographique exceptionnellement dense**, en tête de bassin versant, confère au territoire un maillage d'habitats naturels et la présence d'espèces remarquables telles que l'écrevisse à pattes blanches, la loutre ou bien encore la moule perlière. La Dore présente des **milieux alluviaux** à forts enjeux écologiques, mais l'Ance du nord, la Senouire ou l'Arzon constituent d'importants réservoirs de biodiversité. L'enjeu de continuité écologique est important pour de nombreux cours d'eau **notamment pour le saumon** comme sur la Dore, **classée grands migrateurs,** mais aussi pour d'autres espèces piscicoles comme la truite, l'ombre d'Auvergne, la lamproie de Planer ou encore le chabot.

L'ensemble de ces milieux accueillent près de **200 espèces animales et 250 espèces de flore protégées** et leur intérêt écologique est reconnu par la présence de **nombreux outils d'inventaires, de gestion ou de protection** : deux réserves naturelles régionales, 3 arrêtés de protection de biotope, 27 sites Natura 2000, 12 Espaces Naturels Sensibles, 13 ZNIEFF de type II et 157 ZNIEFF de type I.

Enfin, le territoire s'inscrit au sein de continuités écologique d'importance régionale, interrégionale et nationale avec un rôle stratégique pour :

- les réservoirs de biodiversité des forêts d'altitude et les larges continuums forestiers ;

- les milieux humides et aquatiques, du fait d'un réseau dense en tête de bassin versant et d'un positionnement à l'interfluve du bassin de la Loire et celui de l'Allier ;
- les milieux ouverts, aussi bien par la présence des landes et pelouses d'altitude, que pour les coteaux secs de la plaine des Varennes, intégrés dans le vaste continuum de milieux thermophiles.

Malgré la présence de deux infrastructures routières majeures, le territoire reste faiblement fragmenté et présente une bonne connectivité pour les milieux forestiers et humides.

- *Un patrimoine naturel exposé à de multiples menaces*

Ce patrimoine naturel est exposé à différentes pressions en lien avec les activités humaines essentiellement, mais d'autres facteurs viennent également perturber les équilibres écologiques fragiles :

- Les modes d'exploitation forestière exercent des pressions importantes sur la biodiversité avec le développement de coupes rases, qui ne sont pas réalisées uniquement sur les plantations FFN arrivant à maturité. De nouvelles plantations de douglas sont réalisées, perdurant ainsi un système qui a montré ses limites sur le plan écologique. En outre, les modes de gestion rencontrés (diversité des essences et des âges des arbres) sur une forêt essentiellement privée sont peu favorables à la biodiversité.
- L'évolution des pratiques agricoles, sous la pression de modèles économiques, modifie les caractéristiques des écosystèmes établis, soit par intensification (développement des prairies temporaires, augmentation des chargements …), soit du fait de la déprise (fermeture des milieux suite à la baisse du pastoralisme). La diversité des habitats se réduit et une tendance à l'homogénéisation de milieux moins accueillants pour la faune et la flore est observée.
- L'urbanisation, même si elle reste modérée, constitue un facteur d'emprise et d'artificialisation des milieux, réduisant ou fragmentant les surfaces d'habitats naturels. Ces pressions sont toutefois plus importantes sur le quart nord-ouest, sous l'influence de la métropole clermontoise.
- Les fonctionnalités écologiques des milieux humides et aquatiques sont également perturbées par le piétinement des berges par le bétail, l'enrésinement des berges et le développement des espèces exotiques envahissantes. Les pollutions domestiques, industrielles et agricoles limitent les capacités d'accueil des milieux et les obstacles à l'écoulement fragmentent le réseau hydrographique et réduisent la fonctionnalité des milieux.

De manière plus ponctuelle, les **loisirs motorisés** occasionnent quelques dégradations de milieux et perturbent globalement la tranquillité des espaces naturels.

Enfin, de manière plus globale, le **changement climatique** en cours crée de nouvelles pressions sur les milieux qui évoluent. Les espèces commencent à ne plus trouver les conditions d'accueil nécessaires à leur cycle de vie et doivent alors migrer. **L'étage subalpin des Hautes-Chaumes est particulièrement menacé** avec un risque de disparition des landes, pelouses et tourbières.

Au regard de ces diverses menaces, les espaces naturels d'intérêt écologique ne présentent qu'un **faible niveau de protection règlementaire**, mais qui ne pourrait de toutes façons constituer un rempart à l'ensemble des pressions. Les **mesures de gestion** établies, pourtant nombreuses, ne suffisent toutefois pas à contrer les tendances à l'œuvre, qui **questionnent toutefois la compatibilité des modèles économiques agricoles et sylvicoles avec le maintien de la biodiversité**, pourtant essentielle à l'équilibre de ces systèmes et à la vie humaine (ressource en eau, stockage de carbone, cadre de vie et de loisirs ...).

2 Le paysage

2.1 Organisation et évolution générale des paysages

2.1.1 La définition des unités paysagères

Afin de déterminer les unités paysagères et leurs limites, la méthode qui a été mise en place a consisté à croiser les informations du schéma paysager de 2008 ainsi que les données de l'atlas des paysages d'Auvergne. Chacun de ces documents proposait en effet des délimitations et dénomination différentes. Le travail a donc consisté à les comparer et à mettre en perspective leurs approches avec le travail de terrain, les analyses et les résultats d'un questionnaire en ligne.

Ces analyses ont permis de délimiter 12 unités paysagères contre 14 dans le schéma paysager :

- - les Monts des Bois Noirs,
- - la Vallée de la Durolle,
- - les Monts du Forez,
- - la Vallée de l'Ance,
- - La plaine d'Ambert,
- - Les Gorges de la Dore,
- - la Plaine entre Dore et Allier,
- - le Bas Livradois,
- - le Haut Livradois,
- - Les contreforts du Livradois,
- - le Billomois et la Comté,
- - les Plateaux du Haut Velay.

Ces deux dernières unités étaient précédemment découpées en plusieurs unités distinctes : le Billomois, la Comté d'Auvergne, le plateau de Craponne et le pays d'Allègre.

Mais dans l'enquête réaliséeau printemps 2022, ces dernières unités n'étaient pas réellement évocatrices pour les répondants.

Suite aux investigations de terrain, une seule et même unité paysagère est retenue pour le Billomois et la Comté d'Auvergne dans la mesure où elle présentent les mêmes caractéristiques. La Comté d'Auvergne est ainsi considérée comme une sous-unité du Billomois-Comté.

Cette approche au sein d'une même unité paysagère vaut également pour les unités du Plateau de Craponne et du Pays d'Allègre, marqués par une topographie similaire et des caractéristiques globalement similaire à l'échelle du territoire.

L'organisation spatiale et paysagère de la Vallée de l'Ance et ses caractéristique de « vallée » en font une unité paysagère à part entière à l'écehlle du territoire, même si au sein de l'atlas des paysages d'Auvergne elle est intégrée à l'unité « Plateaux du Forez ».

Les nouvelles communes du périmètre de révision de la charte du Parc, situées sur les marges du territoire, sont intégrées aux unités paysagères adjecentes dans la mesure où elles présentent les mêmes caractéristiques.

Dans la mesure où le schéma paysager ainsi que l'atlas présentaient une délimitation assez floue des unités paysagères, celles-ci sont également précisées sur la base d'un travail de terrain sur les transitions paysagères et sur le relief, couplé à des observations sur photographie aérienne.

CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

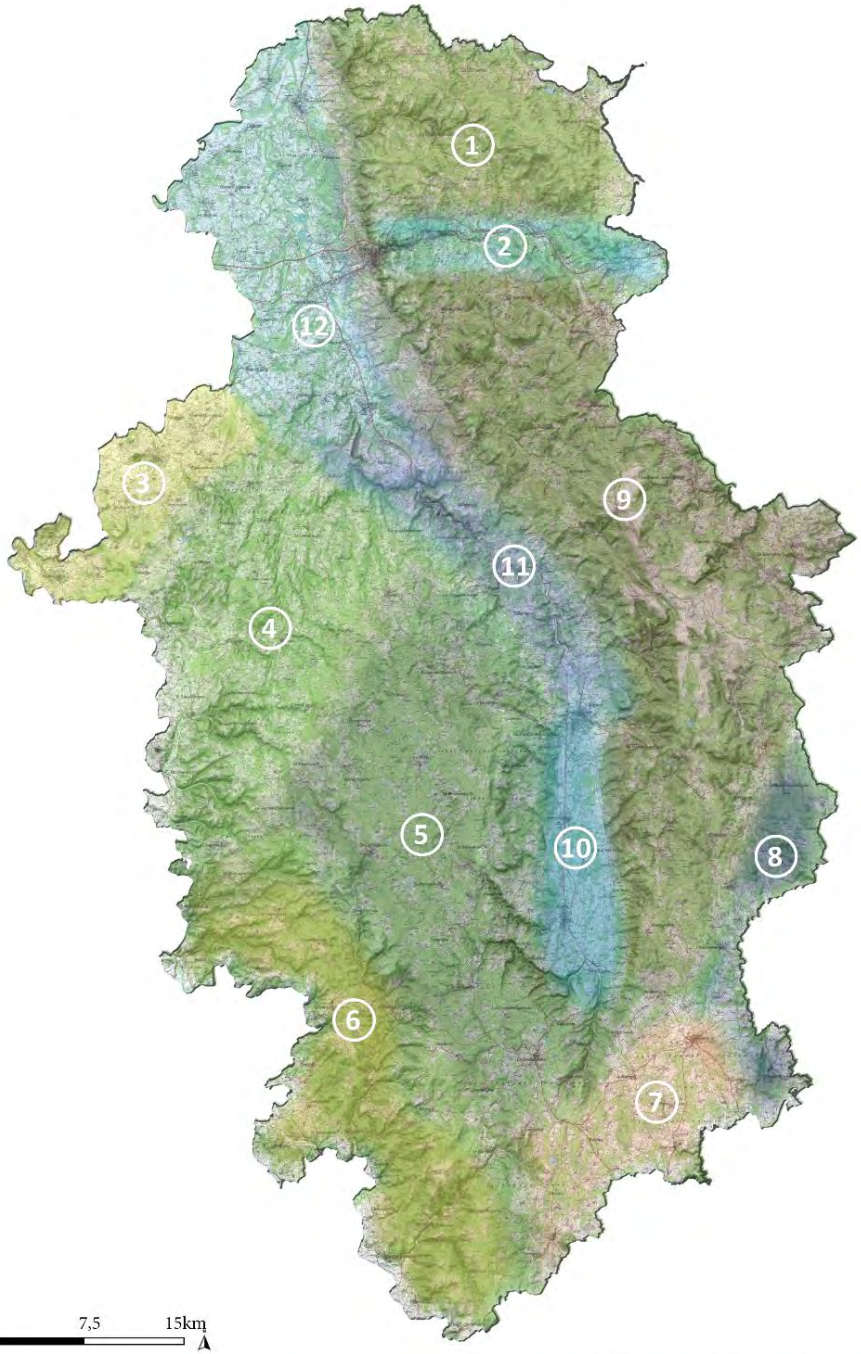

1) Les Monts des Bois noirs
2) La vallée de la Durolle
3)Le Billomois-Comté
4) Le Bas Livradois
5) Le Haut Livradois
6) Les contreforts du Livradois
7) Les plateaux du Haut Velay granitique
8) La vallée de l'Ance
9) Les monts du Forez
10) La plaine d'Ambert
11) Les gorges de la Dore
12) La Plaine entre Dore et Allier

2.1.2 Evolution des paysages du Livradois-Forez : dynamiques « de fond » depuis 1950

Dans les années 1950, les paysages du Livradois-Forez offraient de multiples caractéristiques et qualités en termes de diversité agricole, de techniques culturales, de pratiques agropastorales entremêlées harmonieusement avec les forêts et les hameaux (le Livradois Forez étant marqué par la présence de nombreux lieux habités dans le paysage : bourgs, villages, hameaux, maisons isolées…).

Les versants les plus abrupts étaient occupés par les pratiques pastorales, tandis que les terrains les plus accessibles servaient aux productions céréalières et vivrières. Certaines techniques en terrasse étaient déployées sur les versants afin de pouvoir cultiver sur les terrains les plus difficiles. Ces parcelles agricoles étaient le plus souvent délimitées par des murets ou des haies et arbres isolés formant une trame bocagère significative (secteur de la vallée du Fossat dans les-Mont du Forez et Plaine Entre Dore et Allier notamment).

A partir de la fin des années 1940, sous l'impulsion du Fonds Forestier National, on observe alors une dynamique d'enrésinement à l'échelle globale du territoire, ayant conduit à une fermeture progressive des paysages, connexe à un phénomène de déprise agricole.

Les versants les moins accessibles ont été boisés ou se sont enfrichés, comme les fonds de vallées, créant ainsi une mise à distance physique et visuelle avec les cours d'eau alors même que le rapport à l'eau rythmait jusqu'alors de façon constante les paysages du Livradois-Forez. On exploitait sa force, comme dans la vallée de la Durolle, où des industries de papeterie ou de coutellerie s'y sont développées. Dans la vallée de la Dore, une fine ripisylve et un maillage bocager entretenu entre les pâturages participaient à créer un rapport quotidien au cours d'eau.

Ces fines structures agraires (haies, arbres isolés, murets…) ont aujourd'hui souvent disparu face au développement de grandes parcelles, spécialisées, et plus rentables.

La modernisation de l'agriculture liée l'exode rural a ainsi entraîné une certaine **homogénéisation des paysages**, aujourd'hui davantage liée au développement d'un mitage pavillonnaire qui touche de plus en plus le nord-ouest du parc (Billomois Comté - Plaine Entre Dore Allier).

Ces nouvelles constructions, le plus souvent organisées le long des axes routiers, sur les crêtes et coteaux/versants ou en opérations groupées dans les plaines, participent à la **standardisation de l'architecture, la banalisation des entrées de bourgs, et la perte identitaire des villages et cœurs de bourgs**, dont l'organisation traditionnelle en **espaces collectifs aux usages partagés (coudercs)** est souvent à retrouver, réactiver voire reconstituer.

2.1.3 Evolution des paysages du Livradois-Forez : dynamiques « récentes » depuis une quinzaine d'années

Depuis une quinzaine d'années, on observe sur le territoire une **dynamique générale de densification forestière**. En effet, on observe depuis les années 2000, des surfaces boisées qui s'épaississent sensiblement suite aux plantations résineuses des années 70 qui ne font pas toujours l'objet d'éclaircies régulières. Quinze ans plus tard, ces arbres sont arrivés de plus en plus à maturité, ces structures se sont densifiées et ont cloisonné le territoire et les perceptions paysagères. Cette densification forestière dessine de manière plus distincte les îlots et clairières agricoles de certaines unités (Haut Livradois/ Monts des Bois noirs…).

Certains motifs paysagers, et notamment les étangs et ruisseaux, disparaissent de plus en plus sous le couvert forestier.

Dans les plaines et les vallées, on remarque un **retour des ripisylves** et des abords des rivières qui entraîne une disparition des liens visuels directs avec l'eau. Ce manque de liens direct, processus naturel favorable à la biodiversité, va de pair, dans certains secteurs (comme dans la vallée de l'Ance/ ou la plaine Dore et Allier), avec le manque d'accès et de visibilité lié à un accroissement du réseau de haies et d'arbres isolés. La trame bocagère est toujours existante et visible, mais se densifie dans certaines unités.

Ce phénomène de permanence du réseau de haies existantes, n'a toutefois pas empêché depuis une quinzaine d'années, la poursuite du phénomène connexe d**'agrandissement des parcelles**, qui participe à une certaine homogénéisation des cultures, et donc une uniformisation du paysage. La surface agricole, comme la surface forestière reste toutefois sur l'ensemble du territoire assez stable.

Les surfaces bâties, quant à elles, évoluent en fonction du positionnement géographique. Des villes ou villages comme Billom, Puy-Guillaume (proximité avec la Métropole Clermontoise), Craponne-sur-Arzon ou Thiers voient un **développement pavillonnaire** s'exercer sur leurs périphéries. Cette dynamique est également souvent associée à un développement industriel et/ou commercial.

Sur les périphéries de ces villes ou villages, des infrastructures industrielles ont ainsi vu le jour depuis une quinzaine d'années. Ce **développement d'habitat et d'activités se concentre sur les plaines et le long des infrastructures routières** (comme dans la vallée de la Durolle, à proximité de l'A89). Dans les vallées plus reculées, sur les plateaux, ou les monts, le développement urbain est absent ou se concentre seulement sur les lignes de crêtes, où les points de vue sont propices au développement de nouvelles constructions.

2.2 Les Monts des Bois Noirs

2.2.1 Les grandes structures paysagères

A l'extrémité nord du Parc, **les Bois Noirs créent une limite franche avec les paysages aux alentours.** Ils sont bordés par la ville de Thiers et les gorges de la Durolle au sud, par la plaine entre Dore et Allier à l'ouest, et la montagne bourbonnaise dans le prolongement nord du territoire. Leur **apparence boisée et sombre contraste avec les plateaux et plaines agricoles beaucoup plus ouvertes**.

Cette unité est caractérisée par un **relief important où le point culminant est le Puy de Montoncel à 1287 mètres.** La **hêtraie-sapinière** s'impose en tant que gardienne de ces monts. Un **réseau viaire** permet de pénétrer dans ces massifs et de longer **tracé sinueux des cours d'eau.** La découverte de multiples paysages des creux de vallées en longeant des cascades et ruisseaux révèle le **caractère minéral et végétal de ces vallées étroites et discrètes.**

Celles-ci regorgent des **témoignages de l'activité industrielle passée**, comme des moulins, des ateliers, aujourd'hui **envahis par la végétation ou laissés à l'abandon au cœur de la vallée de la Credogne, qui est la vallée principale des Bois Noirs.** Le réseau hydrographique s'enfuit vers la Durolle ou de la Dore, et découpe le relief en donnant un aspect arrondi à ces montagnes. On retrouve **sur les replats et les terres les plus fertiles**, **des clairières agricoles et habitées.** Elles sont peu nombreuses sur ces montagnes à cause de leur caractère inhospitalier et inaccessible.



Le bâti, regroupé en hameau, est installé sur les replis du relief et est très souvent abandonné. Ces **clairières de petite taille sont bordées par la forêt**.

Une **trame bocagère irrégulière**, souligne les parcelles de **prairies**. **Autrefois plus nombreuses, ces parcelles prenaient aussi place sur les versants, aujourd'hui recouverts de forêts.** Celles-ci présentent une **diversité végétale très importante en fonction de l'étagement** : *« A l'étage collinéen (inférieur à huit cents mètres d'altitude) : essentiellement des feuillus, notamment des chênes sessiles et pédonculés mais aussi des pins sylvestres, épicéas et douglas. A l'étage montagnard : le hêtre et le sapin se partagent les sommets. »* (Atlas des paysages d'Auvergne).

Le hêtre, bien que rarement favorisé dans la gestion forestière récente, reste relativement bien présent sur le territoire. On le retrouve le long de certaines routes (arbres isolés), mais souvent masqué par les plantations. Il renvoie à des pratiques passées comme celle du plessage qui permettait d'accompagner les chemins et les prairies. Aujourd'hui, **il compose les forêts, surtout sur la partie ouest du territoire, et il contraste avec les forêts exclusivement composées de sapins.** Ces dernières ont donné le qualificatif de « noir » à cette unité. Celles-ci sont des **forêts anciennes**. Le site des Bois Noirs, qui concerne une partie seulement de l'unité paysagère du même nom, est devenu Site d'Intérêt Communautaire en 2012. Une quinzaine d'unité compose ce site et représentent toutes les richesses des Bois Noirs : tourbières, prairies humides, forêts….



A l'étage montagnard, la hêtraie sapinière s'étend à perte de vue.

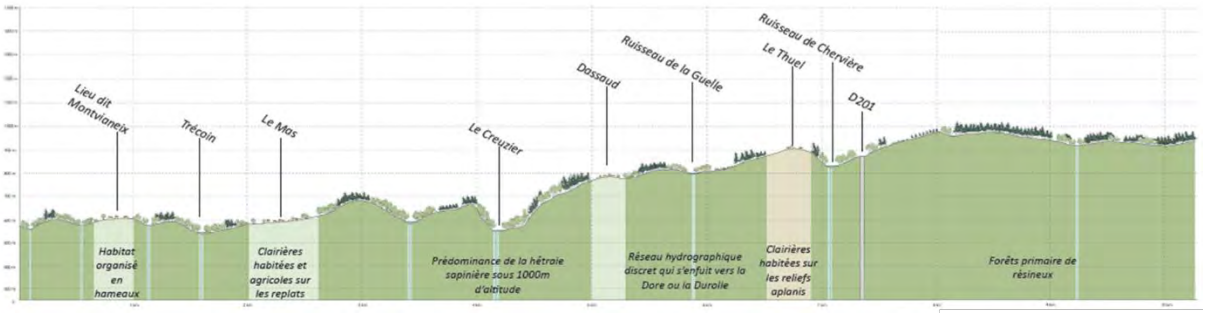

2.2.2 Les dynamiques d'évolution

La **progression des plantations tend à cacher les richesses du territoire.** En effet, la **densification du couvert végéta**l recouvre petit à petit tous les espaces ouverts, les rend inaccessibles, et limite en partie la visibilité du patrimoine architectural et urbain. La multiplicité d'ambiance, de biotopes, et de patrimoine industriel et agricole que renferme cette unité est de plus en plus oubliée sous les résineux. Cette **progression végétale est étroitement liée au recul de l'activité agricole et de l'élevage qui a conditionné la transformation des paysages.** Aujourd'hui, ces plantations de résineux arrivent à maturité économique et les **coupes rases sont fréquentes**. Ces **pratiques questionnent la durabilité et la diversité de ces espaces forestiers, ainsi que l'avenir des clairières habitées, petit à petit abandonnées et gagnées par le couvert forestier.**

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950

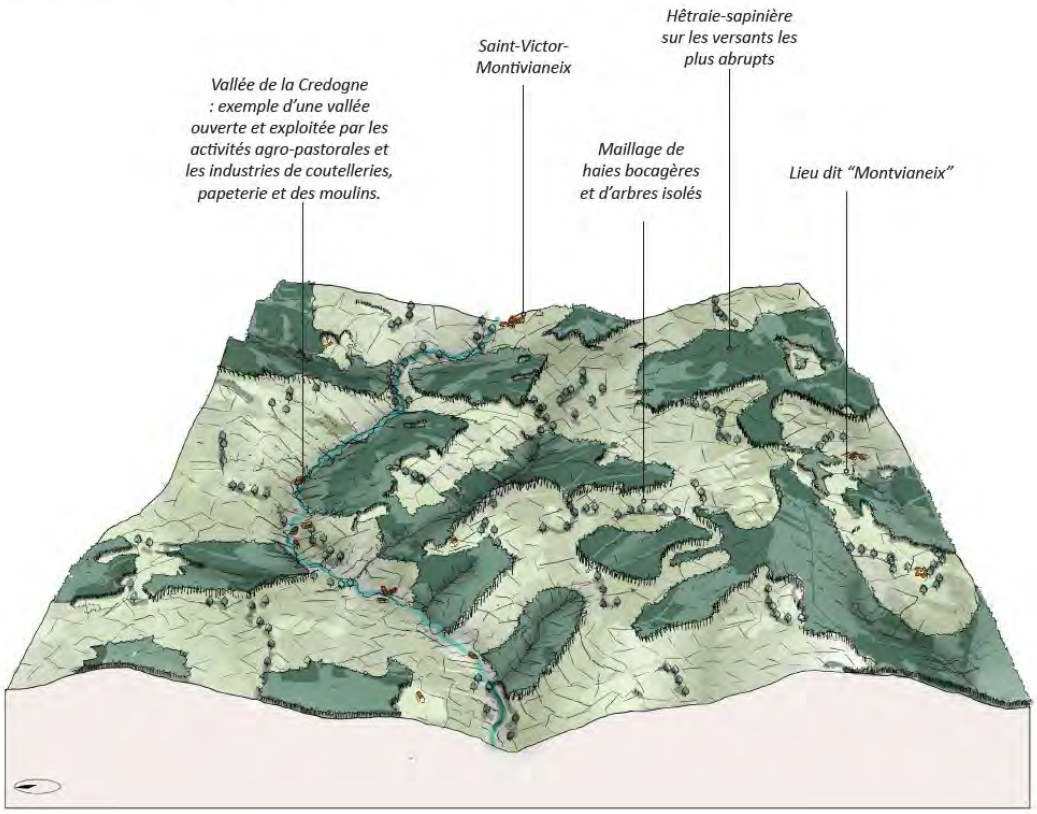

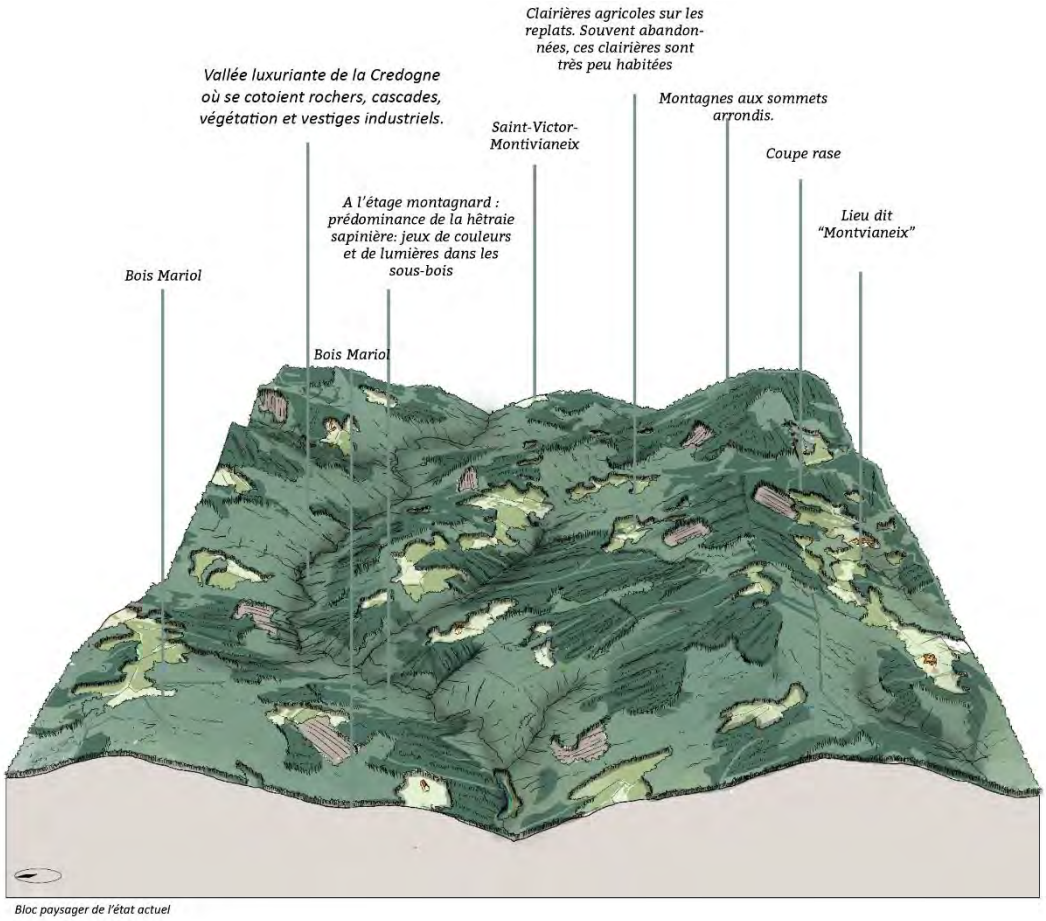

Bloc paysager de l'état actuel

2.3 La Vallée de la Durolle

2.3.1 Les grandes structures paysagères

L'unité paysagère de la Vallée de la Durolle marque la limite entre les Monts du Forez et les Bois Noirs. Orientée Est-Ouest, elle sert de couloir entre les plaines de la Dore et de l'Allier et la plaine du Forez plus à l'est (à l'extérieur du territoire) au pied des monts du Forez). C'est à cet endroit stratégique que l'autoroute A89 s'est installée, et traverse le territoire d'est en ouest, reliant Clermont-Ferrand à Lyon, et offrant un aperçu du Livradois Forez aux usagers de l'autoroute.

Thiers, marque la porte l'entrée de la vallée. Accrochée à son rocher, la ville s'organise entre deux entités : la ville haute et la ville basse. Son organisation spatiale, sa position, son histoire commerciale et artisanales (notamment avec la coutellerie), fait de Thiers un lieu emblématique du Parc : *« L'organisation spatiale schématique de la ville reflète les rapports de domination du monde industriel. La ville basse est synonyme d'ombre et la ville haute de lumière » (Atlas des paysages d'Auvergne).* La ville haute, à flanc de relief, permet d'avoir des points de vue remarquables sur la plaine Dore et Allier ainsi que sur la vallée jusqu'à la chaîne des Puys.

La Durolle serpente au fond d'une vallée très encaissée et boisée. A peine perceptibles, les reliefs rappellent sa présence.

La départementale D2089, surplombe la vallée à flanc de coteau et offre des points de vue à chaque virage. Le long de cette route, différents noyaux urbains se développent où se juxtaposent un bâti ancien avec des pavillons et des activités anciennes et plus contemporaines. Le cœur de la vallée est en effervescence constante, ou le déplacement et la mobilité est au cœur des enjeux.

La force hydraulique de la Durolle a permis le développement d'industries de coutelleries et de papeteries, qui se sont installées au bord de la rivière (vallée des usines, vallée des Rouets). Depuis 1930, ces bâtiments ont progressivement été abandonnés et envahis par la végétation, puis pour certains reconvertis en espaces culturels. Ce phénomène confère à la vallée un aspect atypique. De plus, les versants étant très abrupts, le développement forestier amplifie le caractère isolé de la vallée.



Un réseau viaire secondaire permet de prendre de la hauteur et de rejoindre les campagnes d'altitudes de la Vallée de la Durolle. Sur les versants adoucis, des prairies, parcelles agricoles, jardins vivriers, bosquets entourent les hameaux et les villages. Ces noyaux bâtis accueillent de plus en plus des lotissements pavillonnaires en quête de points de vue.



La ville de Thiers surplombe les versants boisés , ainsi que les usines en fond de vallée.

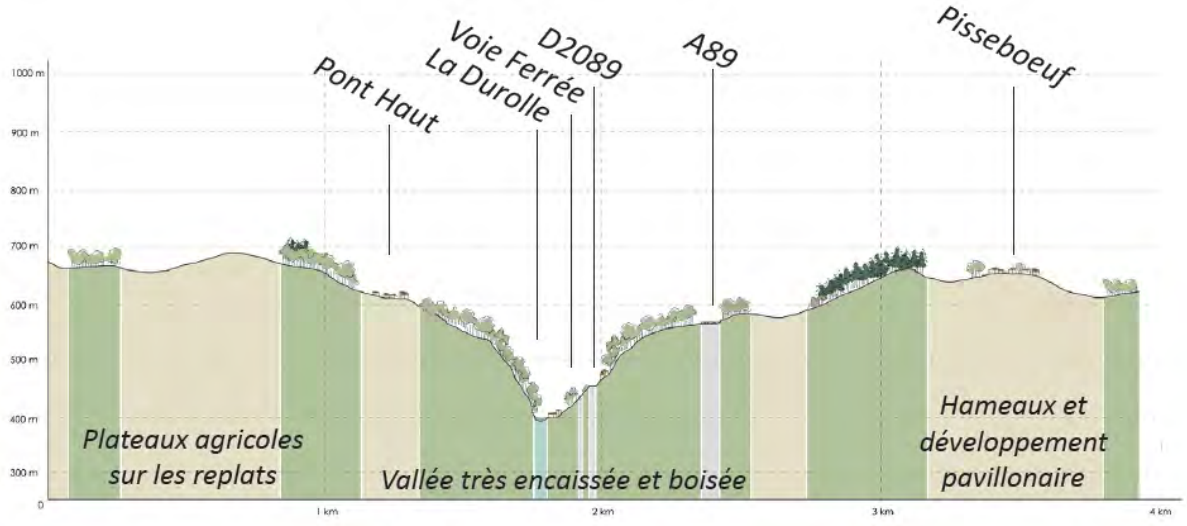

2.3.2 Les dynamiques d'évolution

Depuis les années 2000, un **tissu pavillonnaire se développe** sur les bourgs perchés et à proximité des sorties de l'autoroute. Ce type d'habitat tend à **une banalisation des paysages** et menace la singularité de la vallée. Il entraîne également une **pression foncière et limite la progression de l'activité agricole** sur les replats. Par ailleurs, l'activité sylvicole se densifie avec la progression des plantations provoquant une diminution de la diversité végétale et donc de la pluralité des paysages.

A contrario, la route de Lyon est marquée par une forte vacance du bâti laissant le long de la route une impression d'abandon accentuée par le développement de friches industrielle et agricole. La végétation spontanée se répand sur les versants abrupts rendant la rivière de moins en moins perceptibles depuis la route. **Le rapport à l'eau, depuis longtemps entretenu grâce aux industries et aux activités** se perd entrainant l'effacement des jardins vivriers en bord de rivière.

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950

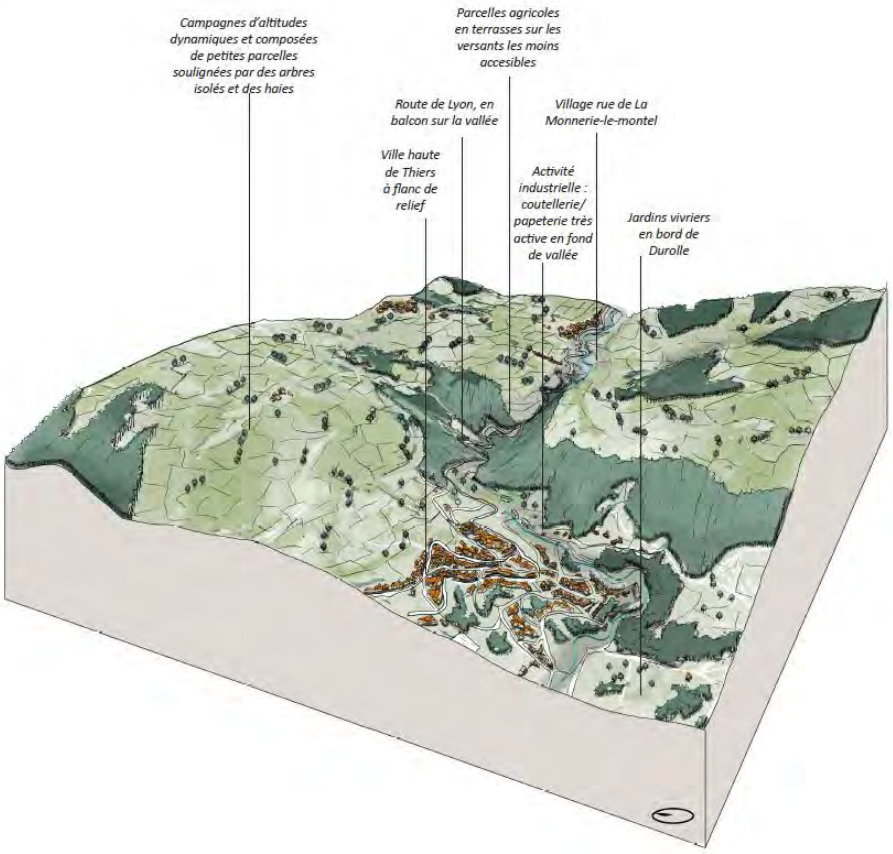

BLOC PAYSAGER ACTUEL

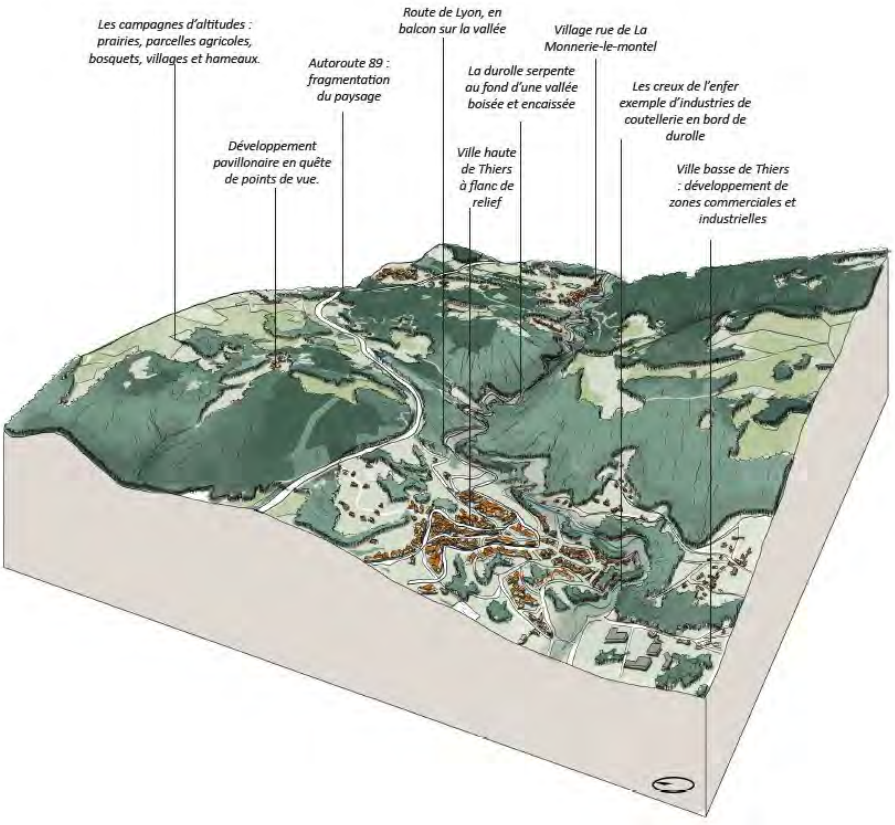

2.4 La plaine entre Dore et Allier

2.4.1 Les grandes structures paysagères

La plaine entre Dore et Allier est une **grande étendue alluviale qui déborde vers la Limagne de Clermont.** Elle se situe au nord-ouest du territoire, à l'ouest des Bois Noirs, de la vallée de la Durolle et en **continuité nord de l'unité paysagère des gorges de la Dore**. La plaine contraste avec cette dernière unité en raison de l'**ouverture des paysages** et du **relief aplani. C'est à partir de Courpière, limite entre les deux unités, que la Dore a commencé à déposer ses matériaux « argilo-sableux » jusqu'à l'Allier.**

La confluence des deux rivières marque la limite nord du territoire. Cette plaine est bordée de terrasses qui prennent de l'ampleur au fur et à mesure que l'on s'approche des massifs. Au cœur de la plaine, **la Dore sinue entre le maillage bocager, les pâturages, les étangs et les forêts alluviales.**

Cette unité offre une tout autre ambiance, celle d'un **paysage ouvert, humide où chaque détour de route est une surprise et une découverte.** Ces sensations sont créées grâce à la **diversité végétale** des ripisylves, haies et forêts (peupliers noirs, saules, ormes, aulnes…), mais aussi grâce à des micros-reliefs où prennent place des **étangs** qui *« nous rappellent les activités d'extraction de la grave, des argiles rouges et sableuses qui ont marqué depuis l'époque gallo-romaine la fabrication de poterie et l'architecture locale de pierre et de pisé ».*

Les étangs permettent de multiplier les expériences autour de l'eau, de créer des **refuges pour la faune locale**, et provoquent une **diversité végétale mais en surdensité, ils participent à la dégradation de la qualité écologique des cours d'eau**. Plus on s'éloigne de la Dore, plus les pâturages humides laissent la place aux **cultures céréalières qui s'étendent sur les hauteurs des collines ou les versants adoucis.**

Celles-ci composent l'espace avec **l'habitat qui se déploie le long des voies de communication.** La **proximité avec la métropole clermontoise et l'agglomération de Vichy et le relief plus apaisé que dans le reste du territoire, favorisent le développement d'un habitat pavillonnaire.** Mais cette plaine a toujours été prisée, ce qui explique la présence de **multiples châteaux et demeures de villégiature parsèment cette unité paysagère**. Aujourd'hui, la proximité des voies de communication couplée au calme et à la qualité de vie de la campagne attirent les nouveaux habitants. Les voies de communication principales (départementale et autoroute) la traversent d'est en ouest. Ce développement menace l'authenticité de ces paysages et leur diversité écologique.



Le maillage bocager et les arbres isolés ponctuent les prairies humides et cadrent le regard des visiteurs.

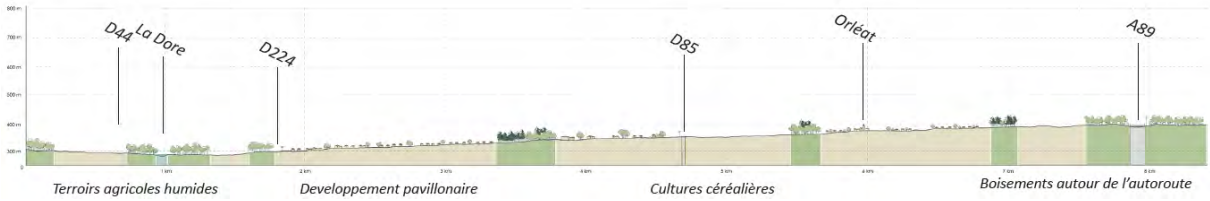

2.4.2 Les dynamiques d'évolution

Cette unité est soumise principalement aux **contraintes liées à la proximité des espaces urbains de Clermont-Ferrand et de Vichy et donc à une pression résidentielle sur les collines et piémonts.** Depuis les années 2005, on observe un **développement pavillonnaire localisé autour de Puy-Guillaume et des infrastructures routières.** En parallèle de ces dynamiques, la **perte d'un rapport avec la Dore est un enjeu important.** Petit à petit, les ripisylves s'épaississent, l se densifient et mettent à distance la rivière des voies de communication et des villages. De plus, la **progression de la maïsiculture en bord de rivière change le rapport à la rivière et à sa proximité.** Les parcelles agricoles sont de plus en plus grandes, et entraînent une perte de la trame bocagère, caractéristique des paysages de pâturage.



L'habitat pavillonaire et les rénovations qui concurrence les pratiques ancestrales du pisé.

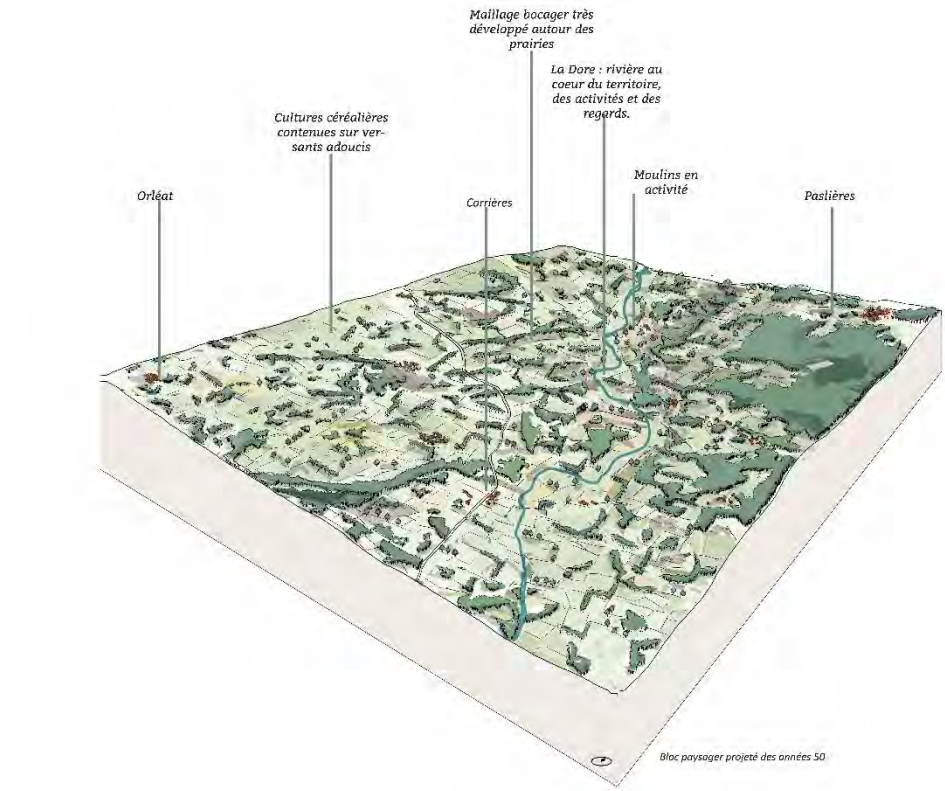
Maillage bocager très développé autour des prairies
La Dore : rivière au coeur du territoire, des activités et des regards.
Cultures céréalières contenues sur versants adoucis
Moulins en activité
Orléat
Carrières
Paslières
Bloc paysager projeté des années 50

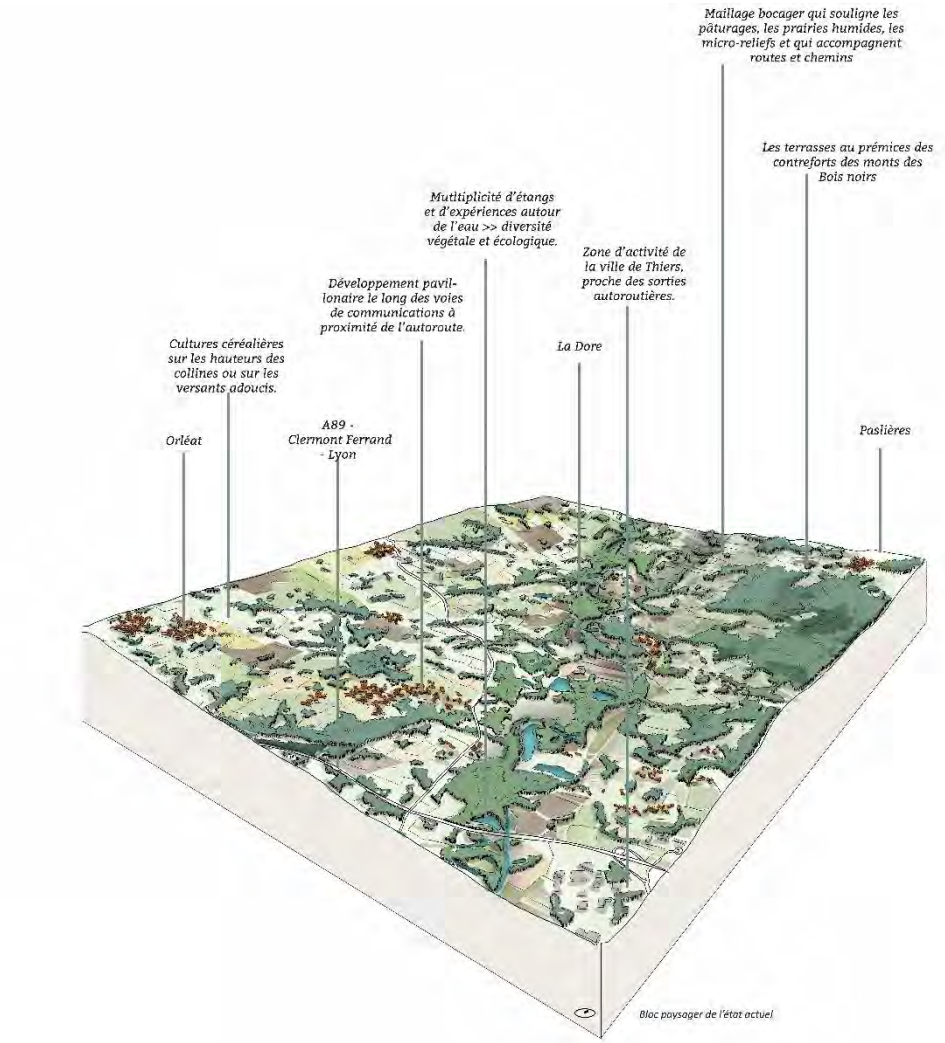
Maillage bocager qui souligne les pâturages, les prairies humides, les micro-reliefs et qui accompagnent routes et chemins
Les terrasses au prémices des contreforts des monts des Bois noirs
Multiplicité d'étangs et d'expériences autour de l'eau >> diversité végétale et écologique.
Zone d'activité de la ville de Thiers, proche des sorties autoroutières.
Développement pavillonaire le long des voies de communications à proximité de l'autoroute.
Cultures céréalières sur les hauteurs des collines ou sur les versants adoucis.
La Dore
A89 - Clermont Ferrand - Lyon
Orléat
Paslières
Bloc paysager de l'état actuel

2.5 Le Billomois et la Comté

2.5.1 Les grandes structures paysagères

L'unité paysagère du Billomois et de la Comté se situe à l'ouest du territoire, en continuité avec le Bas Livradois. Cette unité apparaît comme une **transition entre les reliefs des monts du Livradois et les terres agricoles de la vallée de l'Allier et de la Limagne**. Situé à l'est de Clermont Ferrand, le Billomois et la Comté sont des **paysages agricoles ponctués de buttes volcaniques ouvert sur la Limagne.**

Ce**lles-ci cadrent le regard, et chaque point haut devient un point de vue et une accroche.** Sur le **sommet**, comme à Montmorin, Mauzun, Saint-Julien-de-Copel, **des châteaux, chapelles, statues religieuses se répondent en co-visibilité.**



Les buttes volcaniques accueillent des parcelles cultivées, les villages s'étendent sur les crêtes.

Ces reliefs contrastent avec les **parcelles agricoles en plaine qui s'étendent à perte de vue.** Le Billomois-Comté est un **territoire de polyculture : les champs céréaliers côtoient les champs d'ail et d'oignons, les parcelles viticoles et les vergers avec un peu d'élevage** Ce caractère offre à ce paysage une multitude de textures et de couleurs. Les parcelles de vignes, visibles grâce aux vestiges viticoles ont été adaptées à la mécanisation laissant place à des champs de monoculture de céréales et de maïs. Toutefois, quelques parcelles sont de plus en plus dédiées aux cultures maraichères et légumineuses.

Les **noyers et haies** qui jadis **parsemaient les champs et accompagnaient les chemins** ponctuant le paysage ont été arrachées. Autrefois, *« au moment d'un grand mariage, on avait coutume d'abattre un noyer pour en tirer un bénéfice qui servait à régler des frais. Les noyers étaient des réserves d'argent, des sortes de tirelires. »* Aujourd'hui, seuls quelques-uns subsistent dans ce paysage agricole.

Ces motifs sont conjugués avec l'implantation du **bâti qui se concentre surtout sur les hauteurs, sauf Billom, et dans une moindre mesure Vic le Comte, point d'ancrage de cette unité qui s'étend autour de plusieurs ruisseaux affluents de l'Allier.** A Billom et à Vic-le-Comte l'influence de la proximité de Clermont-Ferrand se révèle par la présence des voies de communication et d'un **développement pavillonnaire qui structure aujourd'hui le paysage du Billomois-Comté.**

L'appellation de la « Comté » fait référence à la forêt de la Comté qui se situe à proximité immédiate et à l'est de Vic-le-Comte et au sud de Billom. Cette forêt ancienne est marquée **par l'enrésinement des forêts publiques** (années 60) mais conserve encore une grande diversité d'habitats forestiers. Celle-ci a été acquise par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre des ENS (espaces naturels sensibles).



Proche de la forêt de la Comté, les buttes sont ici recouvertes d'un couvert végétal mixte. Les prairies remplacent les parcelles cultivées

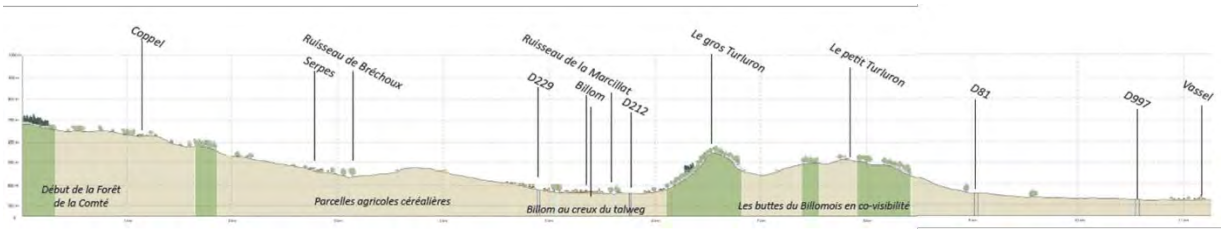

2.5.2 Les dynamiques d'évolution

Les paysages du Billomois et de la Comté se sont tournés petit à petit vers un paysage de champs ouverts. L'agriculture est une activité très dynamique sur le territoire mais fait face à une **perte de diversité agricole et d'éléments arborés.** Depuis les années 2005, les plaines se spécialisent dans les cultures céréalières et les piémonts vers des exploitations d'élevage. Cette **homogénéisation et simplification des paysages,** et cette exclusivité d'orientation posent la question de la pérennité des structures paysagères. Cet **équilibre est aussi menacé par le développement pavillonnaire** qui s'étend autour des villes comme Billom, mais aussi et surtout, autour des villages satellites comme à Egliseneuve-Près-Billom, Reignat, ou Glaine Montaigut ou Longue pour Vic-le-Comte.

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950

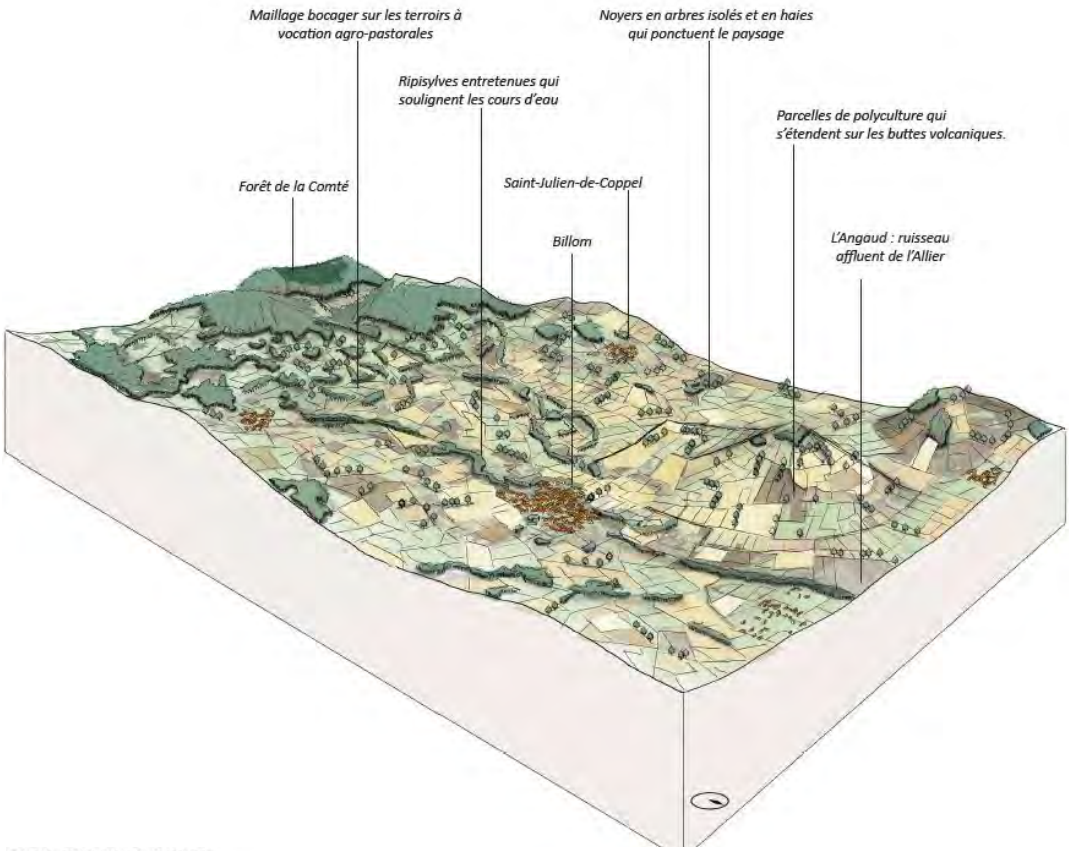

BLOC PAYSAGER ACTUEL

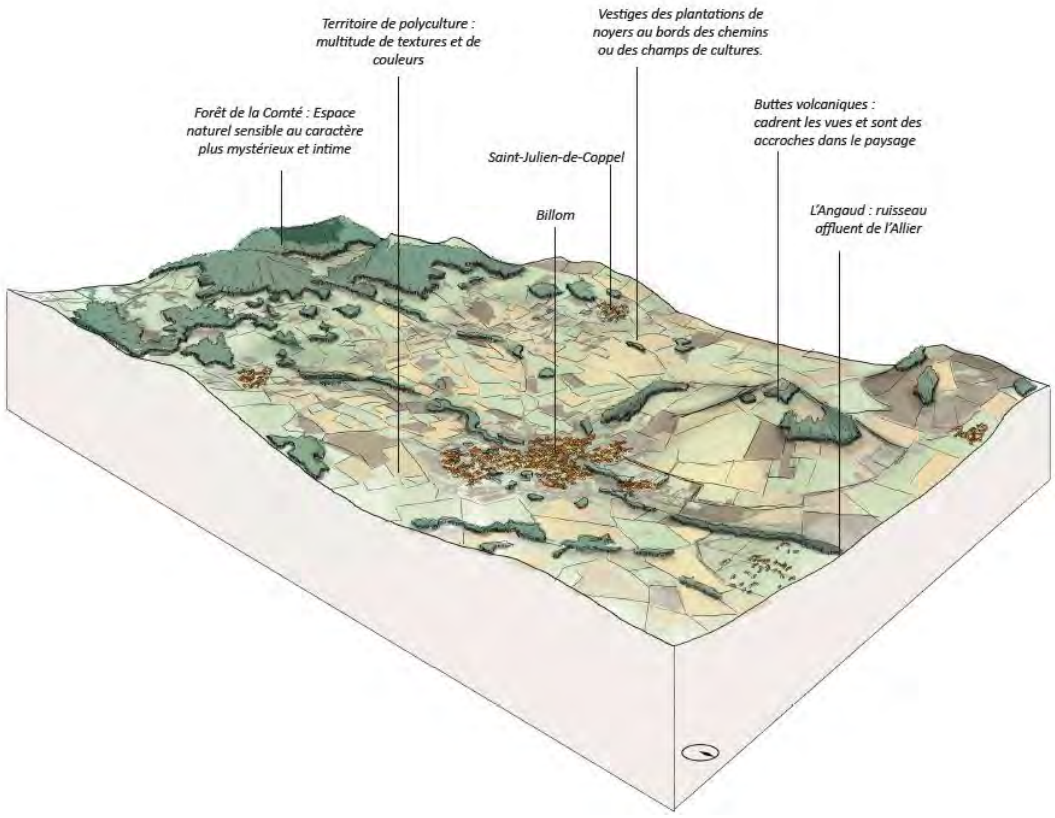

2.6 Le Bas-Livradois

2.6.1 Les grandes structures paysagères

Le Bas-Livradois se trouve entre les unités paysagères du Haut-Livradois et du Billomois et de la Comté. Cette unité se définit par un **paysage de transition, un territoire intermédiaire entre plaines et montagnes où l'occupation du sol s'équilibre entre agriculture, élevage, boisement et habitat**

Cette **campagne d'altitude est découpée par de multiples petites vallées qui s'échappent vers la Dore** et qui fragmentent le paysage en plusieurs unités. Ces vallées se juxtaposent aux différents bassins d'effondrements sur les franges comme celui de Cunlhat, Saint-Dier-d'Auvergne, et les plateaux au centre avec comme exemple celui de la Chapelle sur Usson. **Tous ces micros-reliefs rendent la lecture complexe de ce paysage.**

Les **larges points de vue se font pourtant nombreux** et permettent d'apprécier la **mosaïque de couleurs, de textures, entre prairies bocagères, cultures céréalières, vergers pâturés, chemins creux, boisement de feuillus, et étangs.** Ces derniers se font particulièrement nombreux sur le territoire. Ils créent des points d'accroches, des espaces de respiration dans ce couvert agricole et forestier. Lorsque l'on regarde vers l'est, les grands massifs du Forez impressionnent. Au sud, les hautes futaies de résineux du Haut Livradois arrêtent le regard. **Les plantations de résineux ont gagné du terrain dans le Bas Livradois et se retrouvent sur les versants abrupts ou les terrains les moins exploités**, ce qui concurrence la diversité végétale du territoire : arbres isolés, haies, ripisylves, forêts de feuillus, résineux, arbres d'alignement et arbres de villages.

Ces derniers sont notamment présents dans les **coudercs** au centre des villages comme dans le hameau de Royat à Estendeuil. Ces **espaces communs organisaient autrefois les pacages à usage collectif. Aujourd'hui ces espaces ont perdu leurs fonctions, mais font toujours partie des paysages du Livradois.**

Les villages et hameaux s'organisent sur les hauts reliefs et dominent le paysage. C'est sur ces crêtes que les pavillons, en quêtes de points de vue se développent fortement. **Cette organisation spatiale est liée à l'esprit clunisien. Cet ordre s'était installé sur le territoire, à Sauxillanges** dont *« le propos a été de retourner à des principes épurés basés sur le travail de la terre et l'aménagement ».* Les paysages actuels du Bas-Livradois sont donc emprunts de ces méthodes et de cette philosophie.



Dans le bas livradois, l'équilibre se crée entre étangs, forêts, bosquets, parcelles céréalières, prairies et habitat.

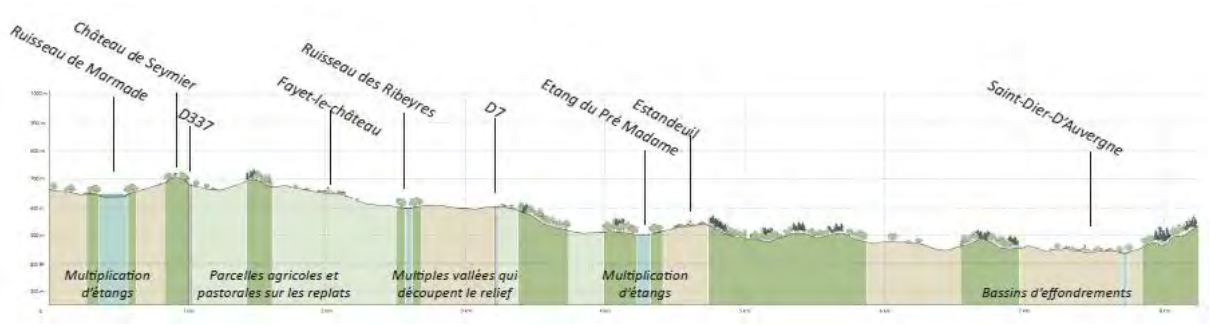

2.6.2 Les dynamiques d'évolution

Depuis quelques années, le **recul de l'activité agricole** provoque une **homogénéisation et simplification du paysage** : certains vergers sont à l'abandon, des parcelles sont en friches. Souvent les propriétaires utilisent ces terres pour planter des résineux, ce qui provoque la fermeture partielle du territoire. **Depuis les années 2000, la surface forestière est assez stable**, les parcelles agricoles quant à elles continuent de s'agrandir. Au cœur des plateaux, la surface bâtie est elle aussi assez stable, c'est au contact des plaines sur les franges du Bas-Livradois que la pression est plus forte (vers Sauxillanges notamment). **L'image de cette « belle campagne » est propice aussi au développement des maisons secondaires. Les centres-bourgs sont de moins en moins attractifs au profit des maisons individuelles qui se sont développées sur les crêtes.**



Les coeurs de villages, de plus en plus délaissés au profit des pavillons offrent tout de même des situations paysagères exceptionnelles.

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950

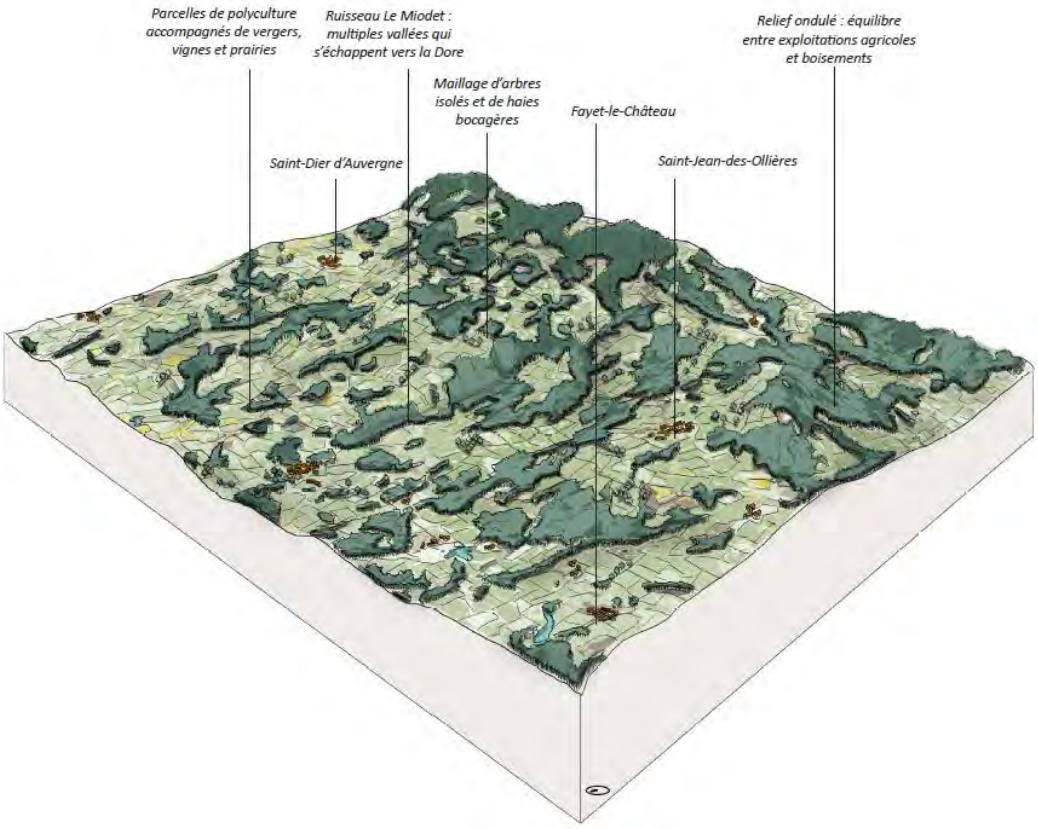

BLOC PAYSAGER ACTUEL

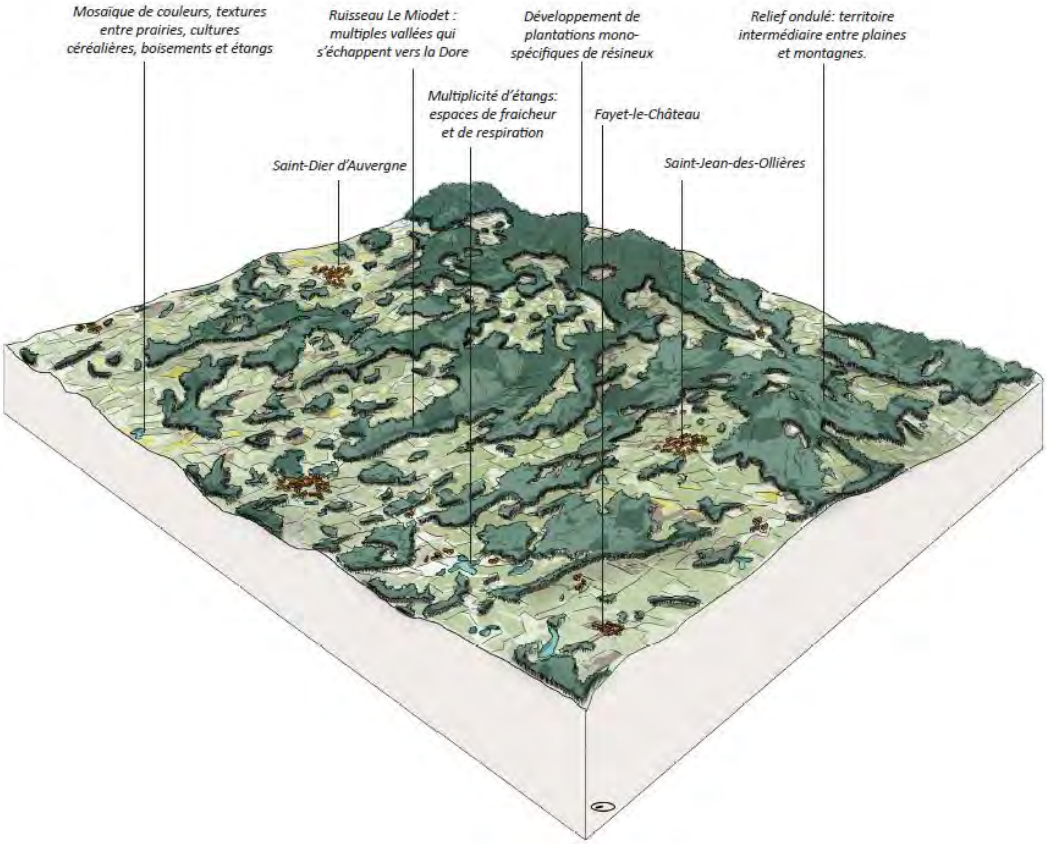

2.7 Le Haut-Livradois

2.7.1 Les grandes structures paysagères

Le Haut Livradois est un des massifs structurant du territoire. Il domine la plaine du Livradois, et fait face aux monts du Forez. Ce **relief est largement forestier (forêts de hautes futaies de sapins parfois anciennes, et plus récemment plantations de résineux allochtones), où les lieux de vies s'organisent en clairières agricoles.**

Ces clairières sont les derniers espaces ouverts au milieu de cette grande futaie de résineux. Cette implantation est née des sites casadéens, nombreux sur le parc. Les clairières habitées organisées autour d'une église pour la plupart casadéenne. Cette implantation religieuse, très importante en Europe, a permis pendant des siècles de désenclaver les milieux ruraux en défrichant, exploitant les territoires, approvisionnant les habitants en eau et en poissons (étangs, lacs, irrigation...).

La clairière emblématique **de La Chaise-Dieu,** proche du ruisseau de la Sénouire, où la silhouette imposante de l'abbaye oriente les regards. Depuis quelques années, des travaux de restauration ont lieu afin d'accueillir les touristes, et de redonner à l'abbaye son image rayonnante sur le territoire. De nombreux hôtels (actifs ou abandonnés), voies de communication, anciennes voies ferrées prouve son attractivité depuis des centaines d'années.



Les couleurs des clairières du haut livradois contrastent avec le couvert végétal très obscur des Douglas.

A part celle de La Chaise-Dieu, **les clairières habitées sont de tailles moyennes depuis l'implantation des résineux à l'après-guerre.** Ici, l'agriculture n'est pas omniprésente mais se maintient à la différence des milieux forestiers, naturels ou issus de plantations, ce qui explique ce développement. Mais aussi on peut supposer que cette spécialisation serait liée « *le départ des enfants d'agriculteurs du Livradois vers les pôles industriels d'Issoire, Saint-Etienne, Thiers et Clermont-Ferrand.* »

Quelques prairies subsistent et s'organisent autour des hameaux et des villages au cœur des clairières. Les sous-bois quant à eux regorgent de lieux insoupçonnés. Ils cachent par exemple de **nombreux étangs, des tourbières, mares, sources.** Pourtant c'est cette **maîtrise de l'eau qui a engendré l'installation des peuples du Moyen Âge sur ce territoire.**

Depuis quelques années on assiste, comme sur le reste du territoire à des **coupes à blancs, qui ouvrent les paysages.** Souvent les espèces replantées restent des résineux allochtones, avec une orientation marquée vers le douglas, mais une tendance à la réouverture et à l'adaptation s'observe à certains endroits, comme à Saint-Eloy-la-Glacière, où des parcelles anciennement forestières ont été reconverties en prairies par changement d'affectation du sol.

En effet, on peut traverser des kilomètres de forêts sans avoir une vue dégagée. **Les plantations sont très serrées et la culture du bois est très marquée notamment par la présence de nombreuses scieries.**

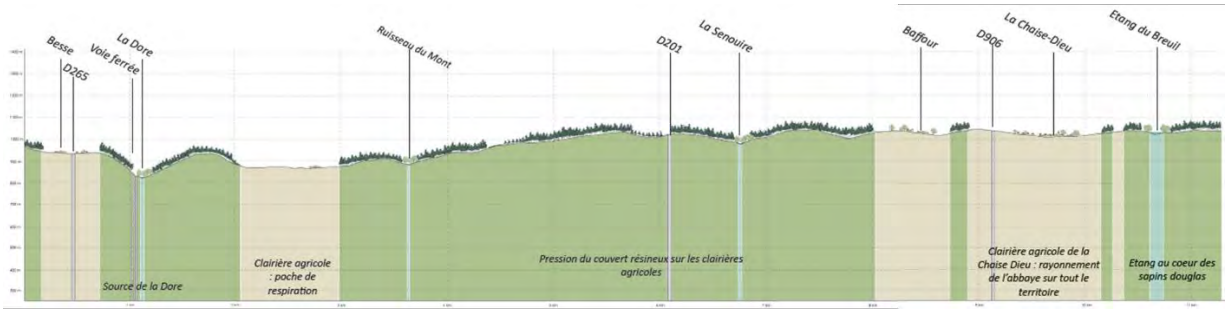

2.7.2 Les dynamiques d'évolution

Le couvert forestier se stabilise depuis la grande vague de plantation des années 1970, mais les **coupes à blanc changent drastiquement la perception des paysages** et ne permettent pas d'envisager une gestion durable des forêts ainsi que d'assurer la diversité écologique. Avec les perspectives en termes de changement climatique, **les replantations monospécifiques, par exemple de douglas, posent la question de leur durabilité et de leur adaptation aux aléas, en particulier les sécheresses estivales.** Les clairières agricoles quant à elles ont été marquées par l'agrandissement des parcelles avec un taux d'actifs agricoles en baisse mais des surfaces agricoles stables. Les cœurs de villages sont abandonnés. Une des dynamiques majeurs de ce territoire repose sur les usines et scieries.



Au coeur des clairières, l'habitat organisé en hameau fait face à la pression des résineux et des coupes rases.

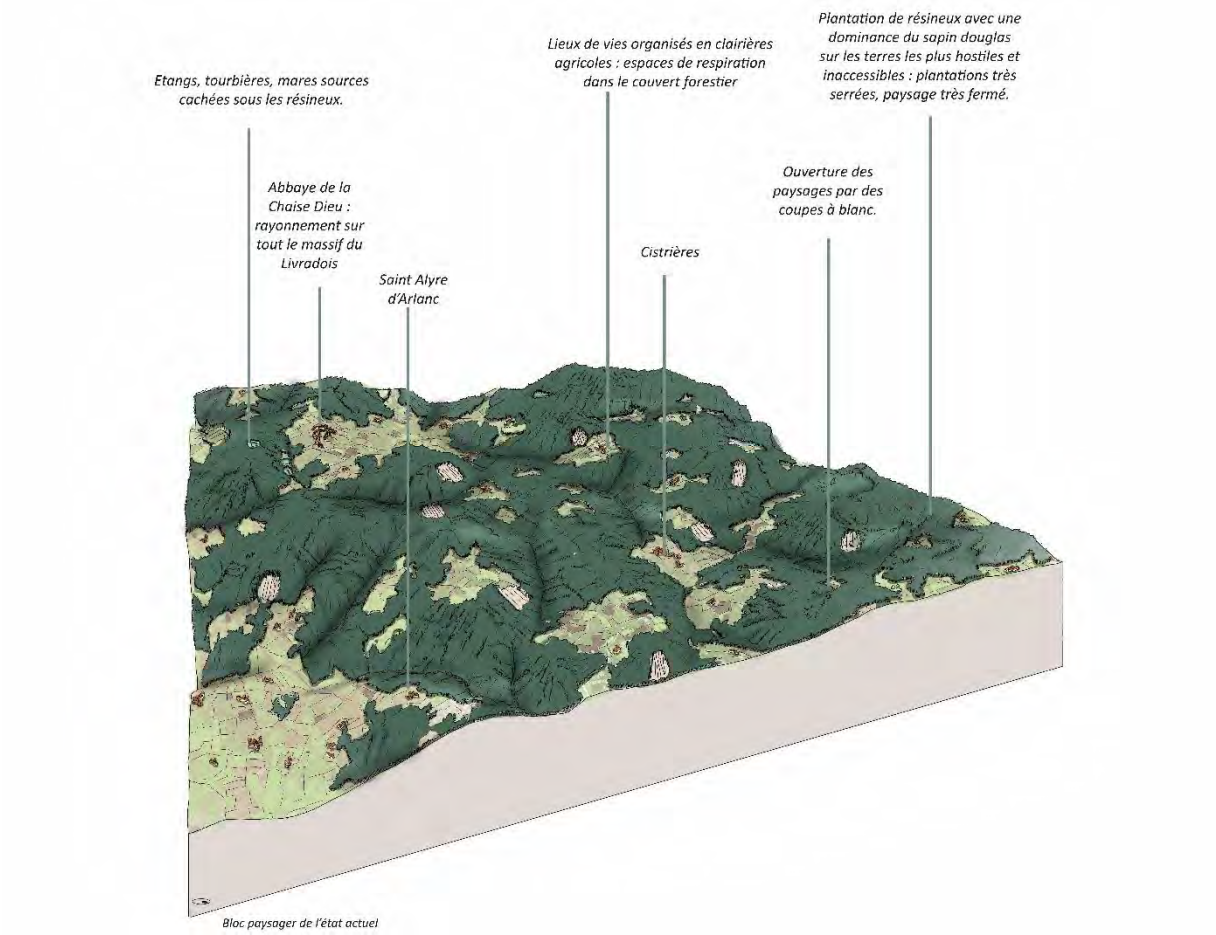

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950

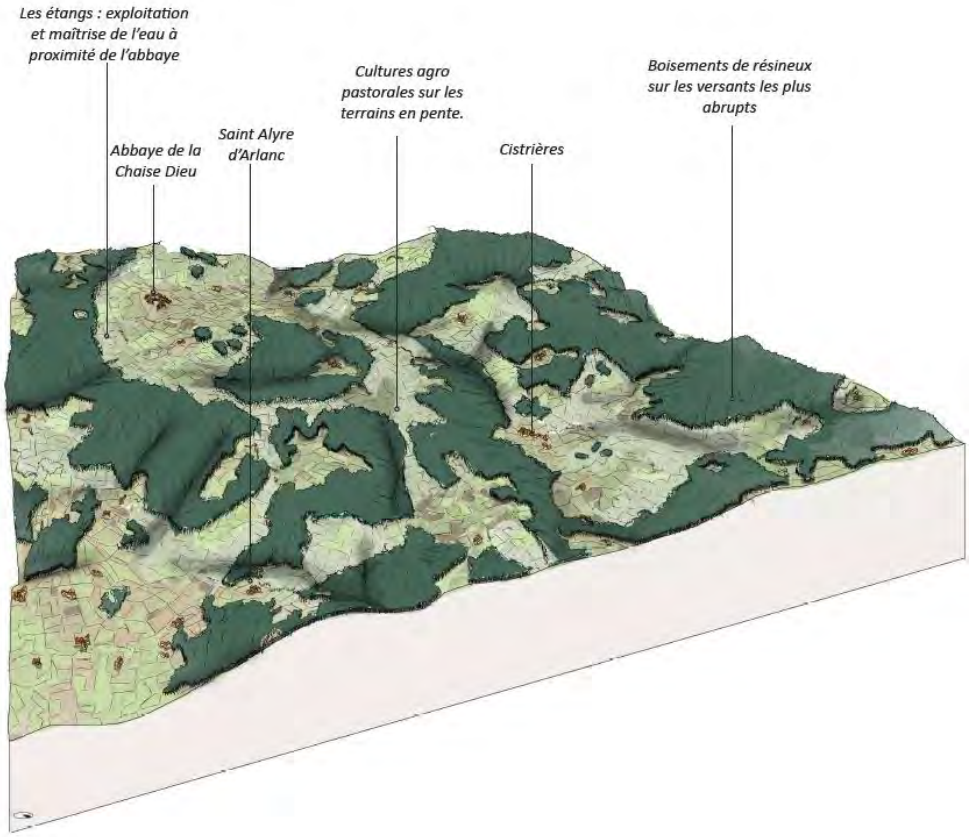

2.8 Les Pays Coupés du Livradois

2.8.1 Les grandes structures paysagères

Les Pays Coupés du Livradois se situent au sud-ouest du territoire, en continuité avec le Haut-Livradois à l'est. Ce qui caractérise cette unité, c'est la **succession de vallées profondes séparant de minces plateaux agricoles qui accueillent les villages et les hameaux.**

Les affluents de la rivière Allier sont orientés de façon parallèle est-ouest vers la vallée du même nom, et dessinent un réseau en forme de peigne. **Les plateaux agricoles sont très ouverts et se situent sur les points hauts des reliefs.**



Les plateaux cultivés, alternance des parcelles céréalières entrecoupées par des arbres isolés et un habitat organisé en hameau.

Les vallées, au relief accidenté, accueillent la majorité des boisements. Les deux ensembles de vallée abrupte boisée d'une part, et de plateau cultivé d'autre part, se succèdent de façon très rythmée.

Les ruisseaux et rivières isolent les plateaux habités, qui se répondent en co-visibilité. On retrouve **quelques poches bâties en fond de vallée lorsque le couvert forestier s'éclaircit, proche des cours d'eau et des pâturages, comme dans les vallées du Doulon et de la Sénouire,** qui ont une course nord-sud.

Certains espaces sont difficiles d'accès. En effet le réseau viaire permet de traverser le territoire parallèlement au relief mais avec difficulté perpendiculairement. Certains espaces sont alors mis à l'écart et sont donc peu dynamiques.



Les versants boisés des pays coupés, un talweg ouvert sur des prairies et des moulins.

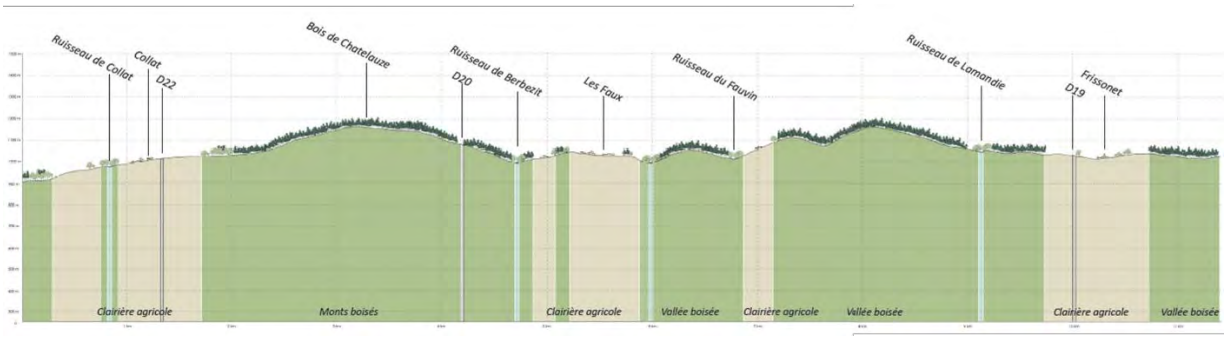

2.8.2 Les dynamiques d'évolution

Petit à petit, l'**agriculture s'intensifie sur les plateaux agricoles, laissant à l'abandon les terres les moins accessibles qui s'enfrichent, fermant de plus en plus les paysages dans les vallées. Paradoxalement, les coupes à blanc viennent ouvrir des points de vue sur certaines vallées comme celle du Doulon.** Les parcelles plantées dans les années 1970 arrivent à maturité économique et sont coupées pour l'exploitation de leur bois.

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950

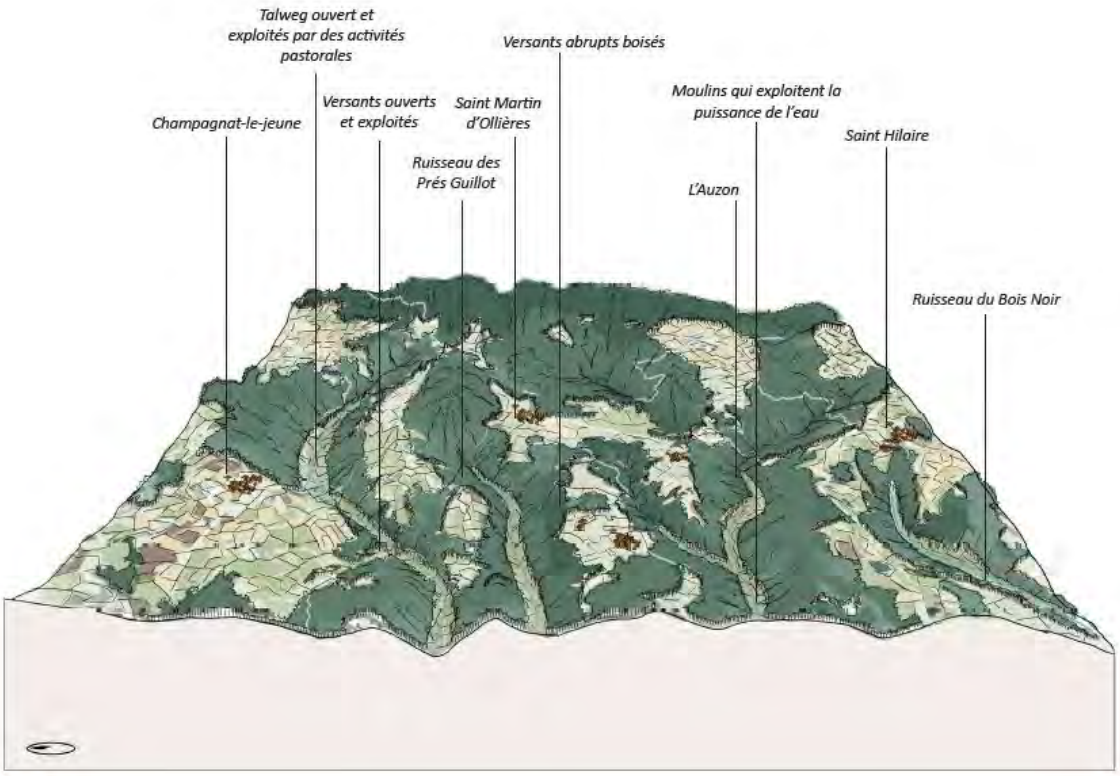

BLOC PAYSAGER ACTUEL

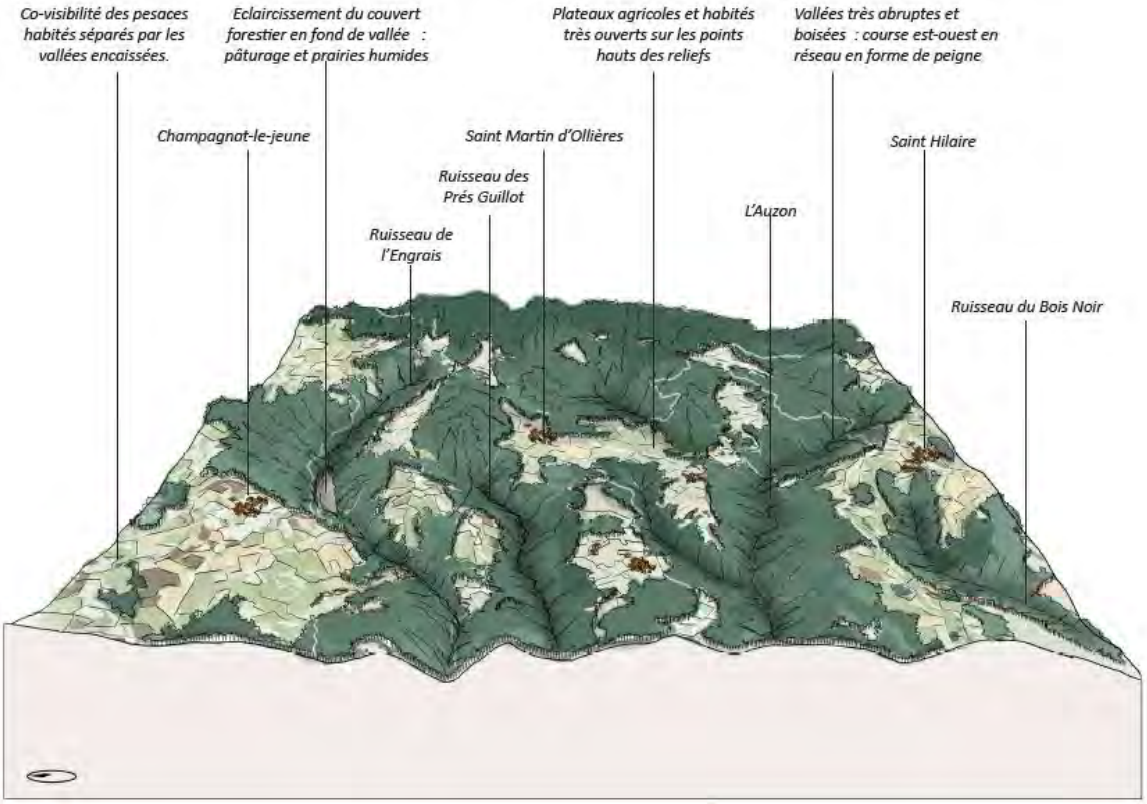

2.9 Les Plateaux du Haut Velay granitique

2.9.1 Les grandes structures paysagères

Les Plateaux du Haut Velay Granitique constituent la **pointe sud des Monts du Forez**. Cette unité paysagère entre en continuité avec le Haut-Livradois, les Monts du Forez et la Vallée de l'Ance. **Plateaux aux reliefs aplanis, ils contrastent avec les reliefs en mouvements du Livradois et du Forez.** Ces plateaux marquent la **porte d'entrée sud du territoire.**

Le mont Bar et le mont Baury du côté d'Allègre marquent cette entrée, en se détachant des plateaux.

Les villages en balcon accrochés à ces reliefs permettent d'avoir des points de vue dégagés sur les plateaux. Ils s'étendent d'Allègre à Craponne-sur-Arzon en traversant une **agriculture** qui s'est développée **en faisant face à un climat plutôt rude**.

Une polyculture prend place sur les Plateaux du Forez : élevage laitier, céréales, pommes de terre, petits fruits… Ces pratiques agricoles sont couplées à un **couvert forestier sur les pentes les plus abruptes.**

Un léger maillage bocager est aussi présent autour des prairies, accompagnées de murets et de « tertres » (cf. atlas des paysages d'Auvergne : ressauts entre les parcelles agricoles, marqués par une végétation buissonnante). Tous ces motifs paysagers apportent une diversité aux plateaux.



Sur certains versants adoucis, proche de Allègre, le maillage bocager s'étend depuis les monts jusqu'aux ripisylves.

Craponne-sur-Arzon occupe une place centrale, installée sur une légère dépression au cœur du plateau. Toutes les parcelles, les voies de communication, les villages satellites sont reliés et convergent vers ce village. Plus on s'éloigne de Craponne-sur-Arzon vers les massifs du Livradois et du Forez, plus les futaies de résineux se font nombreuses, même si quelques plantations en timbre-poste se maintiennent sur les plateaux.

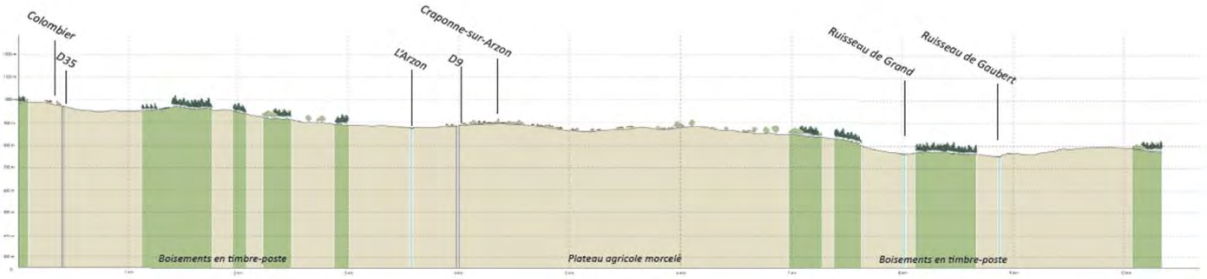

2.9.2 Les dynamiques d'évolution

Les surfaces forestières ont cru. L'agriculture s'est intensifiée et concentrée délaissant les espaces de moindre qualité agronomique. Une impression de morcellement ressort fortement lorsque l'on parcourt ce plateau. Ce phénomène est accentué par les nombreuses coupes à blancs qui créent des ouvertures franches dans le couvert forestier. Ces évolutions ont entrainé une perte des structures fines du paysage (haies/arbres isolés/murets) et un enfrichement de certaines parcelles.



Près de Craponne, les boisements en timbre poste fleurissent dans un paysage céréalier.

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950

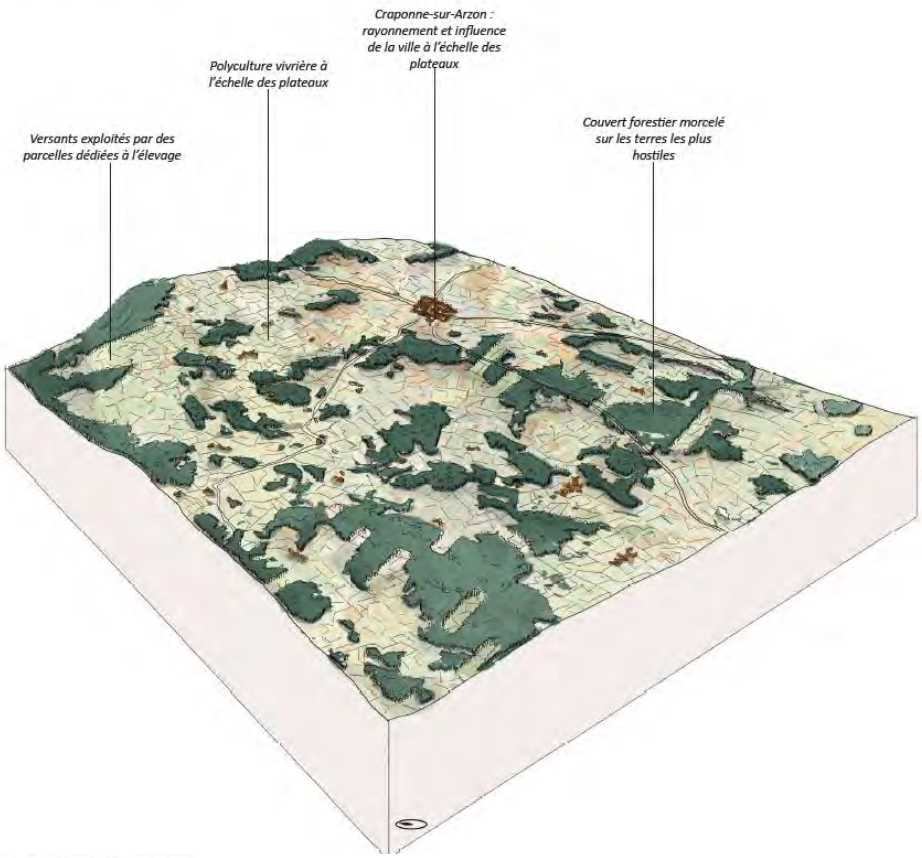

BLOC PAYSAGER ACTUEL

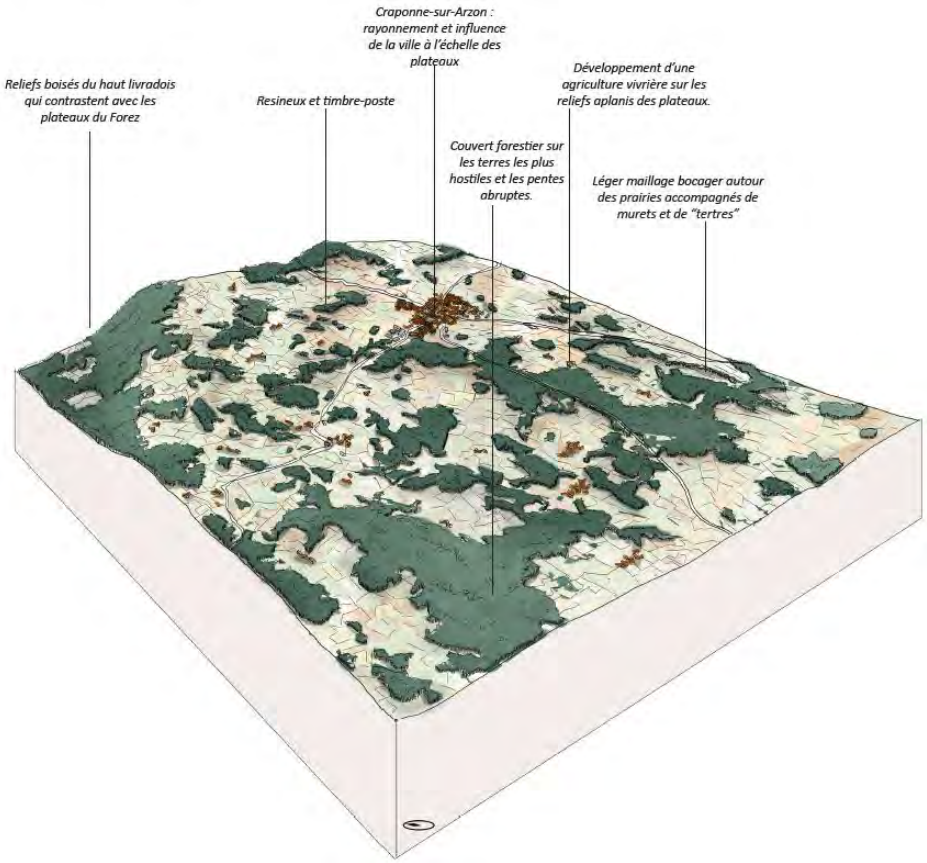

2.10 La Vallée de l'Ance

2.10.1 Les grandes structures paysagères

L'unité paysagère de la Vallée de l'Ance, **marque la limite sud-est du territoire.** Elle entre en continuité avec les unités des Plateaux du Haut Velay granitique, et les Monts du Forez. **Beaucoup plus ouverte et adoucie, cette vallée se distingue des vallées de la Durolle et de la Dore par son relief et ses paysages.**

L'Ance prend sa source dans les Monts du Forez et poursuit sa course dans le pays du Velay jusqu'à la vallée de la Loire. La plaine alluviale de l'Ance s'élargit à partir de Saint-Anthème. **La rivière se déploie en plusieurs méandres et serpente entre les prairies accompagnées d'une légère ripisylve qui laisse entrevoir son cours.** Ces aulnes se diffusent autour des parcelles, en prenant la forme d'un maillage bocager. Des micros-reliefs cadrent le regard depuis la départementale qui prend place à mi-pente et permettent une certaine proximité avec la rivière.



La vallée de l'ance, très dégagée au niveau du talweg permet d'avoir des larges vues sur le paysage environnant.

Le bâti s'organise en hameau le long de cette voie de communication. Les hameaux se positionnent entre les terroirs agricoles humides du fond de vallée et ceux plus secs des versants.

Les reliefs les plus abrupts sont recouverts d'un manteau forestier diversifié : forêts mixtes (résineux et feuillus), chênes, hêtres, familiers de l'étage collinéen. Des résineux les ont rejoints depuis les années 1950, et s'étendent en timbre-poste dans la vallée. Ces motifs contrastent avec les prairies humides, consacrées à l'élevage laitier.

L'ensemble de l'unité de la Vallée de l'Ance est organisé en fonction et pour l'élevage : chemins, prairies, boisements, fermes…



Les micros-reliefs de la vallée cadrent des vues entre les boisements de résineux et révèlent le patrimoine végétal.

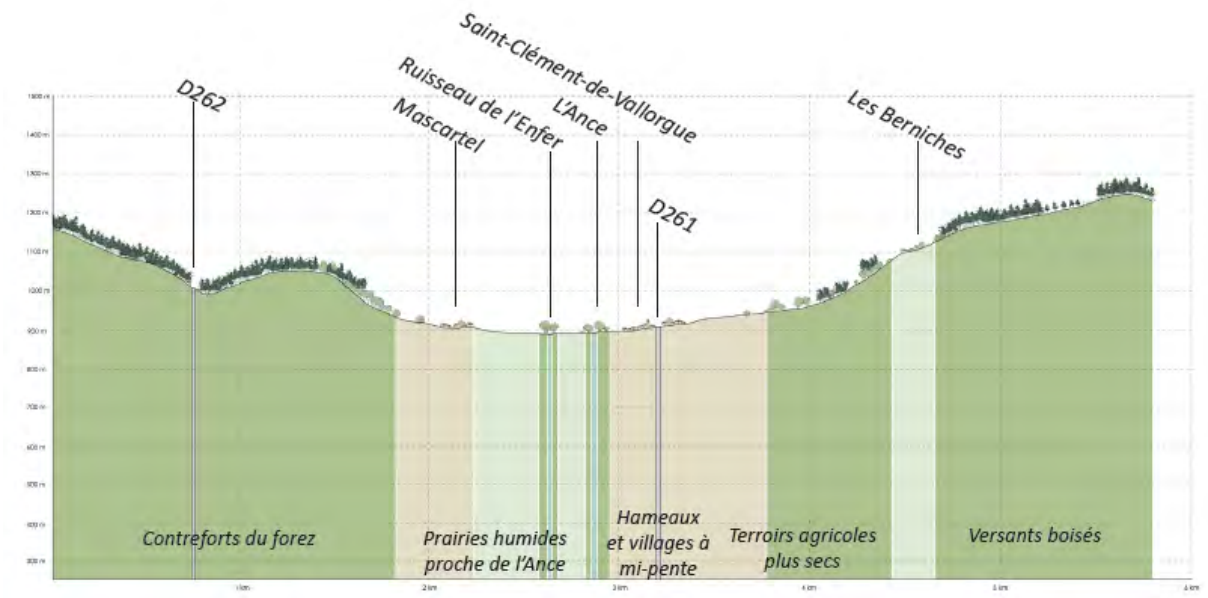

2.10.2 Les dynamiques d'évolution

L'agriculture n'a ici pas connu la diversification liée à la production de fruits comme sur le secteur de Craponne-sur-Arzon. L'orientation est restée axée sur l'élevage. Ces pratiques ont cependant connu la **modernisation des structures d'exploitation, de stabulation et d'agrandissement des parcelles.** Depuis les années 2000, le couvert forestier s'est développé, les ripisylves se sont épaissies. L**a présence, encore nombreuse, de résineux en timbre-poste ferment de plus en plus le paysage**.

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950

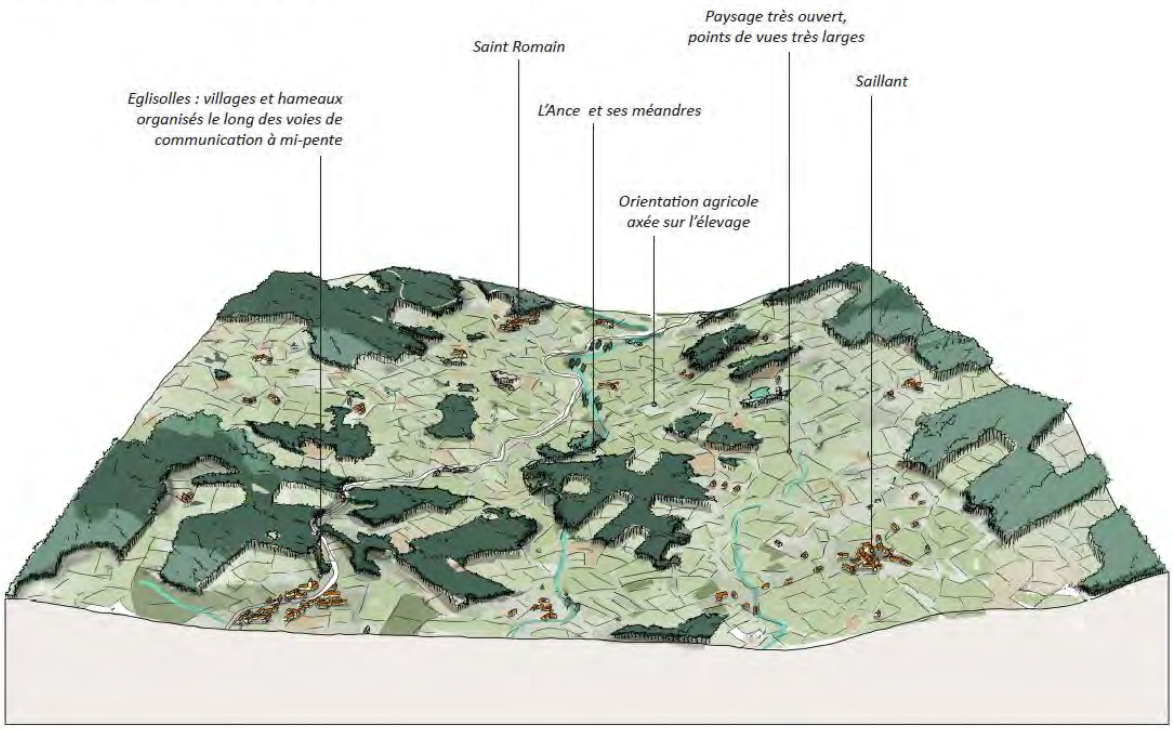

BLOC PAYSAGER ACTUEL

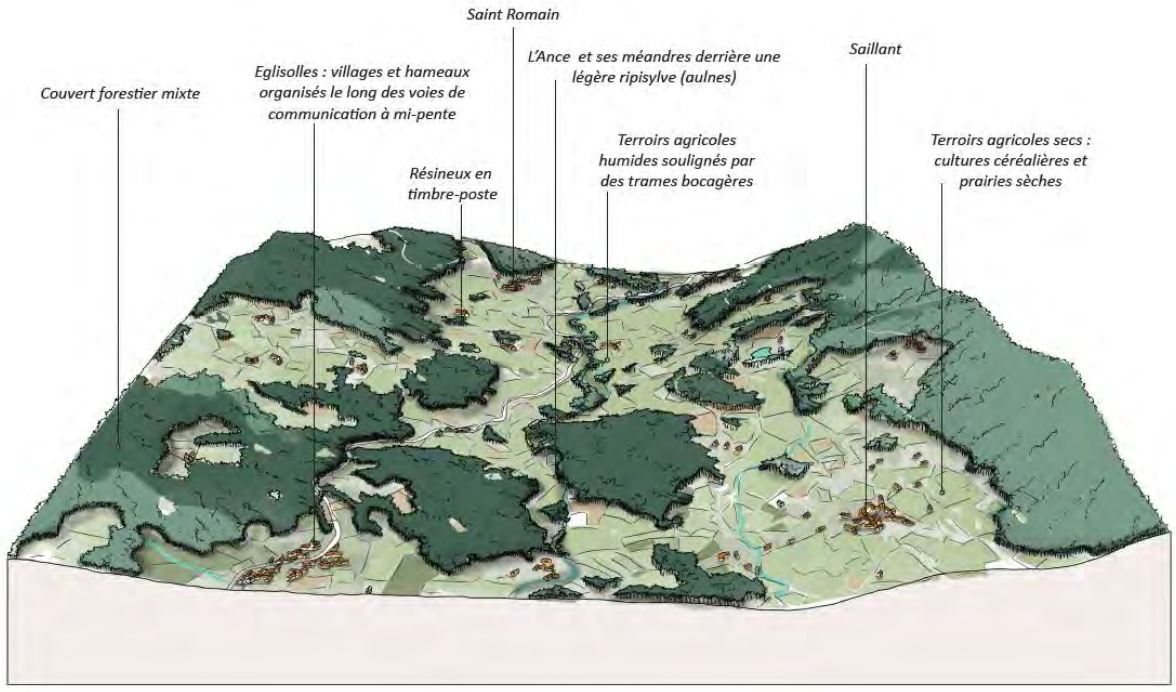

2.11 La Plaine d'Ambert

2.11.1 Les grandes structures paysagères

Au début de sa course, **la Dore traverse une large plaine encadrée par les deux massifs remarquables du territoire : le Livradois et le Forez.** Cette plaine d'environ 30km de long sur 5km de large est le trait d'union entre ces deux reliefs boisés dont les contreforts sont entaillés par de nombreux ruisseaux, et ponctués de clairières agricoles en balcon sur la plaine. Depuis ces clairières on peut observer la plaine de manière panoramique.

La Dore se fait très discrète en sinuant entre les prés, les prairies, les parcelles agricoles et les étangs. Une **épaisse ripisylve** ne permet pas de voir directement le lit mineur depuis les axes routiers, mais sa présence se devine. Autour de ce linéaire, une **trame bocagère encadre les prairies humides.** Des **arbres isolés ponctuent les paysages.** Les terrains les plus humides sont consacrés à l'herbage et au pâturage tandis que les meilleures terrasses sont réservées aux cultures céréalières dédiées à l'alimentation des troupeaux des élevages alentours (autoconsommation[10]).



Cachés derrière les ripisylves, les étangs regorgent d'une biodiversité insoupçonnée au coeur des exploitations agricoles en développement.

Deux infrastructures principales (la RD906 et la voie ferrée) structurent les paysages de la plaine en les traversant de manière rectiligne. Cette traversée contraste avec le cours sinueux de la Dore. Les bourgs ou les petites villes s'étendent le long de la route départementale comme Arlanc, Marsac-en-Livradois, et Ambert. Aux entrées de bourg, la route offre des paysages banalisés par des aménagements routiers et une signalétique publicitaire importante. Autour de ces bourgs, on retrouve un élément caractéristique de cette plaine **: les jardins clos. Ces jardins, entourés de murs en pisés, s'organisent en trame autour des villages, et abritaient vergers et potagers**. Aujourd'hui cette trame est encore bien visible, certains murs ont été restaurés, d'autres ont été transformés.

Témoins d'une activité passée, les **vestiges des systèmes de prairies-moulins** sont encore présents sur le territoire. **L'exploitation de la force hydraulique était aussi en activité sur la plaine d'Ambert.**

[10] A l'inverse du secteur de Billom et de la Comté, où les cultures céréalières sont davantage dédiées à la vente (alimentation des troupeaux ou alimentation humaine)

Les systèmes agricoles étaient souvent associés à des **systèmes industriels du papier, d'électricité …** Aujourd'hui ces pratiques ont laissé place à la filière bois. Une multiplication de scieries et usines s'étend le long des voies de communication.



Les arbres isolés ainsi que les haies, cadrent le regard sur les prairies et les reliefs du Haut Livradois.

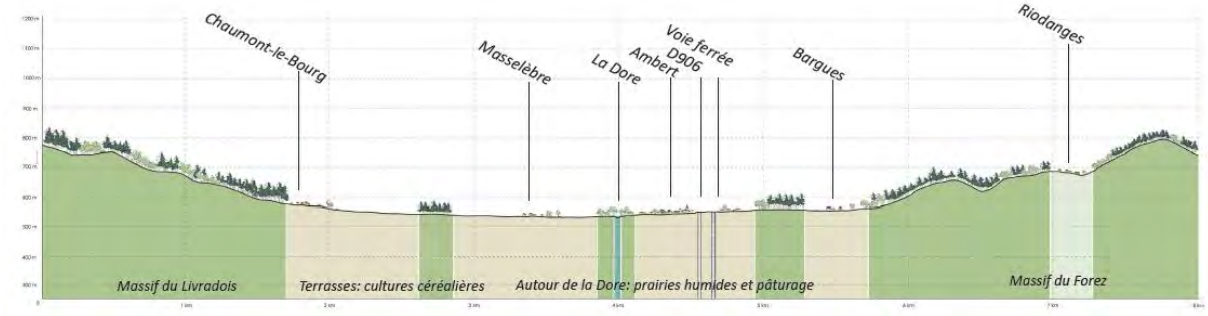

2.11.2 Les dynamiques d'évolution

Derrière son épaisse ripisylve, la Dore et ses affluents se font de plus en plus discrets, surtout depuis les années 2000 et le rapport au reste du paysage est très limité. La Dore est souvent oubliée. Cette rivière et sa ripisylve restent néanmoins un **réservoir de biodiversité très intéressant dans un milieu agricole, dans un contexte de modernisation de l'agriculture et un agrandissement des parcelles.** Cette transformation des structures agricoles met également sous pression le maillage bocager et laisse souvent à l'abandon certaines parties du territoire moins mécanisables. On voit alors apparaître de plus en plus de plantations forestières de résineux sur certaines parcelles dans la plaine notamment vers Marsac-en-Livradois. On voit aussi une recolonisation naturelle des ripisylves. Le paysage tend à se refermer.

La **voie ferrée s'enfriche elle aussi petit à petit en raison de sa faible utilisation.** Le linéaire est alors de moins en moins marqué. La départementale est quant à elle, de plus en plus empruntée grâce à son amélioration. Mais les villages qui la ponctuent sont de moins en moins habités et de plus en plus traversés. Les bâtiments le long de la route ont également un avenir incertain et tend à se dégrader. Le cœur de bourgs n'est plus attractif et on observe une perte de dynamisme.

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950

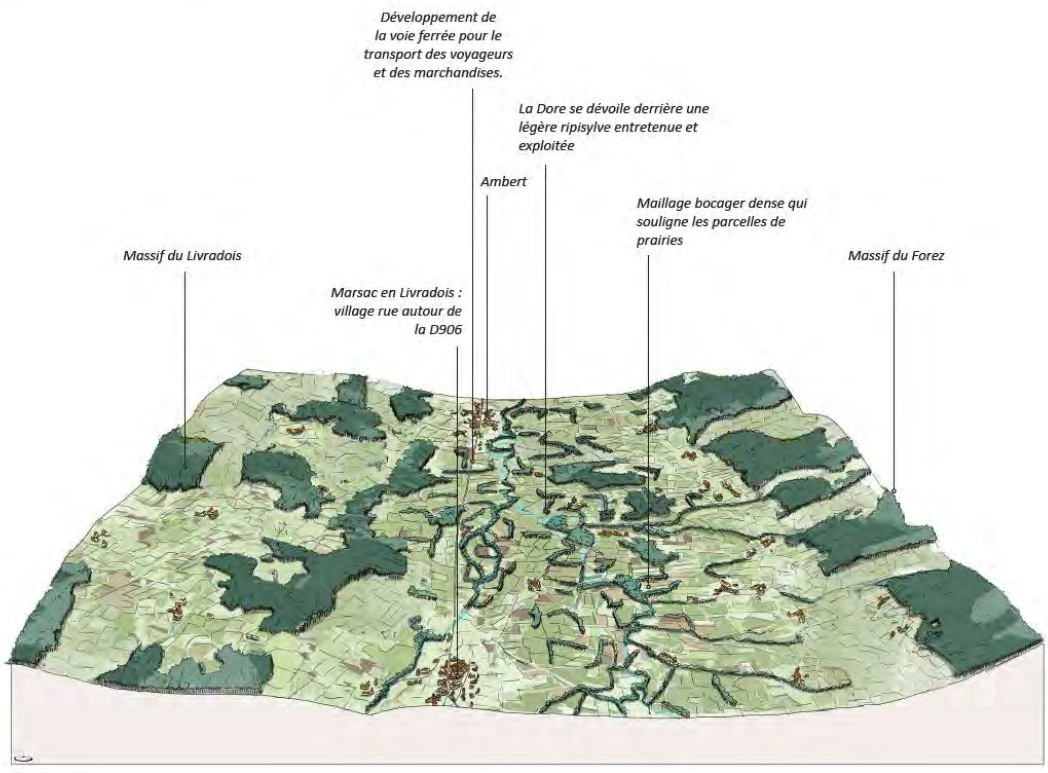

BLOC PAYSAGER ACTUEL

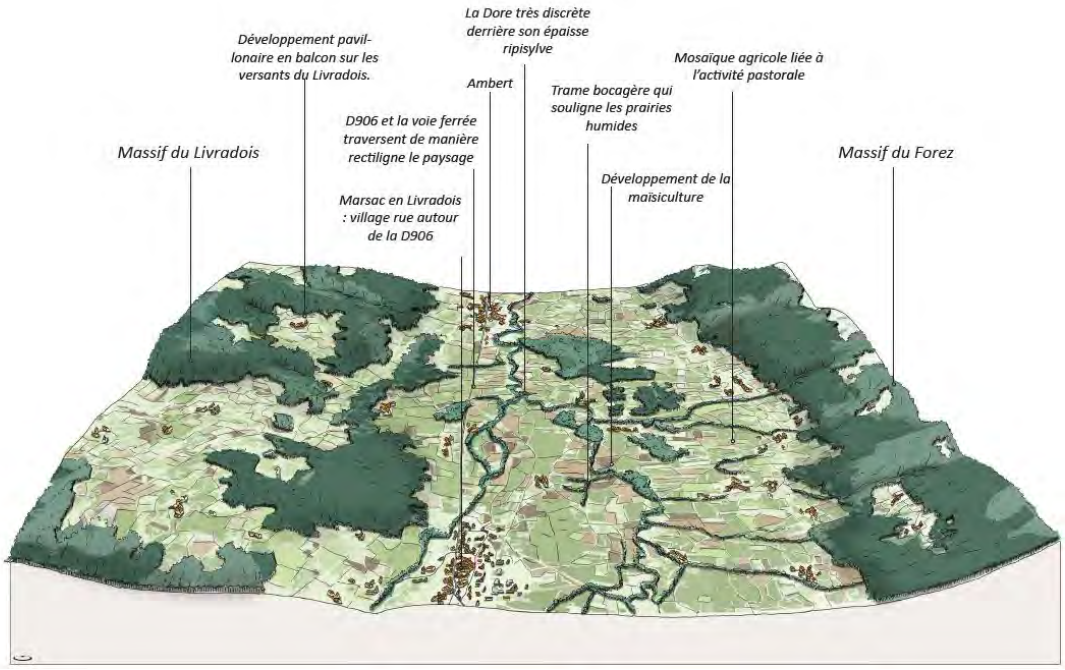

2.12 Les gorges de la Dore

2.12.1 Les grandes structures paysagères

La Dore représente la colonne vertébrale du territoire. Elle prend sa source au sud dans les Monts du Haut-Livradois et poursuit sa course jusqu'à sa confluence avec l'Allier au nord du territoire. Dans cette unité, **la Dore sinue au milieu de reliefs très encaissés qui lui donne cet aspect de « gorges ».** Celle-ci se situe au nord de l'unité paysagère de la Plaine d'Ambert (bassin d'effondrement de la Dore), et au sud de l'unité paysagère de la Plaine Entre Dore et Allier. **Entre La Forie et Courpière, la Dore est très encaissée.** C'est un passage étroit entre les monts du Forez et ceux du Livradois.

Les versants sont entièrement recouverts d'un couvert végétal de forêt mixte, **avec des poches plantées en douglas.** Ces boisements contrastent avec quelques ouvertures en bord de rivière ou prennent place des prairies fauchées ou pâturées. Autrefois, les versants étaient aussi exploités grâce à des systèmes de terrasses, mais, suite à l'abandon de ces pratiques, la forêt a recolonisé ces espaces.

La route départementale 906, suit les courbes de la Dore en balcon, accompagnée de ligne de chemin de fer du Livradois-Forez. La Dore, la départementale et la ligne de chemin de fer se retrouvent alors dans un « mouchoir de poche » entourés par les versants abrupts.

Cette vallée, a été, comme celle de la Durolle, convoitée pour la force hydraulique du cours d'eau. On retrouve alors, coincées entre les voies de communication et la rivière, **des usines, dont plusieurs en activités (comme à Giroux gare, Vertolaye, ou Pont de David), et parfois abandonnées.** Ce développement industriel a entraîné le développement des villages le long de la Dore comme **Vertolaye ou Olliergues.**



Au creux de la vallée de la Dore, la rivière côtoie les usines, la voie ferrée et la départementale dans un écrin de verdure

Le bourg d'Olliergues est emblématique de la vallée : établi sur un méandre coupé de la Dore dominé par le château, il est le témoin de l'activité industrielle de la vallée et de son effervescence passée. A part quelques villages structurés comme Olliergues ou Vertolaye, la vallée est très peu habitée à cause du caractère accidenté du relief, et les poches d'habitat s'organisent de manière séquentielle le long de la rivière. Sur les plateaux, contreforts du Livradois et du Forez, le relief est plus adouci et accessible. L'agriculture est alors plus développée et accompagnée de hameaux et de petits villages.



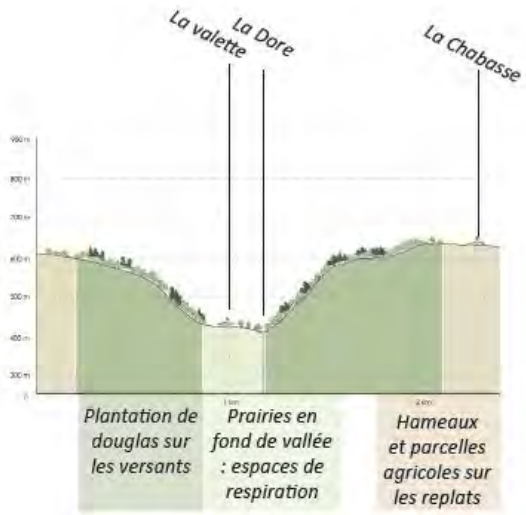

2.12.2 Les dynamiques d'évolution

La vallée a subi depuis le XXème siècle un **abandon industriel et agricole ce qui a entraîné la fermeture des paysages des gorges.** Les versants les plus abrupts ne sont plus exploités, les usines sont abandonnées, ce qui confère à ces gorges un caractère hostile et peu accueillant. La route départementale 906 est de plus en plus empruntée pour des déplacements rapides sans pour autant être habitée. **L'habitat en cœur de vallée est abandonné pour des logements sur les plateaux, en quête de points de vue. Ce développement résidentiel concurrence la logique agricole, où on observe un agrandissement des parcelles.** Dans la vallée, les poches de respirations se font de plus en plus rares, et seule quelques exploitations subsistent. Elles permettent d'avoir encore un dernier point de vue sur **la Dore qui disparaît progressivement sous le couvert résineux.**

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950

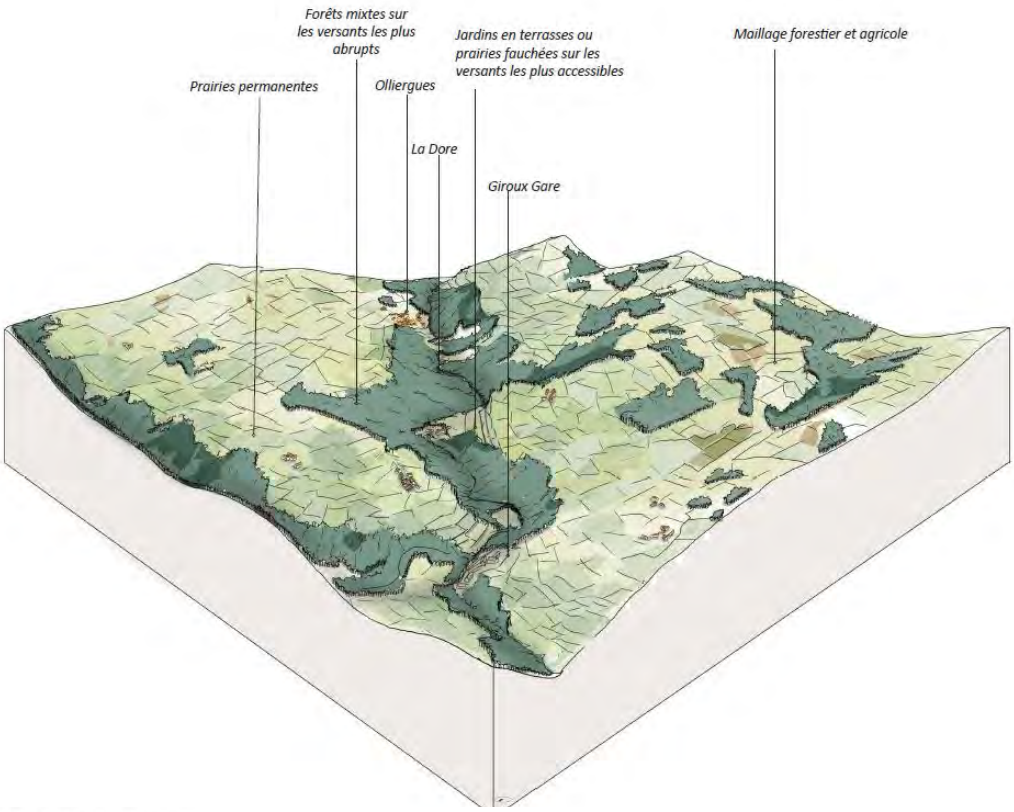

BLOC PAYSAGER ACTUEL

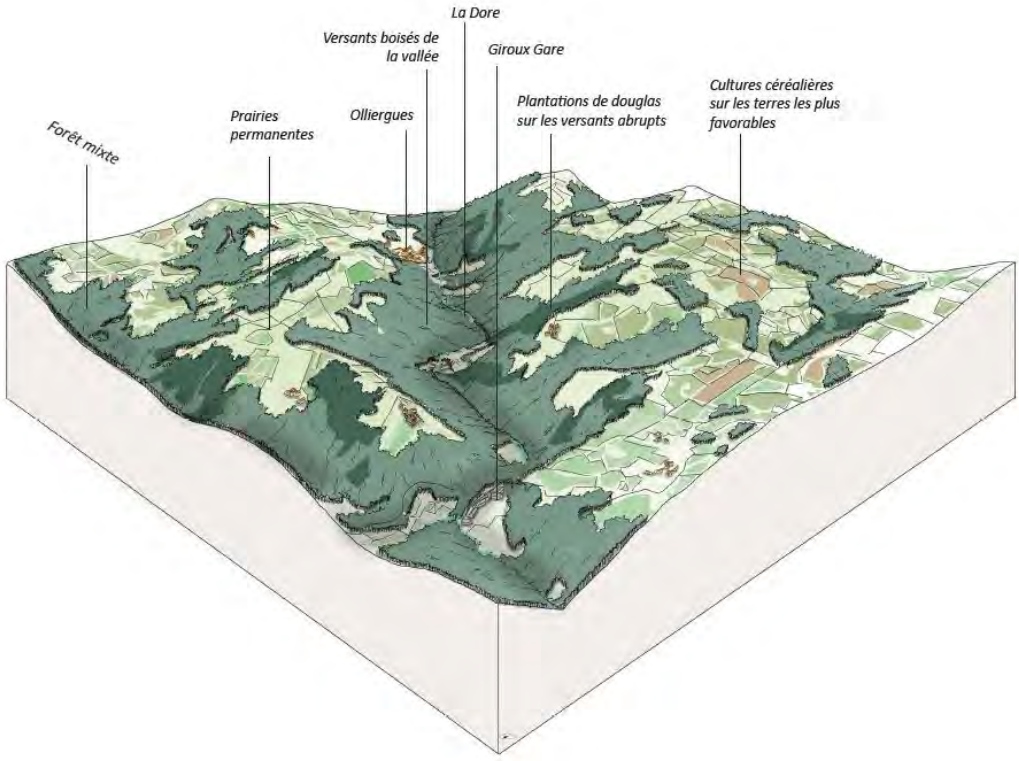

2.13 Les Monts du Forez

2.13.1 Les grandes structures paysagères

L'unité paysagère des Monts du Forez est structuré à partir d'un massif granitique orienté nord-sud de 40km qui marque géographiquement et visuellement la partie orientale du territoire. **Par sa présence et sa dimension, cette montagne est visible en de nombreux points** entre en **co-visibilité avec les Monts du Livradois**, et domine la vallée de la Dore. Les Monts du Forez s'étagent de 600m à 1600m d'altitude, offrant ainsi une diversité de paysages. Les **vallons sont des espaces de transition entre la plaine et la montagne**. **Ils sont entièrement boisés.** Sous 1000m d'altitude, c'est la partie la plus habitée du massif. Les terres sont exploitées, les pentes sont laissées à la forêt. Comme sur le Haut-Livradois, des **clairières plus ou moins étendues accueillent des hameaux s et des cultures et fourragères**

Les **vallées de montagne entre 1300m et 1450m sont consacrées au pastoralisme et aux estives, marquées par des prairies d'altitude et la présence de jasseries.** Ces bâtiments en pierre, encore parfois utilisés pour l'activité pastorale, prennent place au creux de la pente de façon semi-enterrée.

Au-dessus de 1500m d'altitude ce sont les vastes landes callunes, genêts et myrtilles qui s'étendent à perte de vue. C'est le cas par exemple à Pierre-sur-Haute à 1640m qui nous offre le paysage des Hautes-Chaumes, emblématique du Parc. L'alternance de texture et de couleurs sur les Hautes-Chaumes est provoquée grâce à la diversité d'occupation végétale présente sur le site. Les tourbières (6% de la surface des Hautes-Chaumes) sont les plus emblématiques. Ces réservoirs de biodiversité alimentent de manière très régulière plusieurs sources, acheminent l'eau vers les prairies, les jasseries et les fumades. Elles se déclinent en rase, serve et béals et constituent un réseau hydrographique singulier. Elles sont imbriquées avec tous les espaces de landes et de pâturages, ce qui crée cette richesse paysagère, et ces vastes étendues. C'est cette notion d'étendue qui impressionne. Une étendue sur tous les paysages perçus depuis les points hauts : monts du Livradois, plaine d'Ambert... Mais aussi un effet d'étendue grâce à la superposition de relief, de paysages et de textures qui s'étend à perte de vue.

Ces grandes estives offrent de larges vues rasantes sur les landes et des vues plus lointaines sur la vallée de la Dore et le Haut Livradois Une vue à 360° est possible depuis Pierre Pamole sur le sommet d'un chaos granitique. Cette succession et cette diversité paysagère rend les monts du Forez mystérieux et intrigants. Les différents cols : Supeyres, Beal, permettent d'apprécier cet étagement et de découvrir la diversité des paysages des monts du Forez.

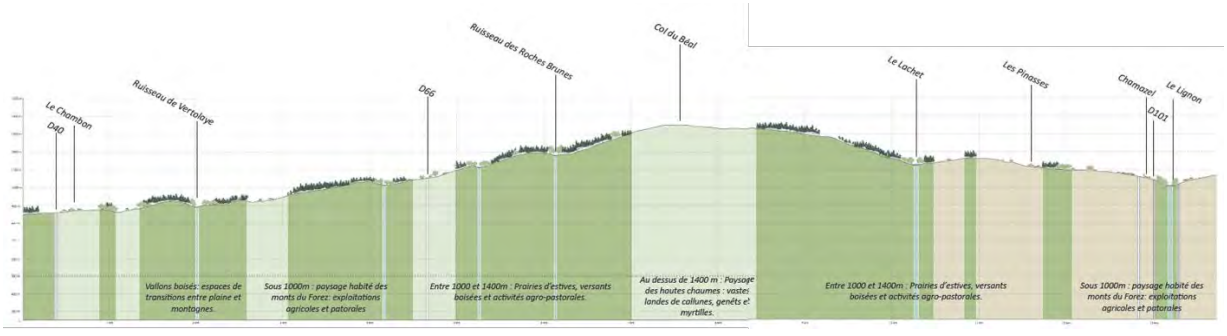

2.13.2 Les dynamiques d'évolution

Les Monts du Forez font face à une **régression démographique due au manque d'attractivité et à l'inaccessibilité de certaines zones.** Ce phénomène met en péril l'équilibre de ces paysages. Cependant les **hauts sommets connaissent un regain d'activités, qui permet d'entretenir ces paysages d'estives.** Alors que sur les versants, l'étagement autrefois perceptible est devenu difficilement lisible à cause de l'uniformisation du couvert végétal ayant pour conséquence une certaine homogénéisation des paysages.

BLOC PAYSAGER - ANNEES 1950



BLOC PAYSAGER ACTUEL

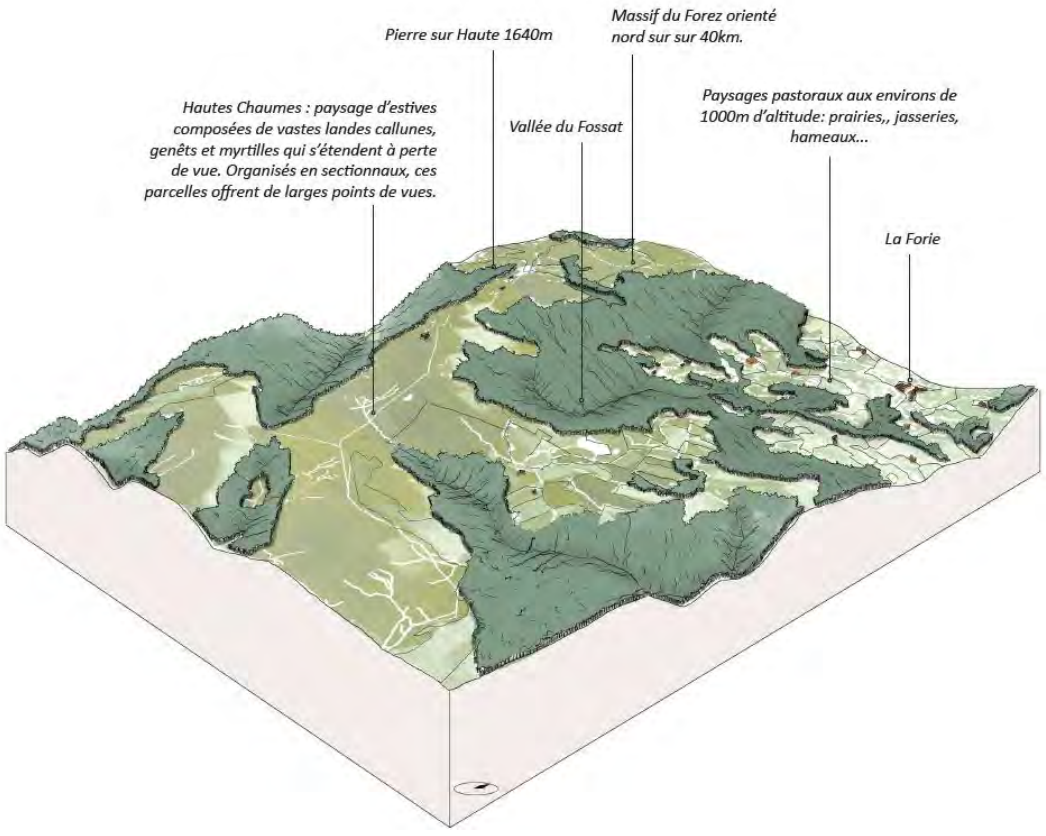

2.14 Synthèse

Le Livradois-Forez est caractérisé par des **situations géomorphologiques très variées**. La Dore structure le territoire du sud au nord, entourée par les deux massifs emblématiques : les Monts du Forez et ceux du Livradois. Ces massifs sont composés d'une incroyable diversité de reliefs, qui créent une multiplicité de paysages : Hauts plateaux du Livradois et du Forez, buttes volcaniques au milieu de la plaine de Billom, les petits fossés d'effondrement du Bas Livradois, les vallées profondes des contreforts du Livradois et des Monts des Bois Noirs, les terrasses de la plaine Entre Dore et Allier, les gorges de la Dore et sa plaine agricole, la vallée ouverte de l'Ance et celle encaissée de la Durolle.

Tous ces paysages sont caractérisés par leur **rapport à l'eau**. En effet, le **réseau hydrographique du territoire est très ramifié** et permet de multiplier les expériences autour de l'eau, en offrant toute sorte de situations paysagères : **ruisseaux, rivières, étangs, tourbières …** Ce réseau marque le relief, et unifie l'ensemble du Livradois-Forez.

De plus, les hommes ont su, par le passé, tirer les bénéfices de la **force hydraulique afin de créer des industries** (comme dans la vallée de la Durolle). Ces **usines constituent une forte valeur historique, patrimoniale et paysagère.**

Aujourd'hui, ce rapport à l'eau a évolué et parfois presque disparu. Le recul des pratiques agricoles sur les terrains les plus abrupts a entraîné un **boisement des versants et des fonds de vallées.** De plus, **les ripisylves et les haies, entretenues pour le bois de chauffage par exemple, ne le sont plus autant, et se densifient. Bien que bénéfique pour le milieu, ce phénomène met à distance les cours d'eau des lieux de vie.** Ces fines structures agraires constituent une grande qualité pour le paysage du Livradois-Forez. De plus, cela apporte une diversité végétale supplémentaire.

Le territoire est déjà doté d'une **grande diversité de végétation grâce aux différentes altitudes, sols et expositions.** On retrouve la hêtraie-sapinière, chênaie-hêtraie ou pineraie-chênaie sur de nombreuses stations traditionnellement peu propices à l'agriculture et qui ont été, au fil des siècles, entretenues et exploitées de façon jardinée, leur donnant aujourd'hui leur caractère patrimonial. **Cette diversité de sujets arborés est, depuis les années 1950 à 1970, concurrencée par les plantations résineuses mono-spécifiques, d'abord d'épicéas puis de douglas, qui ont fermé le paysage et uniformisé les paysages forestiers.**

Aujourd'hui arrivés à maturité économique, ces arbres sont coupés, et on assiste à des **ouvertures dans le paysage. Ces coupes à blanc ne sont pas propices à l'équilibre écologique et au développement des forêts.** Ces paysages, illustrations de changements brutaux, ne favorisent pas une gestion durable d'une forêt. Or, l'image du territoire classé Parc naturel régional est celle d'un territoire forestier. Un changement de pratiques permettrait de redéployer une diversité végétale, garante d'une image de qualité pour le territoire.

À l'origine, le Livradois-Forez était un territoire de **polyculture-élevage**, où la forêt se mêlait de façon équilibrée aux productions céréalières, à l'élevage et au bâti. **Aujourd'hui, la forêt recouvre la majorité du territoire (55 %), regroupant les parcelles agricoles en îlots ou en clairières. Ces clairières habitées créent des contrastes entre ces paysages plutôt ouverts, et le caractère impénétrable des forêts de résineux.**

La mécanisation, l'évolution des pratiques agricoles et la situation démographique du territoire ont amené les exploitations à se spécialiser. Les parcelles sont alors de plus en plus grandes, et le paysage de plus en plus homogène à l'exception des estives des Monts du Forez. On retrouve dans le paysage, de nombreux vestiges de cette ancienne activité de polyculture-élevage : vignobles, vergers, jardins clos, murets… et des structures encore présentes : maillage bocager, arbre isolé, prairies humides, prairies de fauches, landes… De plus en plus menacées par la mécanisation, la rentabilité, et le manque d'entretien.

Le bâti est majoritairement **organisé de manière groupé : en hameaux ou en villages. Il se répondent en co-visibilité, dans les clairières habitées, dans les plaines ou dans les vallées.** Au centre de certains villages, on retrouve un aménagement qui répond à la gestion des communs : les coudercs. Ces sont des pâturages ou des terres communales à jouissance collective. Ces espaces sont pour autant, de moins en moins utilisés et beaucoup moins visibles. Leur recensement et leur revalorisation représente sans doute un enjeu d'importance. Les méthodes de constructions au sein de ces espaces bâtis dépendent de leur position dans les différents bassins d'effondrements : pisé ou granite. ***C'est une « architecture de cueillette, ingénieuse et harmonieuse qui s'implante avec intelligence et respect des sols sur des sites stratégiques »*** *Schéma paysager du Livradois-Forez, 2008***.** De plus, les bâtiments originels du Livradois-Forez, tiennent toujours compte du relief. L**es constructions s'adaptent donc à la pente, et ne nécessitent aucun travail de terrassements.** Ces techniques de construction constituent une réelle richesse patrimoniale et paysagère.

Ce patrimoine bâti, est de plus en plus menacé par le développement pavillonnaire et la **standardisation des constructions qui s'implante sur les plaines ou sur les crêtes.** Ces pavillons participent à l'homogénéisation du paysage, surtout dans les territoires proches du rayonnement des agglomérations voisines ou des infrastructures routières.

Ces infrastructures routières, comme la RD906 ou l'A89 qui traversent le territoire du nord au sud et d'est en ouest, font partie intégrante de la structure du parc. Malheureusement, ces itinéraires ne permettent pas une bonne découverte du territoire et de ses paysages, alors même que les axes secondaires, voire le réseau de voies de desserte locale et de chemins ruraux constituent un levier très intéressant en termes de découverte des paysages et de leurs spécificités.

3 Le patrimoine architectural et culturel

3.1 Un patrimoine bâti remarquable

3.1.1 Des éléments majeurs de patrimoine

- **Des ensembles urbains remarquables :**

Le territoire accueille un patrimoine bâti remarquable, avec plusieurs ensembles bâtis reconnus par des protections spécifiques :

- 10 communes sont concernées par un classement en **Site Patrimonial Remarquables** (SPR, dont d'anciennes ZPPAUP et AVAP), ce classement concernant spécifiquement les centres historiques et bâtis à valeur patrimoniale. On retrouve parmi ces communes des bourgs importants ou les villes comme Thiers, Ambert, Billom, Vic-le-Comte. Mais également de plus petites communes telles qu'Allègre, La Chaise-Dieu, Auzon, Lavaudieu dans la partie altiligérienne du territoire et Châteldon, Courpière dans sa partie puydômoise.

  Le déploiement des Sites Patrimoniaux Remarquables représente un sujet important pour préserver les patrimoines bâtis, en encadrant les projets, mais également pour renforcer la connaissance sur les patrimoines et leur état de conservation.

- En sus des SPR, le territoire accueille **5 sites inscrits** sur des ensembles bâtis :
  - A la Chaise-Dieu, Billom et Thiers, où l'inscription est complétée par le déploiement du SPR.
  - A Cervières et Lavaudieu, où des SPR n'ont pas été déployés.

  L'inscription de site représente une reconnaissance et une protection forte de ces cœurs de patrimoines, sans pour autant remplacer l'intérêt des SPR pour encadrer les projets qui s'y déploient.



Périmètres des SPR de Thiers et d'Ambert et Monuments Historiques (en rose)

Au-delà des sites inscrits concernant des ensembles bâtis, il faut noter la présence de plusieurs sites classés et inscrits sur le territoire :

- Le site classé du Haut-Forez central, sur les communes de Job et de Valcivières ; Une extension du site classé est en cours d'étude et permettra de renforcer la protection de ce secteur emblématique du territoire, et des éléments de patrimoine qu'il abrite.
- Le site classé de l'ancien château de la Roue à Saint-Anthème.
- Le site inscrit de la vallée de Rouets à Thiers.
- Le site inscrit des Orgues basaltiques à Saillant.

- **De nombreux monuments historiques protégés**

Le territoire accueille **267 Monuments Inscrits ou Classés,** ce qui représente une densité forte qui illustre la richesse du patrimoine bâti. 190 Monuments sont inscrits ou partiellement inscrits, et 77 sont classés ou partiellement classés.

Parmi ces Monuments, on retrouve en particulier :

- Un important patrimoine religieux (la moitié des Monuments), avec des abbayes (La Chaise-Dieu, Montpeyroux à Puy-Guillaume, Moutier à Thiers, Saint-André à Lavaudieu, Saint-Sébastien à Manglieu), des églises et prieurés, mais également des croix et calvaires faisant davantage partie du patrimoine vernaculaire. L'importance de ce patrimoine religieux pose la question de son entretien, qui nécessite des moyens importants.


Abbaye de la Chaise Dieu

- Des éléments de patrimoine liés au bâti et aux équipements publics : Palais de Justice d'Ambert, Collège des Jésuites de Billom, Maison du Poids Public à Billom…
- Des éléments de patrimoine militaire, notamment de l'époque médiévale : Château du Maure à Courpière, donjon de Craponne-sur-Arzon, tour de Croizat à Saint-Jean-d'Heurs, portes anciennes à Billom, Auzon et Allègre, motte féodale à Fayet-Ronaye (site archéologique).


Abbaye de Moutiers (Thiers)

- Quelques éléments de patrimoine économique (industriel, agricole et commercial), finalement assez peu protégés : par exemple les Forges Mondière et l'usine du May à Thiers, le moulin à papier Richard de Bas à Ambert, la Féculerie Dupin à Beurières.
- Des éléments de patrimoine vernaculaire comme des menhirs, dolmens, monuments aux morts, fontaines.


Château de Maure (Courpière)


Palais de Justice (Ambert)

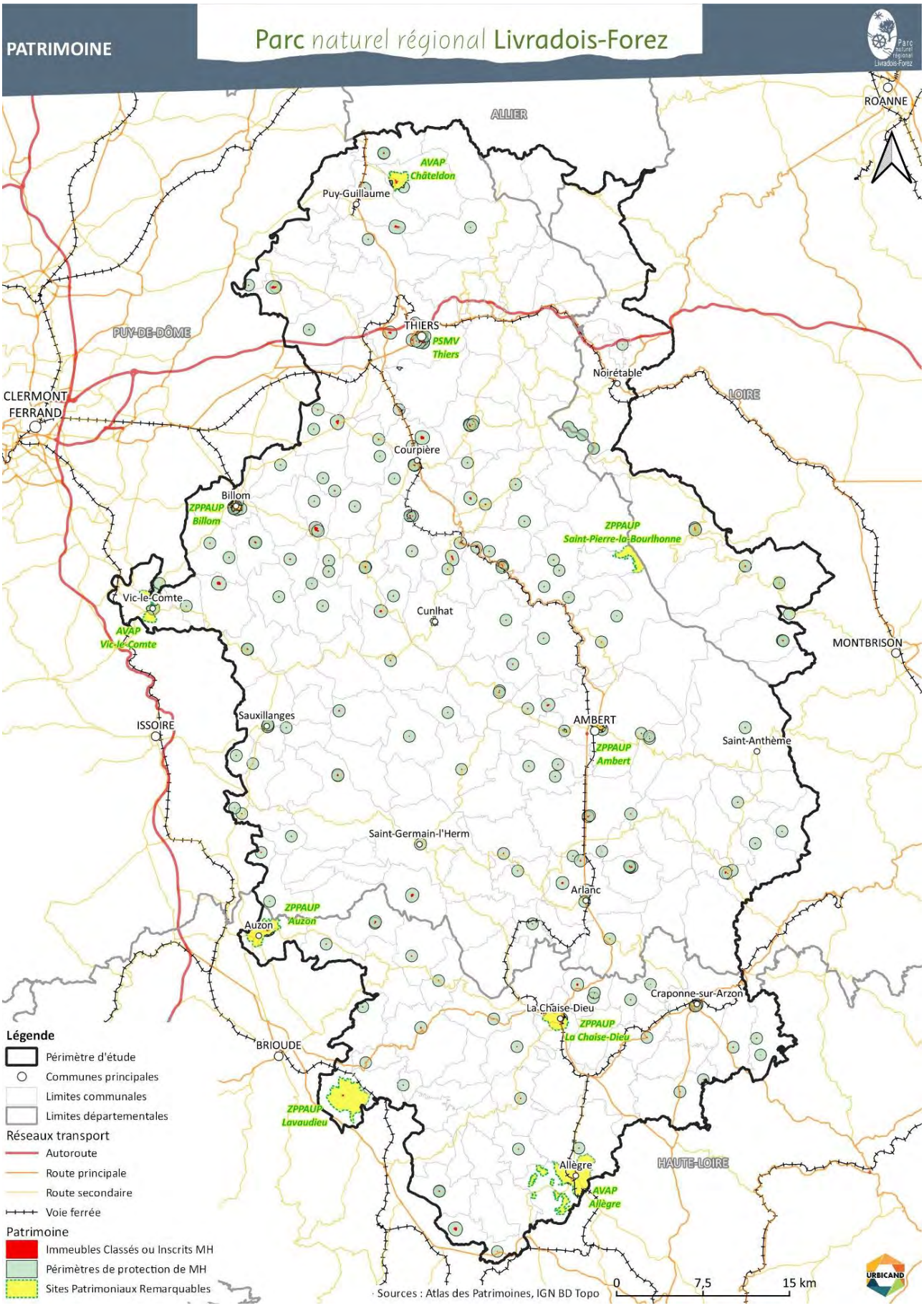
PATRIMOINE
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
ROANNE
AVAP Châteldon
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
PSMV Thiers
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
ZPPAUP Billom
ZPPAUP Saint-Pierre-la-Bourlhonne
Vic-le-Comte
AVAP Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
Sauxillanges
ISSOIRE
AMBERT
ZPPAUP Ambert
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
ZPPAUP Auzon
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
ZPPAUP La Chaise-Dieu
BRIOUDE
ZPPAUP Lavaudieu
Allègre
HAUTE-LOIRE
AVAP Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Patrimoine
Immeubles Classés ou Inscrits MH
Périmètres de protection de MH
Sites Patrimoniaux Remarquables
Sources : Atlas des Patrimoines, IGN BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

3.1.2 Une densité de patrimoine bâti ordinaire et vernaculaire

- Des éléments de patrimoine hérités de l'histoire industrielle et sociale

Dès le XVe siècle, des activités industrielles émergent sur le territoire du Livradois-Forez. Elles venaient en complément des activités agricoles traditionnelles et s'appuyaient notamment sur les ruisseaux et rivières, valorisés pour leur force motrice et la disponibilité de la main d'œuvre.

Différents éléments du patrimoine bâti témoignent de cette histoire, liée :

- aux fabriques de textile (tresse, lacet, dentelle…), dans le secteur d'Ambert mais également dans les secteurs de Craponne-sur-Arzon et de Brioude ;
- aux scieries, notamment aux scieries hydrauliques dans le secteur de Noirétable ;
- aux papeteries, notamment les moulins papetiers qui dans le secteur d'Ambert ont été jusqu'à 400 moulins au XIVe – XVe siècle) ;
- aux tuileries et aux briqueteries, en particulier dans la Plaine Entre Dore et Allier et la Plaine d'Ambert ;
- à la verrerie, plus spécifiquement dans le secteur de Châteldon ;
- à la coutellerie, avec des usines mais également des rouets couteliers, que l'on retrouve en particulier dans le secteur de Thiers à Noirétable (vallée de la Durolle).



Moulin papetier et Rouet Coutelier

La préservation du patrimoine industriel représente une problématique pour le territoire, avec de nombreux éléments non protégés qui s'inscrivent dans le domaine privé. La protection des patrimoines anciens pose souvent la question de la maîtrise des projets de rénovation, du fait des changements de destination vers de l'habitat (qui ont déjà en grande partie été réalisés). Les bâtiments industriels, plus contemporains, sont encore en partie occupés mais leur pérennité est intimement liée aux activités en place, et la gestion des bâtiments industriels vacants ou en friche est un sujet à anticiper.

Au-delà des bâtiments industriels, il est important de souligner la présence d'un patrimoine bâti associé aux grandes politiques sanitaires et sociales du 20ème siècle : sanatorium, aerium, stations climatiques, colonies de vacances. Le patrimoine scolaire est également très présent (bâtiments publics).

- Des éléments de patrimoine hérités de l'histoire agricole

L'histoire agricole du territoire se lit également dans le patrimoine bâti, avec des spécificités à souligner :

- Dans le secteur des Hautes-Chaumes, les Jasseries, habitat non permanent issu des activités pastorales sur les estives, représentent un patrimoine remarquable, avec une histoire différenciée entre les deux versants des Monts du Forez. Généralement implantées vers 1300m d'altitude, les Jasseries marquent la limite entre les prairies de fauche et les prairies pâturées. Les jasseries en pierre, construites à l'emplacement d'abris simples recouverts de chaumes (les loges), étaient le lieu traditionnel de fabrication de la fourme. Elles se composent de plusieurs sous-ensembles : partie d'habitation, cave-laiterie, étable, grange. Une cinquantaine de jasseries ont été restaurées et quelques-unes sont ouvertes au public.

- Dans les secteurs de polyculture élevage, à plus basse altitude, on retrouve une architecture paysanne traditionnelle de ferme modeste en pierre ou en pisé dont la forme varie suivant les époques et les secteurs : ferme en long, en L et quelques fois en U dont la partie habitation est accolée à la grange et à l'étable et qui s'adapte à la pente. Ces éléments sont typiques de l'histoire locale, et leur préservation est hétérogène, car elle dépend en bonne partie des dynamiques de réhabilitation pour l'usage résidentiel.
- Dans la Plaine Entre Dore et Allier et le secteur de Billom, et sur les piémonts des Monts du Forez (côté Loire), on retrouve un patrimoine d'avantage lié aux cultures céréalières, à la vigne, comme les maisons vigneronnes (à estre, en hauteur avec escalier ou en longueur) ou des loges de vigne ainsi que des pigeonniers remarquables, de diverses formes : structures à pans de bois, pigeonniers carrés à 4 pans avec lanterneau, pigeonniers-tonnes. La préservation de ces éléments peut être questionnée, car elle dépend en partie de l'initiative privée.

D'une manière générale, on retrouve les traces de l'histoire agricole dans l'habitat ancien, qui est très dense sur le territoire (50% du parc de logements date d'avant 1945, et cette proportion est très élevée au niveau des résidences secondaires). La préservation de ce patrimoine qui a aujourd'hui changé d'usage peut être questionnée du fait de la croissance des problématiques de vacances, et d'un déficit de travaux sur le bâti.

- **Un patrimoine vernaculaire dense, pour l'essentiel non protégé**

Le territoire accueille une grande diversité de patrimoine vernaculaire, dans l'ensemble méconnu et peu protégé : croix, mégalithes, murets en pierre ou en pisé, loges de vigne… La connaissance et la préservation de ces éléments pourrait être améliorée en travaillant en particulier les inventaires et le déploiement d'outils de protection dans les documents d'urbanisme.

Certains de ces éléments disposent tout de même de protection par le statut de Monuments Historiques, mais leur nombre reste limité (une trentaine) : croix, calvaires, menhirs, dolmens, monuments aux morts, fontaines…


Croix-Menhir de Javaugues


Dolmen de la Pierre Couverte (Ambert)



Le repérage, l'identification et l'inventaire des éléments de patrimoine non protégé (bâti et vernaculaire) représente une problématique forte sur le territoire, afin de renforcer la connaissance patrimoniale. Des inventaires ont été réalisés à l'échelle régionale (service de l'inventaire régional) et méritent d'être valorisés.

La protection des éléments de patrimoine identifiés représente un sujet à travailler dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme, en particulier à travers l'article L151-19 du code de l'urbanisme. Ce type de protection mériterait d'être plus largement développée sur le territoire.

En particulier, des inventaires précis ont été réalisés sur le secteur des Hautes Chaumes, pour recenser les jasseries. Une grande partie de ces dernières sont localisées en espace protégé (SPR de Saint-Pierre-la-Bourlhomme et site classé du Haut Forez).

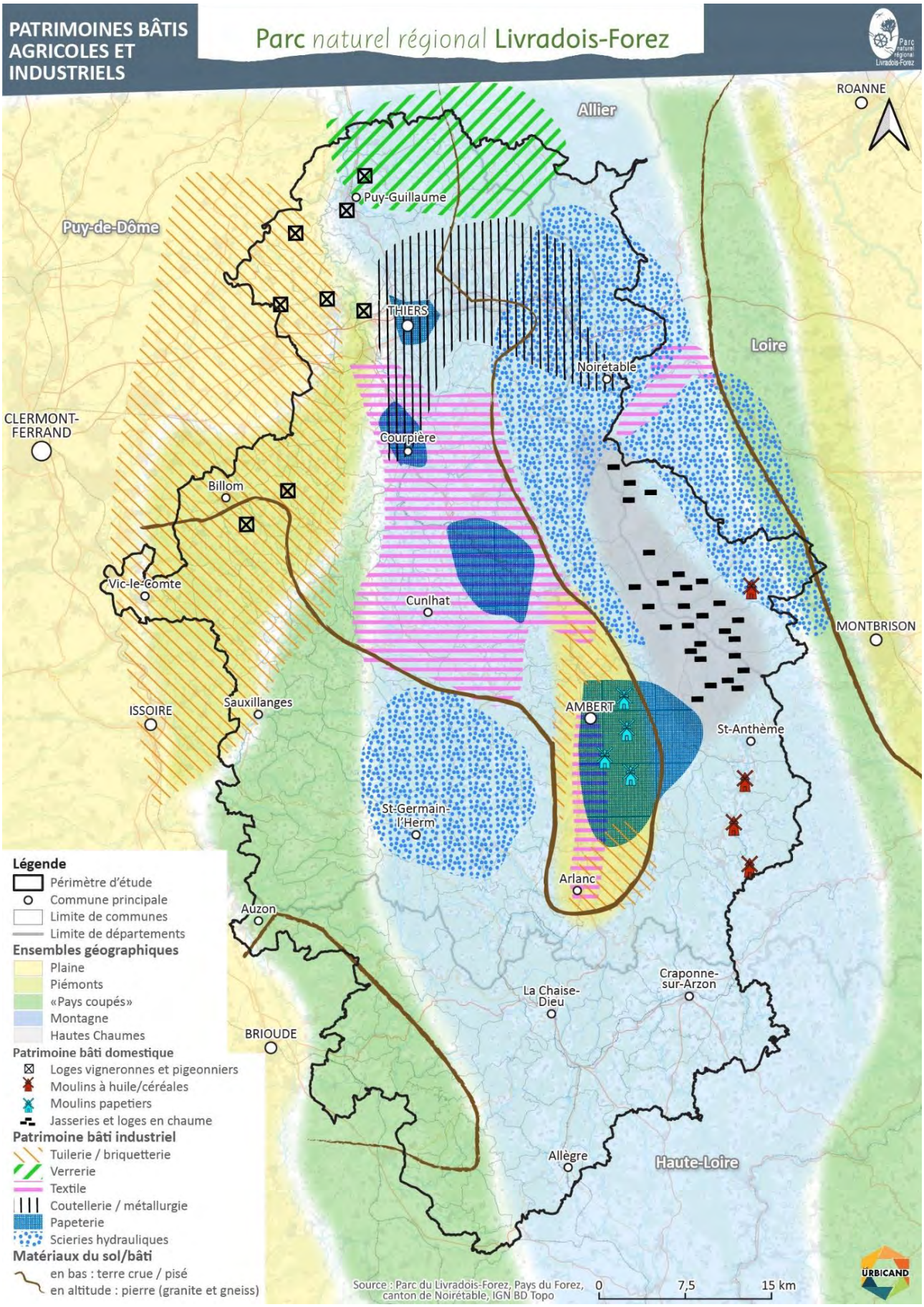
PATRIMOINES BÂTIS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Allier
Puy-Guillaume
Puy-de-Dôme
THIERS
Loire
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
BRIOUDE
Allègre
Haute-Loire
Légende
Périmètre d'étude
Commune principale
Limite de communes
Limite de départements
Ensembles géographiques
Plaine
Piémonts
«Pays coupés»
Montagne
Hautes Chaumes
Patrimoine bâti domestique
Loges vigneronnes et pigeonniers
Moulins à huile/céréales
Moulins papetiers
Jasseries et loges en chaume
Patrimoine bâti industriel
Tuilerie / briquetterie
Verrerie
Textile
Coutellerie / métallurgie
Papeterie
Scieries hydrauliques
Matériaux du sol/bâti
en bas : terre crue / pisé
en altitude : pierre (granite et gneiss)
Source : Parc du Livradois-Forez, Pays du Forez, canton de Noirétable, IGN BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

3.1.3 Des méthodes de construction et savoir-faire architecturaux spécifiques

En fonction des secteurs géographiques, l'architecture locale diffère et repose sur des éléments naturels différents. Le bois, le granit, le gneiss, l'arkose, la pierre calcaire, de lave ou encore la terre crue sont autant de matériaux présents sur le territoire.



- Les constructions en pisé sont particulièrement localisées au niveau des plaines alluvionnaires (Plaine Entre Dore et Allier, Gorges de la Dore, Plaine d'Ambert, piémonts des Monts du Forez et du Livradois). Dans certains secteurs, le pisé est remplacé par d'autres techniques utilisant la terre crue, comme par exemple le torchis dans des colombages (secteur de Thiers) ou la brique crue (secteur de Billom).

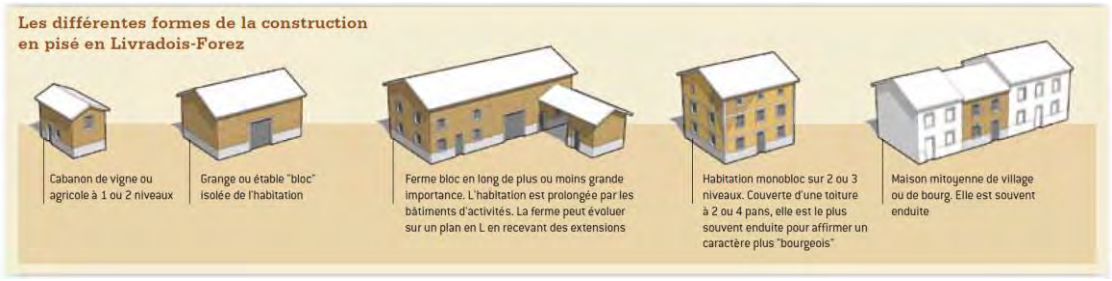

Source : livret « Rénover et construire en Pisé » réalisé par le PNR

- Avec la montée en altitude, le pisé laisse la place aux constructions de pierre, principalement en granit blond.

- L'utilisation du bois dans la construction est également développée de longue date sur le territoire, compte tenu de l'importance de la ressource. Les fermes, jasseries, moulins et les églises du territoire témoignent d'un usage régulier en combinaison avec d'autres matériaux constructifs. Le bois a été utilisé pour la structure des maisons (pans de bois, charpente, plancher) mais aussi dans des éléments d'architecture plus spécifiques au Livradois-Forez tel que les lindages (encadrement d'ouverture), les galetas (séchoirs à noix ou à aïl suspendus à l'extérieur des façades principales), les estres (porches d'accès couverts), des galeries ou des annexes. Il est également présent dans des constructions plus importantes comme dans les séchoirs des moulins papetiers ou féculeries où les étages, sur une base de pierre, était intégralement construit en bois.

  La construction bois contemporaine peine à se développer et repose sur des modèles architecturaux venant d'ailleurs.

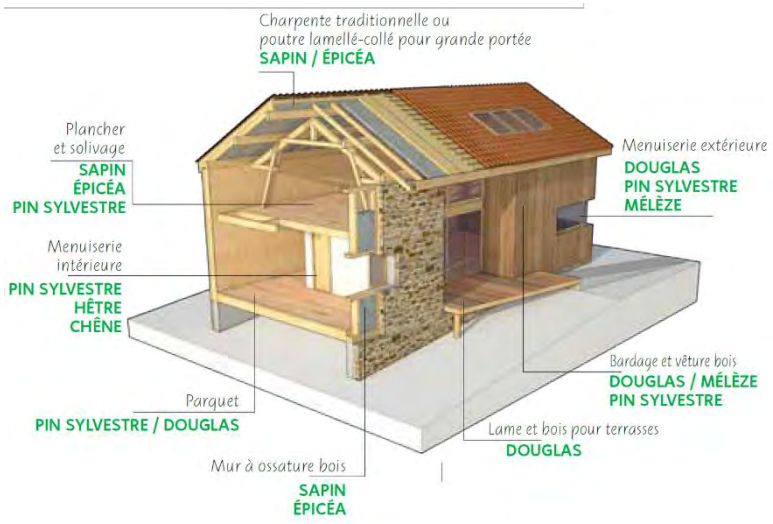

Modèle de Maison bois conçue à partir des essences mobilisables en Livradois-Forez – source : livret « construire et rénover en bois local » réalisé par le PNR

- Une étude universitaire a été réalisée en 2020-2021 pour renforcer la connaissance sur les usages historiques du sapin pectiné et sur sa place dans le patrimoine bâti du Livradois-Forez. Largement présent dans la partie nord du territoire, il a été effectivement été utilisé dans des constructions remontant au XVe et au XVIIe siècle.

En conclusion, la banalisation des architectures vernaculaires, avec des rénovations non appropriées en termes de techniques constructives mais également de choix esthétique, représente une problématique importante. Les projets de rénovation ne permettant pas toujours de préserver l'aspect et la structure historique des bâtiments. De même, la majorité des constructions contemporaines s'appuient sur des modèles architecturaux standardisés. Cette banalisation se retrouve également dans le choix des clôtures, des portails, etc. Ainsi, si une vigilance plus forte est de mise au niveau des Sites Patrimoniaux Remarquables ou à proximité des Monuments Historiques, l'encadrement des pratiques reste limité en-dehors de ces secteurs. Globalement, les documents d'urbanisme sont peu prescriptifs sur le volet architecture en rénovation comme en construction.
Le développement de l'usage de la terre et du bois dans les constructions contemporaines répond aux enjeux environnementaux auquel le secteur du bâtiment est confronté car ces matériaux, peu carbonés, mobilisent des ressources locales. Ce développement est conditionné au maintien pour le bois et au déploiement pour la terre de filières économiques suffisamment solides.
Les deux guides sur les constructions en pisé et les constructions bois, édités par le syndicat mixte du Parc, proposent une lecture des techniques de construction, en soulignant les principes pouvant être mis en œuvre pour les adapter au cas des constructions et rénovations modernes (rénovations de façades, isolation…). Une identification de professionnels en mesure de proposer des travaux pour la rénovation des maisons en pisé a également été proposée.
Par ailleurs, une formation de maçonnerie et une formation de charpente sont proposées par le GRETA Ambert-Livradois sur le site de la plateforme bâtiment d'Olliergues depuis la fin des années 2000. Elle est caractérisée par un volet important autour de la construction en terre crue et rénovation du bâti ancien répondant bien aux enjeux du territoire.

3.2 Un patrimoine non bâti riche et méconnu

3.2.1 Une richesse liée au patrimoine archéologique et aux objets associés

- **Des sites à enjeux en matière de patrimoine archéologique**

On retrouve sur le territoire des éléments de patrimoine archéologique relativement nombreux, en particulier liés à la préhistoire récente (mésolithique, néolithique, protohistoire) ou ancienne (paléolithique moyen et supérieur). Il peut s'agir de sites particuliers (dolmen de Boisseyres, menhir de Saint-Germain-l'Herm par exemple), mais aussi de matériels lithiques de différentes natures, récoltés généralement de manière fortuite. Les études palynologiques sur les tourbières du Forez ont montré que l'occupation humaine et notamment le développement de l'agriculture (céréales) en Livradois-Forez est une affaire qui commence tôt dans l'histoire humaine (6000 ans).

La période gallo-romaine a laissé des patrimoines archéologiques remarquables, qui méritent d'être soulignés, comme les patrimoines liés à la poterie, ou les sites urbains de Job et d'Ambert où des fouilles ont été réalisées, mettant en évidence l'histoire gallo-romaines de la vallée du Livradois.

Le patrimoine archéologique médiéval est également très important souvent présent au regard dans le paysage. Le territoire est occupé par de très nombreux sites de défense les mottes cadastrales et les maisons fortes se comptent par dizaines, les habitats désertés également, les souterrains annulaires sont un fait culturel important et sont répandus sur une large partie du territoire en de très nombreux exemplaires, ils sont souvent comblés sans avoir été ni répertoriés, ni étudiés. Le réseau viaire hérité parfois de l'antiquité est malheureusement lui aussi inconsidéré.

La disparition du patrimoine archéologique par une érosion progressive ou plus souvent par la destruction pure et simple souligne un déficit de connaissance et de sensibilité à son égard.

Sur ce constat, l'inventaire des éléments de patrimoine archéologique représente un enjeu, afin de renforcer le niveau de connaissance et d'information en direction des pétitionnaires d'aménagements touchant au sous-sol et aux objets toujours visibles du patrimoine. Quelques inventaires ont été réalisés par les associations mais également suivant des programmes de recherche. Cependant les données accessibles restent très partielles à l'échelle du territoire.

À noter que, sur le plan réglementaire, plusieurs zones de présomption de prescription archéologique ont été définies par la Service Régional de l'Archéologie (SRA) à Thiers, Ambert, Billom et Vic-le-Comte. Dans ces secteurs, une vigilance forte est à prévoir en cas de projets urbains ou d'aménagement. Ces outils sont cependant largement insuffisants par rapport aux enjeux de préservation.

Une action de sensibilisation à l'archéologie en forêt a été réalisée en partenariat entre l'ONF, le Service régional de l'archéologie et le Parc à l'occasion de la création d'une route forestière à proximité d'une motte castrale mais son unique occurrence reste très insuffisante au vu de la reconquête massive par les boisements d'anciennes zones d'occupation humaine et de leur exploitation mécanique destructrice des sols.

- **Les poteries et céramiques du secteur de Lezoux**

On retrouve dans le secteur de Lezoux[11] et jusqu'à Courpière un patrimoine particulier lié aux traditions de poteries et de céramiques, remontant à l'époque gallo-romaine. Lezoux a été, dès le 1er siècle, un site spécialisé dans la fabrication et l'exportation de poteries et de céramiques, et a même été au 2e siècle l'un des plus importants centres de production de poterie sigillée du monde romain.



Fours de potiers mis au jour en 1978 lors

L'aire de production de la poterie sigillée s'étend au-delà de la commune, jusqu'à Courpière ou l'on retrouve notamment les fours de Bellime.

La présence de fours de potiers de l'époque gallo-romaine est attestée et les fouilles archéologiques ont permis de démontrer la filiation de l'activité jusqu'à l'époque contemporaine. Le secteur de Lezoux accueillait, au début du XIXe siècle, une forte densité de petites fabriques de poteries, faïences ou grès, comme en témoigne l'ancienne fabrique Bompard, aujourd'hui transformée en musée.

L'utilisation de l'argile imprègne tout le bâti de cette zone avec de nombreuses habitations en pisé, des décorations en briques et d'autres techniques moins courantes utilisant la terre crue. En termes de monuments historiques, le secteur est aussi riche de plusieurs éléments classés ou inscrits comme certaines églises et beffrois particuliers, les fabriques et fours et le château de Ravel.

3.2.2 De nombreux savoir-faire industriels et agricoles

Aux activités industrielles historiques du territoire sont associés des savoir-faire importants, qui ont évolué mais qui sont toujours valorisés aujourd'hui dans les pratiques modernes : savoir-faire de la coutellerie, du textile (broderie, tresse, dentelle…), de la papeterie. L'évolution des activités fait évoluer les usages, d'où l'importance de conserver et de mettre en valeur les savoir-faire historiques ou plus traditionnels.

Ces savoir-faire sont valorisés par plusieurs musées sur le territoire, regroupés dans le réseau de la « Route des Métiers ».

[11] Hors périmètre d'étude mais limitrophe

Plusieurs savoir-faire agricoles majeurs font également la particularité du territoire et constituent des patrimoines à préserver :

- La fabrication du fromage, avec notamment la fabrication de la fourme, savoir-faire préservé à travers la filière économique et les deux AOC « Fourme d'Ambert » et « Fourme de Montbrison ».
- La valorisation des estives, qui constitue également un savoir-faire spécifique associé à l'élevage, avec des particularités historiques qui diffèrent des activités de transhumance traditionnelles que l'on retrouve dans d'autres régions.

Enfin, il faut également souligner l'existence de savoir-faire autour de la transformation du bois, avec des activités d'exploitation traditionnelle remontant au XVe siècle (scieries).

La valorisation des estives passe également par les politiques portées par les collectivités en matière de préservation des patrimoines paysagers, au-delà de leur valeur culturelle et historique. Le site classé du Haut Forez Central a été mis en place pour préserver durablement ce secteur emblématique du territoire, accompagné par la création d'un Site Patrimonial Remarquable, mis en place en 1997 au niveau du Col du Béal (commune de Saint-Pierre-la-Bourlhonne), dans un objectif de protection des paysages remarquables.

Le site classé est concerné par un important projet d'extension (projet en cours sur 13 communes), afin d'élargir la protection des Hautes-Chaumes dans leur ensemble, en venant, entre autres, englober le site du Col du Béal. L'élargissement du classement est attendu pour 2023.

3.2.3 Le patrimoine linguistique

Jusqu'à la moitié du XXe siècle les habitants du Livradois-Forez parlaient ou comprenaient pour la plupart l'occitan dans sa forme auvergnate. Cependant plusieurs influences linguistiques se font ressentir aux marges du territoire, correspondant à l'évidence à la limite géographique spécifique délimitée par les hauteurs des monts du Forez. Cette barrière géographique, « infranchissable » (y compris jusqu'aux années 1980 pour la période hivernale), a contribué à différencier les particularités culturelles entre le versant puydomois et le versant ligérien. Les monts du Forez ont, de plus, représenté une frontière administrative historique qui a influencé les modes de vie (limite de royaume et de province à l'époque médiévale).

- La majeure partie du territoire, à l'ouest des crêtes du Forez, est de langue occitane dont l'Auvergnat est un représentant septentrional. L'Auvergnat concerne de moins en moins de locuteurs mais reste vivant.
- La frange ligérienne du territoire, à l'est des monts du Forez et des Bois Noirs, est rattachée à l'Arpitan, langue franco-provençale. L'extrémité nord du territoire, dans le secteur de Vichy, est une zone de contact moins franche entre l'Occitan et la langue d'Oïl (« Croissant » de transition entre Oïl et Occitan).

Ces spécificités linguistiques représentent de véritables patrimoines mis en péril par la diminution des usages et le vieillissement des personnes les maîtrisant. Globalement, le niveau d'usage de l'Auvergnat se maintient, même si le vieillissement des locuteurs représente une pression forte. On observe cependant un intérêt de nouveaux arrivants sur le territoire pour découvrir, et apprendre, la langue régionale.

Les actions sur la langue ne partent pas de rien. Des études sur les parlers du Livradois-Forez ont été publiées dès la fin du XIX siècle, la première publication sur le parler de Vinzelles (commune de Bansat) et le travail du linguiste auvergnat Albert DAUZAT ont fait l'objet d'un colloque organisé par le Parc et le CNRS en 1998 (centenaire de la publication), un atlas linguistique a été réalisé par Jean-Claude POTTE (CNRS) dans les années 1970-1980, divers travaux associatifs sont venus compléter ces publications universitaires dont des méthodes d'apprentissage et des ouvrages lexicaux. Enfin une importante production littéraire en occitan-auvergnat concernent directement le Livradois-Forez.

Le territoire accueille deux sections de l'Institut d'Etudes Occitanes (Puy-de-Dôme et Haute-Loire). Les associations œuvrent pour le maintien des usages de la langue en faisant s'exprimer les personnes qui la maîtrisent sur le territoire. Plus précisément, les activités éducatives et associatives suivantes sont proposées sur le territoire :

- Une *calandreta* (école associative occitane en immersion), *la Calandreta Ribèirona,* est implantée à Vals-le-Chastel ;
- Des ateliers d'occitan d'Auvergne sont proposés à Ambert, une semaine sur 2, animés par l'IEO 63 en partenariat avec l'Université Populaire de la Dore ;
- Des ateliers d'occitan d'Auvergne sont également proposés à Thiers, une semaine sur 2, animés par l'IEO 63, en partenariat avec l'association Le Vol du Bourdon ;
- Une troupe de théâtre amateur patoisante *Lu japand d'aneu*, à Peschadoires, propose des activités en langue occitane ;
- Des cours d'occitan sont également proposés à Craponne-sur-Arzon.



Carte des parlers occitans © Henri Giordan et André Cornille

Le parler Auvergnat est ou a été également valorisé par d'autres acteurs contemporains :

- Des écrivains comme Yolande Cuzin (1931, native d'Ambert), Pierre Rimbaud (1935, Ambert également), Josiane Guillot (1954, compteuse thiernoise), Marie-France Bonnet (Thiers) ou encore Danielle Coupat (Ceilloux).
- Des musiciens professionnels comme Ernest Bergez (musicien protéiformes vivant à Thiers), Jean-Marc Montchalin (originaire de Thiers), Eric Desgrugilliers (Saint-Didier-sur-Doulon).

3.2.4 Un patrimoine littéraire historique et contemporain



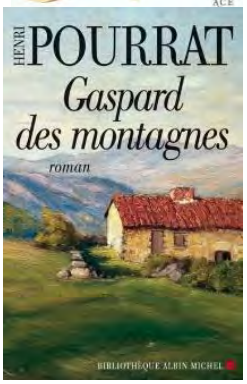

Plusieurs écrivains célèbres présentent la particularité d'avoir des attaches fortes dans le Livradois Forez : Henri Pourrat, Alexandre Vialatte, Antoine Sylvère, voire Lucien Gachon, plus géographe qu'écrivain, plus près de nous Jean Anglade, etc.

L'œuvre d'Henri Pourrat est fortement liée au territoire, avec en particulier le roman phare « Gaspard des Montagnes », dont le personnage principal est devenu une figure auvergnate emblématique, reprise par des commerçants et restaurateurs. Gaspard, Paysan du Livradois, originaire de Susmontargues, un hameau situé près d'Ambert, sillonne le territoire à pied. De nombreux lieux, sites et monuments sont cités au fil des pages du roman nourri de contes et d'histoires rapportés au travers des veillées et pauses structurant le roman.

- Plus récente, l'œuvre abondante de Jean Anglade (« Mes montagnes brûlées », « Les ventres jaunes ») met en lumière la région coutelière (ville de Thiers et montagne thiernoise)

Georges Sand et Jules Romain ont également laissé des écrits ou situé des romans aussi dans des lieux du territoire.

D'autres écrivains de renommée plus locale peuvent être cités, qui ont alimenté un patrimoine écrit directement lié aux langues historiques, en particulier dans le domaine occitan d'Auvergne :

- Jacques Jarsaillon (1840-1893), originaire d'Aubignat, à Saint-Ferréol-des-Côtes, qui a écrit des pièces de théâtre ;
- Régis Michalias (1844-1916), d'Ambert, ami d'Henri Pourrat, qui a écrit des poèmes et une grammaire de grande qualité ;
- l'historien thiernois Alexandre Bigay (1881-1968), qui a collecté et édité des chansons thiernoises, encore connues et chantées dans le secteur thiernois ;
- René Sartonger (1926-2012), d'Augerolles, qui a écrit des histoires et des chansons satyriques patoisantes paysannes éditées par l'association Art Culture Patrimoine (ACP) de Courpière ;
- Étienne Coudert (1930-2015), d'Orléat, qui a écrit de nombreux articles en occitan d'Auvergne dans « *La Gazette de Thiers et d'Ambert* » et la revue nord-occitane « *Parlem ! Vai-i qu'as paur !* », ainsi qu'une méthode *Parlar occitan* dans sa version auvergnate.

Enfin, il existe également un patrimoine littéraire contemporain, avec des écrivains comme Jean Louis Boithias (nombreux livres sur l'histoire, l'architecture, les moulins et les industries locales), Jean-Claude Mourlevat (La rivière à l'envers, Le combat d'hiver...), Emmanuelle Maisonneuve (Tom Patate, Dans les branches).

3.3 Une valorisation des patrimoines architecturaux et culturels

3.3.1 Des équipements importants de valorisation des savoir faire

Plusieurs sites et équipements sont consacrés à la valorisation des savoir-faire industriels et agricoles sur le territoire, en particulier dans le cadre de la « Route des Métiers » qui permet de les mettre en réseau.

La Route des métiers recouvre des lieux de différentes natures, avec des équipements de type « musée » (publics ou privés), mais également des châteaux et monuments (dans une optique de valorisation du patrimoine bâti et architectural), et des artisans et producteurs qui proposent des activités de découverte aux visiteurs.

Le territoire est bien doté concernant la valorisation des savoir-faire (et des outils associés), avec des équipements qui permettent de découvrir des savoir-faire diversifiés :

- Deux musées permettent de mettre en valeur le patrimoine associé à la coutellerie, en retraçant l'histoire de la filière et de ses savoir-faire : le musée de la Coutellerie à Thiers et le site des « Veilles Lames » à La Monnerie-le-Montel ;
- Le musée « Mus'Energie » à Ambert, abordant les différents modes d'énergies utilisés par l'homme, mais disposant d'un espace dédié aux industries traditionnelles de la tresse et du chapelet ;
- Le musée de la Dentelle à Arlanc propose de découvrir les savoir-faire de cette filière textile traditionnelle ;
- Le musée des Métiers et des Traditions, à Olliergues, propose une découverte de différents savoir-faire et outils industriels, avec des espaces dédiés à la tresse, à la fabrication de sabots et à la transformation du bois ;



Musée de la Coutellerie (Thiers)


Musée des Métiers et des Traditions (Olliergues)

- Le Moulin Richard de Bas, à Ambert, propose de découvrir l'histoire de l'industrie du Papier, dans un site historique de fabrication : depuis son arrivée en Europe, en passant par l'âge d'or des vallées papetières ambertoises avec la fabrication du papier à base de chiffons, puis le déclin amorcé au XIXème, quand, faute de pouvoir faire face à la demande croissante, le papier chiffon est détrôné par la pâte de cellulose de bois. Le musée est actuellement en fin d'activité, dans l'attente d'un porteur de projet repreneur, et la définition d'un nouveau projet autour de cet équipement représente une problématique importante.
- La Maison des Grenadières, à Cervières, offre un parcours de découverte spécifique sur le thème de la broderie or, activité spécifique du Livradois Forez (broderie pour vêtements militaires) – cet équipement va faire l'objet d'un projet important de développement porté par Loire Forez Agglomération, avec la mobilisation de nouveaux espaces pour augmenter l'importance des pièces de collection exposées ;

- Le musée de la Fourme d'Ambert et des Fromages d'Auvergne, à Ambert, valorise et retrace l'histoire des savoir-faire associés à l'élevage laitier et en particulier à la fabrication de fromage sur le territoire ;
- Le musée de la fourme et des traditions à Sauvain ;
- La Jasserie-Musée du Coq Noir, à Saint-Anthème, propose une découverte de l'histoire associée à l'estive, et également à la fabrication du fromage – cet équipement permet en outre de valoriser le patrimoine bâti agricole spécifique aux Hautes-Chaumes ;
- L'écomusée du Moulin des Massons, à Saint-Bonnet-le-Courreau dans la vallée du Vizézy, permet de découvrir les savoir-faire associés à la fabrication de l'huile (colza grillé, noix, noisette) ;
- Le musée paysan au Crouhet à Marat, qui permet la découverte des métiers et des outils d'autrefois (présentés en français, patois et en occitan).

Au-delà de ces équipements, plusieurs sites d'accueil du public sont gérés par des artisans, comme par exemple le site « Verre d'Auzelles » à Auzelles (qui permet de découvrir les savoir-faire associés à la verrerie).
La question de la pérennité du réseau de la « Route des Métiers » représente une question importante à avoir à l'esprit, car les sites et équipements sont plutôt nombreux, et les fréquentations relativement modestes, d'autant que les sites ont dû s'adapter avec les années « COVID » 2020 et 2021. À titre d'exemple, la fréquentation du Moulin Richard de Bas a chuté de 40% entre 2019 et 2021, celle du Musée de la Coutellerie de près de moitié (après une année 2020 d'autant plus complexe), celle du Musée de la Céramique également.

Ces constats posent la question des moyens nécessaires pour le maintien de ces équipements, et leur revalorisation pour les années à venir.

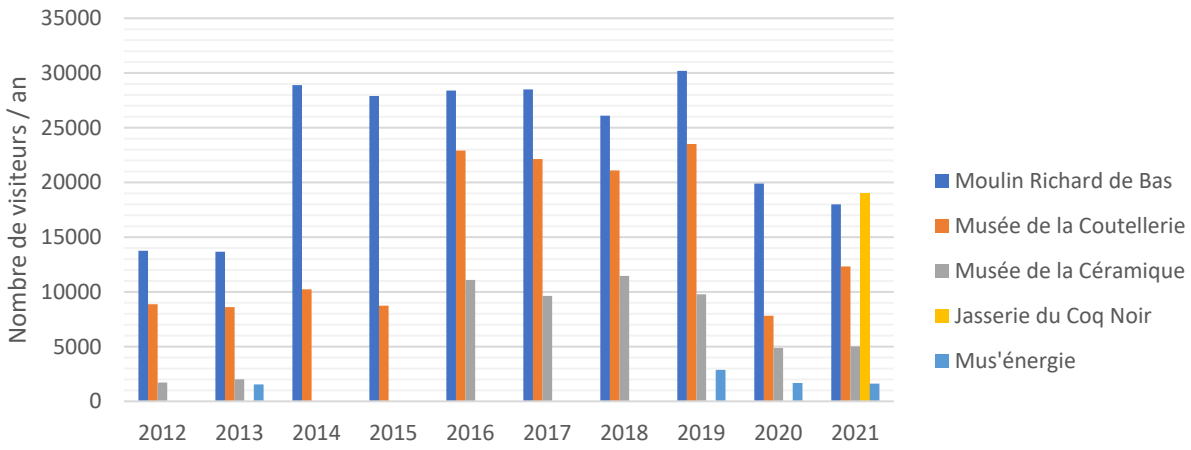

Evolution de la fréquentation des principaux équipements de valorisation des savoir faire (selon données disponibles)

3.3.2 Plusieurs sites de valorisation du patrimoine bâti, architectural et archéologique

La valorisation du patrimoine bâti et architectural par plusieurs leviers, avec en particulier la création d'outils de sensibilisation évoquée précédemment (livrets pédagogiques sur le pisé et la construction édités par le syndicat mixte du Parc).

Plusieurs sites ouverts au public permettent de découvrir le patrimoine bâti plus en détail :

- Plusieurs châteaux peuvent être visités, notamment le château de Vollore, le château d'Aulteribe, le château des Martinanches, qui s'inscrivent tous les trois dans le réseau de la

route des métiers, et le château de Mons à Arlans, qui témoigne du passage du château médiéval à la villa Médicis du XVIIè siècle, avec son jardin à l'italienne et décor en buis à la française.

- La Jasserie du Coq Noir, également ouverte au public, représente un lieu de valorisation du patrimoine bâti au même titre qu'un lieu de découverte des savoir-faire associés à l'estive et à la fabrication de fromages.

3.3.3 Des politiques actives des Pays d'Art et d'Histoire

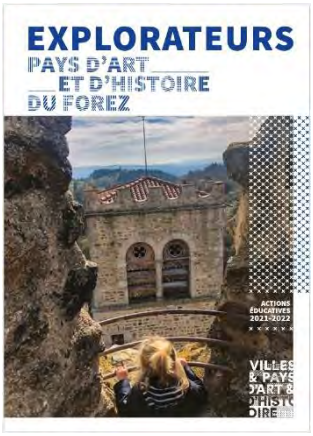

Si le syndicat mixte du Parc mène peu d'actions dédiées sur la valorisation du patrimoine culturel, une partie des EPCI sont impliqués sur le sujet, en particulier à travers les Pays d'Art et d'Histoire.

La **Communauté d'Agglomération Loire Forez** porte un Pays d'Art et d'Histoire, avec des actions éducatives diversifiées autour des sujets suivants :

- les patrimoines bâtis, ethnologiques et paysagers ;
- l'histoire, l'histoire de l'art, l'archéologie et l'urbanisme ;
- la protection, la valorisation et l'animation du patrimoine.

Ces actions sont proposées dans le cadre d'un programme étoffé, en particulier à destination des publics scolaires (jusqu'au Lycée). Des actions spécifiques sont proposées autour de l'architecture bioclimatique et de la valorisation des ressources locales dans l'architecture, ainsi que sur la découverte de certains éléments de patrimoines matériels : moulins, loges de vignes, jasseries, patrimoine industriel…

Les actions du Pays d'Art et d'Histoire mettent en valeur des éléments forts du patrimoine du Livradois-Forez : Hautes-Chaumes (avec entre autres éléments la Maison de la Fourme et des Traditions et les jasseries), sites bâtis de Sauvain, de Chalmazel-Jeansagnière et Cervières, patrimoine autour du travail du bois à Noirétable, broderie au fil d'or et musée des Grenadières à Cervières.



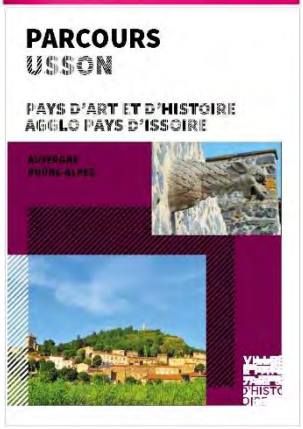

La **Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire** déploie également de nombreuses actions de valorisation du patrimoine dans le cadre de son Pays d'Art et d'Histoire :

- l'édition de livrets jeux et de parcours de découverte permettant d'inciter à la découverte et à la mise en lumière des éléments de patrimoine du territoire ;
- l'organisation de visites accompagnées, de conférences et d'expositions, mais également de spectacles et concerts autour de la valorisation des patrimoines.

Le Pays d'Art et d'Histoire a également édité des outils méthodologiques pour faciliter la restauration du patrimoine bâti, et pour découvrir les paysages (focus sur les « églises et chapelles perchées »). Les publics cibles des actions sont relativement diversifiées : habitants, visiteurs, jeune public…

L'action du Pays d'Art et d'Histoire ne concerne pas uniquement le Livradois-Forez, mais certaines d'actions se déroulent sur ce territoire : parcours de découverte à Usson, animations et évènements annuels dans les communes du Parc (Sauxillanges, Usson, Égliseneuve-des-Liards…).

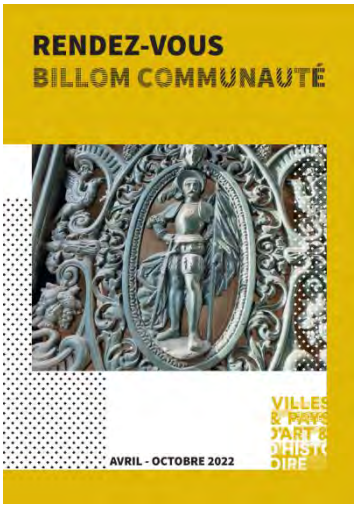

La **Communauté de Communes Billom Communauté** porte un Pays d'Art et d'Histoire depuis 2009, et déploie à ce titre différentes actions de valorisation et de sensibilisation des patrimoines :

- une programmation annuelle proposant des conférences, expositions, visites guidées et ateliers jeune public ;
- une programmation spécifique pour les événements nationaux : Journées du patrimoine de pays, Rendez-vous aux jardins, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine ;
- un service éducatif, avec en particulier un travail important réalisé pour l'accueil des écoles, collèges et lycées.

Le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (SMAT)** porte également un Pays d'Art et d'Histoire, qui développe différentes actions concernant :

- la sensibilisation des habitants à leur cadre de vie, et du tourisme de qualité,
- l'initiation du jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme,
- la restauration du patrimoine et l'aménagement du territoire,
- l'aménagement des sites.

Le Pays d'Art et d'Histoire déploie de nombreuses actions évènementielles (conférences), et propose un service éducatif autour de l'architecture, du patrimoine urbain et industriel, de l'histoire liée aux grandes guerres. Un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) propose également des expositions et ateliers pédagogiques pour les publics scolaires.

La **Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay** est également dotée d'un Pays d'Art et d'Histoire, qui vise à valoriser les patrimoines de l'agglomération de manière large : patrimoine historique, architectural, paysager, industriel, vernaculaire, immatériel, religieux, civil…

L'accent est mis dans les politiques du Pays d'Art et d'Histoire sur la sensibilisation et la mobilisation des habitants et des visiteurs autour des patrimoines, avec des actions dédiées sur la sensibilisation des jeunes publics. Différents types d'actions sont proposées : visites guidées, conférences, expositions temporaires et itinérantes, ateliers et visites pédagogiques…

Le Pays d'Art et d'Histoire propose en outre des publications nombreuses :

- sur l'architecture et le patrimoine bâti (petit patrimoine, constructions en pierre sèche, moulins, fermes blocs…), en lien avec les travaux réalisés autour des Petites Cités de Caractère.
- sur le patrimoine immatériel, avec notamment un travail de valorisation autour des chemins de pèlerinage.
- sur le patrimoine naturel, avec par exemple un focus sur les gorges de l'Arzon.



Les politiques de valorisation concernent en partie le Livradois-Forez, avec un programme d'animation qui se déploie sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération depuis son extension (fusion des EPCI).

En synthèse, **il faut souligner l'hétérogénéité des politiques de valorisation des patrimoines culturels**, qui dépendent fortement des initiatives des EPCI. Ces politiques sont particulièrement développées dans les Pays d'Art et d'Histoire, mais qui ne couvrent qu'une petite partie du territoire.

En outre, il faut souligner que les périmètres des Pays d'Art et d'Histoire ont été étendus avec l'évolution de la carte intercommunale, et que ces extensions (qui concernent les trois PAH) sont assez récentes. Pour la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay en particulier, le périmètre du PAH ne concernait pas jusqu'à son extension actée fin 2020, le territoire du Parc. La mise en œuvre des politiques de valorisation des patrimoines est donc récente et devrait s'étoffer progressivement.

Dans les autres EPCI, les politiques de valorisation sont moins structurées, même si elles existent à travers les réseaux associatifs et l'action globale des collectivités. A titre d'exemple, la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a développé des actions sur la valorisation des techniques et savoir-faire du territoire via le projet de « l'Encyclopédie des techniques et métiers ». Quatre planches techniques sur les savoir-faire du territoire réalisées (tresse, granulé bois, cartonnerie, scieries) ont été réalisées, et quatre nouvelles sont en cours de réalisation. Cette Encyclopédie contemporaine implique de nombreux acteurs (industriels, artisans, producteurs...), l'objectif étant d'offrir une meilleure connaissance à la fois du patrimoine et des activités contemporaines qui s'y développent, et de contribuer ainsi à une identité plus positive du territoire.

3.4 Synthèse

Le territoire accueille une **densité importante de patrimoine bâti**, avec des ensembles urbains remarquables dotés d'outils de protection et de gestion (10 Sites Patrimoniaux Remarquables, 5 sites inscrits), et près de 200 Monuments Historiques : monuments religieux (abbayes, églises, prieurés…), monuments publics, patrimoine militaire (notamment de l'époque médiévale), patrimoine économique (industriel, agricole et commercial).

En dehors des éléments dotés d'outils de protection, on retrouve également **une forte densité de patrimoine non protégé** :

- Des **éléments de patrimoine liés à l'histoire industrielle et agricole** : usines textiles, papeteries, moulins, scieries, tuileries et briqueteries, coutelleries, jasseries dans les Hautes Chaumes, fermes et maisons vigneronnes…
- Des **éléments de patrimoine vernaculaire** : croix, mégalithes, murets en pierre ou en pisé, loges de vigne, fontaines…
- Des **éléments liés à l'organisation urbaine et villageoise historique** : hameaux et bâti isolé, coudercs dans les villages.
- Des **éléments de patrimoine archéologique**, relativement méconnus en-dehors des quelques sites protégés à ce niveau (notamment à Lezoux avec la présence du Musée Départemental de la Céramique).

La préservation de ces éléments non protégés n'est pas assurée, et le patrimoine tend à se détériorer sous l'effet de la dégradation naturelle du bâti et de l'importance de la vacance (résidentielle ou économique pour les usines par exemple). Le patrimoine bâti est en outre impacté par les constructions nouvelles ou les rénovations qui ne respectent pas toujours les spécificités historiques.

L'encadrement de la qualité des constructions et rénovations représente un besoin mais les outils pour agir sur le sujet sont hétérogènes (nombreuses communes non dotées de documents d'urbanisme, capacités d'actions des services du patrimoine qui ont leurs limites). **La connaissance des éléments de patrimoine représente également une problématique importante**, car elle reste partielle et les actions d'inventaires peu nombreuses.

Au-delà des éléments ponctuels, **les méthodes de construction et savoir-faire architecturaux autour de la pierre, du** bois **et du pisé représentent d'importants patrimoines** à préserver. Le recours aux méthodes traditionnelles reste minoritaire dans la construction, plus fortement valorisé dans le cadre des rénovations. **Les filières constructives basées sur les techniques et matériaux historiques** (pisé, pierre, bois) **restent relativement fragiles** du fait du nombre limité d'artisans en capacité de proposer ce type de solutions, et du fait des coûts qui peuvent être plus élevés. On note toutefois un redéveloppement des filières, sous l'effet des politiques incitatives (développement de la formation, accompagnement à la transmission d'entreprises). Ce redéveloppement représente une problématique importante pour **éviter la perte des savoir-faire** présents sur le territoire.

Le territoire accueille également **des patrimoines immatériels importants** qui méritent d'être valorisés :

- Des **patrimoines liés aux savoir-faire économiques**, industriels (coutellerie, textile, papeterie…) ou agricoles (transformation du fromage, pratiques liées aux estives). Ces patrimoines, valorisés à travers les équipements de la Route des Métiers, présentent à la fois un intérêt historique et un **intérêt potentiel pour le développement économique** des prochaines décennies, certains savoir-faire pouvant être le support de nouvelles activités.

- Un **patrimoine linguistique d'intérêt**, avec notamment la **langue occitane** (Auvergnat) qui est encore pratiquée sur une large partie du territoire mais dont la préservation dépend de la transmission, accompagnée par les acteurs associatifs locaux.
- Un **patrimoine littéraire et musical** lié à l'histoire du territoire, relativement méconnu mais qui mérite d'être mis en lumière.

Concernant les savoir-faire industriels, **l'existence de la Route des Métiers représente un atout particulièrement important** pour le territoire. Les équipements de valorisation des patrimoines sont nombreux, avec une dizaine de musées / sites de valorisation ouverts au public et touchant différents patrimoines (coutellerie, papeterie, textile, savoir-faire agricoles… **Le positionnement des équipements pour les prochaines années, avec une vision structurée de la politique de valorisation des patrimoines associés, représente une problématique forte**, car les attentes et pratiques des visiteurs et des habitants évoluent. Globalement et en-dehors de quelques cas particuliers, les équipements ont relativement peu évolué dans leur contenu et dans leur fonctionnement. En outre, une tendance au désengagement des structures et des artisans impliqués est observée, du fait d'un manque de lisibilité et du coût des cotisations.

En conclusion, il faut souligner que la valorisation des patrimoines culturels représente un angle d'action important des collectivités locales, principalement porté par **les EPCI qui ont déployé des politiques sur le sujet** (politiques culturelles, Pays d'Art et d'Histoire). Ces politiques restent relativement cloisonnées, et **l'hétérogénéité des actions entre les EPCI ne facilite pas la lecture et l'appropriation des patrimoines** à l'échelle du LivradoisForez, d'autant que la majorité des EPCI ne sont que partiellement inclus dans le territoire du Parc. Ces actions sont pourtant nombreuses et prennent différentes formes : actions éducatives, programmes avec les scolaires, parcours de découverte, éditions de guides et de livrets, visites…

L'action du syndicat mixte du Parc sur les patrimoines culturels, qui était davantage développée avant la montée en puissance des EPCI ces 15 dernières années, paraît assez peu lisible. La dispersion et l'hétérogénéité des politiques de valorisation génère une **problématique d'appropriation des patrimoines du Livradois-Forez par les habitants**, avec un sentiment de « désaffection culturelle » remonté par les acteurs du territoire (perte d'intérêt des habitants envers la connaissance des patrimoines et « ce qui fait territoire »).

Partie 3 – Les ressources

1 La ressource en eau

1.1 Des eaux souterraines de faibles importances

1.1.1 9 masses d'eau souterraines

La géologie et l'hydrographie du territoire permettent de distinguer plusieurs types d'aquifères définis selon le substrat géologique, l'importance de la ressource mobilisable, son utilisation, sa vulnérabilité et son intérêt. Le contexte hydrogéologique fait que les ressources aquifères spécifiques au territoire sont relativement limitées. En effet, le **socle cristallin**, qui constitue la principale formation géologique du territoire, n'offre que de faibles ressources aquifères, exploitées sous la forme de **sources granitiques de faible débit**.

La nappe alluviale de l'Allier, mais également celle de la Dore (de Courpière à sa confluence) constituent les principales ressources aquifères, avec des profondeurs de l'ordre de 10 m pour la nappe de l'Allier (variable selon le niveau d'incision du lit de la rivière) et de 5-6 m pour la nappe de la Dore au droit de la confluence (2-3 m vers Courpière). La nappe alluviale de la plaine d'Ambert à Arlanc présente des potentialités aquifères modestes avec une puissance qui n'excède pas 2 m en période de moyennes eaux. Les formations sédimentaires de l'ouest, depuis la Plaine entre Dore et Allier jusqu'aux coteaux du Billomois, de la Comté et du Val d'Allier, sont de nature marno-calcaire et ne favorisent pas l'existence de ressources significatives.

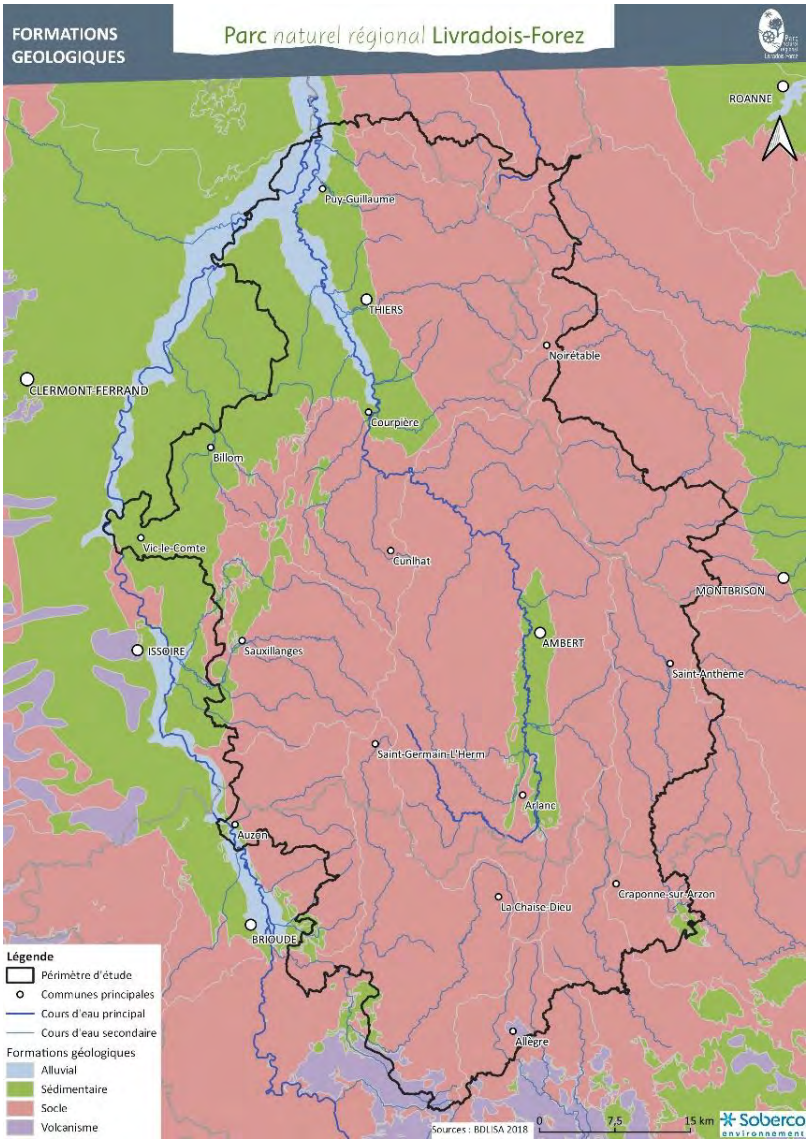

Le périmètre d'étude est concerné par 9 masses d'eau souterraines, au sens de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, présentées ci-après et sur la carte page suivante :

- Le bassin versant de l'Allier – Madeleine (FRGG133) ;
- Les sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne (FRGG051) ;
- Alluvions de l'Allier amont (FRGG052) ;
- Bassin versant du haut Allier (FRGG134) ;
- Bassin versant de la Loire – Madeleine (FRGG133) ;
- Bassin versant du haut bassin de La Loire (FRGG103) ;
- Bassin versant de l'Allier – Margeride (FRGG049) ;
- Bassin versant de la Loire forézienne (FRGG048) ;
- Edifice volcanique du Devès (FRGG100).

1.1.2 Des pressions quantitatives hétérogènes

D'après l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne de 2019, toutes les masses d'eau souterraines atteindraient actuellement un bon état quantitatif.

Sur le territoire, les prélèvements d'eau souterraine représentent environ 10 830 228 m^3. Parmi ces prélèvements, 97% sont destinés à l'alimentation en eau potable, 2 % à l'industrie (environ 200 524 m^3) et 1 % est destiné à l'irrigation (environ 161 062 m^3) (BNPE, 2019).

Au cours des dix dernières années, les volumes prélevés dans les eaux souterraines varient fortement. Depuis 2016 jusqu'à 2019, la tendance est toutefois à la diminution. Par rapport aux dix dernières années (2009 – 2019), les prélèvements de 2019 sont inférieurs au volume médian de ces dix dernières années.

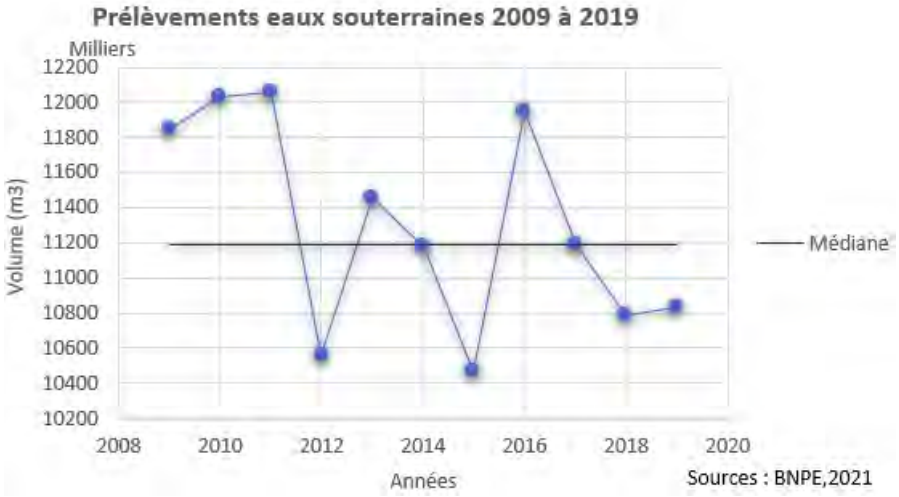

Evolution des prélèvements dans les eaux souterraines

Les prélèvements les plus importants sont réalisés au sein des alluvions de l'Allier amont et de la masse d'eau souterraine des « sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre ». D'après la BNPE[12], près de 30% des volumes prélevés le sont dans les alluvions de l'Allier ; et sont concentrés sur trois ouvrages utilisés pour l'alimentation en eau potable sur les communes de Limons et Crevant-Laveine.

[12] Banque Nationale de Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE)

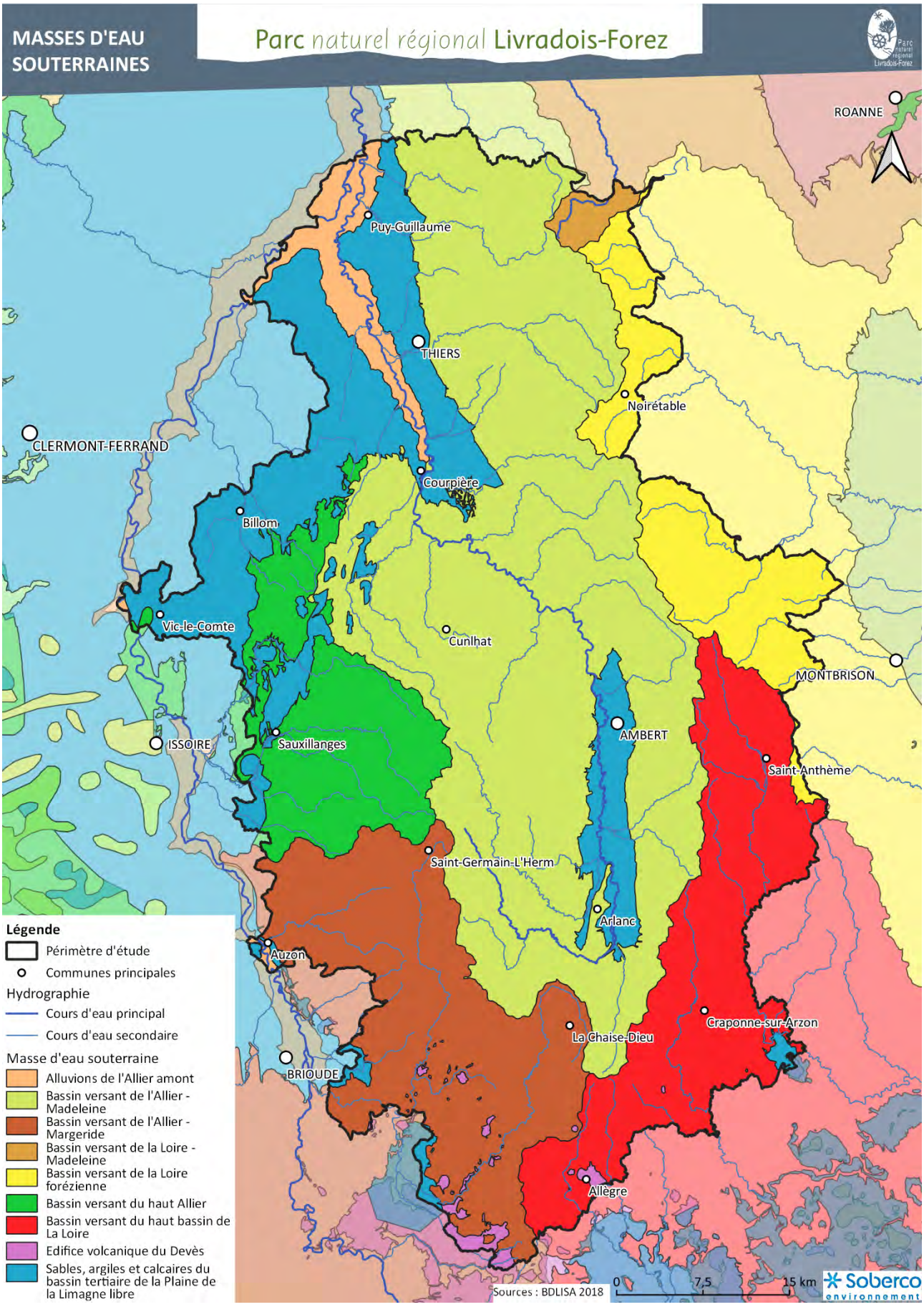
MASSES D'EAU SOUTERRAINES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Masse d'eau souterraine
Alluvions de l'Allier amont
Bassin versant de l'Allier - Madeleine
Bassin versant de l'Allier - Margeride
Bassin versant de la Loire - Madeleine
Bassin versant de la Loire forézienne
Bassin versant du haut Allier
Bassin versant du haut bassin de La Loire
Edifice volcanique du Devès
Sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne libre
Sources : BDLISA 2018
0 7,5 15 km
Soberco environnement

1.1.3 Des pressions qualitatives sur certains aquifères

D'après l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne (2019), toutes les masses d'eau souterraines ont atteint le bon état chimique, à l'exception de celle des **alluvions de l'Allier amont**. En effet, cette masse d'eau présente une forte vulnérabilité en raison des **pollutions en nitrates d'origine agricole** et est d'autant plus sensible aux pollutions diffuses, qu'elle est directement alimentée par les eaux de pluie. L'objectif du bon état chimique est fixé à 2027 pour cette masse d'eau.

1.2 Des eaux superficielles sous pressions quantitatives et qualitatives

1.2.1 De nombreux bassins versants et un réseau hydrographique dense

- **Bassins versants**

Le territoire s'inscrit au sein du grand bassin Loire. Il est concerné par 76 masses d'eau, déclinées en plusieurs sous-bassins versants, s'articulant autour de la Dore, l'Allier et la Loire.

Bassin versant	Surface totale / surface au sein du territoire	Régime hydrologique
Dore	171 090 ha / 171 090 ha	Tempéré pluvial océanique avec distinction nette entre la saison des basses eaux (juin à octobre) et celle des hautes eaux
Loire amont	264 134 ha / 44 903 ha	Régime pluvial océanique très fluctuant marqué par des évènements cévenols
Loire en Rhône-Alpes	400 097 ha / 25 427 ha	
Allier aval	635 543 ha / 75 607 ha	Régime de type pluvio-nival avec des influences à la fois méditerranéennes et océaniques. Périodes d'étiages sévères de juillet à octobre
Haut Allier	267 965 ha / 35 721 ha	

- **Principaux cours d'eau**

La longueur totale du réseau hydrographique est estimée à environ 5 164 km, dont environ 2 154 km de linéaires permanents et environ 3 010 km de cours d'eau intermittents. Le chevelu hydrographique est assez dense et structuré autour de la Dore essentiellement, mais l'Allier longe le territoire à l'ouest. Les principaux cours d'eau secondaires sont la Durolle, L'Eau Mère, la Senouire, l'Arzon, l'Ance du nord et la Dolore.

- *La Dore et ses affluents*

La Dore prend sa source au niveau de Saint-Alyre-d'Arlanc et s'étend jusqu'à la confluence avec l'Allier. Le réseau hydrographique est plus dense en rive droite du côté des Monts du Forez et des Bois noirs avec plusieurs affluents se jetant dans la Dore, comme la Durolle, s'écoulant depuis Noirétable dans les Monts du Forez jusqu'à Thiers où elle conflue dans la Dore. Le chevelu en rive gauche du côté des Monts du Livradois, est moins dense, mais regroupe néanmoins certains des principaux affluents de la Dore, dont le principal, la Dolore.

- *L'Allier et ses affluents*

L'Allier prend sa source à l'extérieur du territoire, dans la Margeride à Chasseradès en Lozère et se jette dans la Loire au bec d'Allier. Certains affluents de l'Allier, prennent leur source dans les monts du Livradois : L'Eau Mère et la Senouire.

- *Les affluents de la Loire*

Les plus notables sont l'Arzon et l'Ance. Le premier prend sa source dans les Monts du Livradois, le second, dans les Monts du Forez.

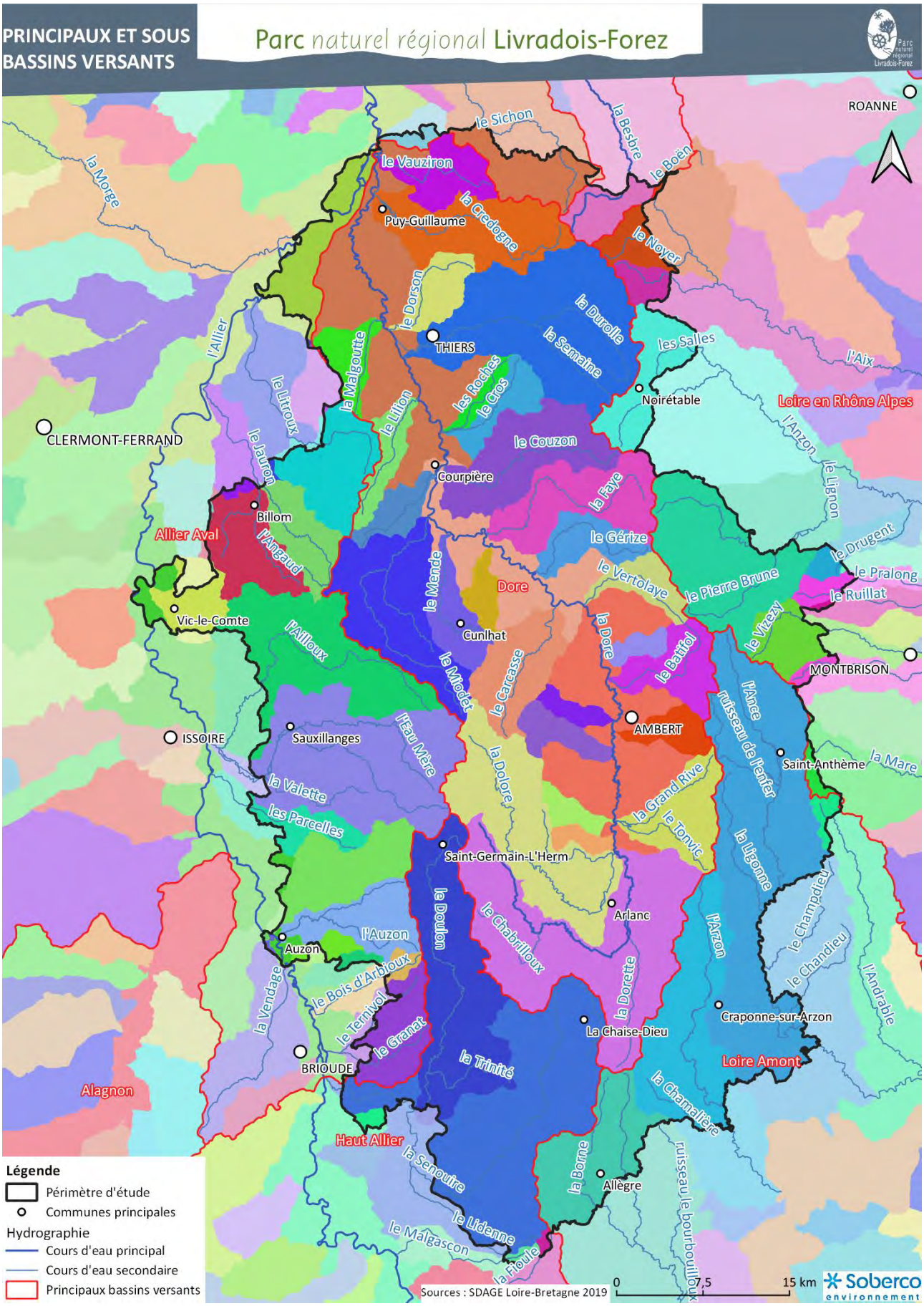
PRINCIPAUX ET SOUS BASSINS VERSANTS
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
le Sichon
la Besbre
le Boën
la Morge
le Vauziron
Puy-Guillaume
la Credogne
le Noyer
le Dorson
la Durolle
THIERS
la Semaine
les Salles
l'Aix
l'Allier
la Malgoutte
les Roches
le Cros
Noirétable
Loire en Rhône Alpes
le Litroux
le Lilion
CLERMONT-FERRAND
le Couzon
l'Anzon
le Jauron
Courpière
le Lignon
la Faye
Billom
Allier Aval
l'Angaud
le Gérize
le Drugent
le Mende
le Vertolaye
le Pierre Brune
le Pralong
Dore
le Ruillat
Vic-le-Comte
l'Ailloux
Cunlhat
la Dore
le Vizezy
le Batifol
MONTBRISON
le Miodet
le Carcasse
l'Ance
ruisseau de l'enfer
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
l'Eau Mère
la Dolore
Saint-Anthème
la Mare
la Valette
la Grand Rive
les Parcelles
le Tonvic
Saint-Germain-L'Herm
la Ligonne
le Doulon
le Chabrilloux
Arlanc
l'Arzon
le Champdieu
l'Auzon
Auzon
le Chandieu
le Bois d'Arbioux
la Dorette
l'Andrable
la Vendage
le Ternivol
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
le Granat
BRIOUDE
la Trinité
Loire Amont
Alagnon
la Chamalière
Haut Allier
la Senouire
la Borne
Allègre
ruisseau le bourbouilloux
le Lidenne
le Malgascon
la Fioule
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Principaux bassins versants
Sources : SDAGE Loire-Bretagne 2019
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- *Les plans d'eau*

Plusieurs plans d'eau sont présents sur le territoire et la plupart sont d'origine anthropique, en lien avec l'extraction d'alluvions dans la basse vallée de la Dore notamment ou créés directement sur cours d'eau.

Les plus importants plans d'eau sont les suivants : le lac d'Aubusson d'Auvergne, le lac de Malaguet, la retenue sur la Besbre, l'étang de Riols, le plan d'eau des Orleaux, l'étang de Marchaud, le lac de Saint-Rémy-sur-Durolle, Saint-Anthème, Le Vernet-Chaméane, Chabreloche, Noirétable, Champagnac-le Vieux, Ambert.

1.2.2 Un état qualitatif des masses d'eau superficielles plutôt bon

- **État écologique[13] des masses d'eau**

- *État actuel des masses d'eau*

Sur les 76 masses d'eau recensées (selon l'état de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne de 2019, se basant sur les données jusqu'en 2016) :

- une seule présente un très bon état écologique (Le Gérize et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Dore – FRGR1197) ;
- 53 présentent un bon état écologique ;
- 17 présentent un état écologique moyen (Dore, Dorson, Durolle, Malgoutte, Lilion, Mende, Miodet, Jauron, Angaud, Pignols, Ailloux, Volpie, Diare, Borne, Ternivol, Bois d'Arbioux, Pralong) ;
- une masse d'eau présente un état médiocre (ruisseau de Bansat – affluent de l'Allier) ;
- 4 présentent un état mauvais (Allier, Litroux, moulin de Layat, Riolet).

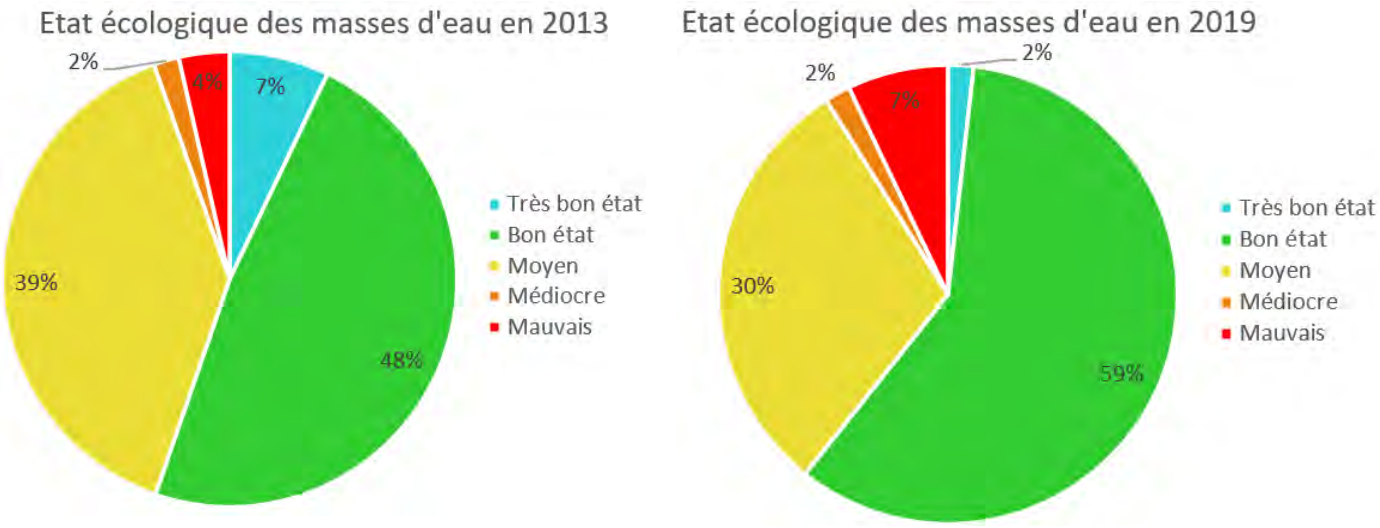

Evolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles (Etat des lieux SDAGE LB 2019)

[13] L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).

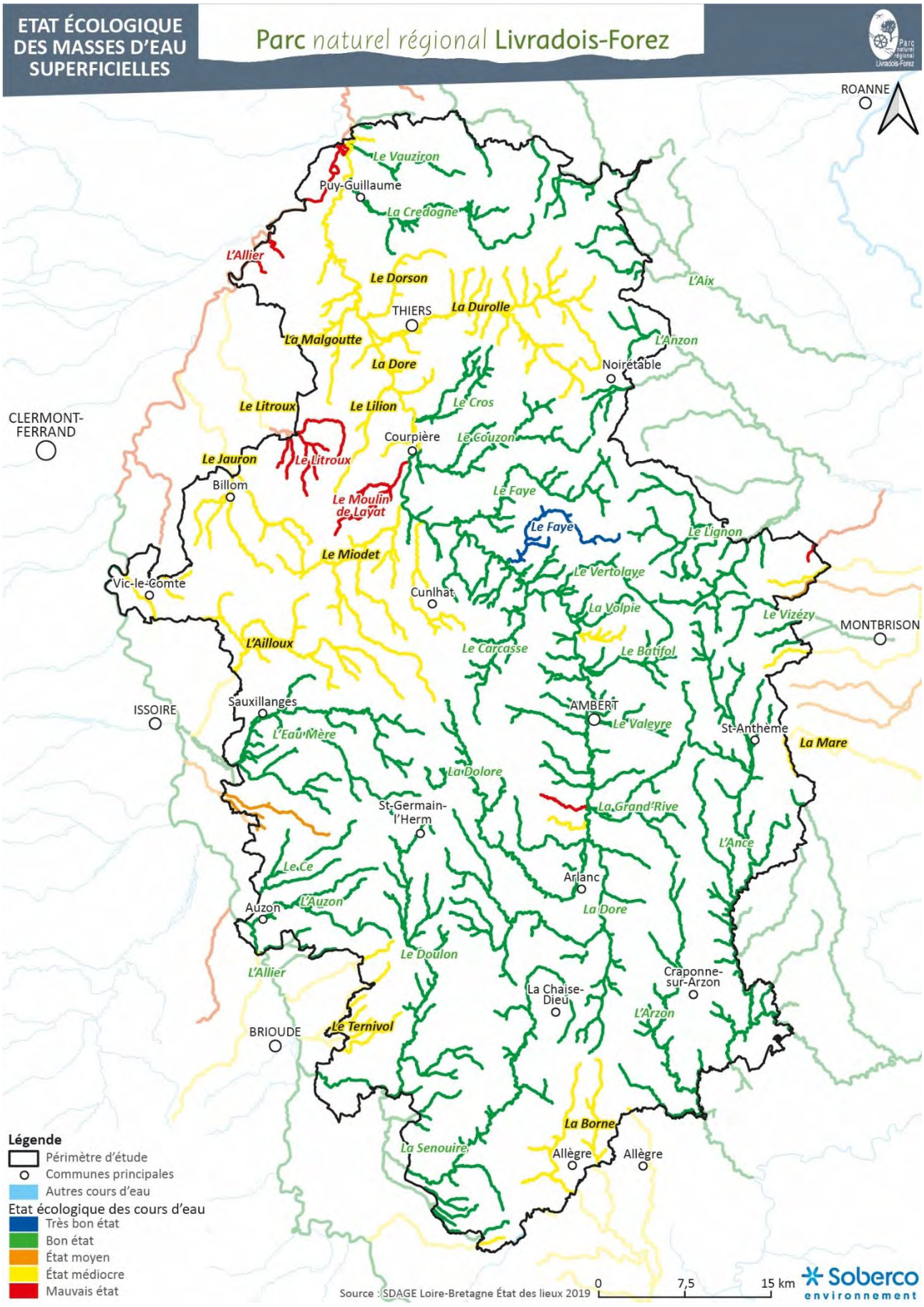
ETAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Le Vauziron
Puy-Guillaume
La Credogne
L'Allier
Le Dorson
L'Aix
THIERS
La Durolle
La Malgoutte
L'Anzon
La Dore
Noirétable
Le Litroux
Le Lilion
Le Cros
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Le Couzon
Le Jauron
Le Litroux
Billom
Le Faye
Le Moulin de Layat
Le Faye
Le Lignon
Le Miodet
Le Vertolaye
Vic-le-Comte
Cunlhat
La Volpie
Le Vizézy
MONTBRISON
L'Ailloux
Le Carcasse
Le Batifol
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Le Valeyre
St-Anthème
L'Eau Mère
La Mare
La Dolore
St-Germain-l'Herm
La Grand'Rive
L'Ance
Le Ce
Arlanc
Auzon
L'Auzon
La Dore
Le Doulon
L'Allier
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
L'Arzon
BRIOUDE
Le Ternivol
La Borne
La Senouire
Allègre
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Autres cours d'eau
Etat écologique des cours d'eau
Très bon état
Bon état
État moyen
État médiocre
Mauvais état
Source : SDAGE Loire-Bretagne État des lieux 2019
0
7,5
15 km
Soberco environnement

Par rapport à 2013, le pourcentage de masses d'eau en très bon état a diminué tandis que les masses d'eau en mauvais état a légèrement augmenté. Le nombre de masses d'eau en très bon ou bon état est toutefois plus important en 2019. Une **amélioration de la qualité écologique** des masses d'eau est observée, mais quelques dégradations sont ponctuellement observées. Cette appréciation est toutefois à relativiser du fait de l'échelle d'analyse (bassin Loire-Bretagne) et de l'absence de prise en compte de certains paramètres pouvant alors être discriminants à l'échelle du périmètre d'étude (indice poisson rivière, indice biologique diatomée par exemple).

À noter que les suivis ponctuels de la qualité des eaux réalisés dans le bassin versant de la Dore permettent de relativiser les résultats donnés à l'échelle du bassin Loire Bretagne. **La qualité des eaux superficielles serait moins bonne sur le territoire** que ce qu'indique l'état des lieux du SDAGE. Une dégradation de la qualité des eaux est observée dans la partie nord-ouest du territoire, en lien avec les rejets agricoles et domestiques et les dégradations morphologiques (curage, recalibrage, artificialisation des berges, drainage zones humides, …).

- *Les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027*

Le SDAGE Loire-Bretagne met en avant les différents cours d'eau concernés par un risque de non atteinte du bon état écologique. Les cours d'eau concernés sont en majorité situés sur des secteurs avec un fort degré d'anthropisation, comme c'est le cas en Billomois-Comté, dans la plaine entre Dore et Allier, où l'agriculture a une place prédominante. La Dore, à partir de la confluence avec le ruisseau de Vertolaye jusqu'à sa confluence avec l'Allier, est également concernée par le risque de non atteinte du bon état, tout comme le secteur de l'Ance du nord et ses affluents jusqu'à Tiranges.

Pour les cours d'eau n'ayant pas atteint le bon état écologique aujourd'hui, celui-ci est fixé pour 2027, à l'exception de certaines masses d'eau, qui présentent des objectifs moins stricts (rééchelonnement dans le temps) : la Durolle, la Moulin de Layat, la Vendage, la Malgoutte, le Lilion, la Leuge, le Litroux, le Riolet. Pour la Durolle, cet objectif est notamment expliqué par la présence d'un linéaire significatif rectifié en zone urbanisée.

- **État chimique[14]**

Parmi les données de qualité physico-chimique avec ubiquiste[15], 6 masses d'eau sont classées en mauvais état sur les 15 où la donnée était suffisante pour attribuer une note.

- Le Miodet et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Dore (FRGR1150) ;
- La Dore depuis la confluence du ruisseau de Vertolaye jusqu'à Courpière (FRGR0230B) ;
- L'Ance du nord et ses affluents depuis la source jusqu'à Tiranges (FRGR0163A) ;
- La Senouire et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier (FRGR0242) ;
- L'Allier depuis la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy (FRGR0143A) ;
- L'Aix et ses affluents depuis la source jusqu'à Pommiers (FRGE0175).

[14] L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses et 33 substances prioritaires.

[15] Prendre en compte les ubiquistes permet de tenir compte des substances les plus persistantes dans l'environnement. En effet, ces substances ont un caractère persistant et bioaccumulables. Leur présence dans les milieux aquatiques dégrade régulièrement les cours d'eau et masquent les progrès accomplis.

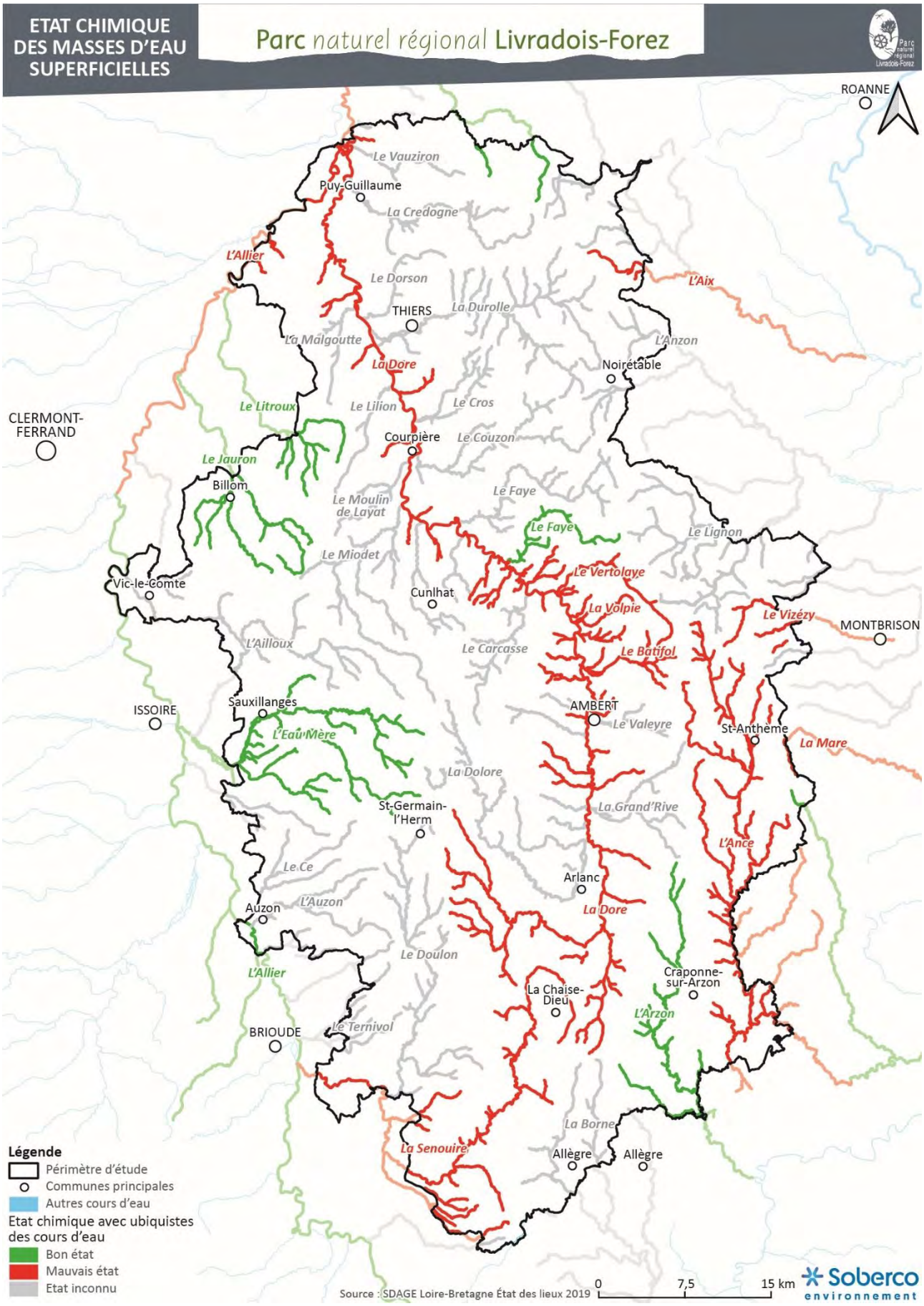
ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
CLERMONT-FERRAND
ISSOIRE
BRIOUDE
THIERS
Puy-Guillaume
Noirétable
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
MONTBRISON
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
Allègre
Allègre
Le Vauziron
La Credogne
L'Allier
Le Dorson
La Durolle
La Malgoutte
La Dore
L'Aix
L'Anzon
Le Litroux
Le Lilion
Le Cros
Le Couzon
Le Jauron
Le Moulin de Layat
Le Faye
Le Faye
Le Lignon
Le Miodet
Le Vertolaye
La Volpie
Le Vizézy
L'Ailloux
Le Carcasse
Le Batifol
L'Eau Mère
Le Valeyre
La Mare
La Dolore
La Grand'Rive
L'Ance
Le Ce
L'Auzon
La Dore
Le Doulon
L'Allier
L'Arzon
Le Ternivol
La Borne
La Senouire
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Autres cours d'eau
Etat chimique avec ubiquistes des cours d'eau
Bon état
Mauvais état
Etat inconnu
Source : SDAGE Loire-Bretagne État des lieux 2019
0
7,5
15 km
Soberco environnement

Les 9 masses d'eau restantes sont classées en bon état. En revanche, l'état physico-chimique des cours d'eau sans ubiquiste, fait mention de deux masses d'eau n'ayant pas atteint le bon état (le Miodet, affluent de la Dore et la Senouire, affluent de l'Allier) et de 13 l'ayant atteint. Les masses d'eau restantes n'ont pas de note faute d'informations suffisantes.

- *Les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027*

Les objectifs de bon état chimique (sans ubiquiste) sont fixés à 2033 pour l'Allier (de la Senouire à Vichy), la Mare (de la source à Saint-Marcellin-en-Forez). En revanche, ils sont fixés à 2039 pour la Curraize (de la source à la Mare), le Jauron (depuis Espirat à l'Allier), la Leuge (de la source à l'Allier), la Sénouire (de la source à l'Allier) et la Vendage (de la source à l'Allier).

1.2.3 Des pressions exercées sur la qualité écologique et chimique

Les principales pressions qui participent au déclassement de la qualité écologique et chimique des masses d'eau concernent :

- la dégradation de la morphologie, de la continuité des cours d'eau et des altérations de l'hydrologie (modification du flux liquide et solide),
- les pollutions diffuses d'origines urbaine (eaux usées, eaux pluviales), agricole (apports de nutriments, pesticides) et industrielle.

- **Les obstacles à l'écoulement**

Les seuils et barrages participent à l'altération de la qualité des habitats et de l'hydromorphologie. En effet, le ralentissement des écoulements et l'effet retenu entrainent un réchauffement des eaux et des développements de végétaux en cas de dystrophie. Enfin, les altérations morphologiques liées à l'hydroélectricité peuvent provoquer des modifications du débit de la rivière et donc des impacts directs sur l'hydrologie et l'écologie.

Les ouvrages ont pour conséquence de dégrader l'aspect morphologique du cours d'eau et sa continuité *via* l'altération de l'écoulement de l'eau et le transport de sédiments. En effet, 8 ouvrages avec une hauteur de chute fixée à 5 m ou supérieure à 10 m jalonnent divers cours d'eau, dont notamment la Grand Rive, la Durolle, la Malgoutte, la Dolore, la Borne, la Credogne et la Besbre.

Pour exemples, la Dore de Vertolaye à Courpière est très segmentée avec environ 16 ouvrages et 4.5 km court-circuité, le barrage de Membrun sur la Durolle (également fortement segmentée) crée un tronçon court-circuité de 2.5 km et la Malgoutte présente un taux de fractionnement[16] de 5.7 m/km.

- **Le piétinement des berges**

En raison d'un d'élevage bien développé, le piétinement des berges constitue une pression d'altération de la morphologie des cours d'eau relativement importante. Le piétinement provoque le colmatage du fond du cours d'eau, mais induit également l'apport de nutriments, augmentant l'eutrophisation des masses d'eau.

Les masses d'eau les plus impactées ont été recensées : le Vauziron, la Durolle, le Dorson, le Lilion, le Carcasse, la Dore, le Diare, le Riolet et le Valeyre. Certains aménagements sont réalisés (installations d'abreuvoirs, mise en défens des cours d'eau) afin de réduire cette pression sur les cours d'eau les plus sensibles.

[16] Rapport de la somme des hauteurs des seuils sur le linéaire total (en m/km).

- **L'enrésinement**

La plantation de résineux sur les milieux aquatiques et leurs berges entraine une dégradation du milieu (ensablement, enfoncement, élargissement du lit, altération de la qualité de l'eau …).

L'enrésinement qui participe donc à l'altération de la morphologie, s'accompagne généralement d'une dégradation de la ripisylve.

Le ruissellement issu des pistes forestières et des coupes rases sur les parcelles en pente contribue également à l'ensablement. Il semblerait que les secteurs où l'enrésinement est le plus important se situent au niveau des Monts du Forez, de l'Ance du nord, de l'Arzon et du Livradois (Contrat Territorial Bassin versant de la Dore - Diagnostic et programme d'actions par masse d'eau, 2020 ; Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire amont, 2017).

L'enrésinement est un sujet préoccupant en particulier sur les masses d'eau suivantes : le Couzon sur sa partie aval, la Faye, le Gérize, le Carcasse, le Minchoux, le Mende, le Miodet, la Dore, la Dolore, le Diare et le Saint-Pardoux.

- **Les perturbations de la dynamique fluviale**

À l'inverse des perturbations dans les zones enrésinées de l'amont, les extractions de sédiments, l'aménagement des berges (enrochement) ont entrainé un déficit sédimentaire, en aval, en bloquant la dynamique du cours d'eau, ce qui a détérioré les milieux aquatiques (incision notamment).

La **dynamique fluviale de la Dore** dans la plaine alluviale comme celle de l'Allier a été perturbée par les nombreux aménagements (enrochements, protection des crues, barrages …) et activités humaines (extraction de matériaux en lit mineur). Ces aménagements ont induit une incision du lit et une érosion des berges. Elle a également subi d'importantes perturbations dans la plaine d'Ambert.

- **L'hydrologie**

Les assecs observés durant les sécheresses de 2022 et des années précédentes sont l'illustration que les cours d'eau du territoire sont soumis à la pression du manque d'eau. Les différents prélèvements sur la ressource peuvent avoir pour conséquence l'augmentation des risques d'étiages en périodes estivales et déclencher des séries de problématiques tant du point de vue écologique, avec la diminution de la capacité épuratoire des cours d'eau que du point du vue biologique, avec la raréfaction d'habitats pour de multiples espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, insectes, végétaux …).

Le changement climatique (la plupart des modèles s'accordent sur une tendance à la baisse des précipitations en été de l'ordre de 20% - CEZAME, 2017) et l'utilisation de la ressource en eau conduisent à une diminution des surfaces du lit mouillé l'été et de plus en plus fréquemment des périodes d'assecs de portions de cours d'eau.

D'après l'état des lieux 2019 du SDAGE Loire-Bretagne, certains cours d'eau comme le Cros (FRGR1511), le Saint-Pardoux (FRGR2077), le Bois d'Arbioux (FRGR1962) et le Valeyre (FRGR2146), figurent comme des masses d'eau dont la pression prélèvement tout usage (2013) est fort.

- **Les pollutions agricoles**

Dans les zones de plaines, l'usage de pesticides et d'engrais, plus important, exerce une pression supplémentaire sur les cours d'eau, avec un enrichissement du milieu en nitrates. Les territoires les plus concernés par les pollutions d'origine agricole sont les masses d'eau localisées dans le Val d'Allier, ainsi que dans la basse vallée de la Dore, en aval de Courpière, où les espaces cultivés deviennent plus nombreux.

6 communes du périmètre d'étude sont classées en **zone vulnérable aux nitrates** (arrêté du 30 août 2021) : Charnat, Crevant-Laveine, Limons, Puy-Guillaume, Ris et Vinzelles.

- **Les pollutions domestiques**

Les rejets provenant de l'assainissement collectif et non collectif représentent une pression importante à l'origine de la dégradation de la qualité des milieux aquatiques. En effet, ils participent à l'eutrophisation des cours d'eau *via* l'apport d'éléments nutritifs et la dégradation de la qualité de ceux-ci *via* le rejet de polluants dans le milieu.

Plusieurs problématiques, à l'origine de rejets polluants, sont rencontrées :

- Des stations d'épuration surchargées ou bien dont les rejets ne sont pas conformes ;
- L'absence de traitement des eaux usées rejetées directement dans les cours d'eau en raison de l'absence de dispositif de traitement (par exemple à Trézioux ou Viscomtat) ;
- La présence d'eaux claires parasites dans les réseaux qui perturbe le fonctionnement des installations de traitement et entraine de nombreux rejets directs dans le milieu via les déversoirs d'orage.
- La non-conformité des dispositifs d'assainissement autonome.

Sur la Durolle la pression des rejets domestiques sur la qualité des cours d'eau est forte en raison d'un cumul de facteurs : nombreux rejets le long de la Durolle (13 rejets d'assainissement collectif), absence de station d'épuration de certains bourgs (Viscomtat) ou de nombreuses maisons non raccordées à un système et forte urbanisation qui s'accompagne d'un réseau vétuste par endroit. Ces pollutions se manifestent notamment par des rejets dans le milieu d'eaux usées brutes *via* les canalisations et les eaux pluviales (industries, logements et routes) (Contrat Territorial – Bassin versant de la Dore – Stratégie territoriale, 2020).

- **Les pollutions industrielles**

Les activités industrielles sont importantes dans la vallée de la Durolle, en raison de la tradition industrielle du bassin thiernois. En effet, le travail métallique a engendré au cours du temps des dépôts de boues d'émouture (dépôts industriels métalliques) ainsi que des rejets dans les sols et les milieux aquatiques. Ces rejets ont eu pour conséquences d'enrichir la masse d'eau de la Durolle en métaux lourds (nickel, chrome, zinc et cuivre).

Le Miodet est également marqué par une forte pollution industrielle, en lien avec l'ancienne mine de plomb argentifère d'Auzelles. Malgré la fermeture du site, la pression sur le cours d'eau subsiste avec un apport de métaux lourds constant dans le cours d'eau. La solution envisagée est le confinement du site minier, puis un traitement des sédiments pollués du cours d'eau et du barrage de Sauviat (Contrat Territorial – Bassin versant de la Dore – Stratégie territoriale, 2020).

Aussi, le bassin versant de la Dore est concerné par deux arrêtés de non-consommation de poissons.

- Le premier, concernant le Miodet, fait l'état d'une contamination de la chair des poissons au plomb et au cadmium, dépassant les seuils fixés par la réglementation européenne (arrêté du 10 mars 2010).
- Le second, relatif à la Dore, plus précisément de la confluence avec le ruisseau de "Batifol" jusqu'à la confluence avec le "Miodet" et sur le Miodet à partir de la retenue de Sauviat jusqu'à la Dore. Ici, c'est la malformation de poissons, sans toutefois connaître les causes, qui interdit toute consommation (arrêtés du 23 mai 2008 et du 15 octobre 2009).

Sur la Dore, à Vertolaye, des perturbations hormonales avaient également identifiées chez le goujon en 2008. La cause de cette perturbation venait du rejet de substances pharmaceutiques (présence de glucocorticoïdes de la station d'épuration d'industrie pharmaceutique, SANOFI AVENTIS). Un traitement quaternaire au charbon actif a été mis en place sur le site de Vertolaye en 2014, ce qui a permis d'une part, de réduire considérablement cette perturbation, amenant à une quasi-disparition en 2018 et 2019 et d'autre part, à une nette amélioration de la qualité des rejets tels que les DCO, l'azote et les matières en suspension.

1.2.4 Un état quantitatif des masses d'eau superficielles encore bon

- **Les prélèvements dans les masses d'eau superficielles**

  - *La répartition des usages*

Les prélèvements dans les masses d'eau superficielles sont plus importants que dans les masses d'eau souterraines (58 fois plus), mais sont essentiellement **liées aux activités hydroélectriques** représentant 99 % des prélèvements (eaux turbinées : 628 743 619 m^3). Les principaux prélèvements sont liés aux barrages de Sauviat, la centrale de Chalard d'Olliergues, la centrale du moulin des Graves, la micro-centrale du moulin Saint-Gervais, la centrale du barrage de Moulin Giroux notamment.

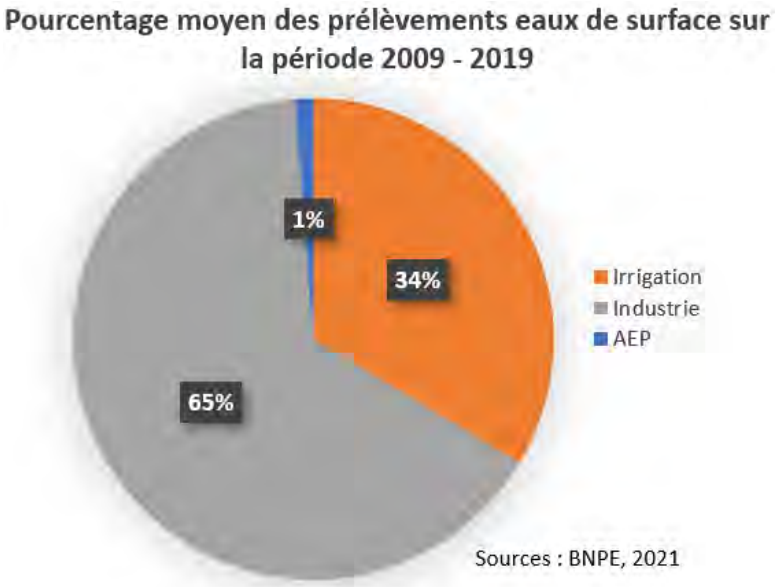

Répartition des prélèvements dans les eaux de surface BNPE 2021

Outre les prélèvements déclarés à usage des barrages, **l'industrie** constitue en moyenne[17] le second secteur de consommation de l'eau de surface (3 571 112 m^3), suivi du secteur de **l'irrigation** avec 1 841 181 m^3.

Au sein du bassin versant de la Dore, les prélèvements de surface sont majoritairement destinés à l'industrie à plus de 90 % (2 266 332 m^3, contre 195 850 m^3 pour l'irrigation, BNPE année 2019), le restant est lui destiné à l'irrigation. L'entreprise Euroapi constitue un des plus importants consommateurs du secteur industriel, avec plus de 1 752 166 m^3 d'eau prélevé en 2019. En effet, la fabrication des principes actifs des médicaments, requiert une importante quantité d'eau de bonne qualité.

L'approvisionnement en eau potable est essentiellement réalisé à partir des eaux souterraines, mais les communes de Thiers et d'Ambert sollicitent les eaux superficielles. Ainsi, pour alimenter la commune de Thiers, la retenue de la Muratte, sur la Credogne, est devenue une réserve d'eau destinée à l'alimentation en eau potable (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Rapport provisoire, 2021).

  - *L'évolution des prélèvements*

Entre 2009 et 2019, les volumes de prélèvements à destination de l'industrie ont tendance à légèrement diminuer tandis que ceux destinés à l'irrigation ont fortement augmenté (cf. figure 21). L'augmentation des prélèvements pour l'agriculture est liée à des besoins d'irrigation supplémentaires en lien avec le changement climatique, mais l'augmentation des surfaces en maraichage pourrait aussi conduire à une augmentation des besoins.

La création de retenues est encore limitée, mais tend à se développer. En plus des aménagements déjà réalisés, plusieurs projets de stockage d'eau pour l'irrigation sont à l'étude et on observe une tendance à la multiplication des projets et une augmentation des volumes de stockage souhaités.

[17] Volume moyen calculé sur une période de 10 ans (2009 – 2019)

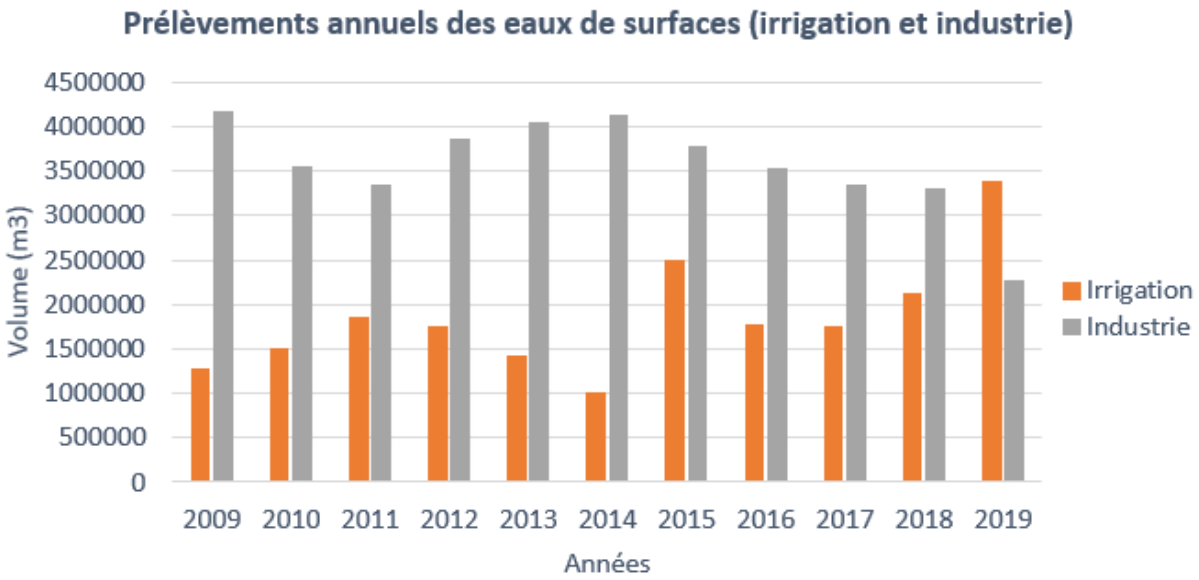

Evolution des prélèvements pour l'industrie et l'irrigation BNPE 2021

- **Les assecs**

L'observatoire national des étiages (ONDE) présente 19 sites qui ont fait l'objet de campagnes durant les périodes de 2018 à 2021, au mois de septembre. Deux sites, le moulin de Layat au sud de Courpière et l'Angaud près de Billom, présentent un risque d'assec (année 2018 et 2019). Aujourd'hui, d'après les données, la situation semble être à l'écoulement visible sur les sites de prospection menés en 2020 et 2021.

Pour autant, ces données ne reflètent pas avec exactitude l'écoulement sur le territoire. En effet, au sein du bassin de la Dore, la problématique d'assecs est de plus en plus présente (cf. figure 22), à l'image aussi de l'été 2022 et sur différentes saisons. Sur les différents bassins versants du territoire, certains affluents comme l'Ailloux, mais également le Moulin de Layat, l'Eau Mère, le Sichon, le Couzon, les sources de la Dore et le Miodet (ruisseau des Palles et les Martinanches) rencontrent des étiages sévères et des assecs répétés.

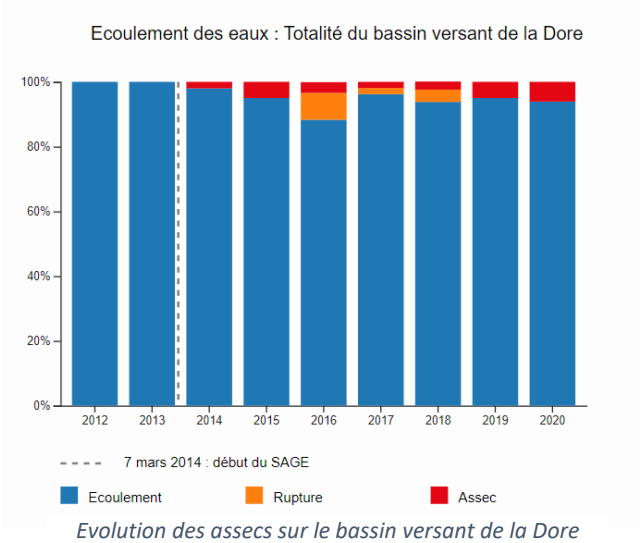

Evolution des assecs sur le bassin versant de la Dore (SAGE Dore)

Cette problématique risque d'être accentuée par le changement climatique en cours qui peut entraîner une diminution de la ressource de 10 à 40 % et une baisse des précipitations sur la période estivale de l'ordre de 20 % (Contrat Territorial Dore – Stratégie territoriale, 2020).

Pour certains secteurs comme la Durolle, la Credogne ou le Dorson, la ressource en eau est très mal répartie dans le temps avec des périodes de basses eaux fortement contrastées avec le régime moyen. Une étude sur la gestion volumétrique collective sur la Dore aval, réalisée en 2017, met en lumière une faiblesse des débits d'étiages quinquennaux 10 fois inférieurs aux débits moyens. Des projections climatiques estiment que les débits d'étiages quinquennaux peuvent diminuer de 7 à 8 % en 2030 et jusqu'à 25 % d'ici 2050 (Contrat territorial bassin versant de la Dore – 2020).

La réalisation prochaine d'une étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), sur l'ensemble du bassin versant de la Dore devrait formaliser et préciser la caractérisation d'un nombre plus important de cours d'eau en tension sur le territoire.

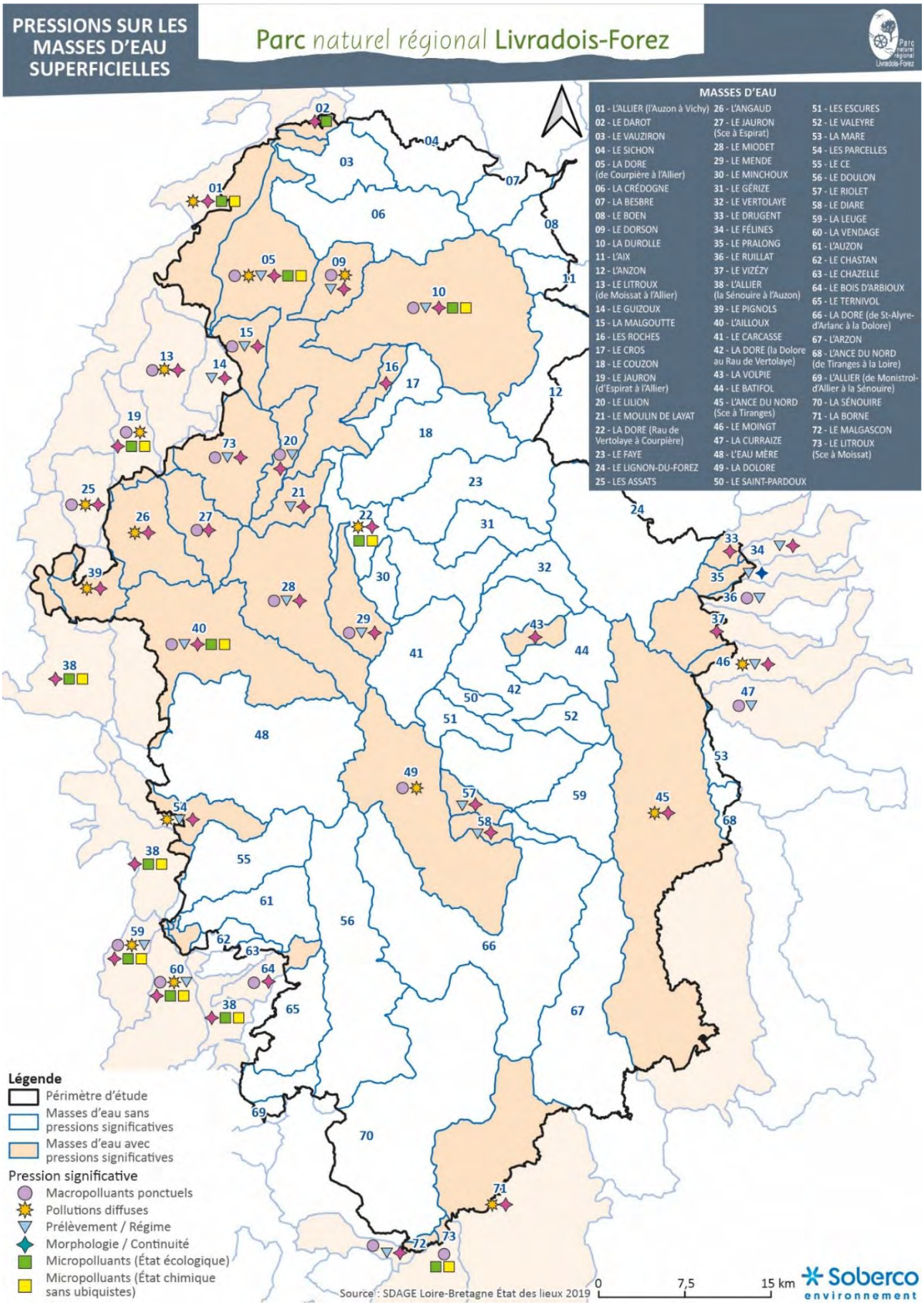
PRESSIONS SUR LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES
Parc naturel régional Livradois-Forez
MASSES D'EAU
01 - L'ALLIER (l'Auzon à Vichy)
02 - LE DAROT
03 - LE VAUZIRON
04 - LE SICHON
05 - LA DORE (de Courpière à l'Allier)
06 - LA CRÉDOGNE
07 - LA BESBRE
08 - LE BOEN
09 - LE DORSON
10 - LA DUROLLE
11 - L'AIX
12 - L'ANZON
13 - LE LITROUX (de Moissat à l'Allier)
14 - LE GUIZOUX
15 - LA MALGOUTTE
16 - LES ROCHES
17 - LE CROS
18 - LE COUZON
19 - LE JAURON (d'Espirat à l'Allier)
20 - LE LILION
21 - LE MOULIN DE LAYAT
22 - LA DORE (Rau de Vertolaye à Courpière)
23 - LE FAYE
24 - LE LIGNON-DU-FOREZ
25 - LES ASSATS
26 - L'ANGAUD
27 - LE JAURON (Sce à Espirat)
28 - LE MIODET
29 - LE MENDE
30 - LE MINCHOUX
31 - LE GÉRIZE
32 - LE VERTOLAYE
33 - LE DRUGENT
34 - LE FÉLINES
35 - LE PRALONG
36 - LE RUILLAT
37 - LE VIZÉZY
38 - L'ALLIER (la Sénouire à l'Auzon)
39 - LE PIGNOLS
40 - L'AILLOUX
41 - LE CARCASSE
42 - LA DORE (la Dolore au Rau de Vertolaye)
43 - LA VOLPIE
44 - LE BATIFOL
45 - L'ANCE DU NORD (Sce à Tiranges)
46 - LE MOINGT
47 - LA CURRAIZE
48 - L'EAU MÈRE
49 - LA DOLORE
50 - LE SAINT-PARDOUX
51 - LES ESCURES
52 - LE VALEYRE
53 - LA MARE
54 - LES PARCELLES
55 - LE CE
56 - LE DOULON
57 - LE RIOLET
58 - LE DIARE
59 - LA LEUGE
60 - LA VENDAGE
61 - L'AUZON
62 - LE CHASTAN
63 - LE CHAZELLE
64 - LE BOIS D'ARBIOUX
65 - LE TERNIVOL
66 - LA DORE (de St-Alyre-d'Arlanc à la Dolore)
67 - L'ARZON
68 - L'ANCE DU NORD (de Tiranges à la Loire)
69 - L'ALLIER (de Monistrol-d'Allier à la Sénouire)
70 - LA SÉNOUIRE
71 - LA BORNE
72 - LE MALGASCON
73 - LE LITROUX (Sce à Moissat)
Légende
Périmètre d'étude
Masses d'eau sans pressions significatives
Masses d'eau avec pressions significatives
Pression significative
Macropolluants ponctuels
Pollutions diffuses
Prélèvement / Régime
Morphologie / Continuité
Micropolluants (État écologique)
Micropolluants (État chimique sans ubiquistes)
Source : SDAGE Loire-Bretagne État des lieux 2019
0
7,5
15 km
Soberco environnement

1.3 Une gestion de l'alimentation en eau potable hétérogène

1.3.1 Une ressource en eau potable plutôt fragile

- **Les captages d'alimentation en eau potable**

Le territoire présentait en 2021, **854 captages actifs** répartis sur 110 communes. 24 nouveaux captages sont en cours de mise en service sur 17 communes. A noter également que 220 captages sont abandonnés (64 communes) et 10 captages sont suspendus avec des projets de remise en service ou en conformité, sur les communes de Saint-Rémy-sur-Durolle et Saint-Amant-Roche-Savine. Sur les 854 captages, 617 disposent d'un périmètre de protection rapproché.

Les prélèvements sont essentiellement réalisés dans les masses d'eau souterraines, mais 7 captages prélèvent dans les eaux superficielles.

Au sein du territoire, les usages de ces captages sont variables :

- l'adduction pour la collectivité publique, représente l'usage dominant (91%) à des fins d'alimentation en eau potable. Il arrive aussi, sur certains secteurs, que les prélèvements pour l'AEP servent également pour les besoins agricoles (alimentation du bétail) ;
- l'adduction pour la collectivité privée, est le second type d'usage (8.5%) ;
- l'usage pour l'activité agro-alimentaire ;
- l'usage pour l'eau conditionnée, avec deux captages destinés à l'exploitation des sources d'eau minérale et gazeuse de Châteldon.

Les masses d'eau souterraines dans lesquelles les captages sont les plus nombreux sont :

- « Bassin versant de l'Allier Madelaine » avec 491 captages ;
- « Bassin versant du haut bassin de la Loire » avec 107 captages ;
- « Bassin versant de l'Allier Margeride » avec 105 captages ;
- « Alluvions de l'Allier amont » avec 20 captages.

Les volumes prélevés ne sont toutefois pas proportionnels au nombre de captages ; les prélèvements **dans les alluvions de l'Allier** étant très importants en volumes. Par ailleurs, les points de prélèvement sont relativement concentrés par endroit et cette densité induit une certaine pression sur la ressource, d'autant que celle-ci est relativement de faible abondance. Des projets de déplacement des points de prélèvements sont en cours pour réduire cette pression localisée.

Les eaux superficielles sont sollicitées pour assurer l'approvisionnement de collectivités importantes en secteur de socle, comme les villes d'Ambert et de Thiers. Sur le périmètre d'étude, la ville de Thiers capte les eaux des ruisseaux des Estivaux et de la Credogne et du barrage de la Muratte (qui assure un apport complémentaire depuis 1990 en période d'étiage. La ville d'Ambert assure son alimentation en eau par des prélèvements en eau superficielle, mais également en eau souterraine. D'autres usages, tels l'alimentation de la fromagerie du Livradois, sont également identifiés pour les eaux superficielles.

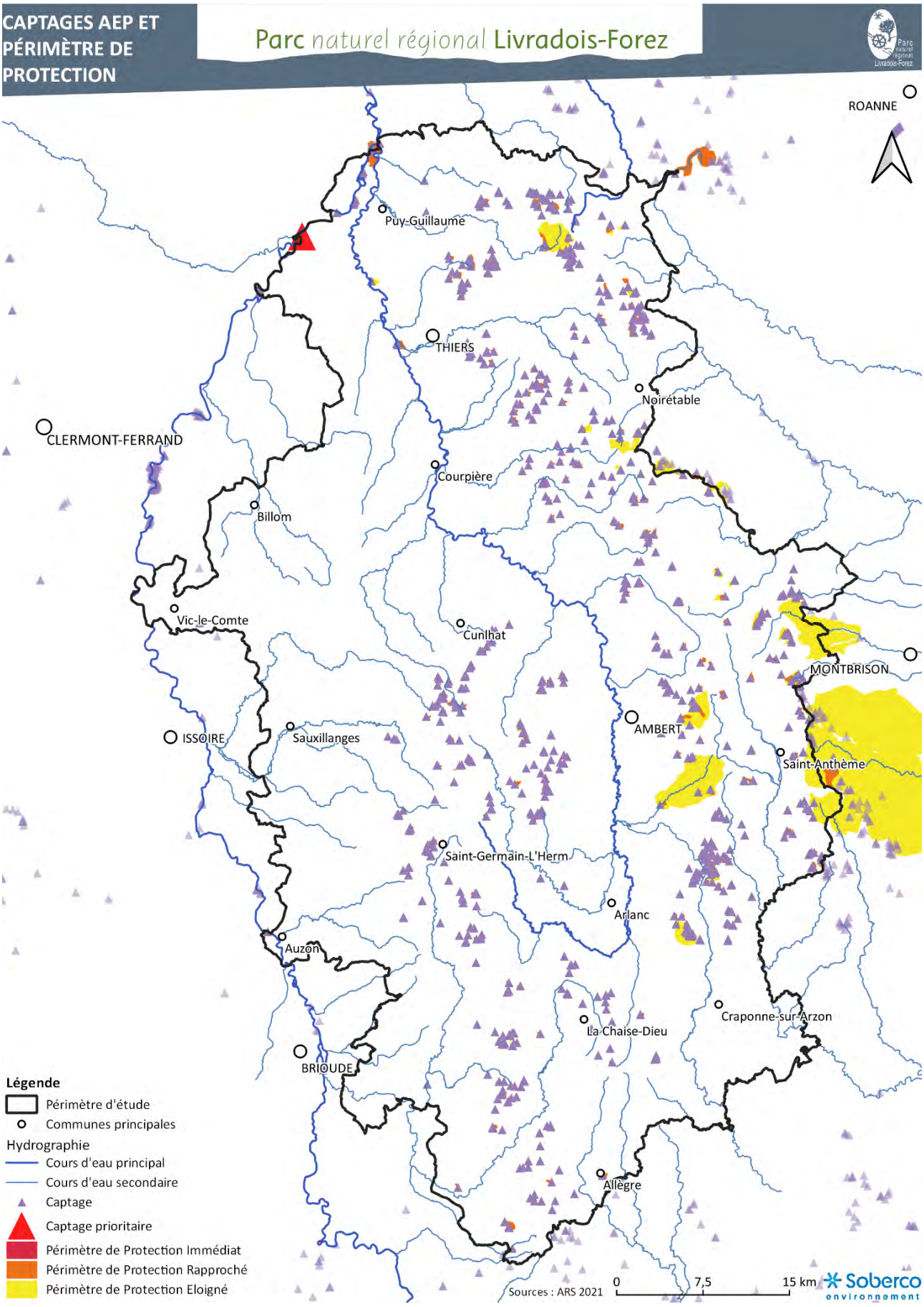
CAPTAGES AEP ET PÉRIMÈTRE DE PROTECTION
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Captage
Captage prioritaire
Périmètre de Protection Immédiat
Périmètre de Protection Rapproché
Périmètre de Protection Eloigné
Sources : ARS 2021
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- **Les captages prioritaires**

L'usage de produits phytosanitaires et d'intrants exerce une pression importante sur la qualité de l'eau prélevée pour l'eau potable.

Le captage de Vinzelles, situé sur les bords de l'Allier, est **classé prioritaire** dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027. Ce captage, qui prélève dans les alluvions de l'Allier amont, présente une sensibilité aux pollutions diffuses aux nitrates et pesticides. En effet, ce captage est exploité par le SIAEP Dore Allier et présente ponctuellement des **concentrations en nitrates** dépassant 40 mg/l (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable – Rapport provisoire, 2021). L'aire d'alimentation du captage (AAC) a été définie et présente une surface de 729 ha.



AAC Captage de Vinzelles

1.3.2 Une gestion complexe de l'eau potable

- **Les structures gestionnaires**

La gestion de l'eau à destination de l'alimentation humaine est répartie entre les communes et les syndicats intercommunaux :

- en régie communale - 56 communes et qui permettent d'alimenter environ 96 492 habitants ;
- en régie syndicale - 20 syndicats rassemblant 135 communes et qui permettent d'alimenter environ 380 183 habitants au sein des communes adhérentes.

Pour le bassin versant de la Dore, la production et la distribution de l'eau sont assurées par 9 syndicats regroupant environ 62 communes dont 3 d'entre-elles ont une gestion portée par deux syndicats et 5 sont gérées à la fois en régie communale et par un syndicat. Les autres communes sont gérées en régie communale.

- **Les interconnexions**

Les interconnexions entre services d'eau garantissent la sécurisation de larges secteurs, que ce soit sur le plan quantitatif ou qualitatif. Elles présentent l'avantage de limiter l'impact sur le milieu, en réduisant la recherche et la mise en œuvre de nouvelles ressources.

Le territoire n'est pas totalement autonome en termes d'alimentation en eau potable. En effet des volumes importants (volume autorisé ou moyen annuel supérieur à 500 000 m^3) sont exportés depuis le SIAEP Plaine de Riom (hors territoire) en direction du SIAEP de Basse Limagne (sur le territoire).

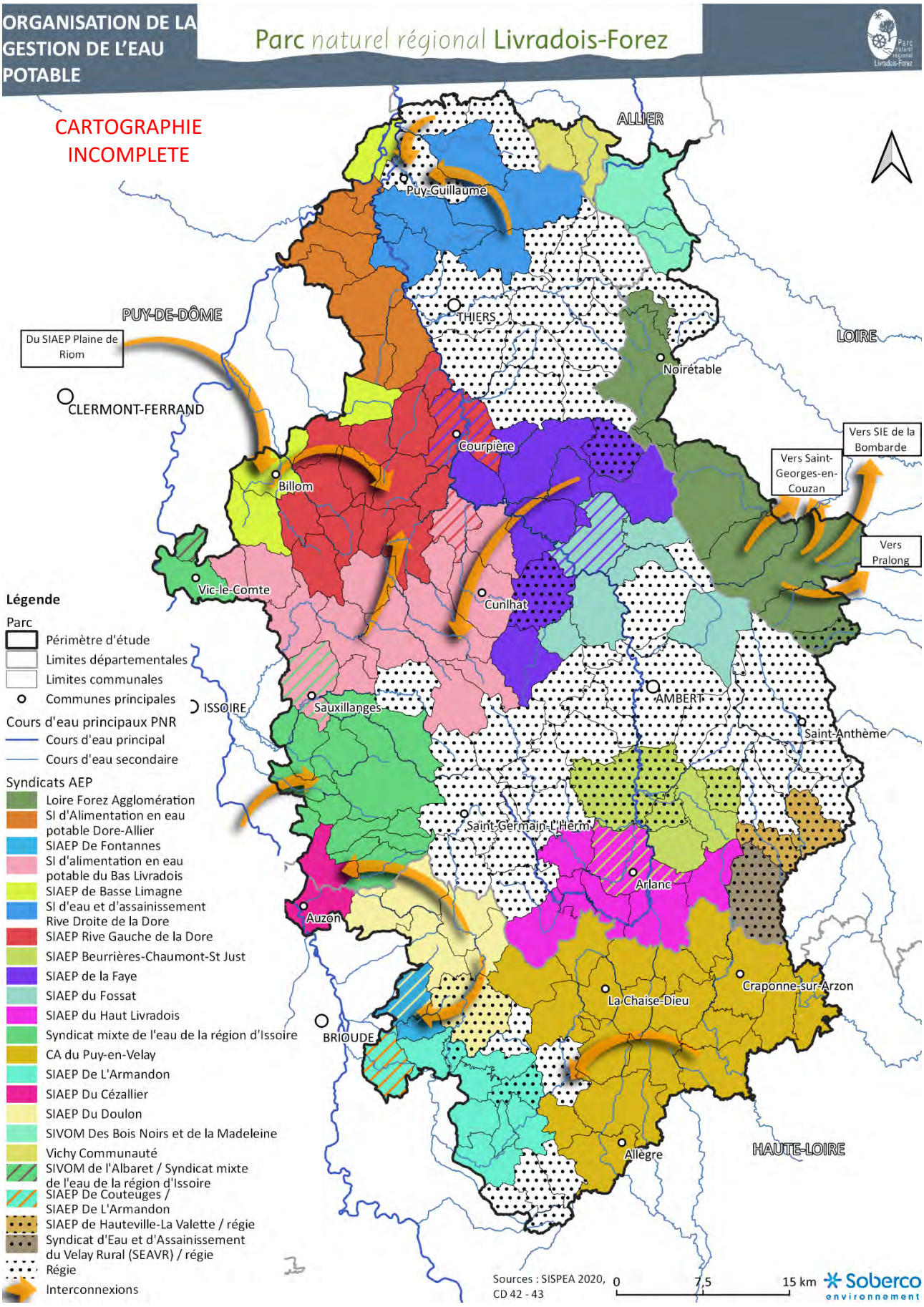
ORGANISATION DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE
Parc naturel régional Livradois-Forez
CARTOGRAPHIE INCOMPLETE
ALLIER
PUY-DE-DÔME
LOIRE
HAUTE-LOIRE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
Du SIAEP Plaine de Riom
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vers SIE de la Bombarde
Vers Saint-Georges-en-Couzan
Vers Pralong
Vic-le-Comte
Cunlhat
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Parc
Périmètre d'étude
Limites départementales
Limites communales
Communes principales
Cours d'eau principaux PNR
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Syndicats AEP
Loire Forez Agglomération
SI d'Alimentation en eau potable Dore-Allier
SIAEP De Fontannes
SI d'alimentation en eau potable du Bas Livradois
SIAEP de Basse Limagne
SI d'eau et d'assainissement Rive Droite de la Dore
SIAEP Rive Gauche de la Dore
SIAEP Beurrières-Chaumont-St Just
SIAEP de la Faye
SIAEP du Fossat
SIAEP du Haut Livradois
Syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire
CA du Puy-en-Velay
SIAEP De L'Armandon
SIAEP Du Cézallier
SIAEP Du Doulon
SIVOM Des Bois Noirs et de la Madeleine
Vichy Communauté
SIVOM de l'Albaret / Syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire
SIAEP De Couteuges / SIAEP De L'Armandon
SIAEP de Hauteville-La Valette / régie
Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR) / régie
Régie
Interconnexions
Sources : SISPEA 2020, CD 42 - 43
0
7,5
15 km
Soberco environnement

D'autres interconnexions structurantes permettent de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du territoire (recensement non exhaustif) :

- depuis le SIAEP Basse Limagne vers le SIAEP Rive Gauche de la Dore,
- depuis le SIAEP de la Faye vers le SIAEP du Bas Livradois,
- depuis le SIAEP du Bas Livradois et le SIAEP Rive Gauche de la Dore,
- entre Puy-Guillaume, la commune de Ris et le SI d'eau et d'assainissement Rive Droite de la Dore,
- depuis Sauvain vers Saint-Georges-en-Couzan,
- depuis Saint-Bonnet-le-Courreau vers le SIE de la Bombarde et les communes de Saint-Georges-en-Couzan et Pralong (hors périmètre d'étude),
- les syndicats du Doulon et de l'Armandon sont interconnectés.

Le tableau suivant met en évidence les volumes d'eau importés/exportés des différents syndicats (données non exhaustives, disponibles sur le SISPEA) :

Nom du syndicat	Nombre communes desservies	Nombre d'habitants desservis	Volume importé (m^3)	Volume exporté (m^3)
SI d'alimentation en eau potable Dore-Allier	8	13 373	0	0
SI d'alimentation en eau potable du Bas Livradois	15	6 610	8 448	59 927
SIAEP Beurrière-Chaumont-St Just	6	1 852	0	0
SIAEP de Basse Limagne	5	94 854	88 372	74 491
SIAEP de l'Armandon	10	1 402	6 875	14 267
SIAEP de Fontannes	2	2 430	104	83 924
SIAEP du Cézallier	2	19 624	726	10 589
SIAEP du Doulon	6	946	83 943	0
SIAEP de la Faye	10	5 200	1 147	34 309
SIAEP du Fossat	6	2 259	0	0
SIVOM des Bois noirs et de la Madeleine	2	946	333	0
Syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire	15	94 916	29 699	2 322 127

Importations/exportations des volumes d'eau potable – SISPEA 2022

De nombreux projets d'interconnexions étaient envisagés ces dernières années, mais en raison d'infaisabilités techniques et financières, une majeure partie de ces liaisons n'ont pu se faire, notamment en amont du bassin de la Dore.

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable du Puy-de-Dôme est en cours d'élaboration. Ce schéma, attendu pour 2023, vise à améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, protéger les ressources mobilisables, améliorer la gestion de la ressource et améliorer la sécurité de l'approvisionnement. Le Schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Haute-Loire est également en cours d'élaboration. Dans le cadre de ces schémas, des projets de sécurisation seront proposés.

- **Les rendements de distribution**

D'après les données renseignées dans le SISPEA, les rendements des réseaux de distribution sont globalement bons, même si certaines communes présentent des rendements inférieurs à 70%. À l'échelle communale, il est possible d'observer qu'il y a une grande hétérogénéité du rendement du réseau de distribution au sein du territoire. La topographie et la dispersion des constructions peut expliquer un rendement plus faible sur les communes en question.

1.3.3 Un bilan besoins/ressources qui tend au déséquilibre

- **Les risques de déficit**

Les **faibles capacités de stockage et de productivité des principaux aquifères** du socle granitique ainsi que les faibles précipitations en période estivale augmentent le risque de pénurie sur les secteurs concernés, alors que les besoins sont plus importants durant cette période. Les sources sont extrêmement sensibles à la sécheresse et les étiages des cours d'eau plutôt sévères. Les secteurs les plus vulnérables de ce point de vue sont le Livradois et le secteur de Thiers.

Des approvisionnements par citernes dans certaines communes (Châteldon notamment) ont déjà été réalisés pour assurer les besoins en période estivale et plusieurs situations de secours ont dû être mises en place :

- la commune de Marsac-en-Livradois a eu ponctuellement recours à un prélèvement de secours sur le ruisseau de Grandrif (sécheresse 2003) ;
- le SIAEP du Haut-Livradois disposait, en secours, d'une prise au fil de l'eau sur le ruisseau de la Dorette, sur la commune de Dore l'Eglise.

Certaines situations quantitatives déjà tendues pourraient être **amplifiées par la baisse des débits des sources** en lien avec le changement climatique, mais aussi avec le développement de prélèvements complémentaires (irrigation, abreuvements …), conduisant à des conflits d'usage pour l'accès à la ressource.

- **La vulnérabilité au sein du territoire**

La vulnérabilité des différents secteurs est accentuée par l'absence d'interconnexions avec un réseau voisin, mais aussi par un faible rendement du réseau de distribution, qui augmente la situation de déficit. Quelques communes présentent une plus forte vulnérabilité du fait de leur caractère isolé (absence d'interconnexion et gestion en régie communale) et de leur dépendance à un seul captage : La Forie, de Chambon-sur-Dolore, Lachaux, Puy-Guillaume, Saint-Ferréol-des-Côtes.

- *Bassin versant de la Dore*

Le bassin versant de la Dore est très vulnérable en raison des caractéristiques propre au bassin. En effet, les aquifères avec une typologie en socle, comportent des sources situées principalement sur des roches granitiques et métamorphiques, dont le débit diminue sensiblement chaque été (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable du Puy-de-Dôme– Rapport provisoire, 2021). S'ajoute à cela la réalimentation naturelle limitée, via les précipitations, du fait de la barrière géographique naturelle formée par le massif du Livradois.

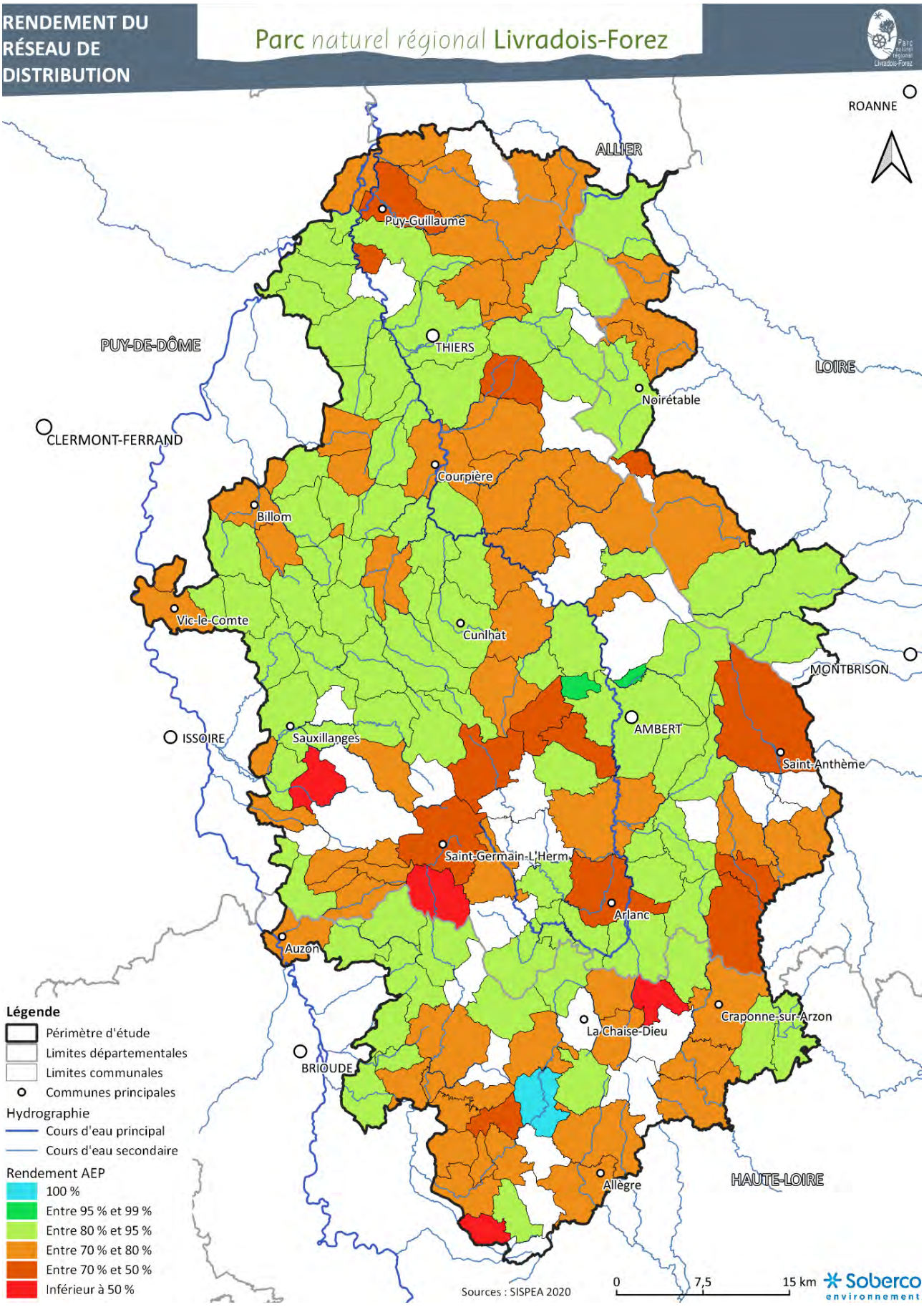
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
LOIRE
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
HAUTE-LOIRE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Limites communales
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Rendement AEP
100 %
Entre 95 % et 99 %
Entre 80 % et 95 %
Entre 70 % et 80 %
Entre 70 % et 50 %
Inférieur à 50 %
Sources : SISPEA 2020
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- *Bassin versant Allier aval*

La ressource en eau à l'ouest du territoire apparaît comme relativement abondante sur le bassin versant Allier aval. Le barrage de Naussac a pour fonction le soutien d'étiage de l'Allier, en particulier pour le refroidissement des centrales nucléaires situées le long de la Loire, l'agriculture et l'alimentation des nappes alluviales de l'Allier qui fournissent en eau potable des communes de la Limagne, de la franche ouest du territoire jusqu'à la plaine de la Dore aval (comme les communes de Néronde sur Dore ou Peschadoires). Ainsi, le soutien à l'étiage, fourni par le barrage, est une sécurité apparente pour la nappe d'accompagnement et par défaut pour l'approvisionnement en eau potable. Mais dans un contexte de dérèglement climatique, les périodes de sécheresses sont plus importantes et le soutien à l'étiage reste fragile (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable du Puy-de-Dôme– Rapport provisoire, 2021).

- *Bassin versant Haut-Allier*

L'approvisionnement en eau potable pour les collectivités reste relativement vulnérable, en raison d'un bon nombre de collectivités qui ne disposent que d'une seule ressource ou d'une seule unité de production. Cette vulnérabilité est accrue sur le secteur de la Senouire, où en période d'étiage, les prélèvements s'exercent essentiellement au sein des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable (captage de La Chaise-Dieu).

1.3.4 Une bonne qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau distribuée est estimée en fonction des limites règlementaires, selon une conformité microbiologique (présence de bactéries pathogènes dans l'eau) et une conformité physico-chimique (pesticides, nitrates, chrome, bromate).

Un grand nombre de communes disposent d'une bonne qualité d'eau à la sortie du robinet. En effet, 133 communes présentent une conformité microbiologique de l'eau du robinet supérieure à 95 % dont 77 d'entre elles présentent une conformité à 100 %. Concernant la conformité physico-chimique au robinet, 146 communes disposent d'une conformité supérieure à 95 % dont 109 d'entre elles présentent une conformité à 100 %.

En conclusion, la qualité de l'eau distribuée au sein du périmètre d'étude est relativement bonne, mais il subsiste des pollutions ponctuelles provenant des pressions agricoles, sur des secteurs à enjeux tels que la Plaine Entre Dore et Allier. En effet, des problèmes de nitrates ont pu être identifiés sur les communes de Charnat, Crevant-Laveine, Cunlhat, Limons, Puy-Guillaume, Ris et Vinzelles.

La présence d'arsenic est également problématique sur les secteurs de Cunlhat et du Haut-Livradois (Contrat Territorial – Bassin versant de la Dore – Stratégie territoriale, 2020). Ici la contamination de l'eau à l'arsenic est potentiellement d'origine naturelle, car cet élément est naturellement présent dans le sol.

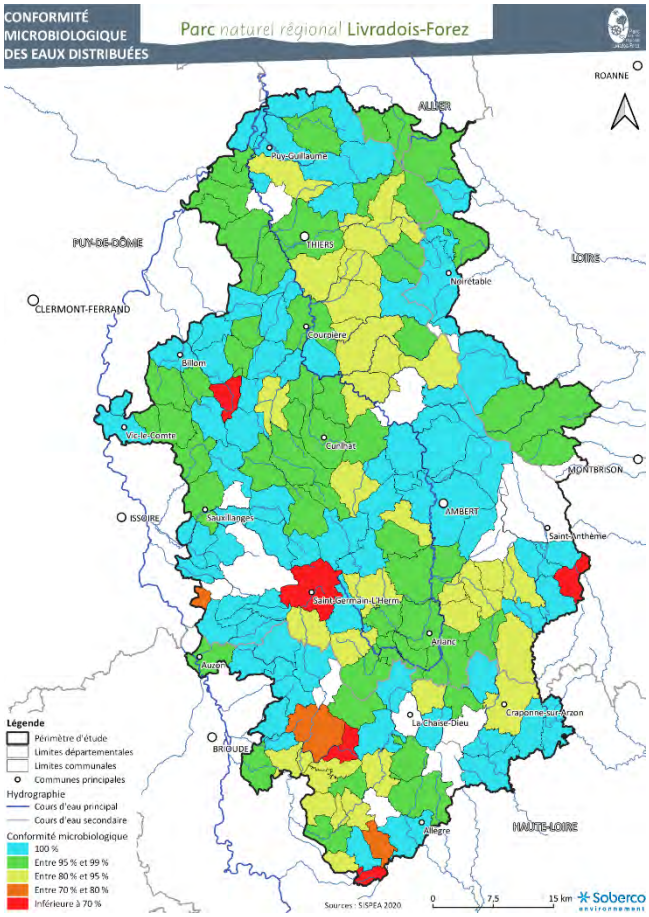

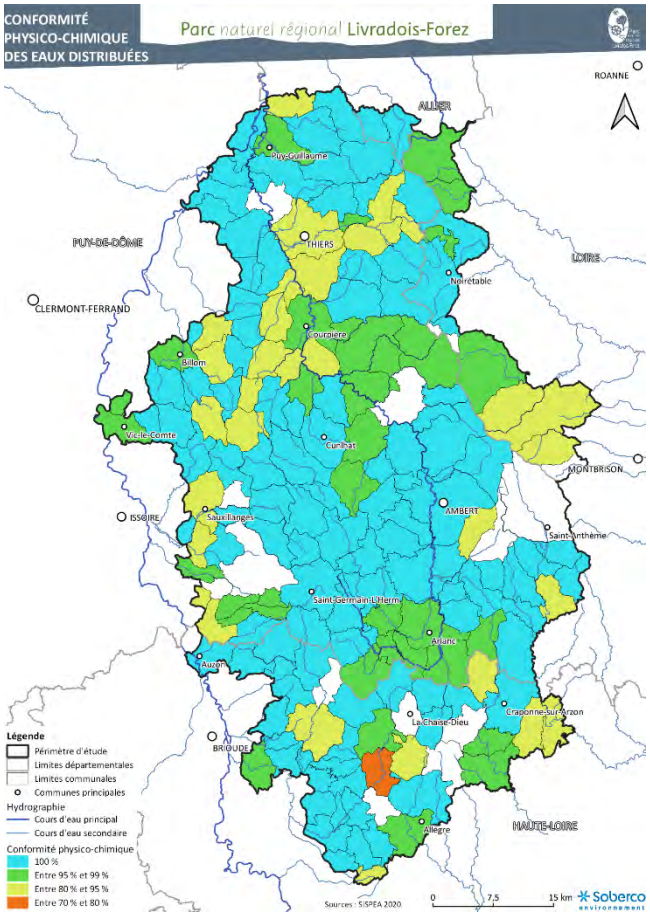

1.4 Un assainissement des eaux usées à l'origine de pollutions

1.4.1 Un assainissement collectif des eaux usées en cours d'amélioration

- **Les structures gestionnaires**

La collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire s'effectuent à l'échelle communale, pour 98 communes, et à l'échelle de 12 syndicats intercommunaux. En outre, 25 communes ne disposent pas de structures gestionnaires en raison de l'absence de dispositif de collecte et de traitement des eaux usées ; ces communes disposent de dispositifs d'assainissement autonome.

- **Les dispositifs de collecte et de traitement des eaux usées**

  - *Les réseaux de collecte*

Sur le territoire, la majorité du réseau de collecte est de type **unitaire** (les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées *via* le même réseau) et très souvent, relativement dégradé. Une rénovation des réseaux et la mise en séparatif sont engagées progressivement, mais le réseau reste majoritairement unitaire. Sur la partie altiligérienne du territoire, les réseaux unitaires semblent moins prédominants.

- *Capacités des stations d'épuration*

En raison d'un habitat diffus sur un territoire à dominante rurale et en grande partie montagneuse, les dispositifs de traitement des eaux usées sont nombreux (303 sur 154 communes) et présentent de petites capacités (source : SANDRE[18] 2021).

L'ensemble des dispositifs sur le territoire présente des capacités variables, avec une capacité nominale totale d'environ 116 750 EH (équivalent habitat) :

- 269 systèmes d'épuration pour lesquels la capacité nominale est inférieure à 500 EH ; ces 268 stations représentent environ 29 % de la capacité épuratoire.
- 16 stations ont une capacité nominale comprise en 500 et 1 000 EH, soit 9 % de la capacité épuratoire totale.
- 13 stations avec une capacité nominale comprise en 1 000 et 5 000 EH, soit 22 % de la capacité épuratoire totale.
- 4 stations avec une capacité épuratoire comprise entre 5 000 et 10 000 EH, soit 23 % de la capacité épuratoire totale. Ces station d'épuration sont localisées sur les communes d'Ambert, Billom, Courpière et Saint-Rémy-sur-Durolle.
- une station avec une capacité nominale de 20 000 EH localisée à Thiers et qui à elle seule représente 17 % de la capacité épuratoire du territoire.

L'accroissement de population résidente en période estivale peut induire des pressions supplémentaires et générer des dysfonctionnements au droit des dispositifs de traitement et notamment ceux dont les capacités sont les plus faibles.

Certaines stations collectent des effluents industriels en portion significative, notamment la STEP de Sauvage Billetoux, celle des Martinets (sur la commune de La Monnerie-le-Montel) et ou celle de Puy-Guillaume.

- **Les problématiques identifiées**

Les dysfonctionnements observés concernent la vétusté des ouvrages, des défauts de surveillance et d'entretien sur les petites unités, les dysfonctionnements des réseaux de collecte des eaux usées, et la gestion des boues. Les problématiques au sein du territoire sont majoritairement liées à des ouvrages qui ont une capacité nominale faible, en général inférieure à 500 EH. Les travaux de remise aux normes permettent progressivement de résoudre des pollutions diffuses mais les collectivités qui ont tardé à les réaliser peinent à les financer car les subventions notamment de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans ce domaine ont été fortement réduites.

Des systèmes d'assainissement particulièrement vétustes, non fonctionnels ou inexistants sont présents à Saint-Flour-l'Etang, Courpière, Néronde-sur-Dore, Chabreloche/Arconsat, Ambert, Job, Saint-Ferréol-des-Côtes, Saint-Bonnet-le-Chastel, Marsac-en-Livradois, Ambert ou Arlanc (diagnostic territorial CT Dore 2019).

[18] SANDRE : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'eau

La conformité des dispositifs de traitement (stations d'épuration) est évaluée au regard de trois critères : la collecte[19], l'équipement[20] et la performance[21].

- *La conformité vis-à-vis de la collecte*

Environ 26 stations sont concernées par une problématique de surcharge en effluents. La majorité des stations d'épurations concernées ont une charge nominale inférieure à 500 EH. Les deux stations de Billom (Billom bourg – 5 000 EH) et de Noirétable (Noirétable-Les-Chamboneaux – 2 500 EH), présentent également des surcharges plus importantes que la charge nominale prescrite.

D'après les données disponibles (SISPEA, 2020), les ouvrages suivants présentent une non-conformité pour la collecte des effluents :

- Saint-Bonnet-le-Bourg (bourg) : capacité nominale : 300 EH
- Usson (bourg) : capacité nominale : 200 EH
- Vertolaye (bourg) : capacité nominale : 1 800 EH
- Saillant Merlonne : capacité nominale : 25 EH
- Saillant (bourg) : capacité nominale : 150 EH
- Fayet-Ronaye (bourg) : capacité nominale : 150 EH
- Saint-Jean-d'Heurs Barrot : capacité nominale 50 EH
- 8 ouvrages à Courpière (bourg, Le Bouchet, Mégain, Rodias, Puissauve, Fermouly, Magaud et Limarie)

- *La conformité vis-à-vis de l'équipement*

Les ouvrages suivants présentent (en 2020) une non-conformité vis-à-vis de l'équipement :

- Saint-Rémy-sur-Durolle : capacité nominale 7 900 EH
- Saillant Merlonne : capacité nominale : 25 EH
- Saillant - Le Bourg : capacité nominale : 150 EH

- *La conformité vis-à-vis de la performance*

Les ouvrages suivants présentant (en 2020) une non-conformité vis-à-vis de la performance :

- Saint-Rémy-sur-Durolle : capacité nominale 7 900 EH
- Thiers Jambost, capacité nominale : 140 EH
- Thiers Cartaillet, capacité nominale : 15 EH
- Thiers Thivet, capacité nominale : 30 EH
- Thiers La Goutte, capacité nominale : 70 EH
- Sugères Bourg :, capacité nominale : 225 EH
- Saillant Merlonne : capacité nominale : 25 EH
- Saillant - Le Bourg : capacité nominale : 150 EH

19 Conformité de la collecte (P203.3) : Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) pondérés par la charge entrante en DBO5. (SISPEA).

20 Conformité de l'équipement (P204.3) : Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). (SISPEA)

21 Conformité de la performance (P205.3) : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU, pour chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO5 (moyenne annuelle). (SISPEA).

- **Les milieux récepteurs**

L'action conjointe des rejets de station d'épuration et des problèmes d'assecs sur le territoire pose des problèmes quant à la dilution des rejets des effluents dans le milieu. Cette problématique va se développer pour les cours d'eau présentant des assèchements qui se généralisent et des débits qui s'affaiblissent.

Ainsi, sur Le Lilion (FRGR1411), les phénomènes d'assecs sont de plus en plus fréquents. Ce phénomène renforce la sensibilité du cours d'eau face aux apports du bassin versant et par conséquent limite son potentiel d'autoépuration. La station d'épuration de Saint-Germain-l'Herm est classée par l'Agence de l'eau comme station prioritaire en raison de la sensibilité du milieu (le Doulon) dans lequel sont rejetés les effluents.

- **Les projets d'amélioration**

Des travaux de rénovation des réseaux et des stations d'épuration sont réalisés progressivement sur le bassin versant de la Dore ; à l'image de la construction en 2017 d'une STEP à Saint-Jean-d'Heurs (rejet sur la masse d'eau Malgoutte) d'une capacité de 610 EH pour traiter les effluents des zones agglomérées de la commune non reliées jusqu'alors. Les stations d'épuration de Puy-Guillaume et de Paslières ou la construction d'une nouvelle station d'épuration des Martinets (SIA de l'Agglomération de Saint-Rémy-sur-Durolle) sont autant d'exemples qui montrent que les problèmes sont peu à peu corrigés. (Contrat territorial - Bassin versant de la Dore – Document technique 2019).

Le contrat territorial du bassin versant de la Dore fait l'état de nombreux travaux de remises aux normes de certaines stations, tels que les ouvrages des villes de Cunlhat, Job et Néronde-sur-Dore. À Thiers, la commune a lancé des recherches sur les principales entreprises émettrices, après l'identification d'un taux important de métaux lourds dans ses boues.

Le programme d'actions du Contrat territorial de la Dore 2020-2025 prévoit d'accompagner des travaux sur des systèmes d'assainissement collectif prioritaires et pour lesquels le projet est suffisamment avancé (Contrat territorial - Bassin versant de la Dore – Programmation détaillée, 2020). Les travaux concernent notamment les communes de Courpière, Néronde-sur-Dore, Peschadoires, Orléat, Marsac-en-Livradois, Job, Cunlhat, Saint-Flour-l'Étang et Saint-Rémy-sur-Durolle.

Le SAGE du bassin versant Allier Aval, identifie quant à lui, à l'échelle communale, des secteurs où le système d'assainissement est prioritaire. Ces secteurs (Billom, Bongheat, Égliseneuve-près-Billom, Neuville et Reignat) constituent donc des secteurs à enjeux pour l'amélioration du système d'assainissement. Ces améliorations permettraient ainsi d'empêcher la dégradation, préserver et restaurer les têtes de bassin versant, dans l'objectif global de limiter l'eutrophisation du bassin versant de l'Allier aval, qui figure depuis le décret n°94-469 du 3 juin 1994 comme zone sensible à l'eutrophisation (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval, 2015).

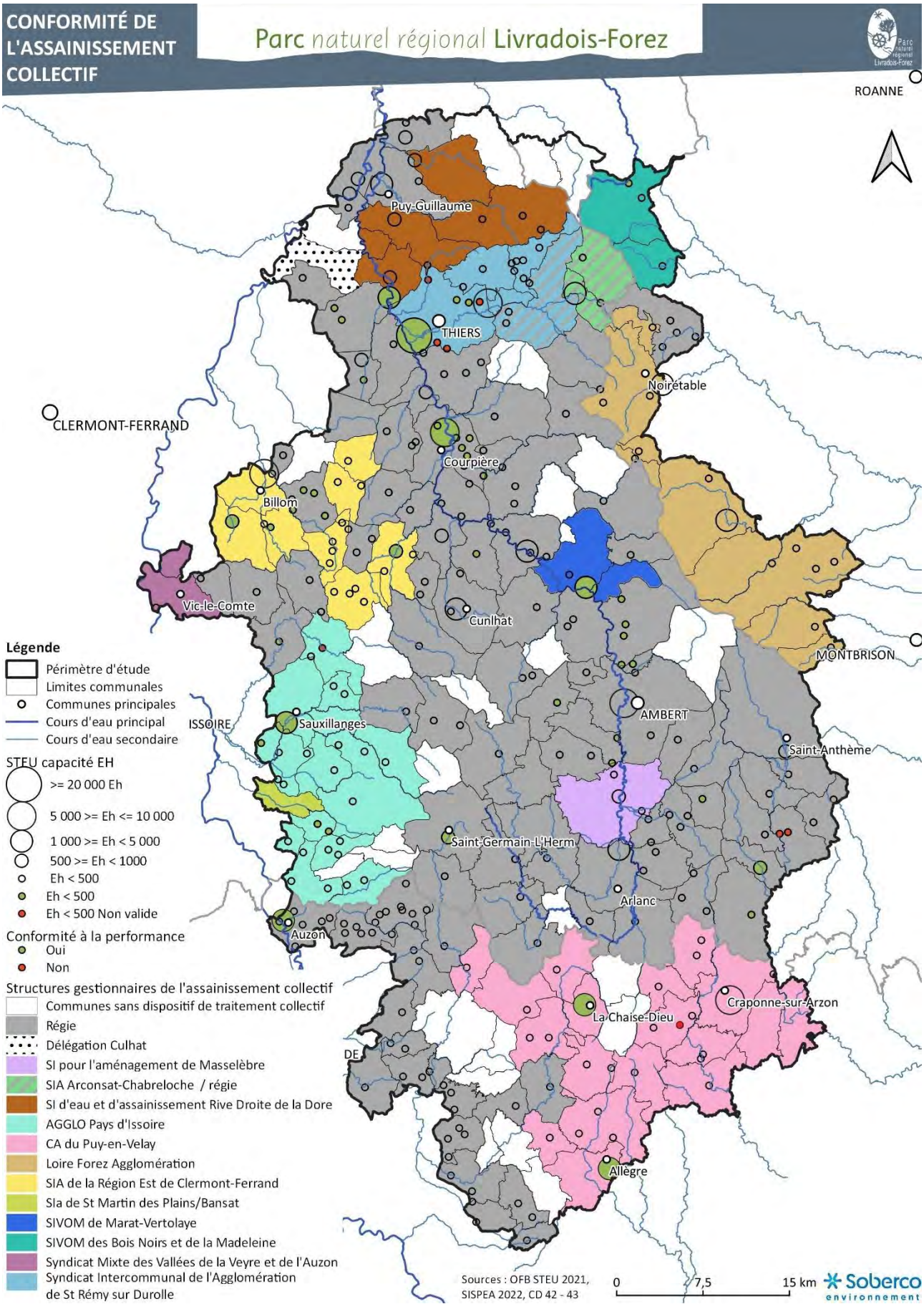
CONFORMITÉ DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
DE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites communales
Communes principales
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
STEU capacité EH
>= 20 000 Eh
5 000 >= Eh <= 10 000
1 000 >= Eh < 5 000
500 >= Eh < 1000
Eh < 500
Eh < 500
Eh < 500 Non valide
Conformité à la performance
Oui
Non
Structures gestionnaires de l'assainissement collectif
Communes sans dispositif de traitement collectif
Régie
Délégation Culhat
SI pour l'aménagement de Masselèbre
SIA Arconsat-Chabreloche / régie
SI d'eau et d'assainissement Rive Droite de la Dore
AGGLO Pays d'Issoire
CA du Puy-en-Velay
Loire Forez Agglomération
SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
Sla de St Martin des Plains/Bansat
SIVOM de Marat-Vertolaye
SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération de St Rémy sur Durolle
Sources : OFB STEU 2021, SISPEA 2022, CD 42 - 43
0
7,5
15 km
Soberco environnement

1.4.2 Un assainissement non collectif faiblement performant

Différents syndicats et collectivités portent la gestion de l'assainissement non collectif à l'échelle du périmètre d'étude. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure le contrôle des installations.

8 syndicats et 7 intercommunalités se partagent cette compétence pour 179 communes. 7 communes gèrent l'assainissement non collectif en régie communale (Varennes-Saint-Honorat, Vals-le-Chastel, Sainte-Marguerite, Sainte-Eugénie-de-Villeneuve, Saint-Pal-de-Senouire, Sallèdes, Pignols) et 6 communes n'ont pas mis en place de SPANC (Chausseterre, Saint-Priest-la-Prugne, Trézioux, Manglieu, Laval-sur-Doulon et Saint-Préjet-Armandon).

Le nombre d'installations n'est pas connu avec précision (probablement plus de 20 000), mais ce système d'assainissement autonome est relativement développé sur le territoire du fait du caractère diffus de l'urbanisation.

D'après les données du SISPEA (2022), il est possible de connaitre le taux de conformité à la performance pour certaines structures :

SPANC	Taux de conformité	Nombre d'habitants concernés
Communauté de communes Thiers Dore Montagne	58.3%	10 700
Syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire	54.7%	7 058
SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand	89.5%	3 442
Communauté de communes Ambert Livradois Forez	70.6%	10 000
Vichy communauté	21.5%	11 150
SI d'eau et d'assainissement Rive Droite de la Dore	70.9 %	1 915
Communauté de communes entre Dore et Allier	79.30 %	5 473

Une part importante des installations n'est **pas conforme à la réglementation**, ce qui génère des pressions supplémentaires sur la qualité des cours d'eau. Le parc d'assainissement non collectif est mal connu et les données sont difficiles à rassembler voire inexistantes et les chiffres donnés sont approximatifs.

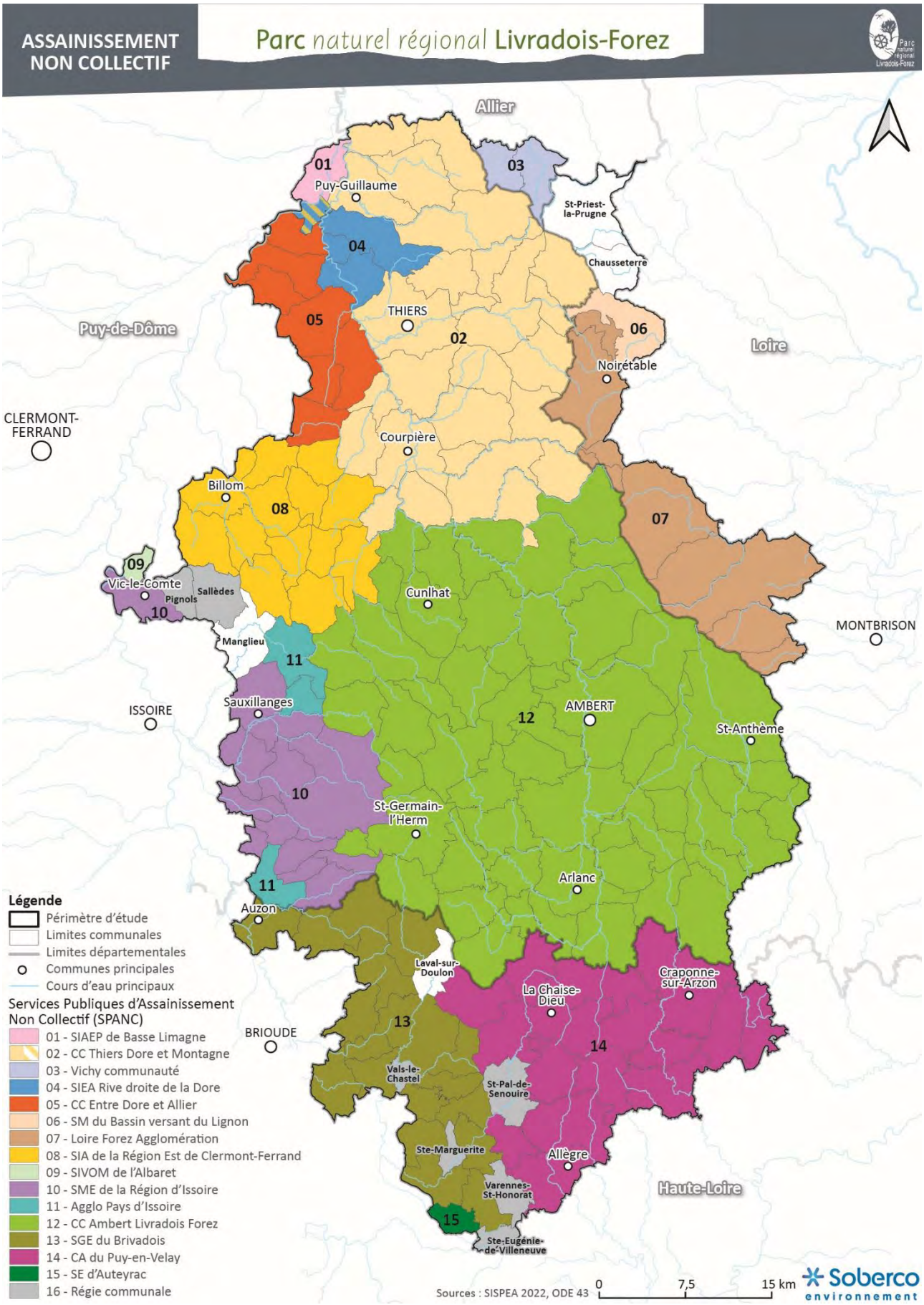
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Parc naturel régional Livradois-Forez
Allier
Puy-de-Dôme
Loire
Haute-Loire
CLERMONT-FERRAND
ISSOIRE
BRIOUDE
MONTBRISON
THIERS
Puy-Guillaume
St-Priest-la-Prugne
Chausseterre
Noirétable
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Pignols
Sallèdes
Manglieu
Cunlhat
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Laval-sur-Doulon
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
Vals-le-Chastel
St-Pal-de-Senouire
Ste-Marguerite
Allègre
Varennes-St-Honorat
Ste-Eugénie-de-Villeneuve
01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
Légende
Périmètre d'étude
Limites communales
Limites départementales
Communes principales
Cours d'eau principaux
Services Publiques d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
01 - SIAEP de Basse Limagne
02 - CC Thiers Dore et Montagne
03 - Vichy communauté
04 - SIEA Rive droite de la Dore
05 - CC Entre Dore et Allier
06 - SM du Bassin versant du Lignon
07 - Loire Forez Agglomération
08 - SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
09 - SIVOM de l'Albaret
10 - SME de la Région d'Issoire
11 - Agglo Pays d'Issoire
12 - CC Ambert Livradois Forez
13 - SGE du Brivadois
14 - CA du Puy-en-Velay
15 - SE d'Auteyrac
16 - Régie communale
Sources : SISPEA 2022, ODE 43
0
7,5
15 km
Soberco environnement

1.5 De nombreux outils de gestion de l'eau en cours

1.5.1 Un territoire quasi couvert par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

L'intégralité du territoire est couverte par un SAGE, à l'exception d'une partie des communes de Lavoine et Saint-Priest-la-Prugne. 5 SAGE sont en cours de mise en œuvre :

- **Le SAGE de la Dore**

Approuvé en mars 2014, le SAGE s'étend sur 104 communes réparties sur 3 départements : 90 dans le Puy-de-Dôme, 9 dans la Haute-Loire et 5 dans la Loire. Le bassin hydrographique de la Dore est intégralement situé sur le territoire, sur les départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de la Loire, depuis les sources de la Dore jusqu'à sa confluence avec la rivière Allier.

Les objectifs du SAGE de la Dore sont :

- La restauration de la morphologie, du maintien de la ripisylve et amélioration de la qualité,
- La restauration de la fonctionnalité des milieux alluviaux de la Dore,
- La restauration de la continuité écologique,
- La restauration et la préservation des zones humides,
- La lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques,
- L'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture plus respectueuse des milieux naturels aquatiques,
- La réduction les pollutions d'origine domestiques et industrielles,
- La gestion et réduction des déficits quantitatifs,
- La prévention du risque d'inondation.

Une réflexion est en cours afin de réaliser une Analyse Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sur le bassin versant.

Le tableau en page suivante, récapitule les actions principales menées sur le bassin versant de la Dore par thématique, les pressions qu'elles impactent et l'état de qualité des masses d'eau. Il est issu de l'évaluation des résultats des actions pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques, réalisée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne en septembre 2022.

- **Le SAGE Haut Allier**

Approuvé en décembre 2016, le SAGE Haut-Allier concerne 29 communes du territoire sur les départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme pour 165 communes au total. Le bassin hydrographique du SAGE Haut-Allier s'étend des sources de l'Allier, au Mourre de la Gardille en Lozère, jusqu'à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille-Brioude en Haute-Loire.

Les objectifs du SAGE Haut-Allier sont les suivants :

- Améliorer la connaissance des sources de pollution,
- Diminuer les apports en nutriments liés aux usages et favoriser un changement des pratiques agricoles,
- Diminuer les prélèvements et générer des économies d'eau,
- Restaurer et préserver la fonctionnalité des zones humide,
- Restaurer la continuité écologique,
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaires.

Une Analyse Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) est en cours de réalisation à l'échelle du SAGE du Haut-Allier et celui de l'Allier aval.

Thème	Thématiques	Bilan des actions 2000 - 2020				Etat des pressions 2019 Evolution des pressions	Evolution qualité des masses d'eau	Perspectives	
		Dore amont	Dore moyenne	Dore aval	Commentaires			Niveau d'enjeu	Commentaires
Milieux aquatiques	Hydromorphologie				Une disparité des actions menées historiquement selon le sous-bassin versant. ⊕ Des résultats positifs sur la Dore moyenne qui a bénéficié de nombreuses actions.	**Berges/lit/ripisylve** : 47% des masses d'eau en pression forte à très forte **Blocage mobilité latérale** : 17% des masses d'eau en pression forte à très forte **Résineux** : 40% des masses d'eau en pression forte à très forte ⊕ *52% du linéaire de cours d'eau restaurés sur la Dore moyenne* ⊖ *mais 2% seulement sur la Dore amont*	**Indicateurs biologiques :** **Poissons :** ⊕ 37% des masses d'eau respectant les seuils DCE (Très bon / Bon) ⊖ Légère dégradation du nombre de masses d'eau respectant ces seuils entre 2013 et 2017 **Indicateurs physico-chimiques :** ⊕ Paramètres DCE respectés pour 43% à 77% des masses d'eau ⊕ **NH4+, DBO5, Ptot, COD** en bon état depuis 2010 sauf ponctuellement ⊖ Résidus métalliques non suivis ⊕ **Nitrates/Phosphore** : en très bon / bon état (sauf quelques pics) ⊕ **Pesticides :** peu de molécules quantifiées (herbicides) **Constat bassin :** Déficits, cours d'eau en assec et conflits d'usages en période d'étiage : de + en + prégnant	+++	
	Ouvrages sur cours d'eau				⊕ **18 obstacles** ont été rendus franchissables sur la **Dore moyenne** et **9 sur la Dore amont** (soit **10% du** total des obstacles à l'écoulement). ⊖ Aucune action sur la Dore aval.	**Continuité écologique** : 70% des masses d'eau en pression forte à très forte ⊕ *10% du total des obstacles à l'écoulement rendus franchissables* ⊕ *30 km de cours d'eau réouverts en amont des obstacles à l'écoulement* ⊕ *Réduction de 4% du taux d'étagement sur l'axe Dore entre 2014 et 2018* ⊕ *Amélioration du régime thermique induit par le plan d'eau d'Aubusson vers le Couzon*		+++	Continuer dans cette voie
	Zones humides				⊕ Identification de nombreuses zones humides ⊖ mais peu d'actions menées jusqu'à présent.	**Zones humides** : 23% des masses d'eau en pression forte à très forte		++	Actions à démarrer
	Espèces invasives				⊕ Quelques foyers traités sur la Dore moyenne. ⊖ Les actions menées ne semblent pas concluantes, elles ont donc été arrêtées.	**Espèces invasives** : 47% des masses d'eau en pression forte à très forte		+	Vigilance
Qualité des eaux	Assainissement non collectif				Pas d'actions menées dans les CT. ⊖ Taux de non-conformité élevé d'après les SPANC.	**Domestique** : 37% des masses d'eau en pression forte à très forte ⊕ *94% des STEP sont conformes en équipement (autosurveillance possible)* ⊕ *52% des STEP conformes en performance (vis-à-vis des normes de rejets dans le milieu)* ? *mais 47% ne sont pas renseignées.* ⊖ *7 stations d'épuration ayant un taux de saturation organique > 90%, dont 6 sont situées sur la Dore aval.*		+	Travaux à prévoir (Dore aval prioritaire)
	Assainissement collectif				⊕ Des petites STEP créées et des raccordements effectués.			++	
	Pollutions industrielles				⊖ Pas d'actions menées ⊕ sauf ponctuellement (ex : usine Sanofi à Vertolaye).	**Industrie** : 23% des masses d'eau en pression forte à très forte ? *Pas d'indicateurs de pression disponible mais une densité de rejets industriels variable selon les masses d'eau. La Dore aval concentre le gros des rejets industriels.*		++	Renforcer le suivi
	Pollutions diffuses agricoles				⊕ Un diagnostic des pressions réalisé sur la Dore aval et des diagnostics individuels d'exploitation pour la mise en place de MAEC. ⊖ Pas d'action menée sur la Dore moyenne et amont.	**Agricole** : 30% des masses d'eau en pression forte à très forte ⊕ *La pression agricole sur la Dore aval est relativement faible.* ⊖ *Aucun diagnostic des pressions n'a été mené à l'échelle globale du bassin de la Dore.*		+	Continuer dans cette voie
Gestion quantitative	Prélèvements agricoles (irrigation)				⊖ Pas d'action spécifique menée sur l'irrigation, hormis sur l'abreuvement des animaux en cours d'eau (aménagements).	**Quantité** : 57% des masses d'eau en pression forte à très forte ⊕ *Programme PURE (Plan d'Utilisation Rationnelle de l'Eau) en cours pour 4 ou 5 entreprises sur la Dore.* ⊕ *Etude HMUC en cours : la Dore n'est pas en ZRE mais peu de réserves et les captages sont surtout de petites sources*		+	Vigilance
	Prélèvements industriels				⊕ Des actions ponctuelles menées auprès d'industriels.			++	Travaux en cours / prévus
	Prélèvements eau potable				⊖ Pas d'actions menées.			++	

- **Le SAGE Allier aval**

Approuvé en novembre 2015, le SAGE Allier Aval concerne 58 communes du territoire sur les départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour 463 communes au total. Le bassin hydrographique du SAGE Allier aval s'étend, quant à lui, de Vieille Brioude (confluence avec la Senouire) jusqu'à sa confluence avec la Loire au bec d'Allier.

Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est en cours sur le bassin versant Allier aval, il a pour objectif de concilier les besoins et les ressources, tout en respectant les continuités écologiques et en anticipant le dérèglement climatique. L'étude HMUC qui est menée depuis 2019 et conduite sur les bassins Allier aval et du Haut-Allier, servira entre autres à fournir les éléments techniques pour élaborer le PTGE.

Les objectifs principaux du SAGE Allier Aval sont :

- Économiser l'eau et assurer la distribution d'une eau potable à l'ensemble des usagers,
- Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale,
- Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau,
- Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques,
- Préserver, restaurer le bon état des masses d'eau voire rechercher l'atteinte du très bon état,
- Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques,
- Agir contre les espèces exotiques envahissantes et nuisibles liées aux milieux aquatiques,
- Restaurer et préserver les corridors écologiques,
- Assurer la gestion et la protection des zones humides,
- Préserver et restaurer la dynamique fluviale de l'Allier.

- **Le SAGE Loire amont**

Approuvé en décembre 2017, le SAGE Loire amont concerne 24 communes du territoire sur les départements du Puy-de-Dôme et de la Haute Loire pour 173 communes au total.

Les objectifs principaux du SAGE Loire amont sont :

- Réduire les pressions de prélèvements sur les bassins versants impactés et sécuriser les débits,
- Garantir la protection, la préservation et la restauration des zones humides et des têtes de bassin,
- Réduire l'enrésinement des bords de cours d'eau et des zones humides,
- Améliorer le fonctionnement dynamique de la rivière pour améliorer la récupération suite aux crues ; protéger les zones à enjeux contre les inondations,
- Restaurer et préserver la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau,
- Suivre et contenir les foyers d'espèces invasives,
- Améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés et continuer les démarches pour une meilleur voir réduction des usages de pesticides,
- Empêcher les dégradations de la ressource en eau probabilisable et identifier les sources de pollutions encore actives.

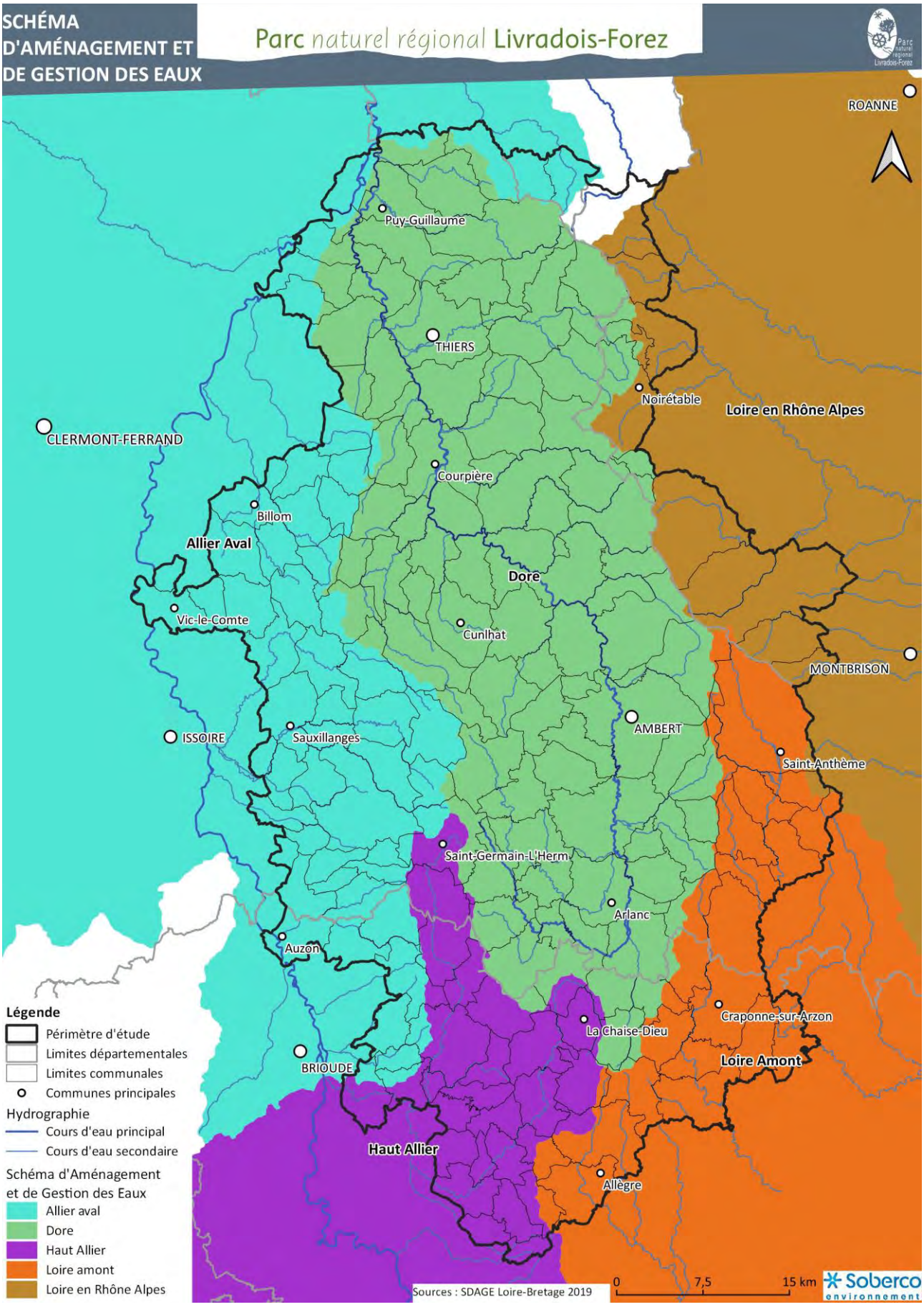
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
Loire en Rhône Alpes
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Allier Aval
Dore
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Loire Amont
Haut Allier
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Limites communales
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Allier aval
Dore
Haut Allier
Loire amont
Loire en Rhône Alpes
Sources : SDAGE Loire-Bretagne 2019
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- **Le SAGE Loire en Rhône-Alpes**

Approuvé en août 2014, le SAGE Loire en Rhône-Alpes concerne 12 communes du territoire sur les 290 communes au total. Le bassin hydrographique du SAGE Loire en Rhône-Alpes s'étend de l'aval de Bas-en-Basset en Haute-Loire jusqu'à la limite nord du département de la Loire.

Les principaux objectifs du SAGE Loire en Rhône-Alpes, sont les suivants :

- Améliorer ou maintien d'une qualité des eaux répondant à la préservation ou la restauration du bon état des milieux aquatiques ainsi qu'aux usages actuels et futurs du territoire,
- Conserver la qualité des milieux en très bon état,
- La préservation de la ressource en eau en quantité suffisante par répartition de la ressource entre les différents usages humains et les milieux naturels,
- La préservation et restauration des milieux aquatiques et humides,
- Limitation des risques d'inondation des zones exposées et de leurs conséquences,
- Atteinte du Bon Potentiel Écologique, c'est à dire amélioration de la qualité des eaux, des régimes hydrologiques, du transport solide et de la morphologie des milieux aquatiques.

1.5.2 De nombreux contrats territoriaux en cours

L'intégralité du territoire est concerné par la mise en œuvre de contrats territoriaux (dispositif de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne). D'autres sont en cours d'élaboration, notamment sur les territoires "Loire Montagne", "Val Allier alluvial", "Litroux-Jauron" et celui de l'Agglomération du Pays d'Issoire qui intègre l'Eau Mère.

Les trois principaux Contrats territoriaux sont décrits succinctement ci-après.

- **Contrat territorial du bassin versant de la Dore**

Le Contrat territorial de la Dore se veut être la déclinaison opérationnelle de 2020 à 2025 du SAGE de la Dore en cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021. Il constitue ainsi le principal outil de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI des collectivités sur ce bassin versant.

Son programme d'actions s'attèle principalement à l'amélioration de la qualité écologique des milieux aquatiques du bassin versant de la Dore. En effet, son objectif principal est de contribuer à l'atteinte de l'objectif commun de la Directive Cadre européenne sur l'Eau qui demande l'atteinte du « Bon état des eaux ».

- **Contrat territorial du Haut Allier**

Le programme d'actions 2021-2023 décline les objectifs stratégiques définis :

- Maitriser les pollutions diffuses pour satisfaire le bon état des cours d'eau,
- Initier des actions de gestion quantitative de la ressource en eau adaptées au territoire en lien avec le changement climatique,
- Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, en particulier par rapport aux espèces emblématiques (saumon atlantique, moule perlière, écrevisse à pieds blancs, etc…),
- Concilier gestion des inondations et fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

- **Contrat territorial Loire et ses affluents vellaves**

Ce contrat territorial recoupe deux SAGE : Loire amont et Loire en Rhône-Alpes, avec respectivement 86% et 14% de la superficie du périmètre de ce contrat. La mise en œuvre des actions s'étale en deux phases de 3 ans de 2021 à 2024 et de 2024 à 2027.

Les principaux objectifs consistent à :

- Restaurer et entretenir le lit, les berges et la ripisylve des cours d'eau,
- Connecter et diversifier les milieux aquatiques,
- Diminuer les pollutions diffuses,
- Améliorer les connaissances de la qualité physico-chimique des eaux,
- Suivi et protection de la moule perlière au sein de l'Ance du nord amont,
- Protéger, préserver et restaurer les zones humides.

1.6 Synthèse

- *Des masses d'eau globalement de bonne qualité, mais des dégradations observées*

Le **socle cristallin**, qui constitue la principale formation géologique du territoire, n'offre que de faibles ressources aquifères. La nappe alluviale de l'Allier, mais également celle de la Dore constituent davantage des ressources aquifères. Les différentes masses d'eau souterraines présentent un bon état quantitatif et les prélèvements réalisés sont essentiellement dédiés à l'alimentation en eau potable. Toutes les **masses d'eau souterraines** présentent également un bon état chimique à l'exception des alluvions de l'Allier amont, en raison de pollutions en nitrates d'origine agricole.

Concernant les **masses d'eau superficielles**, certaines sont classées en mauvais état (Miodet, Dore, Ance du nord, Senouire, Aix). L'état des lieux du SDAGE Loire Bretagne indique une sensible amélioration de la qualité écologique, amélioration qui reste toutefois à relativiser au regard de l'absence de prise en compte de certains paramètres écologiques dans l'analyse. Une dégradation de la qualité des eaux serait alors observée dans la partie nord-ouest du territoire, en lien avec les rejets agricoles et domestiques.

- *Des pressions persistantes altérant la qualité des masses d'eau*

Les principales pressions concernent :

- La dégradation de la morphologie des berges, en lien avec le piétinement par le bétail mais aussi du fait de la plantation de résineux.
- Les obstacles à la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau avec de nombreux ouvrages recensés et très souvent concentrés sur certains tronçons.
- L'altération de l'hydrologie en lien avec des étiages sévères voire des assecs, qui accentuent les problèmes qualitatifs et réduisent de fait les habitats aquatiques mais aussi les capacités épuratoires de cours d'eau.
- Les pollutions domestiques en lien avec le dysfonctionnement des dispositifs de traitement des eaux usées ou bien l'absence de traitement de celles-ci, ou encore la non-conformité des dispositifs d'assainissement autonome, constituent des pressions importantes.
- Les pollutions industrielles,présentes dans certaines vallées où l'activité industrielle est historique (vallée de la Dore et de la Durolle par exemple).
- Les pollutions agricoles, en lien avec l'usage de pesticides et d'engrais,présentes dans le val d'Allier et la basse vallée de la Dore. 6 communes de la plaine entre Dore et Allier sont d'ailleurs classées en zone vulnérable aux nitrates.

Le lien est très fort entre la qualité écologique et chimique et la **qualité des milieux aquatiques**, d'autant que le territoire accueille de **nombreuses espèces patrimoniales** en déclin (écrevisse à pattes blanches, moule perlière, saumon atlantique …), ce qui lui confère une responsabilité particulière.

Au regard des différentes pressions connues depuis quelques années déjà, des outils et **dispositifs de gestion de la ressource** ont été mis en place sur le territoire, qui bénéficie alors, sur presque l'intégralité de sa surface, de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), mais également de programme d'actions pluriannuels à travers des outils tels que les contrats territoriaux.

- *Une problématique quantitative qui s'accroît*

La **problématique quantitative** s'accroît au fil des années avec une augmentation des assecs observés. Cette tendance risque d'être accentuée par le changement climatique en cours, avec des projections estimant une réduction de l'ordre de 25% des débits d'étiage à l'horizon 2050.

Les masses d'eau superficielles sont fortement sollicitées sur le territoire, et ce pour de nombreux usages : l'hydroélectricité, l'industrie, l'irrigation et l'eau potable, alors qu'elles constituent des écosytèmes ; habitats notamment pour les espèces aquatiques. Avec la raréfaction de la ressource en eau, les **conflits d'usage** risquent d'être de plus en plus nombreux et la question de l'adaptation des usages et des filières (industrielles, agricoles) à la disponibilité de la ressource et au besoin du milieu, se pose comme un enjeu majeur pour le territoire, conditionnant sa capacité à accueillir des habitants dans des bonnes conditions et à créer de la richesse.

- *Une fragilité de la ressource en eau potable et de sa gestion*

Les faibles ressources aquifères du territoire entraîne la présence d'un **grand nombre de captages** d'alimentation en eau potable (plus de 850) en service. Plus de la moitié se localise dans la masse d'eau souterraine du bassin versant de l'Allier Madeleine, mais les prélèvements les plus importants en volume sont issus de la masse d'eau souterraine des alluvions de l'Allier amont. Si l'essentiel de l'eau destinée à la consommation humaine est d'origine souterraine, certaines collectivités, telles que Thiers ou Ambert, sont **dépendantes des eaux superficielles,** plus vulnérables sur le plan quantitatif.

En outre, la gestion est répartie entre 18 syndicats et 73 régies communales, limitant la vision globale de la disponibilité de la ressource à plus long terme. Quelques interconnexions existent pour assurer un soutien quantitatif à certaines communes ou syndicats, mais de nombreuses communes présentent une **vulnérabilité de leur approvisionnement** (ressource unique, sans interconnexion). De manière globale, l'approvisionnement en eau potable est fortement dépendant des précipitations et de la capacité de recharge des nappes. Des tensions existent déjà sur certaines communes lors des périodes estivales (alimentation par camion-citerne) et risquent d'être accentuées dans les années à venir.

- *Des problématiques d'assainissement des eaux usées à l'origine de pollutions*

En raison d'un habitat diffus sur un territoire à dominante rurale et en grande partie montagneuse, qui augmentent les couts de gestion et d'investissement, les dispositifs de traitement des eaux usées sont nombreux et présentent de petites capacités. Un certain nombre de **dysfonctionnements** entraîne des rejets dans les milieux récepteurs, et concernent notamment la vétusté des ouvrages, des problèmes de réseaux de collecte, des défauts de surveillance ou d'entretien. De nombreuses non-conformités sont alors recensées et des mises aux normes sont progressivement réalisées, mais les problématiques restent importantes.

La problématique liée à l'assainissement non collectif provient de la méconnaissance des dispositifs et de leur conformité qui est estimée comme étant relativement faible. Le suivi et la mise aux normes de ces dispositifs semblent particulièrement difficiles sur le territoire, où la précarité de certains foyers peut constituer un obstacle.

2 La forêt

La réalisation de cette partie du diagnostic territorial a été confrontée à plusieurs difficultés :

- *bien que situé dans une seule sylvo-éco-région (n°22), le territoire est concerné par deux massifs du PRFB d'Auvergne-Rhône-Alpes (Le Livradois-Forez et Le Velay) ;*
- *avec 4 Départements concernés, la gestion des forêts publiques et privées l'ONF est structurée autour de 4 Unités Territoriales de l'ONF et plusieurs secteurs du CNPF ;*
- *dans de nombreuses bases de données, le sapin et l'épicéa sont souvent rassemblés et il n'est donc pas possible de les distinguer dans les analyses ;*
- *les acteurs forestiers du territoire ne disposent pas d'un tableau de bord commun d'indicateurs territoriaux dédiés à la forêt du Livradois-Forez*

Extrait de la déclaration commune des membres de la commission régionale forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes sur le PRFB d'Auvergne-Rhône-Alpes adoptée le 11 septembre 2019

Les 4 grandes priorités du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) d'Auvergne-Rhône-Alpes qui établit la feuille de route de la politique forestière dans la région de 2019 à 2029**

Priorité n°1 - ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA FORÊT ET D'UNE RESSOURCE EN BOIS DE QUALITÉ, ADAPTÉE AUX BESOINS

Une gestion durable de l'ensemble des forêts est la condition indispensable pour la préservation et la valorisation des forêts régionales. La gestion forestière doit s'inscrire dans une vision de long terme qui tient compte des changements climatiques, des conditions environnementales, et des besoins en bois, tout en garantissant la pérennité forestière.

Priorité n°2 - PRENDRE EN COMPTE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS

La forêt est considérée comme un patrimoine à entretenir et à préserver. Les choix de gestion doivent concilier au mieux, en fonction des situations, les attentes multiples de la société à l'égard de la forêt : préservation d'un écosystème fonctionnel et du paysage dans la durée, protection contre les risques, accueil du public, et production de bois

Priorité n°3 - FAVORISER LA MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN BOIS

Dans la région, le stock de bois sur pied s'accroît régulièrement du fait d'un prélèvement inférieur à la production. Les disponibilités supplémentaires pour du bois d'œuvre, du bois industrie et du bois énergie sont importantes. Accroître la récolte est possible, tout en restant dans le cadre d'une gestion durable. L'objectif fixé par le PRFB est une augmentation de la récolte régionale de 25 % en 10 ans. Cette augmentation passe par un accroissement de la demande en bois local, par un effort accru d'aménagement de dessertes dans les zones les moins accessibles, et par l'organisation de chantiers collectifs là où le morcellement parcellaire est le plus prononcé.

Priorité n°4 - VALORISER AU MIEUX LA RESSOURCE LOCALE

Un nouvel effort sera fait pour développer les multiples usages du bois, éco-matériau noble. Le principal levier pour développer et pour améliorer la compétitivité de la filière forêt-bois est d'assurer localement la valorisation du bois. La promotion de l'usage du bois local et la modernisation de l'outil industriel de transformation du bois sont les deux conditions du succès en la matière.

Conformément à la note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux, *« la charte doit pleinement intégrer les démarches de planification en cours d'élaboration ou de mise en œuvre en reprenant les orientations qui nécessitent une inscription dans la durée et une mise en cohérence sur le territoire du Parc ».*

2.1 L'identité de la forêt

2.1.1 Histoire de la forêt

Le Livradois-Forez a toujours été une terre de paysans, une « montagne atelier » qui vivait au rythme des saisons, des estives, des fenaisons et des moissons. La main d'œuvre à domicile apportait un complément de revenu à celui de la ferme.

Ce territoire était un lieu de dialogue et d'échanges entre :

- la société paysanne et la société artisanale ou industrielle,
- entre les montagnes et les vallées.

Le bois était un élément important de cette économie, pour les besoins domestiques et pour le commerce.

L'histoire a gardé la mémoire des **« sapinières »**, des embarcations qui exportaient les marchandises par voie fluviale vers Paris via la Dore, l'Allier, la Loire, le canal de Briare et la Seine. À la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle notamment, on construisait en sapin ces bateaux qui étaient démontés à l'arrivée et dont le bois était vendu au même titre que le reste des denrées acheminées. La rivière Dore était navigable à partir de Courpière et les Quais de Bercy constituaient la destination principale. Cette marine fluviale, qui n'est pas propre au secteur du Livradois-Forez, a peut-être contribué à la renommée des « Bougnats » de la capitale. Elle est également l'une des causes de la déforestation de l'Auvergne.

Mais le **minimum forestier en Livradois-Forez est probablement un peu antérieur, contemporain de la Révolution française**. D'après les experts, il correspondait vraisemblablement à un couvert de 17 %, soit environ 58 000 ha de forêt. Au XIXe siècle, le manteau forestier était réduit à quelques grands massifs de sapins et de hêtres dont le patrimoine littéraire local – Gaspard des montagnes, par exemple – entretient la mémoire. La forêt aurait commencé à reconquérir l'espace agricole au début du XIXe siècle, alors même que la population augmentait encore (le pic démographique datant de 1850), ce qui semble être une originalité propre à ce territoire. Malgré une faible réserve de bois (importante pour l'époque), on commercialisait déjà des produits utilisés sur place ou exportés : charbon de bois, écorces pour les tanneries, bois de mine...

Un peu plus tard, **la forêt a recolonisé naturellement les espaces les plus contraint d'altitude et dans les vallées, les plantations sont devenues les éléments majeurs des paysages du Livradois-Forez**. Contemporaines des politiques de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), les premières plantations datent de la fin du XIXe siècle, complétées par celles qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. En effet, après 1950, la déprise agricole s'est amplifiée. Combinée avec les aides financières du Fonds Forestier National (FFN) mises en place par un État déficitaire en bois et en énergies, elle a totalement modifié l'apparence du territoire pour en faire, avant tout autre chose, un pays de forêt et de bois.

Cette nouvelle apparence a créé des situations et des « expériences » paysagères inconnues, comme celles de l'isolement et des points de vue perdus. Elle a également permis **l'avènement d'une ressource abondante à l'origine d'une économie induite qui constitue désormais l'une des premières richesses du Livradois-Forez.**

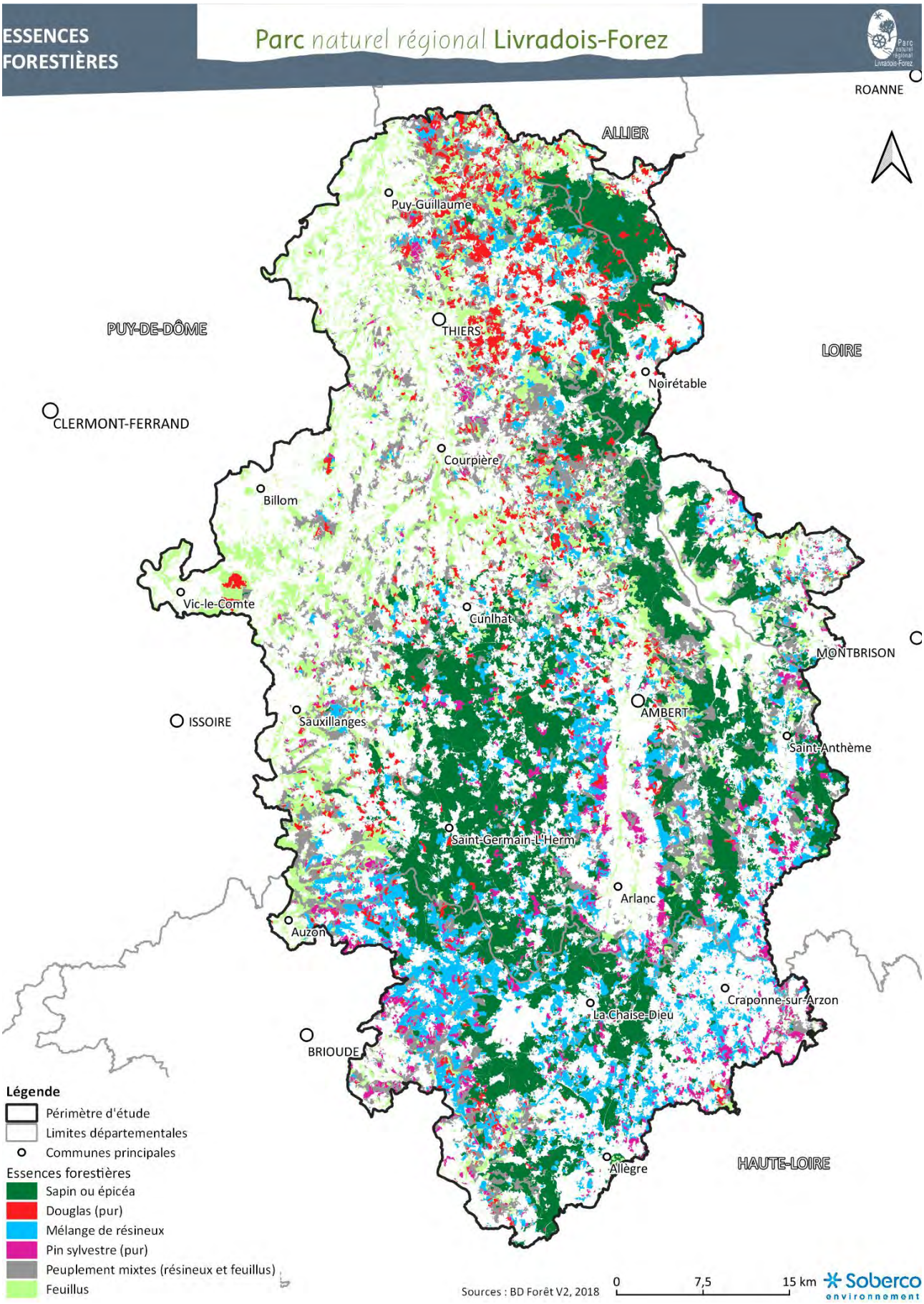
ESSENCES FORESTIÈRES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
LOIRE
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Essences forestières
Sapin ou épicéa
Douglas (pur)
Mélange de résineux
Pin sylvestre (pur)
Peuplement mixtes (résineux et feuillus)
Feuillus
Sources : BD Forêt V2, 2018
0
7,5
15 km
Soberco environnement

2.1.2 Les caractéristiques de la forêt

- **Une forêt omniprésente et essentiellement résineuse**

Avec une surface forestière de **183 000 hectares** (Source IFN – 2010-2019 – Toutes forêts), le taux de boisement s'établit à 52 % contre 35 % pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Plus d'une dizaine de communes ont des taux de boisement de plus de 80 %. C'est la région la plus boisée de l'ancienne région Auvergne, avec un quart de sa surface.

D'après une étude du Conservatoire botanique du Massif Central, environ **30% de la surface forestière du territoire est « présumée ancienne »** (l'usage forestier a été assuré depuis 150 à 200 ans).

Au sein de la sylvo-éco-région « Plateaux granitiques du centre du Massif central », la forêt se développe sur un sous-sol cristallin, d'origine granitique ou métamorphique, qui a donné naissance à des sols à texture généralement limoneuse, mais aussi limono-sableuse ou sableuse. La réserve minérale est en général limitée (fragilité chimique des sols).

Les résineux représentent 81 % des volumes de bois sur pied. Le sapin pectiné représente, à lui seul 38 % des volumes de bois. **Ce sapin,** naturellement présent en Livradois-Forez, **en est même l'essence emblématique. Il contribue à son identité propre.**

Les trois autres principales essences sont **le douglas** (très présent sur le nord du territoire), **l'épicéa et le Pin Sylvestre**. Au sein des feuillus, les principales essences sont **le hêtre et le chêne**.

Le Livradois-Forez rassemble un quart des sapinières du Massif Central et constitue l'une des plus importantes ressources en douglas. Le sapin et le hêtre, représentent ensemble 45% du volume sur pied des forêts du Livradois-Forez.

Essence	En volume de bois sur pied (m3)	%	
Sapin pectiné	**22 228 000**	**38%**	
Douglas	8 389 000	14%	
Epicéa commun	8 717 000	15%	**81%**
Pin Sylvestre	6 062 000	10%	
Autres résineux	1 329 000	2%	
Chêne (rouvre et pédonculé)	**3 366 000**	**6%**	
Hêtre	**3 890 000**	**7%**	**19%**
Frêne	1 083 000	2%	
Autres feuillus	2 972 000	5%	
	58 036 000		

(Source IFN – 2010-2019 – Forêts de production – Données « Bois fort tige)

Entre 1988 et 2003, la surface boisée totale avait peu progressé (+3% seulement), mais avec des gains visibles dans certains secteurs (vallée de la Dore par exemple). Le secteur Billomois et le versant sur l'Allier perdent en revanche de la forêt. Mais c'est surtout la répartition des types de boisements qui avait le plus évolué avec une baisse sensible des peuplements de feuillus purs (-22 %) et une augmentation des surfaces mixtes conifères-feuillus (+ 29 %). **Le diagnostic territorial réalisé en 2008** (dans le cadre de la précédente révision Charte du Parc) **concluait à « *une mono spécialisation en conifères qui se poursuit et s'étend ».***

La comparaison des résultats IFN sur deux périodes d'études (2005-2011 – année moyenne 2008 et 2014-2020, année moyenne 2017), permet de dresser des **tendances quant aux dynamiques forestières du territoire des 10 dernières années** :

- la surface boisée totale a connu, de nouveau, une progression non significative (+3% seulement) ;
    - **les surfaces de peuplements mixtes résineux-feuillus ont encore augmenté** de manière importante (+45%) sans baisse sensible des peuplements purs de feuillus (stabilité des surfaces).
- **les surfaces de peuplements purs de résineux ont diminué** de l'ordre de 10 % (sans doute liés à des prélèvements de peuplements d'épicéas FFN dont le volume sur pied (bois fort tige) n'a pas augmenté sur la période ;
    - **l'augmentation des volumes sur pied de douglas** est deux fois plus importante que celle du sapin pectiné (30 % contre 17%). Cela correspond à la « montée en production » de cette essence et indique aussi une montée en puissance de cette essence forestière sur le territoire par remplacement des autres résineux. Le volume sur pied de chêne et de hêtre est stable sur la période.

Mais cette décennie a surtout été marquée par la montée en puissance des effets du changement climatique sur les peuplements forestiers (dépérissement, attaques de ravageurs, ...) - Cf. paragraphe ci-après.

Paroles d'acteurs

La forêt du Livradois-Forez ne s'est pas davantage enrésinée. Il n'y a pas eu d'importantes coupes de peuplements feuillues qui ont été remplacés par des résineux. Les sapinières de la montagne thiernoise, qui ont commencé à dépérir dès les années 2003/2005, ont été coupées et remplacées par des plantations de douglas. Les peuplements d'épicéas « FFN », arrivés à maturité, ont également été remplacés par du douglas dans certains secteurs suite à des dépérissements (coupe sanitaire) - CNPF

Le paysage de la forêt publique a peu évolué depuis 10 ans : les peuplements feuillus ont été préservés le plus possible, ainsi que les mélanges de hêtre et de sapin. Les plantations FFN ont été éclaircies 2 ou 3 fois - ONF

- Un massif forestier structuré en trois grands types de forêts

Compte-tenu du relief, de l'hydrographie et des conséquences de l'histoire locale, **le couvert forestier du Livradois-Forez n'est pas homogène**. Les forêts sont variées en composition et en structure, selon leur localisation (l'altitude est un facteur déterminant), leur exposition (versant chaud ou versant frais), mais surtout selon leur origine.

On retrouve ainsi sur le territoire trois grands types de forêts qui représentent chacun 1/3 de la surface forestière :

- **1/3 de feuillus situé dans le quart nord-ouest du territoire** avec les peuplements autochtones de chênaies et hêtraies, purs ou ponctuellement mélangés avec du résineux. On y trouve aussi des boisements spontanés ou « accrus » ligneux issus de friches qui ont évolué vers des forêts mélangées. Ce type de peuplements se situent dans la plaine, les collines et les rebords du massif, ainsi que dans les quelques dépressions en son sein. Le seuil altitudinal de 700 mètres semble délimiter ce premier type de forêt. Cette forêt feuillue est sous valorisée et ne fait as l'objet de sylviculture (peu de débouchés pour le Hêtre).
    - **1/3 de sapinière-hétraie qui est l'habitat forestier d'altitude naturel du Livradois-Forez**. On y trouve des sapinières pures situées en Haut-Livradois, sur le plateau de La Chaise-Dieu, dans les Monts du Forez et les Bois noirs, et le massif des Bois noirs. On y observe aussi des hêtraies et hêtraies-sapinières dans les Monts du Forez et en lisière des Hautes-Chaumes. A l'échelle du territoire actuellement classé Parc , la

surface des sapinières pures est estimée par les experts à 53 000 ha environ. La surface des hêtraies et hêtraies-sapinières dépasse les 10 000 ha. Les sapinières pures ou en mélange avec le hêtre du Livradois-Forez représentant 25 à 30 % des sapinières du Massif central, le territoire a donc une responsabilité forte de conservation.

- **1/3 de plantations résineuses artificielles, majoritairement épicéas/douglas** (un peu de mélèze). Elles sont le plus souvent issues de plantations installées dans le contexte du Fonds forestier national (FFN), à la fin des années 1950, sur des terres agricoles. Ces plantations sont réparties sur l'ensemble du périmètre mais principalement sur le Haut-Livradois. D'une manière générale, ces peuplements ont peu fait l'objet d'actes sylvicoles (voir pas du tout), notamment en ce qui concerne les plantations d'épicéas. En effet, les messages du CRPF pour la réalisation des éclaircies ont commencé à porter leurs fruits dans les années 1990 (surtout dans le secteur thiernois), avec une accélération dans les années 2000 suite aux "plans développement de massif". Ainsi, le douglas, arrivé un peu plus tard, a connu un sylviculture plus attentive. A l'échelle du territoire, ces plantations représentent, à dire d'experts, près de 50 000 ha, dont la moitié environ de douglas.

Dans ce panorama, qui reste très « schématique », il est à noter la **présence de nombreuses pineraies** (notamment de pin sylvestre qui représente 10% du volume de bois sur pied). Elles sont réparties à différents endroits du territoire et tout particulièrement dans sa partie altiligérienne. A l'échelle du territoire, la surface de ces pineraies pures est estimée par les experts à 20 000 ha environ.

- **Une richesse naturelle, paysagère et culturelle, fondement de la création du PNR Livradois-Forez -** *Cf. partie 2 sur les patrimoines*

2.1.3 Une forêt essentiellement privée et très morcelée

La forêt du territoire d'études est à **93%** privée *(source : Données IGN - 2010 à 2019)*. En Auvergne-Rhône-Alpes, la forêt privée représente 80% de la surface forestière.

- **Un foncier forestier privé « atomisé »**

La propriété privée foncière est « atomisée » avec :

- 70 000 propriétaires
  - en moyenne 2.4 ha/propriétaire en 4 parcelles, souvent non contiguës (2,8 ha en France métropolitaine)
- âge moyen d'un propriétaire : 70 ans
  - 40 à 60 % (selon les secteurs) des propriétaires habitent la commune dans laquelle sont situées leurs forêts

Sources PRFB AuRA –

Massif « Livradois Forez » : Presque les 2/3 des propriétaires (*) ont moins de 1 ha de forêt (**) mais 91 % de la surface forestière est détenue par des propriétaires possédant plus de 1 ha de forêt. Les propriétaires individuels (hors entreprises et collectivités) détenant au moins 1 ha possèdent 9,6 tènements en moyenne, chaque tènement mesurant 0,5 ha en moyenne. La superficie moyenne s'élève donc à 4,8 ha pour les propriétaires de plus de 1ha de forêt.

Massif « Velay » : Presque les 2/3 des propriétaires (*) ont moins de 1 ha de forêt (**) mais 88,2 % de la surface forestière est détenue par des propriétaires possédant plus de 1 ha de forêt. Les propriétaires individuels (hors entreprises et collectivités) détenant au moins 1 ha possèdent 9,23 tènements en moyenne, chaque tènement mesurant 0,438 ha en moyenne. La superficie moyenne s'élève donc à 4 ha pour cette catégorie de propriétaire.

** Les données concernant les tènements forestiers ont été créées par le SIG de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes. Un tènement est un îlot forestier regroupant des parcelles contiguës ayant strictement le même propriétaire.*

Le morcellement de la propriété forestière du Livradois-Forez se traduit autant par la taille des parcelles que par le nombre de tènements de chaque propriété.

Ces 10 dernières années, ce morcellement n'a pas vraiment évolué. Le nombre de propriétaires a sans doute un peu diminué mais cela n'a pas entraîné une augmentation de la surface moyenne.

L'état des principaux types de regroupements de propriétaires forestiers (associations syndicales, groupements forestiers, ...) sur le territoire n'est pas disponible. Le CRPF propose des formations sur la création et le fonctionnement de Groupement Forestier. Les principales demandes des propriétaires portent sur les groupements forestiers familiaux.

Le morcellement du foncier forestier entraîne parfois un désintéressement des propriétaires pour leur propriété et des difficultés d'accès et d'exploitation. Il est le principal frein au déploiement des pratiques sylvicoles (« fines »), à la mise en place d'outils de gestion durable et in-fine à la valorisation durable de la ressource. Afin de rendre la mobilisation du bois réalisable, le bois sur pied a tendance à être surcapitalisé. Mais, d'une certaine manière, la mosaïque foncière générée par un tel morcellement, peut aussi constituer une source de biodiversité et une opportunité pour la préserver.

- **Un marché foncier dynamique mais peu structuré**

Par le passé, le CNPF s'est beaucoup investi sur cette question foncière, notamment sur la création d'ASL (Associations Syndicales Libres) pour créer de la voirie (sans aller, sur la partie auvergnate, jusqu'aux ASLGF (Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière) intégrant la gestion forestière). Ces expériences lui ont montré que la restructuration foncière nécessite des moyens d'animation très importants et sur le long terme. Les résultats restent modestes en surface. Le CNPF est régulièrement contacté pour des achats de parcelles. Compte-tenu de l'absence de moyens pérennes d'animation foncière, il s'investit davantage sur la mobilisation des bois avec le regroupement de chantiers et sur la mise en place de documents de gestion durable sur les blocs forestiers plus importants (au moins 4 ha). Le site www.laforetbouge.fr n'est pas très utilisé et dynamique, faute d'animation locale (le 26/04/22 : seulement 2 offres de vente sur le site).

De nombreux autres acteurs s'impliquent dans ce domaine, selon des modalités variées :

- la SAFER est sollicitée avec notamment des groupements forestiers (secteur Credogne…) et des agriculteurs, ainsi que divers propriétaires qui souhaitent vendre ;
    - les Communes forestières travaillent avec l'Office national des Forêts et le syndicat mixte du Parc sur les biens sectionaux et communaux hors régime forestier et les biens sans maître (la loi facilitant l'appropriation par les communes de ces biens) ;
- le syndicat mixte du Parc est régulièrement contacté par des personnes souhaitant vendre ou acheter des parcelles (habitants, associations). Il les dirige vers le site laforetbouge.fr ;
    - le Conseil départemental du Puy-de-Dôme déploie un dispositif d'aides à destination des propriétaires forestiers d'une propriété inférieure à 25 ha. Il prend en charge 100% des coûts HT des frais notariés (montants plafonnés) pour aider au groupement foncier. L'effet levier de ce dispositif pour limiter l'atomisation du foncier reste faible ;
- dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez plusieurs actions spécifiques sont engagées : promotion du site laforetbouge.fr, travail sur les biens susceptibles d'être sans maître, communication auprès des propriétaires, mise en place d'une animation foncière locale sur 2 massifs « test » à proximité de 2 voiries forestières de compétence intercommunale : massif de Bois Rond sur 380 ha et massif Chard-Aubapeyre sur 323 ha ;

- l'Agglomération du Puy-en-Velay met en œuvre trois actions visant à réduire le morcellement des parcelles forestières, notamment un dispositif d'aides pour l'acquisition de parcelles riveraines.

Ces démarches ne sont pas capitalisées et mises en synergie. Les propriétaires du Livradois-Forez expriment régulièrement leurs intérêts pour acheter des parcelles ou restructurer leur propriété. L'accompagnement qui leur est apporté à ce jour est-il suffisant ? La restructuration du foncier forestier privé est une problématique ancienne qui nécessite sans doute des solutions nouvelles.

- **Des associations de propriétaires forestiers dynamiques à renforcer**

On compte 6 associations de propriétaires forestiers privés (Cf. carte page suivante) dont 3 totalement situées sur le territoire (GSMT, APFAD et APFL). Elles ont été créées à la suite des Plans de Développement de Massif (PDM) initiés par le CNPF en 2005 (respectivement en 2007, 2009 et 2010).

Il n'existe pas de telles associations sur les communes altiligériennes du territoire, ainsi que sur sa bordure ouest (peuplements feuillus, économiquement moins intéressants). Des moyens d'animation n'ont jamais été déployés sur ces secteurs.

Chaque association porte un programme d'animations annuelles à destination de ses adhérents (4 à 5 animations en moyenne) sur des sujets variés (voirie, santé des forêts, exploitation…). Ces animations connaissent une bonne fréquentation (80 à 100 personnes parfois). Le GSMT organise, tous les deux ans, un voyage d'études dans une région boisée de France ou d'Europe.

Le nombre d'adhérents s'est fortement développé les premières années sous l'effet de l'animation de terrain conduit par le CRPF dans le cadre des PDM. Depuis**, il a tendance à stagner autour de 200 à 250 adhérents pour chaque association**. Ces dernières années, sous l'effet du COVID, il a même diminué (ex : 180 en 2021 pour l'AFPAD). Compte-tenu de la moyenne d'âge des propriétaires forestiers, l'enjeu de ces associations est le renouvellement des adhérents. L'intégration de nouveaux adhérents, avec d'autres centres d'intérêts que la valorisation économique de la ressource, a déjà été évoquée et a fait débat.

Tous les ans, les membres du Conseil d'administration des 3 associations de la partie puydômoise du territoire, de l'UFOR (dans l'Allier) et des Combrailles se réunissent.

Le CNPF assure l'animation technique de ces associations, seul ou en co-animation (avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour deux d'entre elles). Ce soutien est formalisé dans une convention annuelle de mise à disposition de temps de techniciens CNPF (une dizaine de journées dont le nombre est stable depuis 10 ans). Par le passé, le CNPF communiquait davantage sur ces associations notamment à l'occasion de réunions de vulgarisation par canton (qui ne se font plus compte-tenu de la réduction des moyens). Les associations s'appuient aussi sur toutes les « forces vives » du territoire pour mener leurs actions (le syndicat mixte du Parc, les experts privés, l'ONF…).

Les propriétaires de ces associations sont souvent formés et impliqués dans la gestion. Ils sont des « bons relais » entre les structures techniques de conseil forestier et le territoire (autres propriétaires, habitants, élus…). Globalement ces associations fonctionnent bien, chacun à des degrés différents. Elles pourraient être encore plus actives et jouer davantage un rôle « moteur » notamment pour développer la « culture forestière » des propriétaires. Dans ce cadre, comment leur permettre de « toucher » des propriétaires moins enclins à s'engager dans une telle organisation ?

- **Des « alternatives forestières » en développement**

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN), agréé par l'État et la Région, a pour objet la préservation des espèces, des habitats naturels ou anthropisés, la géodiversité et les paysages. Parmi ses leviers d'actions, le CEN acquiert des sites. Pour les sites totalement forestiers, la modalité de gestion retenue est la « libre évolution ».

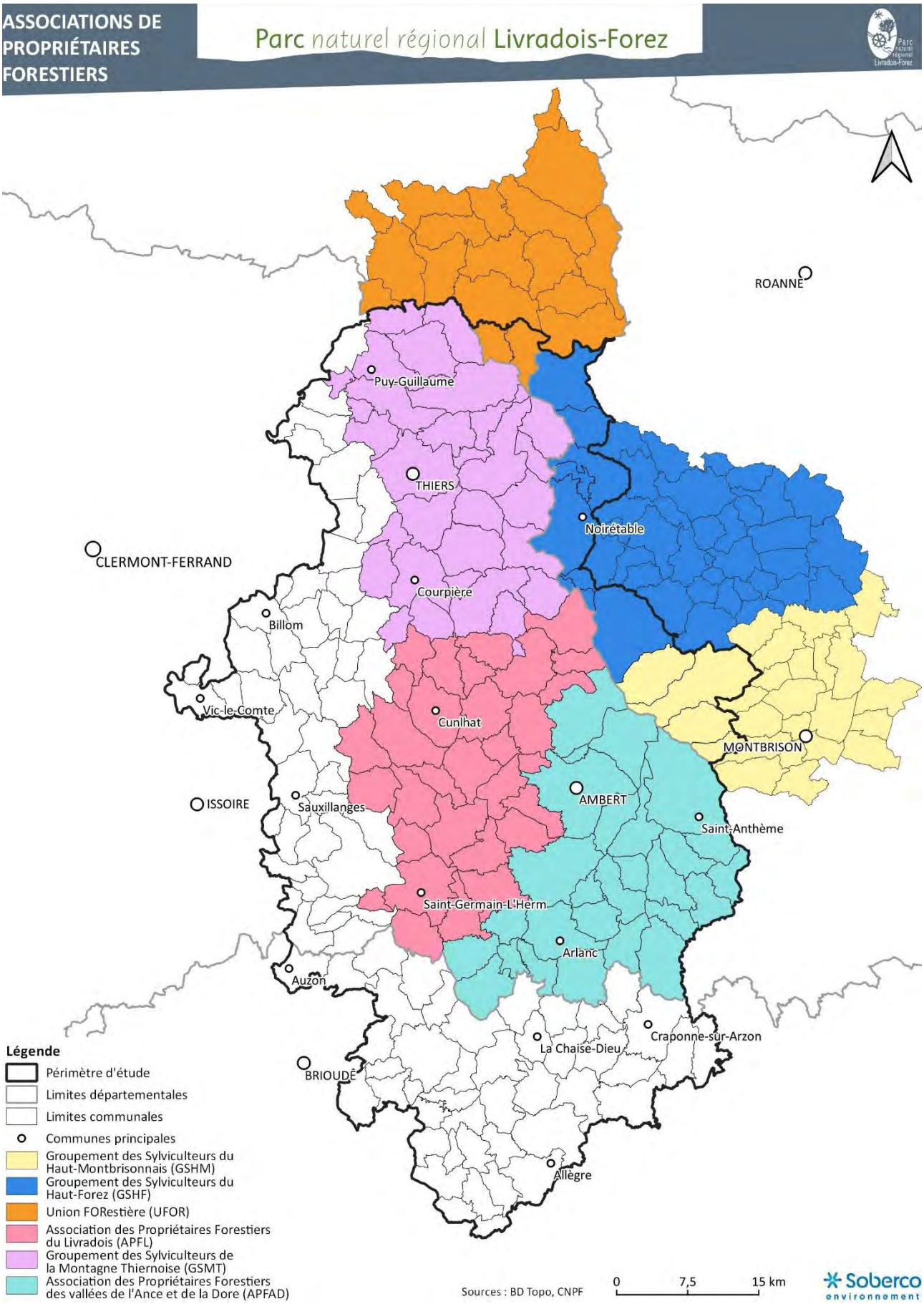
ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Limites communales
Communes principales
Groupement des Sylviculteurs du Haut-Montbrisonnais (GSHM)
Groupement des Sylviculteurs du Haut-Forez (GSHF)
Union FORestière (UFOR)
Association des Propriétaires Forestiers du Livradois (APFL)
Groupement des Sylviculteurs de la Montagne Thiernoise (GSMT)
Association des Propriétaires Forestiers des vallées de l'Ance et de la Dore (APFAD)
Sources : BD Topo, CNPF
0 7,5 15 km
Soberco environnement

En 2008, le CEN était déjà propriétaire de 5 sites forestiers, sur les hauteurs du Livradois, pour une surface totale de 21ha.En 2020, il a acquis 2 sites supplémentaires de chênaie à l'ouest du territoire, pour une surface de 7,6 ha. Il assure, actuellement, une animation foncière sur des ilots prioritaires de vielles forêts et/ou de forêt anciennes identifiées. Plusieurs promesses de vente sont en cours de signature (3.5ha déjà signés). La surface totale de prospection est de 200 ha.

Compte tenu des modalités de gestion mises en place, ces forêts mériteraient d'être intégrées dans un dispositif de suivi des effets du changement climatique (appréciation de la résilience des forêts en libre évolution).

L'Association « Recrue d'Essence », est une association citoyenne du territoire, dont le siège social est à Cunlhat. Elle s'inscrit dans une approche alternative de la sylviculture, via des peuplements irréguliers et des interventions humaines douces. Elle fait partie du Réseau des Alternatives Forestières (RAF). Elle a acquis un 1er lot de 13 hectares de forêt à la confluence de la Dore et du Mende. Elle envisage d'acquérir 25 parcelles d'une surface cumulée de 10 hectares, riveraines ou très proches des premiers terrains achetés.

D'autres initiatives semblables existent sur le territoire (notamment avec un groupe de réflexion sur le secteur de Sauxillanges qui souhaite s'inspirer du modèle de Recrue d'essence). Elles témoignent de l'intérêt des habitants pour leur territoire et pour des alternatives forestières à la plantation monospécifique de résineux.

Ces initiatives citoyennes se développent aussi à l'échelle nationale. Le groupement forestier écologique et citoyen « Le Cerf Vert » souhaite acquérir d'autres surfaces forestières dans le Livradois-Forez (25ha ont également été acquis dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges en Savoie).

- **Perte, déficit ou renouvellement de culture forestière ?**

En l'absence d'étude précise sur ce sujet, les avis exprimés sont multiples sur la notion de culture forestière des propriétaires du Livradois-Forez :

- certains acteurs estiment que les propriétaires forestiers n'ont pas de culture de l'arbre et de la forêt. La notion de patrimoine culturel liée à la forêt a d'ailleurs peu été évoquée dans les différents ateliers organisés ;
- d'autres estiment, au contraire, qu'il existe une vraie culture forestière de la sapinière « historique » du Livradois Forez et de sa gestion en « bon père de famille » (avec des coupes dites de jardinage réalisées de manière cyclique et maintenant le couvert forestier dans le temps et dans l'espace). Cette culture, qui s'est transmise de génération en génération a tendance à se perdre avec des populations locales qui n'ont plus le même « lien à la terre et à la forêt » (ils se sont même parfois éloignés du territoire) ;
- tous estiment que les reboisements FFN des années 1950 ne reposent sur aucune culture forestière. C'est ce qui explique, en partie, qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune gestion sylvicoles (ce n'est pas forcément le cas des peuplements de Douglas) ;

Mais la culture de la sylviculture du Douglas (réalisation d'éclaircies) et des Epicéas est vulgarisée par le CRPF depuis le milieu des années 1980.

Cette perte de culture forestière est-elle inéluctable ? Compte-tenu des nouvelles plantations existantes ou en projet, une culture de la gestion durable de ces types de peuplements peut-elle se développer ? Par quel intermédiaire et quels moyens ?

On peut aussi considérer qu'il y a également l'acquisition d'une nouvelle culture forestière avec les changements d'équipement, de techniques de reboisements, de sylviculture, …

2.1.4 Une forêt publique qui représente 7% de la forêt

La forêt bénéficiant du régime forestier, dite « forêt publique » représente **7%** de la surface forestière de production du territoire d'études, soit **12 539 ha** *(source : ONF).*

- **Des forêts domaniales démonstratives d'une gestion durable**

Le périmètre est concerné par **4 forêts domaniales**, pour une surface totale de **821 ha.** Elles sont toutes dotées d'un aménagement forestier. Celui de la forêt de Le Breuil est en cours de révision et les autres seront révisés pendant la durée de la prochaine Charte. Elles sont toutes certifiées PEFC (date de fin d'adhésion au 31/12/2026).

Nom de la forêt	Surface en gestion (ha)	Date de fin aménagement	Peuplements et enjeux
AYGUEBONNE	316	2035	Epicéa, sapin et douglas – Gestion irrégulière - Enjeu fort de production (8m3/ha/an) et enjeu environnemental fort (ZSC et Znieff I et II)
BARLIERES	64	2030	50 % de sapin et 1/3 d'épicéa - Enjeu moyen de production (< 8 m³) et enjeu environnemental moyen (Znieff de type I)
LE BREUIL	68	2022	Sapin et épicéas et 50 % en Pin sylvestre - Aménagement en cours - Enjeu fort de production (> 8m3/ha/an) et pas d'enjeu environnemental
LIVRADOIS	373	2031	Epicéa et sapin surtout – Gestion irrégulière - Enjeu fort de production de bois (8m3/ha/an) et enjeu environnemental moyen (Znieff I et II)

Ces 4 forêts domaniales ne présentent pas d'enjeux paysagers forts (la forêt d'Ayguebonne a néanmoins un enjeu paysager certain). La prise en compte de la biodiversité est bien effective notamment à travers la mise en place d'ilots de sénescence (2ha dans la forêt de Barlières). Sur les 316 ha de la forêt d'Ayguebonne, on compte 7ha d'îlots de senescence et 94 ha sont classés « hors sylviculture ». De plus, un projet de Réserve Biologique Mixte (RBI/RBD) sur environ 150 ha est en cours (aboutissement prévu dans 2 ou 3 ans).

Ces forêts sont le support d'échanges avec les partenaires et sont susceptibles d'accueillir des démarches sylvicoles particulières.

Paroles d'acteurs

Dans la gestion sylvicole des forêts domaniales, l'ONF privilégie la conversion vers la futaie irrégulière et le mélange d'essences. Il évite, autant que faire se peut, les coupes rases pour ne pas mettre le sol à nu (principe complexe à mettre en œuvre pour les peuplements monospécifiques). En cas de plantation, il pratique l'enrichissement sur des petites zones. Il recherche à faciliter la résilience des peuplements forestiers existants plus qu'à les remplacer. L'utilisation d'essences exogènes reste un sujet de débat entre les acteurs de la filière - ONF

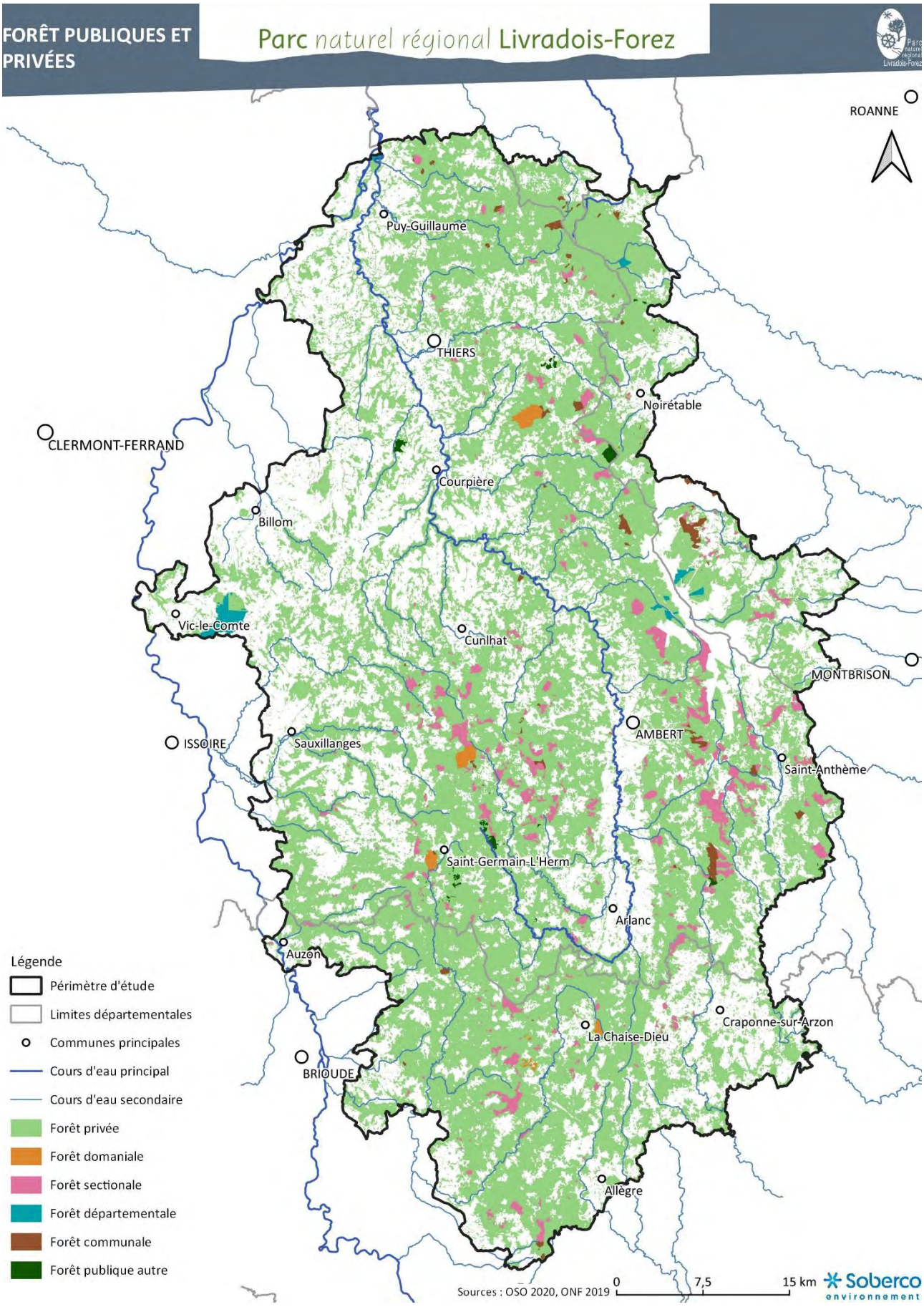
FORÊT PUBLIQUES ET PRIVÉES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Forêt privée
Forêt domaniale
Forêt sectionale
Forêt départementale
Forêt communale
Forêt publique autre
Sources : OSO 2020, ONF 2019
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- **Des forêts communales et sectionales à renforcer**

Les forêts communales et sectionales représentent **10 207 ha.**

115 communes sont concernées par ces forêts avec parfois des surfaces très faibles (quelques hectares). La forêt communale la plus importante est celle de Chalmazel-Jeansagnières (251ha).

Depuis plus de 25 ans, l'Office national des forêts a réalisé un travail important pour regrouper la petite propriété sectionale en Syndicats mixtes de gestion forestière (SMGF). Celui-ci a porté ses fruits et donnent une vraie légitimité aux représentants des forêts sectionnables. Un projet de loi pourrait faire évoluer leur composition en les rapprochant du fonctionnement des Syndicats Mixtes « classique ». Les représentants des sections ne seront plus représentés et cela risque de remettre en cause la co-gestion de ces forêts à l'échelle communale. Cela pourrait créer des tensions pouvant aller jusqu'à la dissolution des SMGF.

Seulement 56% des surfaces de forêts communales et sectionales sont certifiées PEFC au 31/12/2021 (Source PEFC AuRA)

- **Des forêts départementales « Espaces Naturels Sensibles »**

Le Conseil Départemental du Puy de Dôme est propriétaire de **3 forêts** situées sur le territoire pour une surface totale de **747 ha.**

Nom de la forêt	Surface en gestion (ha)	Date de fin aménagement
BEC DE DORE	38	2024
LA COMTE	612	2037
VALLEE DU FOSSAT	97	*2040*

Labélisées « Espace Naturel Sensible », elles sont toutes dotées d'un aménagement forestier qui sera renouvelé pendant la durée de la prochaine Charte. Elles ne sont plus certifiées depuis le 31/12/2020.

Sur ces sites « vitrine », le Conseil Départemental y vise un double objectif : protection de la biodiversité et accueil du public. La récolte de bois est exclue ou secondaire dans ces forêts (toute la forêt de la vallée du Fossat est classée « hors sylviculture »).

La forêt de la Comté est la plus grande chênaie de plaine d'Auvergne. Un projet de Réserve Biologique Intégrale (RBI) est en cours sur une surface totale de 90 ha.

Sur la forêt du Bec de Dore, l'accès du public est interdit compte-tenu de l'enjeu majeur de préservation des habitats.

Le Conseil Départemental de la Loire est également propriétaire de **3 forêts** situées sur le territoire pour une surface totale de **200 ha.**

Nom de la forêt	Surface en gestion (ha)	Date de fin aménagement
CHAUSSETERRE	57	*nc*
LA MORTE	52	*nc*
BOIS DES SOEURS	91	*nc*

- **Les autres forêts des collectivités et d'établissements publics**

Sept établissements publics disposent de forêts sur le périmètre d'études pour une surface totale de **348 ha.** Elles sont toutes dotées d'un aménagement forestier qui seront renouvelées pendant la durée de la prochaine Charte.

Nom de la forêt	Surface en gestion (ha)	Date de fin aménagement
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	74	2033
EPF-SMAF FORET DE VOLLORE MONTAGNE	7	2039
MAISON DE RETRAITE ROUX DE BERNY	186	2024
EHPAD PAYS D'UFRE BOIS DE DOLE	11	nc
EHPAD Pierre Herbecq - VIVEROLS	17	nc
HOPITAL DE SAINT BONNET LE CHATEAU	24	nc
SYNDICAT DE MEDEYROLLES	29	nc

Le syndicat mixte du Parc envisage d'acquérir de petites surfaces de sapinière ancienne régularisée. Ce type d'acquisition lui permettra de participer directement au projet Trame de vieux bois en Livradois-Forez. Il souhaite en faire un support pédagogique de ses projets : « auprès de nos arbres », réunions d'information/formations des propriétaires et professionnels, ilot de sénescence, forêt ancienne… Il envisage d'y mettre en place un marteloscope sur le cas très fréquent des sapinières régularisées vers les gros bois (dénommées aussi *« à gros bois prépondérant »*).

2.1.5 Les modalités de gestion de la forêt privée

- **Un niveau de « gestion durable » de la forêt privée insuffisant**

Sans prendre en compte les Règlements Type de Gestion (RTG), **le niveau de déploiement des Documents de Gestion Durable est de 16.7% seulement**. **C'est un taux faible** d'autant que 10% porté sur des propriétés de plus de 10ha**.** À titre de comparaison, le taux est de 12% dans le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche où les enjeux de mobilisation de la ressource sont bien moindres. La carte ci-après rend compte de leur répartition sur le périmètre. Certaines communes fortement boisées pourraient présenter des surfaces plus importantes.

	Surface (ha)	% ha / DGD	% ha / forêt*
Plan Simple de Gestion (PSG) *+ 25ha*	16 972	61%	10.2%
Plan Simple de Gestion Volontaire (10 à 25ha)			
Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)	7 721	28%	6.5%
Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles + (CBPS+)	3 004	11%%	
Total	**27 697**		**16.7%**
Règlement Type de Gestion (RTG)	**NC**		**NC**
Forêt certifiée PEFC	**15 029**		**9.1%**

Déploiement des Documents de Gestion Durable - Source CNPF AURA mai 2022 et PEFC AURA 31/12/21

*** Surface de la forêt privée sur le périmètre de révision (Source IFN – 2010-2019 Forêt de production) : 166 000 ha*

8 303 ha de forêt privée (27% des surfaces privés en DGD) étaient engagés dans un CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles), qui ont disparu dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Les propriétaires disposent de 2 ans pour le transformer en CBPS + avec notamment l'élaboration d'un programme de coupes et de travaux. Cette évolution va nécessiter un gros travail d'animation. C'est une opportunité de conseiller les propriétaires sur la gestion durable de leur forêt.

	Dynamique d'évolution en DGD (CBPS, CBPS + et PSG) sur la durée de la dernière Chartre du PNR Livradois-Forez **					
	Situation en 2011		Situation en 2022		Evolution 2011-2019	
	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)	Nombre
CBPS	7809	1086	**8303**	1264	494	178
CBPS+	163	15	**3298**	327	3135	312
PSG	13442	251	**18867**	358	5424	107
Total général	21415	1352	**30468**	1949	**9053**	**597**

Déploiement des Documents de Gestion Durable - Source CNPF AURA –

*** en prenant en compte les propriétés forestières « à cheval » sur le périmètre du PNR (ce qui explique le chiffre de 30 468 ha au lieu de 27 697 ha, soit 2 771 ha de différence provenant à 68% de propriétés forestières dotées d'un PSG.*

Sur la période 2011-2022, **la surface forestière privée dotée d'un Document de Gestion Durable a augmenté de plus de 9 000 ha**, soit plus de 40% d'augmentation**. Cela représente **plus de 600 nouveaux D.G.D élaborés**. Cette évolution a été particulièrement importante pour les Plans Simple de Gestion (60% de l'augmentation).

L'accompagnement des propriétaires pour se doter de Document de Gestion Durable est une mission prioritaire du CNPF. Lorsque les Plans de Développement de Massifs (PDM) étaient en plein développement, le CNPF a compté jusqu'à 12 techniciens sur le Puy de Dôme (sans compter les techniciens sur la Loire, la Haute Loire et l'Allier) qui ont tous œuvré à leur déploiement. Aujourd'hui, 6 techniciens titulaires du CNPF travaillent sur le territoire du Parc (dont certains pour partie en-dehors). La prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt reste une préoccupation importante.

Regards d'acteurs sur les Documents de Gestion Durable

Les regards des acteurs sur les différents documents de gestion diffèrent.

Certains considèrent que le CBPS + est un vrai outil de gestion durable de la ressource forestière. Cet outil est censé prendre l'ensemble des réglementations existantes (NATURA 2000, sites classés, monuments historiques, …) et le propriétaire est censé avoir l'avis de ces autres autorités compétentes. D'autres estiment qu'il est insuffisant pour prendre en compte l'ensemble des enjeux notamment les richesses patrimoniales (biodiversité et paysage).

Les coopératives considèrent les Règlements Type de Gestion (RTG) comme de véritables Documents de Gestion Durable, au même titre que les CPBS+. Les RTG comprennent une cartographie des types de peuplements et programme de coupe et de travaux. Ils consacrent une rubrique à part entière à la biodiversité avec la prise en compte de la notion d'ilots de senescence et de vieillissement…). Pour d'autres acteurs, il s'agit davantage d'un plan de prélèvement et ne peut être mis au même niveau qu'un PSG ou un CPBS+. Il ne semble pas adapté à la situation locale du Livradois-Forez. Il est regretté que les RTG restent dans la relation unique entre les propriétaires et les coopératives.

Certains acteurs sont critiques sur l'ensemble de ces documents. Ils sont finalement trop peu appliqués et on peut facilement « contourner ». Les contrôles de leur bonne application ne semblent pas suffisants. Cela entraîne une perte de crédit pour ces documents et, plus globalement, pour la filière.

- **Autres démarches en faveur de la gestion « commune » : les ASLGF**

À la connaissance du CNPF, il n'y pas d'ASLGF (Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière) sur le territoire (mais il y en a peut-être des petites). Depuis plusieurs années, certaines associations de propriétaires forestiers (comme le GSMT) souhaitent en créer. Mais ils ne parviennent pas à mobiliser suffisamment les propriétaires. Ce type d'initiative nécessite des moyens d'animation importants et sur la durée, qui n'ont pas pu être mobilisés à ce jour. Par le passé, les techniciens du CNPF ont toujours été réticents sur une telle approche, compte-tenu de leur expérience sur la création d'ASL pour la voirie forestière.

- **Les démarches de « mobilisation communes » (regroupement de chantiers dits de « massification ») entraînant la mise en place d'une gestion**

Sur les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier, des démarches de massification ont été engagées dans le cadre du projet METIS porté par les communes forestières. Les gestionnaires et exploitants forestiers ont de telles pratiques mais aucune donnée quantitative n'est disponible pour les qualifier.

Sur les départements de La Loire et de la Haute-Loire, des démarches doivent être également engagées. Par ailleurs, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes soutient deux actions de massification (regroupement en chantier et massification « changement climatique »).

2.2 La valorisation économique des bois

Effets du changement climatique et rôle de la forêt

Le changement climatique accroit la vulnérabilité des forêts. Dans ses travaux, l'ORECC Auvergne-Rhône-Alpes évoque différents effets :

- des effets positifs sur la croissance des arbres par l'augmentation du taux de CO2 dans l'atmosphère et des températures ;
- des effets négatifs sur la production du bois, par l'augmentation des sécheresses, en générant du stress hydrique et conduisant à des dépérissements. En fonction de l'intensité de ces différents impacts selon les contextes, les effets négatifs pourraient annuler les effets positifs sur le cycle annuel de développement des arbres.
- des effets sur le développement des ravageurs et des pathogènes : scolyte de l'épicéa, chenille processionnaire notamment dont le développement est favorisé respectivement par les canicules et les étés chauds et secs pour le premier et par les hausses de températures hivernales pour le second.

Enfin, l'augmentation prévisible des températures et la diminution des précipitations estivales devrait favoriser la modification des aires de répartition des espèces.

Mais **les forêts jouent aussi un rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique**. En piégeant le carbone et en le stockant le dioxyde de carbone (CO2) de l'atmosphère et le convertir en carbone lors de la photosynthèse, elles constituent de véritable « puits de carbone » à préserver et développer. Cependant, toutes les forêts n'ont pas la même capacité à capturer et à stocker le carbone. La gestion des forêts peut influencer significativement leur rôle de puits de carbone (choix des essences, augmentation de surfaces en libre évolution, maintien des volumes sur pied, limitation de la mise à nue des sols, …). Les modalités de renouvellement et travail du sol ont également un impact sur le stockage du carbone en forêt.



Paroles d'acteurs

Face aux effets du changement climatique, il ne faut pas travailler que sur le remplacement des peuplements mais aussi faire avec les peuplements existants et développer leur résilience : structuration des peuplements, mélange des essences... L'agglomération croit plus au travail sur les peuplements en place que sur la coupe rase et le reboisement. Cette option n'est bien évidemment pas possible dans les pessières FFN, qui n'ont pas été suffisamment entretenues et dont l'issue, dans la majorité des cas, ne peut-être qu'une coupe rase et un reboisement » – Agglomération du Puy en Velay

2.2.1 La ressource forestière et les pratiques sylvicoles

- **La plus importante « ressource sur pied » d'Auvergne-Rhône-Alpes en volume et en croissance**

Le **volume sur pied du périmètre d'étude est estimé à 58 millions de m³** *(Source IFN – 2010-2019 – Bois fort tige)***, soit en moyenne 326 m3/ha** (pour une surface forestière de production : 178000ha). **C'est un des plus importants taux à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Près de 20% des volumes sur pied de résineux de la région sont situés en Livradois-Forez. À ce titre, la gestion et la valorisation du sapin est une problématique majeure du territoire.

Essence	En volume de bois sur pied (m3)	%	
Sapin pectiné	**22 228 000**	**38%**	
Douglas	8 389 000	14%	
Epicéa commun	8 717 000	15%	**81%**
Pin sylvestre	6 062 000	10%	
Autres résineux	1 329 000	2%	
Chêne (rouvre et pédonculé)	**3 366 000**	**6%**	
Hêtre	**3 890 000**	**7%**	**19%**
Frêne	1 083 000	2%	
Autres feuillus	2 972 000	5%	
	58 036 000		

Source IFN – 2010-2019 – Forêts de production – Données « Bois fort tige »

La part des gros bois (GB) et très gros bois (TGB) dans le volume sur pied est de 26%. Elle n'est pas beaucoup plus élevée que la moyenne régionale qui est de 23% environ (source PRFB AuRA)

L'accroissement annuel du volume de bois fort tige est de 1 909 000 m³ /an, soit 11m³/ha/an (Source IFN – 2010-2019 – Bois fort tige). Là aussi, **c'est le plus fort accroissement annuel de la région** (6.8% en région). La fertilité des stations et le climat favorable l'expliquent.

En lien direct avec cette fertilité importante, **le bois mort sur pied et au sol est, lui aussi, sensiblement supérieur à la moyenne régionale.**

Le taux de prélèvement moyen dans le massif du Livradois-Forez est de 55% de l'accroissement naturel (source PRFB AuRA). **C'est un des plus forts taux de prélèvement de la région**. Mais les données moyennes cachent aussi des disparités entre les différentes essences et entre les différents secteurs du territoire (aucune exploitation dans certains et beaucoup plus intenses dans d'autres).

Ce taux de prélèvement correspondrait à un prélèvement annuel de 1 056 000 m³ de bois. C'est le plus fort prélèvement de la région. Il représente près de 20% du prélèvement régional. Si l'on prend en compte les deux massifs qui concernent le territoire, « Livradois-Forez » et « Velay » (Cf. carte ci-après), **le prélèvement annuel tend vers 25% du prélèvement régional** (estimé dans le PRFB entre 5.2 et 5.6Mm3/an selon les sources).

Massifs forestiers	Surface forestière (ha)	Volume sur pied		Taux d'accroissement		Prélèvement	
		Millions de m3	m3/ha	m3/an	m3/ha/an	m3/an	Taux
Livradois-Forez	199000	**51,35**	**258**	1920000	**9,6**	1 050 000	**55%**
Sillon Alpin	253000	57,69	228	1490000	5,9	730 000	49%
Velay	118000	30,69	**260**	1000000	**8,5**	600 000	**60%**
Volcans Limagne	116000	22,54	194	680000	5,9	360 000	53%
Bugey - Jura	151000	31,45	208	960000	6,4	330 000	34%
Beaujolais - Roannais - Lyonnais	106000	22,95	217	850000	8,0	300000	35%

Synthèse des 6 massifs forestiers du PRFB AURA dont le prélèvement est supérieur à 300 000 m3 - Source IGN

Les données de prélèvement en forêts publiques ne sont pas disponibles à l'échelle du territoire. Mais, à dire d'experts, l'accroissement de 11m³/ha/an et le taux de prélèvement de 55% semblent des chiffres plausibles. Il est important de préciser que ce taux porte sur toutes les surfaces forestières (y compris celles qui sont « hors sylviculture »). En forêt publique, le taux de prélèvement des zones en sylviculture est de 100%. En effet, l'ONF s'efforce de ne pas trop capitaliser les peuplements les plus sensibles. S'il faut décapitaliser, il pratique un raccourcissement des périodes de coupes.

- **Un état de santé des forêts très préoccupant**

Comme partout en France, les principales essences forestières connaissent une importante crise sanitaire, en plus des impacts liés au changement climatique (Cf. ci-avant). Dans son « Bilan de la santé des forêts Cantal / Puy-de-Dôme / Haute-Loire » de 2021, l'État évoque notamment :

- ✓ **La poursuite du dépérissement du sapin pectiné.** Tout comme en 2020, on constate, malgré l'été pluvieux, la poursuite de la dégradation de l'état de santé du sapin pectiné. On observe des mortalités notables en dessous de 800 - 900 m d'altitude. Les secteurs géographiques les plus concernés sont toujours les zones de piémonts (Chaîne des Puy, Livradois-Forez, Margeride, Brivadois) ainsi que dans les vallées (Allier, Loire, Artense, Desges…). Les observations semblent montrer une progression altitudinale des dépérissements sur tous ces secteurs. La sapinière reste en bonne santé sur les zones supérieures à 1 000 à 1 200 m suivant les expositions et les réserves utiles des sols, notamment sur le Livradois et le Vivarais.
- ✓ **La perte d'aiguilles en cime et sur pousse sur jeune douglas** sur des plantations de douglas de moins de 10 ans. Ce phénomène assez étrange est observé en limite Combrailles/Corrèze et au nord de la montagne Thiernoise. Des analyses sont en cours pour caractériser plus précisément ce phénomène de dépérissement du Douglas. On observe également des soucis de rouge physiologique sur les plantations de Douglas avec des hivers/début de printemps sec, à fort ensoleillement et de forts contrastes de températures entre la nuit avec des gelées et la journée une température pouvant grimper à plus de 10 ° celsius.

- ✓ **Les Scolytes de l'épicéas, vers une accalmie ou un rebond ?** Après deux années chaudes avec des déficits hydriques importants, rendant plus fragiles les peuplements au front d'attaque de scolytes de l'épicéa (typographe et chalcographe), 2021 fut un répit.

Pour le moment la situation sur le Livradois-Forez est très préoccupante mais est moins grave que dans d'autres régions de France. Elle est nuancée au sein même du territoire (aggravation au nord du périmètre dans les Bois Noirs par rapport au secteur d'Ambert par exemple). Les conditions biogéographiques expliquent sans doute cette résilience forestière.

Etat de santé des essences	Principaux problèmes
Châtaignier	Chancre, encre, sécheresse
Chêne rouvre	sécheresse
Chêne pédonculé	sécheresse
Douglas	Perte foliaire, sécheresse
Epicéa commun	Perte foliaire, hyper-fructification, sécheresse, typographe
Frêne commun	Chalarose, sécheresse
Hêtre	Sécheresse
Pins	Sécheresse, bupestre bleu, grêle, mortalité en plaine
Sapins	Sécheresse, dépérissement, scolytes pityokteines

Etat de santé : = bon = moyen = médiocre

Indicateurs de santé de la forêt Préfecture AuRA Département de la Santé des forêts

Paroles d'acteurs

« Le dépérissement du sapin s'accentue d'année en année. Quelque chose semble s'être enclenché avec une mortalité très visible. Il est observé parfois à des altitudes et des expositions auxquelles on ne s'attendait pas. En dessous de 600, « on en parle même plus », entre 600 et 900/1000 mètres « il y a des vrais soucis », au-delà « ça va encore, mais pour combien de temps ? » - CNPF

« L'état sanitaire du sapin est clairement dépendant de l'altitude : en dessous d'une certaine altitude « leur compte est réglé » ! En altitude, les pessières ont énormément souffert et ont été fragilisées. Leur diversification devra passer par l'intégration d'essences qui n'existent pas aujourd'hui dans le paysage forestier (Cf. site classé des hauts de chaumes). On constate aussi des dépérissements sur le bouleau ou le pin sylvestre, qui sont pourtant des espères pionnières. Le hêtre a très souffert à l'échelle collinéen ou en plaine. Il rencontre aussi des soucis en altitude à l'image du sapin. Les peuplements souffrent moins lorsqu'il y a une diversité d'essences et en altitude. Sur l'épicéa, l'ONF est particulièrement vigilant même si le Livradois-Forez ne vit pas la même situation que dans le Grand Est de la France. On teste des protocoles d'enrichissement avec d'autres essences » - ONF

- **Des dynamiques sylvicoles spécifiques à chaque grand type de forêt**

Les trois grands types de forêts rencontrent des dynamiques de mobilisation différentes, observées ces dernières années.

- *Concernant les plantations résineuses artificielles*

Plantées dans les années 1950 à 1970, les plantations résineuses issues du Fonds Forestier National (FFN) arrivent à maturité économique (diamètre d'exploitabilité visé atteint). Elles sont en cours d'exploitation. Elles font l'objet d'une coupe définitive, sous forme d'une coupe rase, et d'un reboisement pour faire une nouvelle plantation. Les essences le plus souvent replantées sont le douglas, parfois l'épicéa, voir le mélèze en fonction du diagnostic stationnel réalisé. Depuis 3 ou 4 ans, le renouvellement de ces plantations semble s'être accéléré (sans que l'on ne dispose d'éléments chiffrés précis).

Lors de l'installation de cette deuxième génération de résineux, les sols ne semblent pas être suffisamment respectés (la méthode des « potets travaillés » s'installe timidement sur le territoire, faute d'une bonne image vis-à-vis des propriétaires).

Au sein de ces peuplements deux cas de figures existent :

- des impasses sylvicoles liées à l'absence totale de gestion depuis leur plantation ou aux effets du changement climatique (avec une problématique de stabilité uniquement lié à l'absence de gestion). Ils nécessitent une coupe rase suivie d'un reboisement.
- des opportunités de transition vers une forme de peuplement autre qu'une plantation; mais celle-ci ne semblent pas toujours saisies par les propriétaires et gestionnaires car elles nécessitent de lever plusieurs freins (financier, sanitaire, …). A ce titre, Les aides Sylv'ACCTES sur territoire (Cf. ci-après) sont une opportunité pour envisager une transition vers une autre forme de peuplement.

Compte-tenu de la dynamique en cours, comment ne pas reproduire les erreurs des plantations d'épicéas FFN des années 1960 (avec dans 40/50 ans des plantations de douglas non entretenues qui arriveront à maturité) ?

Paroles d'acteurs

« Je n'ai rien contre une coupe rase tant qu'elle se justifie ». Des scieurs et des Entreprises de Travaux dénoncent des coupes rases sur des sapinières qui ne se justifient pas ! » - FIBOIS

« Sur les territoires de la Chaise Dieu, à 900/1000 mètres d'altitude, il n'y pas de signe majeur de dépérissement du sapin (c'est très ponctuel). Mais on constate aujourd'hui des coupes rases de sapinières/hêtraies-sapinières qui n'étaient pas du tout en déclin. Elles sont coupées et reboisées en douglas. Cela ne se produisait pas avant. Le plateau de la Chaise Dieu est reconnu pour sa sapinière. La vue est splendide depuis les marches de l'abbatiale. Quelle sera la vue demain si on coupe toute la sapinière et qu'on la remplace par des plantations monospécifiques de douglas ? » - Agglomération du Puy en Velay

- *Concernant les sapinières et hêtraies-sapinières*

Traditionnellement gérées en futaies irrégulières, les sapinières ont tendance à se régulariser en gros-bois ou bois-moyen avec un déficit en hêtre (il a souvent été historiquement chassé des sapinières par des coupes régulières). Compte-tenu des dépérissements des sapinières de basse altitude, ces peuplements sont remplacés par des plantations de douglas. Les choix sylvicoles se font au cas par cas, en fonction de l'état sanitaire des peuplements, des stations, de l'altitude et de leur historique. Ces « remplacements » sont engagés dans certains cas pour des raisons sanitaires mais dans d'autres cas par « anticipation » des effets du changement climatique sur cette espèce (« les sapinières seraient vouées à disparaitre en Livradois-Forez » ?). Cela peut conduire, des opérateurs économiques à pousser à la transformation d'une sapinière bien portante et irrégularisée en une plantation monospécifique de douglas. Ces dynamiques ont des impacts directs sur la préservation de la biodiversité et du paysage du Livradois-Forez.

- *Concernant les feuillus*

Le bois issu de ces forêts est de faible qualité et est principalement valorisé en bois de chauffage (bois bûche). L'absence de débouchés pour des bois feuillus de qualité est le principal frein au déploiement d'une sylviculture à même d'améliorer les peuplements sur pied. Mais ces dernières années, on observe une multiplication de petites coupes rases de parcelles feuillus avec un reboisement résineux. Comme pour le résineux, le feuillu connait désormais une « prospection » inquiète les entreprises qui valorisent le feuillu.

Aussi, quel que soit le type de peuplements, on observe « de plus en plus de coupes rases sur le territoire et de plus en plus importantes » (certaines semblent justifiées, d'autres non). La notion d'impasses sylvicoles pas clairement définie.

Zoom sur les résultats de la télédétection satellitaire des coupes rases
sur le Parc Livradois-Forez entre octobre 2018 et octobre 2021 – DRAAF AuRA

- **4 738 ha de coupes rases** soit un peu plus de 1500 ha /an
- **Les coupes rases non soumises à obligation de reboisement (surface <1ha) représentent 83% des coupes et représentent plus de 47% des surfaces coupée.** Les coupes rases de plus de 4 ha (donc soumises à déclaration) ne représentent que 1,2% des coupes rases réalisées et représentent moins de 12% des surfaces coupées.
- **En abaissant le seuil des déclarations des coupes rases de 4 à 2 ha, on multiplie par 4 le nombre de dossiers à traiter** (en considérant qu'aucune coupe n'est inscrite à un Document de Gestion Durable)
- **39% des surfaces des coupes rases concernent des peuplements de sapin ou d'épicéas**, indissociables dans la base de données IGN
- **22% des surfaces concernent des peuplements feuillus ou mixtes (en majorité – 58%) - à priori non issus de plantations** (32% du nombre d'entités observées).

Il est vraisemblable que les plantations FFN d'épicéas représentent bien moins de 60% des surfaces coupées à blanc en Livradois-Forez sur la période 2018-2021

- **La valorisation de la ressource forestière génère des tensions à tous les niveaux**

À l'échelle nationale, la perception de la société sur l'action des forestiers a évolué. Cette évolution est majeure sur le territoire du Livradois-Forez qui a connu une mutation de sa population (moins rurale, avec un lien à la terre moins important). Il connait aussi une accélération des prélèvements forestiers notamment liés aux plantations FFN des années 1950-1960 arrivées à maturité économique. Dans le même temps, la filière bois n'a pas déployé d'importantes actions de communication et de sensibilisation.

Les incompréhensions ont toujours existé entre le grand public et les professionnels de la filière. Ces dernières années elles se sont intensifiées. La situation est tellement problématique que FIBOIS AURA, a dû mettre en place un registre des incivilités à destination des professionnels (agressions verbales, voire physique, dégradation de matériel pouvant même relever de poursuites pénales, …)

Mais des tensions sont aussi ressenties au sein des habitants. De manière générale, les visions d'« anciens habitants », qui souhaitent valoriser leur ressource forestière s'opposent à celles des « nouveaux habitants » qui ne comprennent pas et s'insurgent sur les pratiques de coupes rases. Une vision néanmoins partagée par d' "anciens habitants" non satisfaits de l'évolution qualitative des surfaces forestières. Certains s'organisent d'ailleurs en associations ou regroupements de citoyens pour acheter des forêts pour faire une gestion différente (Cf. Association Recrue d'Essences évoquée ci-avant).

Même au sein des acteurs de la filière des tensions sont perceptibles. Les pratiques des uns ne répondent pas aux visions des autres. Les discussions s'enlisent dans des postures jugées « idéologiques ». Le besoin d'écoute active, de compréhension et de concertation se fait de plus en plus sentir. À ce jour, il n'existe pas de véritable espace de dialogue bienveillant et de co-construction d'une vision commune d'avenir de la forêt du Livradois-Forez.

- **Des politiques publiques en cours influençant ces dynamiques**

  - *Plan de relance*

Depuis 2021, dans le cadre du Plan de Relance Forestier, l'État incite les propriétaires forestiers à investir pour adapter leurs forêts ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique. L'aide au renouvellement forestier mis en place concerne trois types de peuplements :

- peuplements sinistrés par un ravageur (scolytes…), un pathogène (chalarose…) ou par la sécheresse
- peuplements vulnérables aux effets du changement climatique ou sanitaire, qui présenteraient un risque de dépérissement potentiel,
- peuplements pauvres (de faible valeur économique).

Quatre opérations sont soutenues financièrement : transformation et/ou conversion par plantation en plein sur terrain nu après coupe, transformation par plantation en enrichissement, travaux sylvicoles favorisant une ou plusieurs essences-objectif d'avenir ou mise en place d'une régénération naturelle

Les données de bilan de mise en œuvre du Plan de Relance sur le territoire n'ont pas pu être collectées. En forêt publique, le Plan de relance a été très peu mobilisé (moins de dix dossiers sur quelques hectares seulement). De nombreux petits dossiers ont été écartés du dispositif. En forêt privée, ce sont les peuplements pauvres (de faible valeur économique) qui ont été les plus visés par le dispositif (sans priorisation particulière de secteurs géographiques ou d'essences).

La mise en œuvre de ce plan est controversée *(Cf. rapport récent de l'association Canopée – PLANTE ! Le bilan caché du Plan de Relance Forestier Mars 2022)*. Le syndicat mixte du Parc avait alerté l'État sur les insuffisances du Plan de Relance et les incohérences avec les dispositifs mis en place localement (Cf. Sylv'ACCTES ci-après). Les acteurs forestiers locaux regrettent qu'il n'y a pas de bonus à la diversification du peuplement et que le seuil d'obligation à la diversification soit porté à 10 ha.

- *Sylv'ACCTES*

Depuis 2018 le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, anime un Projet Sylvicole Territorial (PST), qui définit les itinéraires techniques susceptibles de faire l'objet de subventions de la part de Sylv'ACCTES. Trois itinéraires ont été définis à ce jour :

- Itinéraire n°1 - Sapinières-hêtraies : maintien ou acquisition de la structure irrégulière
- Itinéraire n°2 - Futaies résineuses artificielles : maintien ou acquisition d'un mélange d'essences et accompagnement vers la régénération naturelle ou l'irrégularisation
- Itinéraire n°3 - Peuplements feuillus autochtones : amélioration et renouvellement par l'accompagnement des dynamiques naturelles

Entre octobre 2018 et octobre 2021, le premier PST, ciblé sur les itinéraires 1 et 2, a permis de mobiliser plus de 173 000 € d'aides aux propriétaires forestiers. Il a permis l'amélioration de plus de 418 ha de forêt (dont 270 ha en forêt privée, soit 65%). 55% des surfaces travaillées portaient sur l'itinéraire n°1, 20% sur le n°2 et 25% sur les deux. La surface « travaillée » en forêt privée a été en moyenne de 9ha/propriétaire. L'aide moyenne versée a été de 4 000€/propriétaire.

Le nouveau PST a été lancé en décembre 2021 pour une durée de 3 ans et un dispositif similaire avec les mêmes itinéraires sylvicoles est en cours sur l'ensemble de l'agglomération du Puy-en-Velay.

2.2.2 Mobilisation de la ressource

- **Une forêt bien desservie mais qui mérite encore des attentions**

La forêt du Livradois-Forez est facilement accessible, même s'il reste quelques « points noirs » dans certains secteurs. Le morcellement de la propriété privée reste un frein à l'accessibilité à la ressource.

Sources PRFB AURA

Massif « Livradois Forez » : Plus de 70 % des surfaces sont faciles à exploiter. La région est relativement bien desservie avec seulement 25 % des surfaces qui ont une distance de débardage supérieure à 500 mètres contre 32,65 % pour l'ensemble de la région administrative.

La majorité du territoire a été couvert par un schéma de desserte (là où c'était pertinent par rapport à la quantité et qualité de la ressource). Un projet est en cours sur Thiers Dore et Montagne afin de couvrir l'ensemble des massifs importants. La Communauté de Communes en est le maitre d'ouvrage.

Mais le taux de réalisation des schémas reste faible. Sur la partie puydômoise du territoire, les différents schémas de dessertes font ressortir un besoin de 1161 km : 615 km de routes empierrées et 549 km de pistes. À ce jour 227 km de routes sont réalisés (37% de réalisation) et 307 km de pistes (56% de réalisation) - *Source DDT Puy de Dôme.*

Malgré l'animation assurée par le CNPF, les investissements ont du mal à abouti. Certains schémas sont anciens et méritent d'être actualisés.

En lien avec la problématique de transport des bois, **le territoire manque surtout de places de dépôts « simples ». Elles méritent d'être mieux répartis sur le territoire et mieux conformées.**

C'est dans ce contexte que l'Agglomération du Puy-en-Velay a décidé de s'investir fortement sur la création de voirie forestière. Au sein de son pôle « forêt-bois », elle consacre entre ½ et ¾ d'ETP à l'animation auprès des communes pour qu'elles réalisent des travaux. Lorsque les schémas sont trop anciens, elle procède à leur actualisation. Dans la démarche, la création de places de dépôts est systématiquement recherchée. Depuis 2017, l'Agglomération et les communes ont permis la création de 23,7 km de routes forestières, de 3ha de places de dépôts en surface cumulée et de 3,5 km de pistes de débardage, pour un montant total de 1,8M€ de travaux.

Enfin, certaines voiries souffrent d'un manque d'entretiens, ce qui est source de conflits d'usage.

Paroles d'acteurs

« En 10 ans, la mentalité des propriétaires privés a évolué. Ils sont plus réticents à investir. Ils sont plus éloignés du territoire et de ce fait voient moins l'intérêt de créer des dessertes. » - Agglomération du Puy en Velay

- **Exploitation des bois**

Le territoire présente peu d'exploitants forestiers qui achètent du bois sur pied, exploitent et vendent le bois rond. Il s'agit essentiellement d'exploitants/scieurs qui achètent le bois sur pied et sous-traitent l'exploitation à des Entreprises de travaux forestiers (ETF).

Aussi, **FIBOIS AURA dénombre 225 Entreprises de Travaux Forestiers sur le territoire d'études** (soit plus de la moitié des 460 situés sur les départements du Puy de Dôme et de la Haute Loire) et **18 exploitants forestiers** (Exploitants purs ou Technicien forestier non-GFP).

C'est une forte densité mais qui reste insuffisante compte-tenu de l'importance de la ressource forestière sur pied et de sa mobilisation.

Une grosse partie des ETF manuels arrivent à la retraite et rencontrent des problèmes de recrutement.

Les coopératives forestières qui sont amenées à sous-traiter certaines opérations constatent ces dernières années un manque de bucheron manuel.

La main d'œuvre pour réaliser des travaux sylvicoles liés à une meilleure gestion forestière (plantations, entretiens, coupes d'éclaircies) semble également insuffisante par rapport à la demande actuelle (qui ne devrait qu'augmenter dans les prochaines années).

Les ETF sont les plus pris à partie dans les tensions de mobilisation de la ressource locale (alors qu'ils ne font que répondre aux donneurs d'ordre). Leur métier n'est pas suffisamment reconnu à sa juste valeur et mérite d'être encore plus soutenu et valorisé.

Une vingtaine d'entre eux sont certifiés PEFC.

Sur le département du Puy-de-Dôme, il existe une association d'ETF qui est en « dormance ». Sur la Loire, il existe aussi une association, dont le siège social est à Chatelneuf (ETF du Forez).

Zoom sur les ETF (source : Auvergne promobois – désormais FIBOIS AURA)

La taille des chantiers conduits par les Entrepreneurs de travaux forestiers est en moyenne de 250 m^3.

Le rayon moyen d'intervention autour du siège de leur entreprise est de 75 km.

La moyenne d'âge des chefs d'entreprises est d'environ 40 ans, sans réelle différence liée au type d'entreprise (manuelle ou mécanisée).

60 % environ des entreprises sont unipersonnelles.

Une proportion équivalente travaille en cotraitance avec des confrères dont l'activité est complémentaire et recherchée pour la conduite des chantiers.

La relation des ETF avec leurs clients (4 ou 5 en moyenne) est étroite : 75% des entreprises trouvent leurs chantiers par leur intermédiaire, mais des contrats entre eux ne sont établis que dans 52% des cas.

- **Transport du bois**

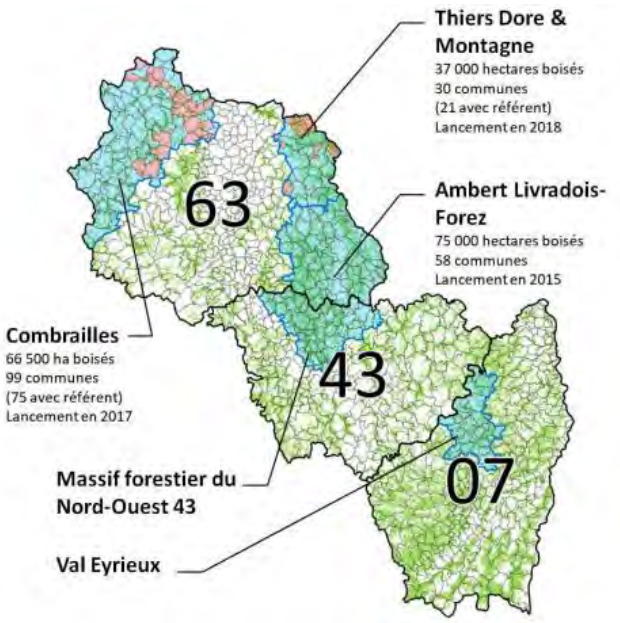

L'utilisation de la voirie lors de chantiers d'exploitation forestière, en amont du réseau routier, est relativement bien maitrisée sur le territoire grâce au déploiement localement du dispositif « Modes Op' ». Il est porté par les communes forestières, les communes, FIBOIS AURA, le syndicat mixte du Parc, les communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez. Son déploiement est également effectif sur une partie territoire de l'Agglomération de Puy-en-Velay, avec l'appuis de cette dernière.

Sur les territoires couverts par le dispositif « Modes Op' », les professionnels se sont engagés à informer les communes des chantiers d'exploitation et à fournir les coordonnées directes du responsable de chantier. En parallèle, les municipalités ont constitué un réseau d'élus référents qui peuvent notamment retourner des informations utiles pour la bonne organisation du chantier : présence de réseaux enterrés, zones fragiles… Professionnels et élus peuvent aussi demander la réalisation d'états des lieux de la voirie avant et après chantier.

Cette problématique reste préoccupante compte-tenu de l'accélération de la mobilisation des bois, y compris par des opérateurs et des transporteurs extérieurs au territoire.

Le dispositif « Modes Op' » ne semble pas appliqué de manière homogène sur l'ensemble du territoire. La préservation d'éléments de patrimoine vernaculaire du territoire (ex : murets empierrés) mériterait d'être davantage pris en compte dans cette démarche.

Sur le réseau routier, comme ailleurs en France, quelques points noirs subsistent : passage dans des petits hameaux, câbles téléphoniques arrachés au chargement ou dans des virages serrés, …). Le déploiement récent de la Fibre sur le territoire a accentué les points de conflits.

L'état de certaines routes communales semble incompatible avec l'augmentation de la circulation des bois en cours et qui devrait encore s'accentuer. Des démarches devraient être engagées prochainement entre FIBOIS AURA et la toute récente association « Groupement des transporteurs forestiers du Sud Est » à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il est à noter que 17 transporteurs de bois ont leur siège social sur le territoire du Parc.

2.2.3 Une filière bois ancienne et bien implantée

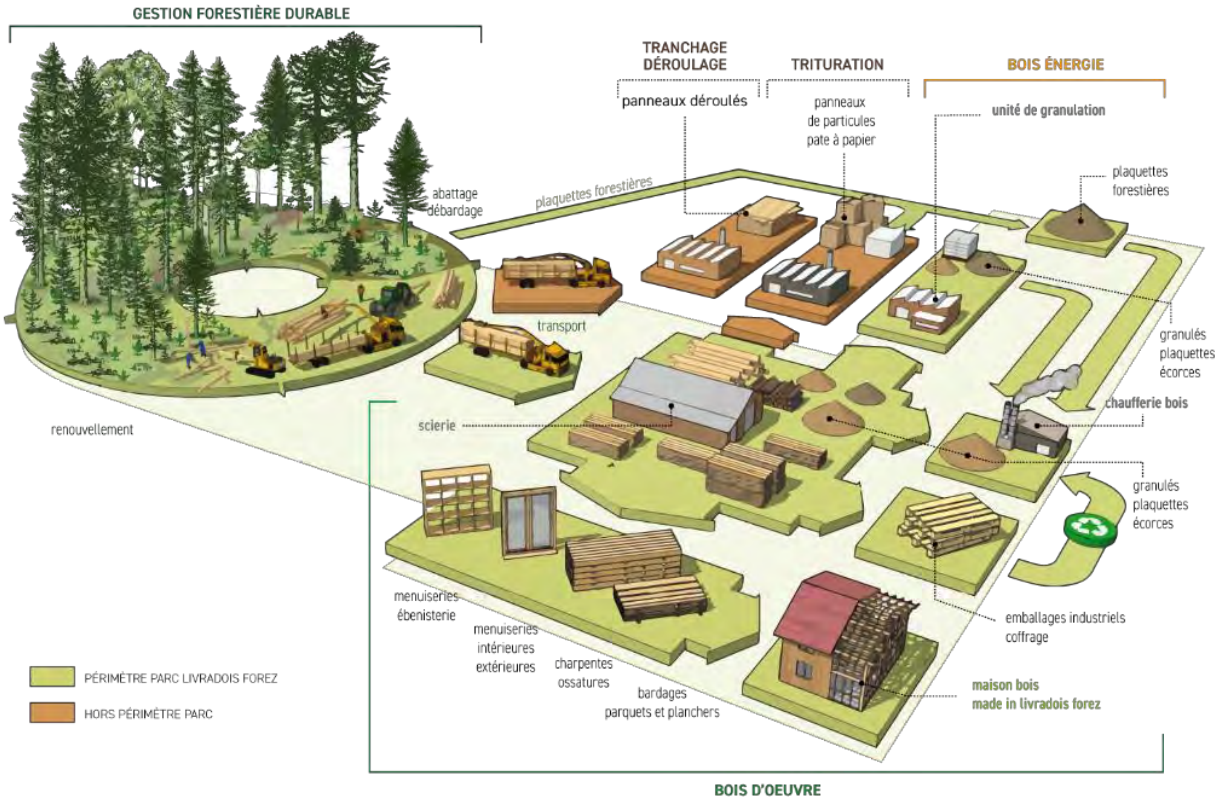

- **Les produits « bois » issus des forêts du Livradois-Forez**

Dans le cadre de l'élaboration de ce Diganostic, très peu d'éléments ont été recueillis sur ce sujet, et aucun sur le bois industrie.

- *Bois d'œuvre*

Le bois scié sur le territoire est en grande majorité les plantations de douglas et de l'épicéa issus du FFN. Ce bois construction est en bonne partie exporté hors du Livradois-Forez.

Des scieries de taille moyenne mais innovantes fournissent des produits collés bois (carrelet en pin pour les menuiseries, bois abouté pour les éléments de structure, lame de terrasse en douglas, etc.).

Le sapin, essence autochtone, rencontre des difficultés de commercialisation : il se sèche mal avec des poches d'eau, il est plus difficile à scier, son aspect visuel l'amène à être déclassé.

Cette baisse de la demande en sapin induit un déficit de récolte. Si la conservation de quelques très gros bois et petits ilots non exploités est bénéfique au bon fonctionnement de l'écosystème forestier, l'ampleur du phénomène est telle qu'il conduit à une régularisation des peuplements vers les gros bois (ou bois moyens). Nombre de sapinières sont aujourd'hui vieillissantes et perdent leur structuration verticale si caractéristique à la futaie jardinée.

Le Hêtre est très peu valorisé depuis la tempête du siècle de 1999, qui ont entraîné la chute des cours. Le changement climatique qui remet en cause sa place à terme en basse à moyenne altitude, n'arrange pas la situation (les propriétaires considérant qu'il n'a plus d'avenir en Livradois-Forez). Le Pin n'est pas suffisamment valorisé localement.

- *Bois énergie*

La revalorisation des connexes (sciure, dosses de scierie) et le bois déchiqueté ou les granulées sont bien développées. Le territoire d'étude compte 36 entreprises « Fabricant de Bois énergie (toutes catégories) ».

- **Des pépinières encore présentes**

Le territoire compte encore **6 pépinières**, qui risquent de disparaître dans les prochaines années. Des jeunes pépiniéristes cherchent tout de même à s'installer à l'image de la pépinière DUBOST FORET, établie à Celles-sur-Durolle, spécialisée dans la production des plants forestiers (la deuxième plus grosse de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

- **Un tissu encore important d'entreprises de 1ère transformation**

Évolution du nombre de scieries (Source syndicat mixte du Parc) :

- ⇨ 1998 : 112 scieries
- ⇨ 2006 : 74 scieries (**-34 % / 1998)**
- ⇨ 2016 : 47 scieries (**-58 % / 1998)**
- ⇨ 2022 : 38 scieries (**-66 % / 1998)**

Cessation / Reprise (Source syndicat mixte du Parc)

Parmi les 47 entreprises répertoriées sur le territoire en 2014, 8 ne sont plus actives en 2022 (cessation d'activité enregistrée entre 2014 et 2021, dont plus du tiers en 2019 et 2020).

Une neuvième devrait cesser son activité fin 2021 mais ne souhaite pas chercher – ni trouver – un repreneur.

Trois sont engagées dans des processus de cessation-reprise dont une avec difficulté.

Mais les chiffres « varient » d'une source à l'autre. D'après FIBOIS AURA, le périmètre d'études compte 56 scieries en 2022. Le fichier national SIREN2022 en dénombre 46 !

La diminution du nombre de scieries, amorcée dans les années 1950, s'est poursuivie ces 10 dernières années. Il y a eu parfois des regroupements de scieries. Le nombre d'emplois associés est plus important qu'en 2008 et le volume de sciage, à dire d'experts, a augmenté ou, au moins est resté stable.

Aussi, le territoire rassemble encore un bon tissu d'entreprises d'une cinquantaine de scieries avec tous les profils : de la très petite scierie familiale avec 2 ou 3 personnes jusqu'à la grosse scierie « leader » qui exporte sur des grosses plateformes. Elles sont pour la plupart issues de structures détenues depuis plusieurs générations par les mêmes familles. Quelques-unes se sont implantées beaucoup plus récemment, grâce à des investissements entrepreneuriaux.

Certaines scieries de dimension industrielle développent des produits nouveaux (bois séchés, bois collés...). Les scieries plus modestes n'ont pas amorcé cette évolution, mais restent des sources d'emplois salariés non négligeables, voire des potentiels d'activités à transmettre.

Aussi, **trop peu de scieries se sont engagées dans la valorisation de leurs produits afin de créer de la valeur ajoutée** *(« ils scient du bois et fond du volume »)*.

Elles rencontrent toutes des obstacles communs, connus régionalement, qui freinent leur activité, notamment la difficulté de recrutement. En effet, même si de nombreux aménagements des postes de travail ont été réalisés pour réduire la pénibilité du travail, les métiers de la scierie souffrent encore d'une mauvaise réputation. Le problème est tel que les scieurs ne cherchent plus la compétence mais la motivation, la proximité géographique et investissent du temps sur la formation.

Les scieries existantes sur le territoire et à proximité immédiate ne valorisent pas la totalité des volumes de bois mobilisés localement. L'installation d'une nouvelle unité de sciage fait débat au sein de la profession depuis des années.

En 2021, une enquête réalisée par le syndicat mixte du Parc auprès de 13 scieries du territoire a permis d'identifier les problématiques « majeures » identifiées pour les prochaines années :

- ⇨ Cessations et reprises des activités (disparition des petites scieries) ;
- ⇨ Promotion des métiers de la forêt et du bois ;
- ⇨ Modernisation et montée en puissance des petites unités de sciage afin qu'elles restent attractives (pour la clientèle et le personnel) ;
- ⇨ Développement de la vente en direct et des circuits courts (pour les petites unités)

Zoom sur l'enquête auprès de 13 scieries (source : syndicat mixte du Parc)

Cette enquête avait pour objectif de mieux cibler les attentes et les difficultés des scieries rencontrées. Le panel d'entreprises se voulait représentatif des situations et contextes rencontrés : 3 scieries industrielles / Leaders sur le marché, 5 scieries moyennes ou en cours de développement et 5 (très) petites scieries. Elles ont été interrogées tant sur leurs pratiques que sur leurs attentes et difficultés éventuelles.

Approvisionnement

Les scieries sont résineuses et le douglas est privilégié par de nombreux établissements.

Le rayon d'approvisionnement varie de 25 à 100 km. Une petite scierie très récemment installée souhaite s'approvisionner en circuit ultra-court (rayon actuel de 50 km avec volonté de tendre vers 20 km) et en garantissant un approvisionnement 100% sans coupes rases.

Difficultés/inquiétudes : approvisionnement en douglas compte-tenu de la forte demande nationale sur cette essence, système d'appel d'offres des coopératives, et pérennité de la ressource en épicéa (compte-tenu de la tendance au remplacement des pessières FFN en plantation pure de douglas) et la raréfaction des bûcherons manuels. Il reste tout de même la ressource sapin pectiné aux caractéristiques du bois très proches (sauf la phase du séchage qui est plus longue et problématique).

Produits commercialisés

Plus de 90% des scieries rencontrées proposent des pièces de charpente traditionnelle ou des produits pour l'ossature bois mais seules 46 % proposent de la charpente industrielle.

Plus de 62% des scieries rencontrées proposent des sciages à façon et 77% sont en capacité de prendre en charge les gros bois trop imposants pour les scies canter (petites et moyennes scieries).

Les produits issus de seconde transformation sont peu nombreux, parmi les plus courants on retrouve le bardage et les lames de terrasse. Les produits de menuiserie intérieure sont rares.

Les produits connexes sont presque toujours valorisés en bois énergie (revente des sciures…).

Difficultés/inquiétudes : difficultés de valorisation des produits au regard de la qualité des bois (déclassement de lots complets pour quelques défauts), prégnance de l'aspect visuel des produits (ex : les lamellé-collés de sapin pouvant intégrer quelques petits nœuds ou les palettes en pin sylvestre dont le bois peut être bleui), difficultés de séchage.

Projet d'investissement

86% des scieries rencontrées ont un projet d'investissement, généralement en lien avec la modernisation des équipements, et plus rarement pour le développement ou la diversification de la production.

Les scieries ayant des projets d'investissement modestes ne se retrouvent pas dans les subventions existantes (Plan de relance notamment) car il nécessite des projets d'une trop grande envergure. À l'inverse, les grands groupes dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil maximal, ne peuvent pas prétendre aux aides, même pour des filiales ou entreprises spécialisées et indépendantes de la scierie.

Les petites scieries sont généralement capables de scier du gros bois. Certaines en ont fait une spécialité, rachetant exclusivement des bois de gros diamètre à d'autres scieries équipées de lignes de sciages non adaptées à leur traitement. À l'inverse les scieries de taille industrielle ne comptent pas, à ce jour investir dans du matériel capable de scier du gros bois, jugeant qu'il vaut mieux adapter la sylviculture vers les bois moyens.

Emplois et vie de l'entreprise

De manière générale, le recrutement constitue (ou a récemment constitué) une difficulté pour 92% des scieries rencontrées, quelle que soit leur taille et quel que soit le poste concerné.

Les scieries dont l'équipement n'est pas moderne n'attirent pas les nouveaux actifs et rencontrent des difficultés quant à la fidélisation de leurs employés, notamment auprès des apprentis qui finissent par partir à la concurrence. Les scieries plus « modernes » manquent de candidatures qualifiées. Concernant les apprentis, les expériences sont variables, mais de nombreuses entreprises font part d'un manque d'autonomie et d'intéressement de la part de cette cible.

Les expériences sont généralement négatives lorsqu'il s'agit des formations adultes (reconversion).

Malgré ces difficultés de recrutement et de promotion des métiers, peu d'entreprises se disent prêtes à accueillir un jeune en stage d'observation.

> *Attentes : grand intérêt pour l'amélioration des conditions de travail en scierie* mais les établissements rencontrés sont déjà accompagnés dans ce domaine ou ne voient pas ce qui pourrait être fait pour aller plus loin.

Stratégie de commercialisation

9 scieries sur les 13 rencontrées pratiquent la vente aux particuliers, qui représente en moyenne 27% de leur clientèle.

Pour des raisons évidentes, la vente en directe n'est pas envisagée comme une opportunité intéressante par les scieries de taille industrielle. Elles ne souhaitent pas non plus vendre directement aux enseignes locales.

Pour les scieries de taille plus modeste, la vente en directe est une pratique plus ou moins courante et plus ou moins organisée. Leur intérêt pour développer leur relation avec les grandes surfaces de bricolage est faible.

Plus de la moitié des entreprises rencontrées sont certifiées PEFC, mais seulement 2 BTMC.

> *Attentes : une petite moitié des scieries rencontrées serait intéressée pour un accompagnement visant à développer cette activité (showrooms, organisation de l'accueil sur site, développement de site internet…).*

- **Un déficit d'entreprises de 2e transformation**

La seconde transformation est assez peu présente sur le territoire avec des entreprises sur des marchés de niche.

Paroles d'acteurs

La première transformation n'a plus d'avenir sans la deuxième transformation. Il faut rechercher la « plus-value » apportée aux produits (du bois sec et raboté). Il faut arrêter de se focaliser sur la première transformation et axer les efforts sur la deuxième – Agglomération du Puy en Velay

2.3 Un écosystème « riche et diversifié » d'acteurs de la forêt et du bois

2.3.1 Les organismes de gestion et valorisation de la forêt privée

- **CNPF**

Le CNPF dispose à ce jour de 6 conseillers répartis sur le territoire. Cette « force de frappe » de conseil et développement est bien moins importante que lorsque les PDM (Plans de Développement de Massif) étaient encore déployés ces dernières années. Sur le Puy-de-Dôme, il y avait alors plus de 12 techniciens répartis dans chacune des communautés de communes de l'époque.

Le CNPF développe un partenariat avec le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez dans le cadre de convention (réponses à des appels à projets comme la « trame de vieux bois, les petites chouettes de montagne, sollicitation de « SylvoTrophées », …). Pour le CNPF, les échanges pourraient être plus soutenus notamment sur les questions liées au changement climatique et le déploiement des Documents de Gestion Durable.

Sur les communautés de communes d'Ambert Livradois-Forez et de Thiers Dore et Montagne, le CNPF collabore avec les deux techniciens du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui assurent une mission d'animation forestière.

- **Coopératives forestières :**

Le périmètre d'études est concerné par l'activité de 4 coopératives avec des prestations de conseils et des contrats : UniSylva, Coopérative Forestière Bourgogne Limousin – CFBL, COFORET et GPF).

NB : les données relatives à l'activités des 4 coopératives n'ayant pas été rassemblées, il n'a pas été possible de les exploitées globalement dans le cadre ce diagnostic.

- **Les experts et gestionnaires indépendants**

Le territoire présente une bonne densité d'experts et de gestionnaires indépendants intervenant sur le territoire :

- 15 gestionnaires forestiers professionnels (GFP) indépendants : 5 dans le Puy-de Dôme, 4 en Haute-Loire, 3 dans la Loire et 3 dans l'Allier ;
- 10 experts forestiers : 2 dans le Puy-de-Dôme, 2 en Haute-Loire, 4 dans la Loire et 2 dans l'Allier.

Mais **cette densité est insuffisante par rapport aux enjeux de gestion et mobilisation durable de la ressource forestière du Livradois-Forez.**

- **Les Chambres d'Agriculture**

Seule la Chambre d'agriculture de la Haute-Loire dispose de deux conseillers forestiers.

2.3.2 Les organismes de gestion et valorisation de la forêt publique

- **ONF**

Le territoire est concerné par 4 Unités Territoriales de l'ONF dont les deux principales sont : Livradois-Forez et Margeride Livradois.

L'ONF et le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez se rencontrent annuellement pour évoquer la programmation des actions, les renouvellements d'aménagement. De nombreux sujets de collaboration ont déjà été évoqués : intégration de la problématique « petites chouettes de montagne », guide des bonnes pratiques sylvicoles, SylvoTrophées (deux cessions, …), travail sur la futaie irrégulière, tournée sur la mobilisation du bois local... Des contacts réguliers sont pris au fil de l'année sur des dossiers ponctuels. Un protocole d'échanges de données et d'information à l'échelle de l'agence est en cours de formalisation. L'ONF invite régulièrement l'équipe du Parc sur le terrain avec une séance de martelage (du marquage des arbres « habitats »).

- **Les communes forestières**

L'Association des communes forestières de la Haute-Loire est récente. Celle du Puy-de-Dôme est plus ancienne, structurée et travaille en « binôme » avec l'Association sur la Loire. Ces trois associations disposent de trois chargés de mission qui conduisent conjointement des actions. **Depuis 2011, on constate une hausse des adhésions des collectivités à ces associations ainsi qu'une meilleure répartition géographique**. Cela permet d'illustrer pour partie l'appropriation des questions forestières par les collectivités.

Encart - Relations forêt publique / forêt privée

Partie intégrante de la « mosaïque fine de la forêt », la forêt publique est impactée par les modalités de gestion et de mobilisation du bois en forêt privée (ex : en fonction de la gestion menée, elle peut être impactée par la stabilité des peuplements de lisières en cas de coupe des peuplements voisins). Au-delà de l'impact direct sur leurs propriétés du fait du voisinage, elle est aussi impactée par les pratiques en forêt privée sur le marché du bois.

L'ONF et le CNPF entretiennent de « bonnes relations » mais n'ont pas développé, à ce jour, de partenariat concret en matière de gestion et mobilisation des bois. Il y a 2 ou 3 ans, le projet METIS était intéressant mais n'a pas connu des débouchés importants. Les réunions organisées par le syndicat mixte du Parc sont l'occasion de rencontres et d'échanges entre eux. Dans le cadre des journées d'animation des associations de propriétaires et des formations, FOGEFOR, des propriétaires privés ont l'opportunité d'appréhender les pratiques de gestion en forêts publiques.

Dans le cadre d'un dispositif d'État, un projet porté par l'ONF et le CNPF sur un référencement des initiatives sylvicoles d'adaptation face au changement climatique a été mis en place. Le Parc Livradois-Forez est identifié comme territoire « pilote ».

2.3.3 Les organismes de la filière « bois »

- **FIBOIS AURA**

L'interprofession assure un service d'aide à l'installation pour les nouveaux entrepreneurs de travaux forestiers et accompagne les professionnels de la filière dans leurs demandes de subventions.

La partie auvergnate du territoire est couverte par l'antenne de Clermont-Ferrand et la partie rhônalpine par FIBOIS 42.

2.3.4 Les collectivités locales engagées dans le domaine de la forêt et du bois

Ces dernières sont marquées par une meilleure prise en compte de la thématique forestière par la collectivité locale avec la création de postes d'ingénierie ou techniques dédiés et pérennes.

- **Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme**

Le Conseil départemental du Puy-De-Dôme déploie sur le territoire, deux conseillers forestiers : un sur la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et un sur la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez. Ces conseillers assurent aujourd'hui l'animation des propriétaires en parallèle de l'animation du CRPF. Ils donnent la priorité aux « petits propriétaires » : conseil, animation de réunions d'informations (recherche de limites de parcelles, vente de bois, …). Ils appuient aussi les communes pour la mise en œuvre de voirie…

Ces agents départementaux travaillent en étroite collaboration avec les services techniques des Communautés de Communes concernées. Des conventions triennales lient le Département et ces collectivités.

Le Département active aussi un dispositif d'aides financières : aide au regroupement du foncier forestier, soutien à la gestion sylvicole durable (dépressage, dépressage dans les futaies jardinées, élagage, première éclaircie des peuplements résineux,), aide au reboisement pour des surfaces de 0.4 à 4ha.

- **Les autres départements**

Le Conseil départemental de la Haute-Loire ne verse aujourd'hui aucune aide financière aux propriétaires forestiers.

NB : aucune information n'a pu être collectée pour les Départements de la Loire et de l'Allier en matière de politique forestière.

- **Les EPCI :**

Peu d'intercommunalité à fiscalité propre dispose d'ingénierie dédiée dans le domaine de la forêt et du bois.

La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay fait figure de « leader » dans ce domaine. Elle s'est dotée d'une stratégie locale de développement forestier. Son plan d'actions est mis en œuvre grâce à un pôle « forêt filière bois » (qui compte 2 ETP dédiés depuis 2021) et un dispositif d'aides financières. En 2022, le budget prévisionnel des actions mises en œuvre s'élève à 100 K€ (hors salaire et charges des agents).

L'Agglomération du Puy-en-Velay est propriétaire de l'arboretum de Charvols, situé sur la commune de Malvières. Créé en 1993, sur près de 5 ha, il rassemble 97 placettes de 25 essences. Après avoir « remis en ordre » le site, l'agglomération souhaite désormais en faire un site touristique. Elle est également en discussion avec l'université de Clermont et l'INRAE pour mettre en place un suivi scientifique.

Loire Forez Agglomération a élaboré une Charte Forestière de Territoire.

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez dispose également d'une Charte forestière de territoire dont l'animation a été assurée par le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez les premières années ; sa mise en œuvre s'appuie aujourd'hui sur l'Association des communes forestières du Puy-de-Dôme.

- **Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez**

Le syndicat mixte du Parc dispose d'un poste de chargé de mission « forêt – filière bois » à plein temps. Il ne fait pas d'animation de terrain mais, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière, il intervient à trois niveaux :

- sur la qualité des boisements, en sensibilisant les gestionnaires et les propriétaires à l'adoption de méthodes sylvicoles adaptées, soucieuses de la biodiversité et des paysages, tant dans l'entretien que la régénération des forêts ;
- sur l'exploitation, en expérimentant et en diffusant des méthodes plus productives et respectueuses des milieux naturels et des paysages ;
- sur la valorisation des produits issus de la forêt, en accompagnant les professionnels dans le développement de leurs débouchés pour accroître la valeur ajoutée produite localement.

2.3.5 Les organismes d'enseignement

Les métiers de la forêt et du bois sont mal connus et souffrent d'une mauvaise image. Les entreprises locales de transformation du bois éprouvent de sérieuses difficultés pour recruter du personnel. La question de l'adéquation des formations aux besoins des entreprises de la filière est également posée.

Ces enjeux dépassent le strict périmètre du Parc Livradois-Forez. Il a la chance de disposer de plusieurs établissements scolaires :

- Lycée Chervé à Noiretable (CFPPA de Roanne-Chervé-Noiretable) : BAC PRO (Forêt, gestion des milieux naturels et de la faune »), BTS « gestion forestière » - Aménagement et gestion durable des forêts, BTS technico-commerciale : Produits de la filière forêt bois et CAPa Travaux forestiers
- Lycée de Brioude-Bonnefont : BAC PRO « Forêt », BTSA « Gestion forestière », Formation pour adultes (ex : responsables de chantiers forestiers, …)
- Centre de Formation des Apprentis (CFA) d'Ambert : CAP Conducteur Opérateur de Scierie, BAC Pro. Technicien de Scierie. Ce CFA, positionné sur l'aval de la filière, est à la pointe de la technologie avec un simulateur de base de sciage.

Il existe deux autres établissements plus ou moins à proximité du territoire : **Centre de formation forestière de Saugues** (un des rares qui fait encore de la mécanisation) et le **lycée d'Enseignement Forestier Agricole et Social privé Claude Mercier**, situé au Mayet-de-Montagne.

La prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et au paysage dans ces différentes formations est insuffisante.

2.4 Synthèse

- *Une forêt ancienne, omniprésente et essentiellement résineuse*

La forêt couvre 183 000 hectares (Source IFN – 2010-2019 – Toutes forêts). Depuis 2011, la surface boisée n'a pas connu de progression significative (+3% seulement). Avec un taux de boisement moyen de 52%, elle est omniprésente. C'est une forêt « ancienne » : plus de 30% de la surface forestière actuelle est dans « un état boisé » depuis au moins 150 ans. Si au XIXe siècle, elle se limitait à quelques grands massifs de sapins et de hêtres, la forêt a progressivement conquis l'espace agricole. Les plantations résineuses sont devenues les éléments majeurs des paysages du Livradois-Forez, sous l'impulsion des aides du Fonds Forestier National (FFN) à la fin des années 50. Les conifères représentent 81 % des volumes de bois sur pied. Le sapin pectiné, naturellement présent, est l'essence emblématique (38% du volume sur pied à lui seul). Les sapinières pures ou en mélange avec le hêtre représentent 25 à 30 % des sapinières du Massif central. Les trois autres essences sont le douglas, l'épicéa et le Pin Sylvestre. On constate une augmentation des volumes sur pied de douglas deux fois plus importante que celle du sapin pectiné (30 % contre 17%). Le Livradois-Forez détient l'une des plus importantes ressources en douglas du Massif central et d'Europe.

- *Un massif forestier structuré en trois grands types de forêts aux enjeux différents*

Compte-tenu du relief, de l'hydrographie et des conséquences de l'histoire locale, le couvert forestier n'est pas homogène. On retrouve ainsi sur le territoire trois grands types de forêts qui représentent chacun 1/3 de la surface forestière :

- 1/3 de feuillus situé dans le quart nord-ouest du territoire avec les peuplements naturels de chênes et hêtres, purs ou ponctuellement mélangés avec du résineux.
- 1/3 de sapinière-hétraie, l'habitat forestier naturel du Livradois Forez. On y trouve des sapinières pures (*53 000 ha*),* des hêtraies et hêtraies-sapinières (*10 000 ha*)*
- 1/3 de plantations résineuses, majoritairement épicéas/douglas (un peu de mélèze). Ces plantations (*50 000 ha**, dont la moitié environ de douglas) sont réparties sur l'ensemble du périmètre, principalement sur le Haut-Livradois.

**surface estimée par les experts à l'échelle du périmètre du PNR actuel*

Dans ce panorama très « schématique », on notera la présence de pineraies réparties sur le territoire, en particulier en Haute-Loire (pin sylvestre, 10% du volume de bois sur pied).

- *Une forêt patrimoniale, à la santé préoccupante*

La diversité des essences et les richesses biologiques en Livradois-Forez constituent un patrimoine majeur. Selon les essences, la maturité des peuplements et les modes de gestion, la forêt se caractérise par de nombreux habitats et espèces remarquables. Les sapinières abritent un grand nombre d'espèces rares qui leur sont inféodées.

Sous l'effet du changement climatique, les principales essences forestières du Livradois-Forez connaissent une importante crise sanitaire. Le dépérissement du sapin s'accentue d'année en année et remonte en altitude. Les pessières souffrent énormément sous l'effet de la sécheresse ou des scolytes. Des dépérissements sont aussi constatés sur le hêtre, le bouleau et même le pin. Le rougissement physiologique du douglas est fréquent.

Pour le moment la situation sur le Livradois-Forez est moins grave que dans l'Est de la France. Elle est à nuancer sur le territoire. Les conditions biogéographiques expliquent sans doute cette résilience forestière à « cultiver » dans l'avenir.

- *Une forêt privée à 93%, atomisée et très peu gérée*

La forêt est à 93% privée. Avec 70 000 propriétaires, âgés de 70 ans en moyenne, des propriétés moyennes de 2.4 ha en 4 parcelles, souvent non contiguës, la propriété privée est complètement « atomisée ». Malgré des acteurs forestiers engagés de longue date dans la question foncière, la restructuration de la forêt privée peine à se développer. Le marché foncier est dynamique et lui aussi peu structuré.

Créées à la suite des Plans de Développement de Massif (PDM), initiés par le CNPF en 2005, plusieurs associations de propriétaires forestiers existent sur le territoire. Elles sont dynamiques mais ne couvrent pas l'ensemble du territoire (notamment en Haute-Loire et sur la bordure Ouest). L'enjeu est le renouvellement des adhérents, dont le nombre a tendance à stagner. Elles pourraient être plus actives et jouer un rôle « moteur » pour développer la « culture forestière » des propriétaires.

Sans prendre en compte les Règlements Type de Gestion (RTG), le niveau de déploiement des Documents de Gestion Durable (DGD) est de 16.7%. C'est un taux faible si on le compare au taux de 12% du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche où les enjeux de mobilisation de la ressource sont bien moindres. Il est lié à la structure de la propriété très morcelée. Mais sur la période 2011-2022, la surface forestière privée dotée d'un Document de Gestion Durable a augmenté de plus de 9 000 ha, soit plus de 40% d'augmentation. Cela représente plus de 600 nouveaux D.G.D élaborés.

- *Le « grenier à bois » de la région Auvergne-Rhône-Alpes et un capital économique local*

La forêt du Livradois-Forez est la plus importante « ressource sur pied » d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle représente un quart des volumes résineux de la région. C'est la plus forte capitalisation de bois sur pied (58M m3 soit en moyenne 326 m3/ha) et le plus fort accroissement annuel (11m3/ha/an). Au regard de la ressource disponible et de son accessibilité, le massif forestier connaît un fort taux de prélèvement (+55%). Le bois prélevé représenterait 25% du prélèvement régional.

Cette ressource forestière abondante représente une source de revenus complémentaires pour les 70 000 propriétaires, dont 40 à 60 % (selon les secteurs du Livradois-Forez) habitent sur la commune où se situe leur forêt.

Avec plus de 900 emplois directs, la filière bois est ancienne et bien implantée. Elle compte encore une cinquantaine de scieries avec tous les profils : de la très petite scierie familiale avec 2 ou 3 personnes jusqu'à la grosse scierie « leader » qui exporte sur des grosses plateformes. La seconde transformation est assez peu présente sur le territoire avec des entreprises sur des marchés de niche. Cette filière a un effet d'entraînement sur d'autres secteurs économiques locaux (ex : restauration, …).

- *Les principales problématiques*
  - La valorisation de la ressource génère des tensions, qui se cristallisent autour des « coupes rases »

L'évolution de la perception de l'action forestière, observée à l'échelle nationale, a une résonance particulière en Livradois-Forez, compte-tenu de l'importance de la ressource et de la mutation de sa population rurale. Aussi, les tensions se font sentir à tous les niveaux : entre le grand public et les professionnels de la filière (agressions verbales, voire physique, dégradation de matériel, …), entre les habitants qui souhaitent valoriser leur ressource forestière via ce mode de sylviculture et ceux qui ne comprennent pas les évolutions du paysage et, surtout, qui ne cautionnent pas une exploitation jugée néfaste pour la biodiversité, mais aussi entre acteurs de la filière où les pratiques des uns ne répondent pas aux visions des autres.

- La structuration de la propriété privée n'est pas cohérente avec l'importance de la ressource forestière et sa mobilisation durable au bénéfice du territoire

De manière générale, la culture forestière des propriétaires est insuffisante ou se perd. Si les membres des associations de propriétaires forestiers sont souvent formés et impliqués dans la gestion, ils ne représentent pas la majorité des 70 000 propriétaires forestiers du territoire. L'esprit collectif (création d'associations syndicales, de groupements forestiers, d'ASLGF, ...) est peu développé. On peut noter la présence de 4 coopératives dont un des objectifs était de permettre de travailler/gérer collectivement des petits massifs. Le niveau de déploiement des Documents de Gestion Durable (DGD) est particulièrement faible (16.7%). Pour certains acteurs, ces outils sont trop peu appliqués et trop facilement contournables (tout particulièrement Règlements Type de Gestion).

Le morcellement forestier, principal frein au déploiement des pratiques sylvicoles et à la mise en place d'outils de gestion durable, n'a pas vraiment évolué ces 10 dernières années. Les acteurs forestiers s'impliquent pourtant dans ce domaine, selon des modalités variées. Ces démarches ne sont pas capitalisées, mises en synergie et insuffisamment innovantes.

Les propriétaires privés bénéficient d'un écosystème « riche et diversifié » d'acteurs forestiers (CNPF, agents de collectivités locales et Départementales, experts et gestionnaires indépendants, coopératives, …). Chaque acteur déploie sa propre stratégie sans réelle concertation à l'échelle du territoire. Compte-tenu des enjeux de gestion et mobilisation durable de la ressource, les moyens en « conseils de gestion » restent insuffisants (le « conseil en mobilisation » s'étant très développé ces dernières années).

- Une forêt publique démonstrative de la gestion durable de la ressource à renforcer

Représentant 7% de la surface forestière, la forêt publique est morcelée. Elle est impactée par les pratiques en forêt privée (tant à travers son voisinage que plus globalement au niveau du marché du bois). Les quatre forêts domaniales sont le support d'échanges avec les acteurs forestiers et sont susceptibles d'accueillir des démarches sylvicoles particulières.

Avec plus de 10 200 ha, les forêts communales et sectionales sont très importantes et concernent 115 communes. Les surfaces sont parfois très faibles (quelques hectares). La co-gestion de ces forêts à l'échelle communale est une réussite à travers les Syndicats mixtes de gestion forestière (SMGF). Les Départements disposent de plusieurs sites « vitrine » avec un double objectif : protection de la biodiversité et accueil du public.

- Les acteurs forestiers ne partagent pas de vision commune et ne sont pas assez organisés pour faire face aux évolutions voulues ou subies des peuplements

Les plantations résineuses issues du FFN arrivent à maturité économique (diamètre d'exploitabilité visé atteint). Leur exploitation a démarré ou le sera dans les prochaines années. Compte-tenu de l'absence de gestion depuis leur plantation et des effets du changement climatique, elles nécessitent une coupe rase suivie d'un reboisement, notamment lorsqu'il s'agit de pessières. Les essences le plus souvent replantées sont le douglas, parfois l'épicéa, voir le mélèze. Parfois, les opportunités de transition ne sont pas saisies par les propriétaires et gestionnaires.

Traditionnellement gérées en futaies irrégulières, les sapinières ont tendance à se régulariser en gros-bois ou bois-moyen avec un déficit en hêtre. Compte-tenu des dépérissements des sapinières de basse altitude, ces peuplements sont remplacés par des plantations de douglas. Ces « remplacements » sont engagés dans certains cas pour des raisons sanitaires mais dans d'autres cas par « anticipation » des effets du changement climatique sur cette espèce. Ces dynamiques ont des impacts directs sur la préservation de la biodiversité et du paysage.

Le bois issu des forêts feuillus en bordure Ouest du territoire est de faible qualité et est principalement valorisé en bois de chauffage (bois bûche), compte-tenu de l'absence d'autres débouchés. Mais ces dernières années, on observe une multiplication de petites coupes rases de parcelles feuillus avec un reboisement résineux, dont l'avenir est incertain en basse altitude. Comme pour le résineux, le feuillu connaît désormais une « prospection ». Cela inquiète les entreprises qui valorisent le feuillu.

- À ce jour, il n'existe pas de véritable espace de dialogue bienveillant et de co-construction d'une vision commune d'avenir de la forêt du Livradois-Forez. La main d'œuvre locale pour réaliser des travaux sylvicoles est insuffisante

La forte densité d'Entreprises de Travaux Forestiers identifiés sur le territoire (225 ETF et 18 exploitants forestiers) reste insuffisante compte-tenu de l'importance de la ressource forestière sur pied et de sa mobilisation. Une grosse partie d'ETF manuels arrivent à la retraite et rencontrent des problèmes de recrutement. La main d'œuvre pour réaliser des travaux sylvicoles liés à une meilleure gestion forestière (plantations, entretiens, coupes d'éclaircies) semble également insuffisante par rapport à la demande actuelle (qui ne devrait qu'augmenter dans les prochaines années). Ces entreprises sont les plus prises à partie dans les tensions de mobilisation de la ressource locale (étant « sur le terrain »). Leur métier n'est pas suffisamment reconnu à sa juste valeur et mérite d'être plus soutenu et valorisé.

- L'importance de la ressource forestière nécessite une optimisation et un encadrement de sa mobilisation

La forêt du Livradois-Forez est d'accès facile à l'exception de quelques « points noirs ». La majorité du territoire est couverte par un schéma de desserte ; les taux de réalisation restent faibles. Les investissements ne se font pas, faute d'animations communales. Certains schémas sont anciens et méritent d'être actualisés. Le territoire manque surtout de places de dépôts mieux réparties et mieux conformées.

L'utilisation de la voirie en amont du réseau routier est relativement maîtrisée grâce au dispositif « Modes Op' ». Il ne s'applique pas de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Cette problématique reste préoccupante dans un contexte d'accélération de la mobilisation des bois, y compris par des opérateurs et transporteurs extérieurs au territoire.

Sur le réseau routier, quelques points noirs subsistent. Le déploiement récent de la Fibre en aérien a accentué les points de conflits. L'état de certaines routes communales semble incompatible avec l'augmentation de la circulation des bois en cours.

- Trop peu d'entreprises locales se sont engagées dans la valorisation de leurs produits afin de créer de la valeur ajoutée

Même si certaines scieries de dimension industrielle développent des produits nouveaux (bois séchés, bois collés, …), trop peu d'entre elles se sont engagées dans la valorisation de leurs produits afin de créer de la valeur ajoutée. Elles rencontrent toutes des obstacles, connus régionalement, qui freinent leur activité, notamment la difficulté de recrutement. Compte-tenu de l'importance de la ressource à mobiliser dans les prochaines années, l'installation d'une nouvelle unité de sciage est d'actualité. Elle fait débat au sein de la profession depuis des années. Enfin, la seconde transformation est peu présente sur le territoire avec des entreprises sur des marchés de niche.

3 L'agriculture

L'analyse de l'économie et des espaces agricoles repose sur une approche spatiale et territoriale comprenant 5 secteurs géographiques principaux :

- Le secteur de la Plaine Entre Dore et Allier, au nord-ouest du territoire, accueille des exploitations plus diversifiées, moins centrées sur la polyculture élevage. Le contexte topographique et pédologique moins contraint y permet plus facilement le développement des grandes cultures et des cultures spécialisées.
- Le secteur du Livradois, qui recouvre une grande partie du territoire sur le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire (jusqu'à La Chaise-Dieu), accueille principalement des activités de polyculture élevage, avec une topographie de monts et de collines moins contraignante que dans les Monts du Forez.
- Le secteur des Monts du Forez et des Bois Noirs accueille également des activités fortement tournées vers l'élevage, avec la particularité d'accueillir des surfaces à plus haute altitude (estives).
- Le secteur du Plateau de Craponne (Cf. petite région naturelle du même nom), au sud-est du territoire, accueille une part importante d'activités de polyculture élevage, mais des activités un petit peu plus diversifiées, avec en particulier des légumes de plein champ. Ce plateau accueille des sols plus adaptés à ce type de cultures, avec une topographie moins contraignante.
- Enfin, le secteur de la Plaine d'Ambert, entre Ambert et Arlanc, se démarque par sa topographie plus douce, et des sols plus favorables aux cultures. Il reste cependant très orienté sur les activités de polyculture élevage, avec des systèmes d'exploitation proches ou associés à ceux du Livradois et des monts du Forez.

Chiffres clés par secteurs agricoles	Production Brute Standard (PBS)	Evolution du nombre d'exploitations 2010-2020	Evolution de l'emploi agricole 2008-2018	Part des exploitations spécialisées dans l'élevage bovin	Part des surfaces agricoles artificialisées entre 2009 2020	Part de l'agriculture biologique en 2020	Part des exploitations engagées dans les circuits courts
Plaine Entre Dore et Allier	26 500 k€	**-27%**	**-22%**	33%	**1%**	6%	23%
Livradois	56 600 k€	-24%	-5%	**52%**	0,3%	10%	22%
Monts du Forez et Bois Noirs	26 300 k€	-22%	+0%	**60%**	0,4%	8%	24%
Plateau de Craponne	20 300 k€	**-30%**	-6%	**64%**	0,5%	**14%**	22%
Plaine d'Ambert	13 000 k€	**-28%**	+1%	**58%**	0,5%	1%	22%

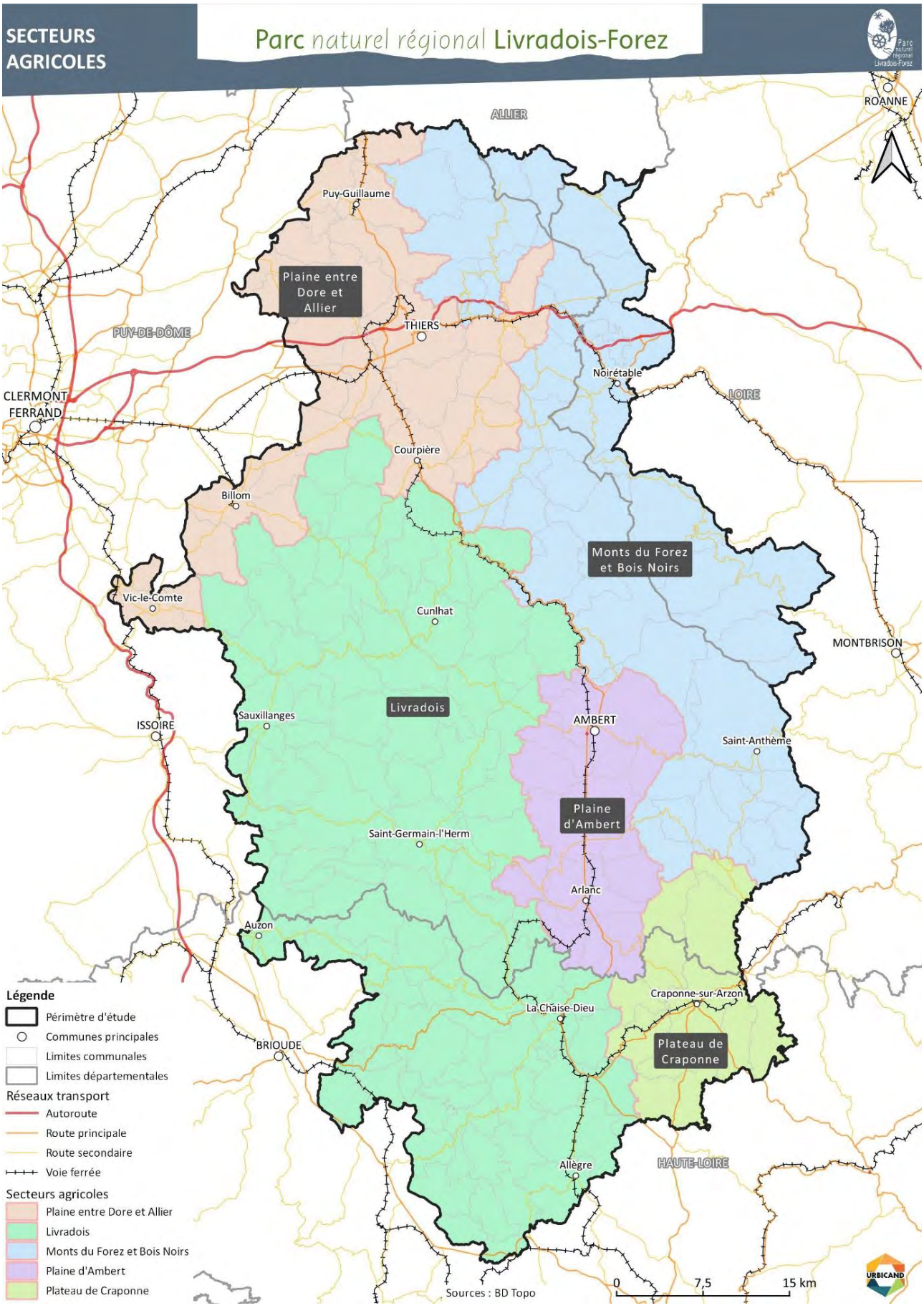
SECTEURS AGRICOLES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
ROANNE
Puy-Guillaume
Plaine entre Dore et Allier
THIERS
PUY-DE-DÔME
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Monts du Forez et Bois Noirs
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
Livradois
Sauxillanges
AMBERT
ISSOIRE
Saint-Anthème
Plaine d'Ambert
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Plateau de Craponne
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Secteurs agricoles
Plaine entre Dore et Allier
Livradois
Monts du Forez et Bois Noirs
Plaine d'Ambert
Plateau de Craponne
Sources : BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

3.1 Une économie agricole qui évolue

3.1.1 Des filières diversifiées en présence

- **Les filières bovines : des filières historiques qui structurent l'économie locale, et qui se maintiennent**

L'élevage bovin représente la principale activité économique agricole sur le territoire, avec à la fois de l'élevage bovin lait, viande, et mixte. La répartition des cheptels et des productions entre lait et viande est assez équilibrée, avec une tendance progressive au développement de la filière viande par rapport à la filière lait, historiquement majoritaire.

Globalement, on retrouve dans le cheptel des exploitations du territoire environ 50 000 vaches en 2020 (23 000 vaches laitières et 27 000 vaches allaitantes), contre près de 52 000 en 2010. Si la commercialisation de proximité pour répondre à la demande locale de produits transformés se développe, les productions sont très excédentaires par rapport aux besoins des territoires et l'export représente une part majoritaire de la valeur produite par les filières. Comme évoqué ci-dessus, la tendance des dernières décennies est à la réduction du cheptel bovin lait (perte de près de la moitié du cheptel entre 1988 et 2010, -17% entre 2010 et 2020), parallèlement à une augmentation du cheptel bovin viande (+12% entre 2010 et 2020).

L'élevage bovin présente la particularité d'être assez peu intensif, avec un chargement moyen à l'hectare plus faible qu'en moyenne à l'échelle régionale et nationale, à hauteur de 1,2 UGB (Unité de Gros Bétail) par hectare. Cependant, l'intensivité des systèmes d'exploitation est variable, et l'on retrouve différents degrés d'intensivité, avec des parcelles et tènements gérés de manière plus intensive, et des espaces gérés de manière plus extensive. Cette gestion différenciée s'observe couramment au sein d'une même exploitation, l'hybridation des modèles plus intensif et plus extensif étant répandue.

- **Concernant la filière laitière**, les volumes de production de lait sont relativement stables (100 millions de lait produits chaque année environ), en dépit d'une diminution progressive du nombre d'exploitation (cf. partie 1.1.2). Plusieurs laiteries sont localisées dans le territoire.

Laiteries / fromageries présentes sur le territoire	Commune
SOCIETE FROMAGERE DE SAINT BONNET	Saint-Bonnet-le-Courreau
ENTREPRISE LAITIERE DE SAUVAIN -E.L.S.	Sauvain / Saint-Bonnet-le-Courreau
FROMAGERIE DES HAUTES CHAUMES	Sauvain
FROMAGERIE LA GRIOTTE	Sauvain
SOCIETE FROMAGERE DU LIVRADOIS	Fournols
LAITERIE DE LA TOURETTE	Saint-Genès-la-Tourette
LA FROMAGERIE ARTISANALE DE RIS	Ris

D'autres laiteries à proximité valorisent la production d'exploitations du territoire. La transformation en fromage représente une part importante de la valorisation du produit brut, avec plusieurs fromages produits : fourme d'Ambert AOP, fourme de Montbrison AOP, Bleu d'Auvergne AOP, Raclette, Fournols...
Le maintien des laiteries représente un enjeu important. Si l'accès aux laiteries est encore plutôt qualitatif sur le territoire, des restructurations ont eu lieu par le passé avec une fermeture de certaines laiteries, qui ont posés des problèmes de reprise de la collecte pour les exploitations concernées. Les orientations économiques des laiteries ont des impacts importants sur les pratiques d'élevage, ce qui en fait des acteurs clé pour les prochaines années (développement du lait AB, du lait tout foin…).

On retrouve sur le territoire quelques exploitations en transformation fermière (une trentaine), cette forme de valorisation tend à se développer mais reste minoritaire.

- **Concernant la filière viande**, les exploitations du territoire sont principalement orientées vers des systèmes naisseurs ou naisseurs-engraisseurs, mais l'engraissement ne concerne que 10 à 15% des animaux vendus. La production de viande bovine est d'environ 3 500 tonnes par an, une partie des produits sont valorisés en vente directe, mais cette part reste minoritaire.
  L'avenir de l'activité de l'unique abattoir du territoire (Ambert) représente une problématique forte pour les filières viande dans leur ensemble (bovin mais également porcin et ovin / caprin). La pérennité de l'équipement est remise en question, ce dernier ayant fait l'objet d'une fermeture temporaire. Un projet de réinvestissement dans l'équipement est en cours d'élaboration.
  Si cet abattoir n'était pas maintenu, les exploitations devraient se tourner définitivement vers des abattoirs extérieurs au territoire : Theix (Saint-Genès-Champanelle), Issoire, Brioude, Polignac (à proximité du Puy-en-Velay), Yssingeaux, Saint-Etienne / Andrézieux-Bouthéon, Feurs, Roanne, Creuzier-le-Vieux (à proximité de Vichy). Les exploitations ont besoin d'accéder aux abattoirs pour l'abattage mais également pour la découpe et le conditionnement pour les exploitations réalisant de la transformation et de la commercialisation locale. Les temps de trajets vers les abattoirs extérieurs seront plus longs et les coûts plus élevés pour une partie des exploitations du territoire.

Les filières d'élevage bovin font face à plusieurs problématiques fortes pour les prochaines années / décennies :

- L'organisation des acteurs et des filières à la fois au niveau des filières longues et au niveau des filières de proximité, pour pouvoir adapter les pratiques et les positionnements économiques (court / long) dans un contexte de changement climatique et d'évolution du marché national et international.
- L'amélioration des conditions de travail et de vie des éleveurs, en intégrant la question des solutions et services d'accompagnement aux exploitations.
- Le renouvellement et la transmission des exploitations, globalement et en particulier pour l'élevage bovin lait, les difficultés de renouvellement étant plus importantes (cf. partie 3.1.2).
- L'adaptation des pratiques pour l'intégration des enjeux environnementaux et l'adaptation au changement climatique (cf. partie 3.2.2).

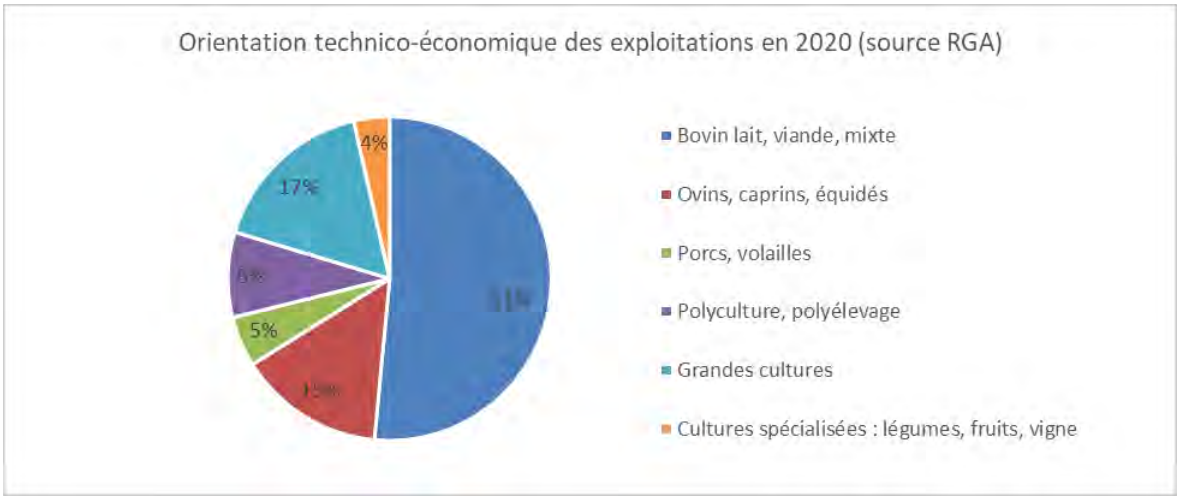

- **Les autres filières d'élevage : une diminution importante des cheptels en 10 ans**

D'autres filières d'élevage sont présentes sur le territoire et méritent d'être mentionnées :

- L'élevage porcin et de volailles est présent sur le territoire, avec un nombre d'animaux non négligeable (27 000 porcins, 350 000 volailles), mais qui diminue (-20% entre 2010 et 2020 pour le porcin, -15% pour la volaille). Les élevages sont essentiellement hors-sol, et la proportion d'élevage en plein air est faible. On retrouve une centaine d'exploitations spécialisées dans ces filières, ce nombre étant également en baisse (165 en 2010). Ces filières dépendent également des équipements de transformation (abattoirs), à l'image des questions soulevées pour la filière bovin viande. Le territoire bénéficie en outre de la présence de plusieurs entreprises de salaison, qui permettent de valoriser une partie des productions via une transformation locale, avec une structure très importante : les salaisons Bernard, à La Forie. Des salaisons situées à l'extérieur du territoire sont également utilisées pour la transformation des produits locaux (Le Breuil-sur-Couze, Brioude, Fix-Saint-Geneys…). Concernant la volaille, un acteur majeur structure l'abattage et la transformation sur le territoire : l'abattoir Sedivol à Isserteaux.
- L'élevage ovin et caprin est présent sur le territoire, avec un cheptel important (29 000 Brebis, 2 600 chèvres), mais en baisse (-27% entre 2010 et 2020 pour les brebis, -18% pour les chèvres). En 2020, 170 exploitations sont spécialisées dans ces secteurs, contre 245 en 2010. Il convient de noter cependant une augmentation de la production ovin lait (+66% de brebis laitières en 10 ans) et de la transformation fromagère, principalement à la ferme. On retrouve des élevages de taille très variable, et il s'agit d'un modèle relativement prisé par les porteurs de projets à l'installation.

- **Les grandes cultures et les légumes de plein champ : des activités localisées dans certains secteurs géographiques**

Les filières de grandes cultures sont principalement localisées dans le secteur de la Plaine Entre Dore et Allier, avec en particulier des cultures de céréales et des légumes de plein champ (ail, oignon). On retrouve également l'exploitation de légumes de plein champ dans le secteur du Plateau de Craponne (pommes de terre).

Les exploitations céréalières spécialisées sont peu nombreuses. Les filières céréalières sont relativement fragiles, avec une tendance à la baisse des surfaces à l'échelle du territoire (baisse de 18% entre 1988 et 2010, puis baisse de 8% entre 2010 et 2020), une vulnérabilité plus forte face à l'étalement urbain, et une baisse des rendements observée en lien avec les effets du changement climatique. Les filières s'appuient sur des acteurs industriels d'envergure comme Limagrain.

La diversification des exploitations céréalières, qui constitue un sujet de réflexion au niveau de cette filière, peut représenter une opportunité pour développer les légumes de plein champ, et donc pour diversifier les productions locales en lien avec le Projet Alimentaire Territorial élaboré et mis en œuvre depuis 2017 (cf partie 3.1.1).

- **Un développement progressif des cultures spécialisées, en particulier maraîchères**

Le territoire accueille quelques exploitations maraîchères, qui occupent des surfaces limitées sur le territoire et dont la production est en décalage avec les besoins « théoriques » de l'alimentation locale (une très faible part des légumes consommés par la population sont produits localement). En 2020, les exploitations du territoire exploitent une centaine d'hectares en légumes, 70 ha en fruits et 30 ha en plantes aromatiques.

Le maraîchage est toutefois une filière d'intérêt, car elle représente une part importante des projets d'installation sur le territoire (tous secteurs géographiques confondus). L'accès au foncier représente le principal frein au développement de la filière, les porteurs de projets ayant généralement des difficultés pour trouver des terrains adaptés.

Au-delà du maraîchage, le territoire a accueilli ces dernières années des projets de cultures spécialisées dans le secteur des plantes aromatiques et dans le secteur des petits fruits (parfois mixte avec le maraîchage). Pour ces productions, la culture et la cueillette sauvage sont souvent pratiquées en parallèle. On retrouve en outre, dans le secteur du plateau de Craponne, des productions de petits fruits présentes de plus longue date.

Enfin, le territoire accueille quelques exploitations arboricoles, en particulier sur les collines du Livradois, mais ces productions restent peu développées. Elles étaient historiquement beaucoup plus présentes (noix notamment), avec en particulier les prés vergers qui étaient assez développés.

À noter que la culture de la fraise a été très développée sur le territoire dans les années 1950-1960 (Courpière - Domaize), mais a aujourd'hui quasiment disparu.

- **La filière myrtille sauvage : une spécificité locale**

On retrouve sur le territoire une filière spécifique sur la myrtille sauvage, qui était particulièrement développée dans les années 1950-1970. Les activités de cueillette se redéveloppent aujourd'hui, autour des pratiques des particuliers mais également d'exploitants agricoles (compléments d'exploitation).

Une démarche interterritoriale entre plusieurs Parc du Massif central (dans le cadre de l'IPAMAC : Inter Parcs Massif Central) est actuellement menée pour structurer et mettre en valeur la filière.

3.1.2 Des structures et tissus d'exploitation qui connaissent des évolutions fortes

- **Un nombre d'exploitations qui continue de diminuer à l'échelle du territoire**

Le nombre d'exploitations continue de diminuer à l'échelle du territoire, avec environ 1 990 exploitations recensées en 2020. La baisse du nombre d'exploitations a été de 25% environ entre 2010 et 2020, taux similaire à la décennies précédente, ce qui montre que la baisse ne ralentit pas par rapport au début des années 2000.

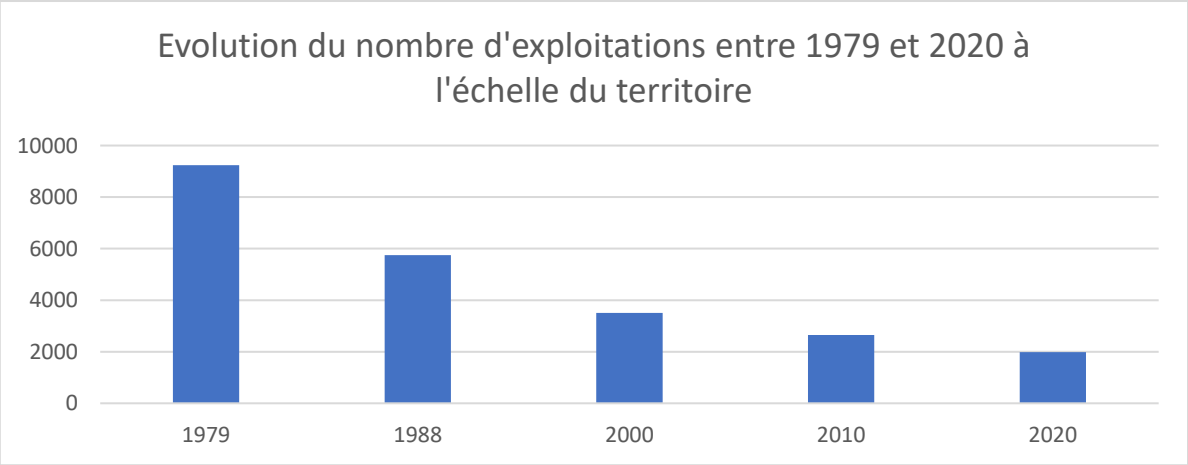

- **Une baisse de la SAU des exploitations, mais une augmentation forte de la SAU moyenne**

La SAU totale (Surface Agricole Utile) du territoire est d'environ 112 600 hectares en 2020. La SAU totale est relativement stable par rapport à la baisse du nombre d'exploitations : elle a diminué d'environ 1 370 ha entre 2010 et 2020, soit une baisse de 1,2%.

La baisse du nombre d'exploitations est compensée par une augmentation de la superficie moyenne des exploitations :

- La SAU moyenne des exploitations à l'échelle du territoire est de 56,7 ha en 2020, soit une moyenne sensiblement inférieure à la moyenne nationale (65 hectares).
- Cette SAU moyenne était de 43,1 ha en 2010, elle a donc augmenté de plus de 30% en 10 ans, ce qui représente une hausse plus forte qu'à l'échelle nationale sur le même pas de temps. Ce constat illustre les fortes dynamiques de restructuration d'exploitation depuis 2010.

L'augmentation de la SAU moyenne pose plusieurs questions pour l'économie agricole locale :

- L'agrandissement des exploitations génère une évolution de la conduite des exploitations, avec des parcelles plus lointaines à exploiter, des gestions différenciées qui se développent (parcelles proches / parcelles éloignées), une adaptation du matériel à réaliser et des déplacements de cheptels qui se complexifient dans certains cas. L'agrandissement peut aussi permettre à certaines exploitations de restructurer leur foncier morcelé et d'améliorer leurs conditions d'exploitation.
- Les acteurs locaux estiment que les dynamiques d'agrandissement atteignent un certain palier, et qu'elles ne pourront pas compenser la baisse du nombre d'exploitations de manière durable. La question de la reprise et de la transmission risque donc de s'intensifier dans les décennies à venir, avec des reprises nécessitant des investissements d'autant plus élevés compte tenu des surfaces moyennes.
- L'agrandissement des surfaces d'exploitation rend encore plus prononcé l'enjeu de gestion du foncier sur le territoire, qui présente la particularité d'accueillir un foncier très morcelé. Le morcellement, issu de l'histoire du territoire, complexifie l'agrandissement des exploitations et peut générer des structures foncières d'exploitation complexes. Lors des reprises de terrains d'exploitations en cessation d'activité, les parcelles les plus petites ou les moins mécanisables tendent à être délaissées. L'action foncière pour accompagner la restructuration des exploitations et la transmission est d'autant plus importante au regard de ce constat.

Au-delà de ces différents points, il faut souligner que la surface moyenne des exploitations est hétérogène sur le territoire. On retrouve encore une part importante de micro exploitations et de petites exploitations (Production Brute Standard < 25 000 euros), même si leur représentation diminue au profit d'un développement des grandes exploitations (PBS > 100 000 euros).

Les graphiques ci-dessous précisent la répartition des exploitations et de la SAU totale exploitée (SAU globale à l'échelle du territoire), selon le dimensionnement économique. La croissance des surfaces exploitées par les grandes exploitations, entre 2010 et 2020, ressort fortement.

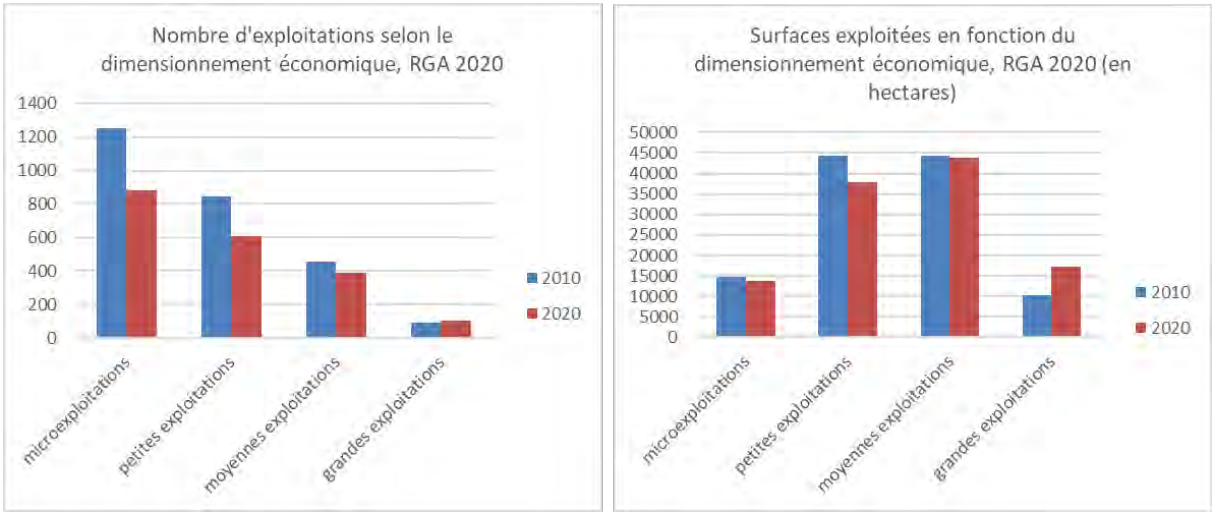

Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces exploitées

- **Des questions importantes autour de la transmission des exploitations**

La transmission des exploitations représentera indéniablement un enjeu majeur pour les prochaines décennies, près de 40% des exploitants ayant plus de 55 ans à l'échelle du territoire (RGA 2020). Parmi les exploitations concernées par un besoin de reprise (520 exploitations identifiées dans le RGA), 75% n'ont pas de successeur connu.

L'agrandissement des exploitations, qui a pu pallier dans une certaine mesure l'absence de repreneurs, risque d'atteindre un pallier qui complexifiera d'autant plus les reprises de parcelles et de cheptels.

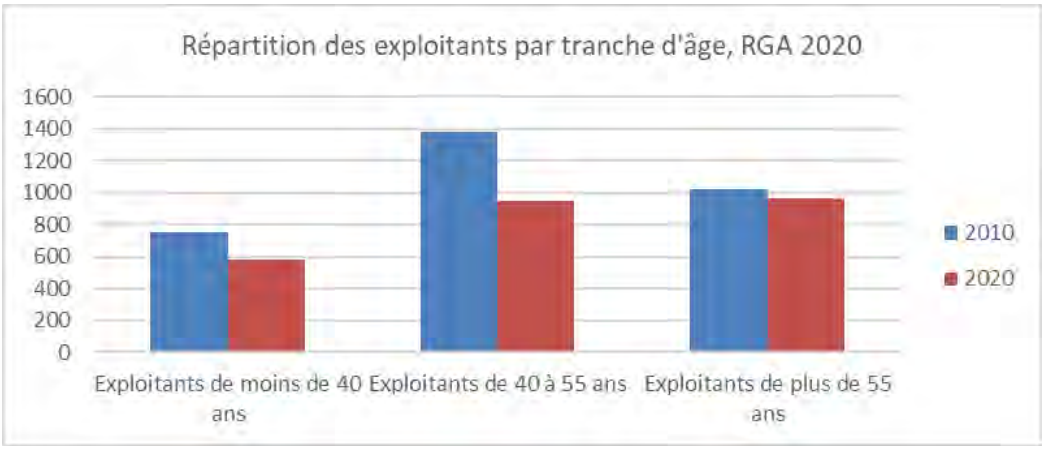

Le recours à des porteurs de projets hors cadre familial et même hors territoire représente une nécessité pour répondre aux besoins de transmission, mais n'est pas sans poser des difficultés :

- La transmission dans le cadre familial a représenté historiquement le principal mode de reprise des exploitations, mais elle est minoritaire aujourd'hui, ce qui appelle à faire évoluer les stratégies de transmission, avec un fort besoin d'accompagnement des exploitants en place (pour trouver des repreneurs, préparer la reprise, organiser un tuilage hors cadre familial…).
- Les porteurs de projets peuvent être également difficiles à mobiliser, étant donné le déficit d'attractivité que le métier peut connaitre, et la fragilité des politiques d'accompagnement pour « aller chercher des porteurs de projets ».

- L'exercice est d'autant plus complexe que les porteurs de projets peuvent vouloir modifier les systèmes d'exploitation en place, ou bien les revoir en profondeur. Les installations hors cadre familial concernent souvent des projets nouveaux (caprin, ovin, cultures spécialisées…) avec de la commercialisation en circuits courts et de proximité. Le dialogue avec les cédants est dans ce cas plus complexe, et il existe un décalage entre les projets d'installation et les offres de reprise.
- Dans les cas de renouvellement d'un exploitant associé au sein de formes sociétaires d'exploitations (plusieurs exploitants), l'arrivée d'un porteur de projet peut être facilitée au niveau des investissements, mais elle est également complexifiée par le manque de marges de manœuvre pour adapter le projet d'exploitation. Un travail d'adaptation de la structure en place par rapport aux besoins et attentes des porteurs de projets est généralement nécessaire.

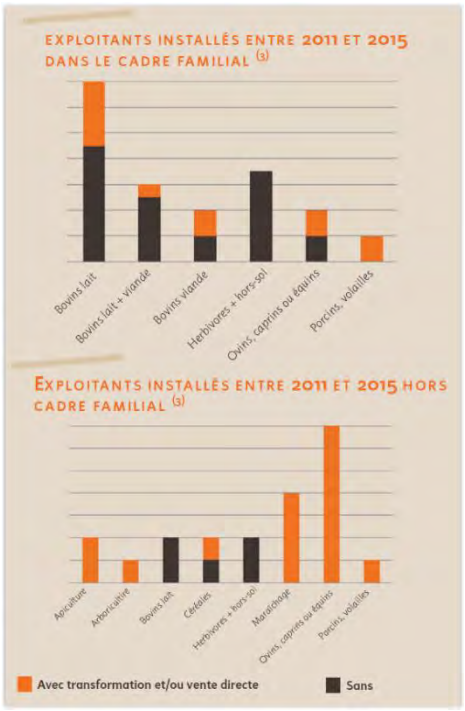

En conclusion, l'accompagnement des transmissions d'exploitation, du côté des cédants et du côté des porteurs de projets, représente un enjeu fort pour faciliter le maintien et la mutation des exploitations. Jusqu'en 2018, le syndicat mixte du Parc était partie prenante d'un dispositif spécifique territorialisé sur le sujet avec plusieurs communautés de communes et le Département du Puy-de-Dôme, à savoir le Réseau Agricole Livradois Forez qui agissait sur les points suivants :

- L'amélioration de la connaissance des exploitations en place, au niveau des besoins et stratégies de reprise (compréhension des besoins et projets), mais également au niveau foncier, avec un suivi fin du foncier agricole à l'échelle de chaque commune (diagnostics fonciers).
- L'accueil et le recensement des porteurs de projets, en partenariat et de manière complémentaire avec les organismes professionnels agricoles.
- L'accompagnement des transmissions, en mettant en relation des cédants avec des porteurs de projets, et en accompagnant le dialogue entre les deux, ce deuxième point étant fondamental pour faire émerger davantage de transmissions réussies.
- La sensibilisation des exploitants aux enjeux de transmission, à la nécessité d'anticipation et à l'évolution des modes de transmission, notamment hors cadre familial.

Depuis 2018, le Réseau Agricole Livradois-Forez a cessé son activité au profit d'animateurs fonciers dans les EPCI, dans le cadre d'un dispositif déployé par le Département du Puy-de-Dôme. Cette évolution a eu des effets sur la politique locale :

- Les animateurs fonciers ne couvrent que 3 EPCI sur le territoire : Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire – la couverture est donc partielle à l'échelle du territoire.
- Les bases de données sur le suivi des exploitants, le suivi des porteurs de projets et les diagnostics fonciers, qui couvraient une majeure partie du territoire et qui étaient actualisées en continu, ne le sont plus, ou de manière hétérogène dans les EPCI disposant d'animateurs.

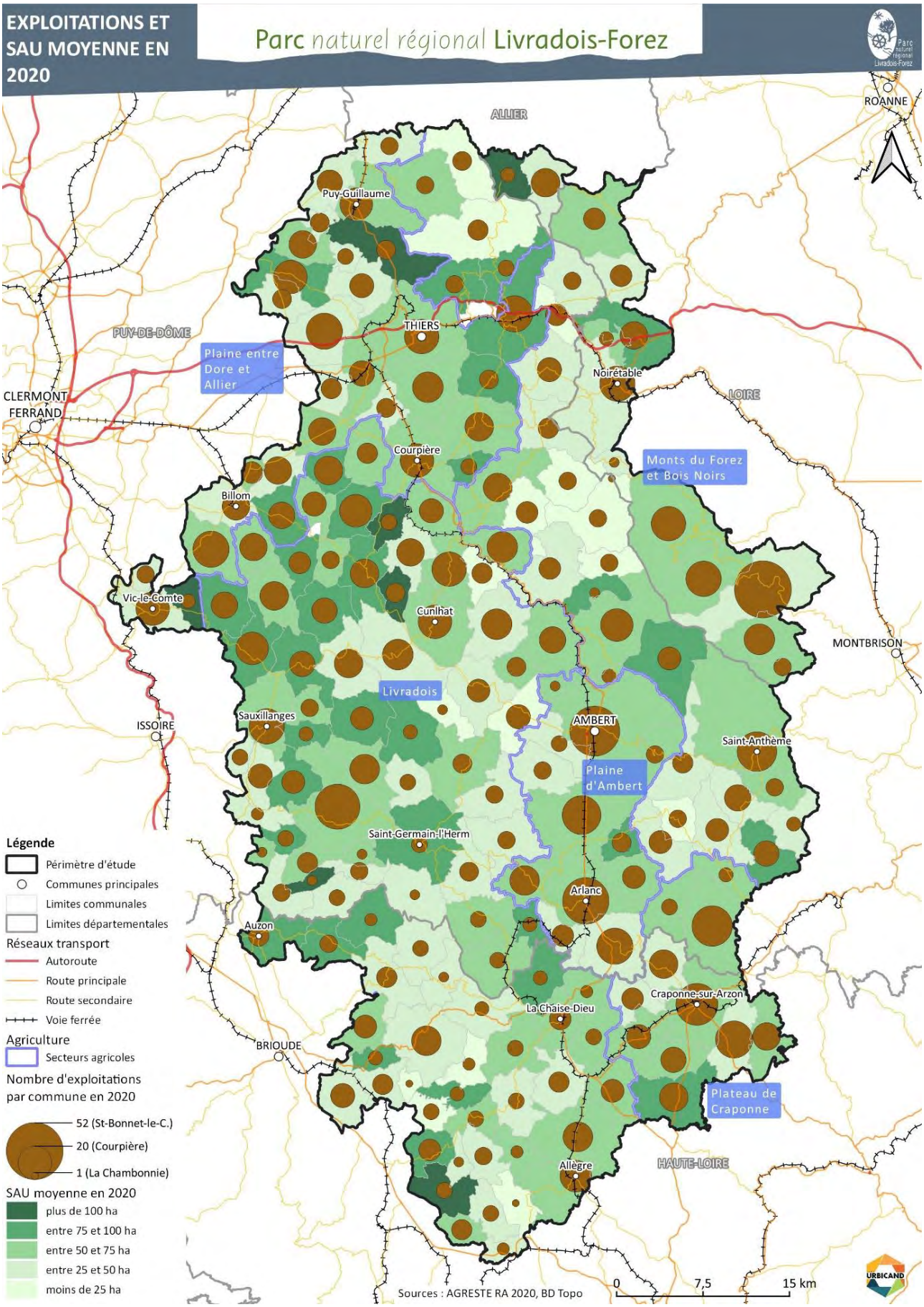
EXPLOITATIONS ET SAU MOYENNE EN 2020
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
Plaine entre Dore et Allier
CLERMONT FERRAND
Noirétable
LOIRE
Courpière
Monts du Forez et Bois Noirs
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
Livradois
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Plaine d'Ambert
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Plateau de Craponne
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Agriculture
Secteurs agricoles
Nombre d'exploitations par commune en 2020
52 (St-Bonnet-le-C.)
20 (Courpière)
1 (La Chambonnie)
SAU moyenne en 2020
plus de 100 ha
entre 75 et 100 ha
entre 50 et 75 ha
entre 25 et 50 ha
moins de 25 ha
Sources : AGRESTE RA 2020, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

3.1.3 Un emploi agricole très représenté, mais fragile

- **Un emploi agricole très représenté par rapport aux moyennes régionale et nationale**

Le territoire accueille (en 2018) un petit peu plus de 2 500 emplois agricoles, ce qui représente 7% de l'emploi local (donnée INSEE). Les industries agro-alimentaires représentent quant à elles environ 1 150 emplois, en bonne partie liés à l'agriculture locale (mais pas exclusivement).

L'économie agricole est donc très représentée sur le territoire par rapport aux moyennes nationale et régionale – l'emploi agricole représente environ 2,5% de l'emploi total à ces échelles.

L'emploi agricole sur le territoire tend à diminuer, avec une baisse de 23% des ETP agricoles (exploitants, main d'œuvre salariée et familiale…) entre 2010 et 2020 (source RGA). Les données INSEE donnent à voir une baisse moins marquée entre 2008 et 2018.

Contrairement aux autres secteurs d'activité, l'emploi agricole présente la particularité d'être bien réparti entre les communes du territoire, et il représente un pourvoyeur d'emplois conséquent pour les communes les plus petites et les plus rurales. Dans certaines communes du territoire, en particulier dans sa partie altiligérienne, l'agriculture est l'unique ou quasiment l'unique secteur d'activité employeur.

- **Des évolutions structurelles de l'emploi agricole**

L'emploi agricole a sensiblement évolué dans sa structure, en lien avec l'agrandissement des exploitations :

- Les exploitations individuelles, qui étaient majoritaires historiquement, laissent peu à peu la place à des formes sociétaires, avec plusieurs exploitants associés (EARL, GAEC…).

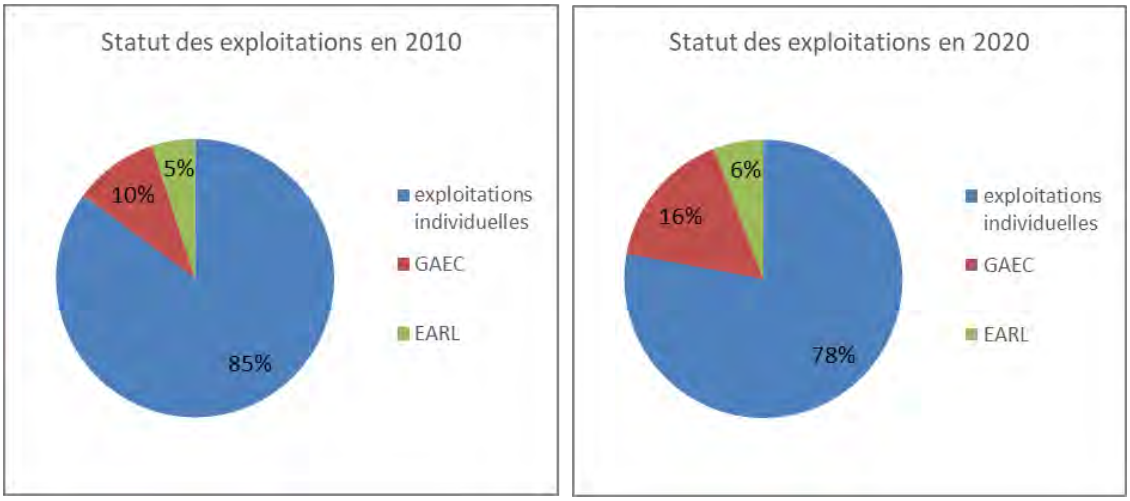

Evolution du statut des exploitations

- La main d'œuvre familiale est de moins en moins sollicitée, du fait de l'évolution des modes de vie et de la diminution du nombre de conjoints présents sur les exploitations. La question des emplois salariés se pose d'autant plus, et ces emplois tendent à augmenter. Cependant, cette évolution est complexe du fait d'un déficit d'attractivité de ces métiers (ou de communication sur ces métiers), et du fait des changements nécessaires (dans les mentalités et la gestion des exploitations) pour passer d'un système de main d'œuvre familiale à un système de main d'œuvre salariée.

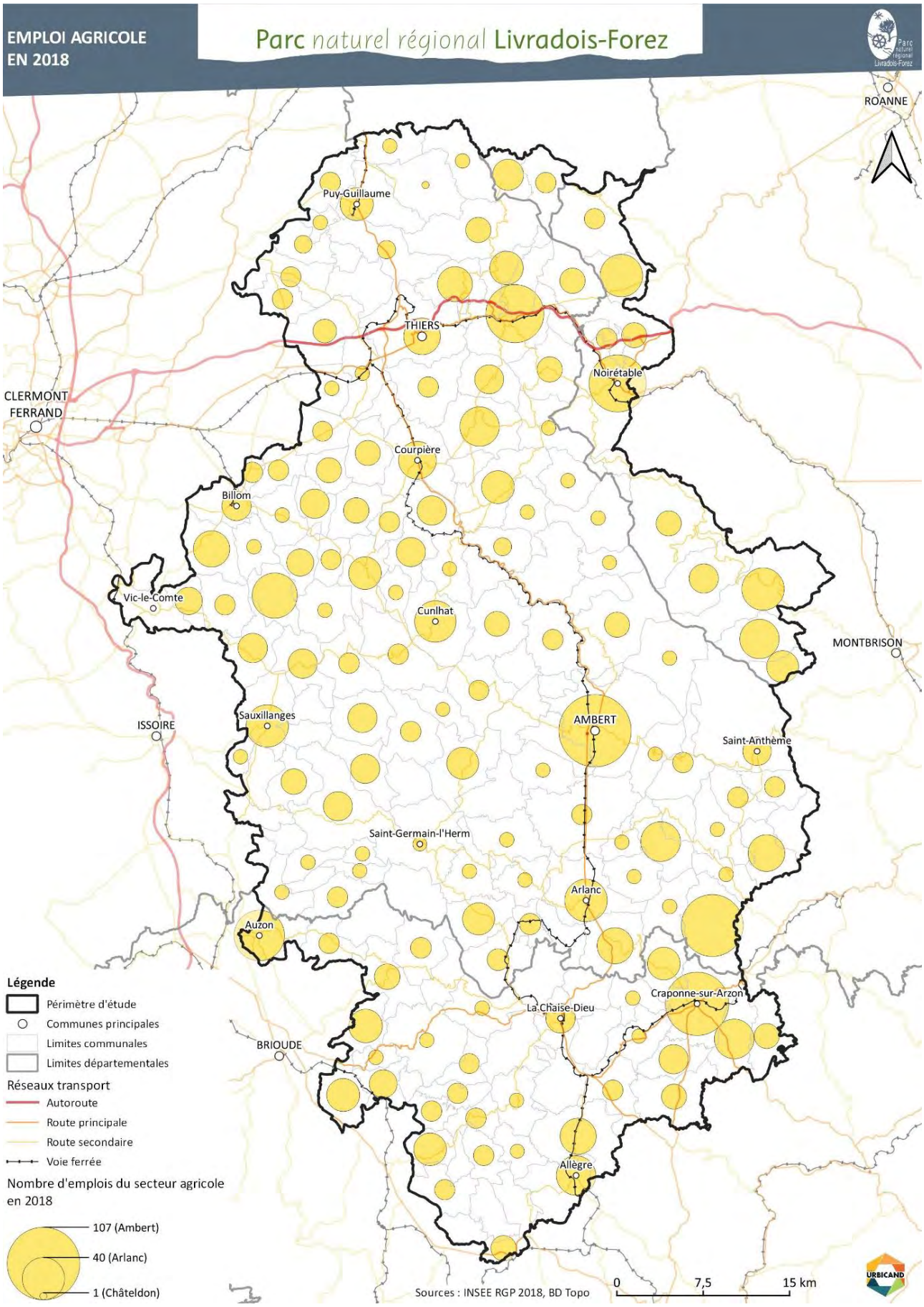
EMPLOI AGRICOLE EN 2018
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Nombre d'emplois du secteur agricole en 2018
107 (Ambert)
40 (Arlanc)
1 (Châteldon)
Sources : INSEE RGP 2018, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

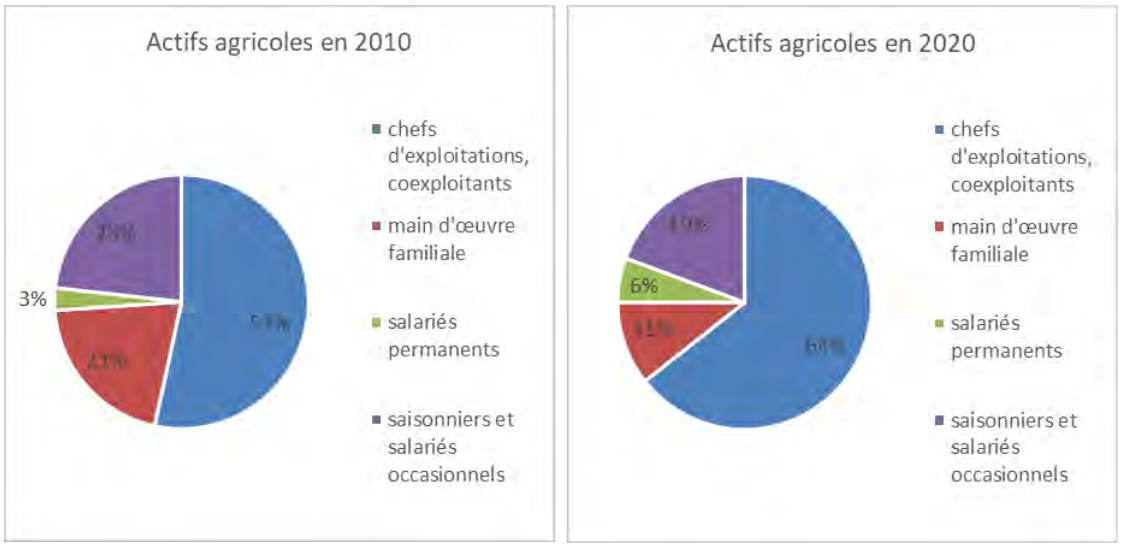

Evolution du statut des actifs agricoles

- Le développement des services aux entreprises agricoles représente également, dans ce contexte, une question importante. Les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), qui se développent petit à petit, peuvent représenter une alternative intéressante aux salariés directs dans les exploitations. La mutualisation de salariés par plusieurs exploitations peut également être une solution (comme dans le cadre de magasins de producteurs ou de CUMA).

3.2 Des enjeux de gestion des espaces agricoles

3.2.1 Des surfaces agricoles qui évoluent

- **Des surfaces agricoles majoritairement occupées par les prairies et fourrages**

Historiquement, le territoire accueillait une agriculture vivrière relativement diversifiée, avec une association de cultures (céréalières notamment) et d'élevage. La spécialisation laitière, engagée à partir de 1850, a fait évoluer le territoire et l'occupation de l'espace, avec une part très importante des prairies dans le paysage.

Le territoire accueille aujourd'hui d'importantes surfaces agricoles, à hauteur de 118 000 hectares environ en 2020 (donnée PAC). Les prairies permanentes représentent l'assolement principal, pour plus de 70% des surfaces agricoles. Ce taux d'occupation monte à 80% en ajoutant les surfaces de prairies temporaires et les surfaces fourragères.

La nature des surfaces agricoles diffère suivant les secteurs, et on peut distinguer :

- Les secteurs du Livradois et de la Plaine d'Ambert, qui se caractérisent par une proportion renforcée de prairies et de fourrages (85%) et par la présence de 15% de surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux, utilisés principalement pour l'alimentation des élevages ;
- Le secteur des Monts du Forez, caractérisé par une occupation quasi-exclusive en prairies et fourrages, avec la particularité d'accueillir la totalité des estives et landes (près de 6 000 hectares).
- Le secteur du plateau de Craponne et le secteur de la Plaine entre Dore et Allier, qui accueillent des espaces plus diversifiés, avec une proportion plus forte de céréales, oléagineux et protéagineux, et la présence plus forte de cultures spécialisées. Ces deux secteurs sont toutefois à distinguer, avec la présence encore plus forte des céréales, oléagineux et protéagineux dans le secteur de la plaine entre Dore et Allier.

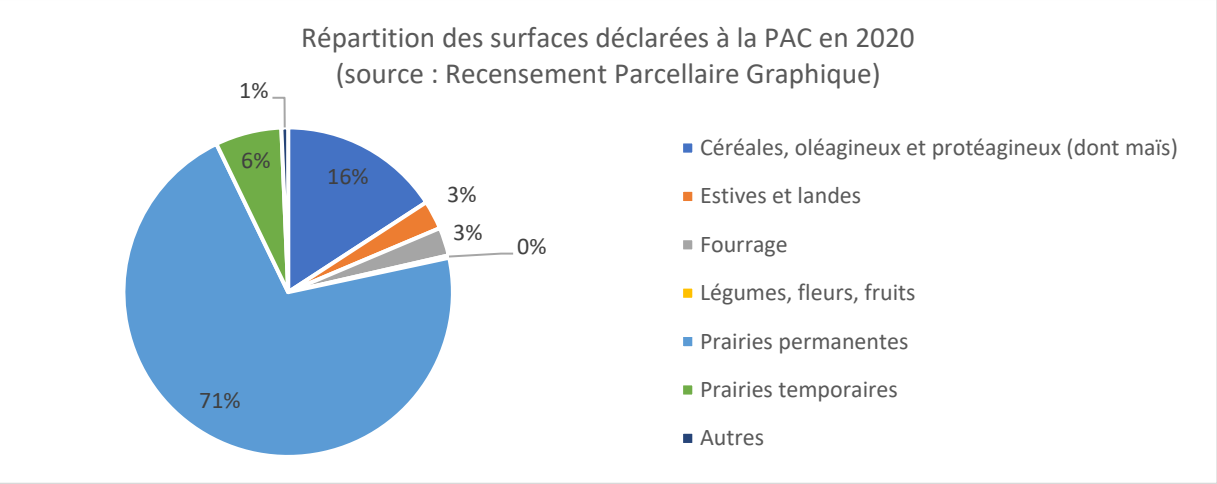

- **Des évolutions importantes dans l'occupation des espaces agricoles**

Les équilibres entre agriculture et forêt, qui ont connu des évolutions assez fortes au cours des derniers siècles[22], sont relativement stables depuis une trentaine d'années.

L'analyse des données PAC entre 2016 et 2020 montre une relative stabilité des surfaces déclarées. Ce constat amène à relativiser la légère baisse observée de la SAU totale depuis 2010. Cette baisse de la SAU totale peut également être liée à des restructurations d'exploitations, avec un renforcement de l'utilisation des surfaces par des exploitations extérieures au territoire. En effet, on retrouve en 2020 une différence d'environ 6 000 hectares entre les surfaces exploitées du territoire, et les surfaces exploitées par les exploitations du territoire. Le secteur des Monts du Forez et des Bois Noirs est particulièrement concerné par des exploitations venant de l'extérieur, ces exploitations étant généralement situées à proximité (communes limitrophes du territoire). Le secteur du Livradois est concerné également, avec des exploitations qui peuvent être plus éloignées géographiquement.

Des évolutions sont observables dans l'occupation agricole du sol :

- Globalement, les surfaces en prairies, estives et fourrages sont en hausse de 1% entre 2016 et 2020. Au sein de ces surfaces, les équilibres évoluent :
  - Les surfaces en prairies, estives et landes ont augmenté d'environ 150 hectares entre 2016 et 2020. Les prairies temporaires semblent diminuer, mais principalement du fait de leur comptabilisation à la PAC en prairies permanentes, les rotations étant plus longues que 5 ans.
  - Les surfaces en fourrages ont quant à elles augmenté sur la période, avec environ 1 000 hectares supplémentaires déclarés.

  Ces observations mettent en évidence une tendance forte d'évolution des systèmes d'alimentation des élevages, avec un renforcement des surfaces toujours en herbe et des surfaces fourragères. Les estives en elles-mêmes ont été développées ces dernières années, ce qui montre la place croissante et l'intérêt des pratiques extensives dans les exploitations d'élevage (même si toutes les exploitations ne s'investissent pas dans ce type de pratiques).
  Les estives sont en partie utilisées par l'intermédiaire de groupements pastoraux dédiés à cette activité, avec 9 collectifs d'utilisateurs d'estives recensés, exploitant 2 700 ha environ. La gestion directe d'estives par des exploitants individuels est également pratiquée, avec 80 utilisateurs environ valorisant 3 400 hectares.

[22] Avec en particulier une forte progression forestière entre 1950 et 1970

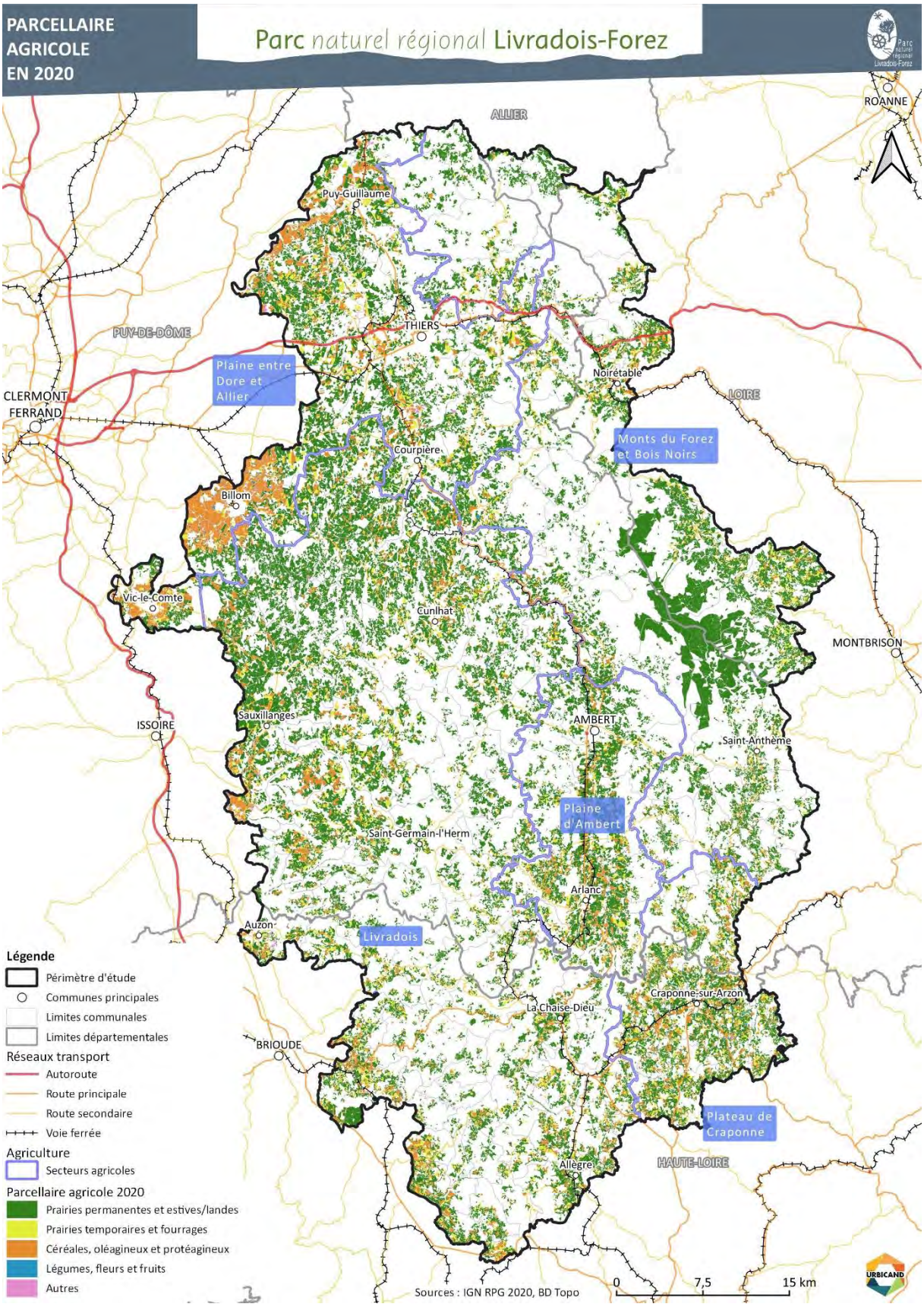
PARCELLAIRE AGRICOLE EN 2020
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
THIERS
PUY-DE-DÔME
Plaine entre Dore et Allier
CLERMONT FERRAND
Noirétable
LOIRE
Monts du Forez et Bois Noirs
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Plaine d'Ambert
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Livradois
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Plateau de Craponne
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Agriculture
Secteurs agricoles
Parcellaire agricole 2020
Prairies permanentes et estives/landes
Prairies temporaires et fourrages
Céréales, oléagineux et protéagineux
Légumes, fleurs et fruits
Autres
Sources : IGN RPG 2020, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

- Les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux sont en diminution, avec environ 700 hectares déclarés en moins en 2020 par rapport à 2016. Cette tendance à la diminution peut s'expliquer en partie par un manque de compétitivité des productions céréalières par rapport à d'autres usages (rendements tendant à la baisse avec le changement climatique), et par une consommation plus forte de ces terres par les dynamiques d'urbanisation.
  Au sein de ces espaces, des évolutions sont également observables. La tendance est à la diminution des surfaces de céréales, avec le cas particulier du maïs qui se développe de manière proportionnée (+200 hectares environ entre 2016 et 2020). Les surfaces d'oléagineux tendent quant à elles à augmenter. Il est difficile d'établir davantage de constats chiffrés sur ces équilibres, étant donné l'impact des rotations sur les surfaces annuellement déclarées au niveau de la PAC.

- **Des problématiques de maîtrise des dynamiques d'artificialisation**

L'artificialisation des espaces agricoles représente une problématique à considérer pour préserver ces espaces et le potentiel productif qui y est associé.

Entre 2009 et 2020, la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers s'est élevé à environ 745 hectares, soit une moyenne annuelle d'environ 68 hectares par an (source : observatoire national de l'artificialisation). Cette consommation ne concerne pas uniquement les espaces agricoles, mais ces derniers constituent le premier poste de consommation par l'urbanisation.

La consommation d'espaces est particulièrement importante dans le secteur de la Plaine Entre Dore et Allier, concerné plus fortement par les dynamiques résidentielles dans l'aire urbaine de Clermont-Ferrand.

Les secteurs suivants sont également particulièrement concernés, dans une moindre mesure :

- Le nord du secteur du Livradois, également dans l'aire urbaine de Clermont-Ferrand ;
- Le secteur des Bois Noirs, en particulier le long de l'axe de l'A89, et la frange est des Monts du Forez (versant Loire) ;
- Les secteurs de la Plaine d'Ambert et du Plateau de Craponne.

Ces constats peuvent poser question, en particulier au niveau des politiques de diversification des productions : les secteurs touchés par l'artificialisation se recoupent avec les secteurs moins focalisés sur l'élevage, et avec les espaces les plus propices à la diversification du fait des conditions topographiques et pédologiques favorables.

En termes de destination, la consommation d'espace est réalisée en particulier :

- Pour la construction de logements, ce poste représentant entre 75% et 80% de la consommation ;
- Pour l'accueil d'activités économiques, ce poste représentant environ 15% de la consommation.

Les autres espaces consommés correspondent à des espaces mixtes (habitat / économie) ou non affectés.

Les politiques nationales, régionales et locales, qui se renforcent sur le sujet, devront permettre de limiter la consommation d'espace sur le territoire :

- La loi Climat et Résilience, dans la poursuite des lois précédentes, fixe un objectif de réduction d'au moins 50% des rythmes de consommation d'espace entre 2021 et 2031, par rapport à la décennie précédente. Il s'agit en outre de réduire progressivement l'artificialisation, par tranches de 10 années, jusqu'à atteindre l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » en 2050.

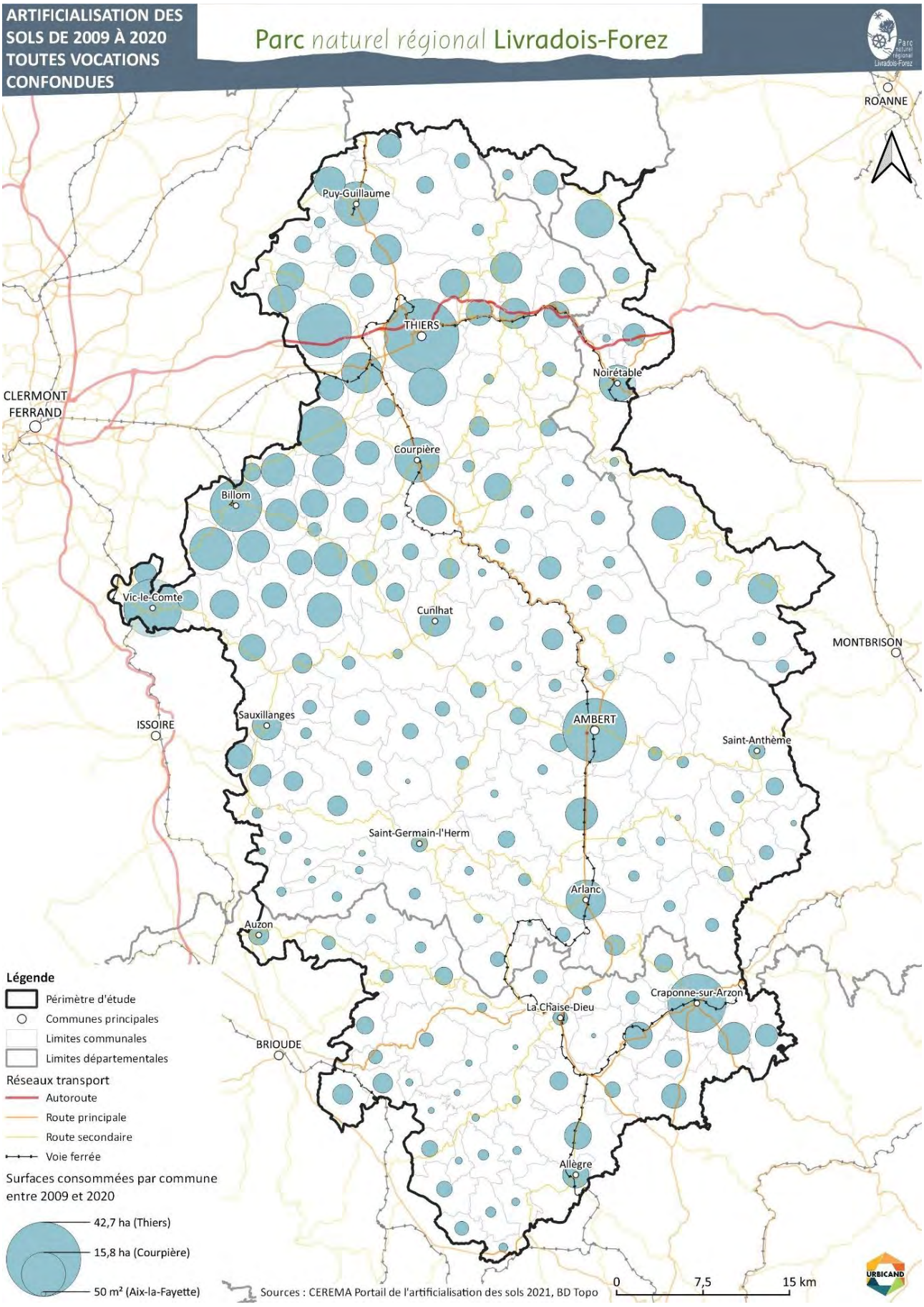
ARTIFICIALISATION DES SOLS DE 2009 À 2020 TOUTES VOCATIONS CONFONDUES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Surfaces consommées par commune entre 2009 et 2020
42,7 ha (Thiers)
15,8 ha (Courpière)
50 m² (Aix-la-Fayette)
Sources : CEREMA Portail de l'artificialisation des sols 2021, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

- Le SRADDET Auvergne Rhône Alpes fixe également des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, qui seront amenés à évoluer prochainement pour intégrer les dispositions de la loi Climat et Résilience.
- Les documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLU, PLU intercommunaux, cartes communales dans une moindre mesure) ont d'ores et déjà intégré les enjeux de la réduction de la consommation d'espace dans les années passées, et devront l'intégrer de plus en plus au cours des prochaines décennies.
- À noter que le territoire est concerné par des enjeux de cohérence entre les différents documents d'urbanisme qui le couvrent, avec 7 SCoT et 9 EPCI amenés, à terme, à se doter de documents d'urbanisme intercommunaux (sous réserve de nouvelles évolutions législatives). La cohérence des dispositions de ces documents en matière de consommation d'espace représente un point important compte tenu du contexte législatif évolutif.

3.2.2 Des problématiques de protection et de gestion des espaces agricoles

- Des problématiques de gestion de la ressource en eau

La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau représente une problématique sur le territoire, qui se renforce avec le changement climatique et la raréfaction de la ressource.

Plusieurs questions interpellent les modes de gestion des espaces agricoles :

- La protection des zones humides représente une question forte, à la fois pour préserver la biodiversité et les milieux associés, mais également pour l'appui que ces zones offrent à l'agriculture.
- La gestion des berges représente également un sujet à prendre en compte dans les pratiques agricoles, avec un enjeu de bon fonctionnement des continuités écologiques aquatiques mais également de limitation des pollutions de la ressource.
- L'accès à l'eau pour les troupeaux représente une question de plus en plus problématique, avec des besoins accrus d'accès à des points d'eau.

Globalement, l'anticipation des effets du changement climatique à l'horizon des prochaines décennies représente une problématique forte, pour adapter l'agriculture locale, les pratiques et la gestion des espaces à la raréfaction annoncée de la ressource en eau. Cette raréfaction amène à adapter les systèmes d'exploitation d'élevage (avec un net avantage des systèmes extensifs en matière d'adaptation), la gestion de l'autonomie alimentaire des élevages (les cultures céréalières et les fourrages pouvant être fortement impactés en matière de rendement). Il s'agit également de la prendre en compte dans le cadre des politiques de diversification, en veillant à promouvoir le développement des systèmes à plus faible consommation hydrique.

- Des problématiques de préservation et de mise en valeur de la biodiversité et des paysages

L'évolution des systèmes agricoles, avec par exemple le renforcement de la mécanisation ou l'agrandissement progressif des exploitations d'élevage, peut générer des impacts sur la biodiversité et les paysages :

- Le maintien et la valorisation des haies, des arbres isolés et des vergers relictuels représente un enjeu, ces éléments ayant eu tendance à diminuer sur le territoire au cours des dernières décennies. Ils contribuent à la diversité des écosystèmes, et tiennent une place importante dans les structures paysagères du territoire. Leur préservation et leur mise en valeur pour la gestion des espaces agricoles est de plus en plus intégrée dans les pratiques, dans la logique des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) engagés sur le territoire.
- La préservation et la gestion des lisières forestières représente également une problématique forte pour la biodiversité et les paysages, qui appelle à adapter les pratiques agricoles mais également les pratiques forestières, pour maintenir des espaces de transition de qualité.

- La gestion des prairies pâturées est également un sujet d'importance, la biodiversité prairiale dépendant d'un taux de chargement adapté. Si le taux de chargement moyen des prairies sur le territoire est plutôt qualitatif du fait de l'extensivité des pratiques (1,2 UGB par hectare en moyenne), la gestion de la charge est très hétérogène suivant les exploitations, et y compris au sein même des exploitations. Avec l'agrandissement des exploitations d'élevage, la gestion différenciée des parcelles de prairies se développe :
  - Les parcelles à proximité des sièges d'exploitation souffrent souvent d'une utilisation plus forte voire d'une surexploitation, d'où un taux de chargement et de piétinement élevé.
  - Les parcelles les plus lointaines, à l'inverse, sont moins sollicitées voire sous-exploitées, et le taux de chargement y est souvent insuffisant pour maintenir une biodiversité prairiale optimale.
- Sur les Hautes-Chaumes du Forez, l'entretien des estives représente un enjeu spécifique à considérer, à la fois en matière de biodiversité (maintien des équilibres agro-forestiers) et en matière de paysages (maintien des paysages ouverts et des perspectives visuelles associées). Les estives représentent en outre un patrimoine emblématique du territoire, avec des éléments culturels, architecturaux et des savoir-faire spécifiques à préserver.
  Ces dernières années, l'exploitation s'est renforcée et les surfaces concernées augmentent progressivement. L'intérêt des estives est environnemental, mais également agricole, car leurs surfaces représentent des ressources complémentaires pour maintenir les systèmes herbagers dans un contexte de changement climatique.

- **Des politiques locales incitatives pour accompagner l'évolution des pratiques et de la gestion des espaces**

Plusieurs actions majeures des dernières années, qui ont permis d'améliorer progressivement la gestion des espaces, sont à souligner.

Trois Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)[23] ont été mis en place sur le territoire depuis 2015, afin d'accompagner les exploitants pour faire évoluer la gestion des espaces agricoles sur les principaux sites Natura2000 du territoire et dans certains secteurs à enjeux du bassin versant de la Dore. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) déployées ont par exemple permis d'agir sur :

- La gestion des landes et pelouses avec en particulier le développement des pratiques favorables à leur diversité floristique et faunistique ;
- Le développement des pratiques favorables à la biodiversité dans les prairies naturelles ;
- La protection et la gestion des zones humides et des tourbières ;
- La protection des haies, des arbres isolés et bosquets qui s'inscrivent dans les espaces agricoles.

Plus récemment, le programme partenarial « Dore, j'adore » a été déployé pour accompagner les exploitants dans le développement des solutions favorables à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité. Ce programme animé par le syndicat mixte du Parc :

- Concerne prioritairement des secteurs à enjeux de maintien de la biodiversité et des milieux aquatiques au sein du bassin versant de la Dore ;

[23] Projets d'ensemble permettant le déploiement des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune

- Mobilise différents partenaires (Chambre d'agriculture, AER, SMPNR, CEN, LPO…) avec un accompagnement transversal qui dépasse l'approche environnementale : préservation de l'eau et de la biodiversité, des paysages, adaptation des pratiques aux nouvelles attentes sociétales, renforcement de l'attractivité du métier d'agriculteur…
- Permet de proposer aux exploitations un accompagnement personnalisé intégrant un travail de diagnostic de l'exploitation et des propositions concrètes pour faire évoluer les pratiques.

Enfin, le syndicat mixte du Parc a engagé une réflexion spécifique sur le renforcement et la mise en valeur du pastoralisme, avec l'élaboration d'un Plan Pastoral Territorial depuis 2021. Ce plan a permis de réaliser un inventaire cartographique des surfaces pastorales, avec un volet qualitatif permettant d'analyser la gestion des espaces (structure foncière, charge, saisonnalité…). Les exploitations pratiquant le pastoralisme ont également été entendues pour mieux comprendre les enjeux de gestion (accès à l'eau, entretien des pistes, entretien des clôtures…).

Accès aux espaces pastoraux et au logement des bergers : pistes, ouvrages de franchissement de cours d'eau, dispositifs de régulation des accès aux véhicules, ...
Logement : construction, rénovation ou équipement (y compris approvisionnement en énergie) de logement fixes ou mobiles des bergers et des éleveurs.
Eau : investissements pour l'accès à la ressource en eau et sa protection (ex : dispositifs d'adduction d'eau pour le logement et/ou pour l'abreuvement des animaux).
Equipements d'optimisation des conditions de pâturage : parcs de contention ou de tri des animaux, plateformes de traite, clôtures, pédiluves pour les animaux, ...
Reconquête : les travaux de reconquête pastorale (débroussaillement, épierrage, ...) sous réserve de l'existence d'une garantie d'exploitation des surfaces concernées.
Diagnostics pastoraux : la réalisation de diagnostics pastoraux permettant d'identifier les conditions et les équipements nécessaires à une bonne gestion pastorale.
Structuration collective et foncière : actions visant à pérenniser ou à faire émerger des structures pastorales collectives, acquisition de terrains pastoraux, ...
Communication : faire connaître et reconnaître l'activité pastorale auprès du grand public, des utilisateurs des espaces pastoraux et des collectivités locales.
Multi-usages et cohabitations des activités : passages canadiens, dispositifs de franchissement de clôtures, signalétiques informatives, réalisation d'études, ...
Expérimentations : les projets innovants à l'initiative des territoires : valorisation des produits, diversification touristique, amélioration de la gestion de l'espace, ...

Figure 3 Sujets pouvant faire l'objet d'actions dans le cadre du Plan Pastoral de Territoire en cours de construction

Suite à ce travail de diagnostic, la rédaction du Plan Pastoral Territorial est en cours, afin d'identifier les actions de valorisation des espaces pastoraux à accompagner sur la période 2023-2027. Ces actions pourront être de différentes natures, comme présenté dans le tableau ci-contre issu des documents de présentation du projet.

.

3.3 Des modèles économiques qui évoluent, avec un développement de la valorisation locale des ressources

3.3.1 L'alimentation locale : des perspectives esquissées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)



Un Projet Alimentaire Territorial élaboré conjointement par le syndicat mixte du Parc et le Grand Clermont en 2017, est mis en œuvre à l'échelle de ces deux territoires.

Le PAT fixe une stratégie et un scénario d'évolution de l'agriculture à l'horizon 2050. Cette stratégie vise, entre autres points, à renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, via une augmentation des productions en fruits et légumes (objectif de 4 000 hectares supplémentaires en 2050, des productions de protéines végétales (en particulier les légumineuses), le développement des systèmes d'élevage à l'herbe parallèlement à une réduction des cheptels.

D'autres objectifs sont définis pour tendre vers des systèmes de cultures moins impactants sur les milieux naturels, avec en particulier le développement de l'agriculture biologique et de conservation, et l'extensification des élevages de porcs et de volailles.

Le scenario 2050 du PAT fixe une trajectoire par rapport à l'évolution des surfaces agricoles, avec en particulier :

- Une évolution des cultures vers davantage de céréales (pour l'alimentation humaine en particulier) et de protéagineux (+ 10 000 ha en protéagineux) ;
- Le développement des surfaces en fruits et légumes (+ 4 000 ha) ;
- Une réduction du cheptel bovin (passage de 55 000 à 32 000 vaches à l'échelle du PAT) avec une diminution en particulier pour le bovin viande ;
- Une diminution des surfaces de fourrages et de la production d'herbe stockée, avec en parallèle une augmentation des durées de pâturage ;
- Un maintien voire une augmentation des porcs, volailles et ovins, parallèlement à un développement de l'extensivité des exploitations.

Milliers d'hectares	2010	Scénario PAT 2050	Tendanciel 2050
Forêts	185	185	195
Eaux, roches, autres	63	63	63
Sols artificialisés	24	27	32
Céréales oléoprotéagineux	43	60	42
Céréales	39	46	38
Oléagineux	4	5	4
Protéagineux	0	9	0
Cultures fourragères	27	12	27
Prairies naturelles	84	76	68
Fruits, légumes, vignes, jardin, cultures industrielles ou pérennes	3	7	2

Évolution de l'utilisation de l'espace selon les scénarios

En termes d'objectifs opérationnels pour sa mise en œuvre, le PAT définit les objectifs suivants :

- Préserver et remobiliser les terres agricoles en surfaces et en qualité pour maintenir l'activité agri-locale
- Accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice
- Renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire d'aujourd'hui et de demain
- Développer une culture du consommer sain, local et responsable
- Faciliter l'accès aux produits locaux
- Favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective

3.3.2 Des activités et des modèles agricoles qui se diversifient

- **La diversification des activités et des productions : un levier majeur pour mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial**

La diversification des exploitations représente une tendance émergente sur le territoire, en particulier au regard des nouveaux projets d'installation qui, s'ils ne sont pas très nombreux en proportion du volume d'exploitations, concernent majoritairement des activités « nouvelles » (maraîchage, petits fruits, élevage ovin / caprin…), généralement axées sur les filières de proximité. Une majorité des projets intègrent plusieurs productions ou ateliers, avec donc une diversification au sein même des exploitations.

La diversification des exploitations existantes se développe lentement mais représente un sujet de plus en plus approprié par les agriculteurs. En particulier, cette diversification est de plus en plus envisagée pour les exploitations de grandes cultures.

La transformation des produits sur les exploitations connait un développement notable, avec environ 240 exploitations concernées en 2020 (12%), en particulier en découpe de viande, transformation du lait, et transformation de fruits et légumes, dans une moindre mesure. Le nombre d'exploitations pratiquant la transformation a plus que doublé entre 2010 et 2020.

On retrouve sur le territoire une cohabitation entre plusieurs systèmes, sur le territoire et parfois même au sein de l'exploitation. Certaines productions sont destinées aux filières longues, et d'autres spécifiquement orientées sur les filières de proximité (avec généralement un travail dédié sur la reconnaissance qualitative des produits), qui tendent à se développer en proportion.

Concernant la diversification « hors produits agricoles », 14% des exploitations ont une activité complémentaire à la production agricole en 2020. Cela concerne en particulier la diversification touristique (dont hébergement), la production d'énergies renouvelables et le travail à façon.

- **Un développement des signes de qualités, supports de valeur ajoutée**

La qualité des productions représente un élément fondamental pour renforcer la valeur ajoutée associées aux systèmes agricoles, que ce soit dans le cadre des filières longues (augmentation de la valeur des produits) ou, d'autant plus, dans le cadre des filières de proximité, compte tenu du renforcement des attentes des consommateurs en matière de qualité des produits.

Le territoire bénéficie de la présence de plusieurs signes de qualité pouvant être valorisés par les exploitations agricoles :

- Des signes de qualité associés aux productions fromagères : AOP Fourme de Montbrison, AOP Fourme d'Ambert, AOP Bleu d'Auvergne.
- Des signes de qualité pour la production de viande et de charcuteries : IGP Porc d'Auvergne, Jambon d'Auvergne, Saucisson sec d'Auvergne, Volailles d'Auvergne et Volailles du Forez.
- Des signes de qualité pour la production de vin (IGP Val de Loire notamment).
- D'autres signes de qualité, certifications ou mentions mettant en avant la dimension environnementale sont également déployées pour diverses productions du territoire : Agriculture Biologique (AB), Demeter, Nature et Progrès…

En 2020 (RGA), 30% des exploitations étaient impliquées dans des filières reposant sur des signes officiels de qualité, contre seulement 18% en 2010. Cette croissance est essentiellement liée au développement de l'Agriculture Biologique. Concernant la filière bovin lait, le recours aux AOP concerne une majeure partie des exploitations, la transformation étant pilotée par les laiteries ; le nombre d'exploitations concernées est cependant plutôt en diminution, du fait de la tendance à l'agrandissement des exploitations d'élevage.

L'Agriculture Biologique (AB) connait un développement important :

- En termes de projets d'installation, la part des projets en Agriculture Biologique a représenté environ 25% des projets entre 2005 et 2016 (données du Réseau Agricole Livradois-Forez), ce qui est relativement important par rapport à la proportion actuelle d'exploitations en Agriculture Biologique sur le territoire.
- Les rythmes de conversion sont également montés en puissance sur la même période, avec des niveaux de conversion passant d'une conversion par an en moyenne en 2007-2008 à quatre conversions par an en 2016. En 2020 (RGA), on dénombre plus de 200 exploitations en Agriculture Biologique, contre une centaine en 2010.
- En termes de surfaces concernées par l'Agriculture Biologique[24]. Au total, ce sont plus de 10 000 hectares qui sont concernés par ce signe de qualité à l'échelle du territoire, soit 9% des espaces agricoles. Les cultures spécialisées sont particulièrement concernées (22% des surfaces), ainsi que les cultures fourragères (20% des surfaces).
  En termes de secteurs géographiques, on retrouve en proportion davantage de parcelles en Agriculture Biologique dans le secteur du Plateau de Craponne, et dans certains sous-secteurs du Livradois. Cette proportion plus élevée peut s'expliquer, en partie, par la présence plus importante de la filière lait dans ces secteurs.

- La préservation et le développement de la race Ferrandaise, un intérêt patrimonial et économique

La préservation et le développement de la race Ferrandaise, engagés depuis la fin des années 1970 et appuyés sur une association de sauvegarde, ont été accompagnés par les syndicats des Parcs des Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez depuis plusieurs décennies (dans le cadre des programmes LEADER ces dernières années).

Le cheptel total de la race est passé, à l'échelle nationale, de 200 animaux au démarrage du programme de sauvegarde à plus de 3000 animaux aujourd'hui. Ce développement peut être amené à se poursuivre, mais il s'appuie en bonne partie sur les soutiens financiers pour la sauvegarde de la race, et il sera difficile si ces soutiens disparaissent.

L'aire de répartition de la race dépasse l'échelle du Livradois-Forez, mais on retrouve tout de même sur le territoire près de 900 animaux, soit 25 à 30% du cheptel total, sachant que 90% du cheptel total est déployé en Auvergne. Sur le territoire, les animaux sont principalement élevés pour la viande, mais la valorisation en lait existe également. Des réflexions sont même en cours pour développer des produits fromagers « 100% Ferrandais » (Fourme de Montbrison).

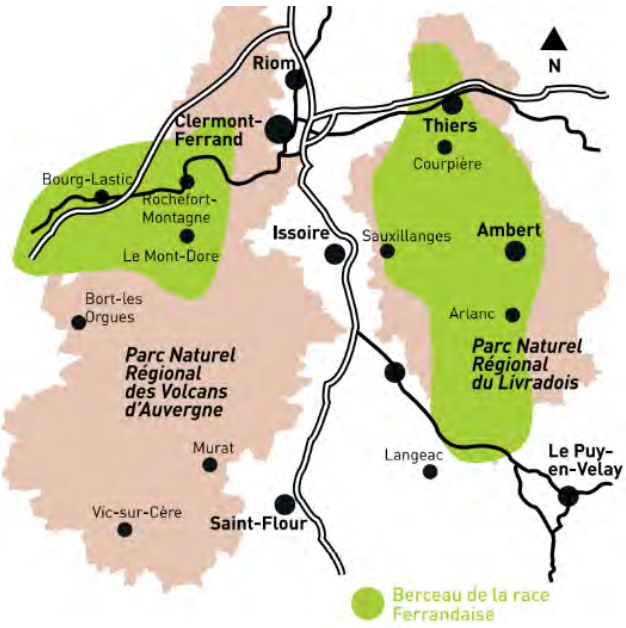

La race Ferrandaise représente un patrimoine culturel pour le territoire, qui constitue un de ses « berceaux » historiques. Elle peut également représenter une opportunité dans l'évolution des pratiques, de par sa rusticité qui lui apporte une meilleure résistance face aux évolutions climatiques, et qui fait d'elle une race résiliente, adaptée pour le renforcement de l'extensivité des modèles de production.

[24] Source : Recensement Parcellaire Graphique 2017 et 2020

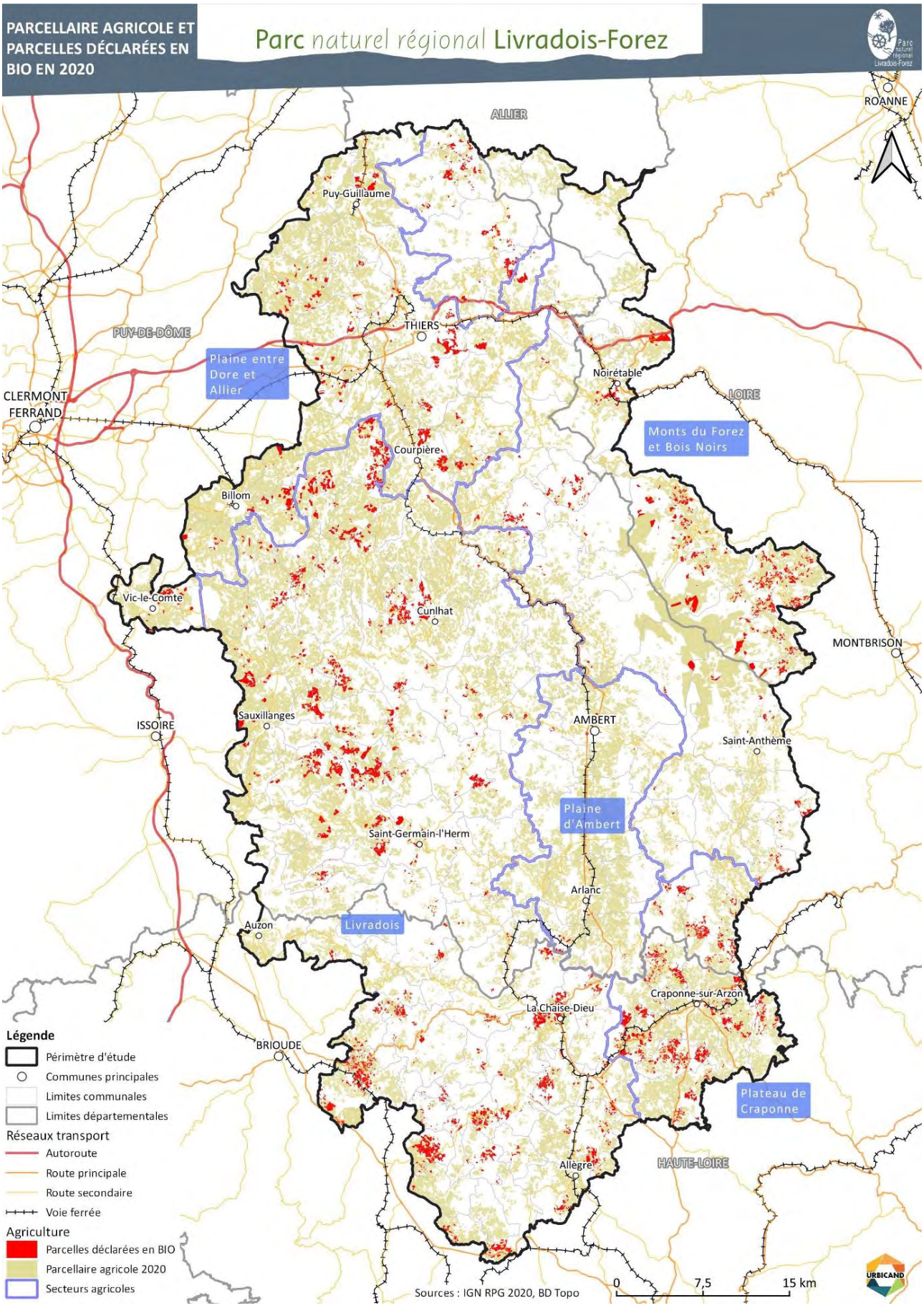
PARCELLAIRE AGRICOLE ET PARCELLES DÉCLARÉES EN BIO EN 2020
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
Plaine entre Dore et Allier
Noirétable
CLERMONT FERRAND
LOIRE
Monts du Forez et Bois Noirs
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
Sauxillanges
ISSOIRE
AMBERT
Saint-Anthème
Plaine d'Ambert
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Livradois
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Plateau de Craponne
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Agriculture
Parcelles déclarées en BIO
Parcellaire agricole 2020
Secteurs agricoles
Sources : IGN RPG 2020, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

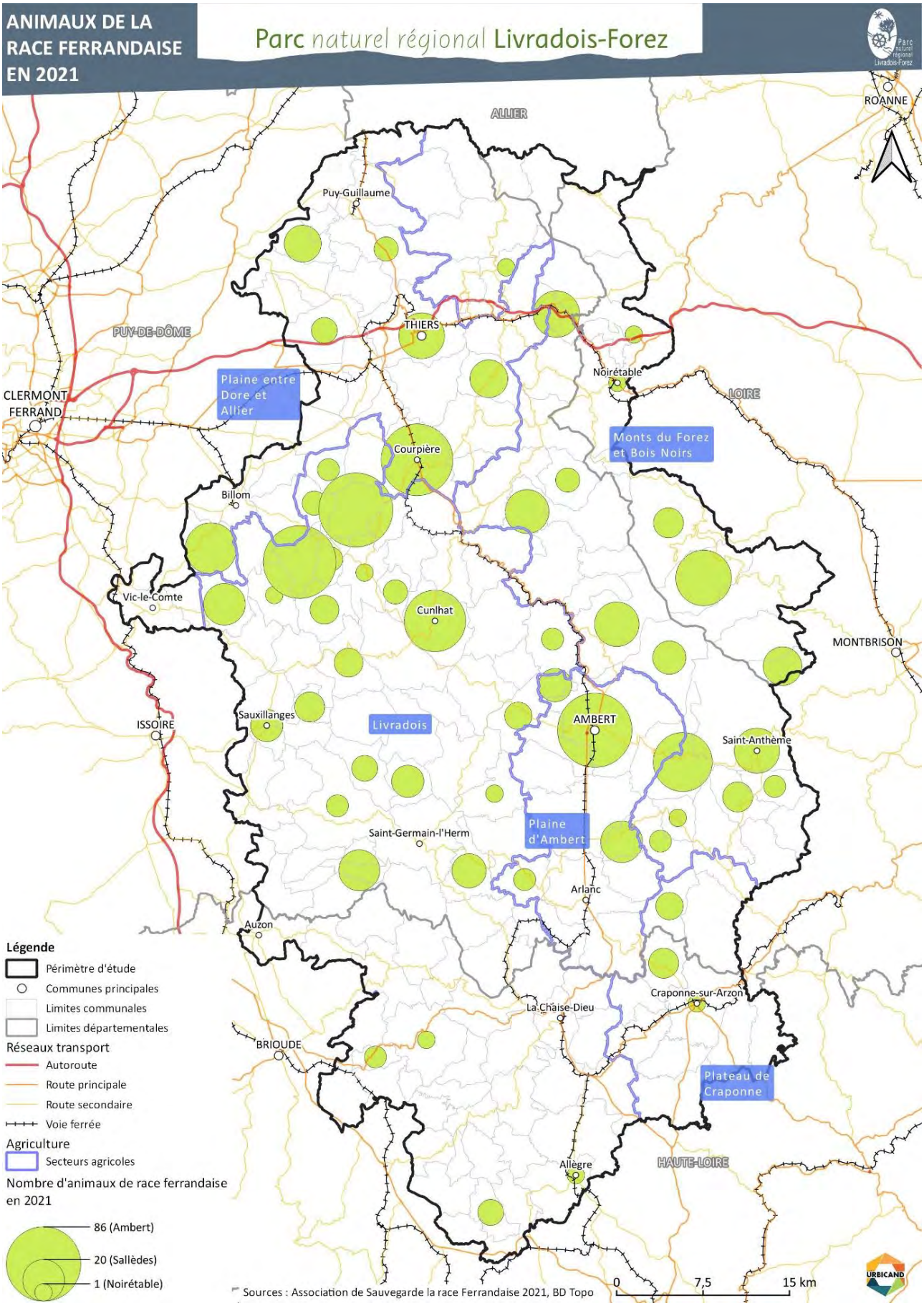
ANIMAUX DE LA RACE FERRANDAISE EN 2021
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
PUY-DE-DÔME
LOIRE
HAUTE-LOIRE
ROANNE
MONTBRISON
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
Plaine entre Dore et Allier
Monts du Forez et Bois Noirs
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
ISSOIRE
Sauxillanges
Livradois
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Plaine d'Ambert
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Plateau de Craponne
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Agriculture
Secteurs agricoles
Nombre d'animaux de race ferrandaise en 2021
86 (Ambert)
20 (Sallèdes)
1 (Noirétable)
Sources : Association de Sauvegarde la race Ferrandaise 2021, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

Ces constats restent toutefois à étayer, car les connaissances sur le sujet sont partielles. Le renforcement de la connaissance sur la race et ses caractéristiques gagnera à être envisagé maintenant que le cheptel a été consolidé.

3.3.3 Des filières de proximité qui se développent

- **Un maillage de plus en plus développé de structures dédiées à la commercialisation des produits locaux.**

Le développement des filières de proximité représente une tendance importante à prendre en compte sur le territoire, à l'image des dynamiques observées à l'échelle régionale et nationale. En 2020, 23% des exploitations sont impliquées dans des circuits courts, contre 16% en 2010.

On retrouve sur le territoire un maillage de lieux de vente de produits locaux, qui permettent aux exploitants de commercialiser :

- Trois magasins de producteurs sont présents à Thiers, Ambert et Marat, structures gérées directement par des groupements de producteurs locaux ;
- Plus de 15 épiceries de proximité proposent une commercialisation spécifique de produits locaux, sur tout le territoire (cf. carte ci-après), et on retrouve des épiceries citoyennes sur les communes de Sauxillanges, Auzon, La Chapelle-Agnon ;
- Les sites de transformation peuvent également proposer de la vente en directe de leurs produits (laiteries, fromageries, boucheries, salaisons…).

Des AMAP se sont également développées ces dernières années sur le territoire, avec 6 AMAP recensées qui commercialisent des produits, notamment dans le secteur de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand (nord-ouest du territoire).

Ces lieux de vente représentent des lieux importants pour le maillage commercial local, et la vente des produits locaux peut également se faire dans des structures extérieures au territoire, notamment dans la métropole clermontoise. La structuration des chaînes de commercialisation des produits locaux représente un enjeu qui dépasse les limites du territoire, et les complémentarités avec les autres zones urbaines voisines méritent d'être travaillées (Agglomérations de Vichy, du Puy-en-Velay, de Montbrison…).

- **Des pratiques de vente directe qui se développent et qui posent des questions d'organisation des exploitations**

La vente directe représente également une pratique en développement : en 2020, 18% des exploitations la pratiquent, contre 12% en 2010. La vente directe permet d'accroître considérablement la valeur ajoutée des productions, mais est indissociable d'un travail sur la qualité des produits.

Pour la majorité des exploitations concernées, la vente directe ne représente qu'une partie des productions, et même généralement une partie minoritaire des productions en volume. Une problématique importante identifiée est l'articulation entre la vente directe et les circuits de commercialisation en filière longue, car les deux modèles sont souvent existants au sein d'une même exploitation.

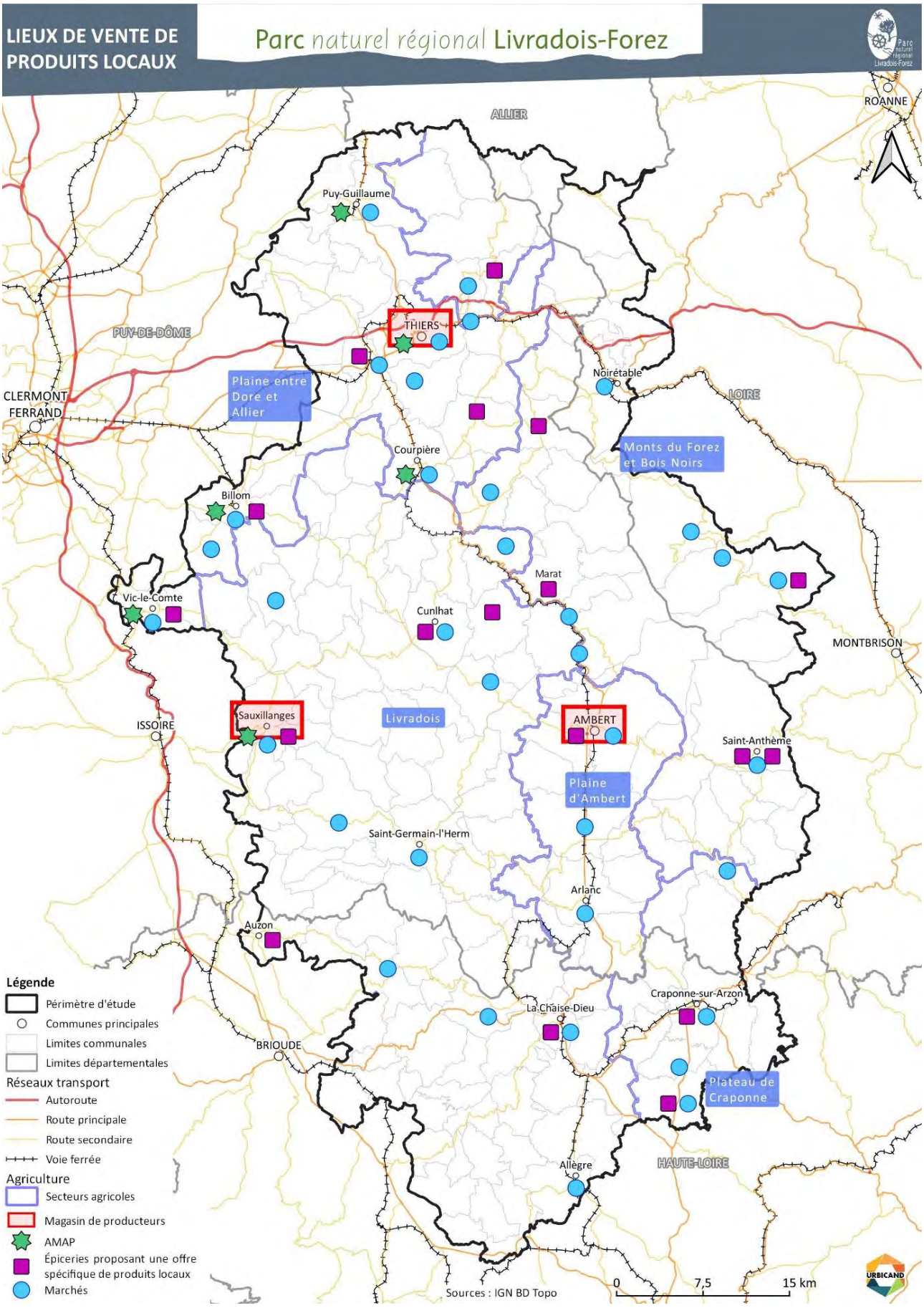
LIEUX DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
PUY-DE-DÔME
CLERMONT FERRAND
Plaine entre Dore et Allier
Noirétable
LOIRE
Monts du Forez et Bois Noirs
Courpière
Billom
Marat
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
Livradois
AMBERT
Saint-Anthème
Plaine d'Ambert
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Plateau de Craponne
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Agriculture
Secteurs agricoles
Magasin de producteurs
AMAP
Épiceries proposant une offre spécifique de produits locaux
Marchés
Sources : IGN BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

3.4 Synthèse

Si le territoire présente une dominante forestière par rapport aux espaces agricoles, l'agriculture tient une place importante dans l'économie locale (économie productive orientée en premier lieu sur les filières longues). L'emploi agricole tend à diminuer mais **la part des emplois agricoles, proportionnée, est assez importante** par rapport aux moyennes régionales. Par ailleurs, l'agriculture joue un rôle important dans le façonnement des paysages et le maintien des équilibres agro-forestiers.

Le territoire accueille différents secteurs agricoles, avec des particularités en termes d'occupation du sol et de filières en présence :

- **L'élevage bovin est très présent, en particulier dans les secteurs du Livradois, des Monts du Forez, des Bois Noirs et de la Plaine d'Ambert**, plus propice aux cultures et à la polyculture. Les filières lait et viande sont toutes les deux bien représentées, avec des cheptels en légère diminution et une **part croissante des bovins viande** par rapport aux bovins lait.
- **Les grandes cultures et les légumes de plein champ sont également présents**, en particulier dans le secteur de la Plaine Entre Dore et Allier, mais également sur le plateau de Craponne, dans une moindre mesure. **Les filières céréalières sont relativement fragiles**, avec des surfaces qui diminuent et des problématiques de rendement et de valorisation.

- On observe sur le territoire **un développement de la diversification**, qui reste cependant peu importante par rapport au poids économique des filières en place. Les cultures spécialisées (notamment maraîchères) et l'élevage ovin lait se sont développés depuis 2010. Les autres filières d'élevage comme l'élevage porcin, de volailles, de chèvres et l'ovin viande voient leurs cheptels diminuer en parallèle, malgré des dynamiques de développement sur des marchés spécifiques (petits élevages caprins en vente directe par exemple).

La diversification des activités sur le territoire se traduit par d'autres évolutions, avec notamment une **croissance des labels et signes de qualité**. En 2020, 30% des exploitations sont concernées par des signes de qualité (+12 points par rapport à 2010), et le nombre d'exploitations en Agriculture Biologique a été multiplié par deux sur la même période. 9% des surfaces agricoles sont actuellement valorisées en Agriculture Biologique. Le **développement des filières de proximité** représente également une tendance forte, avec de plus en plus de lieux de vente sur le territoire (dont des magasins de producteurs) et une croissance de la vente directe, pratiquée par 18% des exploitations en 2020 (+6 points par rapport à 2010). Enfin, au sein des filières d'élevage, il faut souligner le **développement intéressant de la race Ferrandaise** au cours des dernières années, sous l'effet des politiques de sauvegarde de la race qui permettent de préserver ce patrimoine tout en soutenant une diversification des conduites d'élevage sur le territoire.

Ces tendances illustrent les mutations engagées au sein des filières agricoles du territoire, et la diversification devrait se poursuivre sur les prochaines années. **Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) mis en œuvre conjointement sur le Livradois-Forez et le Grand Clermont esquisse un scenario de forte évolution des filières d'ici 2050**, avec une réduction des cheptels bovins, une croissance des cultures spécialisées et des céréales et protéagineux à consommation humaine. Toutefois, il faut souligner que **les évolutions récentes observées au niveau des filières en place ne vont pas dans le sens du PAT** : croissance des surfaces fourragères, développement du maïs pour l'alimentation animale**. L'engagement de la diversification n'est pas si évident sur le territoire et reste modeste par rapport à l'importance des filières déjà présentes**. Plusieurs freins à la diversification sont observés, qui peuvent être économiques (viabilité des modèles, capacités d'investissement pour des reprises d'exploitations) ou sociologiques (difficultés de transmission d'exploitation dans le cas de changements importants de filières ou de modèles de gestion). **L'accès au foncier peut également représenter une problématique** à ne pas négliger dans le cadre des installations de porteurs de projets.

Concernant les filières de proximité citées plus avant, il faut souligner que les problématiques de structuration sont importantes, ces filières se développant de manière relativement éparse, sur la base de projets individuels ou de collectifs à petite échelle (magasins de producteurs, vente à la ferme…). La logistique, la transformation et la commercialisation restent assez peu mutualisés, et la lisibilité des filières de proximité pour les consommateurs (dans le Parc et dans les métropoles proches) est limitée. L'accompagnement par les collectivités dans le cadre du PAT peut représenter une opportunité pour mieux structurer ces filières au cours des prochaines années, d'autant que la proximité des métropoles constitue un atout en matière de possibilités de commercialisation locale des productions.

Au-delà des équilibres entre filières, l'agriculture locale fait face à des évolutions structurelles qui suivent les tendances nationales : **le nombre d'exploitations diminue, et les exploitations s'agrandissent en parallèle,** ce qui n'est pas sans poser des questions à plus long terme (transmissions nécessitant des investissements importants, gestion des parcelles d'élevage qui se différencie en fonction de la distance des sièges d'exploitation).

Les métiers agricoles souffrent, d'une manière générale, d'un déficit d'attractivité qui pose question pour l'avenir :

- **La transmission des exploitations représente une problématique forte**, avec des besoins de renouvellement (départs à la retraite à anticiper pour les 15 prochaines années) et une diminution de la place de la transmission familiale, ce qui appelle à accompagner la transmission hors cadre familial.
- **Le recrutement de salariés agricoles est également complexe,** avec des difficultés à trouver de la main d'œuvre qualifiée, peu nombreuse. Des réflexions peuvent être engagées sur l'organisation des services aux exploitations, avec par exemple le développement d'entreprises de services qui peuvent être le relais du salariat agricole dans certains cas.
- Les conditions de travail (notamment dans les filières d'élevage mais pas uniquement), les niveaux de revenus peuvent expliquer en partie ces difficultés de recrutement ou d'identification de porteurs de projets, mais d'autres filières économiques rencontrent les mêmes difficultés : la problématique est donc également territoriale, et non uniquement sectorielle.

Enfin, il faut souligner que les **filières agricoles sont et seront confrontés à des problématiques environnementales croissantes**, et que leur adaptation nécessitera d'importantes mutations :

- Le changement climatique génère des impacts de plus en plus palpables, avec **une raréfaction de la ressource en eau** (déjà clairement observées dans certains secteurs), et **des phénomènes de plus en plus intenses et réguliers de sécheresse** qui limitent les rendements fourragers en période estivale. L'accès à la ressource en eau pose d'ores et déjà des questions fortes localement, avec des débats émergents autour du développement des retenues pour permettre le maintien des filières. L'adaptation des filières et la réduction des consommations représentent des questions importantes.
- **L'érosion de la biodiversité représente également une pression sur les filières et les espaces agricoles,** avec des équilibres agroécologiques relativement fragiles. Le rôle de la biodiversité et les impacts de l'érosion sont insuffisamment appréhendés à ce stade, et les conséquences au cours des prochaines années peuvent déstabiliser les filières.

4 L'énergie et le climat

4.1 Des consommations énergétiques[25] supérieures à la moyenne

4.1.1 Des consommations à la hausse

En 2019, les consommations énergétiques du périmètre d'étude se sont élevées à près de 3 557 GWh d'énergie finale[26]. Cette consommation équivaut à environ 31,2 MWh/an/hab, soit une **consommation supérieure à celle de la moyenne régionale** qui s'établit à 26,8MWh/an/hab.

La facture énergétique à l'échelle du territoire classé Parc en 2017, correspondait à près de 286 millions d'euros, soit environ 3000 € par habitant.

Après une réduction puis une stabilisation des consommations entre 2010 et 2016, les consommations ont de nouveau augmenté entre 2018 et 2019, retrouvant des niveaux de consommation connus avant 2010 (augmentation de 5,4 % entre 2010 et 2019). Cette augmentation semble être en lien avec l'augmentation des consommations du secteur de l'industrie (cf. partie 4.1.2).

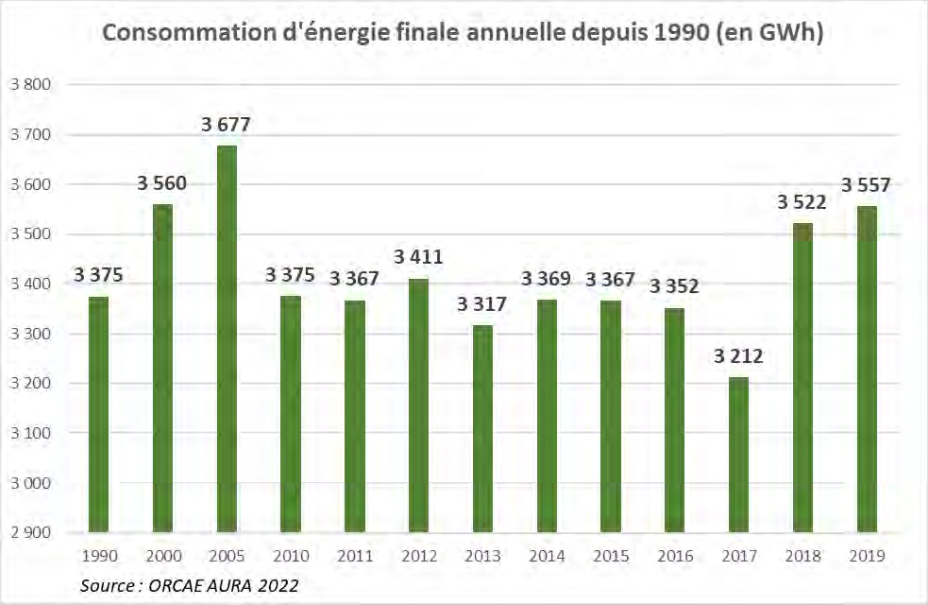

Evolution des consommations d'énergie finale (ORCAE AURA 2022)

[25] L'analyse des consommations énergétiques s'appuie sur les données produites par l'Observatoire régional climat air énergie (ORCAE) d'Auvergne-Rhône-Alpes. Les données actualisées renseignent l'année 2019. Les consommations sont soit des consommations réelles chiffrées par les fournisseurs d'énergie, soit des consommations estimées à partir d'indicateurs.

[26] L'énergie finale correspond à l'énergie primaire produite, moins les pertes d'énergie nécessaires à sa transformation pour être consommée. En d'autres termes, il s'agit des consommations de tous les secteurs, excepté celui de l'énergie.

4.1.2 Résidentiel, transports, industrie : les principaux secteurs de consommation

- **Evolution des postes de consommation**

Le résidentiel, le transport routier et l'industrie constituent les trois principaux postes de consommation et dans les mêmes proportions en 2019 (30 % à l'échelle actuelle du Parc). Les **consommations énergétiques liées au secteur résidentiel ont légèrement diminué** ces 20 dernières années (-4 % depuis 2010 alors que la population est restée stable : + 97 habitants), alors que **celles liées au transport ont augmenté** (+6,2 % depuis 2010).

L'industrie constitue le 3e poste de consommation, mais les consommations associées sont plus fluctuantes. Après avoir baissé entre 2005 et 2016, les consommations industrielles ont augmenté entre 2017 et 2019.

Les secteurs du tertiaire (services) et de l'agriculture/sylviculture représentent les 4e et 5e postes de consommation. Les consommations liées au secteur tertiaire diminuent depuis 2010, tandis que celles liées à la sylviculture et l'agriculture stagnent.

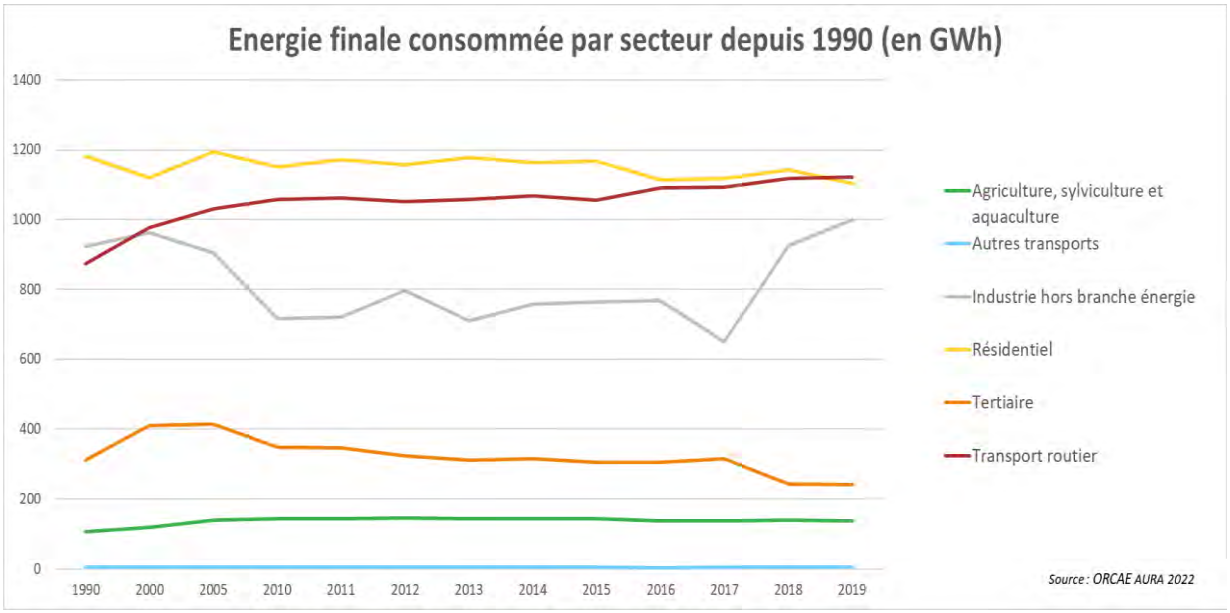

Evolution des consommations d'énergie finale par secteur (ORCAE AURA 2022)

- **Les consommations résidentielles**

Les consommations résidentielles ont constitué le **premier poste de consommation** énergétique sur le territoire en 2019, avec 31% de l'énergie finale (proportion semblable à celle en région). Les différents besoins d'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, cuissons, climatisation) ont nécessité 1 104 GWh.

Les sources d'énergie du secteur résidentiel se partagent entre le bois-bûche et les granulés (consommation estimée à 363 GWh en 2019), l'électricité (consommation réelle évaluée à 318 GWh en 2019) et le fioul domestique (estimation de 226 GWh en 2019, à partir des quantités livrées à l'échelle départementale).

Sur le territoire, la consommation d'énergie par habitant pour les logements en 2019 est évaluée à 9,7 MWh. Elle est **supérieure à la moyenne nationale** de 6,6 MWh/hab. Les conditions climatiques liées à l'altitude peuvent expliquer des consommations plus importantes, car les communes situées dans les secteurs de la Plaine d'Ambert, de Thiers et du Billomois présentent des consommations plus faibles.

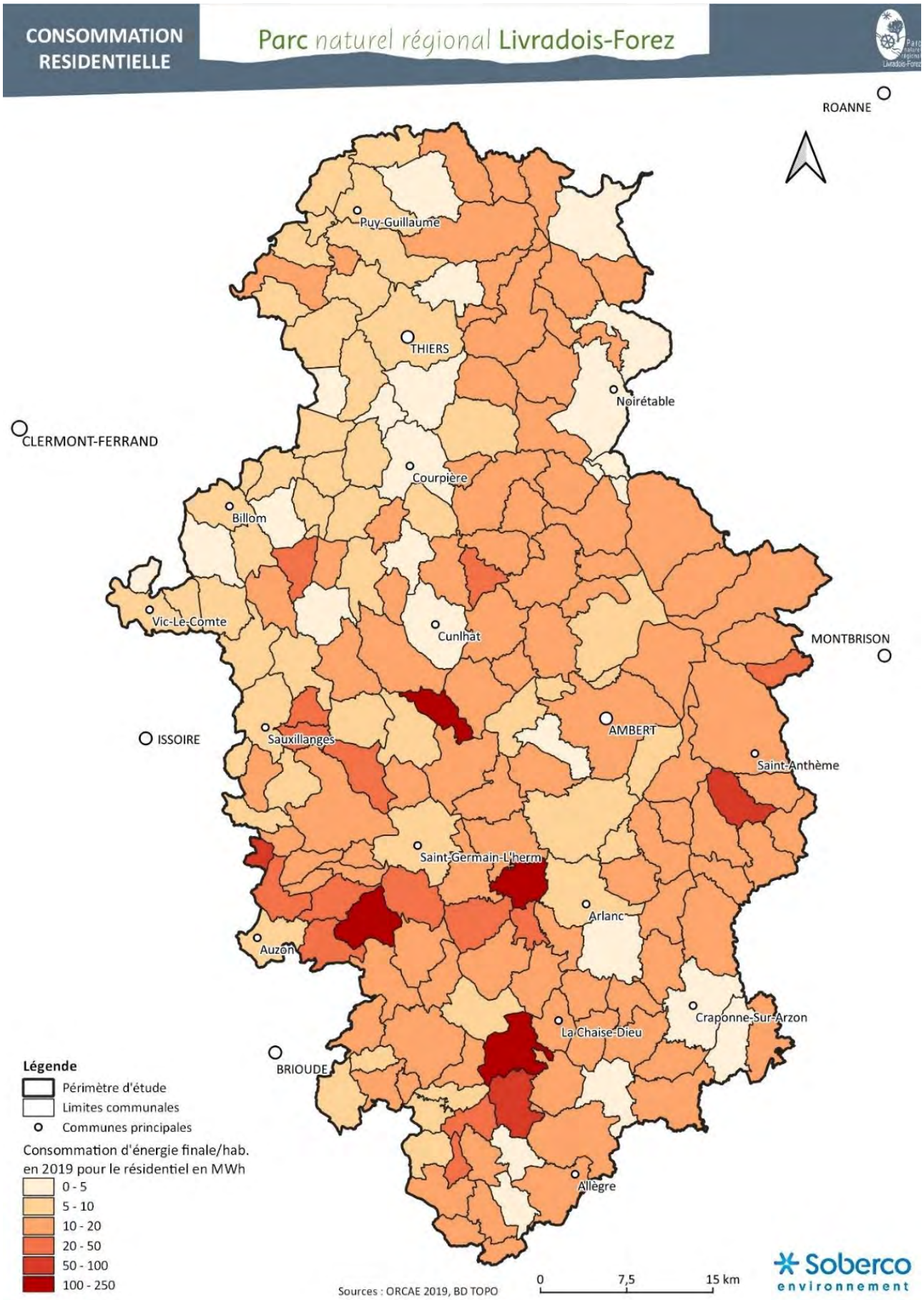
CONSOMMATION RESIDENTIELLE
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-Le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'herm
Arlanc
Auzon
Craponne-Sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites communales
Communes principales
Consommation d'énergie finale/hab. en 2019 pour le résidentiel en MWh
0 - 5
5 - 10
10 - 20
20 - 50
50 - 100
100 - 250
Sources : ORCAE 2019, BD TOPO
0
7,5
15 km
Soberco environnement

L'ancienneté et le caractère individuel marqué des logements expliquent également en partie l'importance des consommations. Sur le territoire, **63 % des logements ont été construits avant 1970** (moyenne nationale : 42,9%). Les communes qui font preuve d'une dynamique démographique plus importante, sous l'influence de l'espace urbain de Clermont-Ferrand ou proches des grands axes routiers, présentent un parc de logements plus récent.

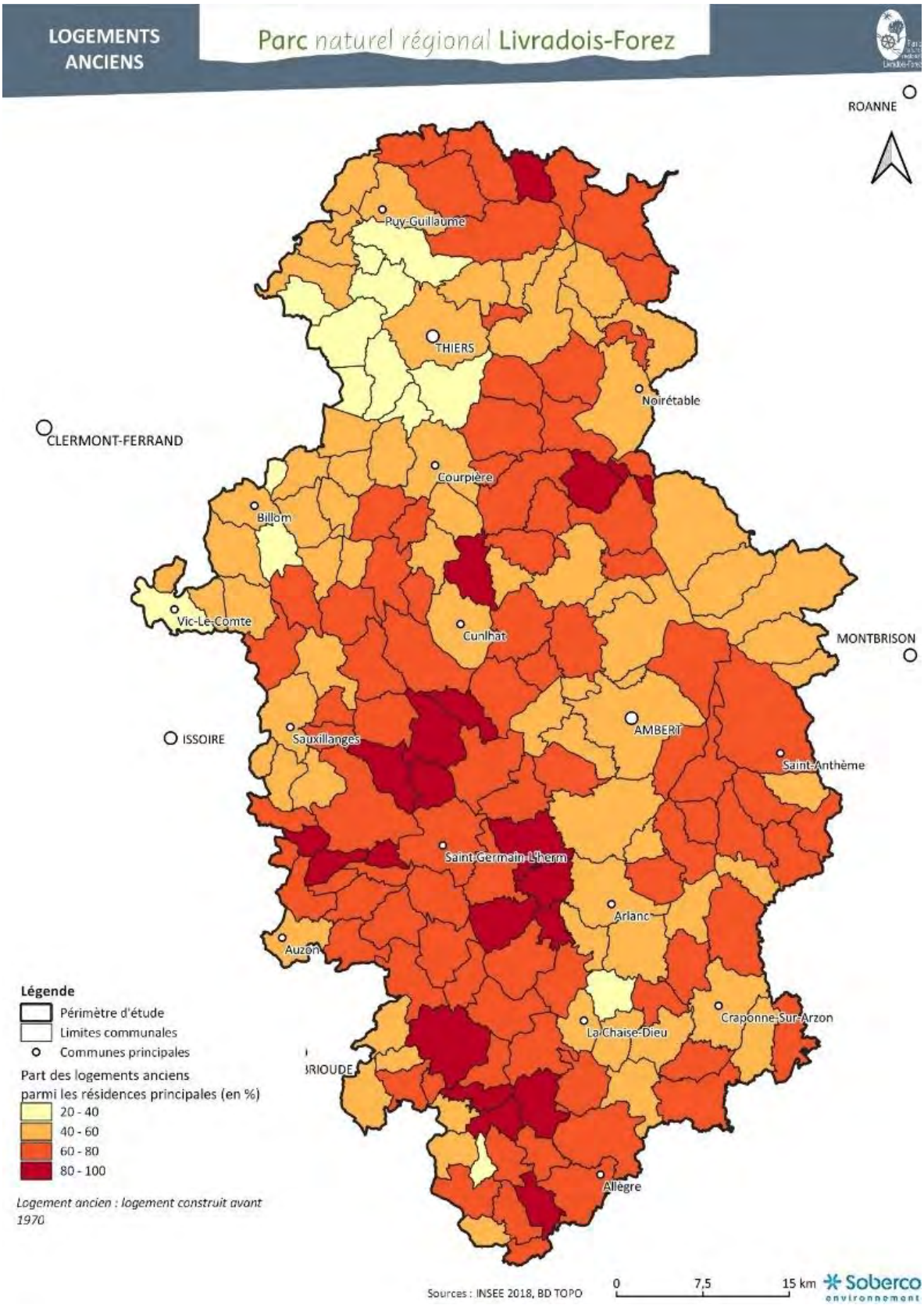

Les maisons individuelles dominent le parc de résidences principales à 86 %. Cela représente 45 143 habitations. Or, ce type de logement est plus énergivore que les logements collectifs. Seule la commune de Thiers présente une part de maisons individuelles inférieure à 60 %.

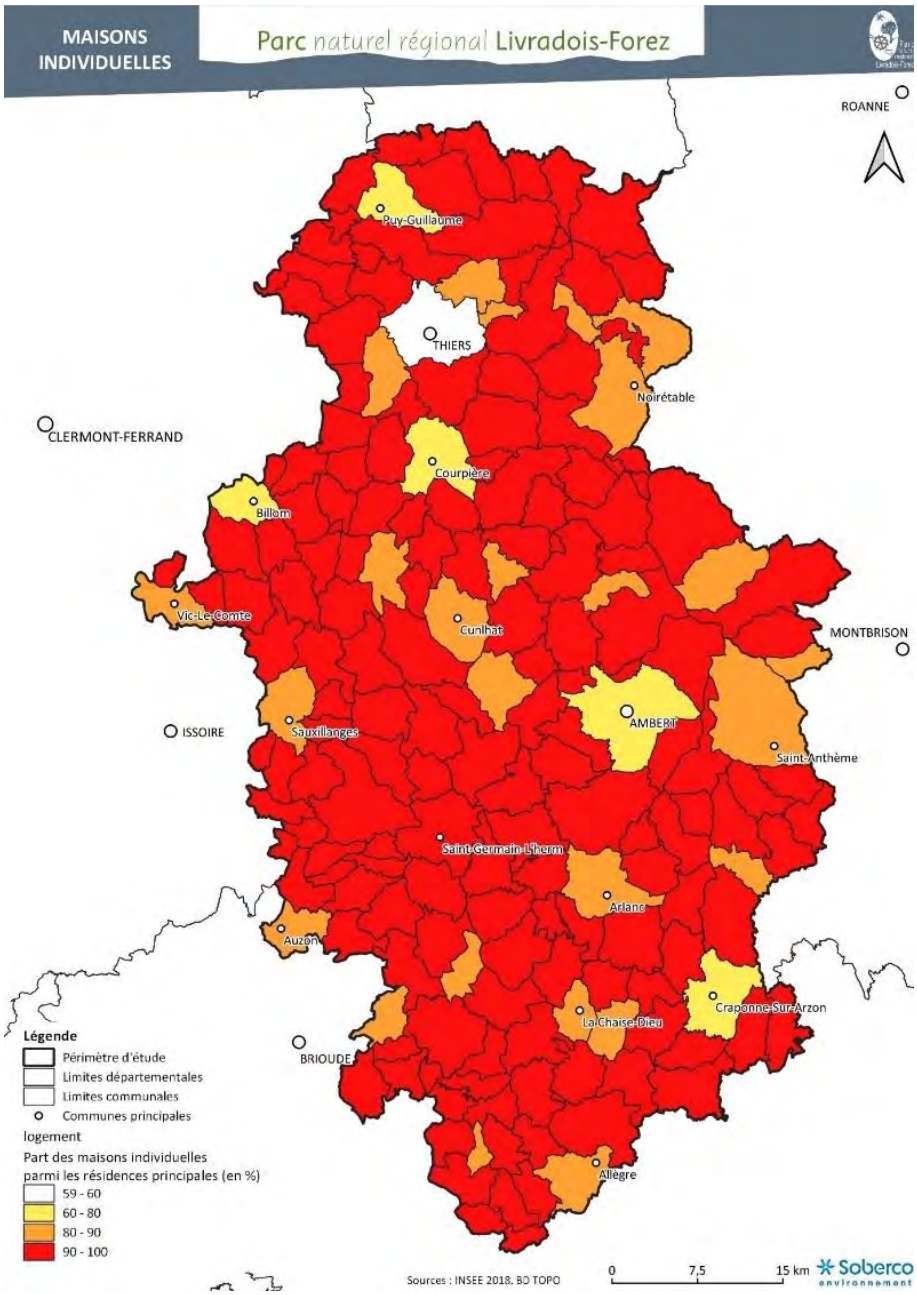

- **Les consommations liées aux transports[27]**

En 2019, les transports routiers ont constitué le premier poste de consommation énergétique au même niveau que le résidentiel, avec 1 122 GWh, soit 31 % de l'énergie finale. Entre 1990 et 2019, la consommation des transports routiers a augmenté de 29 %. La part des consommations liées au transport de marchandises est estimée à 45%, contre 55% pour le transport de personnes.

[27] Les consommations du transport routier sont estimées à partir du réseau structurant et des consommations de carburant estimées à partir de la vitesse réglementée, des conditions météorologiques et du dénivelé de la route (données européennes COPERT). Il ne s'agit pas de consommation réelle et la construction d'une nouvelle route accroit la consommation énergétique estimée.

La présence des deux pôles d'attractivité de Thiers et d'Ambert (pôles d'emplois, de commerces et de services) permet aux communes limitrophes de bénéficier d'un accès relativement aisé à l'ensemble des services. En revanche, de nombreuses communes sont **relativement éloignées des pôles** d'attractivité situés au sein ou en dehors du territoire (tels que Clermont-Ferrand, Vichy, Issoire, Brioude, Montbrison, Le Puy-en-Velay), ce qui entraîne des trajets véhiculés importants (> 5 km aller) pour les besoins de services quotidiens ou hebdomadaires. Les communes des Monts du Forez et du Livradois sont plus éloignées des services (entre 8 et 14 km en moyenne).

En moyenne, 67 % des actifs vont travailler en dehors de leur commune de résidence ; ce qui représente un total de 29 274 personnes. Les principales migrations pendulaires sont orientées vers les deux pôles d'attractivité du territoire (Ambert et Thiers), mais surtout sur l'agglomération clermontoise. Les **distances des trajets domicile/travail sont plus importantes** pour les communes situées en frange nord-ouest du territoire, du fait de l'attractivité de la métropole clermontoise.

Environ 85 % des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture, 6 % à pied, 2 % en transport en commun et moins de 1 % à vélo. 6 % des actifs travaillent à domicile.

Les transports collectifs sont peu développés sur le territoire et ne permettent pas de concurrencer la voiture individuelle. Le bassin de Thiers bénéficie toutefois d'un réseau ferroviaire (gare TER de Thiers – Clermont/Thiers en 45 min avec 8 allers-retours quotidiens), de lignes de car TER (Thiers/Boën et Thiers/Ambert) et d'un réseau de bus urbain et de transport à la demande du Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois (SMTUT). Sur le reste du territoire, seules les lignes de car régionales permettent une desserte des principales communes, mais avec une fréquence assez réduite (entre 2 et 9 allers retours selon les trajets : Clermont-Ferrand/Chabreloche, Clermont-Ferrand/Arlanc, Thiers/Châteldon, Ambert/Valcivières, Ambert/Vertolaye).

Par ailleurs, certaines entreprises de taille importante ont mis en place un transport par car pour leurs salariés (par exemple, Sanofi situé sur le territoire, ou Michelin dans l'espace urbain clermontois).

- **Les consommations liées à l'industrie[28]**

Le secteur de l'industrie a consommé 1 000 GWh en 2019, ce qui en fait le 3ème secteur de consommation, avec **28 % de l'énergie finale** consommée. A l'échelle régionale, la consommation industrielle est de 20 %. Cette surreprésentation de ce poste s'explique par **l'importante part de l'industrie** dans les activités économiques du territoire, et notamment dans les deux bassins industriels historiques : le bassin de Thiers et le bassin d'Ambert.

Malgré les difficultés économiques du secteur industriel, la consommation annuelle **a augmenté de 54 % entre 2016 et 2019** passant de 650 à 1 000 GWh consommés annuellement. Cette augmentation s'est principalement concentrée sur le bassin thiernois (+ 15 GWh à Thiers et +36 GWh à Courpière). D'autres communes en dehors de ce bassin ont aussi vu leur consommation industrielle augmenter fortement (+30 GWh à Vic-le-Comte). A Vertolaye, la présence de l'entreprise Sanofi induit une très forte consommation d'énergie.

L'électricité est présentée comme la principale source d'énergie de l'industrie avec 356 GWh. Cependant, le type d'énergie n'est pas renseigné pour 520 GWh, en raison de la confidentialité des données du secteur industriel. Une forte part de cette énergie est issue des produits pétroliers.

[28] Les consommations industrielles sont issues de plusieurs sources. Pour les grosses industries, les consommations sont individualisées à partir des données RTE, GRTgaz et du registre des émissions polluantes et des déchets. Pour les autres entreprises, les consommations régionales sont ventilées à l'échelle communale au prorata du nombre de salariés.

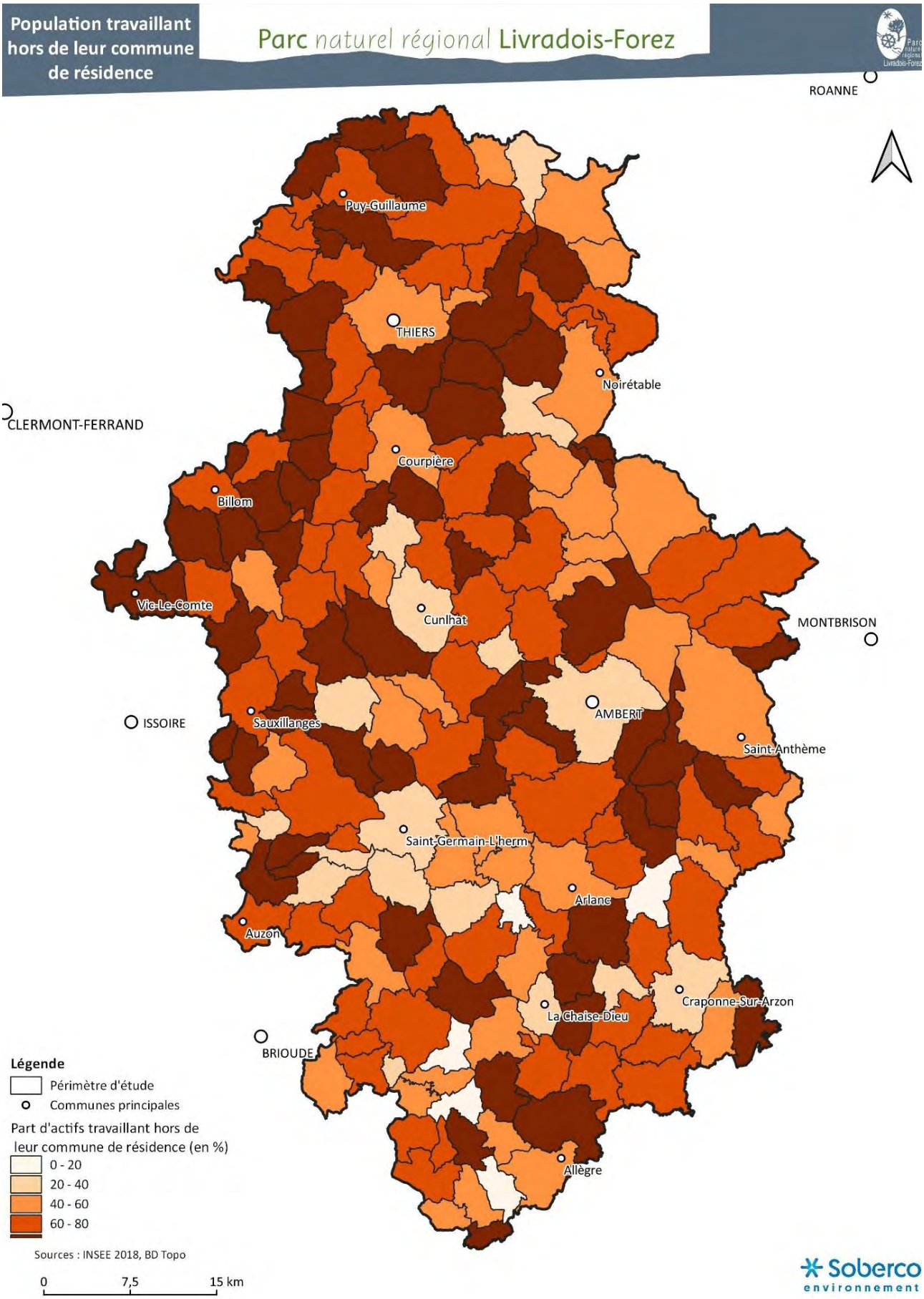
Population travaillant hors de leur commune de résidence
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-Le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'herm
Arlanc
Auzon
Craponne-Sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Part d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence (en %)
0 - 20
20 - 40
40 - 60
60 - 80
Sources : INSEE 2018, BD Topo
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- **Les consommations liées au tertiaire**

Le secteur tertiaire a consommé 241 GWh, soit **7 % de l'énergie finale** utilisée en 2019 (15 % à l'échelle régionale). Les principaux lieux de consommation sont les principaux pôles de services : 26 % de la consommation du tertiaire pour la commune de Thiers, 11% pour celle d'Ambert et 7% pour celle de Billom. L'électricité est la principale source d'énergie (118 GWh consommé), devant le gaz (72 GWh) et les produits pétroliers (42 GWh). Depuis 1990, la consommation du secteur des services a baissé de 22 %.

- **Les consommations des secteurs agricoles et sylvicoles[29]**

En 2019, les secteurs agricoles et sylvicoles ont consommé 138 GWh, soit 4 % de l'énergie finale utilisée. Ce secteur utilise **majoritairement du gazole non routier** (103 GWh) pour faire fonctionner les engins. L'électricité est utilisée pour le chauffage des bâtiments (25 GWh). Enfin, les organo-carburants[30] sont utilisés en faible proportion (9 GWh). La consommation énergétique des secteurs agricoles et sylvicoles **a augmenté de 30 % depuis 1990**.

4.1.3 Une forte dépendance aux énergies fossiles

Les **produits pétroliers** représentent la principale source d'énergie utilisée sur le territoire (46%). Ils sont consommés sous plusieurs formes : carburants routiers, gazole non routier, fioul domestique. Le secteur des transports routiers est le plus gros consommateur de produits pétroliers. Leur consommation globale a diminué de 14 % depuis le début des années 2000. Alors que la consommation des transports routiers a augmenté, cette diminution est à mettre en lien avec celle des secteurs résidentiel et tertiaire.

L'industrie et le résidentiel sont les deux plus gros postes de consommation d'électricité, qui représente 27% du mix énergétique territorial.

Les énergies renouvelables thermiques (13%) rassemblent le solaire thermique, la biomasse solide (bois-énergie), la géothermie et le biogaz. Elles sont en grande majorité consommées par le résidentiel, soit individuellement (bois-bûche et granulés), soit à partir de réseaux de chaleur.

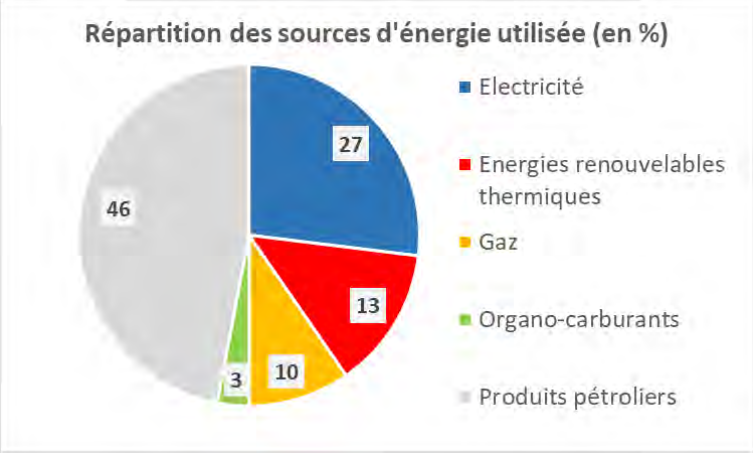

Répartition des sources d'énergie utilisées en 2019 (ORCAE 2022)

29 Les consommations des secteurs agricoles et sylvicoles sont rassemblées. Elles sont estimées à partir du nombre d'exploitations agricoles à l'échelle de chaque commune, du recensement AGRESTE des engins agricoles et de l'estimation du parc communal d'engins sylvicoles à partir du croisement entre le parc national d'engins et la surface forestière communale.

30 Il s'agit des carburants produits à partir de la biomasse et majoritairement utilisés sous forme d'additif ou de complément au carburant.

8 % de l'énergie consommée est issue du gaz (294 GWh). Le gaz est consommé en grande partie par le résidentiel (193 GWh), ainsi que par le secteur tertiaire (72 GWh) et dans une moindre mesure par l'industrie (28 GWh).

Une partie du territoire seulement est desservie par le gaz à partir de 4 canalisations, qui assurent notamment la desserte de Thiers (qui représente 1/3 des consommations de gaz), Ambert, Billom, Courpière, Puy-Guillaume.

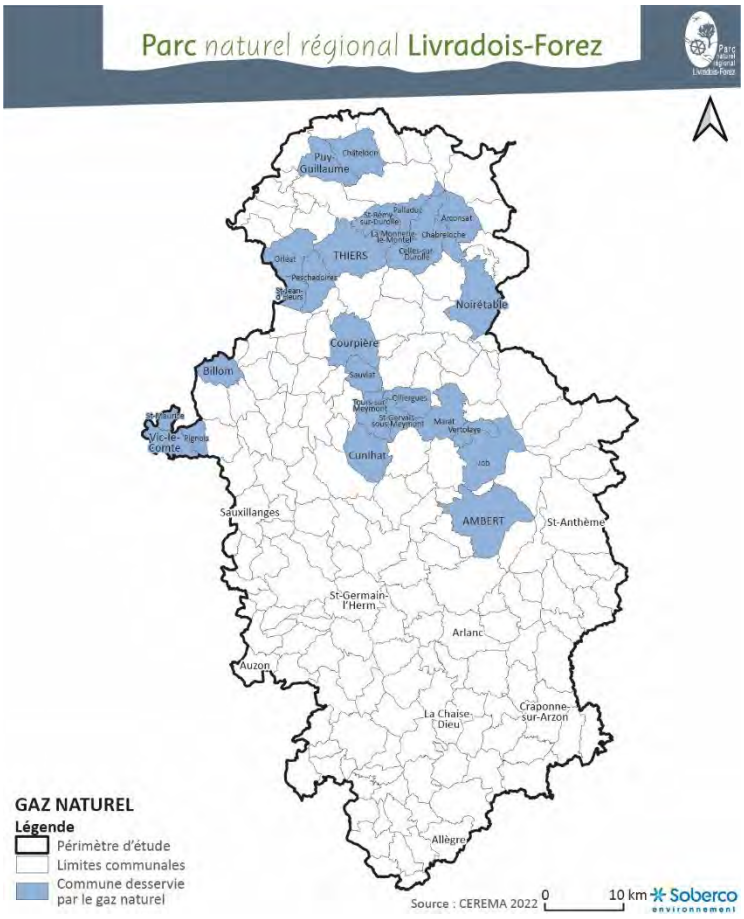

Figure 4 : 27 communes sont desservies par le gaz (source : CEREMA 2022, à partir de GRT gaz)

Le mix énergétique a peu évolué ces dernières années, excepté la part des produits pétroliers qui a nettement diminué.

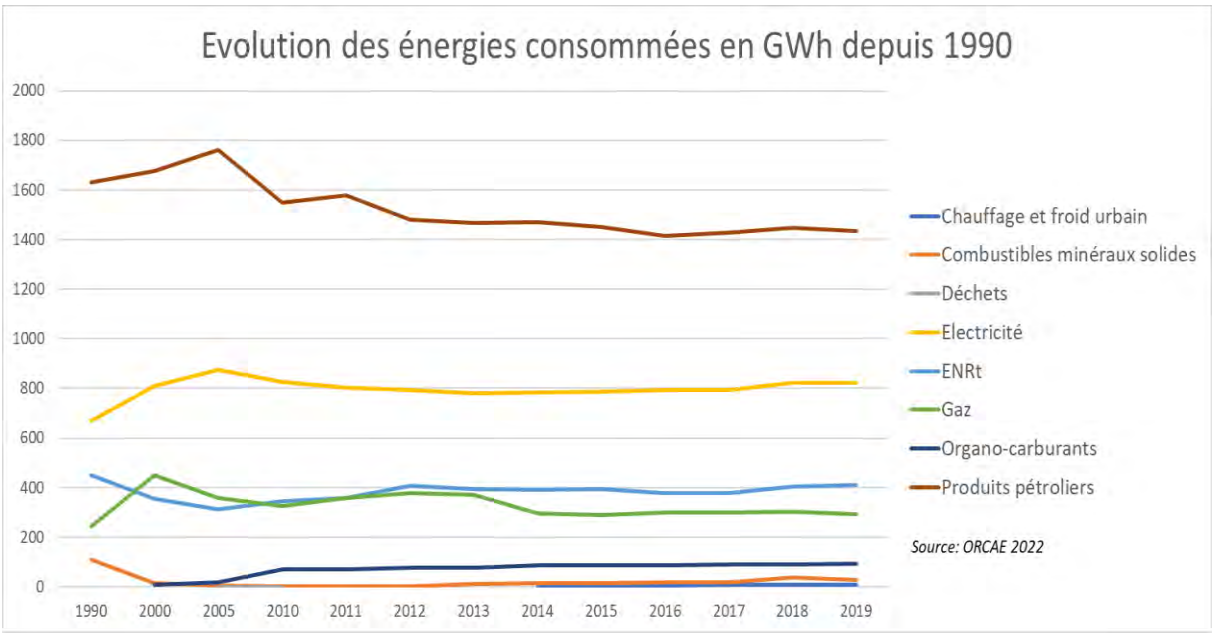

Evolution des sources d'énergie (ORCAE 2022)

Enfin, les réseaux électriques sont vieillissants, ce qui fragilise les capacités de raccordement au réseau électrique et la sécurité de l'alimentation.

4.1.4 Une importante précarité énergétique[31]

La précarité énergétique liée au logement touche les ménages qui allouent plus de 8 % de leurs revenus aux besoins de chauffage. 11 000 ménages étaient dans cette situation en 2018, ce qui représente 22 % de la population. La situation varie fortement sur le territoire. Les communes les plus à l'ouest, dans l'aire d'attractivité de Clermont-Ferrand, sont les moins touchées par la précarité énergétique liée au logement. Elles se trouvent en-dessous de la moyenne nationale (12 % en 2019). À l'inverse, les communes les plus éloignées des principaux bassins d'attractivité du territoire (Thiers, Ambert) et situées dans des zones de reliefs (Monts du Livradois, Monts du Forez, Bois noirs) présentent des populations plus vulnérables du point de vue des dépenses énergétiques en chauffage.

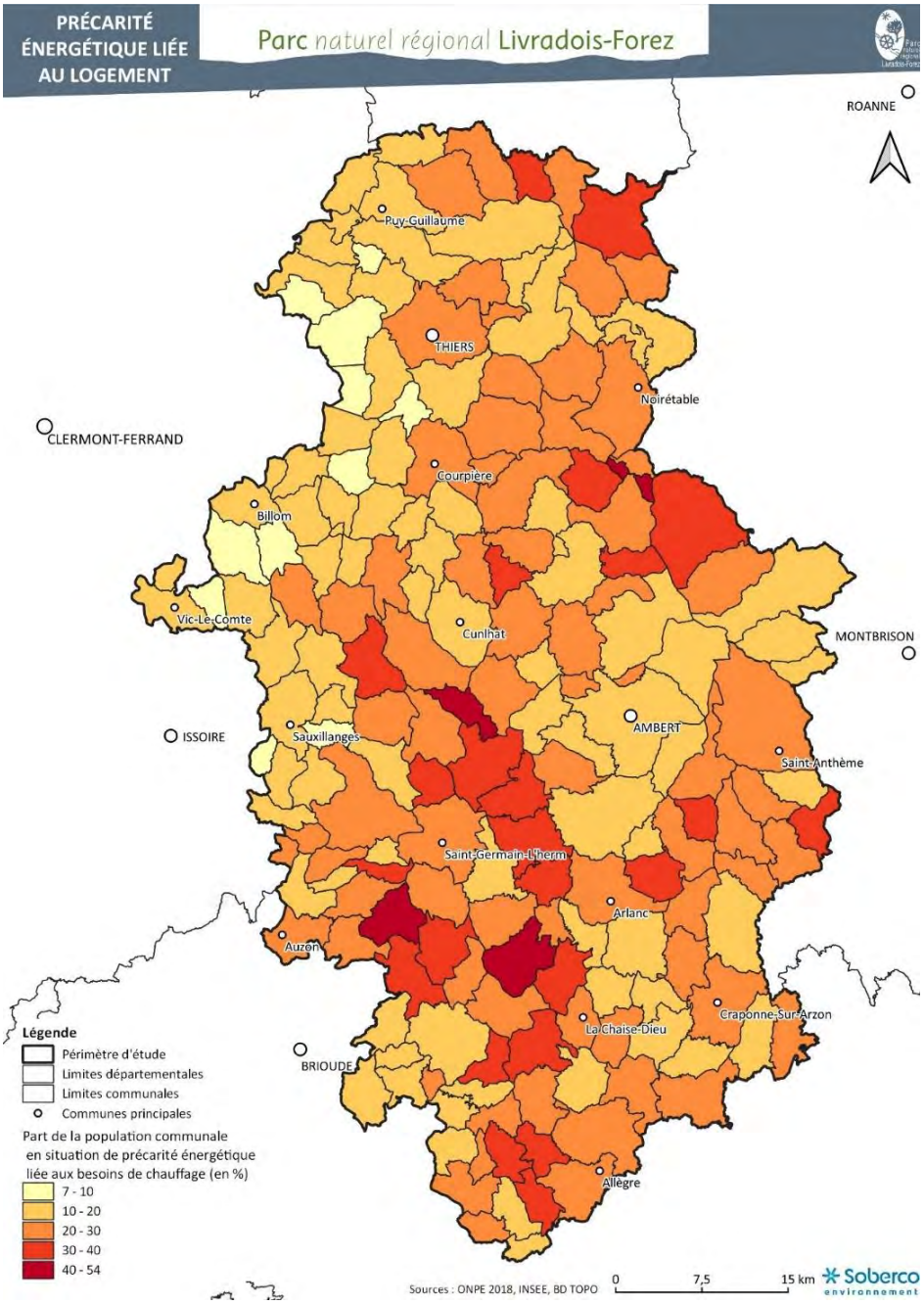

[31] L'Observatoire national de la précarité énergétique publie les données concernant la précarité des ménages liée aux dépenses de chauffage et de carburant. Ces données sont issues de l'enquête nationale logement.

Les ménages précaires du point de vue de la mobilité désignent ceux qui allouent plus de 4,5% de leurs revenus aux besoins en carburant. D'après l'observatoire national de la précarité énergétique, en 2018, 9 518 ménages, soit 19 % de la population du territoire, étaient en situation de précarité énergétique liée aux dépenses pour le carburant.

La précarité énergétique varie fortement d'une commune à l'autre. En général, les populations les plus touchées par la précarité énergétique liée au logement sont aussi les plus vulnérables par celle liée au carburant. Ainsi, les populations des communes des massifs sont en général plus affectées par la précarité énergétique liée au carburant que les autres.

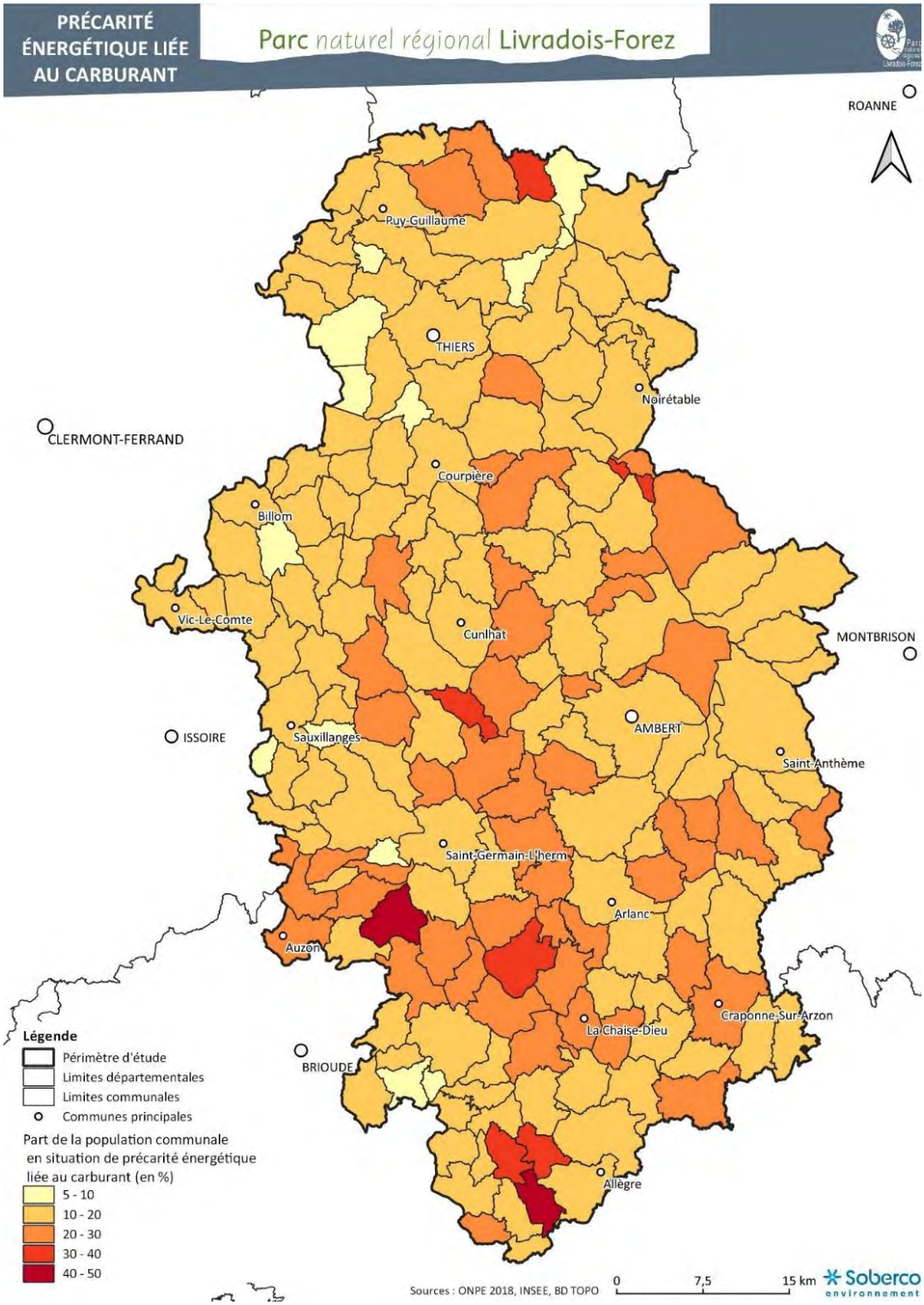

4.2 Une faible production d'énergie renouvelable

4.2.1 Une production en légère augmentation

En 2020, la production énergétique[32] du territoire a été estimée à 565 GWh. La totalité de l'énergie produite sur le territoire est d'origine renouvelable. Si la production locale d'énergie a augmenté de 20 %, entre 2011 et 2020, cette production reste toutefois nettement inférieure à la consommation d'énergie finale. Le taux de couverture théorique des consommations énergétiques par l'énergie produite sur le territoire est d'environ 15%.

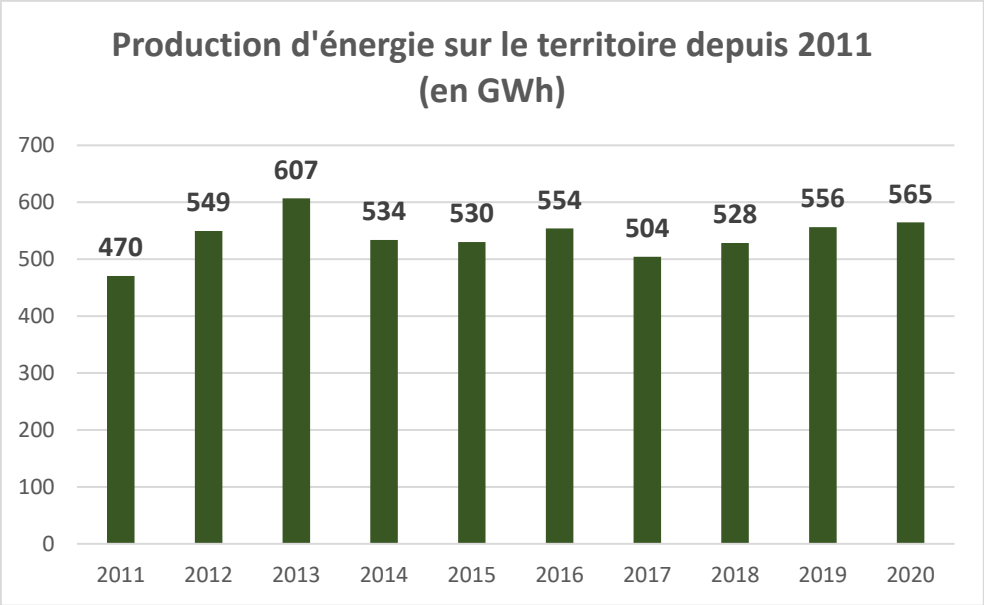

Evolution de la production d'énergie (ORCAE 2022)

100 % de l'énergie produite sur le territoire est d'origine renouvelable. On distingue[33] :

- Les Energies renouvelables (EnR) thermiques qui rassemblent le bois de chauffage, le biogaz, le solaire thermique, les résidus de bois et de récoltes, les biocarburants et les pompes à chaleur. Elles représentent 88 % des énergies produites, dont 67 % concernent le bois-énergie et autre biomasse solide.
- Les EnR électriques qui regroupent l'électricité d'origine hydraulique, du photovoltaïque et de la valorisation électrique de la biomasse. 13 % de l'énergie produite est issue de ces sources d'énergie, dont l'énergie hydroélectrique représente 9 %.

[32] Donnée obtenue à partir de données réelles et d'estimation de production (ORCAE AURA 2022)

[33] La production du bois et autre biomasse solides et des pompes à chaleur est une estimation. Tandis que la production hydro-électrique, photovoltaïque et thermique est obtenue à partir des données de producteurs d'énergie.

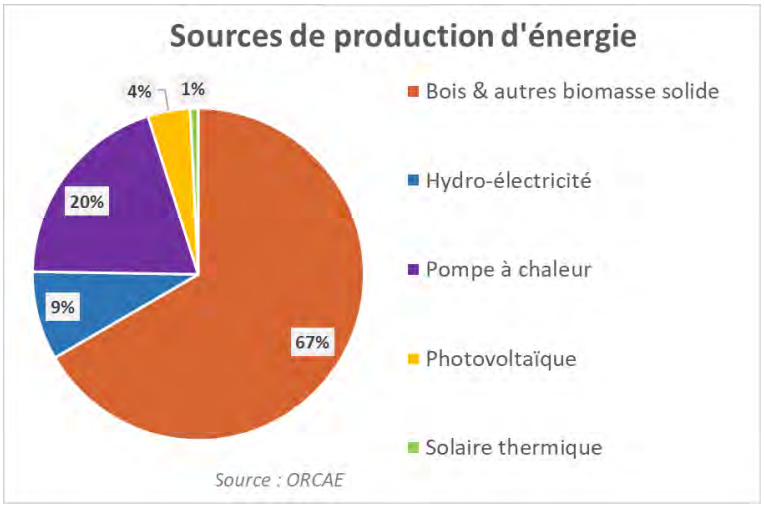

Répartition des sources de production d'énergie

4.2.2 Différentes filières de production d'énergie renouvelable

- **Le bois-énergie et autre biomasse solide [34]**

Les estimations produites par l'ORCAE, à partir d'un ratio de consommations globales, indiquent que la filière bois-énergie est la plus développée sur le territoire : la production de bois-énergie et autres biomasses solides est estimée à 375 726 MWh en 2020. Cette production a tendance à se stabiliser malgré quelques fluctuations annuelles.

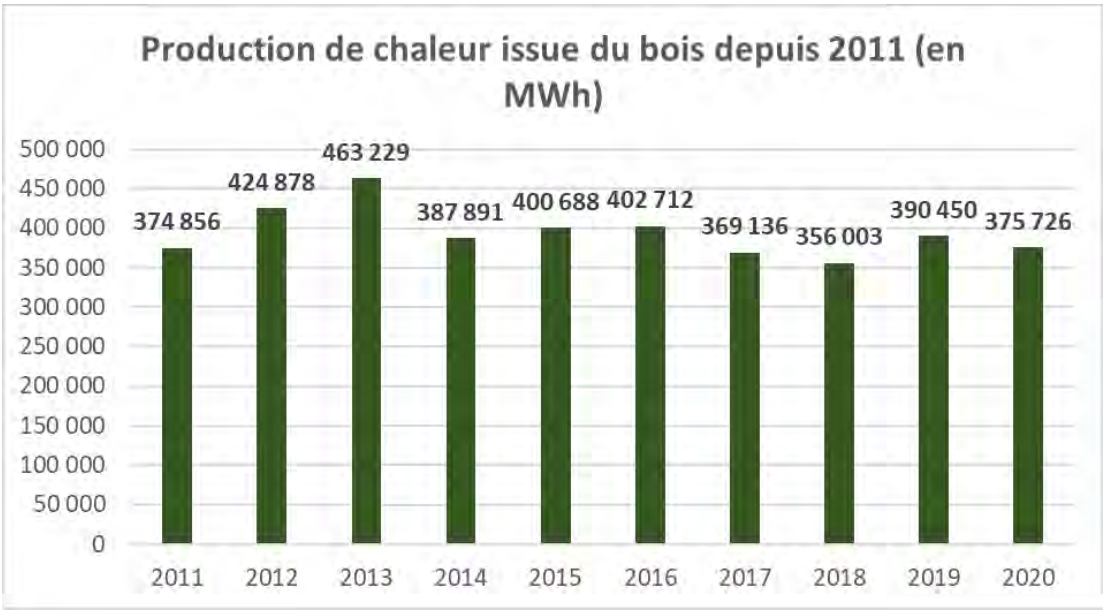

Estimation de la production de chaleur issue du bois depuis 2011 (ORCAE 2022).

D'après le Plan d'approvisionnement territorial du Parc Livradois-Forez, réalisé en 2011, le bois-buche représentait le combustible majoritaire sur le territoire avec 85 000 tonnes consommées par an. Cette ressource est essentiellement utilisée par les particuliers.

[34] Le bois-énergie rassemble tous les produits dérivés du bois tels que le bois-bûche, les granulés, les plaquettes, les écorces et la sciure. Il constitue la grande part de la production d'énergie issue de la biomasse. Les autres biomasses solides sont composées des résidus agricoles.

Néanmoins, depuis ces 10 dernières années, la filière s'est structurée en termes d'offre et de demande autour des produits bois transformés (plaquettes forestières, produits connexes de scierie et granulés). Le territoire accueille 89 chaufferies aujourd'hui :

- 64 chaufferies collectives
- 11 chaufferies industrielles (industrie du bois : scierie, papeterie, laiterie)
- 14 chaufferies privées (agriculteurs, gîtes, logements)

La consommation totale de l'ensemble de ces installations s'élève à environ 90 000 tonnes de bois par an. Les ressources utilisées ne proviennent pas toutes du territoire. Les plaquettes forestières peuvent être consommées dans un département voisin d'où elles sont produites (import et export). La distance d'approvisionnement des granulés est encore plus conséquente.

- Les chaufferies industrielles sont les plus grosses consommatrices de bois avec environ 84 000 tonnes de bois utilisées par an principalement sous forme de produits connexes de scierie.
- Les chaufferies collectives consomment environ 5 600 tonnes de bois par an, principalement sous forme de connexes de scierie et de plaquettes forestières. Elles sont aussi alimentées par des granulés dans une moindre mesure.
- Les chaufferies privées utilisent environ 600 tonnes de bois chaque année, principalement sous forme de plaquettes forestières et de granulés.

Les chaufferies collectives peuvent alimenter des réseaux de chaleur de bâtiments collectifs (mairie, bibliothèque etc.), en majorité, mais aussi des maisons individuelles comme à Ambert. 11 communes disposent d'un réseau de chaleur : Allègre, Ambert, Celles-sur-Durolle, Courpière, Le Brugeron, Les Salles, Marsac-en-Livradois, Roche, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Germain-l'Herm, Le Vernet-Chaméane.

Ces réseaux de chaleur locaux représentent une puissance installée de 4 110 kW. Pour exemple, la chaufferie bois qui alimente le réseau de chaleur de Courpière a permis ainsi de substituer 310 MWh d'énergies fossiles et électriques par des plaquettes forestières locales et permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 109 tonnes de CO2 par an.

L'usine de cogénération biomasse du groupe Veyrière bois énergie, basée à Arlanc a été mise en service en 2021. Elle présente une puissance estimée de 11,5 MW (en électricité et chaleur) et une consommation d'environ 40 000 t/an de produits connexes de scierie. Il s'agit de la seule installation de ce type sur le territoire.

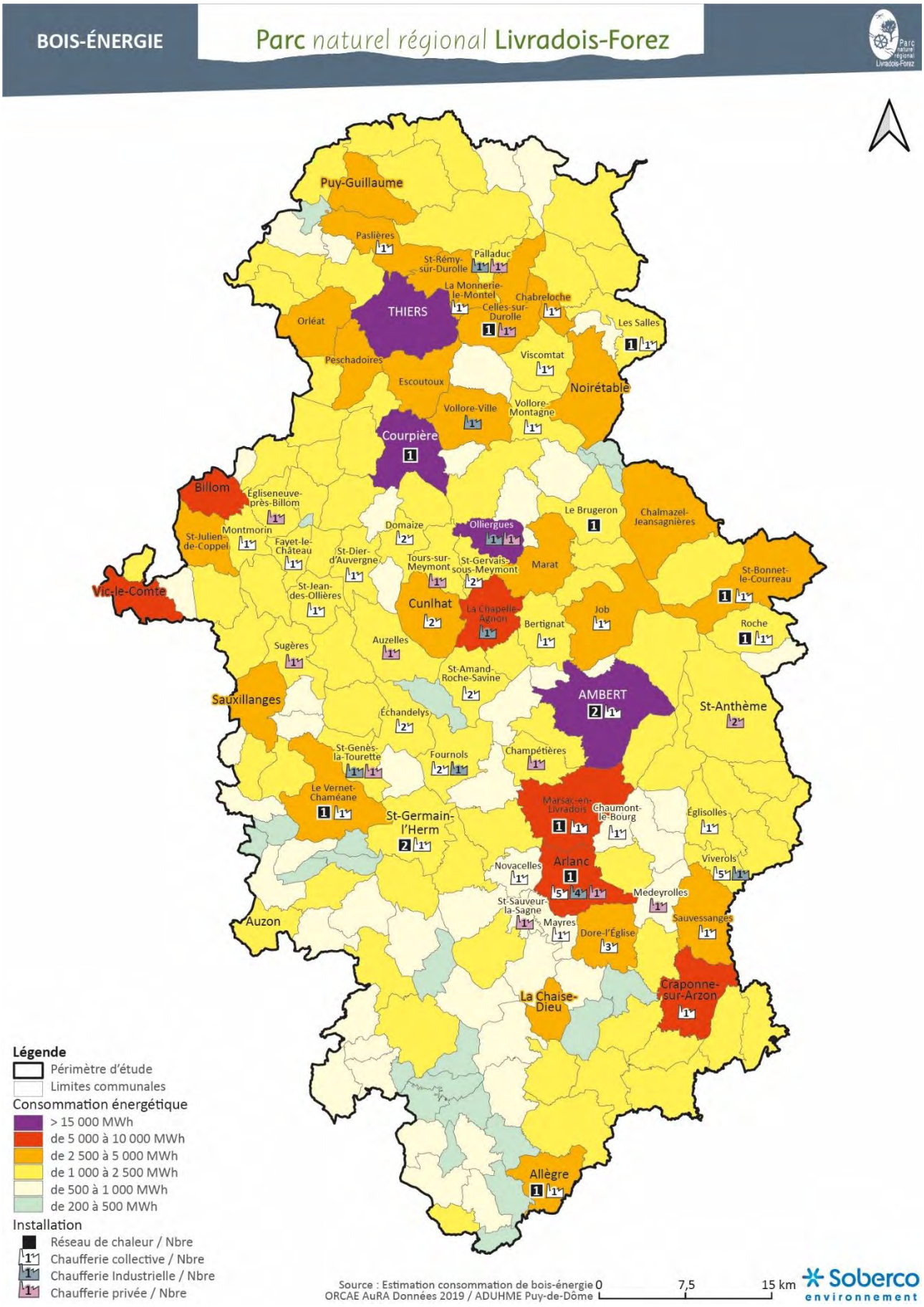
BOIS-ÉNERGIE
Parc naturel régional Livradois-Forez
Puy-Guillaume
Paslières
St-Rémy-sur-Durolle
Palladuc
La Monnerie-le-Montel
Chabreloche
THIERS
Celles-sur-Durolle
Orléat
Les Salles
Viscomtat
Peschadoires
Escoutoux
Noirétable
Vollore-Ville
Vollore-Montagne
Courpière
Billom
Égliseneuve-près-Billom
Le Brugeron
Chalmazel-Jeansagnières
Montmorin
St-Julien-de-Coppel
Fayet-le-Château
Domaize
Olliergues
St-Dier-d'Auvergne
Tours-sur-Meymont
St-Gervais-sous-Meymont
Marat
St-Bonnet-le-Courreau
Vic-le-Comte
St-Jean-des-Ollières
Cunlhat
La Chapelle-Agnon
Job
Bertignat
Roche
Auzelles
Sugères
St-Amand-Roche-Savine
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
Échandelys
St-Genès-la-Tourette
Fournols
Champétières
Le Vernet-Chaméane
Marsac-en-Livradois
Chaumont-le-Bourg
Églisolles
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Viverols
Novacelles
Medeyrolles
St-Sauveur-la-Sagne
Mayres
Sauvessanges
Dore-l'Église
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites communales
Consommation énergétique
> 15 000 MWh
de 5 000 à 10 000 MWh
de 2 500 à 5 000 MWh
de 1 000 à 2 500 MWh
de 500 à 1 000 MWh
de 200 à 500 MWh
Installation
Réseau de chaleur / Nbre
Chaufferie collective / Nbre
Chaufferie Industrielle / Nbre
Chaufferie privée / Nbre
Source : Estimation consommation de bois-énergie ORCAE AuRA Données 2019 / ADUHME Puy-de-Dôme
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- **Les pompes à chaleur [35]**

Le nombre de pompes à chaleur (PAC) individuelles présentes sur le territoire en 2020 a été estimé à 5 155 par l'ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes. La totalité des PAC aurait produit 112 GWh, soit 15 % de l'énergie consommée pour le besoin de chauffage des ménages. L'estimation de la production de chaleur issue des pompes à chaleur montre une augmentation continue depuis 2011. Celle-ci s'est d'ailleurs accentuée depuis 2017.

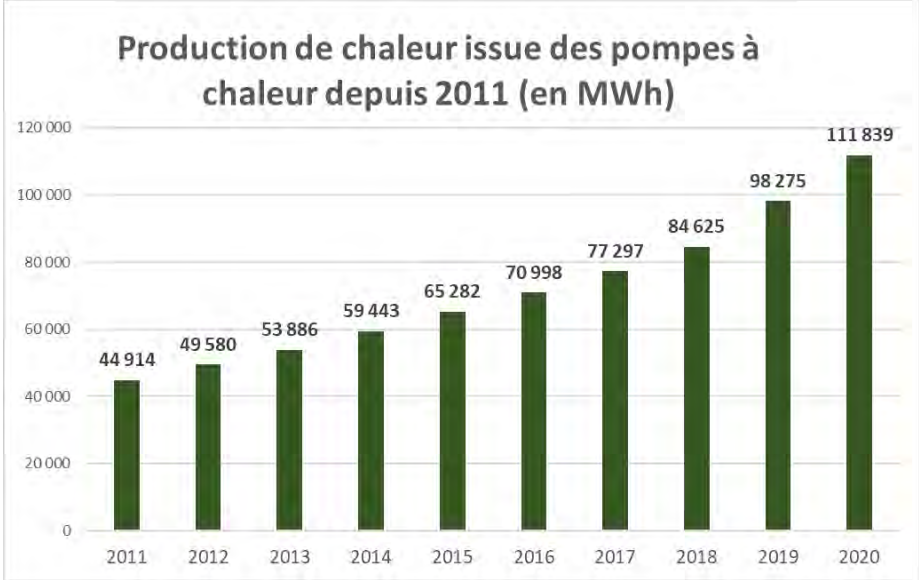

Estimation de la production de chaleur issue des pompes à chaleur depuis 2011 (ORCAE 2022).

- **L'hydroélectricité[36]**

Plusieurs installations sont recensées sur le territoire :

- La centrale de Thiers. Dotée d'une puissance de 6,8 MW, elle a produit 11 000 MWh en 2020. Cela représente 1,3 % de l'énergie électrique consommée.
- 35 installations dotées d'une puissance inférieure à 4,5 MW. Localisées principalement sur la Dore, entre Ambert et Courpière, en 2020, elles ont produit 37 650 MWh, soit 4,6 % de l'énergie électrique consommée. 2 de ces installations ont produit plus de 5 000 MWh en 2020 :
  - La centrale de Sauviat à St-Flour-l'Etang qui a produit 5 300 MWh ;
  - Les centrales de Grandrif et du Barot, à Grandrif qui ont produit 5 500 MWh.

La production hydroélectrique totale pour 2020 s'est établie à 49 GWh, soit 5,8 % de l'énergie électrique consommée sur le territoire. Depuis 2011, la production fluctue fortement d'une année sur l'autre, oscillant entre 36 GWh en 2017 et 76 GWh en 2013, en lien avec la variation de productivité des cours d'eau.

[35] Les données utilisées publiées par l'ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes ne fournissent des informations que pour les pompes à chaleur individuelles. La production des pompes à chaleur est estimée à partir du nombre de PAC vendues dans l'année, du nombre de maisons individuelles et la quantité de chaleur consommable issue d'une PAC (1,9 tep/installation, d'après le Service de la donnée et des études statistiques (SDES).

[36] Les données de production sont issues du registre des installations de production et de stockage d'électricité, des données communales relatives aux installations de production d'électricité renouvelable bénéficiant d'une obligation d'achat (SDES) et des données de production électrique par filière.

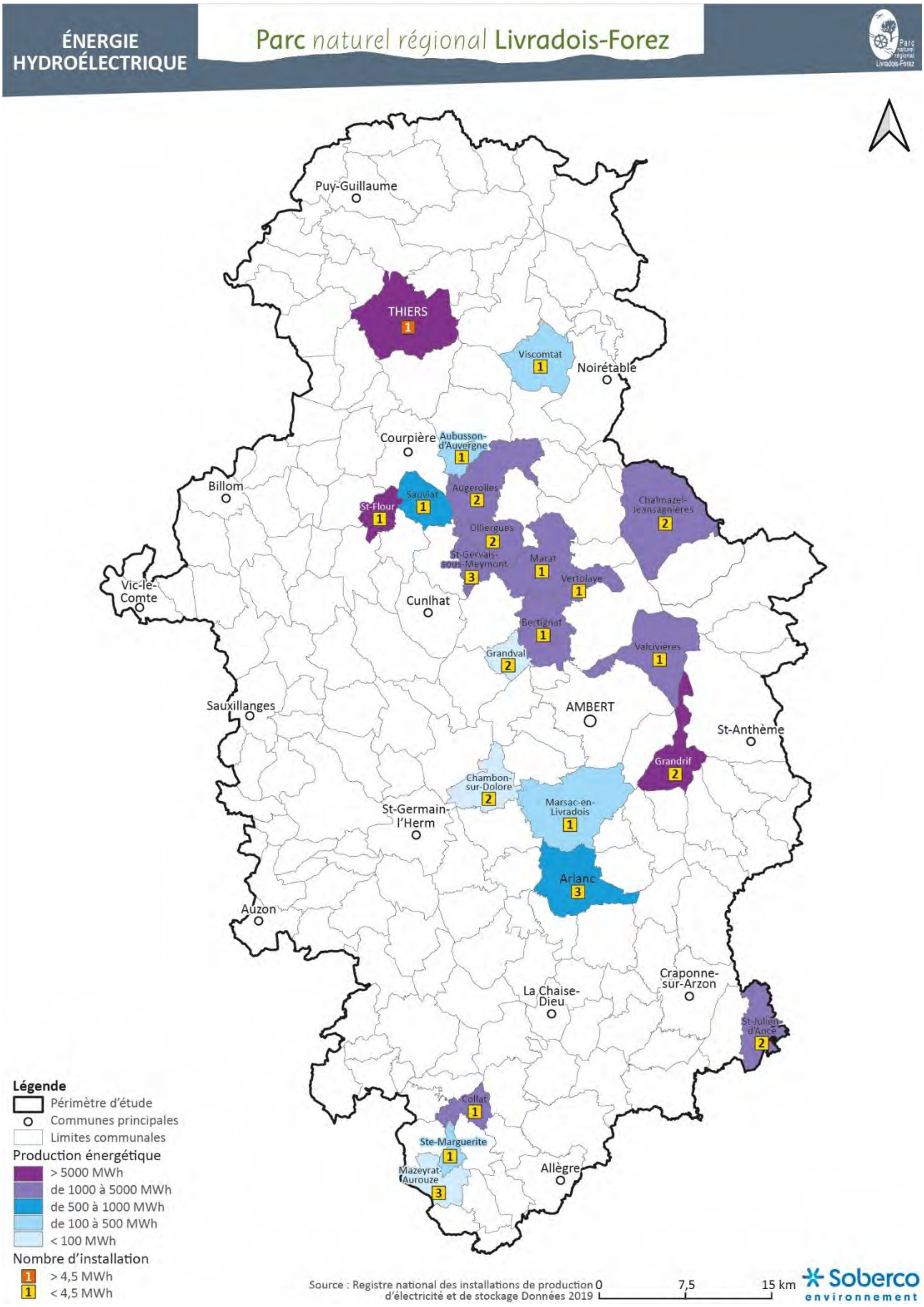
ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE
Parc naturel régional Livradois-Forez
Puy-Guillaume
THIERS 1
Viscomtat 1
Noirétable
Courpière
Aubusson-d'Auvergne 1
Billom
Sauviat 1
Augerolles 2
St-Flour 1
Chalmazel-Jeansagnières 2
Olliergues 2
St-Gervais-sous-Meymont 3
Marat 1
Vertolaye 1
Vic-le-Comte
Cunlhat
Bertignat 1
Grandval 2
Valcivières 1
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
Grandrif 2
Chambon-sur-Dolore 2
Marsac-en-Livradois 1
St-Germain-l'Herm
Arlanc 3
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
St-Julien-d'Ance 2
Collat 1
Ste-Marguerite 1
Mazeyrat-Aurouze 3
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Production énergétique
> 5000 MWh
de 1000 à 5000 MWh
de 500 à 1000 MWh
de 100 à 500 MWh
< 100 MWh
Nombre d'installation
1 > 4,5 MWh
1 < 4,5 MWh
Source : Registre national des installations de production d'électricité et de stockage Données 2019
0 7,5 15 km
Soberco environnement

- **Le photovoltaïque [37]**

Les 1 551 installations photovoltaïques recensées sur le territoire correspondent à une puissance installée de 4,31 MW. Elles ont permis la production, en 2020, de 23 300 MWh d'électricité, soit 2,8 % de l'énergie électrique consommée. La production d'électricité issue du photovoltaïque a été multipliée par 5 depuis 2011. Le nombre d'installations a augmenté en passant de 1 253 installations en 2011 à 1 675 en 2020.

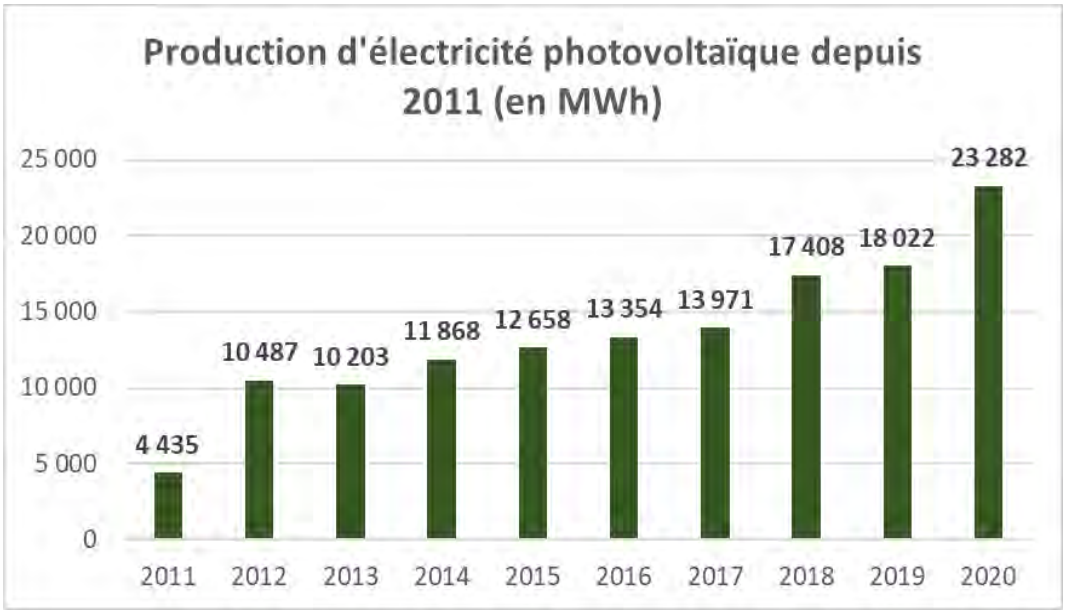

Evolution de la production d'électricité photovoltaïque (ORCAE AURA 2022)

Les installations sont essentiellement localisées sur des toitures d'habitations. Trois communes disposent de plus de 50 installations : Vic-le-Comte (64), Thiers (93) et Ambert (97). Pour exemple, les 93 installations recensées sur la commune de Thiers ont permis la production de 3 570 MWh.

Concernant les centrales photovoltaïques au sol, deux parcs sont recensés sur le territoire :

- Sur la commune d'Ambert, le parc photovoltaïque au sol de 14 500 m² du groupe SERGIES est situé sur une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux. Il présente une production estimée à 3 000 MWh/an, soit les besoins électriques courants d'environ 1300 foyers (hors chauffage et eau chaude sanitaire).
- Sur la commune de Billom, le parc photovoltaïque inauguré en 2019 sur une surface de 8 ha permet de produire environ 6 000 MWh/an d'électricité à partir des 12 000 panneaux solaires ; ce qui correspond aux besoins électriques courants (hors chauffage et eau chaude sanitaire) de 8 500 personnes. Ce parc est implanté à la Barbarade, sur une ancienne carrière d'argile reconvertie en centre d'enfouissement pour l'entreprise Michelin.

D'autres projets sont en cours de réflexion sur le territoire.

[37] Les données de production sont issues du registre national de production d'électricité et de stockage, dans sa version de janvier 2022

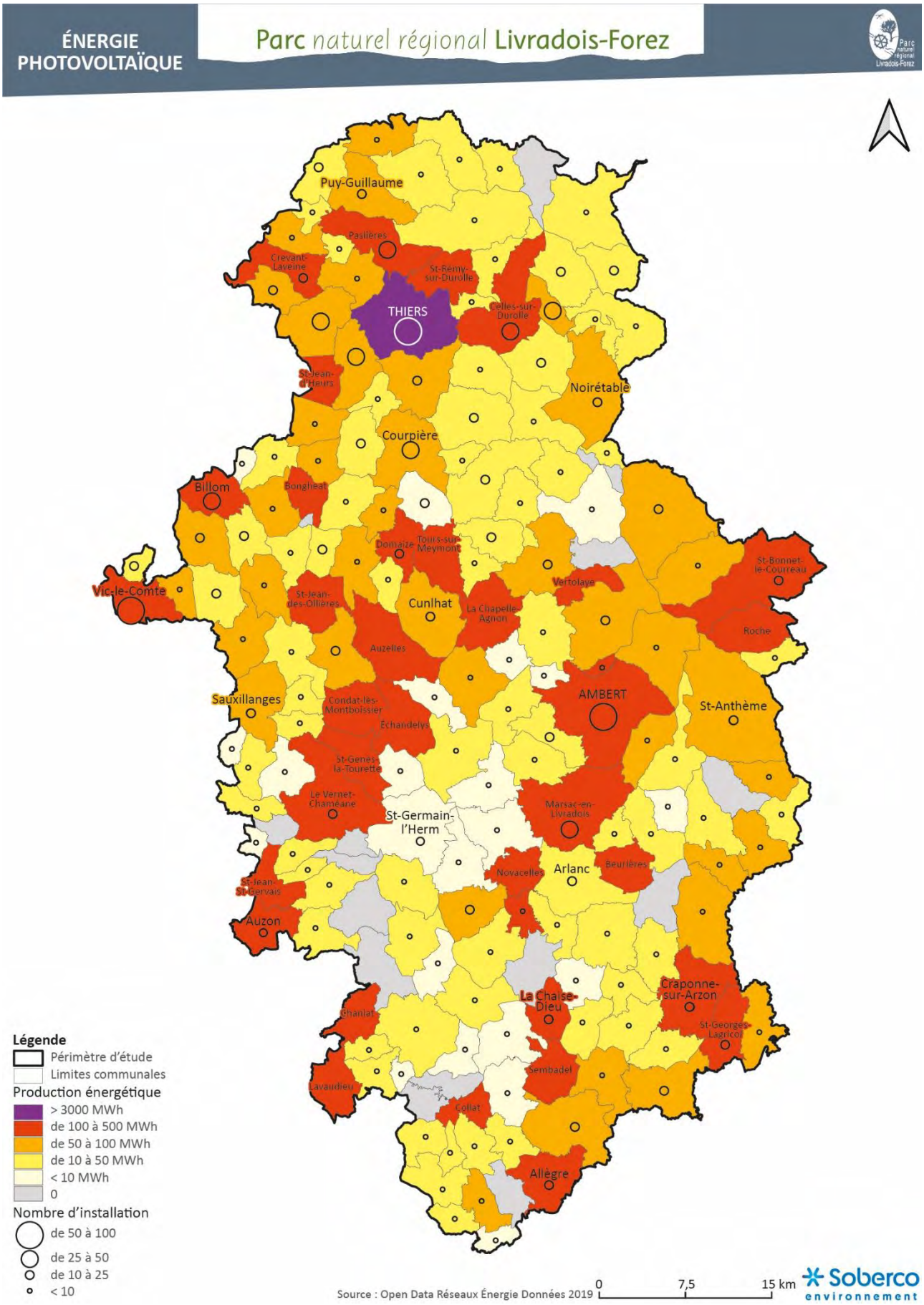
ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE
Parc naturel régional Livradois-Forez
Puy-Guillaume
Paslières
Crevant-Laveine
St-Rémy-sur-Durolle
THIERS
Celles-sur-Durolle
St-Jean-d'Heurs
Noirétable
Courpière
Billom
Bongheat
Domaize
Tours-sur-Meymont
St-Bonnet-le-Courreau
Vertolaye
Vic-le-Comte
St-Jean-des-Ollières
Cunlhat
La Chapelle-Agnon
Roche
Auzelles
AMBERT
St-Anthème
Sauxillanges
Condat-lès-Montboissier
Échandelys
St-Genès-la-Tourette
Le Vernet-Chaméane
St-Germain-l'Herm
Marsac-en-Livradois
Novacelles
Arlanc
Beurlières
St-Jean-St-Gervais
Auzon
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
Ghanlat
St-Georges-Lagricol
Sembadel
Lavaudieu
Collat
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites communales
Production énergétique
> 3000 MWh
de 100 à 500 MWh
de 50 à 100 MWh
de 10 à 50 MWh
< 10 MWh
0
Nombre d'installation
de 50 à 100
de 25 à 50
de 10 à 25
< 10
Source : Open Data Réseaux Énergie Données 2019
0
7,5
15 km
Soberco environnement

Par ailleurs, la Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées (SCIC SAS) Toi et Toits a pour objectif de réaliser et exploiter des installations photovoltaïques de façon collective.

La SCIC Toi et Toits compte à ce jour 94 sociétaires : majoritairement des habitant-e-s du territoire et 8 collectivités : les communautés de communes Ambert Livradois Forez, Thiers Dore et Montagne et Billom communauté, les communes de Cunlhat, Marsac-en-Livradois, Palladuc, Saint-Rémy-sur-Durolle et le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez.

Le premier projet est de mettre en place 2 300 m² de panneaux photovoltaïques disposant d'une puissance de 432 kWc, ce qui correspond à la consommation d'environ 180 foyers (hors chauffage). Quatre sites ont déjà été aménagés sur les toitures publiques ou privées suivantes : les tennis de Saint-Rémy-sur-Durolle, un hangar agricole à Valcivières, la mairie / salle des fêtes de Palladuc et un hangar agricole à Marsac-en-Livradois. Avec l'aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, l'agence locale des énergies et du climat du Puy-de-Dôme, l'Aduhme[38], a lancé depuis 2020 l'opération Solaire Dôme. Celle-ci a pour ambition de mettre en place, dans le Puy-de-Dôme, plus d'une centaine d'installations photovoltaïques de 9 kWc (60 m²) en toiture des bâtiments publics communaux. La communauté de communes Thiers Dore et Montagne est la première à avoir constitué son groupement à l'automne 2020. 31 bâtiments de 12 collectivités seront ainsi équipés d'une centrale photovoltaïque.

- **Le solaire thermique[39]**

En 2020, les surfaces de panneaux solaires thermiques ont été estimées à 8 890 m² pour une production de 4 420 MWh, ce qui représente 1,1 % de l'énergie renouvelable thermique consommée.

Depuis 2011, la production a augmenté de 42 % passant de 3 100 MWh à 4 420 MWh. Elle a fortement augmenté entre 2011 et 2016 puis s'est stabilisée.

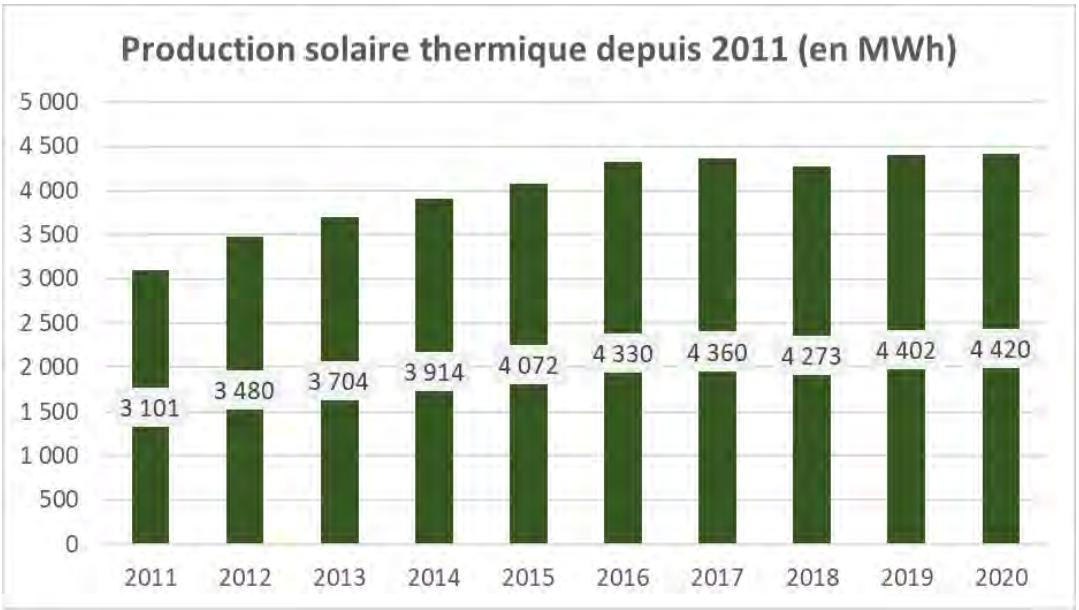

Evolution de la production solaire thermique (ORCAE AURA 2022)

[38] Agence locale des énergies et du climat du Puy-de-Dôme

[39] Les données de production sont obtenues à partir des données régionales du panorama de la chaleur renouvelable qui sont ensuite réparties à l'échelle communale en fonction des résidences principales de 5 pièces et plus.

- **Le biogaz[40]**

Les 5 unités de méthanisation recensées produisent environ 5 700 MWh de gaz, soit un peu moins de 2 % du gaz consommé sur le territoire en 2019. Elles produisent du biogaz (principalement du méthane) à partir de déchets agricoles. Elles fonctionnent en cogénération. Elles produisent à la fois de l'électricité et de la chaleur. Elles sont généralement détenues par plusieurs exploitants agricoles en GAEC. Elles sont localisées à : Beurrières, Celles-sur-Durolle, Cunlhat, Neuville, Saint-Priest-la-Prugne.

Repères clés

Une **éolienne** d'environ 100 m de haut, dotée d'une puissance de 2 MW produit environ 4 GWh/an, soit les besoins en électricité d'environ 1000 foyers

Un mètre carré de **panneau photovoltaïque** produit environ 120 kWh/an. Pour répondre à l'ensemble de ses besoins en électricité, un foyer a donc besoin d'environ 40m² de panneau photovoltaïque.

Un **chauffe-eau solaire** individuel (CESI) avec environ 4 m² de capteurs produit de l'eau chaude sanitaire pour une famille de trois ou quatre personnes, à hauteur de 50 à 80 % de leur consommation.

4.2.3 Des potentiels théoriques de production d'énergie renouvelable intéressants

- **Le potentiel bois-énergie**

Au regard des surfaces forestières couvrant le territoire, le potentiel bois-énergie semble relativement important. Seulement 60% de l'accroissement naturel du bois serait récolté. L'exploitation des forêts peut localement être contrainte par le foncier essentiellement privé et relativement morcelé, mais globalement les pentes ne sont pas très élevées, la desserte plutôt aisée et les entreprises de la filière sont présentes (exploitants forestiers, scieries, entreprises de fabrication de plaquettes et de granulés, chaudiéristes …). Le territoire dispose actuellement d'une quarantaine d'entreprises de bois de chauffage, d'une dizaine d'entreprises de bois déchiqueté et de 3 producteurs de granulés.

- **Le potentiel hydroélectrique**

Le potentiel hydroélectrique est faible sur le territoire du fait de la configuration du réseau hydraulique et de la forte variabilité des débits des cours d'eau.

L'augmentation des capacités de production hydroélectrique reposent sur :

- Des travaux sur de l'existant, comme l'équipement de seuils d'anciens moulins mais en tenant compte des enjeux de continuités écologiques présents sur de nombreux cours d'eau du territoire notamment sur les cours d'eau aux débits les plus importants ou la microcentrale sur le barrage d'Aubusson-d'Auvergne dont la production annuelle est estimée à 326 MWh, soit la consommation d'environ 65 foyers.
- Des projets de turbinage sur le réseau AEP, comme à Courpière et à Thiers. Ces deux projets permettraient de développer une puissance totale de 52 kW.

[40] Les unités de méthanisation sont recensées par l'ORCAE à partir de la base SINOE.

- **Le potentiel de méthanisation [41]**

Le potentiel de méthanisation sur le territoire est évalué à 160 590 MWh. Les effluents d'élevage constituent la principale source de ce potentiel. Ainsi, une utilisation maximale du potentiel permettrait de couvrir 53 % des besoins en gaz de 2019 (294 000 MWh). Actuellement, 5 700 MWh de biogaz est produit par les 5 unités de méthanisation existantes. Elles correspondent à 3,5 % du potentiel identifié.

L'élevage (déjections animales) constitue la première filière d'apport potentiel avec 124 000 MWh, soit 77 %, suivie par les résidus de cultures (19 600 MWh, soit 12 %) et les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE, 13 200 MWh, soit 8 %).

Le Billomois et la Plaine d'Ambert sont identifiés comme les secteurs avec le plus de potentiel. Les communes présentent alors généralement un potentiel supérieur à 3 000 MWh. Le plateau de Craponne constitue un troisième secteur de fort potentiel. Craponne-sur-Arzon et les communes environnantes affichent des potentiels supérieurs à 1 000 MWh par commune. Différents projets de développement de la méthanisation sont en cours de réflexion sur le territoire.

- **Le potentiel photovoltaïque**

L'irradiation solaire moyenne est de l'ordre de 1 200 kWh/m²/an. D'après les simulations d'ORCAE, le potentiel de production énergétique total du territoire s'élèverait à 1 300 000 MWh. En ne tenant pas compte des zones situées à moins de 500m des monuments historiques, le potentiel serait de 1 000 000 MWh. Cela permettait ainsi de couvrir l'ensemble des besoins d'électricité du territoire de 2019. Il s'agit néanmoins d'un large potentiel n'intégrant pas les obstacles faisant de l'ombre et les contraintes économiques d'installations.

Les communes les plus importantes offrent un potentiel d'installations de panneaux photovoltaïques sur toiture et ombrières. Ainsi, les villes de Thiers et d'Ambert présentent des potentiels théoriques énergétiques très importants : 53 GWh/an pour Thiers et 44 GWh/an pour Ambert.

- **Le potentiel solaire thermique[42]**

D'après l'ORCAE, le potentiel énergétique du solaire thermique s'élèverait à 430 800 MWh, avec :

  - 55 400 MWh pour la filière industrielle, soit une couverture totale de ses besoins en énergies thermiques pour l'année 2019 (42 000 MWh). Le potentiel peut toutefois être considéré comme sous-estimé car une partie des consommations énergétiques du secteur industriel est confidentielle.
  - 375 000 MWh pour le résidentiel, individuel et collectif compris, correspondant approximativement à l'ensemble des besoins en énergies thermiques de l'année 2019 pour le résidentiel (363 000 MWh).

- **Le potentiel de géothermie**

Il existe un potentiel de géothermie profonde sur le territoire, dans le secteur de la Plaine entre Dore et Allier. Il s'agit d'une anomalie thermique avec une température de nappe supérieure à 100°C. Cette

[41] Le potentiel méthanisable est analysé par AURA-EE à partir des quantités de matières émises par filières : déjections animales agricoles, résidus de cultures et cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), biodéchets ménagers, déchets verts, assainissement, restauration commerciale et restauration collective. Ces quantités sont estimées puis converties en volume de méthane en fonction de leurs pouvoirs méthanogènes respectifs.

[42] Le potentiel solaire thermique estimé par AURA-EE ne prend en compte que les besoins du résidentiel (chauffage et eau chaude sanitaire principalement) et de l'industrie. Pour le secteur résidentiel, l'hypothèse est faite que tous les bâtiments sont équipés de panneaux solaires thermiques. Pour l'industrie, l'hypothèse retenue à dire d'experts est que le potentiel solaire thermique est égal à 10 % de la consommation totale de ce secteur.

nappe profonde correspond au permis de recherche de gites géothermiques d'Allier Andelot. Il concerne quelques communes au nord-ouest du territoire, de la vallée de la Dore en aval de Courpière.

De plus, les communes de la frange est du territoire sont concernées par un potentiel favorable à la géothermie de surface sur système fermé (sonde).

- **Le potentiel éolien**

Aujourd'hui, le territoire ne comporte aucune éolienne, bien qu'un potentiel ait été identifié par le **schéma éolien** du Parc Livradois-Forez (potentiel estimé à 236,5 GWh/an). Ce dernier, réalisé en 2009, identifiait 4 zones principales de développement éolien, intégrant des critères paysagers, techniques et règlementaires, puis a été transposé dans la charte actuelle du Parc. Ce zonage figure au plan de Parc comme "secteur où l''implantation d'éoliennes soumises à permis de construire peut être envisagée". Deux SAEML ont été créées sur le territoire afin de porter différents projets, mais ces derniers n'ont pas pu aboutir, du fait des contraintes soulevées par le ministère de la Défense dans toute la moitié sud du territoire. L'une de ces deux sociétés d'économie mixte a d'ailleurs cessé son activité et le projet de 5 éoliennes que portait l'opérateur privé a été officiellement abandonné à l'été 2022.'Aujourd'hui, une pression importante est exercée par les opérateurs, mais les projets proposés se situent pour la plupart en dehors des zones identifiées dans la charte actuelle du Parc.

La cartographie du potentiel éolien **produite par Auvergne-Rhône-Alpes Energie-Environnement** identifie des zones favorables à l'implantation du « grand éolien », c'est-à-dire des installations d'une hauteur supérieure à 35m et disposant d'une puissance supérieure à 36 KW (ADEME). D'après cette cartographie, le potentiel de développement éolien est faible sur le territoire. Il existe seulement 344 ha identifiés comme présentant aucune contrainte d'installation, situées sur les communes de Cervières et des Salles. Il existe 2 107 ha de zones potentielles favorables avec des contraintes de voisinage par la proximité du bâti sur les communes de Cervières, Les Salles et Vic-le-Comte.

Types de zones	Surfaces en ha	Part du territoire
Zones favorables au développement de l'éolien sans aucune contrainte particulière	344	0%
Zones favorables au développement de l'éolien mais présentant une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage	2 107	1%
Zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un point de vigilance	13 407	4%
Zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un point de vigilance et une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage	106 377	29%
Zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un enjeu fort qui pourrait potentiellement empêcher l'implantation	38 176	11%
Zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un enjeu fort qui pourrait potentiellement empêcher l'implantation et une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage	146 364	40%
Zones d'exclusion ou l'implantation d'éolienne est interdite par la réglementation	54 825	15%
Total général	361 600	100%

Malgré la faiblesse de ce potentiel, les deux communautés de communes, Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez identifient respectivement un potentiel de développement de l'éolien de 30 et 19 GWh au sein de leur démarche de territoire à énergie positive, à plus long terme que la durée du premier plan climat de 5 ans en cours ou en démarrage.

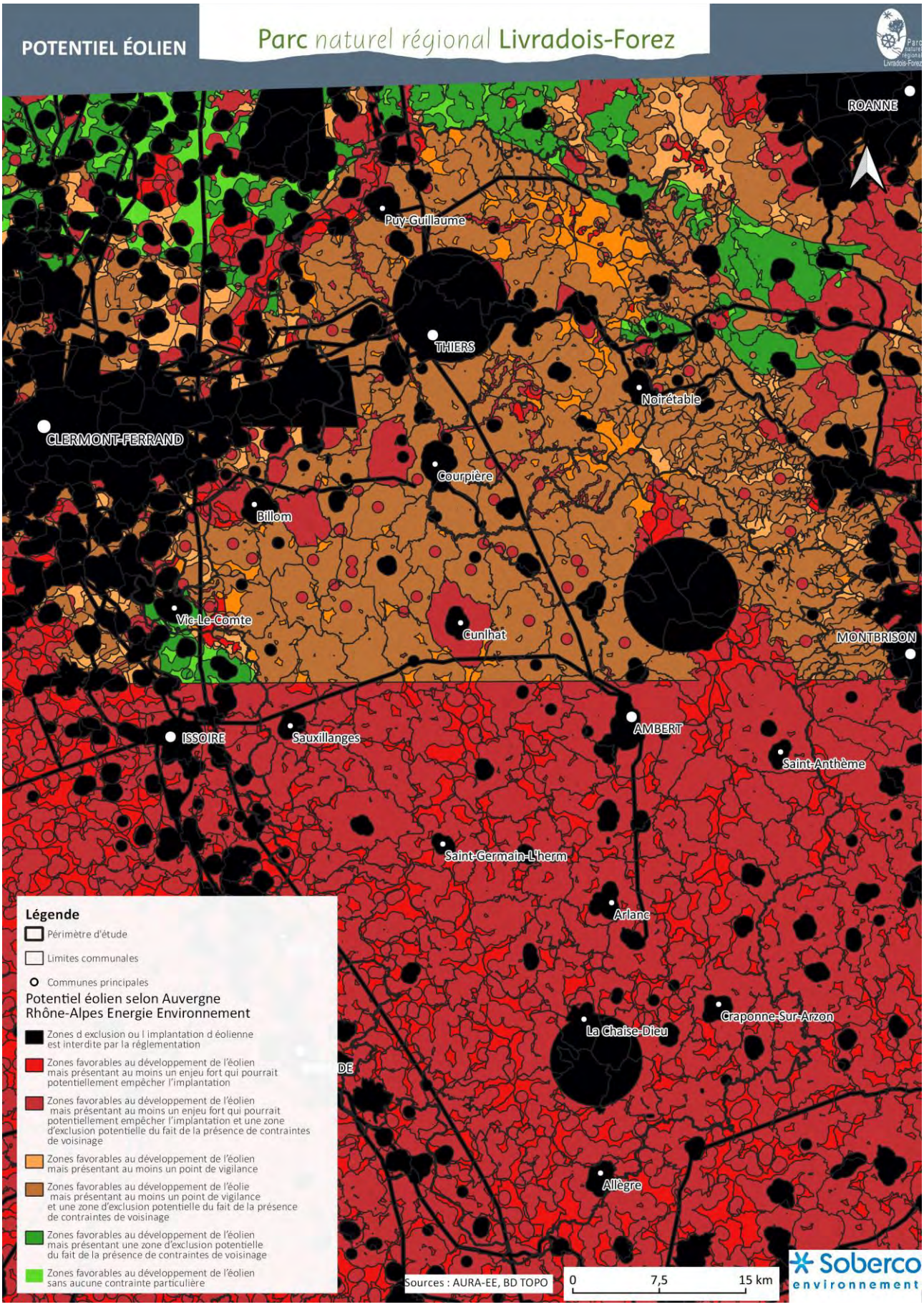
POTENTIEL ÉOLIEN
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-Le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'herm
Arlanc
La Chaise-Dieu
Craponne-Sur-Arzon
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites communales
Communes principales
Potentiel éolien selon Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement
Zones d exclusion ou l implantation d éolienne est interdite par la réglementation
Zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un enjeu fort qui pourrait potentiellement empêcher l'implantation
Zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un enjeu fort qui pourrait potentiellement empêcher l'implantation et une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage
Zones favorables au développement de l'éolien mais présentant au moins un point de vigilance
Zones favorables au développement de l'éolie mais présentant au moins un point de vigilance et une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage
Zones favorables au développement de l'éolien mais présentant une zone d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage
Zones favorables au développement de l'éolien sans aucune contrainte particulière
Sources : AURA-EE, BD TOPO
0 7,5 15 km
Soberco environnement

4.3 Les émissions de gaz à effet de serre

4.3.1 Des émissions de gaz à effet de serre[43] qui ont du mal à diminuer

D'après les estimations de l'ORCAE, le niveau d'émissions de gaz à effet en 2019 s'établissait à 949 kteqCO2. Malgré des fluctuations, la tendance montre une légère baisse de 2,8 % des émissions depuis 1990.

Selon l'ORCAE, l'agriculture et la sylviculture constituent le poste le plus émetteur avec 38 % des émissions du territoire, soit environ 370 kteqCO2. Ce secteur ne consomme pourtant que 4 % de l'énergie utilisée. Ce fort niveau d'émissions s'explique par une forte dépendance aux produits pétroliers (75 % de l'énergie utilisée), énergie fortement émettrice, et à d'importantes émissions non énergétiques : émissions du bétail, engrais, pesticides, etc.

Les transports routiers constituent le 2e secteur d'émissions avec 276 kteqCO2 rejetées en 2019. Les émissions de ce secteur sont en hausse de 20 % depuis 1990. Depuis cette date, la tendance des autres secteurs est à la baisse : résidentiel, tertiaire et gestion des déchets. Les émissions industrielles augmentent néanmoins depuis 2013. Cette augmentation est à mettre en lien avec l'augmentation des consommations énergétiques du secteur.

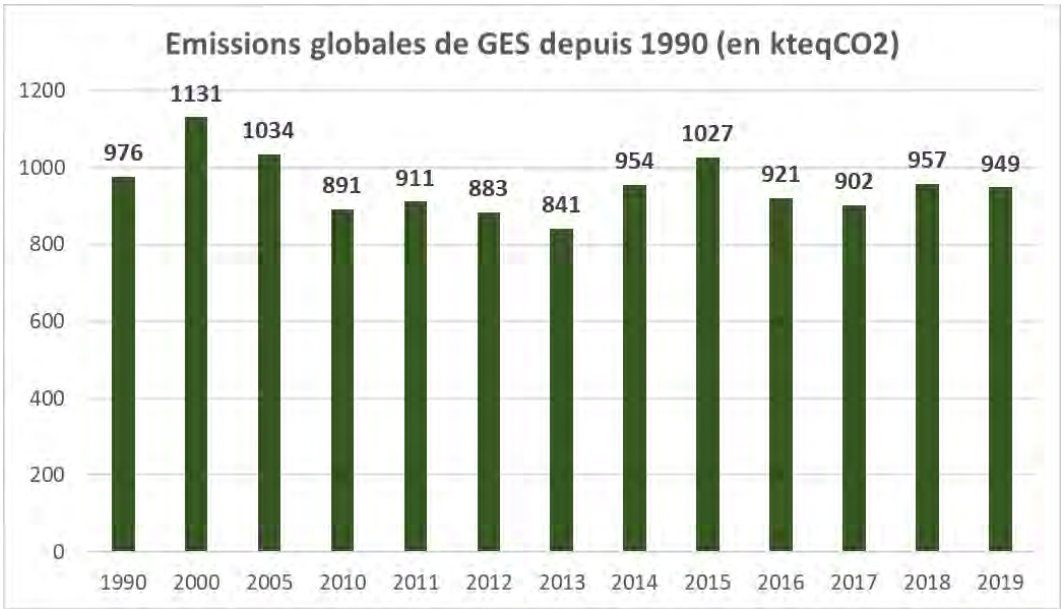

Evolution des émissions de GES (ORCAE 2022)

[43] Ces émissions sont à la fois d'ordre énergétique car issues de la combustion d'énergies fossiles et non énergétique lorsqu'elles résultent de process industriels, de la décomposition des déchets, etc. Elles sont estimées par AURA-EE, à partir des consommations d'énergie finale et des facteurs d'émission des activités (émissions non énergétiques).

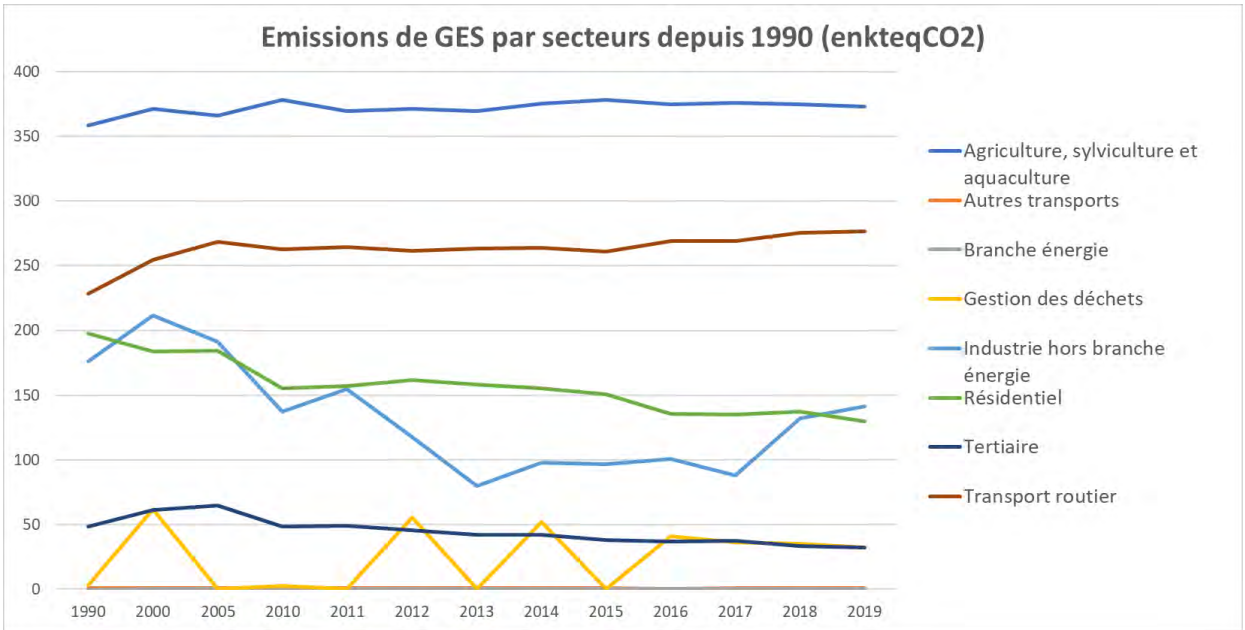

Evolution des émissions de GES par secteur (ORCAE 2022)

4.3.2 Une bonne capacité d'absorption du carbone

Les flux d'absorption sont estimés à l'échelle de chaque commune à partir de la cartographie d'occupation des sols CORINE Land Cover. Le stock de carbone par type de végétation est converti en dioxyde de carbone et un flux annuel par hectare de végétation est déterminé.

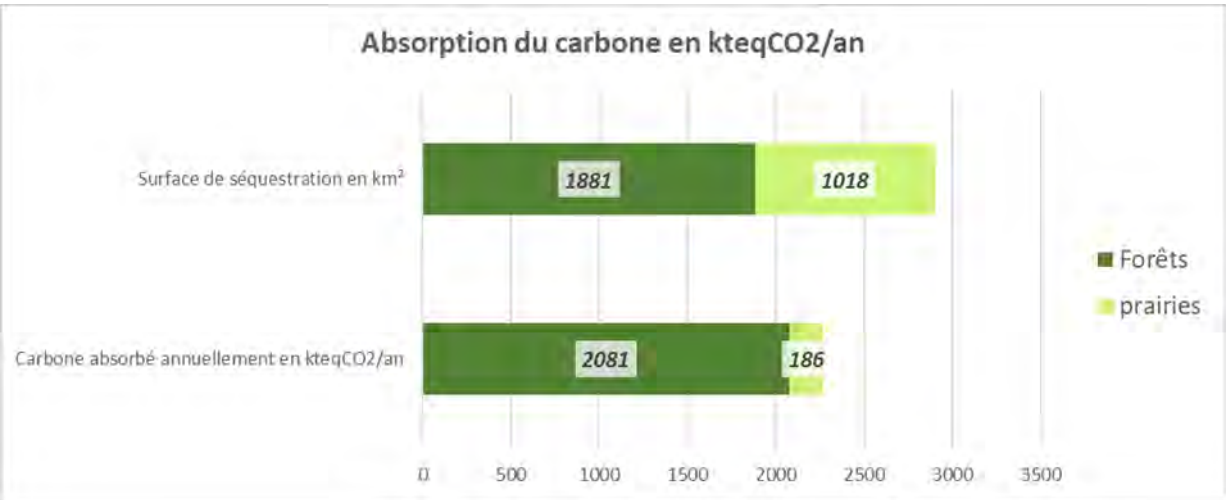

D'après la méthodologie déployée par AURA-EE (Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement), le territoire comporte 1 900 km² de forêts et 1 000 km² de prairies. Ces surfaces ont permis de séquestrer en 2019, 2 300 kteqCO2, soit l'ensemble des GES émis par les différents secteurs d'activité. Cette méthode est toutefois incomplète car elle ne prend pas en compte le rôle majeur des zones humides et des tourbières notamment dans le stockage du carbone. Pour les tourbières du Forez, le stock est en moyenne de 3 360 000 tonnes de carbone sur les 2400 ha recensés.

4.3.3 Un changement climatique aux multiples effets

Le changement climatique correspond à une modification durable du climat au niveau planétaire due à une augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre.

Certains gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, vapeur d'eau…) sont naturellement présents dans l'atmosphère, mais les concentrations en gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre augmentent depuis le 19e siècle pour des raisons essentiellement anthropiques, notamment en lien avec la production d'énergie, l'agriculture, l'industrie, les bâtiments, le numérique.

- **Évolution climatique observée**

En Auvergne, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, le changement climatique se traduit principalement par une hausse des températures, marquée surtout depuis les années 1980. Sur la période 1959-2009, on observe une augmentation des températures annuelles de 0.3°C à 0.4°C par décennie.

À l'échelle saisonnière, ce sont le printemps et l'été qui se réchauffent le plus, avec des hausses supérieures à 0.4°C par décennie. En automne et en hiver, les tendances sont également en hausse, mais avec des valeurs moins fortes, de l'ordre de +0.2°C par décennie. En cohérence avec cette augmentation des températures, le nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C) augmente et le nombre de jours de gel diminue.

L'évolution des précipitations est moins sensible car la variabilité d'une année sur l'autre est importante. Sur la période 1959-2009, les tendances annuelles sur la pluviométrie sont peu marquées en moyenne sur l'ancienne région Auvergne. Faute d'un accroissement du cumul de pluie, l'augmentation de la température favorise l'augmentation de phénomènes comme la sécheresse et le déficit en eau dans le sol, essentiellement par effet d'évaporation.

- **Les perspectives d'évolutions climatiques**

  - *Températures*

En Auvergne, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

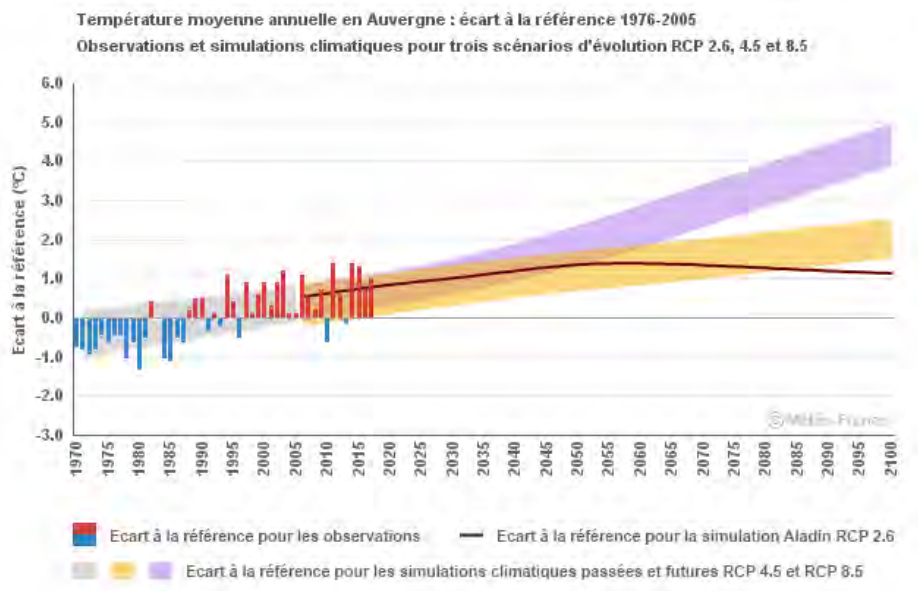

Figure 5 Température moyenne annuelle en Auvergne - Source Météo France

Sur la seconde moitié du XXIe siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO2). Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100.

- *Les précipitations*

Quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXIe siècle. Cette absence de changement en moyenne annuelle masque cependant des contrastes saisonniers.

- *Les évènements*

Les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes en lien avec la poursuite du réchauffement. Sur la première partie du XXIe siècle, cette augmentation est similaire d'un scénario à l'autre. À l'horizon 2071-2100, cette augmentation serait de l'ordre de 20 jours par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO2), et de 52 jours selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique).

- **Les effets du changement climatique**

Ces évolutions climatiques ont des répercussions sur les écosystèmes et les ressources naturelles, notamment sur la ressource en eau, la productivité végétale, la modification d'habitats et d'espèces, et la pollution de l'air. Elles ont aussi des répercussions sur les activités économiques, comme le tourisme, l'agriculture et la sylviculture.

- *Une ressource en eau plus rare entraînant des conflits d'usage plus marqués*



Une ressource en eau plus rare entraînant des conflits d'usage plus marqués

Des températures en hausse et un couvert neigeux en baisse conduiront à des conditions asséchantes et donc à une pression accrue sur la ressource en eau. Ce déficit devrait toucher à terme tous les territoires, même ceux dont la ressource est aujourd'hui considérée comme abondante.

La qualité des eaux serait également impactée. Le réchauffement des eaux aggraverait en effet le problème de la qualité de l'eau en favorisant le développement de bactéries et la colonisation d'algues et d'espèces invasives et/ou pathogènes. En parallèle, la capacité d'autoépuration des milieux pourrait baisser, ainsi que la capacité de dilution des cours d'eau.

La pression sur une ressource diminuée et de moindre qualité peut entraîner des conflits d'usage de plus en plus marqués : besoin en eau potable, concurrence entre l'irrigation des cultures, production énergétique (notamment hydroélectrique), accueil de visiteurs…. Ainsi, la tension en période d'étiage risque de s'aggraver fortement là où elle existe déjà, et apparaître sur des territoires



La ressource en eau, un élément clé pour la production d'électricité et pour certaines industries

Les impacts du changement climatique sur l'industrie peuvent également être liés à l'accès à la ressource en eau. Nombre d'entreprises ont besoin d'une ressource en eau en quantité importante et de bonne qualité dans leurs process industriels. Les étiages de plus en plus sévères et la concurrence sur les ressources disponibles risquent donc d'impacter négativement l'activité de certaines industries.

- *Une agriculture contrainte de se développer dans un climat plus sec*



Des impacts sur l'agriculture et l'élevage (rendement, pousse de l'herbe)

L'évolution attendue vers une plus grande variabilité inter-annuelle des températures et des précipitations impacte de façon directe la croissance des végétaux, en termes de déroulement du cycle et de productivité. Cette tendance se répercute directement sur les pratiques agricoles, nécessitant pour les agriculteurs d'adapter ses pratiques dans un contexte de forte variabilité (étés secs succédant à des étés pluvieux, printemps précoce versus printemps tardif, ...).

L'augmentation des températures impacte aussi les besoins en eau des plantes. En effet, cette augmentation des températures engendre une augmentation de l'évapotranspiration des végétaux. Or les projections prévoient un assèchement plus important des sols à horizon 2071-2100 et ce quelle que soit la saison considérée.

Le rendement agricole peut potentiellement être impacté de façon positive (cas du colza), ou au contraire négative (cas du maïs), alors que les systèmes fourragers peuvent voir leur rendement augmenter au printemps et baisser en été, en raison des sécheresses, avec des fluctuations importantes dans les zones d'interface climat tempéré/climat méditerranéen.

Les besoins en irrigation des cultures actuellement irriguées peuvent augmenter, en raison d'épisodes de sécheresses plus intenses.

Concernant l'élevage, trois effets majeurs sont attendus en lien avec le changement climatique :

- D'abord le régime de pousse de l'herbe sera modifié, avec une production plus abondante en automne et au printemps, mais déficitaire en été. Cette modification impacterait d'autant plus fortement les systèmes qui dépendent du pâturage.
- Ensuite, l'emploi d'autres cultures fourragères, et plus particulièrement celui du maïs, peut devenir plus favorable dans certaines zones, mais peut être mis à mal dans d'autres. Les rations alimentaires du bétail s'en trouveraient modifiées.
- Enfin, la possibilité de réaliser de nouvelles cultures peut amener à modifier la structure des différentes productions.

- *Les forêts fragilisées par le changement climatique*



Des forêts fragilisées (dépérissement, ravageurs, feux …)

La récurrence des stress hydriques, consécutives à des périodes de sécheresse ou de fortes chaleurs récurrentes, peut provoquer un dépérissement forestier.

L'augmentation prévisible des températures et la diminution des précipitations estivales peuvent se traduire par une diminution des peuplements de sapins et d'épicéas (sensibles à une variation de 2° C et demandant beaucoup d'eau).

L'augmentation des températures, notamment en hiver, peut favoriser une extension de l'aire des ravageurs et des pathogènes. En Auvergne-Rhône-Alpes, cela concerne principalement le scolyte de l'épicéa et la chenille processionnaire, dont le développement est favorisé respectivement par les canicules et les étés chauds et secs pour le premier, et par les hausses de températures hivernales pour le second.

Le scolyte, qui pond ses œufs sur l'écorce des épicéas peut provoquer la mort d'un arbre déjà fragilisé. La chenille processionnaire, dont l'aire de répartition s'étend vers le nord et en altitude, peut fragiliser les pins, dont elle mange les aiguilles.

L'augmentation de la fréquence des sécheresses et la diminution des précipitations en période estivale peuvent se traduire par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies, comme lors de l'été 2022 dans plusieurs régions de l'hexagone.

- *Une biodiversité impactée*



Une biodiversité impactée (déplacement des espèces, érosion)

Le déplacement des espèces, pour retrouver des conditions voisines des écosystèmes (déplacements d'environ 160 km en distance et 160 m en altitude pour une augmentation de température de 1°C), devrait conduire à une diminution des aires de répartition de certaines espèces, en altitude notamment. Une modification des cycles biologiques est attendue, en particulier un déplacement dans le temps des événements périodiques du cycle de la vie animale et végétale lié à des variations des débuts et fins de saison. Enfin, des réductions ou extinction locales d'espèces sont à prévoir. Le développement et la colonisation des espèces invasives, au détriment des espèces locales, est un phénomène déjà visible en Auvergne-Rhône-Alpes et qui contribue à l'érosion de la biodiversité.

- *Une exposition aux risques naturels potentiellement accrue*



Inconfort thermique et ilot de chaleur urbain, exposition aux risques

Les impacts du changement climatique sur la fréquence et l'intensité des risques naturels sont difficiles à évaluer et font l'objet de travaux de recherche tant au niveau régional que national. Ces impacts potentiels concernent une augmentation de la fréquence des inondations, des feux de forêt, ainsi que du phénomène de retrait-gonflement des argiles.

- *Effets sanitaires*



Effets sanitaires (canicule, maladie …), exposition aux risques

L'influence du changement climatique sur la qualité de l'air (les températures élevées favorisent la production d'ozone, ainsi que la prolifération d'allergènes respiratoires) peut affecter de manière directe ou indirecte la santé : pathologies cardio-vasculaires et respiratoires, allergies dues à l'augmentation de la concentration en pollens, cancers liés à l'exposition aux ultraviolets, maladies à vecteur…

4.4 Des objectifs ambitieux de réduction des consommations et de production d'ENR

4.4.1 Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes

Le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé en avril 2020 et avec lequel une charte de Parc naturel régional doit être compatible, fixe des objectifs de réduction de la consommation, d'augmentation de la production d'énergie renouvelable (EnR) et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle régionale.

	SRADDET AuRA
Réduction de la consommation énergétique	Réduire la consommation énergétique de la région de 23 % par habitant à l'horizon 2030 (par rapport à 2015) et porter cet effort à -38 % à l'horizon 2050.
Augmentation de la production d'ENR	Augmenter la production régionale d'ENR de 54 % d'ici 2030 (par rapport à 2015) et de 100 % d'ici 2050.
Réduire les émissions de GES	Réduire les émissions de GES de 30 % à l'horizon 2030 par rapport à 2015 et de 75 % à l'horizon 2050 par rapport à 1990.

Figure 6 Résumé des objectifs du SRADDET AuRA

La consommation d'énergie finale par habitant sur le territoire **a augmenté de 6 %** entre 2015 et 2019, en passant de 29,5 MWh à 31,2 MWh, à l'inverse des objectifs de réduction fixés par le SRADDET.

La production d'énergie renouvelable sur le territoire a augmenté de 6,5 % entre 2015 et 2020. Cette augmentation a été principalement portée par le photovoltaïque dont la production a progressé de + 84 % entre 2015 et 2020. À ce rythme, le niveau de production d'EnR en 2030 se situera à 19,5 %, loin des objectifs du SRADDET.

À partir des différentes informations de potentiels rassemblées, la production d'EnR électrique pourrait atteindre, sans l'éolien qui n'a pas été estimé, environ 1 050 GWh. La production d'EnR thermique, sans la géothermie qui n'a pas été spécifiée, pourrait atteindre 1 530 GWh. En d'autres termes, le potentiel d'énergie électrique théorique permettrait de couvrir la consommation électrique actuelle (822 GWh en 2019). Toutefois, la substitution des énergies fossiles notamment dans le secteur des transports où les voitures électriques devraient progresser, fait attendre une augmentation des besoins en électricité. Le développement des énergies renouvelables devra donc s'accompagner d'une réduction des consommations énergétiques. Enfin, le potentiel de production d'énergie renouvelable thermique permettrait de couvrir intégralement les besoins en énergie thermique (1 240 GWh consommées en 2019, hors transports routiers et agricoles).

Enfin, les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 7,5 % entre 2015 et 2020. D'après les données de l'ORCAE, cette baisse résulte principalement de la réduction des émissions du secteur résidentiel. En suivant cette dynamique, la baisse atteindrait -22,5 % en 2030, par rapport à 2015, encore loin des objectifs du SRADDET.

4.4.2 Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) constituent des outils de planification qui ont pour but d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique, d'améliorer la qualité de l'air, de maîtriser la consommation d'énergie et de développer les énergies renouvelables.

Sur les 14 EPCI du territoire, 10 sont mobilisés sur une démarche PCAET. 8 EPCI ont adopté leur PCAET qui est en cours de mise en œuvre et les communautés de communes Ambert Livradois-Forez et Entre Dore et Allier sont actuellement (avril 2022) dans une phase de validation ou de construction de leur PCAET.

Enfin, au même titre que le syndicat mixte Parc, plusieurs EPCI ont été lauréats, entre 2015 et 2016, du dispositif national TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) : Ambert Livradois-Forez, Agglomération du Pays d'Issoire, Le Puy-en-Velay Agglomération, Rives du Haut Allier et Vichy Communauté. Par ailleurs, 7 EPCI se sont engagés dans une démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) : Ambert Livradois Forez, Le Puy-en-Velay Agglomération, Loire-Forez Agglomération, Thiers Dore et Montagne, Agglomération du Pays d'Issoire, Rives du Haut Allier et Vichy Communauté.

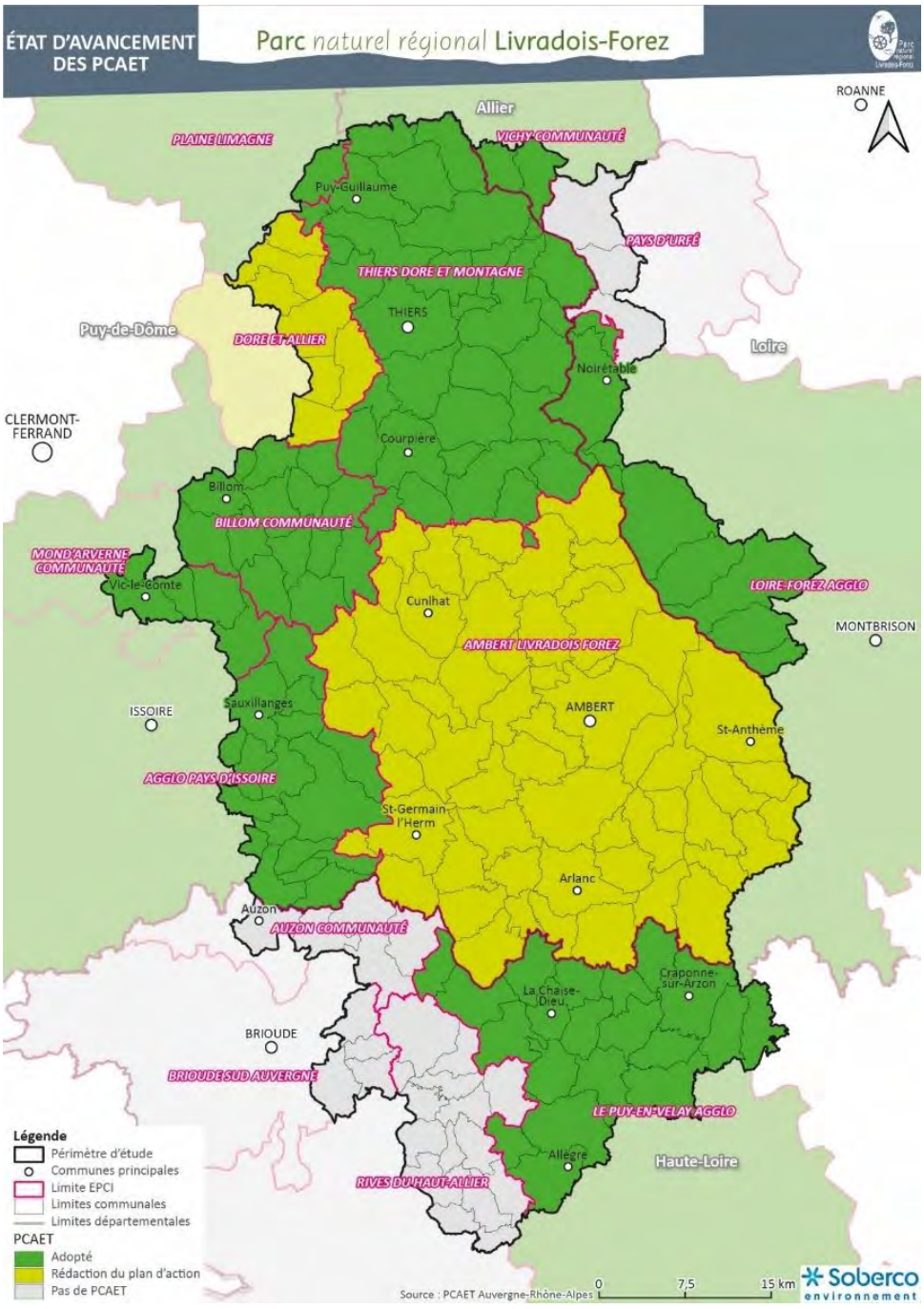

- **Les objectifs de production d'énergie renouvelable**

En termes de production énergétique, les objectifs présentés par les PCAET s'accordent avec la stratégie régionale. Ils respectent tous a minima l'objectif régional de multiplier par deux la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050, par rapport à 2015. Loire-Forez Agglomération présente l'objectif le plus ambitieux en projetant de multiplier par 3,3 la production EnR par rapport à 2014 dès 2030.

Ces objectifs reposent essentiellement sur le développement du photovoltaïque et du bois-énergie, mais aussi sur d'autres filières telles que la méthanisation sur la communauté de communes Ambert Livradois-Forez (projet de méthaniseur entre Vertolaye et Ambert), ou l'hydro-électricité (3 projets sur la communauté de communes Thiers Dore et Montagne : turbinage au niveau du réseau d'eau potable et microcentrale sur le barrage d'Aubusson), ou encore la géothermie sur la communauté de communes Plaine Limagne (permis de recherche de gîtes géothermiques).

- **Les objectifs de réduction des consommations énergétiques**

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques des PCAET rejoignent l'objectif régional à l'horizon 2050. Les communautés de communes ou communautés d'agglomération engagées dans une démarche de territoire à énergie positive (TEPOS) ont en effet pour ambition de diviser par 2 leurs consommations d'énergie finale d'ici 2050 et couvrir toutes les consommations par des énergies renouvelables.

Les mesures envisagées pour réduire les consommations d'énergie finale portent principalement sur les principaux postes (transports, logement et industrie), comme l'illustrent ces quelques exemples :

- Les transports : en réduisant les déplacements par une organisation plus efficace du territoire (service de proximité, densification de l'habitat, télétravail, etc.) et en développant des transports alternatifs. La communauté de communes Ambert Livradois-Forez envisage ainsi de développer un réseau de transport en commun et des aménagements cyclables sur les axes fortement utilisés par la voiture individuelle, comme la route Ambert-Arlanc. Cette mesure permettrait d'économiser jusqu'à 130 GWh d'énergie.
- Le logement : la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez envisage de réhabiliter les 3 000 logements vacants de son territoire et de substituer les énergies carbonnées (gaz, fioul) pour le chauffage. La communauté de communes Thiers Dore Montagne vise la rénovation énergétique d'environ 1 500 logements dans le cadre des différents programmes.
- L'industrie : la communauté de communes Thiers Dore Montagne a choisi de renforcer l'accompagnement fourni aux entreprises pour mieux connaître leurs potentiels d'actions : déploiement d'outils d'analyse des flux et des consommations d'énergie, et réalisation d'études pour créer des réseaux de chaleur par récupération de chaleur fatale

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Concernant les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les communautés de communes définissent généralement des objectifs qui s'en approchent mais en deçà. Seule la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'est donnée les mêmes objectifs que ceux du SRADDET au plan régional.

4.5 Synthèse

- *Des consommations d'énergie en hausse à l'origine d'une précarité importante*

Après une réduction puis une stabilisation des consommations énergétiques entre 2010 et 2016, celles-ci ont de nouveau augmenté entre 2018 et 2019, retrouvant des niveaux de consommation connus avant 2010. Le résidentiel et le transport routier constituent les deux principaux postes de consommations ; l'industrie constitue le 3ème poste.

Les consommations énergétiques liées au secteur résidentiel ont légèrement diminué ces 20 dernières années, mais la moyenne par habitant reste supérieure à la moyenne régionale. Les conditions climatiques et l'altitude peuvent expliquer des consommations plus importantes, mais l'ancienneté du parc de logements, à majorité individuel, constitue une source importante de déperditions.

Les consommations liées au transport ont augmenté ces dernières et sont à mettre en perspective avec la forte dépendance du territoire à la voiture individuelle et un relatif éloignement des pôles d'emplois et de services, nécessitant d'importantes distances à parcourir, sans réelles alternatives concurrentielles à la voiture individuelle et l'autosolisme.

Les consommations liées à l'industrie ont fortement augmenté ces dernières années, tout comme les consommations énergétiques liées aux secteurs agricoles et sylvicoles.

Les objectifs de réduction des consommations, fixés par les politiques régionales et nationales, sont loin d'être atteints sur le territoire. Conjugués à une augmentation des coûts de l'énergie, cette importante consommation entraîne une forte précarité énergétique des ménages, qui sont largement dépendants des énergies fossiles notamment pour les déplacements et dans certains cas pour le chauffage au fioul.

- *Des productions d'énergies renouvelables modestes malgré des potentiels intéressants*

La totalité de l'énergie produite sur le territoire est d'origine renouvelable, mais ne couvre théoriquement que 15% des consommations énergétiques du territoire. Le bois-énergie constitue la principale ressource et production, essentiellement représentée par le bois-bûche. Le nombre de chaufferies collectives, industrielles ou privées utilisant des plaquettes de bois a nettement augmenté, permettant la structuration de la demande autour des produits transformés. Cette ressource semble toutefois être sous-utilisée au regard du potentiel local.

L'hydroélectricité constitue une source de production actuellement importante, mais elle est soumise à de fortes fluctuations en lien avec les débits des cours d'eau. Son potentiel de développement est relativement faible.

La filière solaire (photovoltaïque et thermique) connaît un fort développement et présente un potentiel de production important, notamment sur les espaces bâtis, malgré des freins rencontrés en termes d'investissements et de contraintes règlementaires pour le patrimoine protégé. Des projets de centrales photovoltaïques au sol sont à l'étude par des développeurs sur le territoire et posent alors la question de leur compatibilité avec la nature et l'usage des sols, et les besoins de surfaces pour l'agriculture.

La production de biogaz est encore peu développée malgré le potentiel présent sur le territoire en matière d'effluent d'élevage. Quelques rares unités de méthanisation existent ; des projets sont à l'étude, questionnant alors les conditions d'exploitation de cette ressource (cogénération pour les besoins des exploitations, raccordement aux réseaux de gaz …) et l'insertion paysagère des unités.

Enfin, malgré un potentiel éolien et l'identification de quelques zones favorables à son développement, aucune éolienne n'a été installée sur le territoire du fait d'importantes contraintes locales et nationales et d'une incompatibilité des projets avec la charte actuelle du Parc. Aujourd'hui, devant les forts besoins de production d'énergie et les différents projets proposés par les opérateurs, la question se pose à nouveau pour la charte à venir au regard des différentes contraintes, l'acceptation locale des projets et leurs impacts sur les paysages, les milieux naturels, les espèces qui leur sont associées et les continuités écologiques.

- *Un changement climatique qui impacte toutes les dimensions du territoire*

Les émissions de gaz à effet de serre n'affichent qu'une très légère baisse ces dernières années, insuffisante au regard des objectifs de réduction fixés à l'échelle régionale et nationale pour contenir les effets du changement climatique. Les espaces agro-naturels du territoire permettent toutefois de stocker une partie du CO2 émis. Les tourbières sont particulièrement précieuses compte tenu de leur rôle de séquestration du carbone.

Le changement climatique en cours se traduit notamment par une augmentation des températures annuelles et une modification de la répartition des précipitations annuelles. Les perspectives climatiques indiquent une poursuite de ce réchauffement et des perturbations avec une augmentation de la fréquence des évènements excessifs (canicule, tempête, sécheresse …). Les répercussions de ces bouleversements se font sentir et s'accentueront à l'avenir ; elles concernent tous les domaines d'activités et la population : des tensions croissantes sur la ressource en eau y compris sur l'eau potable pour la consommation humaine, des impacts sur l'agriculture nécessitant une forte adaptation des filières économiques, un dépérissement forestier qui s'amorce, une érosion de la biodiversité accentuée par la modification des milieux, une exposition des logements et des bâtiments aux risques qui s'accroît et des conséquences sanitaires multiples.

Les territoires s'organisent et mettent en place des PCAET. Ceux-ci sont trop récents pour pouvoir en mesurer les effets au regard de la vitesse et de l'importance des changements. La difficulté est de réduire significativement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre sur un territoire fortement dépendant des énergies fossiles et dans des domaines où des transitions sont longues et difficiles à mettre en place, nécessitant des changements de pratiques et de comportements. Les changements étant déjà fortement engagés, l'adaptation aux nouvelles conditions de vie et d'activité générées sera indispensable et nécessitera des efforts considérables pour limiter les impacts et trouver de réelles alternatives.

5 Les ressources en matériaux

5.1 De nombreuses carrières en activité

5.1.1 Localisation des carrières et matériaux extraits

Les carrières désignent les lieux d'extraction de matières minérales primaires destinées à fournir une multitude d'activités du BTP (enrobés de routes, construction de bâtiments et d'ouvrages civils), de l'industrie (verrerie, sidérurgie) et de l'architecture (pierre d'ornement). Les roches les plus courantes y sont extraites à l'état de blocs pour les roches massives qui peuvent être ensuite concassés en granulats ou directement sous forme de granulats pour les roches alluvionnaires.

16 carrières sont en activité sur le territoire :

- 14 carrières de roches massives magmatiques qui exploitent principalement du basalte et du granite. Ces roches sont transformées en granulats qui servent principalement à la construction et rénovation des routes. C'est dans ce granite qu'est exploité le seul filon de quartz pur en France, à La Chapelle-Agnon.
- 1 carrière de roche métamorphique qui extrait de la leptynite, commercialisée en roche ornementale.
- 1 carrière d'alluvions anciennes sous forme de sables et graviers. Les alluvions sont généralement destinés à la construction de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil.

L'ensemble de ces carrières représentent une **surface totale autorisée de 140 ha**, soit 0,04 % de la surface du territoire.

15 carrières fournissent la filière BTP avec des granulats. Parmi ces carrières, celle de La Chapelle-Agnon peut aussi servir des usages industriels puisque le quartz est utilisé dans l'industrie céramique. Enfin, la carrière de Mayres extrait de la leptynite pour réaliser des pierres ornementales.

5.1.2 Volumes de production et durée d'exploitation des carrières

Ces carrières présentent de faibles capacités puisque seules 5 carrières ont une capacité moyenne supérieure à 100 000 t/an. La carrière disposant des plus grandes capacités de production, située à Saint-Julien-de-Coppel, extrait au maximum 400 000 t/an, destinées principalement à la réalisation d'enrobés routiers.



Carrière de Saint-Julien-de-Coppel, la plus importante du territoire

Ces carrières sont autorisées à extraire jusqu'à **1 982 000 tonnes** de roches par an, dont 1 932 000 t à destination de la filière BTP.

Sur les 16 carrières, 6 disposent d'un arrêté préfectoral autorisant l'activité d'extraction au-delà de 2040 et 5 pour lesquelles les autorisations arrivent à terme avant 2030.

EXPLOITANT	COMMUNE	SUBSTANCE PRINCIPALE	NATURE SUBSTANCE	FILIERE	INSTALLATION CONCASSAGE	PROD MAX	PROD MOY	SURFACE TOTALE	FIN AP
BTP DU LIVRADOIS	DORE-L'EGLISE (63)	Granites et granitoides	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Entre 200 et 550 kW (Classe E)	75	48	6,65	17/06/2049
MILLEREAU	SERMENTIZON (63)	Granites et granitoides	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Entre 200 et 550 kW (Classe E)	200	150	11,43	03/02/2033
COLAS RHONE-ALPES-AUVERGNE	COURPIERE (63)	Granites et granitoides	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Entre 200 et 550 kW (Classe E)	60	20	3,32	27/09/2031
CARRIERES DU BASSIN RHONALPIN SAS	CHAMPOLY (42)	Granites et granitoides	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Supérieur à 550 kW (Classe A)	250	150	12,9	02/08/2041
PORTAL	CHAUMONT-LE-BOURG (63)	Granites et granitoides	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Entre 200 et 550 kW (Classe E)	72	60	3,73	30/01/2027
GRANITERIE DES VOLCANS	MAYRES (63)	Leptynite	Roches massives métamorphiques	Roches ornementales	Entre 200 et 550 kW (Classe E)	50	40	4,97	04/11/2049
PERRACHON CARRIERES	ALLEGRE (43)	Basalte	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Supérieur à 550 kW (Classe A)	75		9,06	29/09/2029
CHAMBON	SAINTE-MARGUERITE (43)	Basalte	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Entre 200 et 550 kW (Classe E)	100		10,6	26/10/2031
ENTREPRISE JALICOT	MONLET (43)	Basalte	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Supérieur à 550 kW (Classe A)	140	120	11,58	06/12/2046
CARRIERES DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	SAINT-JULIEN-DE-COPPEL (63)	Basalte	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Aucune	400	350	14,23	02/07/2031
QUARTZ ET MINERAUX	LA CHAPELLE-AGNON (63)	Quartz (filonien ou galets)	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Entre 200 et 550 kW (Classe E)	40	27	10	08/07/2024
CHALEIX TP	SAINT-ETIENNE-SUR-USSON (63)	Basalte	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Supérieur à 550 kW (Classe A)	80	50	9,13	04/11/2049
SABLES ET GRAVIERS SERVICES	ORLEAT (63)	Sables et graviers alluvionnaires	Alluvions	BTP granulats	Aucune	120	80	9,15	10/07/2025
CHALEIX TP	SAINT-GENES-LA-TOURETTE (63)	Granites et granitoides	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Entre 200 et 550 kW (Classe E)	50	30	3,9	20/07/2034
SOCIETE POUZZOLANES LEGERES	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES (63)	Basalte	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Supérieur à 550 kW (Classe A)	220	165	18,7	25/10/2048
LAROCHE	SAINT-JEAN-EN-VAL (63)	Granites et granitoides	Roches massives magmatiques	BTP granulats	Entre 200 et 550 kW (Classe E)	50	30	1,5	25/02/2024

Principales caractéristiques des sites d'extraction du territoire (DREAL AuRA)

5.1.3 Plusieurs secteurs de production

Les carrières se répartissent en **4 grands secteurs de production** :

- **Le secteur d'Issoire**

Les carrières se trouvent sur les collines du Billomois et les contreforts occidentaux des Monts du Livradois. Ce secteur rassemble 7 carrières dans un rayon de 10 km dont 5 se situent dans le Livradois-Forez. La capacité de production maximale de ce secteur s'établit à 1 320 000 t/an, dont **800 000 t/an** au sein du territoire, soit 40 % des capacités de production totale. Toutes ces carrières servent la filière du BTP.

Ces 3 carrières extraient du basalte et 2 carrières extraient du granite. Parmi ces 3 carrières de basalte, se trouvent 2 carrières importantes du point de vue des capacités extraites :

- La carrière de Saint-Julien-de-Coppel qui possède la capacité la plus forte du territoire avec 400 000 t autorisées par an et 350 000 t extraites en moyenne.
- La carrière de la Société pouzzolanes légères, à Saint-Jean-des-Ollières qui extrait jusqu'à 220 000 t/an et 165 000 t en moyenne.

- **Le secteur de Thiers-Courpière**

Ce secteur rassemble 5 carrières dans un rayon de 15 km autour de Thiers pour une quantité d'extraction maximale de **670 000 t/an**, soit 34 % des capacités de production.

Il comporte 4 carrières de granite et une carrière de sables et graviers. 3 carrières de granite se trouvent sur les contreforts septentrionaux des Monts du Livradois. La dernière carrière de granite se trouvent dans les Monts du Forez. Il s'agit d'une carrière importante exploitée par la Société du bassin Rhônalpin SAS, située sur les communes des Salles et hors territoire de Champoly avec une capacité maximale de 250 000 t/an et 150 000 t/an en moyenne.

La carrière de la société Quartz et Minéraux à La Chapelle-Agnon est la seule carrière de France à exploiter le quartz pur en filon. Deux filons sont exploités à hauteur de 25 000 t/an et destinés principalement pour le BTP mais aussi pour l'industrie céramique haut-de-gamme et la réalisation de bétons architectoniques.

La seule carrière alluvionnaire du territoire se situe sur les hautes terrasses de la vallée de la Dore, à environ 5 km de Thiers, où sont extraits du sable et des graviers jusqu'à 120 000 t/an. La fin d'autorisation de cette carrière vient questionner l'approvisionnement en sable, très utilisé localement pour les enduits de façade du fait de sa couleur claire.

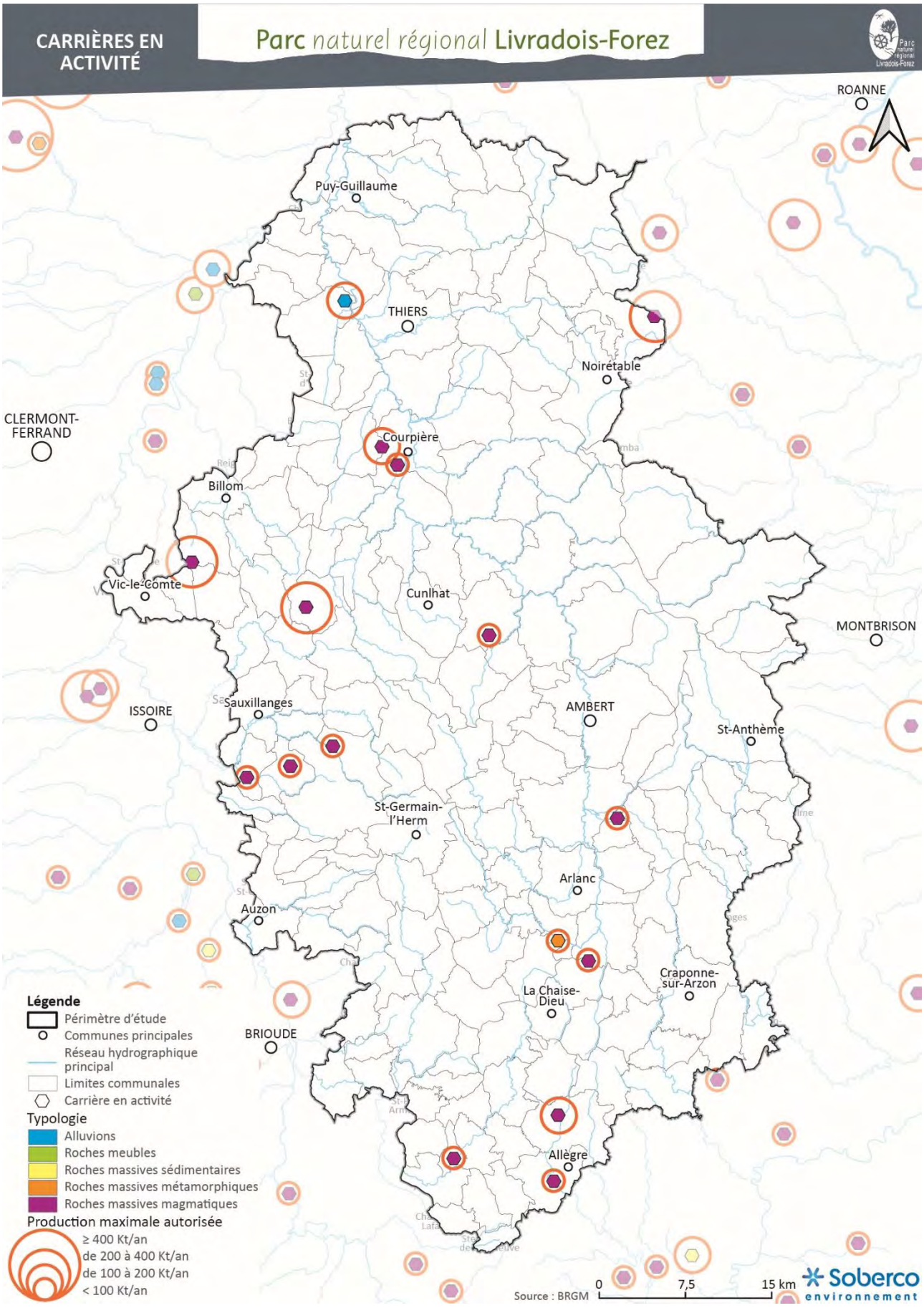
CARRIÈRES EN ACTIVITÉ
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Réseau hydrographique principal
Limites communales
Carrière en activité
Typologie
Alluvions
Roches meubles
Roches massives sédimentaires
Roches massives métamorphiques
Roches massives magmatiques
Production maximale autorisée
≥ 400 Kt/an
de 200 à 400 Kt/an
de 100 à 200 Kt/an
< 100 Kt/an
Source : BRGM
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- **Le secteur d'Allègre**

3 carrières se trouvent dans un rayon de 10 km autour d'Allègre. Elles exploitent du granite à hauteur de 315 000 t/an, soit 16 % des capacités, destiné au BTP sous forme de granulats.

- **Le secteur d'Arlanc**

Les 3 carrières se situent entre 10 et 20 km d'Ambert, sur les versants des Monts du Forez et du Livradois, dominés par les gneiss. Les deux carrières de granite exploitent des granulats à destination de la filière BTP jusqu'à 147 000 t/an, soit 7 % des capacités du territoire. La carrière de la Société Graniterie des Volcans exploite de la leptynite, mélange de quart et de feldspaths, servant à la fabrication de pierre d'ornement.

5.2 La transformation des matériaux extraits

5.2.1 Les sites de transformation et de stockage des matériaux

26 sites de concassage sont associés aux 16 carrières recensées, dont 20 sont localisés dans le territoire (cf. carte ci-après).

Le concassage est une étape essentielle de la transformation des matériaux de carrières pour leur commercialisation. Elle consiste à fragmenter les blocs de roche en éléments de plus petites tailles : les granulats. Les granulats sont ensuite triés en fonction de leur taille lors de la phase de criblage. Sur les 16 carrières du territoire, 15 d'entre elles possèdent leur propre site de concassage.

14 sites de transit de matériaux sont associés et pour 11 carrières, ce site de transit est situé directement au droit du lieu d'extraction. Ces sites de transit permettent d'entreposer les matériaux extraits et transformés avant leur commercialisation. Ils stockent également des déchets inertes non dangereux, comme les gravats des chantiers de démolition.

5.2.2 Les industries utilisant les produits des carrières

Il existe peu d'industrie faisant usage des ressources primaires extraites sur le territoire. 3 sites industriels présents sur le territoire sont susceptibles d'utiliser des ressources primaires locales :

- La société des pouzzolanes légères, située à Saint-Jean-des-Ollières a ouvert une centrale d'enrobage à froid en février 2022. Celle-ci présente une capacité maximale autorisée de production de 1 200 t de bitumes par jour.
- La société OI Manufacturing France située à Puy-Guillaume est autorisée à produire 710 tonnes par jour de verre blanc destinée à l'industrie alimentaire. Le verre est un composé de plusieurs ressources minérales : du sable, de la soude et du calcaire notamment. Il n'y a pas de carrière de calcaire sur le territoire. En revanche, la carrière située sur la commune d'Orléat exploite des sables et graviers qui peuvent potentiellement fournir la verrerie.
- La société Unifrax située à Ambert fabriquent jusqu'à 12 tonnes par jour de fibres céramiques résistantes à hautes températures pour l'industrie. L'alumine, la silicice et le kaolin sont les composés de fabrication de ces fibres. La silice est issue du quartz. La carrière de La Chappelle-Agnon, située à 12 km du suite à vol d'oiseaux extrait du quartz, principalement destinée au BTP à hauteur de 25 000 t/an. Néanmmoins, le quartz extrait peut aussi être utilisé par cette industrie locale.

Les carrières produisent également du gore, terre argileuse mobilisable dans la construction en terre. La filière terre étant en plein essor au niveau national, ce produit sous valorisé est à prendre en compte dans les enjeux de cette ressource.

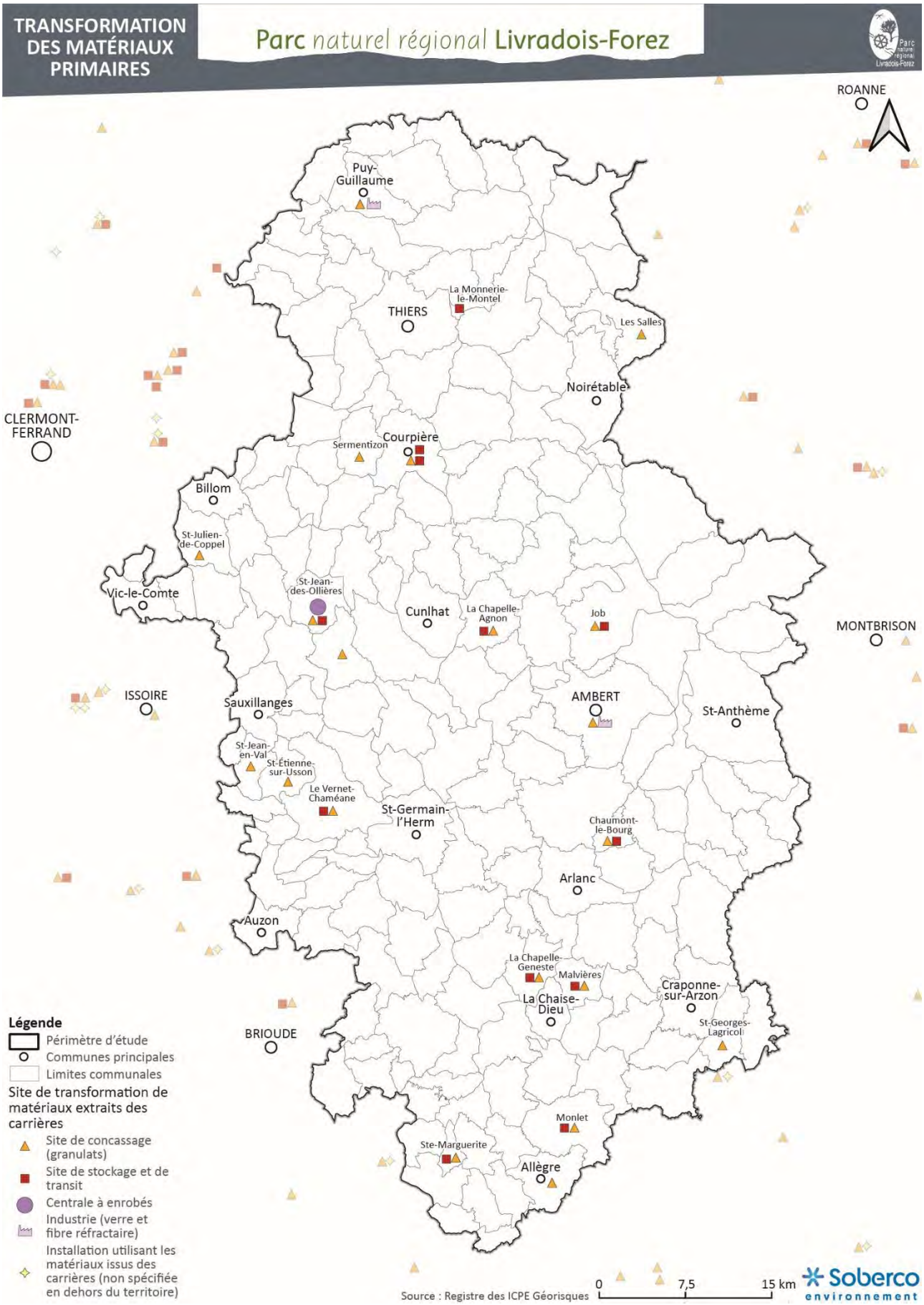
TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX PRIMAIRES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
La Monnerie-le-Montel
THIERS
Les Salles
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Sermentizon
Courpière
Billom
St-Julien-de-Coppel
Vic-le-Comte
St-Jean-des-Ollières
Cunlhat
La Chapelle-Agnon
Job
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Jean-en-Val
St-Étienne-sur-Usson
Le Vernet-Chaméane
St-Germain-l'Herm
Chaumont-le-Bourg
Arlanc
Auzon
La Chapelle-Geneste
Malvières
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
St-Georges-Lagricol
BRIOUDE
Monlet
Ste-Marguerite
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Site de transformation de matériaux extraits des carrières
Site de concassage (granulats)
Site de stockage et de transit
Centrale à enrobés
Industrie (verre et fibre réfractaire)
Installation utilisant les matériaux issus des carrières (non spécifiée en dehors du territoire)
Source : Registre des ICPE Géorisques
0
7,5
15 km
Soberco environnement

5.2.3 L'approvisionnement en ressources primaires

D'après les cartes d'approvisionnement[44] pour la filière BTP réalisées par la CERC[45] Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire est globalement en bonne capacité d'être approvisionné en matériaux de carrières. En effet, seules quelques communes en altitude sont de fait plus éloignées et moins bien desservies.

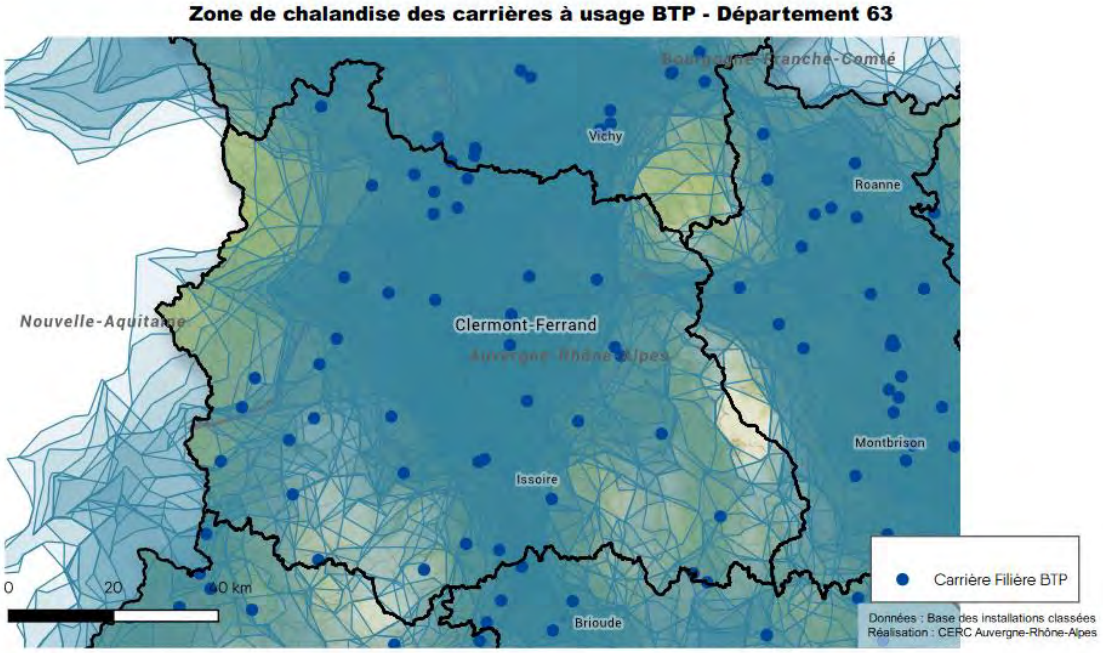

Zone de chalandise des carrières sur le Puy-de-Dôme (CERC)

5.3 Des gisements potentiellement exploitables d'intérêt

Les gisements potentiellement exploitables correspondent aux ressources minérales exploitables au regard des critères quantitatifs, techniques et des contraintes réglementaires (enjeux rédhibitoires et de sensibilité majeure). L'identification des gisements potentiellement exploitables a été réalisée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Carrières (approuvé en décembre 2021).

Sur le territoire, les gisements potentiellement exploitables à **destination de la filière BTP**, sous forme de granulats occupent 19 % du territoire :

- 11 % pour la plutonite (40 470 ha) qui se concentre sur les contreforts dominés par le granite de la vallée de la Dore (Bas-Livradois vers Courpière et Monts du Forez vers Craponne-sur-Arzon). 7 exploitations sont actives sur cette zone de gisement.
- 6 % pour les roches métamorphiques (22 470 ha) dans le Bas-Livradois et les Monts du Livradois, au sud-ouest du territoire, où se trouvent des gneiss. 4 carrières sont en activité sur ce secteur. Une seule exploite un type de roche métamorphique : la carrière de roche ornemenale de leptynite située à Mayres.
- Le gisement de pouzzolane représente moins de 0,1 % des gisements de report (407 ha) mais le territoire joue un rôle important dans l'exploitation de cette ressource

[44] Une distance de chalandise de 40 km a été choisie pour les carrières appartenant à un grand pôle urbain et 60 km en dehors d'un pôle urbain. Cette distance est pondérée en fonction du type de voie.

[45] Observatoire régional de la filière construction

puisqu'elle constitue un gisement d'intérêt national46. Ce gisement est localisé à l'extrême sud du territoire (Chavaniac, Jax, Sainte-Eugénie-de-Villeneuve), où se sont déposées des projections volcaniques scoriacées du massif du Devès.

- Les alluvions anciennes et récentes de la vallée de la Dore, les dépôts du tertiaire (moraines, éboulis et colluvions) des secteurs de Billom et Vic-le-Comte et les volcanites des secteurs de Vic-le-Comte et de Chavaniac-Lafayette constituent le reste de ces gisements. Toutefois, le SRC préconise dans ses orientations de limiter l'extraction d'alluvions récentes car celle-ci est réalisée dans la nappe alluviale.

Deux gisements exploitables identifiés **pour l'industrie** constituent des gisements d'intérêt national :

- La pouzzolane du massif du Devès (407 ha),
- Le quartz filonien qui s'intercale dans les granites des Monts du Forez et du Bas-Livradois. Ce gisement est aujourd'hui exploité à La Chappelle-Agnon (63) par la carrière de la société Quartz et Minéraux.

Un troisième gisement exploitable pour l'industrie est présent, mais il ne présente pas un intérêt national : les argiles tertiaires sableuses de Haute-Loire, rencontrées en frange sud-ouest du territoire.

5.4 Un nouveau potentiel dans les ressources secondaires

S'inscrivant dans la Stratégie nationale de gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières de 2012, le Schéma régional des carrières (SRC), approuvé le 8 décembre 2021, vise l'utilisation rationnelle des gisements minéraux et la préservation de l'environnement. Il a également pour objectif d'inscrire les activités extractives dans l'économie circulaire. La substitution des ressources minérales primaires par des ressources secondaires, issues du réemploi ou du recyclage, est encouragée.

L'état des lieux sur les ressources secondaires permet d'identifier les gisements de substitution aux matériaux issus des carrières. La filière liée aux ressources secondaires est faiblement implantée sur le territoire. Ces gisements de substitution sont en grande partie des déchets issus du BTP :

- Ils sont valorisés en remblayant des carrières qui ne sont plus exploitées afin de réaménager le site. Selon la CERC Auvergne-Rhône-Alpes, 4 carrières sont actuellement en remblai sur le territoire.
- Ils sont recyclés en matériaux alternatifs. Les gravats sont concassés afin d'être réemployés. La déchéterie du groupe Claustre Environnement située à Marsac-en-Livradois est la seule plateforme de stockage de déchets inertes. Elle présente une capacité de stockage de 600 m^3 de déchets.

[46] Les gisements d'intérêt national désignent les gisements potentiellement exploitables présentant un intérêt particulier au regard des substances ou matériaux qui les composent du fait : De leur faible disponibilité nationale, de la dépendance forte à ceux-ci d'une activité répondant aux besoins peu évitables des consommateurs et de la difficulté à lui substituer d'autres sources naturelles ou de synthèse produites en France dans des conditions soutenables.

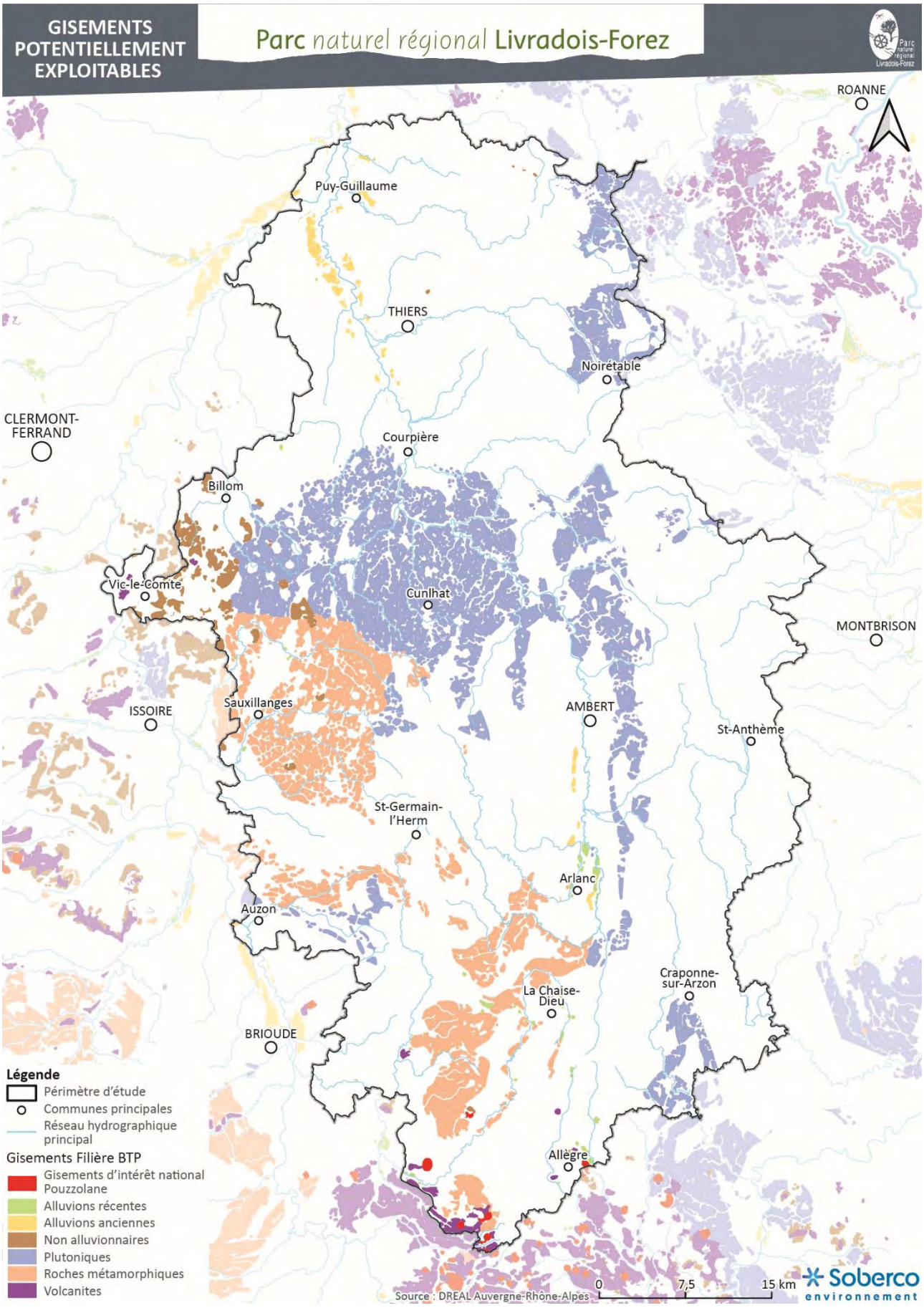
GISEMENTS POTENTIELLEMENT EXPLOITABLES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Réseau hydrographique principal
Gisements Filière BTP
Gisements d'intérêt national Pouzzolane
Alluvions récentes
Alluvions anciennes
Non alluvionnaires
Plutoniques
Roches métamorphiques
Volcanites
0
7,5
15 km
Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Soberco environnement

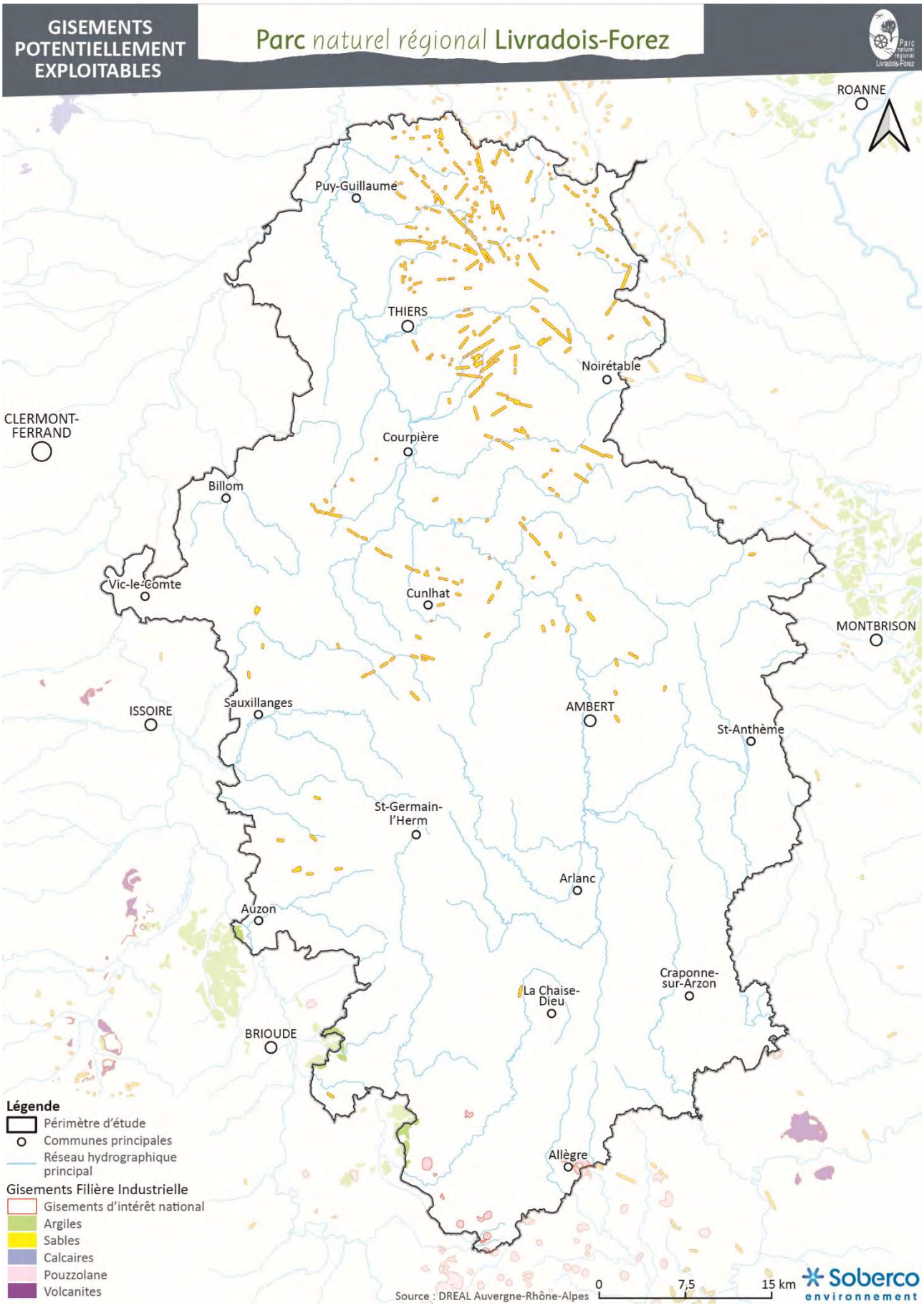
GISEMENTS POTENTIELLEMENT EXPLOITABLES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Réseau hydrographique principal
Gisements Filière Industrielle
Gisements d'intérêt national
Argiles
Sables
Calcaires
Pouzzolane
Volcanites
Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
0
7,5
15 km
Soberco environnement

5.5 Synthèse

L'extraction de matériaux est une activité relativement bien développée sur le territoire avec 16 carrières en activité qui représentent une surface totale autorisée de 140 ha. Les matériaux extraits sont essentiellement des roches massives (basalte et granite) pour 14 d'entre-elles, mais une carrière extrait des roches métamorphiques (leptynite) et une autre des alluvions. La production est essentiellement destinée à la filière BTP (granulats). Très peu d'industries se sont développées en lien avec l'utilisation des matériaux extraits, à l'exception des pouzzolanes, du verre blanc et de la céramique.

5 des 16 carrières arriveront à échéance de leur autorisation d'ici 2030 et 10 d'ici 2040, ce qui permet d'assurer sur le long terme la production de granulats sur le territoire. La présence d'importantes surfaces de gisements potentiellement exploitables pour la filière BTP notamment, fait du territoire un secteur pourvoyeur de matériaux. Deux gisements d'intérêt national (pouzzolane du massif du Devès et quartz filonien) sont également présents et renforcent l'intérêt de l'activité sur le territoire, même si le transport des matériaux par la route peut constituer une contrainte (coût économique et environnemental).

Au regard des impacts générés par les activités d'extraction sur l'environnement (les paysages, la biodiversité, la ressource en eau notamment), l'utilisation des ressources secondaires (réemploi, recyclage) constitue l'une des priorités du schéma régional des carrières Auvergne Rhône-Alpes. Cette filière liée aux ressources secondaires est encore peu implantée sur le territoire, mais de son développement dépendra l'adéquation entre les besoins de matériaux et l'implantation de nouvelles activités d'extraction. Dans cet équilibre, l'importance de la filière économique, mais aussi les impacts générés par les activités extractrices, sont à mettre dans la balance, pour apprécier la place de cette activité sur le territoire et proposer les alternatives adaptées aux caractéristiques du territoire.

Au plan local, pour la rénovation du patrimoine bâti en pisé et en pierre, l'arrêt de l'extraction du sable de la Dore nécessite de trouver de nouvelles ressources locales de sable claire adaptée pour les enduits de façade. En parallèle, avec l'évolution de la réglementation environnementale sur la construction (RE2020), la construction en terre crue est en train de se développer avec l'émergence de nouvelle technologie tel que la terre coulée. Certaine terre argilo-graveleuse, ou "gore", mobiliser jusqu'à présent pour les aménagements extérieurs ou par des maçons spécialisés dans la restauration du pisé, trouve ainsi de nouveaux débouchés.

Partie 4 – Cadre de vie et organisation territoriale

Dans le cadre des analyses démographiques, résidentielles et économiques, le diagnostic propose une lecture par secteurs géographiques. Quatre secteurs d'analyse sont proposés, en tenant compte à la fois de l'organisation des bassins de vie et d'emploi, et des périmètres d'EPCI, afin de faciliter la lecture à cette échelle (les communes d'un même EPCI sont chacun rattachées à un secteur unique) :

- Le **secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs**, au nord du territoire, qui recouvre le bassin de vie et d'emploi de Thiers, et des secteurs de limites davantage tournés vers Clermont-Ferrand, Vichy et Roanne.
- Le **secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire,** à l'ouest, tourné vers le Val d'Allier et accueillant des dynamiques relativement fortes en lien avec le desserrement de la métropole de Clermont-Ferrand.
- Le **secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez**, qui correspond au bassin de vie et d'emploi d'Ambert, et qui intègre des communes de la Loire davantage tournées vers Montbrison (versant est des Monts du Forez).
- Le **secteur de La Chaise-Dieu, Craponne et du Brivadois**, qui rassemble plusieurs petits bassins de vie différents dans la partie sud du territoire.

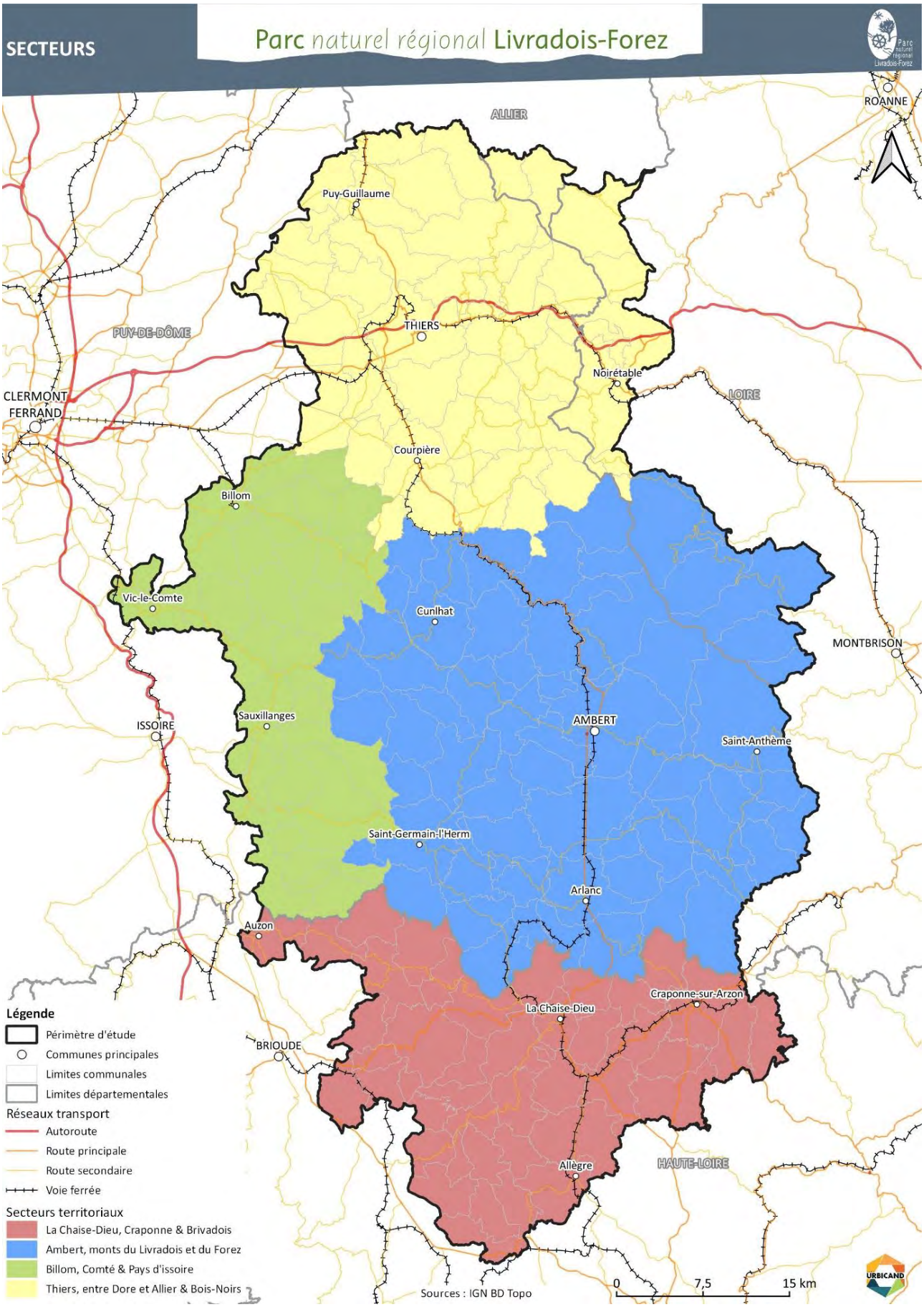
SECTEURS
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
ROANNE
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Secteurs territoriaux
La Chaise-Dieu, Craponne & Brivadois
Ambert, monts du Livradois et du Forez
Billom, Comté & Pays d'issoire
Thiers, entre Dore et Allier & Bois-Noirs
Sources : IGN BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

1 Les dynamiques démographiques et résidentielles

1.1 Une population et des perspectives démographiques qui évoluent

En 2018, le territoire compte 113 945 habitants avec une **tendance générale de stagnation de sa population depuis 2008**, après une courte période de léger regain démographique. Le territoire enregistrait une baisse de population jusque dans les années 2000 qui s'expliquait par un manque d'attractivité du territoire avec de nombreux départs de jeunes ménages et le vieillissement de la population. À partir des années 2000, le territoire connaît une rupture dans sa dynamique démographique puisqu'il y a un regain d'attractivité sur les dix années suivantes. Cependant cette dynamique positive se vérifie quasiment uniquement sur la frange ouest du territoire, dont les communes bénéficient du desserrement de Clermont-Ferrand.

1.1.1 L'évolution de la population : une population qui se stabilise depuis les années 2000

Cette stagnation de population s'explique par un équilibre fragile entre une **faible attractivité résidentielle** du territoire qui apporte de nouveaux ménages et un **déficit naturel qui tend à s'accentuer**. En effet, le solde naturel du Parc est de -0,4%, loin des tendances régionales et nationales où celui-ci est positif (+0,3%) : marqueur d'un vieillissement plus important de la population à l'échelle du territoire.

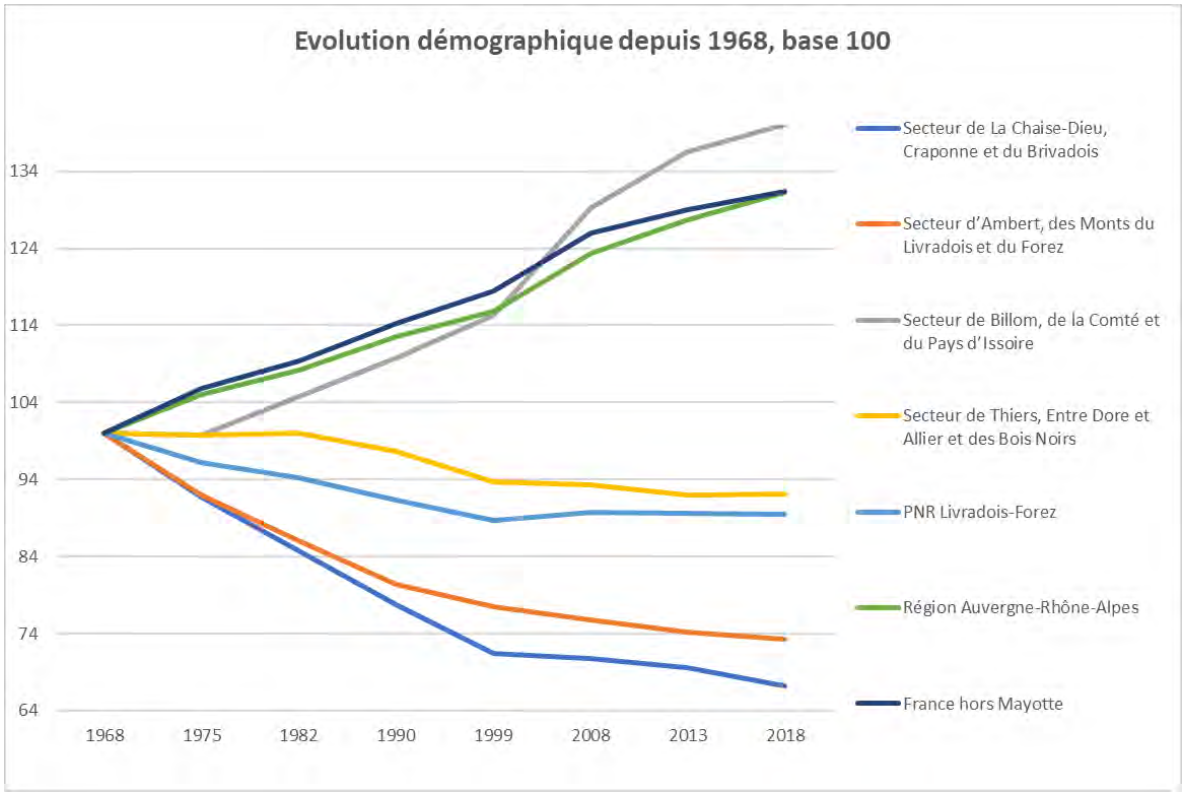

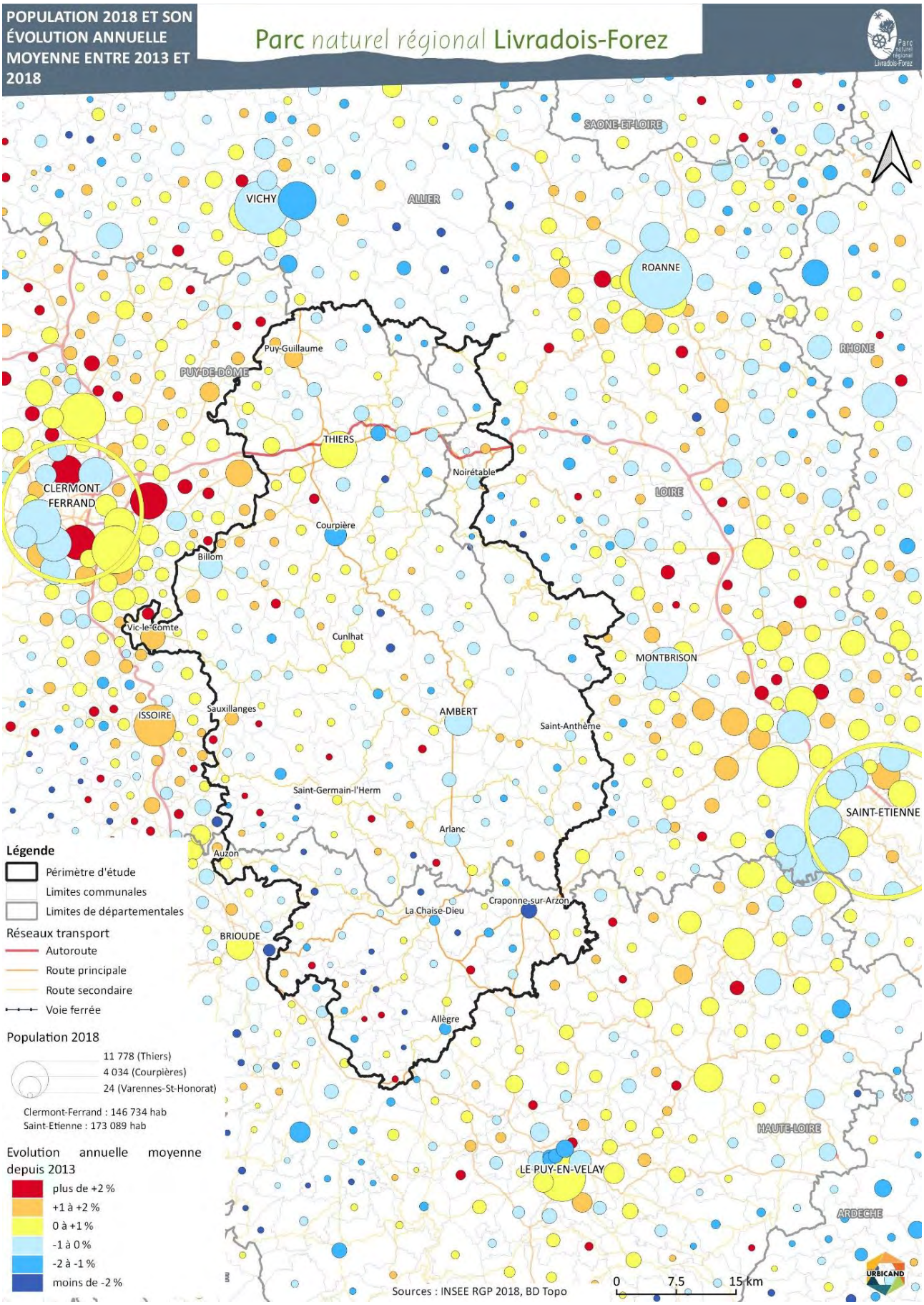
POPULATION 2018 ET SON ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE ENTRE 2013 ET 2018
Parc naturel régional Livradois-Forez
SAONE-ET-LOIRE
ALLIER
VICHY
ROANNE
RHONE
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
LOIRE
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
SAINT-ETIENNE
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
LE PUY-EN-VELAY
ARDECHE
Légende
Périmètre d'étude
Limites communales
Limites de départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Population 2018
11 778 (Thiers)
4 034 (Courpières)
24 (Varennes-St-Honorat)
Clermont-Ferrand : 146 734 hab
Saint-Etienne : 173 089 hab
Evolution annuelle moyenne depuis 2013
plus de +2 %
+1 à +2 %
0 à +1 %
-1 à 0 %
-2 à -1 %
moins de -2 %
Sources : INSEE RGP 2018, BD Topo
0
7.5
15 km
URBICAND

Si le territoire enregistre une stagnation de sa population (voire une très légère perte d'habitants ces dernières années) contrairement à la croissance régionale, différentes dynamiques démographiques sont à l'œuvre selon les secteurs :

- **Un déficit naturel sur l'ensemble du territoire** : d'une manière générale, tous les secteurs connaissent un déficit naturel, qui s'accentue sur l'ensemble des secteurs depuis 2013 en dehors d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez. Les centres bourgs du territoire perdent plus de population que les autres communes, ce qui pose la question de l'armature territoriale et des charges de centralité de certaines communes au regard des communes limitrophes.
- **Des secteurs très ruraux, en décroissance démographique** : les secteurs de La Chaise-Dieu, de Craponne, et du Brivadois ainsi que le secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez enregistrent une perte d'habitants depuis les années 1970. Même si leur décroissance tend à ralentir ces dernières années, le solde migratoire positif n'arrive pas à rattraper le déficit naturel. En effet, ces secteurs sont davantage vieillissants et accueillent majoritairement des personnes proches de la retraite, ce qui a tendance à accentuer le phénomène de vieillissement. La majorité des communes de cet espace étant isolées hors d'influence des pôles urbains, elles ne bénéficient pas du desserrement des agglomérations voisines comme Le Puy-en-Velay ou Saint-Étienne (Ambert étant comptabilisé comme petit pôle urbain avec une aire d'influence limitée). Cette tendance à l'échelle du secteur masque toutefois quelques disparités entre les polarités du secteur qui perdent beaucoup d'habitants (Allègre, La Chaise-Dieu et Craponne-sur-Arzon) et certaines communes de Haute-Loire qui gagnent de la population (comme Josat et Sainte-Marguerite qui sont situés à moins de 45 min du Puy-en-Velay).
- **Une stagnation de la population du secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs,** la part de population de ce secteur étant la plus importante du territoire (43% de la population). Ce secteur était marqué par une dynamique de décroissance jusque dans les années 2000 avant de ralentir fortement. Depuis 2013, la population est à l'équilibre grâce à un regain d'attractivité entre les deux périodes (passage d'un solde migratoire négatif entre 2008 et 2013, à un solde positif entre 2013 et 2018). Ce secteur regroupe néanmoins deux tendances entre une dynamique plutôt décroissante sur les communes situées à l'est de Thiers et croissante sur les communes situées à l'ouest (dont les communes de Puy-Guillaume et de Thiers). Cela s'explique par l'influence de Clermont-Ferrand et de Vichy.
- **Un secteur de croissance en frange ouest du territoire, en raison de la proximité avec Clermont-Ferrand** : la frange ouest du territoire, et plus particulièrement le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire, est le secteur le plus attractif, en raison de situation périurbaine de Clermont-Ferrand et d'Issoire. Cette partie bénéficie d'un excédent migratoire important qui rattrape largement le déficit naturel puisqu'il enregistre une croissance de 0,5% par an en moyenne. L'influence de Clermont-Ferrand et d'Issoire permet à ces communes d'accueillir plus facilement des jeunes ménages (notamment de 25-34 ans) attirés par la proximité avec le pôle d'emplois et de services et d'atténuer le vieillissement de la population, par rapport aux autres communes du territoire. De plus, ce secteur compte les pôles du territoire parmi les plus attractifs en termes de croissance dont Vic-le-Comte et Sauxillanges.

	Population 2008	Population 2013	Variation 2008-2013			Population 2018	Variation 2013-2018		
			variation annuelle totale	liée au solde naturel	liée au solde migratoire		variation annuelle totale	liée au solde naturel	liée au solde migratoire
Secteur de La Chaise-Dieu, Craponne et du Brivadois	11 763	11 565	-0,3%	-0,8%	0,4%	11 161	-0,7%	-1,0%	0,3%
Secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez	30 470	29 816	-0,4%	-0,6%	0,2%	29 488	-0,2%	-0,7%	0,4%
Secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire	22 712	23 995	1,1%	-0,1%	1,2%	24 616	0,5%	-0,3%	0,8%
Secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs	49 300	48 655	-0,3%	-0,1%	-0,2%	48 680	0,0%	-0,2%	0,2%
PNR Livradois-Forez	**114 245**	**114 031**	**-0,04%**	**-0,3%**	**0,3%**	**113 945**	**-0,02%**	**-0,4%**	**0,4%**
Région Auvergne-Rhône-Alpes	5 640 582	5 841 738	0,7%	0,4%	0,3%	6 005 950	0,6%	0,3%	0,2%
France hors Mayotte	63 961 859	65 564 756	0,5%	0,4%	0,1%	66 732 538	0,4%	0,3%	0,0%

Source : INSEE RGP 2018

1.1.2 Des caractéristiques de la population qui interrogent

- **Un vieillissement marqué de la population**

Le territoire se caractérise par **un vieillissement marqué** de sa population, avec 26% de personnes de 65 ans et plus ainsi qu'une faible part de populations jeunes en comparaison avec les tendances régionales et nationales : 18% de 20-40 ans sur le territoire tandis que la moyenne supra-territoriale se situe aux alentours de 23%. L'analyse de l'indice du vieillissement de la population met bien en avant ce phénomène : le territoire compte 125 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de 20 ans et moins, tandis que la tendance est à l'inverse à l'échelle nationale (82 personnes âgées pour 100 jeunes). Si **ce phénomène s'est fortement accentué depuis 2008, passant de 22% de personnes âgées à 26% en 2018**, cette augmentation est similaire aux moyennes régionales et nationales (soit +4% d'augmentation).

Cette tendance s'explique, d'une part, par les nombreux départs des jeunes populations, notamment les 15-24 ans (8% de la population du Parc contre 12% à l'échelle nationale), qui ne trouvent pas de réponses sur le territoire quant à leurs besoins de formations et d'emplois. D'autre part, les communes rurales abritent une population âgée à laquelle s'ajoutent des arrivées de population retraitée ou proche de la retraite qui accentuent le phénomène de vieillissement.

Le phénomène de vieillissement n'est toutefois pas uniforme sur l'ensemble du territoire. En effet, deux tendances peuvent être observées :

- Une **population plus jeune sur les communes situées sur la frange nord-ouest du territoire** du fait de l'accueil plus important de jeunes ménages attirés par la proximité de Clermont-Ferrand et des prix du foncier attractifs. La part des personnes âgées est de ce fait beaucoup plus faible que sur les autres secteurs du territoire.
- Une **population vieillissante sur les autres communes** du territoire, avec une part plus forte des 65 ans et plus sur les secteurs d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez et de la Chaise-Dieu, Craponne et du Brivadois (respectivement 29% et 31% de 65 ans et plus).
- Des **polarités également plus marquées par le vieillissement de la population** : en dehors des polarités situées dans l'aire d'influence de Clermont-Ferrand (Vic-le-Comte, Billom par exemple), les villes et bourgs du territoire connaissent généralement une part importante de personnes âgées. Les personnes de 65 ans et plus sur le secteur de La Chaise-Dieu, Craponne et du Brivadois dépassent même plus du tiers de la population. Ceci s'explique en partie par la plus forte concentration d'équipements et de services à destination des personnes âgées dans ces polarités, permettant à ces personnes de rester sur le territoire (notamment en matière d'hébergements).

Evolution de la répartition de la population du territoire par tranche d'âge

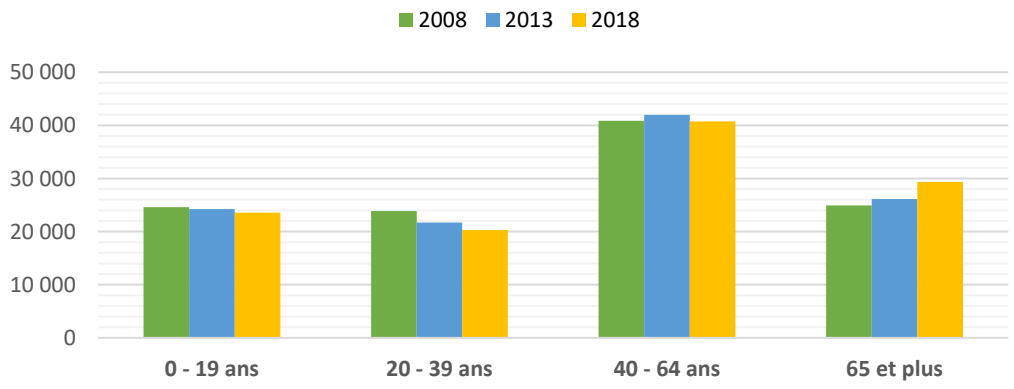

Cette situation pose plusieurs questions pour l'aménagement et le développement futur du territoire pour maintenir la population en place. En fonction du niveau d'équipements et de services à destination des personnes âgées, le phénomène de vieillissement de la population devrait se poursuivre les prochaines années sur le territoire notamment au regard de la part des personnes proches de la retraite.

- **Une différence de profil de ménages entre l'espace « périurbain » à proximité de Clermont-Ferrand et l'espace plus « rural » sur le restant du territoire**

À l'échelle du territoire, **la taille des ménages tend à baisser** en suivant la tendance régionale et nationale. La taille moyenne des ménages est ainsi passée de 2,5 personnes par ménage en 1990 à 2,1 personnes par ménage en 2018. Cette baisse de la taille des ménages s'explique par une forte augmentation des personnes seules notamment en lien avec le vieillissement de la population.

La structure des ménages à l'échelle du territoire correspond dans les grandes lignes à celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est-à-dire **une part élevée de personnes seules** (36% à l'échelle du territoire et 37% pour la région), **et des ménages de deux personnes** (37% à l'échelle du territoire et 32% pour la région). Si la part des couples sans enfants stagne pour le moment, elle pourrait légèrement augmenter ces prochaines années en lien avec le vieillissement de la population et le profil des nouveaux arrivants qui correspondent assez souvent à des couples venant s'installer pour leur seconde partie de vie active. La part des couples avec enfants diminue progressivement pour atteindre 23% des ménages en 2018 tandis que les familles monoparentales augmentent légèrement, correspondant à la tendance de desserrement des ménages.

Evolution de la typologie des ménages

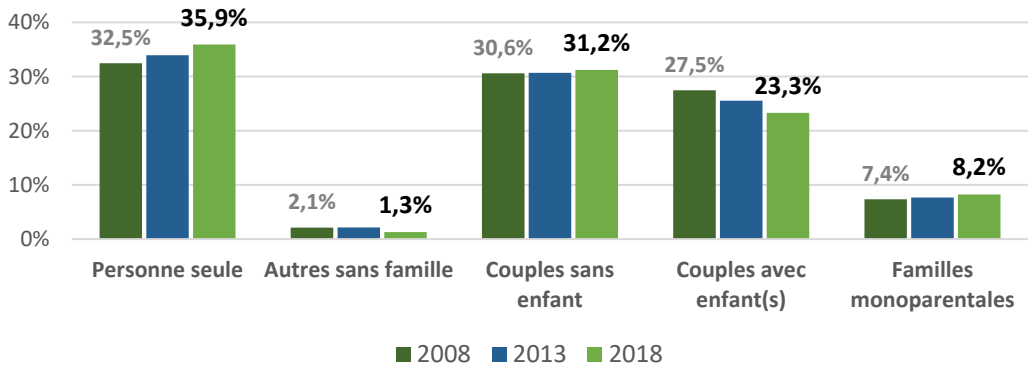

On observe toutefois une fracture dans les profils de ménages représentés au sein du territoire :

- Un **profil plutôt familial sur l'espace périurbain de Clermont-Ferrand** (secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire et partie ouest du secteur de Thiers Entre Dore et Allier et des Bois Noirs). Dans ces secteurs la baisse de la taille des ménages est moins forte et la part des couples avec enfants est plus importante. Par ailleurs, les familles monoparentales sont bien représentées et également en augmentation.
- **Le restant du territoire est marqué par une forte présence des personnes seules**, suivi des couples sans enfants. Certaines communes au sud du territoire, du fait du desserrement du Puy-en-Velay ont néanmoins un profil de ménages un peu plus équilibré avec la présence de quelques familles.

- **Une population aux faibles revenus, masquant des disparités**

Le revenu médian sur le territoire est de 19 331 € par an, en 2019, soit un revenu inférieur à celui de la région qui est de 20 842 € par an. Cette tendance générale masque toutefois des réalités plus locales, entre **l'espace périurbain de Clermont qui accueille une population un peu plus aisée** ainsi que quelques communes situées au nord d'Ambert, et le restant du territoire dont les revenus sont beaucoup plus faibles. Ainsi, le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire a le revenu médian le plus élevé du territoire, soit 20 809 € par an tandis que pour le secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois, et celui d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez, le revenu médian est respectivement de 18 204 € et 18 869 € par an. Le secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs, se situe à 19 622 € par an mais avec une différence entre les communes situées à l'ouest de Thiers, proche de Clermont et les communes plus éloignées.

Face à des revenus médians modestes à faibles, plusieurs problématiques sont à prendre en compte dans l'aménagement et le développement du territoire :

- La **vulnérabilité des ménages, en particulier en secteur rural, face à l'augmentation du coût de l'énergie**, la part majoritaire de ménages propriétaires de leur logement et la tendance à l'éloignement du domicile avec le lieu de travail. D'une part, les coûts liés aux déplacements individuels (en voiture) augmentent et vont continuer d'augmenter. D'autre part, les performances énergétiques du bâti ancien devront être améliorées, sachant que les réhabilitations restent coûteuses et difficiles à mettre en œuvre.
- L'accès au logement avec **une croissance des besoins en logements à prix ou loyers « abordables »**, que ce soit en accession à la propriété ou en location.

- **Un territoire marqué par une forte présence de retraités**

En corrélation avec le vieillissement de sa population, **les retraités occupent plus du tiers des catégories socio-professionnelles** du territoire (36%) : une part en forte augmentation et qui dépasse la moyenne régionale (27%). La population est ensuite représentée par des ouvriers (15%) et des employés (14,5%) dont les parts tendent toutefois à diminuer très légèrement au profit des personnes sans activité professionnelle (près de 13%) et dans une moindre mesure des professions intermédiaires.

Le territoire est marqué par un **manque d'attractivité pour les professions cadres et professions intermédiaires** qui sont très peu représentées. Contrairement au territoire régional, le territoire compte moitié moins de cadres et professions intellectuelles supérieures (4,4% contre 9,4% pour la région).

Les agriculteurs exploitants représentent une part importante des catégories socio-professionnelles en comparaison avec la moyenne régionale puisqu'il y a 2,2% d'agriculteurs à l'échelle du territoire contre 0,8% à l'échelle régionale. Le maintien de la part d'agriculteurs exploitants va à l'encontre des tendances structurelles observées à l'échelle nationale, et rejoint les constats effectués sur la stabilisation de l'emploi agricole sur les dernières années.

Le tissu artisanal et de proximité se maintient puisque la part des artisans et des commerçants a très légèrement augmentée. Cette augmentation peut s'expliquer par l'évolution structurelles des activités, avec en particulier une tenance au développement des micro-entreprises.

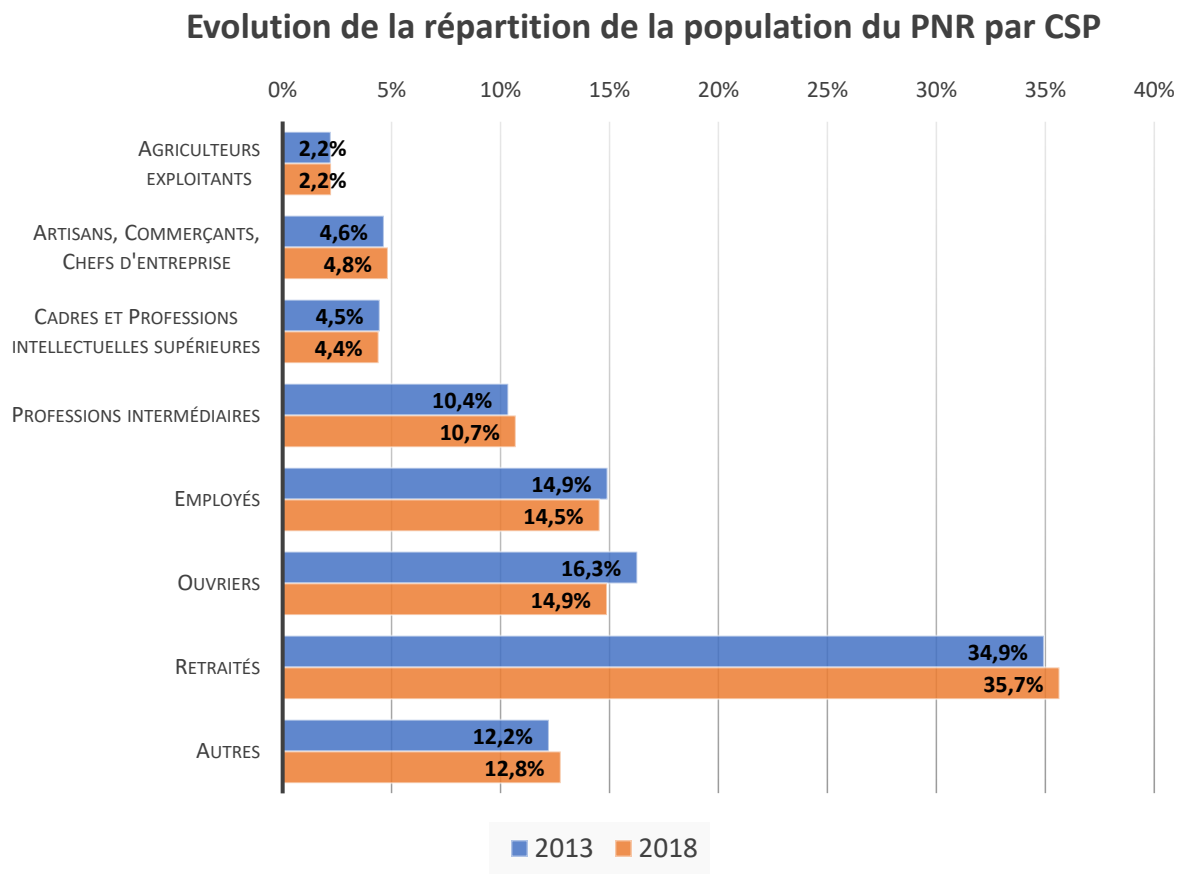

En matière d'équilibre au sein du territoire :

- Le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire se distingue par une part de cadres (7%) et de professions intermédiaires (15%) beaucoup plus importante par rapport à la moyenne du territoire. L'augmentation des professions intermédiaires souligne une tertiarisation de l'économie par le renforcement des activités de services employant généralement des populations plus qualifiées. Cette démarcation vis-à-vis du reste du territoire s'explique avant tout par la proximité des communes du secteur avec les pôles urbains de Clermont-Ferrand et d'Issoire.
- Le secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois-Noirs connaît des moyennes similaires au territoire, avec cependant une part d'ouvriers plus importante (16%) mais légèrement en baisse ces dernières années et une part nettement moins importante d'agriculteurs exploitants. Si le pôle de Thiers connaît également ces tendances, il recense la part la plus élevée de population sans activité professionnelle (17,5%).
- Le secteur d'Ambert, des Monts Livradois et du Forez, et celui de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois ont des dynamiques similaires avec une population plus fortement représentée par les retraités (jusqu'à 42% des CSP sur le secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois) en lien avec le vieillissement plus prononcé de la population. Le tissu artisanal et de proximité est également bien représenté avec une dynamique plus importante sur le secteur d'Ambert, des Monts Livradois et du Forez puisqu'on observe une augmentation de la part des artisans commerçants. Contrairement aux autres secteurs, les cadres et professions intermédiaires sont très peu présentes, la part des cadres est presque inexistante sur le secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois (2,6% des CSP) et tend à baisser. Enfin, ce secteur se démarque par sa dynamique agricole avec plus de 5% des CSP représentés, et une part qui augmente.

Synthèse des caractéristiques de la population

➢ Une population plus jeune, familiale et active avec de meilleurs revenus dans l'espace périurbain de Clermont-Ferrand.

➢ Une population vieillissante avec davantage de personnes seules, retraitées et aux faibles revenus dans l'espace rural

➢ Une population davantage diversifiée, vieillissante et fragile dans les polarités principales du territoire (Thiers, Ambert, Allègre, …)

1.1.3 Des perspectives démographiques à considérer

- **Une population stable à l'horizon 2050**

Le scenario OMPHALE de l'INSEE à l'horizon 2050 prévoit une hausse de la population sur le Puy-de-Dôme, avec le même taux de variation annuelle que la région Auvergne-Rhône-Alpes à savoir +0,46% par an en moyenne (+108 000 habitants entre 2020 et 2050). Les départements de la Loire et de la Haute-Loire devraient connaître une croissance moins importante que celle du Puy-de-Dôme, à savoir respectivement +0,25% (+62 000 habitants) et +0,20% (+15 000 habitants).

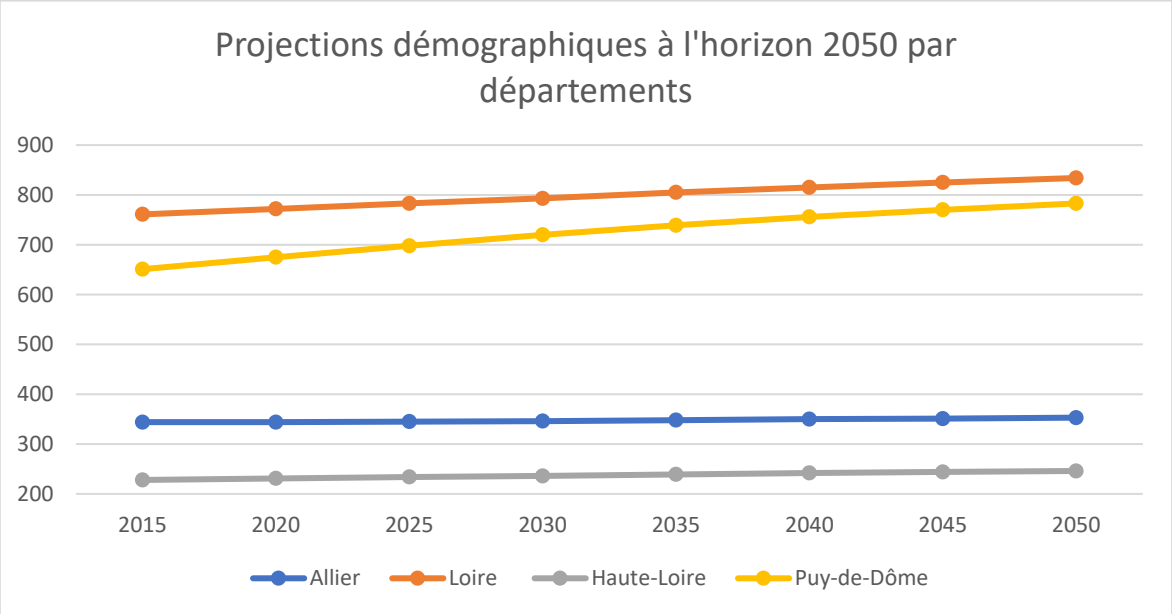

Source : Insee, Omphale 2017

L'analyse qu'avait réalisée l'INSEE en 2016 concernant la projection démographique à l'échelle du Parc naturel régional Livradois-Forez à horizon 2042 reprend globalement les mêmes tendances. En effet, celle-ci prévoyait une population stable à horizon 2042 en se basant sur la poursuite de l'attractivité du territoire, en particulier dans l'espace périurbain.

Par contre, le déficit naturel devrait s'aggraver notamment dans l'espace rural, générant une stagnation de la population grâce à l'équilibre entre déficit naturelle et l'arrivée d'une nouvelle population. L'analyse fait ressortir une **progression des arrivées de personnes de 55 ans et plus.**

En somme, **une croissance de population peut être envisagée sur le territoire à l'horizon 2050**, qui sera toutefois plus marquée sur la partie du Puy-de-Dôme notamment la partie ouest du territoire en lien avec la poursuite du desserrement des pôles urbains extérieurs.

- **La poursuite du vieillissement de la population**

Le scenario OMPHALE de l'INSEE prévoit une poursuite du vieillissement de la population à l'horizon 2050, sur les 4 départements concernés par le territoire mais avec des tendances légèrement différentes. Si l'ensemble des départements connaissent une augmentation de la part des 65 ans et plus, elle est beaucoup plus forte en Haute-Loire avec une augmentation de 12% de cette tranche d'âge de la population. Cela s'explique par le vieillissement des tranches d'âge de 45 à 64 ans sur un territoire déjà marqué par le vieillissement de sa population. De plus, le territoire devrait accueillir davantage de personnes proches de la retraite ou retraitées, notamment sur sa partie rurale qui est moins soumise au desserrement des pôles urbains proche du territoire et donc moins attractive pour les ménages actifs.

Les départements de la Loire et du Puy-de-Dôme ont quant à eux un profil plutôt similaire : une légère augmentation des jeunes de 15 à 24 ans (+1 à 2%) et une augmentation des personnes âgées (+3 à 4%) au détriment des 45-64 ans dont la part risque de baisser fortement. Le vieillissement de la population devrait donc stagner à partir de 2050.

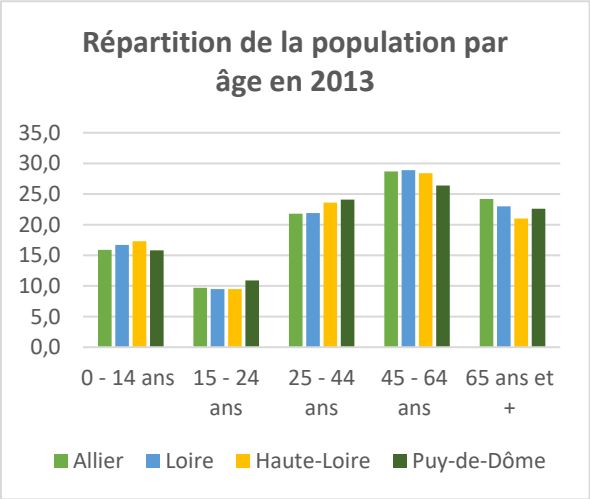

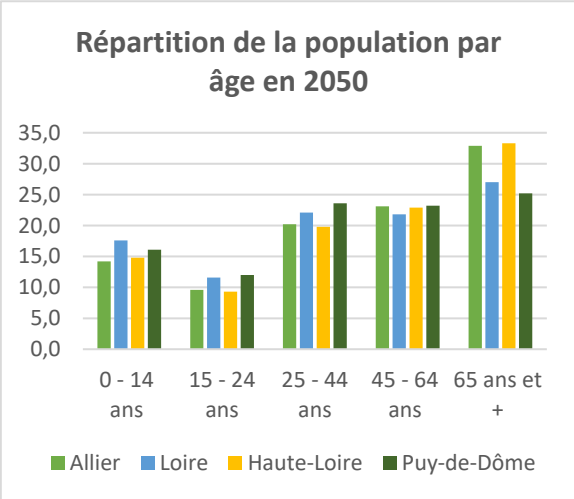

1.2 Un parc de logements qui répond partiellement aux besoins des populations

1.2.1 Des caractéristiques du parc de logements qui évoluent

- **Une augmentation du parc de logements plus rapide que la dynamique démographique**

Le nombre de logements sur le territoire croît plus vite que la population. Cette dynamique un peu plus importante s'opère sur le logement du fait de l'augmentation du nombre de petits ménages. Ainsi, le nombre de logements a augmenté de +2,5% entre 2013 et 2018 tandis que la croissance démographique est de +0,4% sur la même période.

L'évolution du parc de logements cache quelques disparités géographiques. En cohérence avec les dynamiques démographiques constatées, **les communes situées dans l'espace périurbain de Clermont-Ferrand** et d'Issoire (secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire et une partie du secteur de Thiers) **ont connu une augmentation plus forte de leur parc de logement** en partie due à l'augmentation de résidences principales (+5,8% entre 2013 et 2018 sur le secteur de Billom de la Comté et du Pays d'Issoire). De manière moins importante, **le secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez enregistre également une augmentation de son parc de logements** tandis que celui du secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois stagne entre 2013 et 2018.

A l'échelle des polarités principales du territoire, Thiers a connu une bonne dynamique puisque son parc de logements a augmenté entre 2013 et 2018 (+2,1%) grâce à la création de nouvelles résidences principales (+6,5%) et secondaires (+11%). A l'inverse, le nombre de résidences principales d'Ambert et d'Allègre baisse sur la même période.

A l'échelle du territoire**, la part de résidences secondaires et la part de logements vacants sont importantes**, au regard des tendances régionales et nationales. Les logements vacants, qui représentent près de 14% du parc de logements sont en augmentation de +5,3% entre 2013 et 2018.

	Total			Résidences principales				Résidences secondaires				Logements vacants			
	2013	2018	Evol 2013-2018	2013	2018	Part en 2018	Evol 2013-2018	2013	2018	Part en 2018	Evol 2013-2018	2013	2018	Part en 2018	Evol 2013-2018
Secteur de La Chaise-Dieu, Craponne et du Brivadois	9 746	9 776	0,3%	5 358	5 364	54,9%	0,1%	3 184	2 999	30,7%	-5,8%	1 204	1 413	14,5%	17,3%
Secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez	25 480	26 007	2,1%	13 824	14 156	54,4%	2,4%	8 350	8 456	32,5%	1,3%	3 306	3 395	13,1%	2,7%
Secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire	13 590	14 380	5,8%	10 100	10 655	74,1%	5,5%	2 012	1 930	13,4%	-4,1%	1 478	1 795	12,5%	21,4%
Secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs	29 266	29 846	2,0%	21 699	22 370	74,9%	3,1%	2 964	2 930	9,8%	-1,1%	4 603	4 546	15,2%	-1,2%
PNR Livradois-Forez	**78 082**	**80 009**	**2,5%**	**50 980**	**52 544**	**65,7%**	**3,1%**	**16 510**	**16 316**	**20,4%**	**-1,2%**	**10 592**	**11 149**	**13,9%**	**5,3%**
Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 233 045	4 487 537	6,0%	3 389 771	3 575 137	84,5%	5,5%	497 648	529 103	12,5%	6,3%	345 626	383 297	9,1%	10,9%
France hors Mayotte	3 661 582	3 849 793	5,1%	3 008 805	3 151 162	86,1%	4,7%	311 458	324 742	8,9%	4,3%	341 320	373 888	10,2%	9,5%

Données INSEE RGP 2018

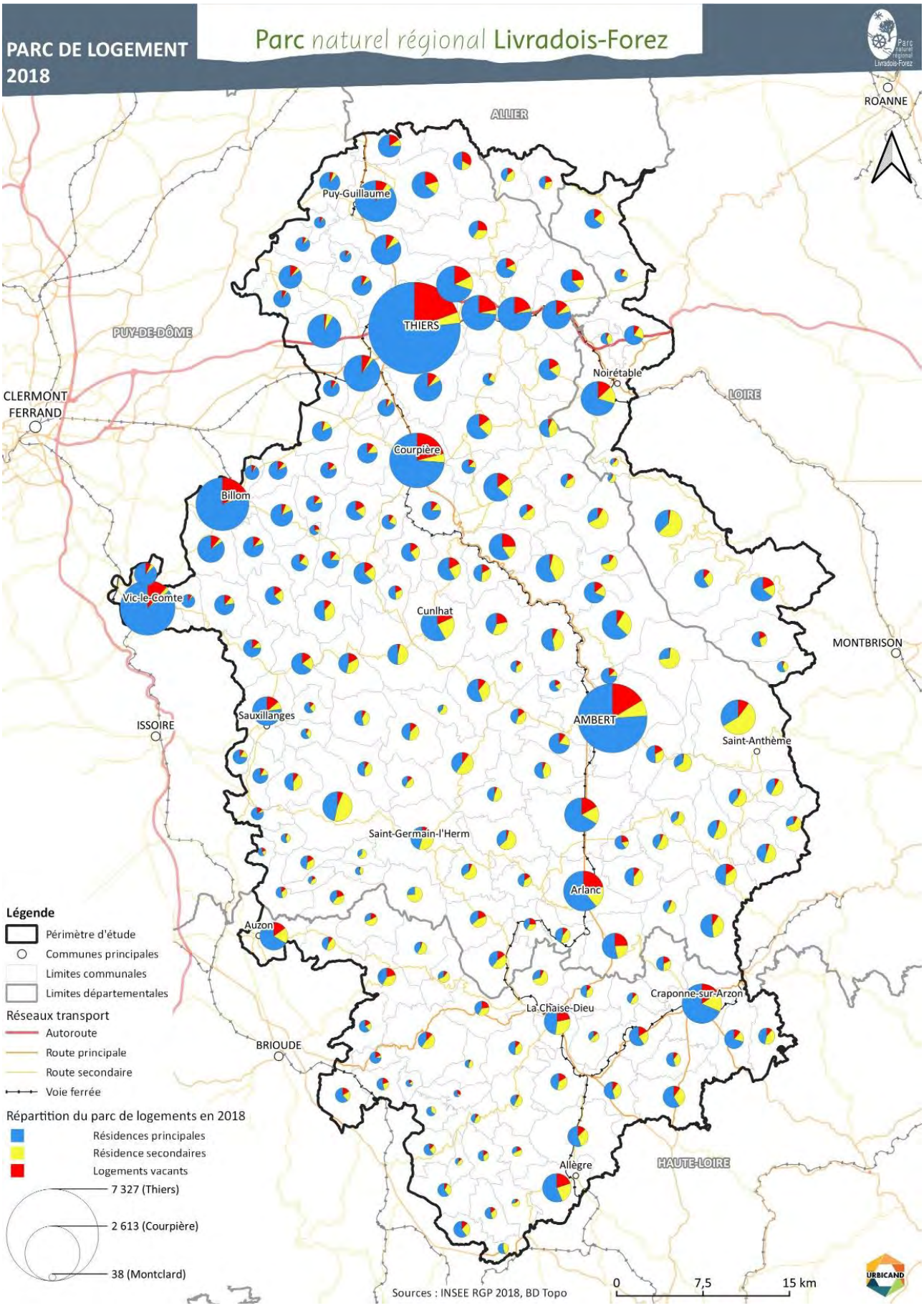
PARC DE LOGEMENT 2018
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
THIERS
PUY-DE-DÔME
CLERMONT FERRAND
Noirétable
LOIRE
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Répartition du parc de logements en 2018
Résidences principales
Résidence secondaires
Logements vacants
7 327 (Thiers)
2 613 (Courpière)
38 (Montclard)
Sources : INSEE RGP 2018, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

- **Un parc de résidences secondaires important**

En comparaison avec les tendances nationales et régionales, la structure du parc de logements du territoire se démarque par une **forte présence de résidences secondaires**. En effet, au plan régional, on recense 12,5% de résidences secondaires alors que l'on en recense 20,4 % sur le territoire Néanmoins **cette dynamique est à la baisse depuis les années 2000** (-1,2 points entre 2013 et 2018) contrairement aux tendances nationale et régionale.

ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS ENTRE 1968 ET 2018 - BASE 100

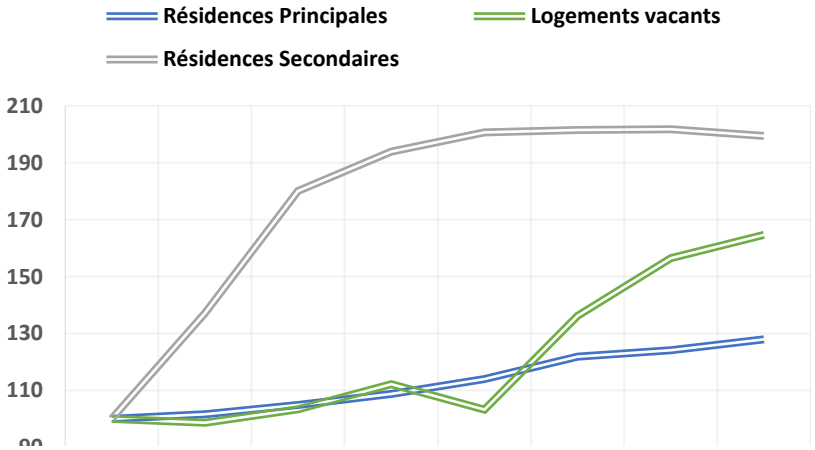

EVOLUTION DE LA PART DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

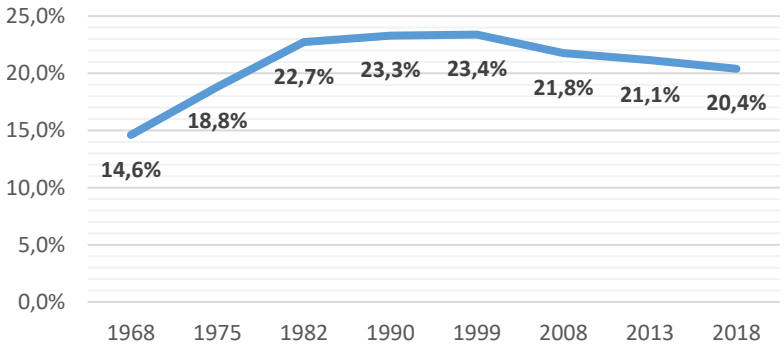

La dynamique des résidences secondaires diffère d'un secteur à l'autre du territoire. D'une manière générale, **la frange nord-ouest semble moins concernée par la présence des résidences secondaires** puisque le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire et celui de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs, sont respectivement à 13,4% et 9,8% de résidences secondaires. De plus, leur évolution est à la baisse. Cela peut s'expliquer par une pression plus forte de la demande en résidences principales dans l'espace périurbain de Clermont-Ferrand et d'Issoire.

Le parc des résidences secondaires concerne principalement le bâti ancien, avec près des trois quarts du parc qui ont été construits avant 1945. Les constructions récentes (après les années 2000) sont beaucoup plus rares, notamment du fait qu'une part importante de ces résidences secondaires sont des maisons familiales héritées ou des projets de rénovation.

Epoque de construction des résidences secondaires

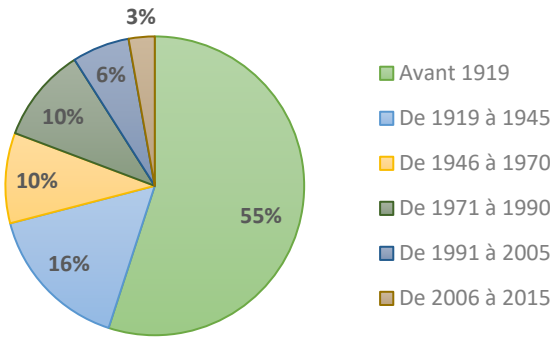

L'importance du volume de résidences secondaires représente une problématique sur les secteurs les plus fortement concernés (secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez et secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois). Ces résidences appartiennent en bonne partie à des populations locales, et sont issues de la transmission familiale. Dans ces cas, les logements sont peu valorisés / utilisés (ils peuvent également être classés en logements « vacants »). Ce phénomène limite le turn-over du parc de logements, et contribue à la dégradation progressive du parc ancien. L'évolution du parc de résidences secondaires est à suivre avec attention, car il existe un risque d'apparition de vacance pour les résidences peu utilisées ou issues de transmission familiale et très peu occupées.

1.2.2 Une offre de résidences principales qui répond partiellement aux besoins des ménages

- **Analyse de l'occupation des résidences principales : une part majoritaire de propriétaires**

À l'échelle du territoire, 76% des résidences principales sont occupées par des propriétaires, tandis que cette part avoisine plutôt les 60% aux échelles nationales et régionales. De ce fait, le territoire est marqué par **une faible part de logements locatifs** : seulement 22% de logements locatifs (dont logements sociaux) contre 40% au plan régional.

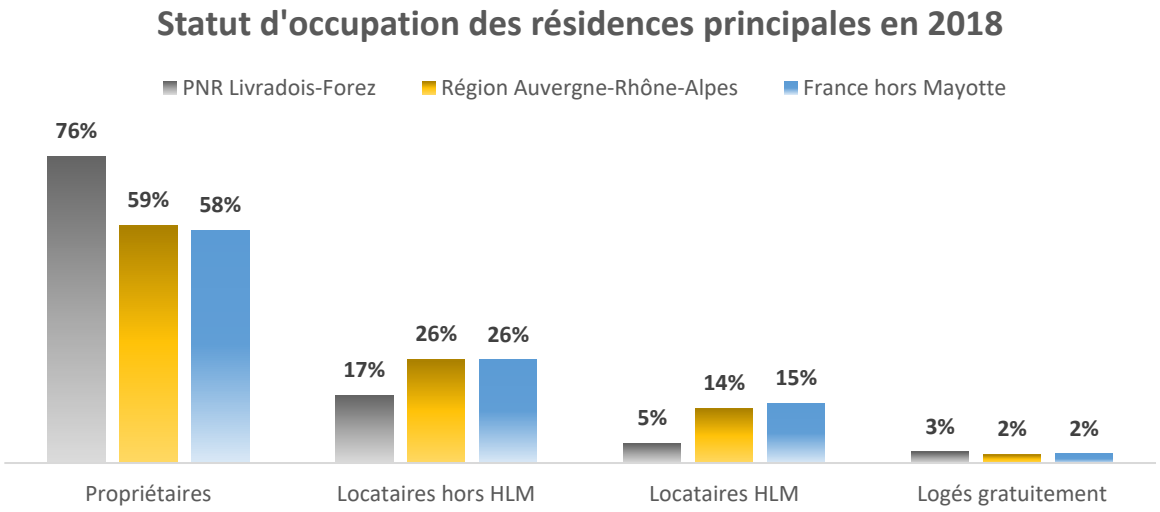

En dehors du secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois où la part des propriétaires stagne ces dernières années, les autres secteurs voient la représentation des propriétaires augmenter. En particulier sur le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire où l'attractivité résidentielle est la plus forte.

La forte part de propriétaires sur l'ensemble du territoire, reliée avec la très faible part de locataires **interroge au regard des caractéristiques de la population** (ménages vieillissants, aux faibles revenus), et sur le parcours résidentiel qu'offre le territoire à ses ménages. De plus, 59% des résidences principales ont été construites avant les années 1970, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques. Les logements anciens peuvent avoir un coût énergétique très important pour les ménages qui n'ont pas forcément les capacités financières d'entretenir ou de rénover leur logement, ce qui questionne la **précarité énergétique d'une partie des propriétaires**.

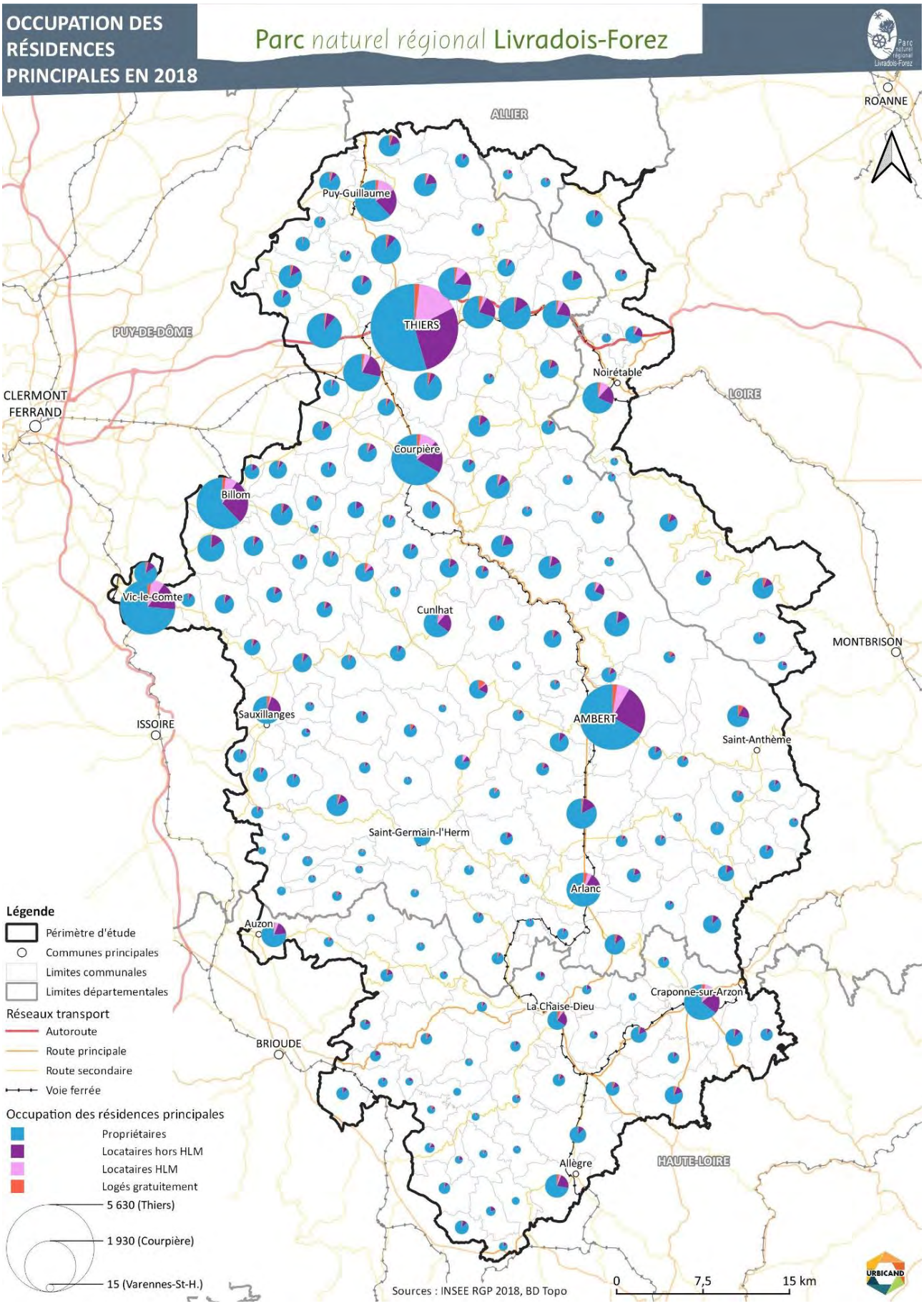
OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2018
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
THIERS
PUY-DE-DÔME
CLERMONT FERRAND
Noirétable
LOIRE
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Occupation des résidences principales
Propriétaires
Locataires hors HLM
Locataires HLM
Logés gratuitement
5 630 (Thiers)
1 930 (Courpière)
15 (Varennes-St-H.)
Sources : INSEE RGP 2018, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

- **Une part de logement locatif, notamment locatif social, faible au regard des besoins**

Le secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs est celui où la part de locataire est la plus forte (18% contre 15 à 16% sur les autres secteurs) avec notamment une part de logements sociaux plus élevée, même si elles restent faibles au regard des moyennes supra-territoriales. Cela s'explique par une présence plus importante de logements locatifs dans les polarités de ce secteur comme Thiers, Courpière et Puy-Guillaume, et dans certaines communes rurales de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, contrairement au reste du territoire.

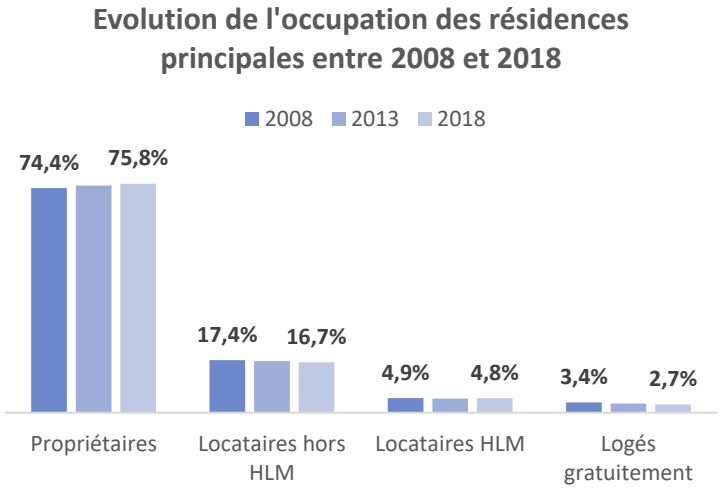

Le secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois et celui d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez **sont ceux qui ont la part la plus faible de logements locatifs et de logements sociaux** alors qu'il s'agit des secteurs les plus fragiles en matière de population, et qui auraient le plus de besoins au regard des revenus médians des ménages.

L'offre locative représente en grande majorité des appartements à louer, **il existe peu de maisons en location**. Pour autant, ce produit est de plus en plus recherché par les ménages, notamment les jeunes actifs.

De plus, **l'offre locative souffre de problématiques d'état et de qualité de l'offre**, ce qui la rend moins attractive pour les ménages. De ce fait, les prix des loyers du locatif privé sont souvent très rapprochés de ceux du locatif social. Le territoire souffre également d'un manque d'opérateurs privés pour le développement de locatif privé. Ainsi, les bailleurs sociaux ont longtemps porté des aménagements de locatifs sociaux et privés en vendant des lots.

Cette faible offre locative pose des **difficultés dans les parcours résidentiels des ménages**. Ceux-ci doivent généralement acheter rapidement un bien immobilier du fait du manque de locatif, et se retrouvent avec des biens dans un mauvais état, avec des besoins de rénovation qui peuvent être importants et sources de difficultés, notamment financière, pour les ménages.

Même si leur part reste trop faible, **le territoire enregistre une hausse de la part des logements locatifs sociaux** assez importante depuis 2018, avec la mise en service de 148 nouveaux logements entre 2019 et 2021. Cette tendance est positive mais nécessite d'être confortée : le développement de ce Parc est généralement difficile en-dehors des principales polarités, du fait des choix de priorisation des bailleurs pour la création de nouveaux logements.

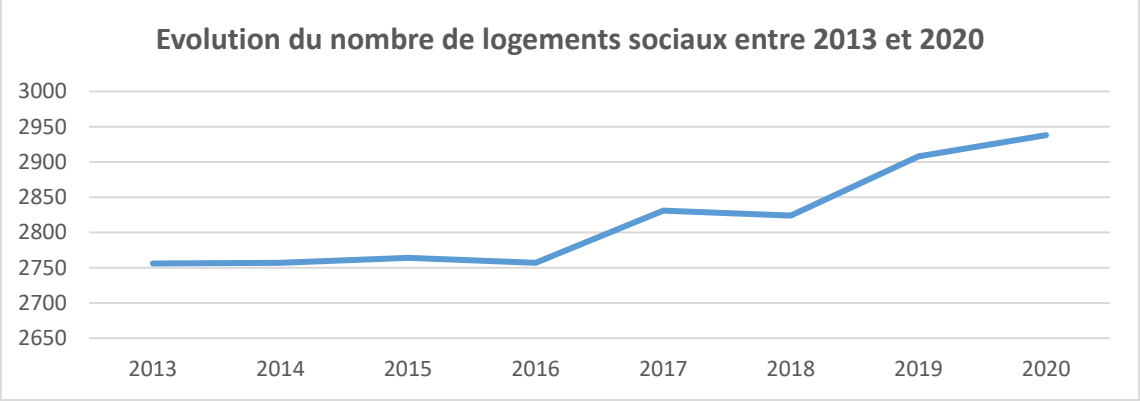

Source : RPLS 2021

- **Une inadéquation entre taille des ménages et taille des résidences principales**

L'offre en logements est assez peu diversifiée sur le territoire, avec une très grande majorité de maisons (86,5%) pour seulement 13,5% d'appartements alors qu'au plan régional la part des appartements est de 48%. Si cela s'explique par le caractère rural des communes du territoire, dans le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire, la part de maisons est la plus élevée du territoire, 90%, ; cela est dû à la forte demande des ménages actifs travaillant sur Clermont-Ferrand et Issoire et qui viennent sur le territoire pour une accession à la propriété.

Les résidences principales sont principalement grandes voire très grandes alors que les personnes seules sont devenues la typologie de ménage la plus représentée du territoire : 77% des logements font 4 pièces et plus, les T5 plus représentent 46% du parc de résidences principales ce qui est beaucoup plus important que sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes (35%).

À l'inverse, **les petits logements sont très peu nombreux** avec une part de T1 quasiment inexistante (1%) et une très faible part de T2 et de T3. À titre de comparaison, la région compte 21% de logements de 3 pièces et le territoire en compte 16%. Par ailleurs, le graphique ci-dessous illustre bien la différence entre l'offre en petits logements (T1 à T3) et le nombre de ménages d'une à deux personnes.

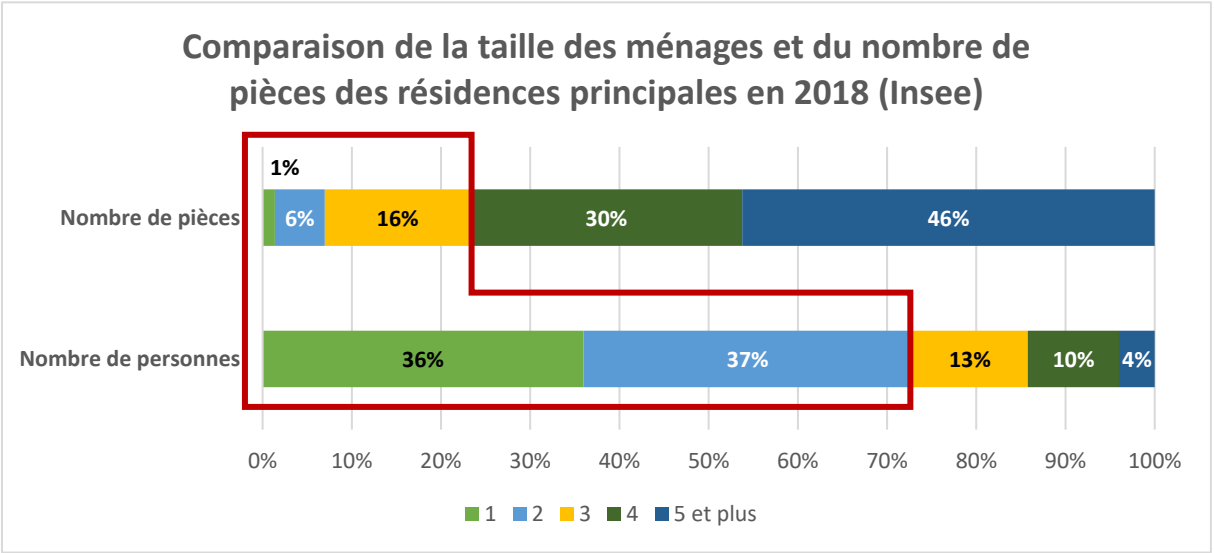

La comparaison entre la répartition, selon leur taille, des ménages et des résidences principales permet de mettre en évidence une inadéquation des logements aux besoins des ménages du territoire. Plusieurs déséquilibres sont constatés :

- Globalement, **une large part des logements se trouvent en situation de sous-occupatio**n, puisque 73% des ménages sont composés d'une à deux personnes pour seulement 23% de petits logements (3 pièces ou moins).
- 27% des ménages sont composés de 3 personnes ou plus, tandis que les grands logements (T4 et plus) représentent 76% des résidences principales.

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande questionne le développement futur du territoire. La part budgétaire de l'énergie étant proportionnelle à la taille du logement et augmentant avec l'âge des occupants, **les personnes seules et personnes âgées qui sont souvent soumis à une certaine fragilité budgétaire, sont de plus en plus amenés à s'orienter vers des logements de taille réduite correspondant mieux à leur budget et leurs besoins**. Les petits logements, peu nombreux, ne permettent pas de répondre à la demande croissante. **Le manque de petits logements peut également constituer une difficulté à l'installation de ménages aux revenus modestes** sur le territoire (jeunes couples, personnes seules, etc.) ne pouvant pas forcément accéder à des logements plus grands qui sont plus coûteux (à l'achat et en entretien).

- **Un parc social vieillissant et peu diversifié**

Les communes du territoire ne sont pas soumises à l'obligation de la loi SRU en matière de production de logements sociaux. Si le parc de logement social est majoritairement composé de logements collectifs dont plus du tiers sont construits à Thiers (33,1%), la part de logements individuels est nettement plus importante que celle de la région (9,2% à l'échelle régionale contre 21% à l'échelle du parc).

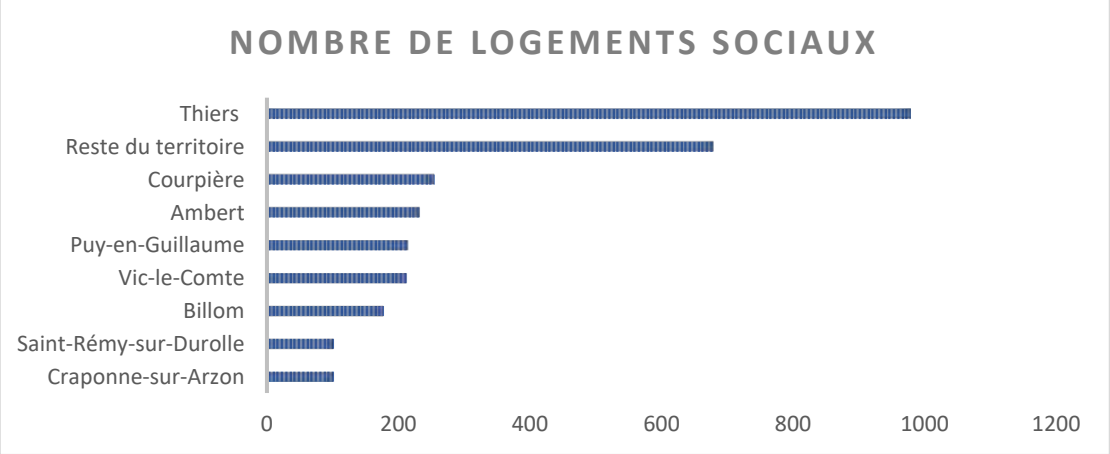

Les polarités ont tendance à concentrer une offre de logements sociaux plus diversifiée. Les logements sont plutôt grands, principalement de 4 et 3 pièces, et la part des logements de 1 à 2 pièces ne représentent que 21% du parc contre 26% à l'échelle régionale. Cette offre ne permet pas aujourd'hui de répondre à la demande des ménages pour des logements plus petits, d'autant plus qu'ils sont très plébiscités. Avec le vieillissement de la population, ce type de logements risquent d'être de plus en plus demandé.

La majorité des logements sociaux correspondent à des HLM traditionnels (92% environ) c'est-à-dire avec des prêts locatifs à usage social (PLUS). **La part des logements « très » sociaux semble très faible au regard des problématique de revenu** sur le territoire, notamment dans la partie sud / sud-est.

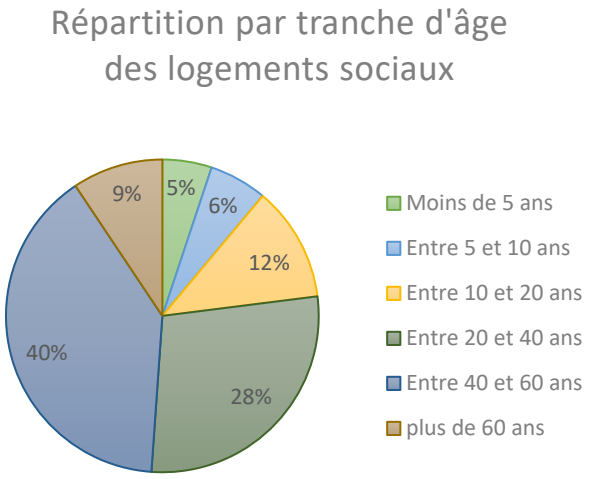

En outre, les loyers tendent à augmenter ces dernières années, avec par exemple une augmentation de +2% des loyers au m² entre 2019 et 2020.

La production de logements abordables représente une problématique forte sur le territoire, avec des **difficultés observées pour mobiliser les bailleurs pour la production.** Ces derniers tendent de plus en plus à se séparer d'une partie de leur patrimoine, dans le cadre des opérations d'accession sociale. Les collectivités (communes et EPCI) jouent un rôle pour pallier au manque de logements abordables, à travers le développement en direct d'un parc locatif conventionné ou non.

Près de la moitié des logements locatifs sociaux ont plus de 40 ans, une part importante des logements a été construite avant les premières réglementations thermiques (datant de 1974). Ce constat interpelle sur le **besoin de réinvestissement** pour renouveler une partie des composantes des bâtiments, et sur les **besoins d'amélioration thermique**. En effet, 57% des logements ont une classe énergétique comprise entre D et E ce qui met en évidence l'état majoritairement mauvais du parc de logements sociaux (6% de logements en classe A ou B) et permet de donner une première idée des travaux de rénovation énergétique qu'il faudrait mener.

Face à la diversité des profils de précarité d'une part de la population du parc (personnes âgées, desserrement des ménages suite à des séparations, chômage, etc.), de nouveaux besoins émergent en matière de logements aidés. **L'offre existante ne semble pas suffisamment adaptée et diversifiée pour répondre totalement aux demandes**.

- **Des enjeux de diversification de l'offre de logements**

Le parcours résidentiel correspond à l'évolution dans le temps des besoins en matière de logements. Les besoins des ménages évoluent en fonction de leur situation (revenus, situation professionnelle), aux évolutions de la famille (naissance, départ des enfants, décès, divorce, recomposition familiale, etc.) et en fonction de leur âge. Une offre en logement diversifiée sur un territoire donné permet ainsi de maintenir la population en place ainsi que son renouvellement.

L'offre en logements sur le territoire est assez peu diversifiée et majoritairement tournée vers un profil familial de ménages : le parc de logements est en très majoritairement représenté par de grandes maisons individuelles, occupées par leur propriétaire et dont le prix reste abordable malgré une évolution à la hausse notamment pour les communes périurbaines. L'offre est donc en inadéquation avec le profil des ménages : 73% des ménages sont petits (1 à 2 personnes) pour seulement 23% de petits logements (1 à 3 pièces).

La part de logements sociaux sur le territoire reste faible tandis que la population tend à se fragiliser. Les petits logements, qui permettent d'accueillir par exemple un jeune couple, célibataire ou encore un couple de personnes âgées sont très peu présents et en diminution sur le territoire. Cela s'explique en partie par le coût relativement bas du logement sur le territoire, qui permet d'accéder à des surfaces plus importantes pour un loyer maîtrisé, en comparaison avec les territoires plus urbains où les loyers sont plus élevés.

Aussi, plusieurs types de productions de logements sont à prendre en compte à l'avenir dans les politiques d'aménagement du territoire :

- La production d'une offre de logements accessible et plus adaptée aux revenus des ménages du territoire
- La production de logements plus petits (T1-T3), accessibles pour les personnes âgées, les personnes seules et les autres petits ménages qui vont poursuivre leur accroissement,
- Le développement du locatif, aussi bien social que privé, et de qualité avec accès à des espaces extérieurs.
- Le développement des structures intermédiaires et ressources pour accompagner le vieillissement à domicile : habitat groupé, maisons inclusives, par exemple ;

1.2.3 Une vacance croissante et des problématiques de vieillissement du parc

- **Une part importante et en hausse de logements vacants**

En 2018, **la part de logements vacants du territoire s'élève à 14%** : une part beaucoup plus élevée que les tendances nationales et régionales (respectivement 9,5% et 11%). Après une période de stagnation voire de légère baisse des logements vacants entre les années 1970 et 2000, ceux-ci ont progressivement augmenté.

On estime qu'un taux de vacance situé autour de 7 à 8% permet d'assurer un roulement équilibré de l'offre et de la demande. Un taux supérieur traduit une surabondance de l'offre en logements par rapport à la demande. Cela peut traduire des dysfonctionnements urbains, un problème de qualité de l'offre et une dégradation des logements (absence de chauffage, inoccupation des logements).

Evolution de la part des logements vacants du PNR Livradois-Forez entre 1968 et 2018

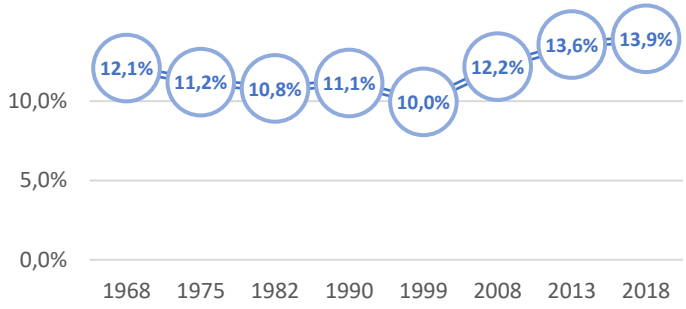

Si l'ensemble des secteurs du territoire compte une part importante de logements vacants, supérieure à 12,5%, cela masque plusieurs évolutions :

- Si **le secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs, connaît la part de vacance la plus importante du territoire** (15,5%), il est le seul à avoir une dynamique à la baisse entre 2013 et 2018 (-1,2%), qui se vérifie également sur le pôle de Thiers dont la part de vacance a diminué de 14%. Cette baisse de la vacance s'explique par la mise en œuvre d'une politique de l'habitat axé sur le renouvellement du parc de logements dans le cadre de la mise en œuvre de PLH (Plan Local de l'Habitat) par les intercommunalités en 2011 et du programme ANRU sur le centre-ville de Thiers.
- En revanche, **le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire et le secteur de la Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois enregistrent une forte hausse des logements vacants entre 2013 et 2018** (respectivement +17% et +21%) ; dans certaines polarités telles que Billom le nombre de logements vacants a été multiplié par deux en quelques années et à Allègrela part de vacance a augmenté de 26%.
- **Concernant le secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez, la progression est beaucoup moins prononcée** (+2,7%) **mais la part de logements vacants est très importante et très souvent structurelle** (logements vacants depuis plus de deux ans).

- **Des logements vacants anciens**

La forte hausse des logements vacants sur certains secteurs interroge les politiques de l'habitat qu'il faudra mener à l'avenir, notamment dans l'espace périurbain qui accueille pourtant plus de nouveaux ménages. En effet, si la vacance des logements permet en partie de maintenir une offre équilibrée et un bon roulement, son augmentation s'explique principalement par des motifs de **délaissement de certains logements**. **La vacance touche particulièrement les logements anciens**, construits pour les deux tiers avant 1946 (66%) et les logements construits entre les années 70 et 90 (26%). Ces logements sont le plus souvent inadaptés aux attentes des ménages en raison des **performances énergétiques insuffisantes** s'ils n'ont pas été rénovés, voire des conditions d'insalubrité, des pièces trop étroites, un manque de lumière, etc. Ils sont donc **très couteux à la rénovation** pour les ménages du territoire. Ces logements, qui sont majoritaires dans la part de vacance, sont problématiques pour le territoire, puisque sans politique publique favorisant la rénovation et le renouvellement de ces logements, ils risquent de se dégrader davantage.

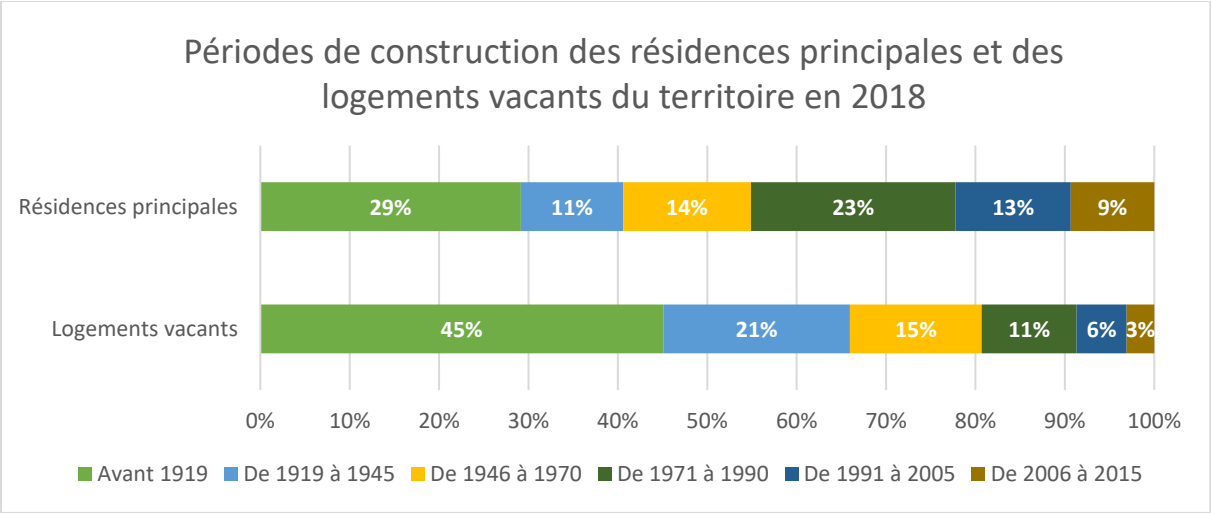

Par ailleurs, **les problématiques de vieillissement du parc de logements touchent les résidences principales** puisque 54% d'entre-elles ont été construites avant les années 1970, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques permettant d'améliorer l'isolation des bâtiments. Seulement 22% des logements sont plus récents, c'est-à-dire construits après les années 1990.

Les polarités du territoire sont particulièrement touchées par le phénomène de vacance, notamment dans les centralités historiques qui peuvent avoir tendance à se dévitaliser. Les bâtiments anciens est souvent dégradé et demande une forte réhabilitation avant de pouvoir répondre aux attentes des ménages. C'est pourquoi l'enjeu de revitalisation et de réhabilitation des bâtiments des centres-bourgs est important à l'échelle du territoire.

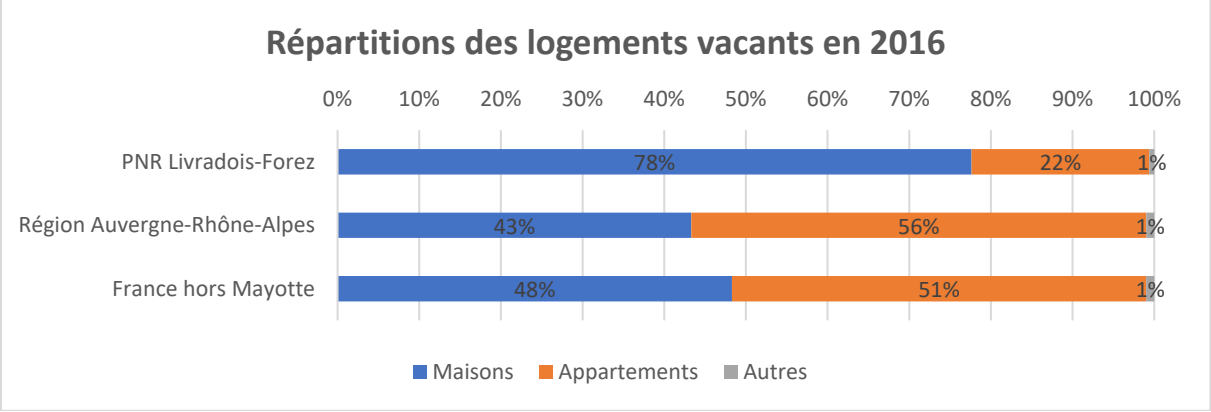

Les logements vacants touchent en grande majorité des maisons et quelques appartements. En dehors de la transformation des résidences principales en résidences secondaires ou logements vacants qui jouent un rôle dans l'augmentation de la vacance, d'autres facteurs rentrent en jeu :

- La baisse démographique sur certains secteurs du territoire et la tendance à la désertification des centres-bourgs et des centres-villes, du fait d'un déficit de diversité et de qualité de l'offre de logements,
- L'offre en logements inadaptée aux besoins des ménages qui recherchent des logements plus petits, récents et/ou rénovés avec des prix abordables,
- L'augmentation des constructions neuves dans l'espace périurbain à des coûts maîtrisés,
- La difficulté de remettre sur le marché un bien vacant depuis 2 ans ou plus.

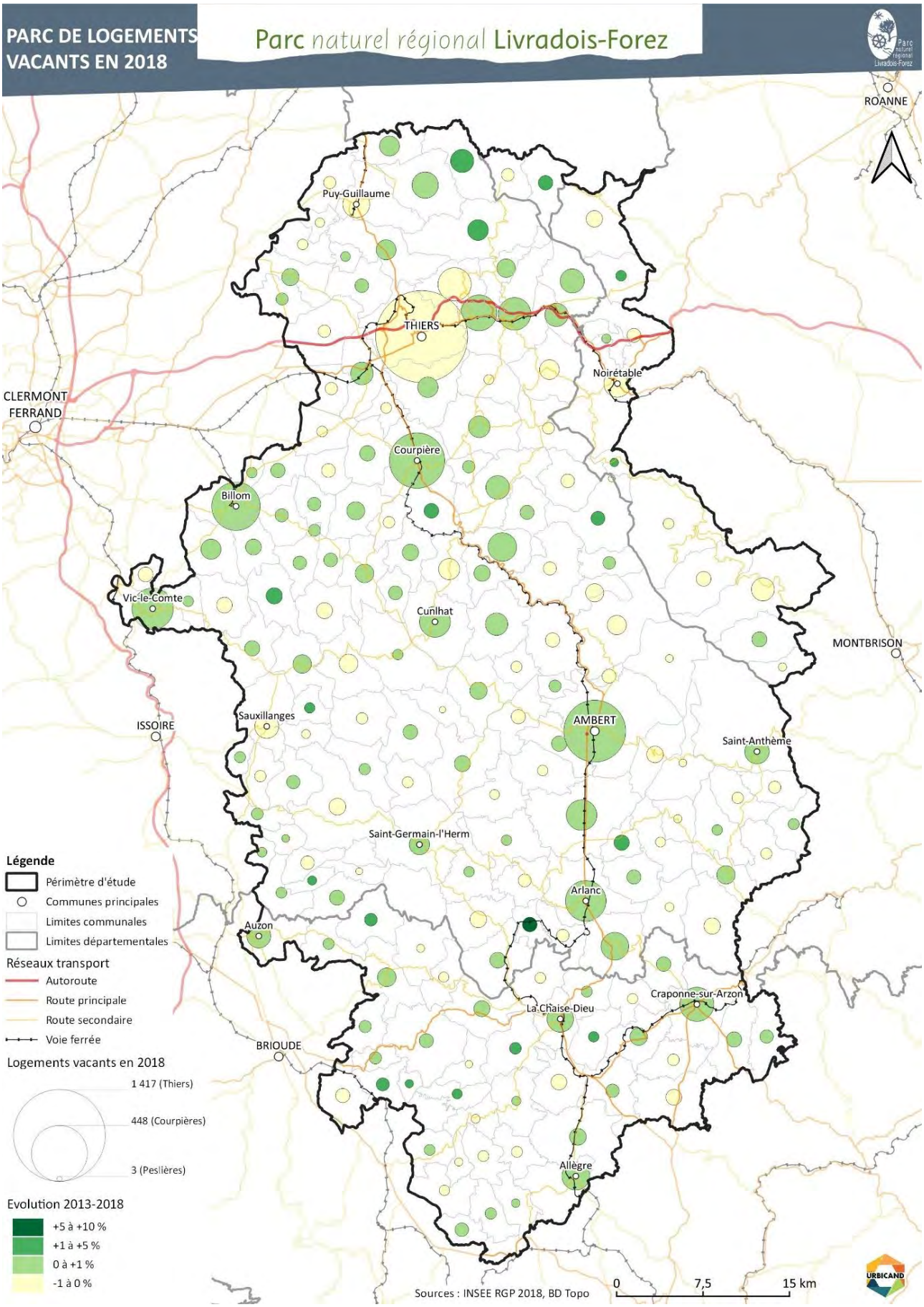
PARC DE LOGEMENTS VACANTS EN 2018
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Logements vacants en 2018
1 417 (Thiers)
448 (Courpières)
3 (Peslières)
Evolution 2013-2018
+5 à +10 %
+1 à +5 %
0 à +1 %
-1 à 0 %
Sources : INSEE RGP 2018, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

1.3 Des tendances immobilières et foncières qui évoluent

1.3.1 Des dynamiques de construction relativement basses, et peu diversifiées

- **Moins de constructions sur le territoire**

D'une manière générale, **le nombre de logements produits par an tend à baisser,** n'atteignant plus les dynamiques de constructions connues en 2010.

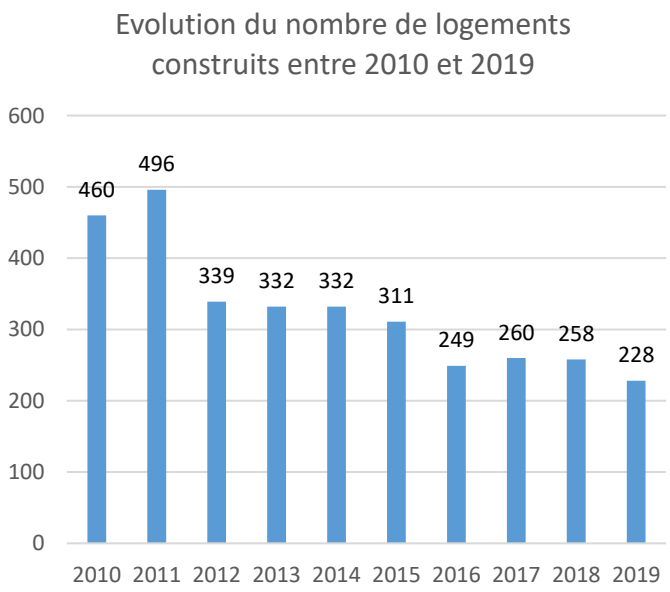

Cette dynamique générale se traduit de différentes manières selon les secteurs du territoire. En effet, le secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois-Noirsest le plus dynamique en matière de constructions de logements, devant le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire : il recense 38% des logements commencés sur la période 2010-2019. À l'échelle plus fine, on constate que **ce sont les communes situées en frange nord-ouest du territoire qui sont les plus productives** : celles qui se rapprochent le plus de Clermont-Ferrand (les communes de Billom Communauté, Mond'Arverne Communauté et la frange ouest du secteur de Thiers). Sur ces dernières années, la dynamique de construction du secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire est la seule à se maintenir voire à augmenter légèrement entre 2018 et 2019 contrairement aux autres secteurs, dépassant la production du secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois-Noirs.

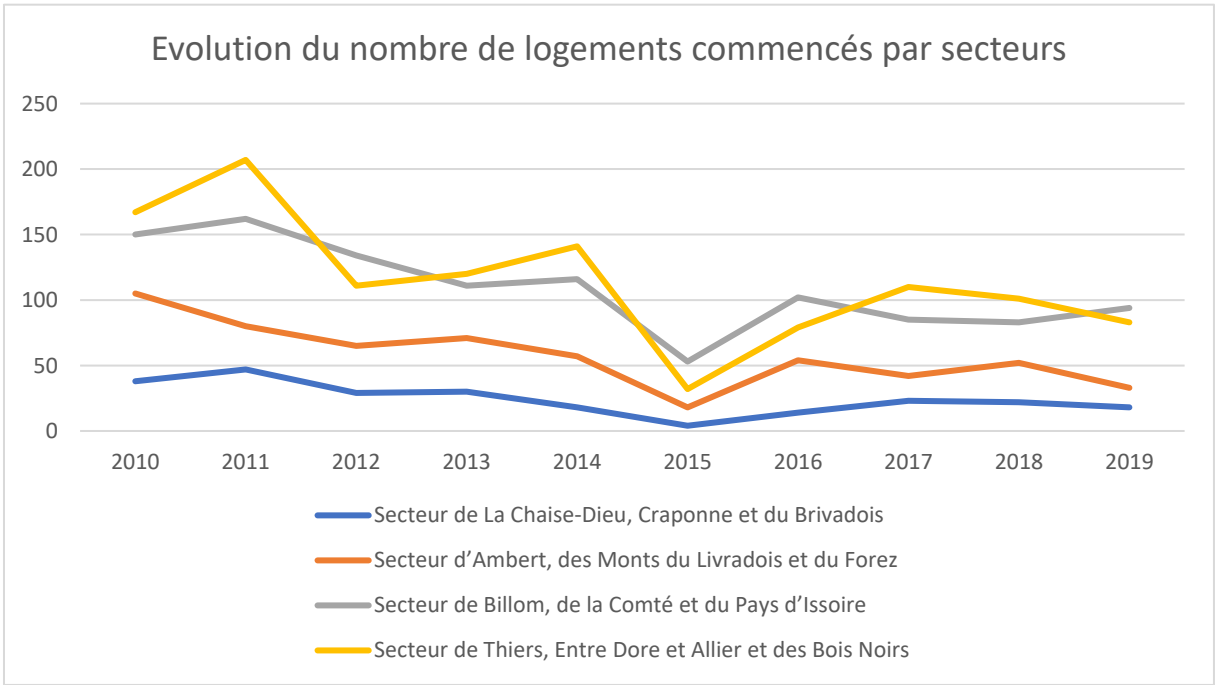

Les autres secteurs du territoire ont une dynamique beaucoup plus faible : 8% des logements commencés entre 2010 et 2019 sont recensés dans le secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois et 19% dans le secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez.

- **Une écrasante majorité de constructions neuves individuelles, en particulier dans la frange périurbaine du territoire**

Environ **79% des logements commencés sont des constructions neuves**, dont la très grande majorité (88%) sont en individuel pur. Un mode de construction majoritaire sur quasiment l'ensemble du territoire. Le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire produit le plus de constructions neuves sur le territoire (près de 40% des constructions neuves sont sur ce secteur), suivi par le secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs (36%). La part de constructions neuves augmente particulièrement sur les communes dans l'aire d'influence de Clermont-Ferrand (comme Bongheat). À titre d'exemple, sur le nombre de logements commencés entre 2008 et 2016 sur Billom Communauté, 89% sont des permis individuels.

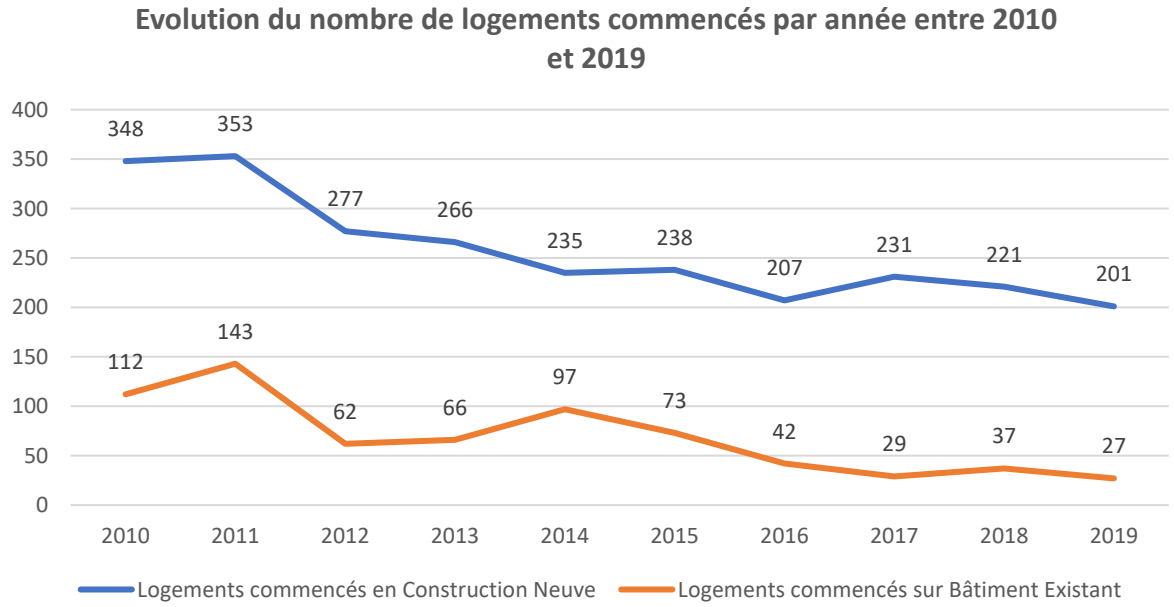

Dans ce secteur, l'individuel groupé se développe de plus en plus en raison de la pression foncière qui augmente et des objectifs de diminution de la consommation foncière dans les documents d'urbanisme. En effet, la construction neuve individuelle se traduit sur le territoire par le développement de petits lotissements de type pavillonnaire avec des maisons individuelles implantées en milieu de parcelle. Ces opérations entraînent des densités estimées relativement basses, avec un modèle très consommateur d'espaces agricoles et naturels. C'est pourquoi des opérations sur des formes pavillonnaires plus denses peuvent être observées à Billom par exemple.

Dans les autres communes rurales, notamment le secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois et le secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez, la production de logements concerne également pour la **grande majorité des constructions neuves en individuel pur** mais avec des dynamiques beaucoup plus faibles que dans la partie nord-ouest du territoire, comme en atteste la carte ci-dessous. Les parcelles constructibles dans ces secteurs ruraux sont néanmoins beaucoup plus grandes en moyenne, ce qui n'est pas sans générer des phénomènes de consommation d'espace agricole, naturel et forestier.

La production de logements en collectif se fait très peu à l'échelle du territoire, un peu plus sur le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire du fait de son attractivité résidentielle et le besoin plus important en logements qui en découle. **La production de logements collectifs se fait plutôt via la réhabilitation que par la construction neuve**. Ces logements sont plutôt regroupés dans les principales polarités du territoire comme Thiers et Ambert.

D'une manière générale, **le parc de logements est légèrement plus diversifié dans les polarités** que dans les autres communes rurales mais cela semble encore insuffisant au regard du regroupement des populations fragiles dans ces pôles et leur tendance à la dévitalisation.

La création de logements sur le bâti existant reste faible sur le territoire (21% de logements produits issus de la réhabilitation) sans réelles distinctions entre secteurs. Certaines communes structurantes comme Thiers et Billom accueillent des dynamiques légèrement supérieures, mais cela reste rare. À titre d'exemple, 27% de la production de logements de Thiers se fait sur du bâti existant. Les autres pôles sont plutôt en dessous des 20%, ce qui est assez faible compte tenu des besoins de remise sur le marché des biens vacants et vétustes.

Le mode de production de logements du territoire, axé majoritairement sur la construction neuve en individuel pur, pose la question de l'**intégration urbaine, paysagère et sociale des nouveaux logements**, et de la **consommation d'espaces naturels et agricoles** générée. Sur la frange nord-ouest du territoire, le modèle pavillonnaire tend à standardiser le paysage et ne permet pas un développement urbain cohérent et durable (manque d'intégration des maisons « catalogue » indifférentes à l'architecturale locale). Une vigilance doit être portée sur la limitation des extensions linéaires, le comblement des dents creuses en évitant les maisons dispersées et éloignées des cœurs de villages, la diversité et la qualité des formes urbaines.

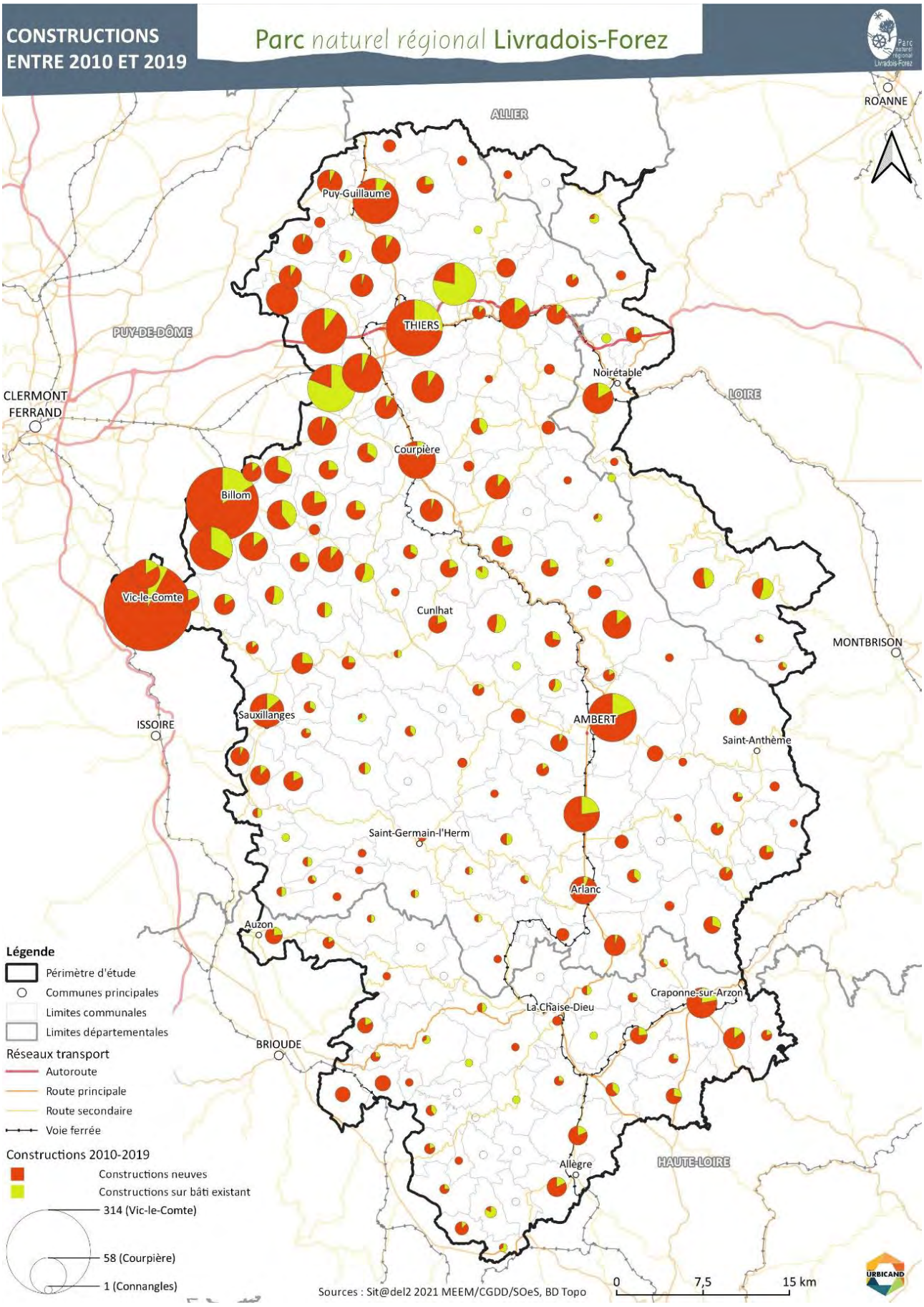
CONSTRUCTIONS ENTRE 2010 ET 2019
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
THIERS
PUY-DE-DÔME
CLERMONT FERRAND
Noirétable
LOIRE
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Constructions 2010-2019
Constructions neuves
Constructions sur bâti existant
314 (Vic-le-Comte)
58 (Courpière)
1 (Connangles)
Sources : Sit@del2 2021 MEEM/CGDD/SOeS, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

1.3.2 Un marché foncier et immobilier abordable

- **Des prix du foncier très abordables**

Les volumes des transactions foncières et immobilières sont assez faibles sur le territoire, en comparaison avec les moyennes régionales. Cela est dû à la situation géographique du territoire, situé dans un espace rural peu influencé par les métropoles (en dehors de Clermont-Ferrand qui influence les communes au nord-ouest du Parc). **Les prix du foncier et de l'immobilier restent globalement faibles** même s'ils ont tendance à augmenter, à l'image des tendances nationales en milieu rural notamment depuis la crise sanitaire du COVID19 (pression immobilière accrue). Ils sont également plus importants dans les polarités urbaines et rurales, et plus faibles dans les villages.

D'après une étude menée sur le marché foncier des communes du Parc Livradois Forez en 2015, **les terrains à bâtir concernent le plus grand nombre de transactions**, devant la vente de maisons individuelles.

À l'échelle du territoire, les marchés fonciers sont les plus dynamiques dans le secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs et le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire. Si Thiers recense un plus grand nombre de transactions autour de la vente d'appartements, les ventes concernent en très grande majorité des terrains à bâtir et des maisons sur les autres communes. Les transactions sont nettement moins importantes sur le secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois et celui d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez dont les communes ont les prix moyens les plus faibles du territoire.

Concernant spécifiquement le prix des terrains à bâtir, ils sont très faibles en comparaison avec les moyennes régionales. Les prix moyens des terrains constructibles sont de 113 € dans le Puy-de-Dôme, 63€ en Haute-Loire et 105€ en Loire.

Au cœur du territoire, les prix moyens au m² sont autour de 25 à 50€. Ils sont généralement un petit peu plus élevés dans les pôles.et un petit peu plus hauts dans le secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs que dans le secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez. On retrouve sur le territoire des opérations avec des coûts du foncier très bas (moins de 10 € le m²), notamment dans la partie sud. Ces opérations sont généralement portées par les collectivités, avec un coût d'aménagement non rentabilisé par la vente des terrains (les coûts d'aménagement réels pour la collectivité peuvent atteindre 30 à 40 € / m²). En outre, **la commercialisation des lotissements communaux n'est pas toujours au rendez-vous**, et les lots aménagés peuvent mettre plusieurs années avant d'être vendus (lotissements de Bertignat et de Vertolaye par exemple).

Même s'ils restent très bas et abordables, **les prix des terrains tendent à augmenter et cette tendance risque d'être confortée** par les politiques de lutte contre l'artificialisation des sols. **Les prix ont tendance à augmenter particulièrement dans le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire et dans les communes les plus à l'ouest du territoire (proche de Clermont-Ferrand)**. Plus l'on se rapproche de Clermont-Ferrand et plus les prix augmentent, du fait de l'attractivité de ce pôle urbain. Les prix au m² restent toutefois abordables entre 70 et 80 € le m² pour une parcelle viabilisée d'un lot à Billom car les prix des terrains à bâtir aux alentours de Clermont-Ferrand (dans un périmètre de 20 km) peuvent atteindre 150 € le m², parfois davantage.

- **Un marché immobilier plus dynamique dans l'espace périurbain de Clermont-Ferrand**

Le volume de transactions dans les communes de Billom Communauté est globalement à la hausse, avec des prix qui augmentent mais qui restent attractifs pour les personnes travaillant sur Clermont-Ferrand. Le prix moyen au m² pour l'achat d'une maison à Billom se situe aux alentours de 1719 € /m² en 2022. Les ventes concernent principalement des maisons individuelles, existantes ou neuves (maisons de constructeurs), essentiellement pour de la résidence principale.

À l'échelle de Billom Communauté, le délai moyen de vente est d'environ 3 mois, mais les transactions peuvent s'effectuer rapidement si le produit est vendu au prix du marché. Ces délais de vente tendent à augmenter sur les autres communes du territoire où les volumes de transactions sont parfois nettement plus faibles.

Vic-le-Comte (secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire) **est l'une des communes du territoire les plus « chères » en termes de prix moyen au m² pour l'acquisition d'une maison**, avec des prix moyens de 1950€/m², et jusqu'à 2600€/m² dans la moyenne haute. **Vient ensuite le secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs** avec une moyenne de 1130 €/m² pour l'achat d'une maison, pouvant aller jusqu'à 1800 €/m² sur les communes situées à l'ouest de Thiers.

La ville d'Ambert a un prix moyen de 1200€/m² pour l'achat d'une maison, et les prix baissent fortement aux alentours, avec des moyennes de l'ordre de 700 à 900 €/m². Le secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois reste le moins cher du PNR avec des prix moyens au m² ne dépassant pas les 800 €/m² en dehors du bourg d'Allègre.

Dans les communes des Monts du Livradois, une autre dynamique immobilière est observée, à savoir le **développement des ventes de bâtiments anciens (granges, fermes et dépendances) pour des travaux de transformation et de rénovation** afin de créer des nouveaux logements. Le volume de ce genre de transactions reste néanmoins faible au regard du volume global.

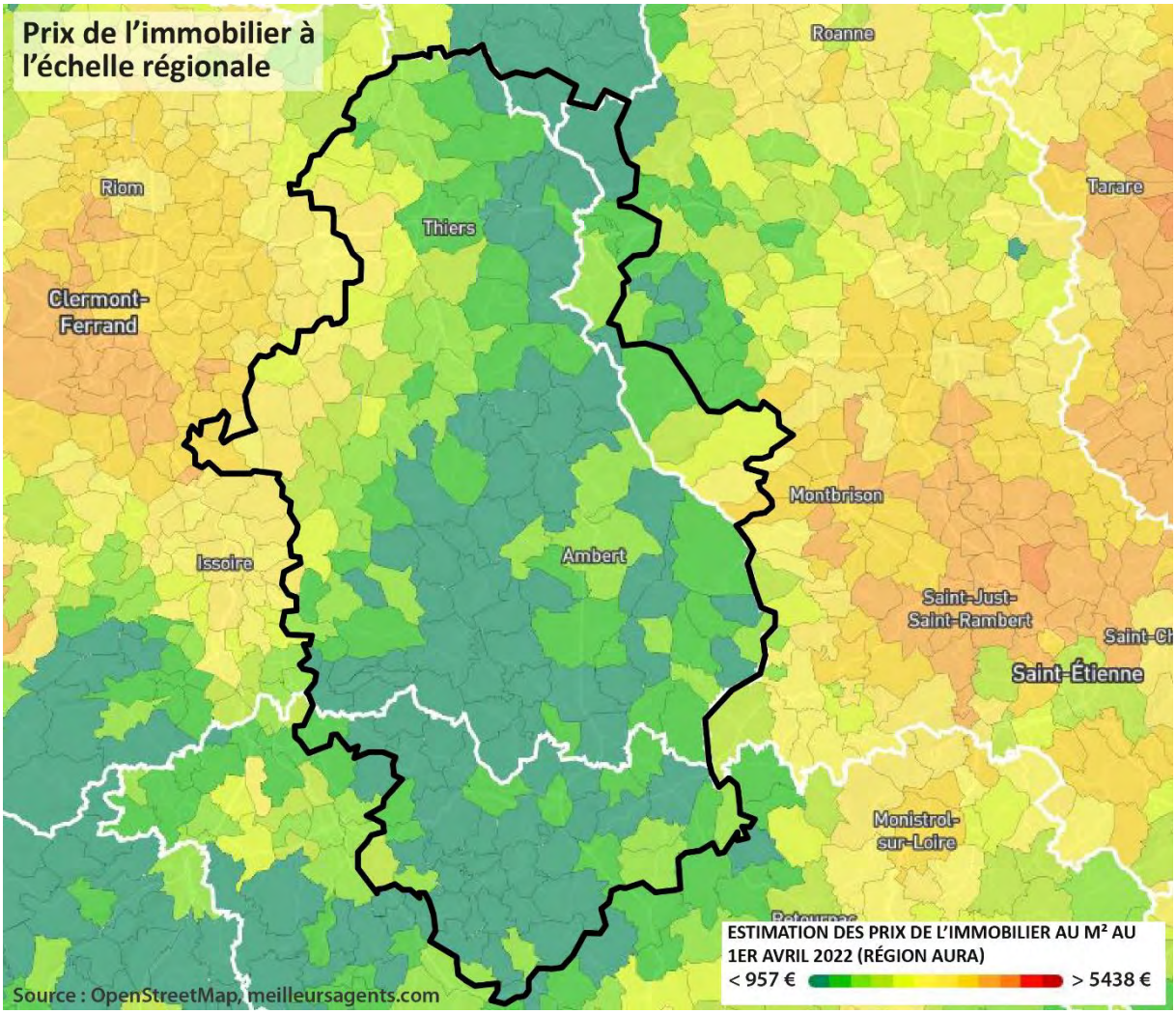

1.4 Différentes politiques d'urbanisme en cours

1.4.1 Les SCoT et leurs orientations

Le territoire est recouvert par **7 Schémas de Cohérence Territoriale**, à savoir :

- Le SCoT Livradois Forez qui recouvre une majeure partie des communes du territoire, celles des communautés de communes Thiers Dore et Montagne, Ambert Livradois Forez et Entre Dore et Allier.
- Le SCoT du Grand Clermont qui concerne les communes de Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté.
- Le SCoT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud pour les communes de la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire (Agglo Pays d'Issoire).
- Le SCoT du Pays du Velay qui concerne les communes du la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (Agglo Le Puy-en-Velay).
- Le SCoT Sud Loire-Centre pour les quelques communes de la communauté d'agglomération Loire-Forez (Loire Forez Agglo).
- Le SCoT Vichy Val d'Allier qui concerne 2 communes du territoire : communes de la communauté d'agglomération de Vichy (Vichy Communauté).
- Le SCoT Roannais, qui concerne les quelques communes de la communauté de communes du Pays d'Urfé.

- **Renforcer l'attractivité du territoire : l'ambition principale du SCoT Livradois Forez**

En dehors de quelques communes de la communauté de communes Entre Dore et Allier, l'ensemble des communes du SCoT Livradois-Forez font parties du territoire.

D'un point de vue sociodémographique, le SCoT fait ressortir des tendances similaires au présent diagnostic, notamment vis-à-vis :

- du vieillissement de la population, plus prononcé sur la communauté de communes Ambert Livradois-Forez et les communes situées à l'est de Thiers,
- des déséquilibres démographiques entre les communes de la communauté de communes Entre Dore et Allier qui bénéficient de l'attractivité clermontoise et les autres communes,
- de l'enjeu de réhabilitation du bâti ancien et des logements vacants,
- du manque de diversification de l'offre de logements.

Le SCoT affiche pour ambition principale **à l'horizon 2038**, le **renforcement de l'attractivité** en passant par l'affirmation d'une part, de l'armature des espaces naturels, agricoles et forestiers, et d'autre part de l'armature urbaine.

Concernant l'armature urbaine, il s'agit notamment de **préserver les équilibres démographiques actuels pour maintenir la cohérence avec les niveaux de services des polarités existantes** (pôles principaux de Thiers et Ambert, pôle relais, pôle de proximité). Cette ambition générale passe également par la **revitalisation des centres-villes et centres-bourgs** en visant le renforcement du rôle de la centralité avec plus de mixité fonctionnelle, et la reconquête du bâti ancien avec la redéfinition de la structure urbaine pour limiter les effets de l'étalement urbain et avec la requalification des entrées / traversées de bourgs.

Le SCoT Livradois Forez affiche 2 axes majeurs pour le développement du territoire à l'horizon 2038 :

- Axe 1 – Renforcer les conditions d'accueil en les adaptant aux évolutions sociodémographiques et d'habitat
- Axe 2 – Valoriser les ressources locales pour développer les activités et l'emploi

Le scenario démographique du SCoT prévoit une croissance annuelle moyenne de +0,35% sur 18 ans, en se basant sur le scenario haut d'Omphale de l'INSEE qui prévoit +0,3% par an à horizon 2030 (données 2013-2030). Si ce scenario reste ambitieux, il devrait permettre au territoire de retrouver une dynamique positive des migrations afin de tendre vers un meilleur équilibre générationnel. En effet, le SCoT a pour objectif de **maintenir les jeunes actifs sur le territoire** et de pouvoir **accompagner le vieillissement de la population** qui va s'accroître dans les années à venir. Il a également pour ambition de **renouveler les populations d'actifs en diversifiant leur profil** pour répondre aux enjeux socio-économiques du territoire et aux besoins des entreprises.

Pour répondre à ces ambitions démographiques, le SCoT prévoit la **production d'une offre de logements plus diversifiée et solidaire**, tournée à la fois à destination des jeunes actifs et des personnes âgées. Il s'agirait de produire environ 250 nouvelles résidences principales par an, en priorité via la réhabilitation des logements vacants et le renouvellement du bâti existant. **La vacance et les friches constituent une problématique majeure associée à l'enjeu de revitalisation des villes et des bourgs où elle se concentre**. Simultanément, le volume important des logements vacants représente une opportunité d'accueil de nouvelles populations à proximité des commerces et des services donc dans un cadre d'accessibilité satisfaisant.

A noter que, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, un programme d'étude va être mis en place en concertation avec les services de l'Etat, et visera en particulier les objectifs suivants :

- Préciser la stratégie de développement des services et équipements sur le territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale du ScoT,
- Déterminer des objectifs de diversification de l'offre de logement, notamment au regard des enjeux affichés dans le PADD de répondre aux besoins des populations les plus fragiles,
- Définir une stratégie d'ensemble sur le développement des zones d'activités.

- **L'enjeu de limiter le développement périurbain du SCoT du Grand Clermont**

Le SCoT du Grand Clermont affiche une ambition marquée de produire davantage de logements dans le cœur métropolitain de son territoire afin de limiter le desserrement de la métropole et des effets négatifs que cela peut induire : étalement urbain, allongement des distances domicile / emplois – services, etc.

Ainsi, le SCoT permet 15% de sa production totale de logements dans les espaces périurbains dont Billom Communauté fait partie. Cette dernière peut produire au maximum 2 370 logements dont 940 minimum à Billom qui est recensé comme pôle de vie dans l'armature du SCoT.

Concernant la politique de l'habitat à mener, la diversification de l'offre en logements, le maintien des populations fragiles dont les personnes âgées et la priorisation à la réhabilitation et au renouvellement urbain concernent les orientations principales.

- **Vers une légère augmentation de la croissance pour les communes rurales du SCoT du Pays du Velay et du SCoT du Pays d'Issoire**

Au sud du territoire, le SCoT du Pays du Velay vise également un **renforcement du cœur urbain du Puy-en-Velay ainsi que des polarités secondaires** : le pôle urbain secondaire de Craponne-sur-Arzon et les communes structurantes comme Allègre et La Chaise-Dieu. La commune de Craponne-sur-Arzon est par ailleurs ciblée pour le développement au nord de l'agglomération au cœur de son bassin de vie de proximité.

Le SCoT prévoit une croissance démographique de +0,55%/an, ce qui représente 480 logements à produire par an répartis selon l'armature territoriale. A titre d'exemple, le SCoT flèche 14 logements par an environ sur Craponne-sur-Arzon à horizon 2030.

Le SCoT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud prévoit une croissance démographique de +0,4% environ par an sur les communes rurales de son territoire, dont certaines situées sur le Livradois-Forez.

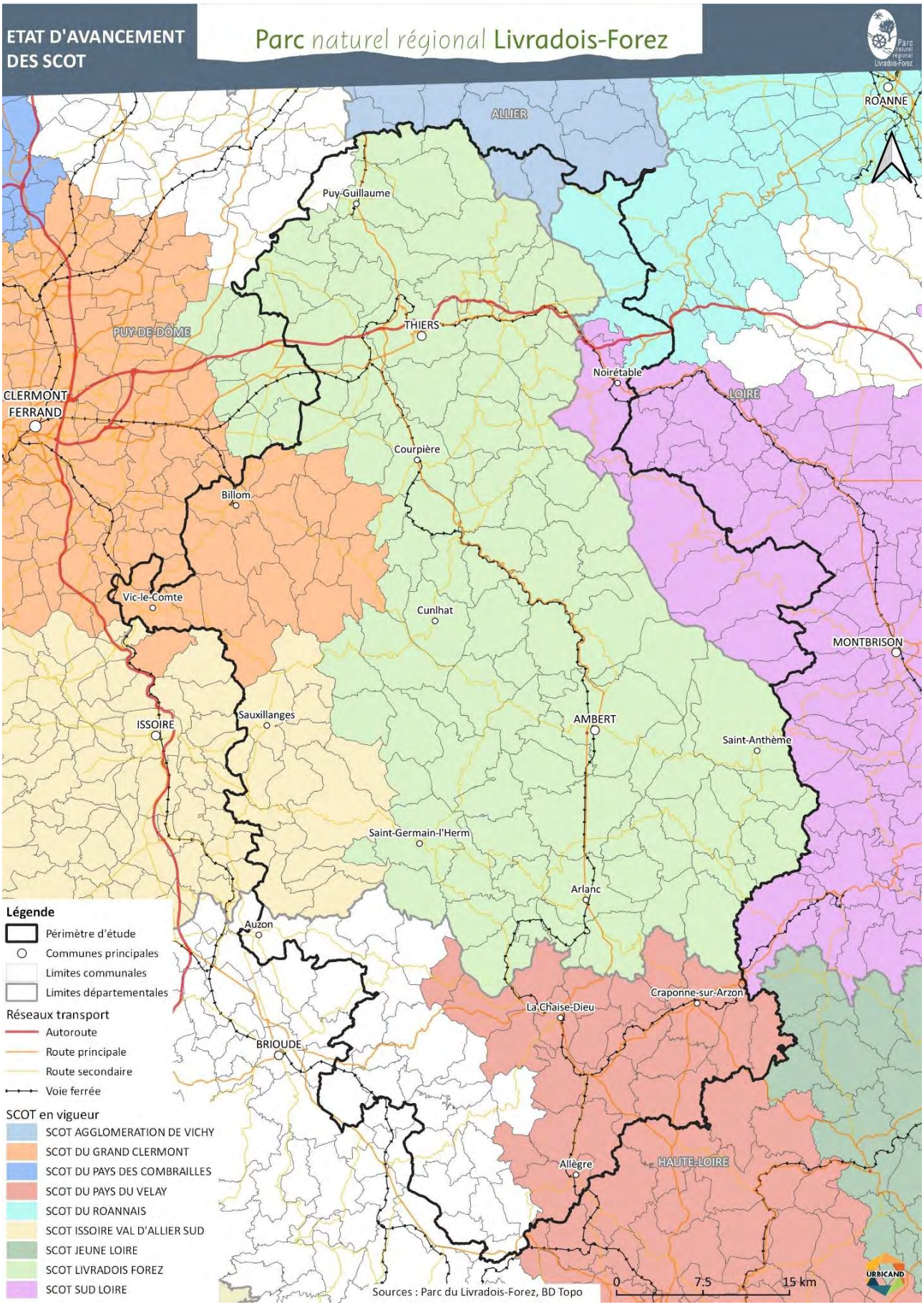
ETAT D'AVANCEMENT DES SCOT
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
ROANNE
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
SCOT en vigueur
SCOT AGGLOMERATION DE VICHY
SCOT DU GRAND CLERMONT
SCOT DU PAYS DES COMBRAILLES
SCOT DU PAYS DU VELAY
SCOT DU ROANNAIS
SCOT ISSOIRE VAL D'ALLIER SUD
SCOT JEUNE LOIRE
SCOT LIVRADOIS FOREZ
SCOT SUD LOIRE
Sources : Parc du Livradois-Forez, BD Topo
0
7.5
15 km
URBICAND

1.4.2 Des documents d'urbanisme locaux et outils de l'habitat portés par les EPCI

La couverture territoriale en documents d'urbanisme est très hétérogène, ce qui interroge l'évolution de l'aménagement du territoire et sa cohérence à l'échelle du territoire :

- 91 communes du territoire, soit un peu moins de la moitié, n'ont aucun document d'urbanisme règlementaire approuvé ou en cours d'élaboration. Ces communes sont concernées par le Règlement National d'Urbanisme et ne disposent d'aucun outil de planification de l'urbanisation sur leur territoire. On retrouve cette configuration en particulier dans la partie sud du territoire (communes de Haute-Loire notamment).
- 20 communes, soit 10%, disposent d'une Carte Communale. Ces communes sont également concernées par le Règlement National d'Urbanisme mais dispose d'une carte qui précise les zones constructibles.
- 25 communes, soit moins de 15%, sont dotées de PLU communaux et 55 communes, soit un peu moins de 30%, sont concernées par des PLUi exécutoires (Billom Communauté, trois anciens EPCI de la communauté de communes Ambert Livradois Forez) ou en cours d'élaboration (Loire Forez Agglo, Entre Dore et Allier, Mond'Arverne Communauté, Brioude Sud Auvergne), ce qui va conduire à renforcer prochainement la couverture par ce type d'outils. Les communautés de communes des Rives du Haut Allier, Thiers Dore et Montagne,Auzon Communauté et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay ne se sont pas dotées jusqu'à présentde la compétence Plan Locaux d'Urbanisme, ce qui signifie que ces secteurs ne seront pas couverts à court terme par un PLUi.
- La mise en place de PLUi à l'échelle de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez et de l'Agglo Pays d'Issoire est en réflexion du fait de la compétence communautaire. Actuellement, les démarches d'élaboration d'un PLUi ne sont pas engagées. Elles pourraient cependant conduire, dans un délai de 3 à 4 ans, à renforcer de manière notable la couverture du territoire.

Les documents d'urbanisme existants sur un peu plus de 50% du territoire permettent de mieux maîtriser l'évolution des espaces urbains, notamment sur le plan qualitatif (priorisation à résorption de la vacance, qualité urbaine des projets, …). **Le transfert de la compétence plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale n'a pas été validé dans tous les EPCI, et ce sujet fait encore fortement débat sur le territoire**. La mise en place de PLU intercommunaux s'avère être un exercice particulièrement complexe notamment dans les secteurs où la culture de la planification n'est que peu développée (secteurs au RNU).

En termes d'action sur l'habitat, les EPCI sont également organisés avec des approches relativement diverses suivant les collectivités :

- Les communautés de communes Thiers Dore et Montagne, de Mond'Arverne Communauté, et la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire sont dotées d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). La communauté de communes Billom Communauté s'est dotée d'un PLUiH (ayant valeur de PLH), et la communauté d'agglomération Loire Forez est également en cours d'approbation d'un tel document. Ces outils permettent de mieux planifier la diversité de l'offre de logements sur le territoire, et de déployer des actions opérationnelles pour l'améliorer.
- La mise en place des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) se développement sur le territoire : communautés de communes Ambert Livradois-Forez (OPAH-RU sur les communes prioritaires du territoire), Thiers Dore et Montagne, Billom Communauté, communauté d'agglomération du Pays d'Issoire. Des réflexions sont en cours pour déployer des OPAH au niveau de la communauté de communes Auzon Communauté, et de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Ces outils sont complémentaires aux démarches engagées de revitalisation, et permettent d'intervenir de manière plus forte sur les îlots dégradés et les espaces à renouveler dans les cœurs de bourgs.

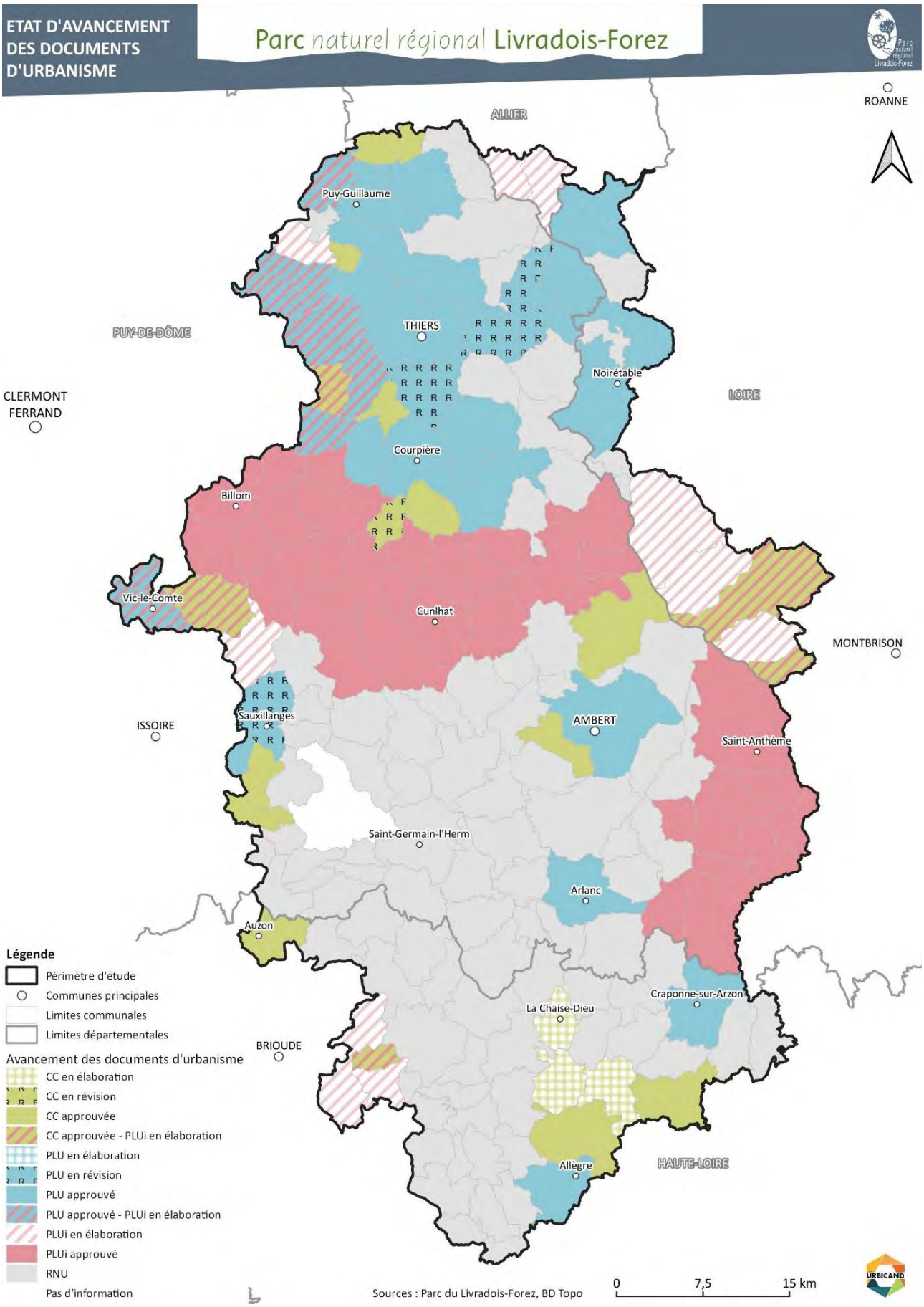
ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
THIERS
PUY-DE-DÔME
CLERMONT FERRAND
Noirétable
LOIRE
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Avancement des documents d'urbanisme
CC en élaboration
CC en révision
CC approuvée
CC approuvée - PLUi en élaboration
PLU en élaboration
PLU en révision
PLU approuvé
PLU approuvé - PLUi en élaboration
PLUi en élaboration
PLUi approuvé
RNU
Pas d'information
Sources : Parc du Livradois-Forez, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

- Les communes de Thiers et Ambert bénéficient d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) validée dans le cadre des programmes "Action cœur de ville" pour Thiers et "Petites villes de demain" pour Ambert. Les communautés de communes Ambert Livradois Forez, Tiers Dore et Montagne, Mond'Arverne Communauté, Billom Communauté, Auzon communauté, et les communautés d'agglomération du Pays d'Issoire et du Puy-en-Velay, bénéficient d'un accompagnement dans la mise en œuvre d'une ORT afin notamment de renforcer les dispositions d'aide aux acteurs privés dans la rénovation de leur patrimoine bâti situé en centre-ville dans le cadre du programme "Petites villes de demain". Les communes suivantes sont engagées dans ce programme : Puy Guillaume, Courpière, Noirétable, Vic-le -Comte, Billom, Sauxillanges, Auzon, Allègre, Ambert, Cunlhat et Arlanc.

1.4.3 Des dynamiques de revitalisation des centralités autour du programme « Habiter autrement les Centres Bourgs »

Plusieurs paramètres pèsent aujourd'hui sur l'attractivités des centralités, à l'instar des tendances observées au niveau national (en particulier en milieu rural) : logements anciens et en partie inadaptés aux attentes des ménages (espaces extérieurs, accessibilité, isolation thermique et acoustique, etc.), diminution de l'offre commerciale, traitement des espaces publics… Une approche transversale est indispensable pour retrouver l'attractivité de ces espaces.

D'importants travaux ont été engagés pour la revitalisation des centralités depuis 2011, avec un rôle d'impulsion porté par le syndicat mixte du Parc sur ce sujet dans le cadre et à la suite d'un premier programme « habiter autrement les centre-bourgs » (conduit sur le territoire avec le Département du Puy-de-Dôme), qui avait pours objectifs de :

- Proposer une méthodologie transposable de reconquête des centres-bourgs ;
- Identifier les freins socioculturels, patrimoniaux, juridiques et financiers à l'aboutissement de projets en centres-bourgs ;
- Faire émerger des solutions innovantes pour redonner aux centres-bourgs leur attractivité et leur capacité à accueillir de nouveaux habitants.

De nombreux projets de revitalisation ont été accompagnés sur le territoire, notamment dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez (dispositif collectif animé par le syndicat mixte du Parc), avec la définition de stratégies de revitalisation puis la mise en œuvre de projets opérationnels : Châteldon, La Monnerie-le-Montel, Courpière, Saint-Dier-d'Auvergne, Cunlhat, Saint-Germain-l'Herm, Ambert, Olliergues, Allègre, Sauxillanges, Saint-Jean-des-Ollières… ou encore la commune de Thiers.

Sur le volet commercial, une politique affirmée a été mise en place à l'échelle du SCoT Livradois-Forez pour encadrer la localisation des commerces, en privilégiant le maintien dans les centralités. Cependant, les outils réglementaires ne permettent pas de tout encadrer, et des délocalisations en entrées de bourgs ou de villages ont tout de même été observées ces dernières années (pharmacies, boulangeries…).

Sur le volet opérationnel, il est observé des difficultés à mobiliser des acteurs privés pour investir dans les projets de reconquête des ilots dégradés dans les centres-bourgs. Des réflexions ont été engagées pour développer des outils sans aller jusqu'à créer des établissements en charge d'opérations d'aménagement : SEM, SPL, foncières, et SCIC dans une logique d'implication des forces vives du territoire (habitants, artisans…). Par ailleurs, le syndicat mixte du Parc a consolidé son partenariat avec l'EPF d'Auvergne (Etablissement Public Foncier) a été consolidée afin de faciliter l'intervention de ce dernier sur le territoire.

1.4.4 L'Atelier d'urbanisme : une démarche volontaire impulsée par le Parc

Depuis 2013, le syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont mis en place l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, dispositif d'ingénierie mutualisé à la disposition des collectivités pour accompagner leurs projets d'urbanisme règlementaire (documents d'urbanisme) et d'aménagement. L'Atelier, qui rassemble et fait intervenir de multiples partenaires en plus du syndicat mixte du Parc (DDT, CAUE, Aduhme agence locale de l'énergie 63, , EPCI, Agences départementales d'ingénierie 43 et 63, Fibois Auvergne, EPF d'Auvergne, chambres d'agriculture, etc.), accompagne les projets des communes mais également des EPCI.

Les projets opérationnels accompagnés peuvent être de natures diverses : aménagements de centres bourgs, projets d'extensions de bourgs, aménagements paysagers d'espaces publics ou de zones d'activités, constructions et rénovations d'équipements publics, etc.

Entre 2013 et 2022, plus de 420 projets ont été accompagnés sur tout le territoire, notamment en matière d'aménagement des espaces publics mais aussi sur la construction et la rénovation d'équipements publics (cf. carte ci-après).

Même si tous les projets du territoire du Parc peuvent être accompagnés « même les plus petits », certains EPCI ont moins sollicité l'Atelier d'urbanisme. Les Communauté de Communes en frange du territoire (Loire Forez Agglomération, Rives du Haut-Allier et Brioude-Sud-Auvergne) ont très peu sollicité le dispositif pour leurs projets (moins d'une sollicitation par commune). On constate également une plus faible sollicitation sur les communes de Haute-Loire : 15 communes de Haute-Loire (sur 36 communes du périmètre classé actuel) n'ont jamais fait appel à l'Atelier d'urbanisme pour un projet communal.

Globalement, on observe que la mobilisation de l'Atelier d'urbanisme est multiple : la moitié des communes (81) ont sollicité l'Atelier pour 2 projets ou plus ; 20 communes ont été accompagnées pour 5 projets communaux ou plus.

L'articulation avec les Départements est également hétérogène, avec par exemple des agences d'ingénierie développées dans le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire pour accompagner les projets. Ce type de service aux communes n'est pas proposé par le Département de la Loire.

Dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme, des temps de sensibilisation, appelées les Rencontres de l'Atelier, sont également organisées avec les partenaires de l'Atelier à destination des élus du territoire (35 rencontres depuis 2013) : visites de sites, voyages d'études, conférences, formations, etc. Ces temps, de co-construction du programme puis d'élaboration de chaque Rencontre, permettent tout autant de resserrer les liens partenariaux que de sensibiliser les techniciens et élus participants.

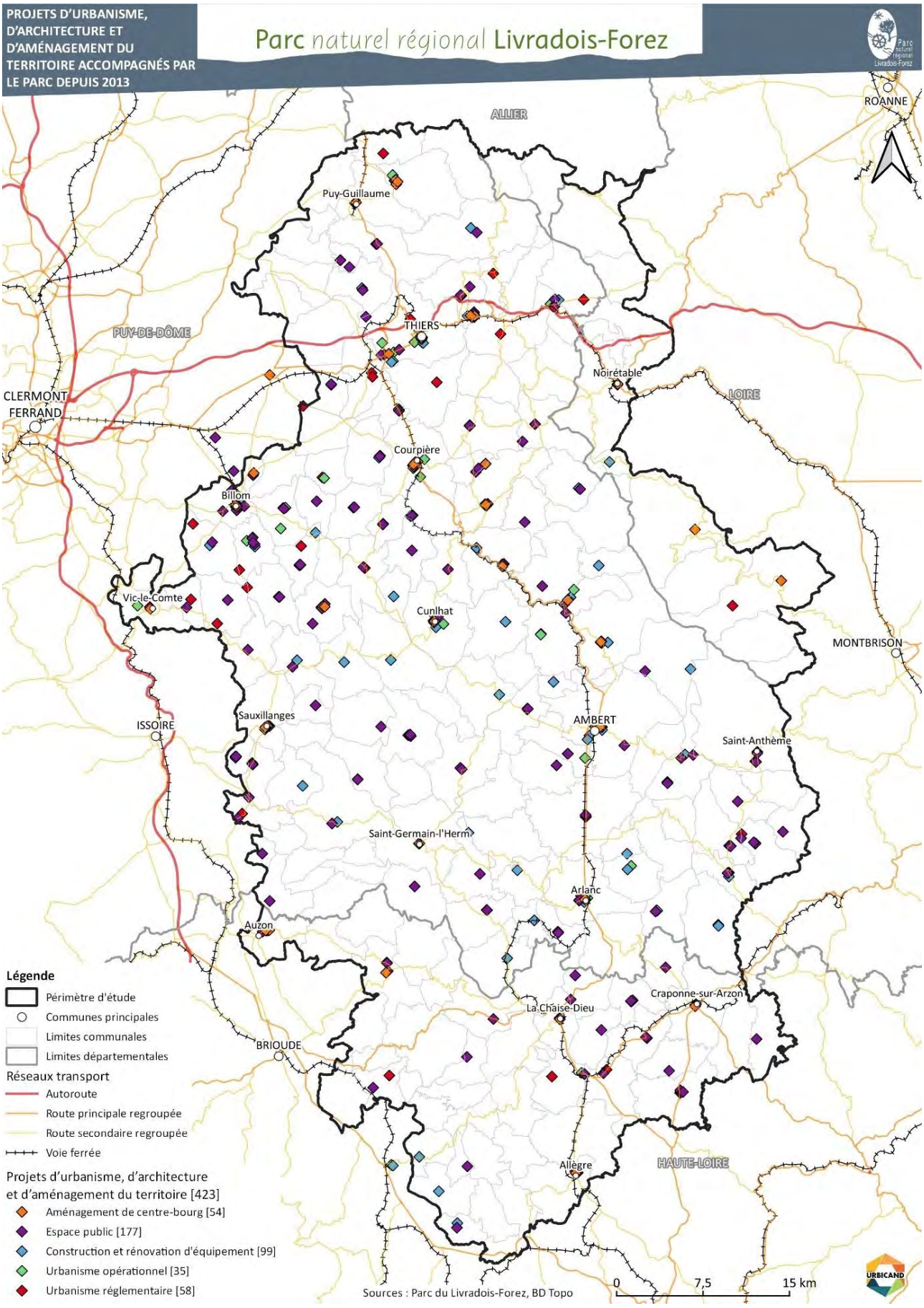
PROJETS D'URBANISME, D'ARCHITECTURE ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ACCOMPAGNÉS PAR LE PARC DEPUIS 2013
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
ROANNE
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale regroupée
Route secondaire regroupée
Voie ferrée
Projets d'urbanisme, d'architecture et d'aménagement du territoire [423]
Aménagement de centre-bourg [54]
Espace public [177]
Construction et rénovation d'équipement [99]
Urbanisme opérationnel [35]
Urbanisme réglementaire [58]
Sources : Parc du Livradois-Forez, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

1.6 Synthèse

Le territoire d'étude présente une situation démographique mitigée, avec une population qui tendait à diminuer dans la seconde moitié du vingtième siècle, et qui se maintient depuis. Ce constat reste à tempérer, car c'est le secteur de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand, plus dynamique, qui permet le maintien de la population, cette dernière diminuant progressivement sur le reste du territoire.

Plusieurs phénomènes caractérisent la population du territoire et viennent questionner les politiques d'accès au logement, aux équipements et aux emplois :

- **La population est vieillissante, et les personnes seules et les couples sans enfants sont de plus en plus nombreux en proportion**. Ce phénomène, observé à l'échelle nationale mais accentué ici, peut poser des questions d'isolement et d'accès aux services, en particulier dans les secteurs moins dynamiques (hors aire urbaine de Clermont-Ferrand), également moins dotés en services et outils de mobilité.
- La population se caractérise par des **revenus modestes**, et une **fragilité budgétaire et sociale** particulièrement prononcée, ce qui pose des questions fortes de précarité énergétique, d'accès à la mobilité (avec la hausse des prix de l'énergie et le caractère rural du territoire), d'accès au logement, d'employabilité et d'accès à l'emploi. **Compte tenu des coûts relativement faibles de l'immobilier sur le territoire, ce dernier est même attractif pour des populations précaires**, ce qui n'est pas sans générer des difficultés : nouveaux arrivants peu employables par les entreprises existantes, conditions de logements peu satisfaisantes, isolement…

En matière d'offre de logements et d'organisation des parcours résidentiel, il faut souligner la **difficulté observée sur le territoire à proposer une offre diversifiée, avec un parc de logements locatifs et de logements abordables peu représenté,** et dont la part a tendance à diminuer. Les parcs locatif et abordable présentent en outre des problématiques de qualité (typologies, accessibilité, performance énergétique…), ce qui pose la question de leur renouvellement et de leur entretien à long terme. Il existe en en effet une vraie difficulté à mobiliser des acteurs pour produire ce type de logements (acteurs privés et bailleurs).

D'autres types de logements sont également peu représentés, et pourront être davantage nécessaires à l'avenir au regard des tendances sociodémographiques :

- Les **petits logements**, avec une représentation importante des petits ménages (1 ou 2 personnes), et une offre de logements T1-T3 faible.
- Les **logements adaptés pour les personnes âgées** (non médicalisés ou médicalisés), dans un contexte de vieillissement de la population qui se poursuit.
- Les **formes de logement alternatives au logement individuel** (collocation, habitat partagé…), qui peuvent faire l'objet d'une demande accrue en particulier pour attirer de nouveaux arrivants.

D'une manière générale, **la production de logements est en baisse** sur la dernière décennie, et des interrogations sont soulevées sur la capacité à produire à l'avenir des logements adaptés (prix et qualité) pour les habitants. **Plusieurs paramètres sont susceptibles de contribuer à une hausse des prix des logements** (fin de l'artificialisation des sols, hausse des prix des matériaux, renforcement des normes énergétiques), ce qui va encore complexifier les parcours résidentiels.

Parallèlement à cette baisse de production, **l'importance du parc vacant et du parc de résidences secondaires** (notamment dans la moitié sud du territoire) sont également à souligner, car cela limite la disponibilité du parc pour les résidents.

La vacance, élevée (14%) et en augmentation, reflète le déficit d'entretien du bâti ancien, avec des logements généralement inadaptés en matière de confort, d'accessibilité, de performance énergétique. A noter que la vacance n'est pas uniquement liée à cette dégradation, mais aussi à des phénomènes de rétention (patrimoines familiaux).

L'ensemble de ces constats doivent être tempérés en considérant la diversité des situations sur le territoire. D'une manière très globale, on retrouve deux modèles distincts entre la partie nord-ouest (aire urbaine de Clermont-Ferrand notamment) et le sud du territoire :

- Dans l'aire urbaine de Clermont-Ferrand, les dynamiques immobilières et la rotation du parc de logement sont plus importantes, avec des communes qui accueillent des « navetteurs » travaillant dans l'unité urbaine de Clermont-Ferrand. Les enjeux de parcours résidentiels et de fragilité économique des ménages ne sont pas pour autant à négliger, car on retrouve dans ce secteur une part de ménages plutôt modestes s'étant éloignés de Clermont-Ferrand pour des raison de coût de l'immobilier. Ces populations peuvent être fragilisées par l'augmentation des coûts du carburant et du prix du logement.
- Dans la moitié sud du territoire et en particulier dans le Haut Livradois, on retrouve une population particulièrement vieillissante, avec un parc de logement qui évolue peu. Les risques dans ce secteur sont davantage liés à l'isolement des ménages (dépendants de la voiture individuelle) et à la précarité énergétique, avec des propriétaires occupants n'ayant pas les moyens de rénover leurs logements.
- Enfin, il faut également souligner les problématiques spécifiques qui se retrouvent dans les principaux pôles du territoire (Thiers et Ambert en premier lieu), avec la présence de logements dégradés et une relative concentration de populations plus fragiles. Les pôles ont également une fonction d'accueil des personnes âgées, avec des interrogations sur la suffisante de l'offre de logements adaptée.

Pour traiter l'ensemble de ces sujets, le déploiement de politiques d'urbanisme et d'habitat représente une question centrale. Des outils importants ont été déployés à l'échelle du territoire classé actuel du Parc, avec l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez qui a permis d'accompagner de nombreuses démarches de planification et d'aménagement, mais également les programmes de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes. Ces derniers ont permis de définir des **stratégiques de reconquête des centres anciens**, mais ces centralités restent fragiles sur le plan de l'habitat comme du commerce.

La problématique concerne désormais le passage à l'opérationnel pour intervenir sur des îlots dégradés ou des friches, mais ce **passage à l'opérationnel est difficile du fait d'un manque d'acteurs privés pour intervenir dans les centres anciens et sur des opérations complexes**. Certains EPCI ont déployé des outils en parallèle de l'action du syndicat mixte du Parc (PLH, OPAH…) mais ce déploiement nécessite des moyens importants, et les politiques des EPCI restent hétérogènes.

Concernant les outils de planification, on retrouve un différentiel important entre le nord et le sud du territoire, avec des communes au RNU relativement nombreuses dans la partie sud du territoire, ou l'on retrouve une moindre culture de la planification. Les élus font également remonter des inquiétudes par rapport à la complexité des démarches de PLUi, et par rapport à la mise en œuvre de la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dans des communes très rurales et présentant de faibles dynamiques de construction.

2 L'offre d'emplois et de services, et l'organisation des mobilités

2.1 Un tissu économique et un emploi fragiles

2.1.1 Un emploi sur place qui tend à diminuer

- **Une baisse de l'emploi contrairement à la dynamique régionale**

En 2018, le territoire compte environ 35 400 emplois, majoritairement concentrés sur le secteur de Thiers, Bois-Noirs et bords de Limagne ainsi que sur le secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez. **Le territoire a connu une baisse de l'emploi entre 2013 et 2018, avec la perte de 1084 emplois**, soit -0,6% d'évolution annuelle : une tendance inverse à celle de la région qui enregistre une hausse d'emplois de +,0.4% par an sur la même période.

La diminution de l'emploi sur place entre 2013 et 2018 touche moins fortement la frange ouest du territoire (secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire) mais elle est **plus forte en partie sud** (secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez et secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois). Les villages du secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire présentent des tissus économiques un peu plus dynamiques (+80 emplois entre 2013 et 2018 sur la communauté de communes Billom Communauté) liés en partie au développement des services et commerces en réponse au développement démographique plus important sur ces villages.

D'une manière générale, **la diminution de l'emploi sur place pose la question de la dépendance de certains secteurs vis-à-vis des pôles d'emplois extérieurs au territoire** et de la manière de renforcer l'emploi localement (type d'emplois à attirer, localisation à privilégier, etc.).

Evolution de l'emploi entre 2013 et 2018	Emploi 2013	Emploi 2018	Evolution 2013-2018	
			% annuelle	valeur absolue
Secteur de La Chaise-Dieu, Craponne et du Brivadois	3417	3233	-1,1%	-184
Secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez	10748	10359	-0,7%	-390
Secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire	5084	5126	0,2%	42
Secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs	17266	16713	-0,6%	-553
PNR Livradois-Forez	**36515**	**35431**	**-0,6%**	-1084
Région Auvergne-Rhône-Alpes	3167416	3227800	0,4%	
France hors Mayotte	26345233	26599318	0,2%	

Source : INSEE RGP 2018

La baisse de l'emploi concerne majoritairement les ouvriers et employés, qui sont les catégories socio-professionnelles les plus nombreuses du territoire. Le nombre d'emplois des artisans, commerçants et des professions intermédiaires se maintient mais le nombre d'emplois ouvriers a baissé fortement entre 2013 et 2018 (1 570 emplois perdus). Cette tendance peut s'expliquer par des fermetures d'entreprises, mais également par des départs à la retraite d'entrepreneurs et par des difficultés de recrutement (offres d'emplois ne trouvant pas preneurs)

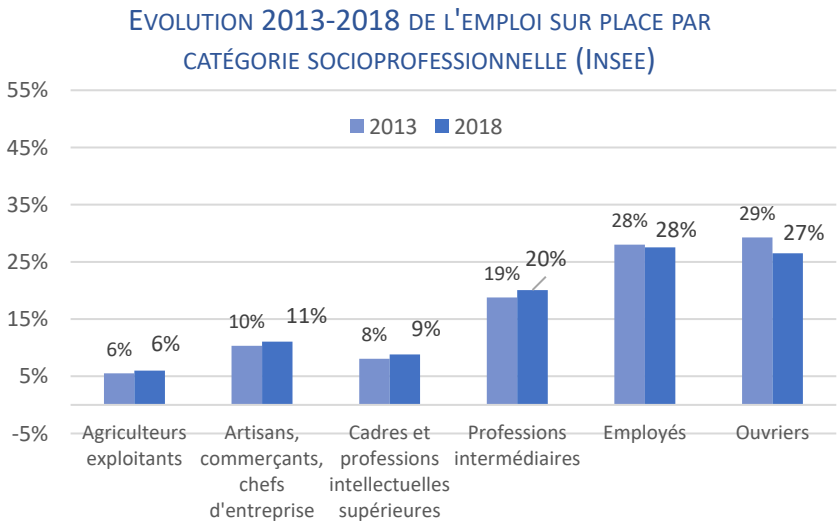

- **Les pôles d'emploi structurants**

Le territoire est encadré par plusieurs pôles d'emplois importants dont la dynamique est plus favorable que celle des pôles d'emplois du Livradois Forez. En effet, Clermont-Ferrand, Issoire, le Puy-en-Velay, Montbrison et Vichy sont des pôles urbains extérieurs offrant une quantité et une diversité d'emplois plus importante, et connaissent une dynamique de création d'emplois entre 2013 et 2018 (en dehors du cas particulier de Vichy). **Environ 14 850 actifs du territoire vont travailler à l'extérieur du territoire**, notamment dans les pôles urbains de Clermont-Ferrand (7300 actifs), d'Issoire (1 100 actifs) ou encore de Vichy (500 actifs). Les mobilités domicile-travail vers Montbrison, Saint-Étienne ou Le Puy-en-Velay restent limitées.

D'une manière générale, la situation est moins favorable pour l'ensemble des pôles d'emplois du territoire. **Le principal pôle d'emploi de Thiers affiche une perte d'emplois significative sur un temps long avec une perte de plus de 600 emplois entre 2008 et 2018**.

Avec 7 000 emplois environ, Thiers représente le pôle principal d'emplois suivi par Ambert qui compte 3 800 emplois. Le territoire bénéficie également d'un maillage de pôles secondaires avec Courpière (1 700 emplois), Billom (1 675 emplois) suivi de Vic-le-Comte (1 300 emplois), Craponne-sur-Arzon (1 130 emplois) et Puy-Guillaume (1 100 emplois).

- **Une dynamique de tertiarisation des activités qui suit les tendances nationales**

On observe sur le territoire une dynamique de tertiarisation des activités qui suit les tendances nationales : l'emploi présentiel, directement lié à la présence des habitants, représente environ 60% de l'emploi local, alors qu'il ne représentait que 50% à la fin des années 1990.

L'emploi productif est toutefois plus représenté en moyenne qu'à l'échelle régionale et nationale, ce qui montre la **vocation productive du territoire à travers l'industrie et l'agriculture**. Au-delà de ce constat, l'équilibre présentiel / productif est plutôt stable sur les 10 dernières années, ce qui n'est pas forcément un signe positif, car cela peut illustrer une **difficulté du territoire à tirer profit du développement de l'économie présentielle** observé à l'échelle nationale et régionale.

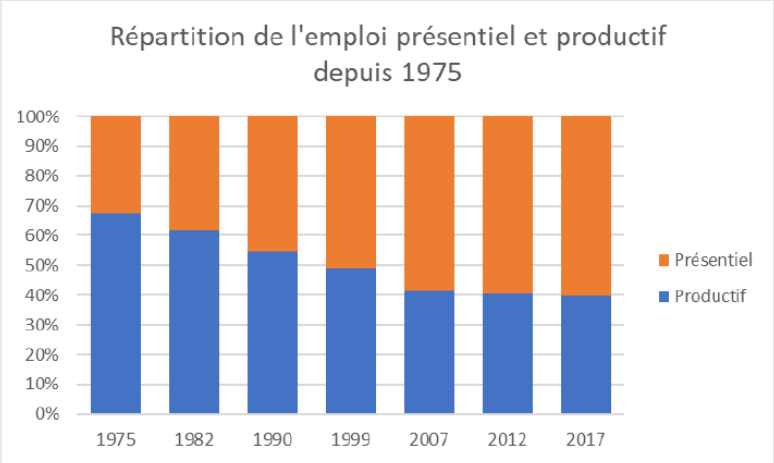

Source : INSEE RGP 2018

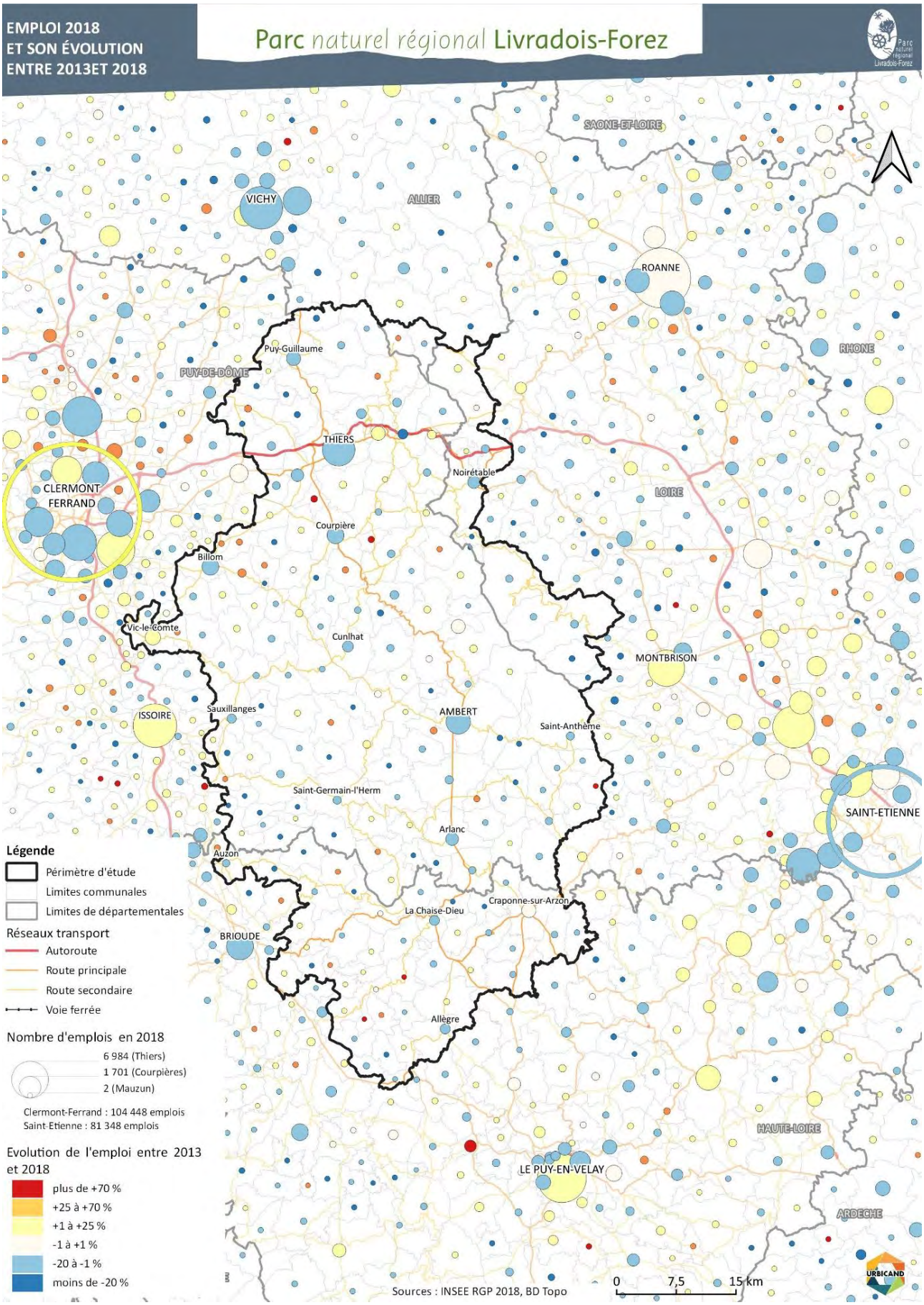
EMPLOI 2018
ET SON ÉVOLUTION
ENTRE 2013ET 2018
Parc naturel régional Livradois-Forez
SAONE-ET-LOIRE
ALLIER
VICHY
ROANNE
RHONE
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
Noirétable
CLERMONT
FERRAND
LOIRE
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
SAINT-ETIENNE
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
LE PUY-EN-VELAY
ARDECHE
Légende
Périmètre d'étude
Limites communales
Limites de départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Nombre d'emplois en 2018
6 984 (Thiers)
1 701 (Courpières)
2 (Mauzun)
Clermont-Ferrand : 104 448 emplois
Saint-Etienne : 81 348 emplois
Evolution de l'emploi entre 2013 et 2018
plus de +70 %
+25 à +70 %
+1 à +25 %
-1 à +1 %
-20 à -1 %
moins de -20 %
Sources : INSEE RGP 2018, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

- **Un territoire à dominante résidentielle, qui tend à se résidentialiser**

Le territoire compte 8 emplois sur place pour 10 actifs résidents en 2018, contre 8,2 emplois sur place pour 10 actifs en 2013, ce qui correspond à la baisse d'emplois observée sur la même période. La région Auvergne-Rhône-Alpes affiche un ratio emploi / actif beaucoup plus équilibré avec 9,6 emplois pour 10 actifs sur la même période.

Le territoire enregistre une baisse de sa population active (-0,2% par an entre 2013 et 2018), mais moins importante que la baisse du nombre d'emplois (-0,6% par an sur la même période). Ces tendances diffèrent d'un secteur à l'autre du territoire :

- **Le ratio emploi / actif est plus équilibré dans les bassins de vie de Thiers et d'Ambert**, qui concentrent l'offre principale d'emplois du Livradois Forez
- **Le secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois, qui offre le moins d'emplois sur le territoire, tend à se résidentialiser** avec une baisse progressive du ratio emploi / actif en passant de 0,81 emploi par actif en 2008 à 0,78 en 2018 qui s'explique par la perte d'emplois sur ce secteur.
- **Le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire est davantage résidentialisé**, avec des actifs tournés vers les pôles extérieurs de Clermont-Ferrand et d'Issoire. Le ratio emploi / actif est le plus faible du territoire soit 0,49 et tend à baisser ces 10 dernières années face au desserrement des pôles urbains voisins.

Ratio emplois / actifs occupés

	2008	2013	2018
Secteur de La Chaise-Dieu, Craponne et du Brivadois	0,81	0,80	0,78
Secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez	0,90	0,93	0,92
Secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire	0,52	0,49	0,49
Secteur de Thiers, Entre Dore et Allier et des Bois Noirs	0,93	0,91	0,90
PNR Livradois-Forez	0,82	0,81	0,80
Région Auvergne-Rhône-Alpes	0,97	0,97	0,96
France hors Mayotte	0,99	0,99	0,98

Source : INSEE RGP 2018

2.1.2 Un tissu économique local riche mais fragile

- **Un tissu économique marqué par les secteurs de l'industrie, du commerce et du service public**

Historiquement industriel, le tissu économique du territoire est assez atypique : une grande partie de la population active travaille encore dans le secteur de l'industrie malgré la déprise et le phénomène de désindustrialisation qu'a connu le territoire. Le secteur de l'industrie pèse 23% des emplois en 2018 contre 15% à l'échelle régionale, ce qui marque l'identité industrielle du territoire notamment sur les bassins de Thiers (27% des emplois) et d'Ambert (25% des emplois) avec la métallurgie en lien notamment avec la coutellerie, la plasturgie, l'emballage, le textile, etc. À titre d'exemple, le secteur de l'industrie manufacturière représente 8 850 emplois. **Le secteur de l'industrie reste néanmoins fragile avec une chute de 20% des emplois en 10 ans** (-12% des emplois entre 2013 et 2018, en comparaison la baisse d'emplois de ce secteur à l'échelle de la région est de -2,4%).

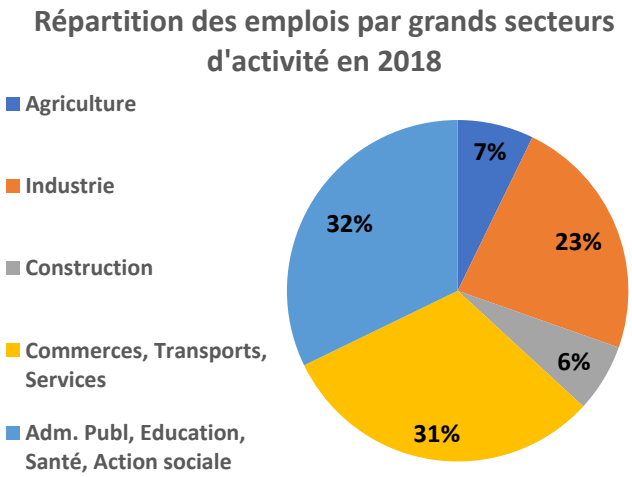

Source : INSEE RGP 2018

La désindustrialisation marque le territoire et questionne les emplois à venir dans ce secteur : de nouvelles formes d'emplois sont à trouver en lien avec la dimension ouvrière très entrepreneuriale sur le territoire.

Le secteur des services publics et au public dont l'administration, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale pèse le plus fortement dans l'économie locale avec 11 600 emplois sur le territoire, soit 32% des emplois : près de 3000 emplois dans l'administration, 2 650 dans l'enseignement, 2 300 dans la santé, 3 500 dans l'action sociale (hébergement médicalisé en particulier). Si ce secteur était le seul en croissance en matière d'emplois entre 2008 et 2018, il fait face à une légère baisse du nombre d'emplois entre 2013 et 2018 (-0,7%), contrairement aux tendances nationales et régionales où le nombre d'emploi du secteur augmente (+3,7% à l'échelle régional sur la même période). Le territoire compte des structures publiques majeures dont certains grands employeurs sont susceptibles d'être fragilisés par des fermetures d'équipements, la réduction de personnel : hôpitaux (Thiers, Billom, Ambert, Craponne), lycées et collèges, collectivités (Département, ville de Thiers, EPCI…). Des structures « parapubliques » également comme l'ADAPEI, les EPHAD, service d'aide par le travail, associations de soutien aux personnes handicapées, association Emmaüs…

Ces activités représentent à la fois une manne d'emploi local et des services nécessaires à la population. Un maillage actuel de pôles d'équipements de proximité qui semble plutôt bon pour couvrir le territoire, mais avec certains pôles fragiles en termes d'offre (Cunlhat, Arlanc, Noirétable, Allègre…). Le secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire a la part la plus forte d'emplois dans le secteur public, en cohérence avec sa dynamique démographique plus forte du fait du desserrement des agglomérations voisines. Une part à la hausse ces dernières années. Le secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois et le secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez sont ceux qui enregistrent les plus fortes baisses du nombre d'emplois dans le domaine des services au public tout en conservant une part d'emplois assez forte : respectivement 35 % et 31% des emplois. **La forte baisse des emplois dans le secteur public dans les bassins de vie de La Chaise-Dieu, Allègre et Craponne interroge le maintien de la qualité du niveau des services publics en lien avec sa résidentialisation progressive du fait d'une perte d'emploi d'une manière générale.**

Le second secteur d'activité le plus représenté en matière d'emplois **concerne les commerces**, transports et services qui représentent 31% des emplois du territoire en 2018, répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire. À titre de comparaison, ce secteur représente 45% des emplois à l'échelle régionale. En comptant la réparation d'automobiles et motocycles, cela équivaut à environ 3 750 emplois sur le territoire. Le secteur connaît également une baisse de son nombre d'emplois d'environ -6% entre 2013 et 2018 contrairement à la dynamique régionale et nationale où la part a augmenté.

Le secteur agricole[47] représente environ 7% des emplois, cette part étant largement supérieure à la moyenne régionale. L'emploi agricole tend à diminuer mais on observe un redressement entre 2013 et 2018. La part des emplois agricoles est plus importante dans le sud du territoire notamment sur sa partie altiligérienne.

À l'image de la tendance nationale, **le secteur de la construction est particulièrement fragile** sur le territoire ; il représente 6,5% des emplois du territoire soit environ 2 000 emplois d'après la base SIRENE. Le nombre d'emplois a chuté ces 10 dernières années (-12,4% entre 2013 et 2018) en particulier sur la partie sud du territoire aux alentours d'Allègre, La Chaise-Dieu et Craponne-sur-Arzon (-25% d'emplois) et sur le bassin de vie d'Ambert (-14%).

[47] L'emploi agricole est détaillé dans la partie agriculture du diagnostic

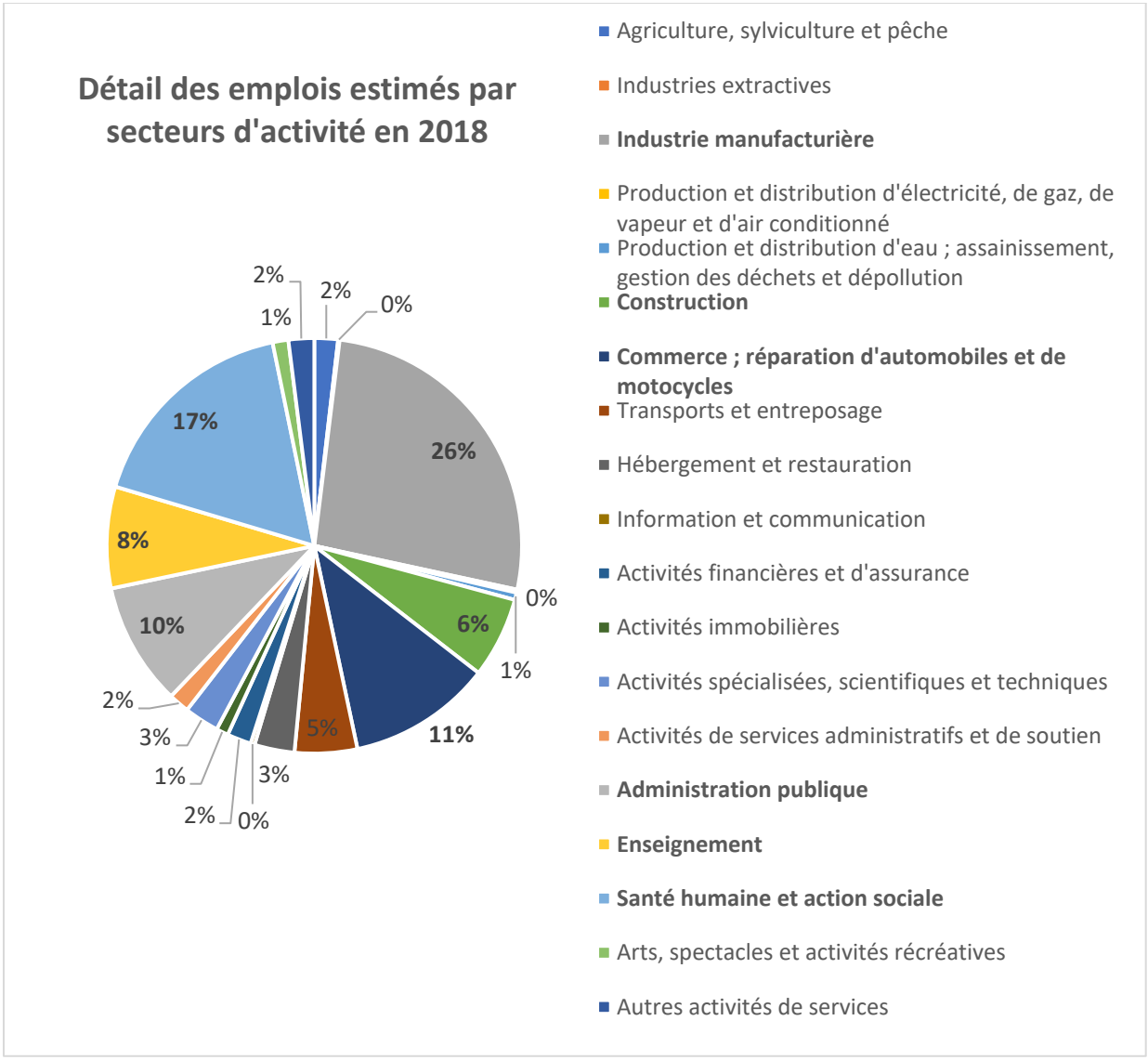

Source : SIRENE, avril 2022

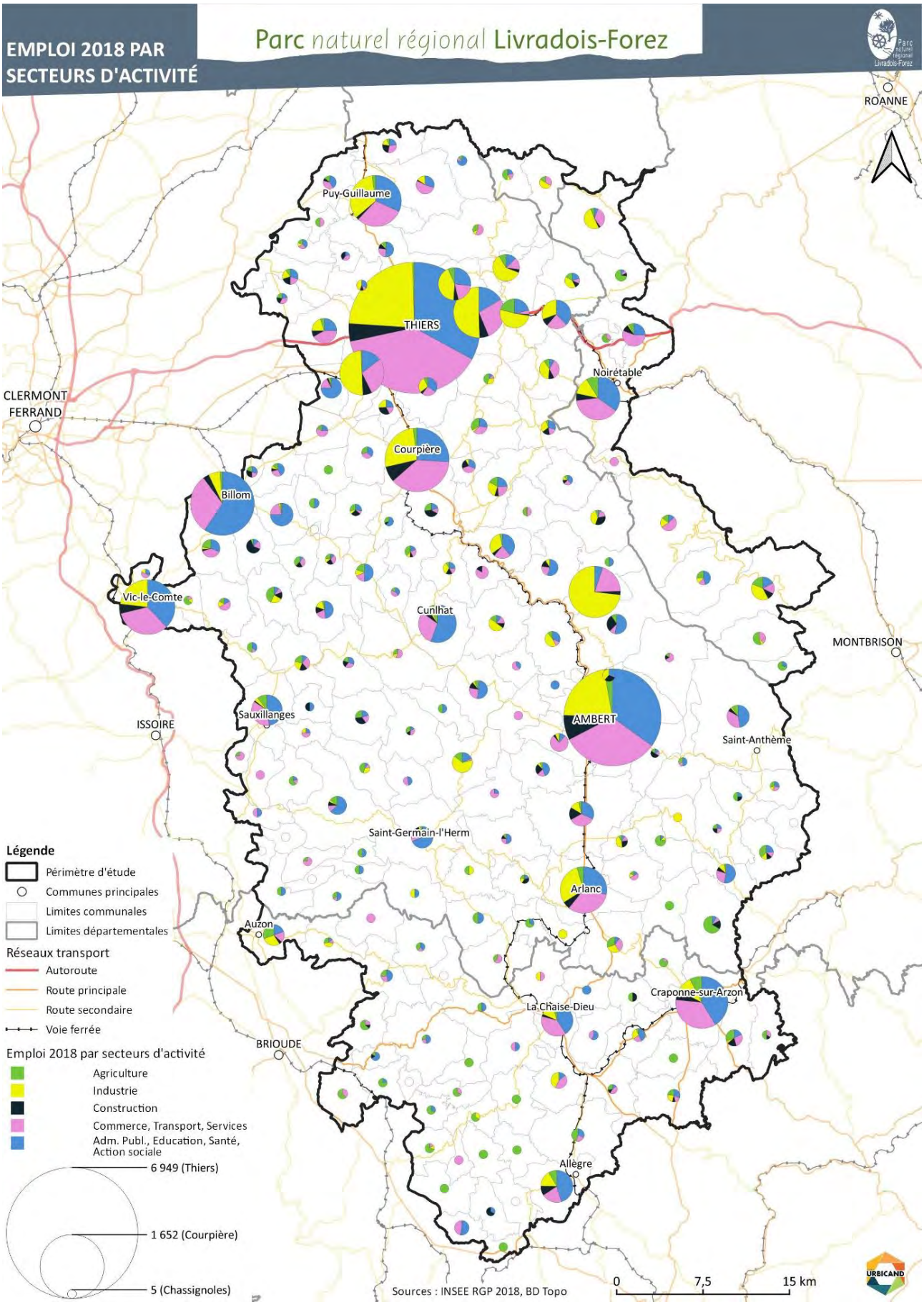
EMPLOI 2018 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Emploi 2018 par secteurs d'activité
Agriculture
Industrie
Construction
Commerce, Transport, Services
Adm. Publ., Education, Santé, Action sociale
6 949 (Thiers)
1 652 (Courpière)
5 (Chassignoles)
Sources : INSEE RGP 2018, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

- **Une présence d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

Environ 9% de l'emploi sur place est dédié à l'économie sociale et solidaire, soit 3 000 emplois, ce qui correspond globalement à la moyenne nationale (8%).

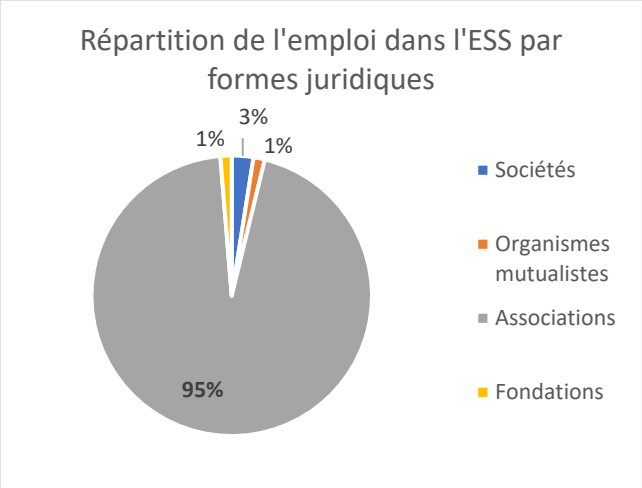

Parmi les 436 structures de l'économie sociale et solidaire, la forme principale présente sur le territoire correspond à des associations exerçant une activité économique respectant les principes d'équité sociale. **Il y a très peu de coopératives ou de structures plus spécifiques de l'ESS** comme des SCIC, SCOP, etc.

La santé humaine et l'action sociale représente la plus grande part d'emploi dans l'ESS, soit 58% des emplois, suivie par l'enseignement (14% des emplois) et les arts, spectacles et activités récréatives (8%). Le domaine des services dont les services administratifs et de soutien représentent également 15% des emplois de l'ESS.

Cette imprégnation des entreprises associatives sur le territoire montre une adaptation locale de l'économie aux dynamiques sociodémographiques rurales observées.

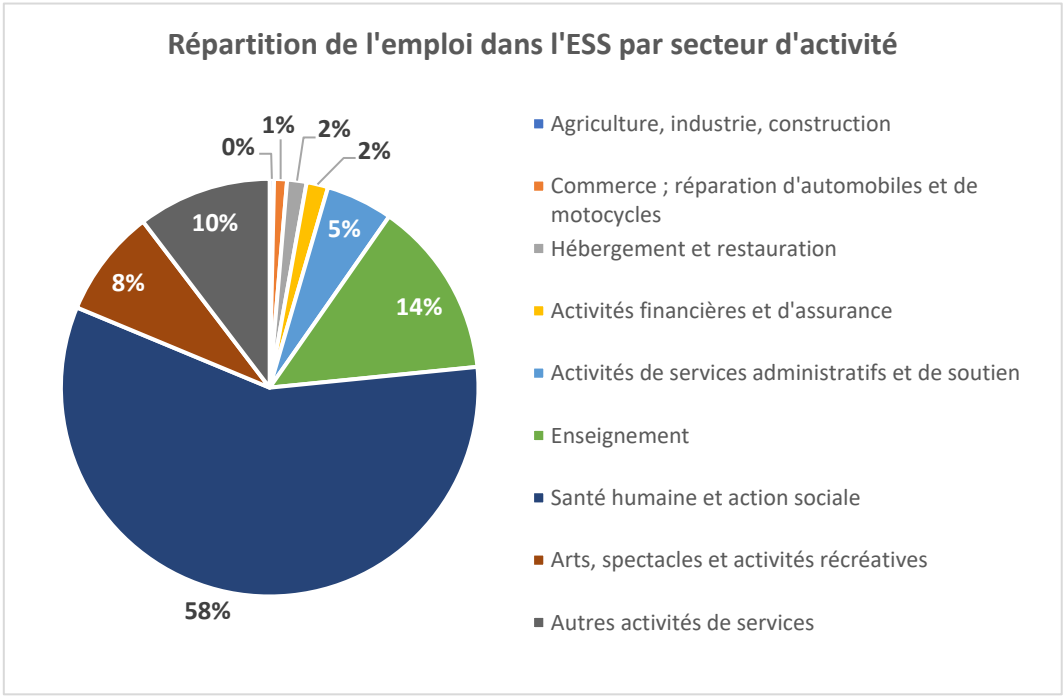

Source : Exploitation SIRENE, avril 2022

- **Analyse du tissu d'établissements employeurs : un tissu d'entreprise relativement diversifié, en grande majorité représenté par des TPE[48]**

Le territoire compte **4 400 établissements employeurs sur le territoire**, répartis dans différents domaines avec néanmoins des singularités :

- Environ **20% des établissements employeurs appartiennent au secteur du service au public** dont l'administration publique, les activités de services administratif et de soutien, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (860 établissements). Les autres activités de services (activités immobilières, financières, arts et spectacles, etc.) représentent 24% des entreprises du territoire, sachant que la part de l'ensemble des entreprises travaillant dans tous les domaines de services confondus représente 68% des entreprises du territoire. Par ailleurs, le secteur du service au public compte la majorité des établissements de plus de 50 salariés du territoire (58 établissements ont plus de 50 salariés).
- Environ 16% des établissements employeurs appartiennent au secteur du commerce et de la réparation automobile soit 718 établissements
- Environ 12,7% des établissements employeurs sont dans le secteur de la construction et concernent presque uniquement des TPE : seulement 8 établissements ont plus de 20 salariés sur les 558 établissements.
- Environ 12,1% des établissements employeurs sont dans le secteur de l'industrie manufacturière soit 532 établissements. Le secteur industriel au complet représente plus de 13% des entreprises du territoire.
- Environ 8% des établissements employeurs concernent de l'hébergement et de la restauration
- Le secteur agricole représente 6,4% des établissements employeurs (281 établissements). Le tissu d'entreprise de ce secteur est majoritairement représenté par des TPE puisque l'on compte uniquement 2 entreprises de plus de 20 salariés sur le territoire.

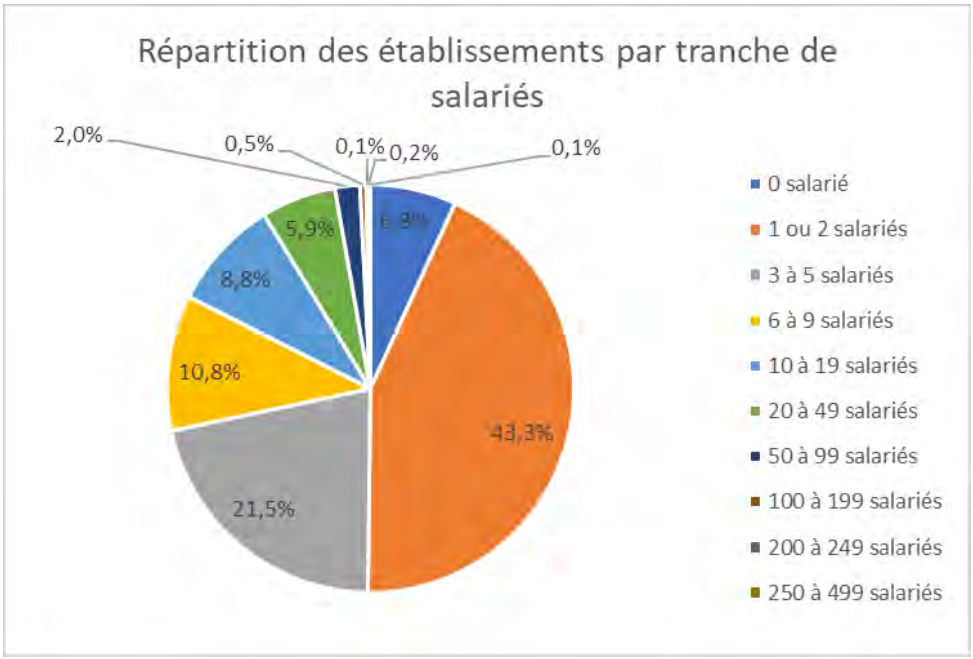

[48] TPE = très petite entreprise (moins de 10 salariés), les PME = petites et moyennes entreprises (entre 10 et 250 salariés) et les ETI = établissements de taille intermédiaire (de 250 à 4999 salariés)

Le tissu d'établissements employeurs se caractérise par une très grande majorité de petites entreprises de 1 à 2 salariés. Le tissu de PME représente 82,5% des entreprises du Livradois Forez, qui sont globalement bien réparties sur l'ensemble du territoire. Bien que ces entreprises embauchent peu de salariés, leur présence dans les espaces ruraux est un atout important pour créer des dynamiques locales autour de l'artisanat, du commerce, des services de proximité, etc.

- **Une présence non négligeable d'entreprises de taille intermédiaire notamment dans le domaine de l'industrie manufacturière**

Le territoire compte également **17,3% de PME dont la quasi-totalité accueillent entre 10 et 50 salariés**. Au total, 86 entreprises font plus de 50 salariés, principalement dans le secteur de la santé humaine et l'action sociale (28 établissements) et dans l'industrie manufacturière (27 établissements). Ces deux secteurs regroupent par ailleurs les plus grosses entreprises du territoire en matière d'emplois :

- Le Centre Hospitalier de Thiers compte près de 700 salariés les centres hospitaliers de Billom et d'Ambert emploient environ 400 salariés chacun.
- Dans le domaine de l'industrie manufacturière, EuroApi (ex Sanofi Chimie) sur la commune de Vertolaye emploie 730 salariés, et le groupe Combronde sur la commune de Thiers emploie environ 700 salariés. Plusieurs autres grands employeurs sont présents : le groupe Omerin à Ambert (environ 500 salariés), l'entreprise OI France SAS à Puy Guillaume (340 salariés) et CELTA à Courpière (300 salariés).

D'une manière générale, **les établissements de plus de 50 salariés se regroupent autour des pôles principaux du territoire,** en premier lieu sur le bassin de Thiers et d'Ambert suivi des pôles secondaires de Puy-Courpière, Puy-Guillaume, Billom, Vic-le-Comte et dans une moindre mesure Noirétable et Cunlhat.

- **La dynamique de création d'entreprises, l'opportunité du réseau Entreprendre Livradois Forez**

Le territoire enregistre **800 à 850 créations d'entreprises par an**, dont plus de la moitié se font dans le domaine des services puis dans le commerce.

Le taux de création d'entreprises à l'échelle du territoire (11%) est cependant plus faible qu'à l'échelle nationale, notamment dans les domaines du commerce, de la construction et de l'industrie. Certains secteurs sont particulièrement « peu » ciblés par la création d'entreprises comme les activités liées à l'information et à la communication, les activités financières et assurances, activités immobilières, etc. Les secteurs de la construction et de l'industrie sont moins moteurs en matière de création d'activités et d'emplois.

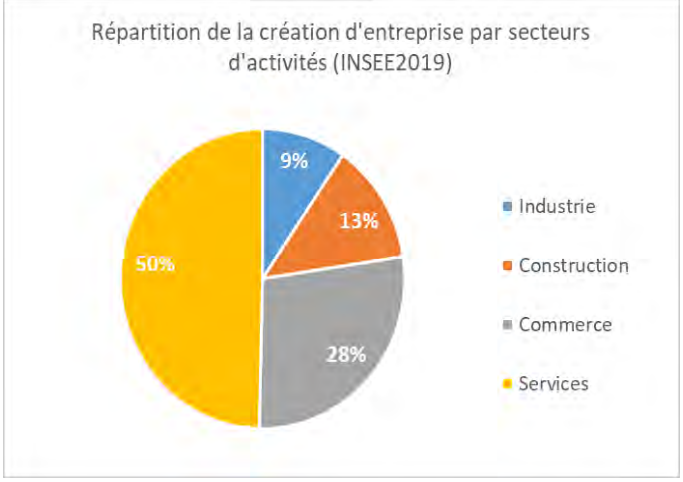

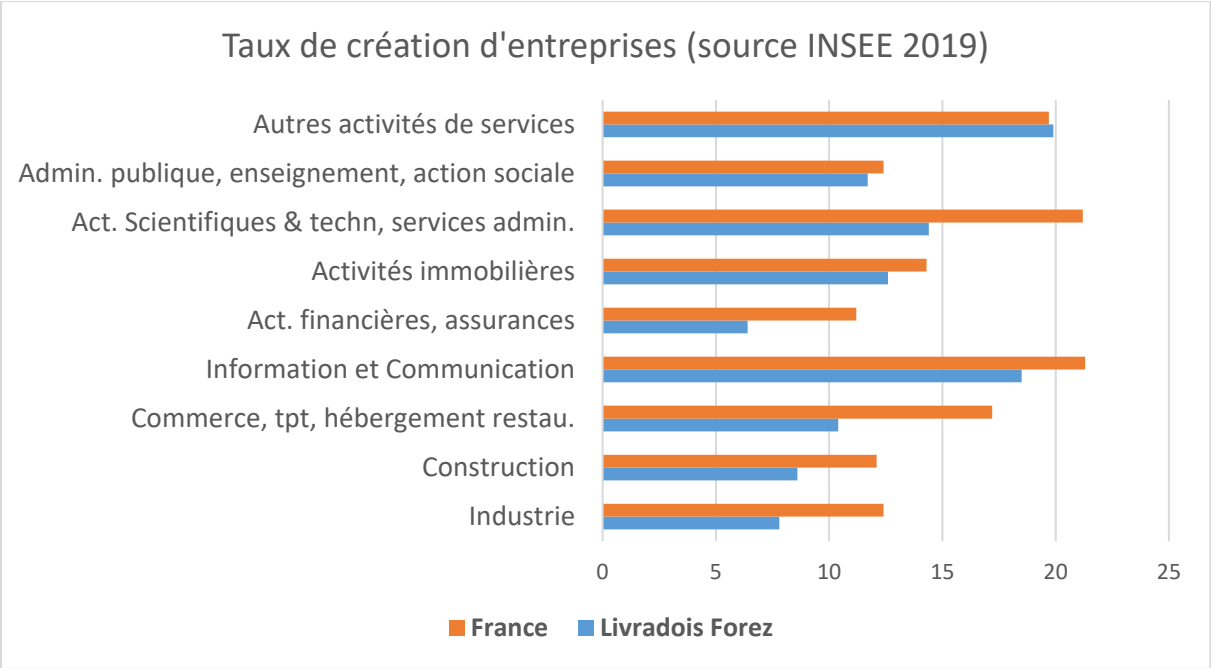

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs :

- La **réalité géographique du territoire,** éloigné des grands centres urbains et à l'accessibilité limitée notamment vis-à-vis de certaines activités économiques. La faible densité démographique du territoire peut également freiner le développement de certaines activités, dont celles ayant besoin d'une clientèle importante.
- **L'éloignement du territoire des grands centres urbains** a également pour conséquences un faible développement des services d'accompagnement à la création d'entreprises. La régénération du tissu économique passant aussi par les personnes extérieures au territoire, il est nécessaire de pouvoir les capter en développant l'attractivité notamment résidentielle du territoire et en montrant les opportunités d'activités.
- **Des reprises d'activités difficiles**, qui ne se font plus forcément dans le cadre du contexte familial et une difficulté à identifier les opportunités d'activités sur l'ensemble du territoire. Certaines activités doivent faire face au vieillissement des professionnels notamment les artisans et un manque de renouvellement du fait d'une baisse d'attractivité de certains métiers par les jeunes actifs (métiers difficiles, horaires compliqués, etc.).
- **L'évolution des profils des porteurs de projets**, en particulier avec l'arrivée de porteurs de projets « en rupture » avec leur emploi initial et désireux de changer de cadre de vie. En effet, beaucoup de jeunes viennent tester des activités de reconversion sur le territoire. S'ils représentent une opportunité en matière d'attractivité pour le territoire, ils représentent également un risque en lien avec la pérennisation de ces activités qui est parfois très difficile (mauvaise préparation à la reconversion, question financière, etc.). La question de l'accompagnement de ces nouveaux porteurs de projets est importante sur le territoire, notamment concernant les « nouveaux » métiers qui sont généralement ciblés : médecine douce, nouveaux types d'hébergement touristique.
- **Un besoin d'accompagnement plus important pour des projets économiques appartenant à l'économie sociale et solidaire**, et avec une dimension développement durable beaucoup plus importante à l'avenir pour répondre aux nouvelles aspirations des actifs.

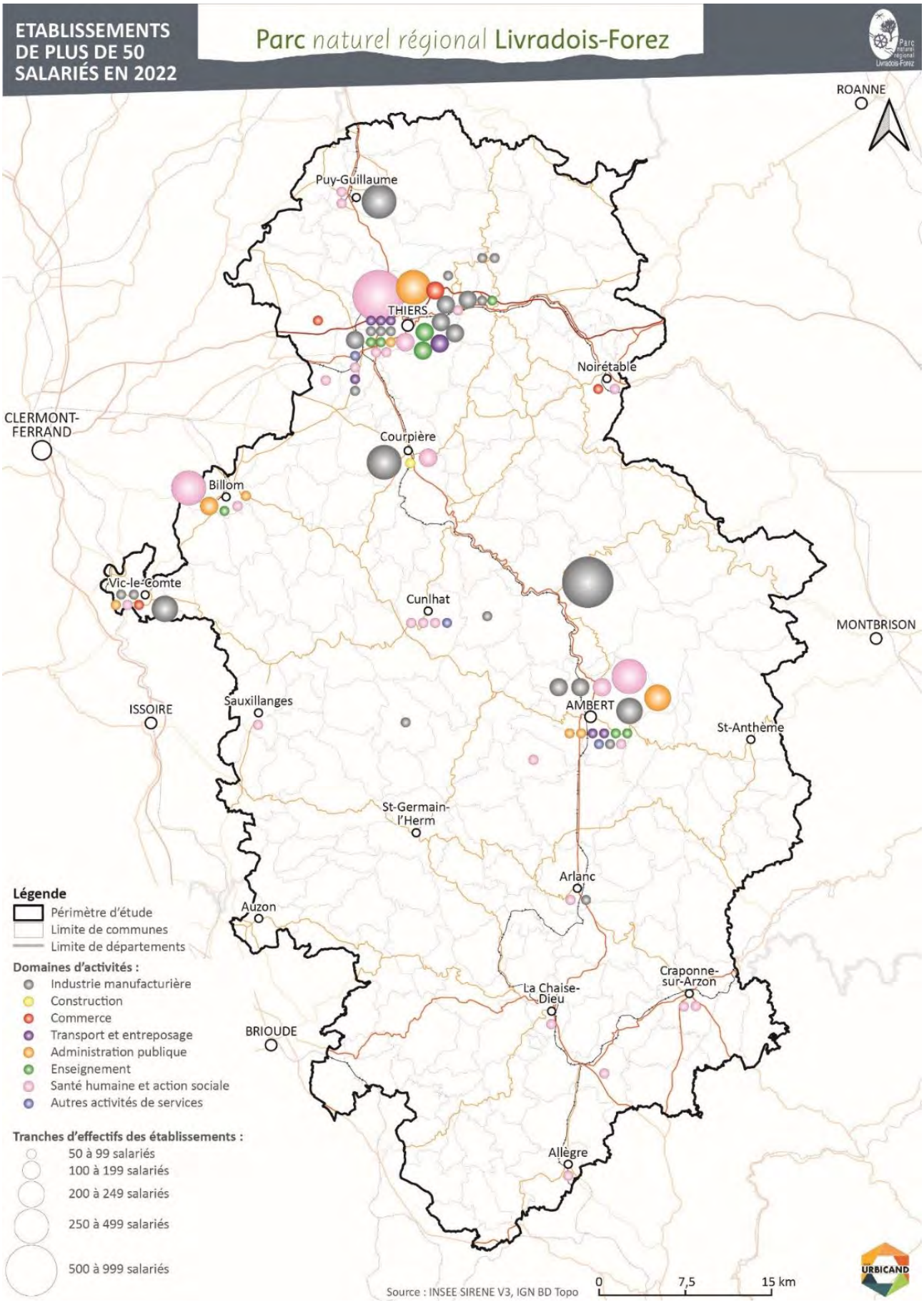
ETABLISSEMENTS DE PLUS DE 50 SALARIÉS EN 2022
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limite de communes
Limite de départements
Domaines d'activités :
Industrie manufacturière
Construction
Commerce
Transport et entreposage
Administration publique
Enseignement
Santé humaine et action sociale
Autres activités de services
Tranches d'effectifs des établissements :
50 à 99 salariés
100 à 199 salariés
200 à 249 salariés
250 à 499 salariés
500 à 999 salariés
Source : INSEE SIRENE V3, IGN BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

Le manque d'accompagnement auprès des porteurs de projets au sein du territoire ont poussé les différents acteurs présents sur le territoire en matière de création / reprises d'entreprises à constituer un **réseau d'accompagnement à l'échelle du territoire : le réseau Entreprendre en Livradois-Forez.** Ce réseau de partenaires[49], impulsé et animé par le syndicat mixte du Parc permet d'assurer un accompagnement sur l'ensemble des étapes du projet dont l'étude économique / étude de marché, le financement du projet, la recherche de locaux quand il y en a besoin, etc. Par ailleurs le réseau Entreprendre en Livradois-Forez s'est associé à 15 autres territoires ruraux de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour mutualiser des moyens de promotion et mieux faire connaitre l'offre d'accompagnement et d'installation aux porteurs de projets des métropoles qui souhaitent s'installer en milieu rural. Ce dispositif partenarial représente un atout majeur du territoire pour sa dynamique de création d'emplois. Ce réseau a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet dans leur mise en action et de recenser / donner à voir l'offre foncière et immobilière en lien avec les cessations d'activités.

Les acteurs du réseau constatent cependant une demande inégale par rapport aux offres d'activités qui sont diffusées, ce qui témoigne d'une prise en compte insuffisante des besoins et attentes des nouveaux porteurs de projets. Toutefois, de nombreux acteurs associatifs émergent sur le territoire pour développer l'offre d'accompagnement individuel ou collectif, comme par exemple les tiers lieux, dont certains sont particulièrement actifs (Lococotiers à Ambert, gare de l'utopie à Vertolaye, par exemple).

- **Des difficultés de gestion de compétences**

Avec 44 340 actifs occupés, le territoire présente un bassin de main d'œuvre d'importance pour les zones d'emplois principales proches de Clermont-Ferrand et d'Issoire. Toutefois, la main d'œuvre présente ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins du territoire en matière d'emplois au regard de la caractérisation des profils de demandeurs et des difficultés de recrutement de rencontrent les entreprises de certains secteurs.

Le territoire fait face à des difficultés croissantes de recrutement pour les entreprises locales, avec un écart entre les compétences recherchées et les profils des demandeurs d'emplois, en particulier pour les compétences techniques ou d'encadrement. Près de 4 000 offres d'emploi ne sont pas pourvues en fin d'année 2021, soit une augmentation de 60% par rapport à 2020 tandis qu'on comptabilise 3 800 demandeurs d'emplois. Les secteurs d'activités qui cherchent particulièrement à recruter concernent l'administration, la grande distribution, la restauration, la coutellerie et l'hébergement médicalisé pour personnes âgées.

[49] Membres du réseau : Thiers Ambert Initiative, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, BGE, Pôle Emploi Thiers Ambert, Appuy Créateur, Coagir, Cocoshaker, Alterincub, l'ordre des experts comptables, Auvergne Rhône Alpes Orientation, France Active Auvergne, l'ADIE, les communautés de communes Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier, Billom Communauté, Ambert Livradois-Forez

Les résidents en âge de travailler connaissent un taux de chômage qui correspond globalement à la moyenne nationale (12% de taux de chômage en 2018 à l'échelle du territoire **et 13% à l'échelle nationale). Toutefois, le nombre de demandeurs d'emplois tant à diminuer** depuis 2018 d'après les données de Pôle emploi.

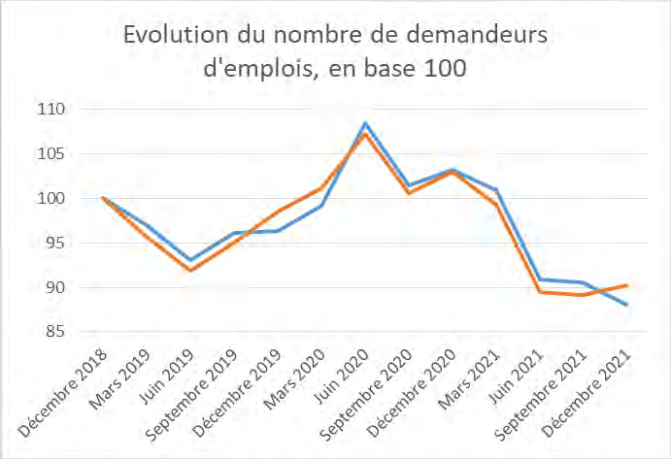

Le profil des demandeurs d'emplois correspond globalement à des actifs âgés entre 26 et 49 ans, avec néanmoins une part très importante de personnes âgées de 50 ans et plus et donc proche de l'âge de la retraite. Une situation qui peut être délicate dans la recherche d'un nouvel emploi. Les demandeurs d'emplois sont en majorité des employés qualifiés et non qualifiés ainsi que des ouvriers.

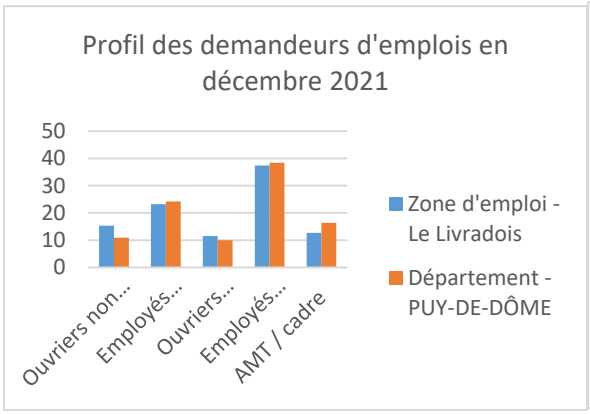

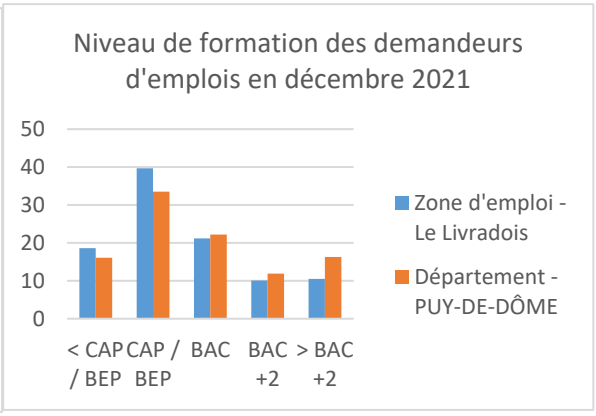



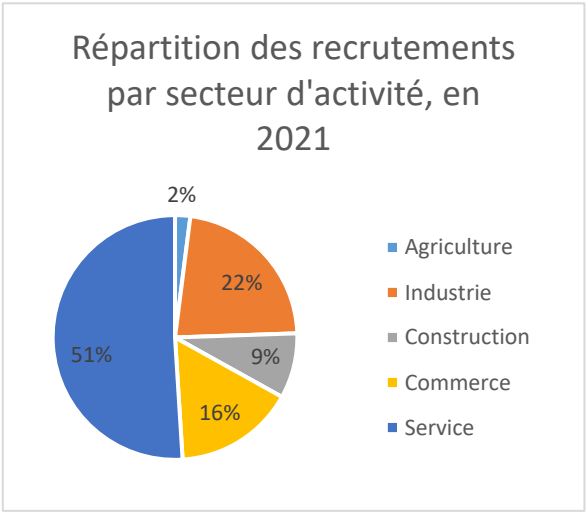

Depuis 2016, les recrutements sur le territoire ont tendance à augmenter, notamment dans le secteur du service, en particulier l'administration publique, suivi par l'industrie et le commerce. Néanmoins un écart existe entre les compétences dont ont besoin les entreprises et les profils des demandeurs d'emploi notamment en ce qui concerne des compétences techniques ou des postes d'encadrement / supérieurs. En effet, le territoire n'est actuellement par attractif pour les cadres / cadres supérieurs.

Le projet « Territoire Zéro Chômeurs longue durée » à Thiers : une expérience réalisée pour résoudre le chômage de longue durée

La ville de Thiers porte le projet d'expérimentation d'un Territoire zéro chômeur sur le quartier prioritaire « Politique de la ville ». Le principe de cette expérimentation est de créer des entreprises dont le but est d'embaucher les chômeurs de longue durée du secteur, pour qu'ils puissent ensuite créer leur activité en fonction des besoins du territoire, de leurs envies et de leurs compétences. Cela permet de faire la démonstration que beaucoup d'activités seraient utiles sur le territoire mais qui ne sont aujourd'hui pas développées par manque de moyens. Cette expérimentation paie puisque quatre entreprises ont été créées, et une cinquième est en cours de création. En particulier :

- Actypoles a permis de créer 75 emplois (garage solidaire, services de couches lavables, entretien d'espaces verts…)
- Une entreprise portée par l'association Inserfac, pour 10 à 20 embauches et proposera les activités de nettoyage écologique de voiture, recyclage du livre, valorisation des biodéchets, etc.

- **Focus sur les filières industrielles**

Le territoire a une **spécificité industrielle qui pèse encore dans l'emploi actuel** : plus de 8 000 emplois industriels sur le territoire soit 23% de l'emploi total contre 15% à l'échelle régionale.

On retrouve deux bassins d'emploi industriels majeurs et différenciés autour de Thiers d'une part et d'Ambert d'autre part :

- **Le bassin de Thiers est spécialisé dans le travail des métaux** (métallurgie et fabrication de produits métalliques) et plus particulièrement relié à la coutellerie. Le travail des métaux se retrouve également à travers la production de lame de robots ménagers, etc. Le développement du couteau sur le territoire a également permis le développement de la plasturgie pour la fabrication des manches de couteaux en plastique par exemple ainsi que l'industrie de l'emballage historiquement en lien avec le couteau mais qui s'est également développé vers de l'emballage médical et des outils chirurgicaux.
- **Le bassin d'Ambert est historiquement connu pour sa fabrication de lacets et de tresse, puis des cordes d'escalades ainsi que tout ce qui est cordage et presse technique** (protection des gaines et gaines électrique). Ambert bénéficie également d'un pôle industriel autour de la filière papeterie / carton pour la fabrication de cartons, de papier et d'emballage. Le bassin d'Ambert a également la particularité d'accueillir l'usine EuroApi (ex Sanofi Chimie), un laboratoire pharmaceutique qui s'est installé sur le territoire suite à la seconde guerre mondiale et qui emploie actuellement 730 personnes. Cette usine génère quasiment l'intégralité de l'emploi de la filière industrie chimie et pharmaceutique.

Entreprise	Emploi salarié	Commune
SANOFI CHIMIE	500 à 999 salariés	Vertolaye
O-I FRANCE SAS	250 à 499 salariés	Puy-Guillaume
CELTA	250 à 499 salariés	Courpière
OMERIN SAS	200 à 249 salariés	Ambert
BANQUE DE FRANCE	200 à 249 salariés	Vic-le-Comte
JOUBERT PRODUCTIONS	100 à 199 salariés	Ambert
CARTOLUX-THIERS	100 à 199 salariés	Peschadoires
BRUEGGEN FRANCE SNC	100 à 199 salariés	Thiers
C E P	100 à 199 salariés	Thiers
MARQUARDT	100 à 199 salariés	La Monnerie-le-Montel
PRECIFORGE S A	100 à 199 salariés	Thiers
SALAISONS BERNARD	100 à 199 salariés	La Forie

Tableau des plus gros employeurs des filières industrielles – SIRENE avril 2022

Ainsi, le territoire compte des filières industrielles avec des entreprises majeures qui structurent l'emploi local telles que EuroApi (ex Sanofi Chimie) dans la chimie pharmaceutique, O-I France SAS dans la fabrication de produits minéraux, Celta dans la papeterie carton, Omerin SAS dans la fabrication d'équipements électriques. **Le bassin industriel thiernois est plus conséquent mais semble davantage à la peine en matière d'emploi généré.**



En matière d'emplois, la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (hors machines et équipements) est le secteur qui emploie le plus, soit 26% des emplois industriels. Parmi les gros employeurs de la métallurgie on peut citer Wichard et Preciforges SA à Thiers, Setforge Gauvin et Marquardt à La-Monnerie-Le-Montel, Adiamas à Palladuc. qui ont entre 50 et 200 salariés.

Le bassin industriel de métallurgie / fabrication de produits métallique se concentre presque uniquement sur Thiers et à proximité de l'autoroute A89, et plus ponctuellement sur Ambert.

Le second secteur le plus pourvoyeur d'emploi dans l'industrie manufacturière concerne la fabrication de produits non métalliques comme le caoutchouc et les produits plastiques : environ 17% des emplois industriels. Parmi les gros employeurs du secteur Cartolux Thiers à Peschadoires et C E P à Thiers qui embauchent chacun entre 100 et 200 personnes.

La filière agroalimentaire et boisson concerne 13% des emplois de la filière industrielle, si les entreprises sont assez peu nombreuses sur le territoire (environ 16 PME) elles génèrent néanmoins de l'emploi : la laiterie (société fromagère du Livradois) à Fournols emploie 150 personnes, Brüggen France SNS à Thiers emploie 200 personnes pour la réalisation de flocons de maïs, Salaisons Bernard à La Forie emploie une vingtaine de personnes.

La filière de la papeterie, carton et imprimerie compte 11% de l'emploi industriel notamment grâce à La Banque de France basée à Vic-le-Comte qui emploie 200 et 250 personnes ainsi que Celta à Courpière.

Ces tissus industriels restent relativement fragiles, avec une baisse de près de 20% de l'emploi sur place entre 2008 et 2018 (donnée INSEE). Avec le secteur de la construction, ces deux filières sont parmi les plus fragiles du territoire et questionne l'avenir des emplois existants. Des enjeux de compétitivité des entreprises, et des besoins d'innovation pour pérenniser les tissus industriels et leur compétitivité. En effet, le territoire est relativement éloigné des pôles de compétitivité régionaux à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes.

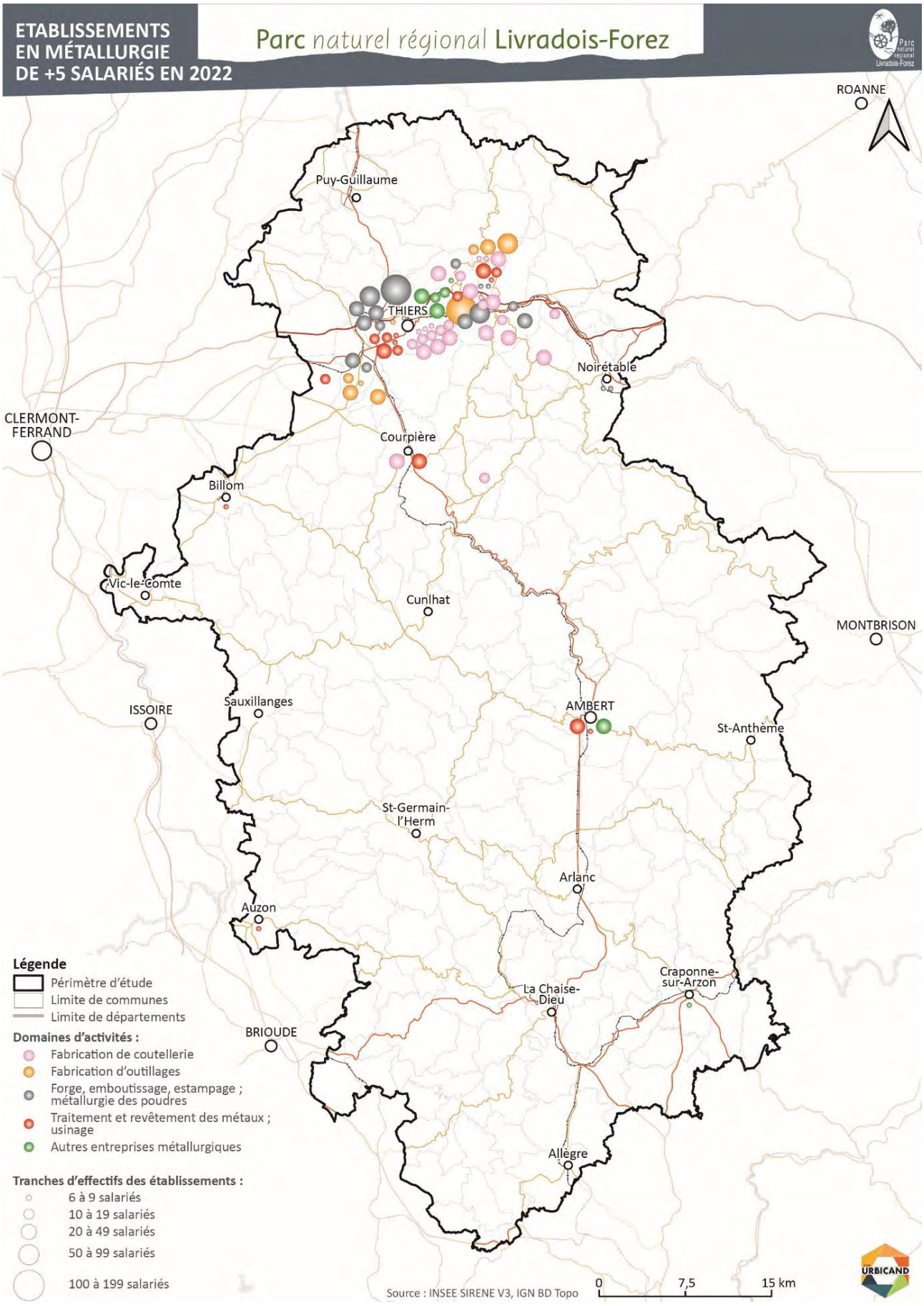
ETABLISSEMENTS EN MÉTALLURGIE DE +5 SALARIÉS EN 2022
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limite de communes
Limite de départements
Domaines d'activités :
Fabrication de coutellerie
Fabrication d'outillages
Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
Traitement et revêtement des métaux ; usinage
Autres entreprises métallurgiques
Tranches d'effectifs des établissements :
6 à 9 salariés
10 à 19 salariés
20 à 49 salariés
50 à 99 salariés
100 à 199 salariés
Source : INSEE SIRENE V3, IGN BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

- **Focus sur l'emploi public et des services au public**

Les services publics et au public est un secteur d'activité majeur en termes d'emploi (économie présentielle) : près de 3 000 emplois dans l'administration soit 28% de l'emploi total, 2 650 dans l'enseignement, 2 300 dans la santé, 3 500 dans l'action sociale (hébergement médicalisé en particulier) …

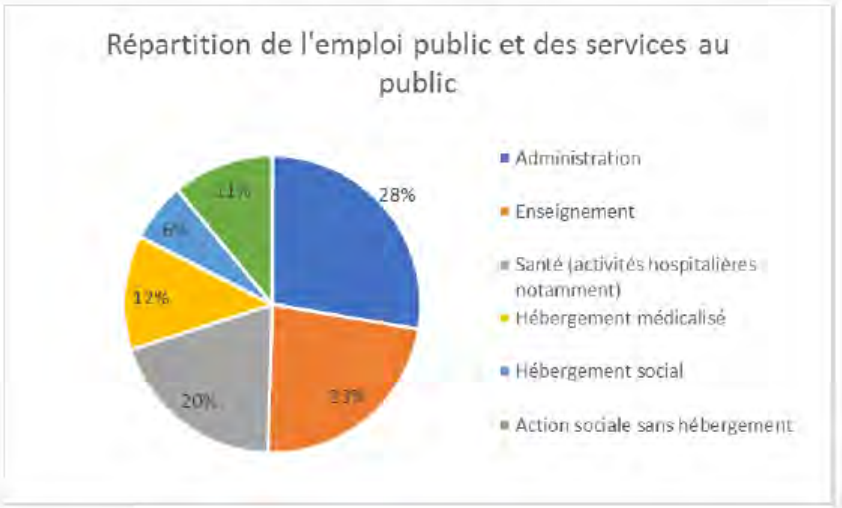

On retrouve sur le territoire des structures publiques majeures : des **hôpitaux** (Thiers, Billom, Ambert, Craponne), **lycées et collèges**, des **collectivités** (antennes et services du Département, ville de Thiers, EPCI…). Des **structures « parapubliques »** également commel'ADAPEI ou les EPHAD qui représentent des employeurs majeurs.

Etablissement	Emploi salarié	Commune
CTRE HOSPITALIER DE SECTEUR DE THIERS	500 à 999 salariés	Thiers
COMMUNE DE THIERS	250 à 499 salariés	Thiers
CENTRE HOSPITALIER DE BILLOM	250 à 499 salariés	Billom
CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT	250 à 499 salariés	Ambert
CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ	200 à 249 salariés	Ambert
LYCEE GENERAL ET TECHNO MONTDORY	100 à 199 salariés	Thiers
COLLEGE AUDEMBRON	100 à 199 salariés	Thiers
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME	100 à 199 salariés	Billom
EHPAD LES PAPILLONS D'OR	100 à 199 salariés	Courpière
ADAPEI DU PUY DE DOME	100 à 199 salariés	Thiers

Ces activités de services représentent à la fois une source d'emploi local et des services nécessaires à la population. Le maillage actuel de pôles d'équipements intermédiaire semble plutôt bon pour couvrir le territoire, mais certains pôles sont assez fragiles en termes d'offre (Cunlhat, Arlanc, Noirétable…) et leur maintien est fondamental en termes d'emploi sur place.

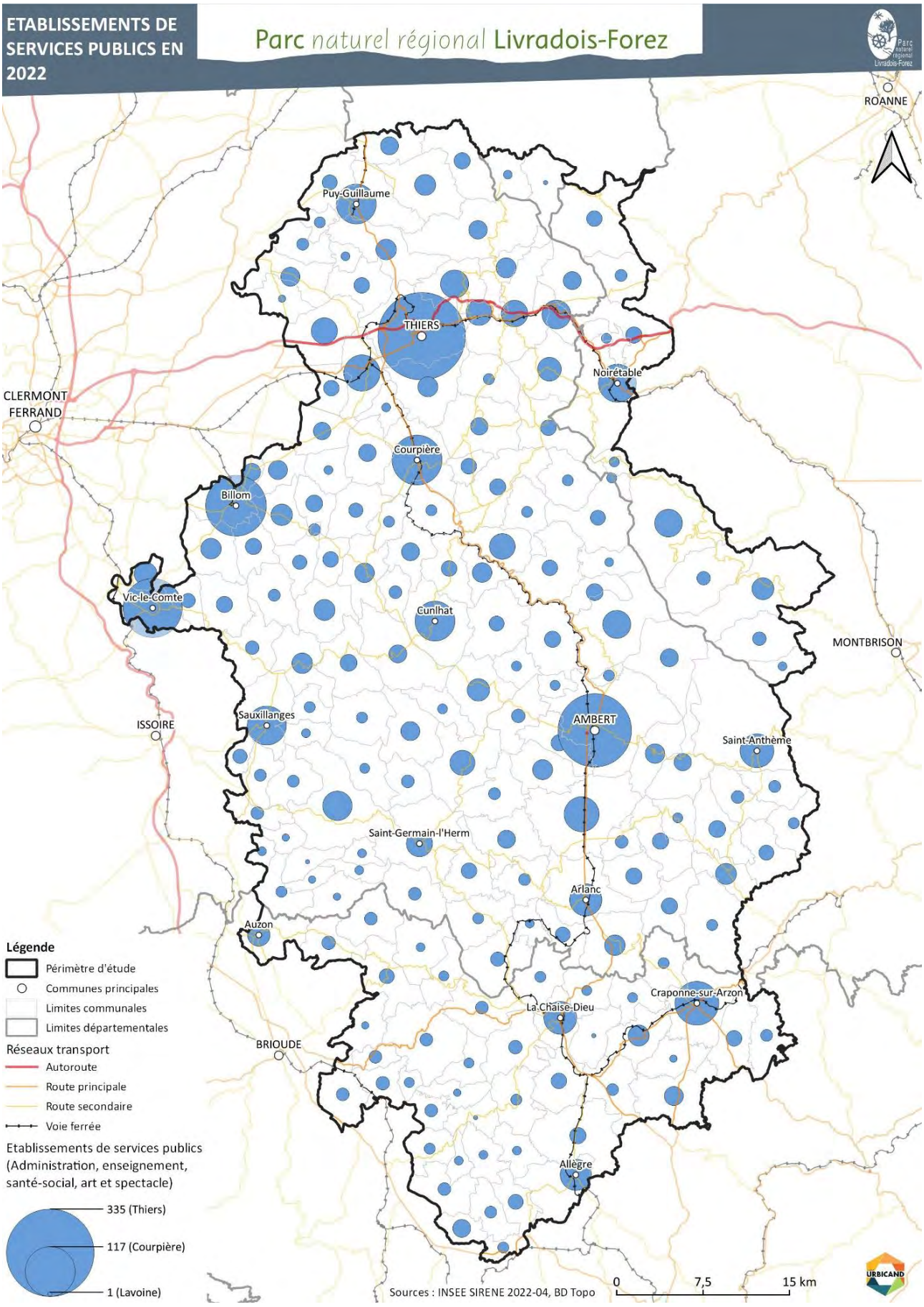
ETABLISSEMENTS DE SERVICES PUBLICS EN 2022
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Etablissements de services publics (Administration, enseignement, santé-social, art et spectacle)
335 (Thiers)
117 (Courpière)
1 (Lavoine)
Sources : INSEE SIRENE 2022-04, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

- **Focus sur l'activité commerciale**

Le commerce est un secteur d'activité important à l'échelle du territoire, qui accueille plus de 700 établissements, et environ 3 750 emplois, dont 15 à 20% environ dans la grande distribution (y compris commerce de gros, commerce et réparation de véhicules). **Le commerce de détail représente la part majoritaire de l'emploi commercial** (38%) suivi par le commerce de gros. Les activités d'hébergement-restauration peuvent également être citées : elles représentent en sus près de 350 établissements pour environ 1 000 emplois, notamment en lien avec l'activité touristique.

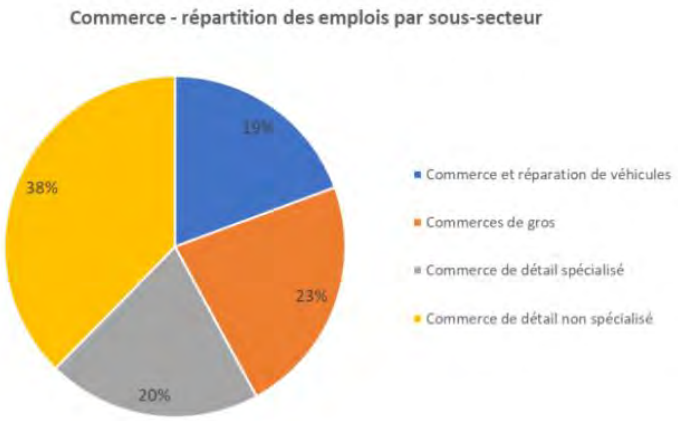

Le territoire s'insère dans un contexte concurrentiel pour le développement du commerce du fait de la proximité des agglomérations voisines offrant une densité et une diversité commerciale très importante. La majorité des actifs sortant du territoire pour aller travailler, notamment en direction de Clermont-Ferrand et Vichy, la captation de ces flux de navetteurs pour de la consommation sur le territoire est d'autant plus difficile.

Les activités commerciales du territoire fonctionnent essentiellement grâce aux achats des populations résidentes. Le taux d'évasion commerciale est assez élevé (37% en moyenne, 24% sur les achats réguliers), en particulier dans le nord du territoire où l'accès à Clermont-Ferrand est facilité notamment via l'autoroute A89. L'évasion commerciale est d'autant plus forte pour les achats mensuels ou plus exceptionnels et varie également selon les secteurs du territoire. En effet, le secteur d'Ambert, des Monts du Livradois et du Forez et le sud du territoire étant les plus éloignés des agglomérations extérieures, les flux de consommation sont davantage redirigés vers Ambert.

L'utilisation des pôles commerciaux extérieurs et la montée en puissance du commerce en ligne questionne le maintien de certains commerces au sein du territoire. En effet, la vente en ligne vient directement concurrencer les commerces de proximité en raison de la faible densité de population du territoire.

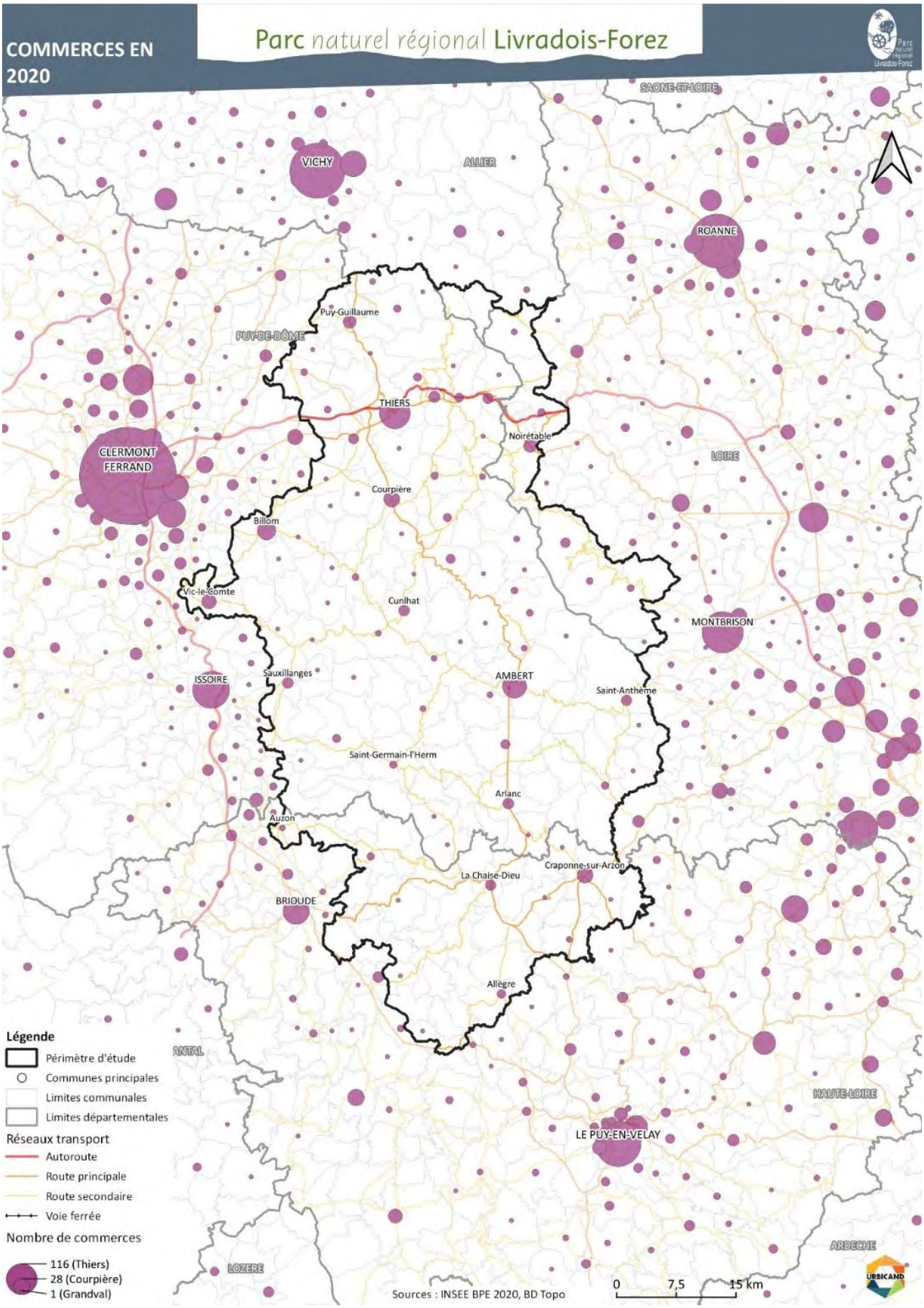
COMMERCES EN 2020
Parc naturel régional Livradois-Forez
SAONE-ET-LOIRE
ALLIER
VICHY
ROANNE
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
LE PUY-EN-VELAY
ARDECHE
LOZERE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Nombre de commerces
116 (Thiers)
28 (Courpière)
1 (Grandval)
Sources : INSEE BPE 2020, BD Topo
0 7,5 15 km
URBICAND

– *Une offre commerciale faible, majoritairement tournée vers l'alimentation et les services aux particuliers*

L'offre commerciale du territoire se caractérise par **une offre rurale, avec davantage de commerces dans l'alimentaire et produits du quotidien** et une faible densité de commerces dédiés aux loisirs, à la culture et à l'équipement de la maison ou de la personne. **Une grande majorité des achats se font en grandes surfaces**, ces dernières étant concentrées sur Thiers et Ambert, et quelques pôles secondaires. On retrouve toutefois sur le territoire une densité en surface de vente moins importante qu'à l'échelle régionale : 818 m² pour 1000 habitants sur le parc contre 1 121 m² pour 1000 habitants en Auvergne. Les grandes surfaces génèrent environ 900 emplois.

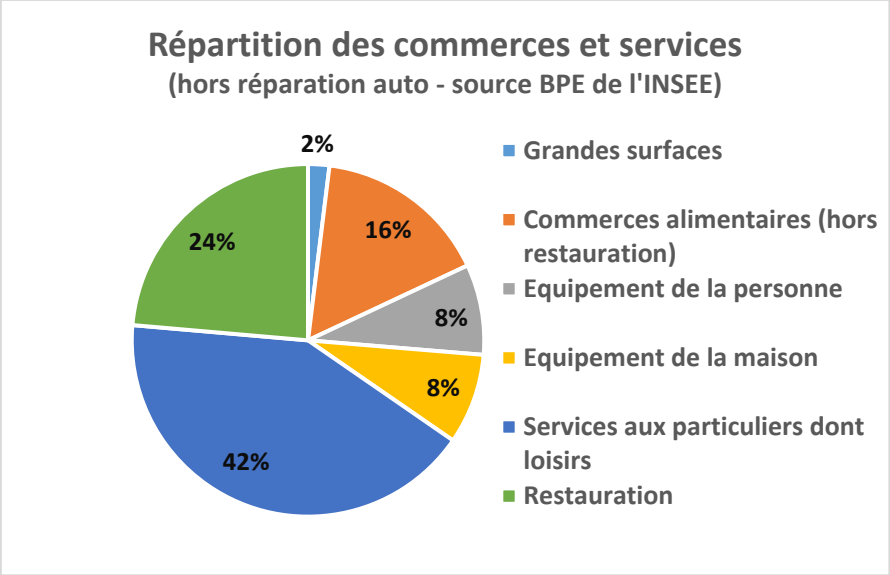

Les services aux particuliers, dont les loisirs et la culture, regroupent la plus grande part de commerces du territoire dont plus de 60% correspondent à des services de proximité comme les coiffeurs, les instituts de beauté, les bureaux de poste, ou encore les stations-services. La restauration et les commerces liés à l'alimentation (hors grandes surfaces commerciales) sont également bien présents sur l'ensemble du territoire, répartis dans les villes et les bourgs. Pour les secteurs les plus éloignés, quelques commerces itinérants existent mais sont très peu développés. Les achats se font plus généralement sur les marchés ou directement chez le producteur bien qu'ils restent encore très faibles au regard de la part du marché des grandes surfaces (65% des achats en grande surface contre 5% sur les marchés et chez le producteur local).

– *Thiers et Ambert comme principales polarités commerciales du territoire*

Thiers représente le pôle commercial majeur du territoire, avec plus d'un tiers du chiffre d'affaires réalisé. Son offre est la plus diversifiée et la plus développée du territoire permettant de répondre aux besoins du quotidien, occasionnels voire sur des achats exceptionnels comme des magasins de meubles. Ambert représente le pôle secondaire du territoire avec une offre légèrement moins diversifiée mais qui répond également à l'essentiel des besoins quotidiens à occasionnels. Billom et Courpière sont respectivement un pôle intermédiaire et un pôle relais davantage ciblés sur une desserte alimentaire mais avec quelques commerces destinés à l'achat occasionnel comme une surface de bricolage.

Le territoire bénéficie d'un maillage dense de polarités de proximité qui maillent le territoire, et une offre importante de marchés. Cependant, l'offre commerciale au sud du territoire est moins développée tandis que ces secteurs sont les plus éloignés des pôles commerciaux.

Estimation des chiffres d'affaires par pôle

Environ 6 M€	Environ 10 M€	10 à 15 M€	25 à 35 M€	70 à 75 M€	130 à 135 M€
Cunlhat	La Monnerie-le-Montel	Arlanc	Billom	Ambert + zone de St Ferréol-des-Côtes	Thiers
Sauxillanges	Puy-Guillaume	Noirétable	Courpière		

Extrait de la monographie du commerce – PNR Livradois Forez – 2017

- *Le besoin de préserver les commerces de proximité*

Globalement, **42% des commerces et services sont implantés au sein d'une centralité urbaine** (hors zones périphériques). Ce taux traduit la fragilité des centralités dans les villes principales, à Thiers et à Ambert. La centralité de Thiers s'est particulièrement fragilisée du fait du développement des commerces de flux et de la zone commerciale, avec des nouvelles créations et parfois des relocalisations.

Ce phénomène génère une vacance commerciale en centre-ville plus difficile à résorber. En effet, les locaux commerciaux sont moins attractifs du fait de leur état (généralement vétuste ou avec des besoins de rénovation / remise aux normes importants) et de leur insertion dans le tissu bâti ancien qui les rend moins mobilisables (difficulté d'accès, notamment pour les livraisons, commerce étroit, etc.). Les baisses d'attractivité des centralités sont renforcées par un contexte de reprise d'activité difficile. Par exemple dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, sur le bassin d'Ambert, près des 2/3 des établissements sont à 3 ans d'une possible transmission sans repreneur identifié.

Pour pallier le phénomène de dévitalisation des centralités, plusieurs outils se déploient sur le territoire : encadrement des possibilités de développement des commerces « hors centralités » dans le SCoT Livradois-Forez, études et programmes pour revitaliser les centralités en matière d'aménagement, mise en œuvre de projets opérationnels accompagnés par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, identification, qualification et promotion des locaux vacants et entreprises à transmettre par le réseau Entreprendre en Livradois-Forez, animation de ces espaces ("bouge ton commerce", "vitrines qui parlent").

2.3 Une offre de services et d'équipements structurée

2.3.1 Une offre organisée autour des principales polarités locales

- **Des pôles urbains d'influence extérieure**

Le Livradois-Forez accueille des pôles de services intermédiaires et de proximité, mais dépend des pôles urbains extérieurs pour l'accès aux services et équipements plus occasionnels :

- La métropole de Clermont-Ferrand (Clermont Auvergne Métropole), dont l'aire d'influence est à l'échelle départementale,
- Vichy et son agglomération qui rayonnent sur les communes du nord du territoire,
- Le Puy-en-Velay et son agglomération, dont l'aire d'influence s'étend sur les communes du sud du territoire,
- Les agglomérations d'Issoire, de Montbrison et la métropole de Saint Étienne dont les aires d'influence s'étendent sur les franges ouest et est du territoire.

La métropole de Clermont-Ferrand, ainsi que les agglomérations de Vichy et du Puy-en-Velay sont des pôles d'équipements et de services d'influence départementale avec une gamme étoffée de services et d'équipements supérieurs qui rayonne sur le territoire, avec :

- des équipements administratifs supérieurs comme les préfectures, des centres hospitaliers « complets », des maternités de niveau 2 ;
- des équipements culturels et sportifs (salle de spectacle, théâtre, conservatoire, stade…) ;
- des équipements liés à l'éducation (formation universitaire, autres formations supérieures et professionnelle, etc.) ;
- des services et commerces spécialisés.

La proximité de certaines communes du territoire avec ces pôles est un atout pour les ménages souhaitant s'installer sur le territoire, particulièrement pour les communes situées au nord et sur les franges. **La dépendance du territoire aux pôles urbains extérieurs pour l'accès aux services, équipements et commerces de niveau supérieur** peut poser question en matière de couverture territoriale pour l'offre locale de services : en effet une majorité des communes sont situées à plus de 30 min d'un pôle de niveau supérieur (Thiers et Ambert étant considérés au sens de l'INSEE comme des pôles de niveau intermédiaire).

Le territoire reste cependant bien équipé (43 équipements pour 1000 habitants) notamment grâce à **Thiers et Ambert, pôles d'équipements les plus importants rayonnant sur l'ensemble du territoire**. La présence de quelques équipements supérieurs dans ces pôles permet de limiter la dépendance des ménages aux pôles urbains voisins, notamment pour les plus éloignés : centres hospitaliers, sous-préfectures, cinémas et salles de spectacles locales, piscines, hypermarchés...

- **Une offre de service et d'équipement soutenue par plusieurs polarités locales**

Avec près de 600 équipements, soit 12% des équipements et services du territoire, **Thiers est le pôle principal d'équipements et services à l'échelle du territoire.** Offrant une gamme d'équipements et de services de proximité et de niveau intermédiaire quasiment complète, il permet de répondre à l'ensemble des besoins sur son bassin de vie. Il compte également près du tiers des équipements de niveau supérieur du territoire dont un hôpital avec une maternité, une gare TER), hypermarché, des grandes surfaces de bricolages que l'on ne retrouve sur aucune autre commune, ou encore un lycée général et un lycée technique…

Ambert est un pôle secondaire offrant 7% des équipements et services du territoire, et près de 20% des équipements et services supérieurs. Son rôle est essentiel à la population locale dans un contexte très rural. Il permet notamment d'avoir quelques services de niveau supérieur tel qu'un hôpital, une piscine, un service de proximité pôle emploi, un lycée général, une maison de santé pluridisciplinaire…

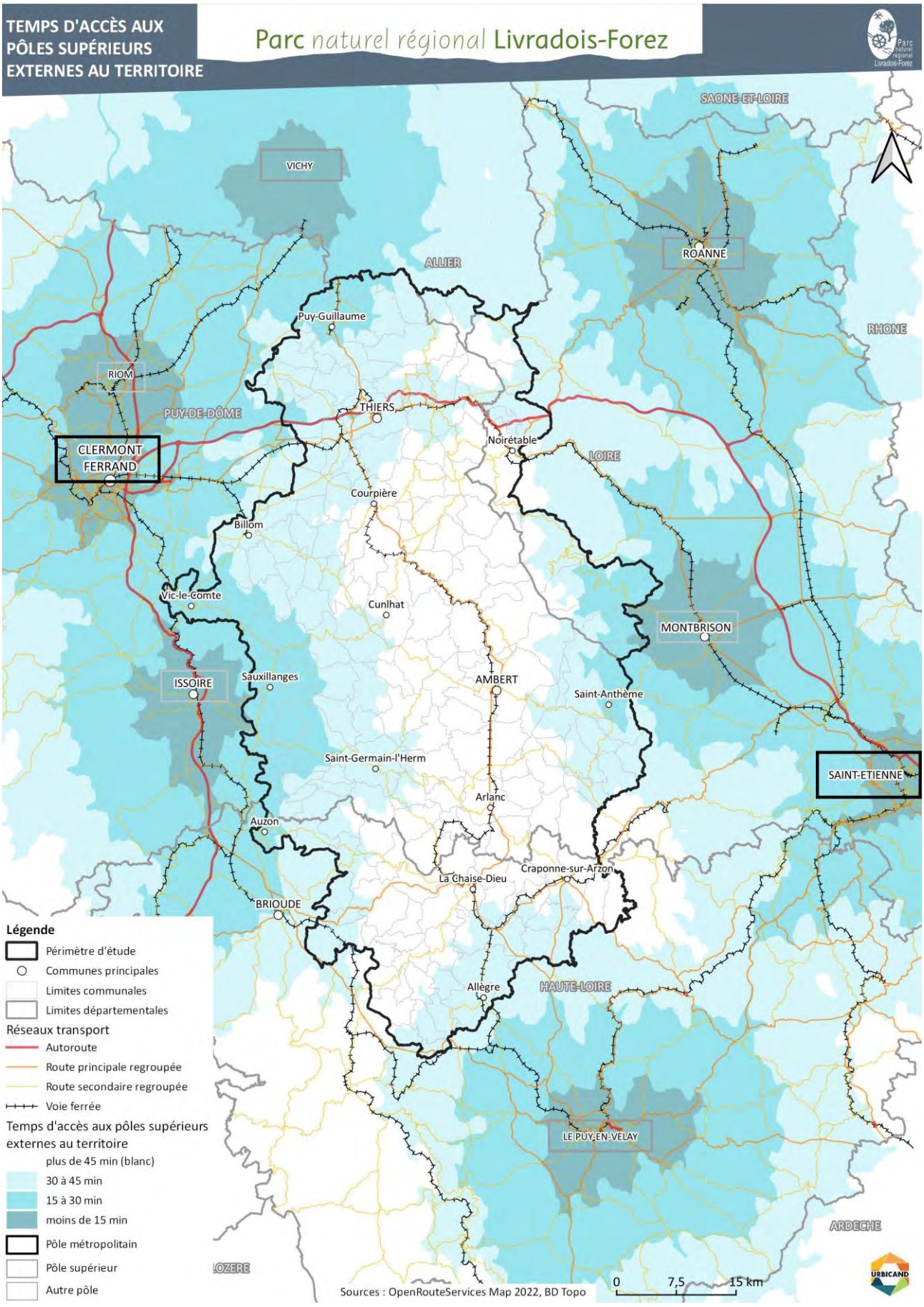
TEMPS D'ACCÈS AUX PÔLES SUPÉRIEURS EXTERNES AU TERRITOIRE
Parc naturel régional Livradois-Forez
SAONE-ET-LOIRE
VICHY
ALLIER
ROANNE
RHONE
Puy-Guillaume
RIOM
PUY-DE-DÔME
THIERS
CLERMONT FERRAND
Noirétable
LOIRE
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
SAINT-ETIENNE
Arlanc
Auzon
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
LE PUY-EN-VELAY
ARDECHE
LOZERE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale regroupée
Route secondaire regroupée
Voie ferrée
Temps d'accès aux pôles supérieurs externes au territoire
plus de 45 min (blanc)
30 à 45 min
15 à 30 min
moins de 15 min
Pôle métropolitain
Pôle supérieur
Autre pôle
Sources : OpenRouteServices Map 2022, BD Topo
0 7,5 15 km
URBICAND

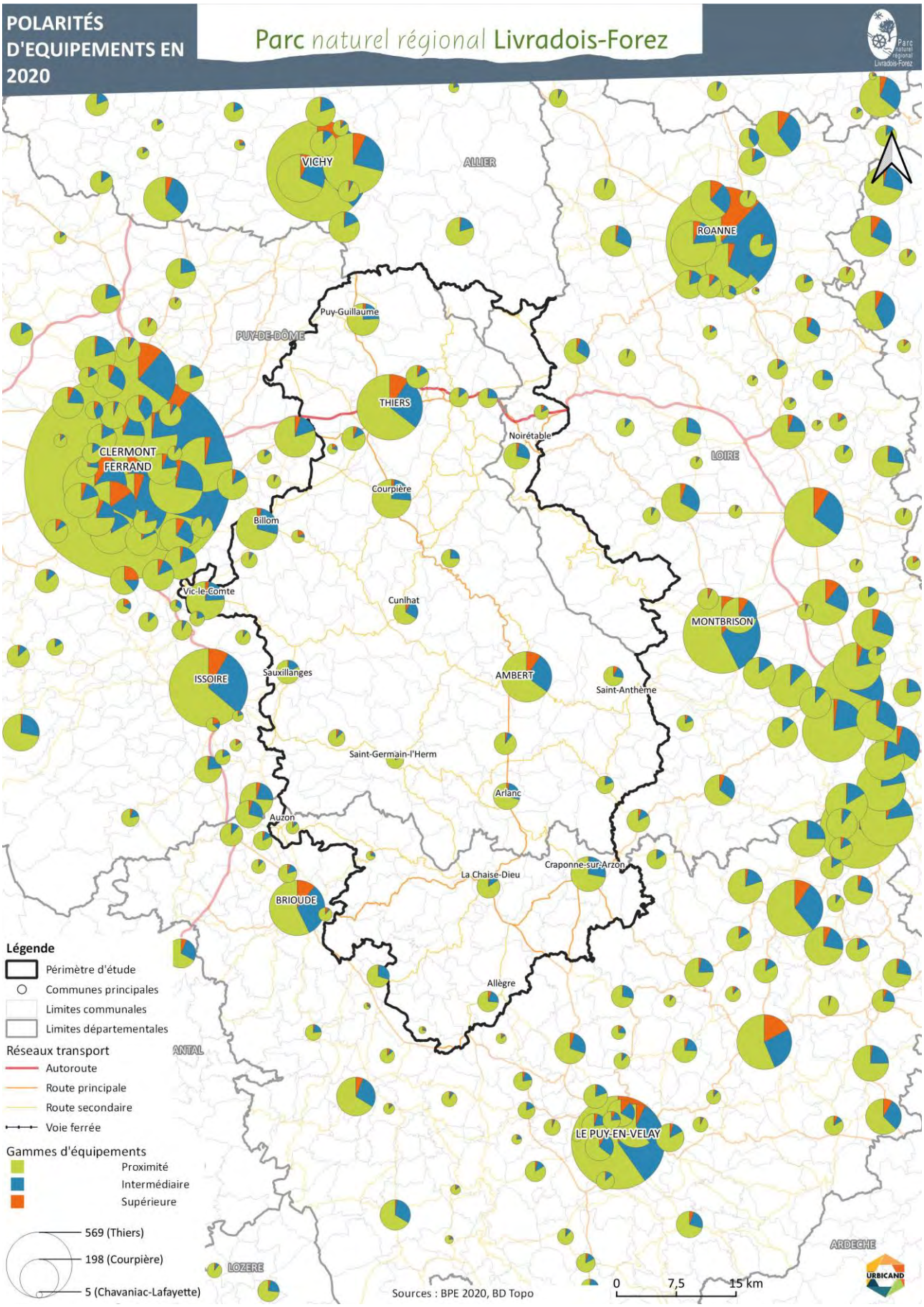
POLARITÉS D'EQUIPEMENTS EN 2020
Parc naturel régional Livradois-Forez
VICHY
ALLIER
ROANNE
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
LOIRE
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
LE PUY-EN-VELAY
ANTAL
ARDECHE
LOZERE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Gammes d'équipements
Proximité
Intermédiaire
Supérieure
569 (Thiers)
198 (Courpière)
5 (Chavaniac-Lafayette)
Sources : BPE 2020, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

Le territoire bénéficie également de pôles « relais » avec des niveaux d'équipements assez élevés sur une offre de proximité et intermédiaire, notamment du fait de la population accueillie et des emplois existants. **Il s'agit en particulier de Billom, Courpière, Craponne-sur-Arzon, Vic-le-Comte et Puy-Guillaume.**

D'autres communes jouant un rôle de **pôle de proximité**, avec essentiellement une offre de proximité en matière d'alimentation, de services et d'équipements sportifs et d'enseignement (de type écoles primaires / maternelles) permettent d'offrir un maillage plus complet de services : Arlanc, Noirétable, Cunlhat, Allègre, Sauxillanges.

Enfin, le territoire est maillé par un réseau de « villages équipés » qui ont ponctuellement une offre de proximité directe comme la présence d'un multiservices, d'équipements sportifs de plein air, d'une salle des fêtes, ou encore de marchés et commerces itinérants.

Les communes de l'est (Monts du Forez) et d'une moitié sud-ouest (Monts du Livradois et secteur du Brivadois) du territoire sont les plus éloignés d'une offre d'équipements et de services de proximité, c'est-à-dire à plus de 20 minutes.

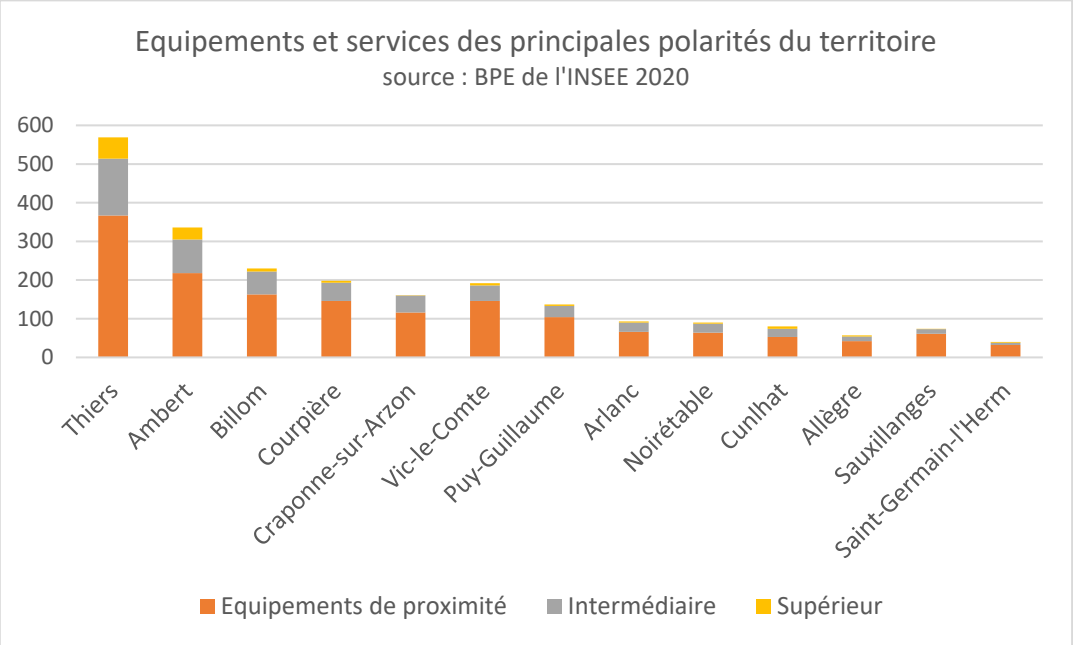

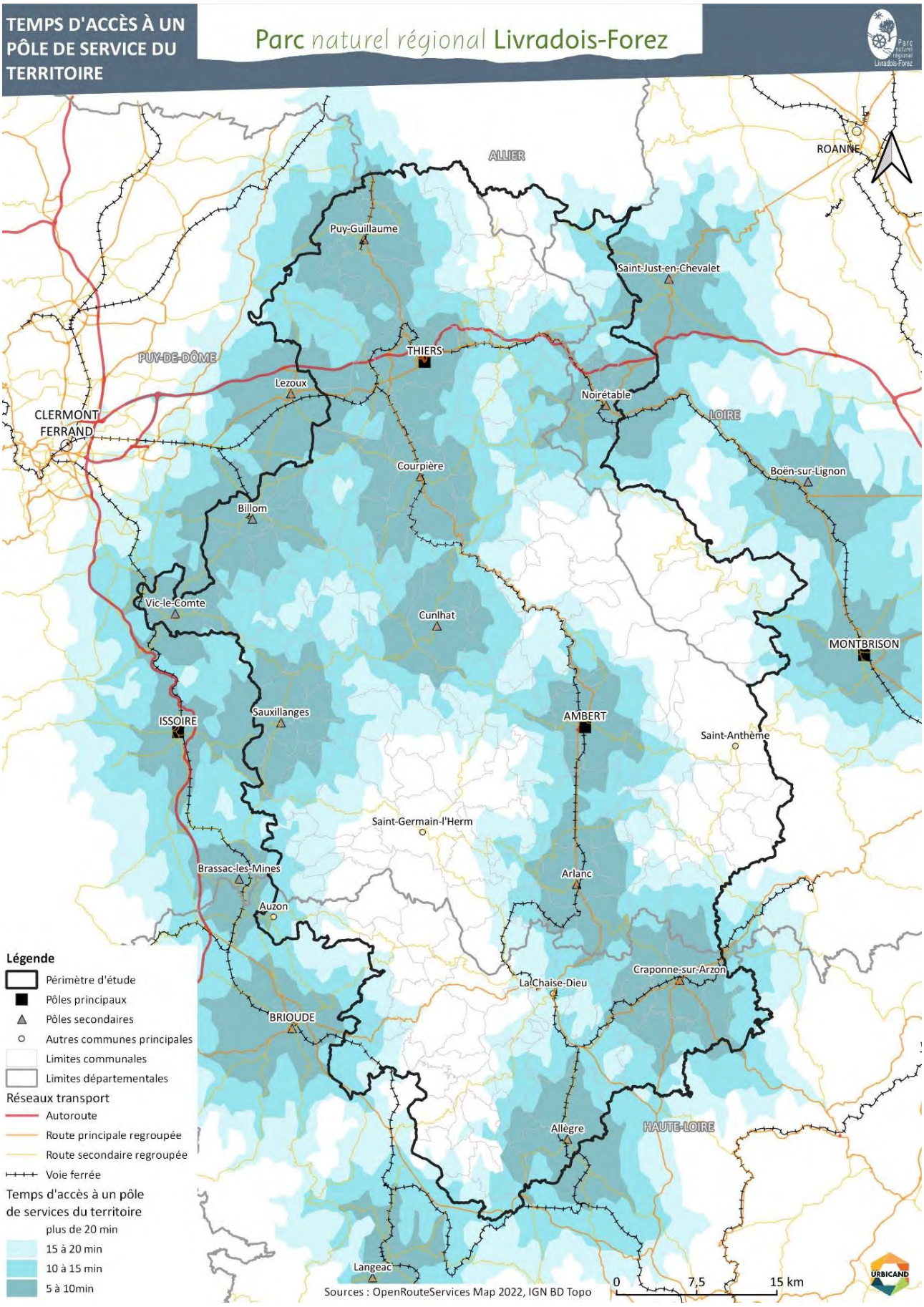
TEMPS D'ACCÈS À UN PÔLE DE SERVICE DU TERRITOIRE
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
ROANNE
Puy-Guillaume
Saint-Just-en-Chevalet
THIERS
PUY-DE-DÔME
Lezoux
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Boën-sur-Lignon
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Brassac-les-Mines
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Langeac
Légende
Périmètre d'étude
Pôles principaux
Pôles secondaires
Autres communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale regroupée
Route secondaire regroupée
Voie ferrée
Temps d'accès à un pôle de services du territoire
plus de 20 min
15 à 20 min
10 à 15 min
5 à 10min
Sources : OpenRouteServices Map 2022, IGN BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

2.3.2 Des problématiques particulières d'accès aux services

- **Une offre de proximité globalement accessible**

D'une manière générale le territoire propose une offre d'équipements et de services qui sont majoritairement de proximité, permettant de répondre aux besoins du quotidien. L'offre d'équipements et services de niveau intermédiaire et supérieur sont concentrés sur les bassins de Thiers, Ambert et dans une moindre mesure le secteur de Billom.

L'offre du territoire est majoritairement représentée par les services aux particuliers à hauteur de 48% suivi des équipements de sports et de loisirs à hauteur de 17%.

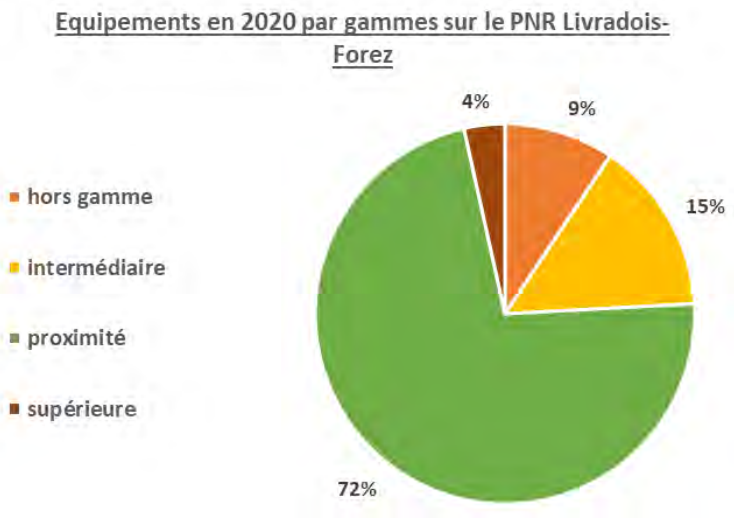

Le nombre d'équipements d'enseignement reste peu élevé, mais ces équipements sont très structurants pour les communes et le territoire dans son ensemble (écoles en particulier). La présence d'une école représente un critère important dans les choix de vie des ménages, mais la qualité de l'offre scolaire peut également être un critère, qui conduit parfois à des regroupements d'équipements dans une optique d'amélioration qualitative de l'offre (augmentation du nombre de classes, développement des services périscolaires…). A noter toutefois que la recherche d'une offre de proximité, avec des établissements aux effectifs maîtrisés, représente tout autant un facteur d'attractivité pour une partie des ménages.

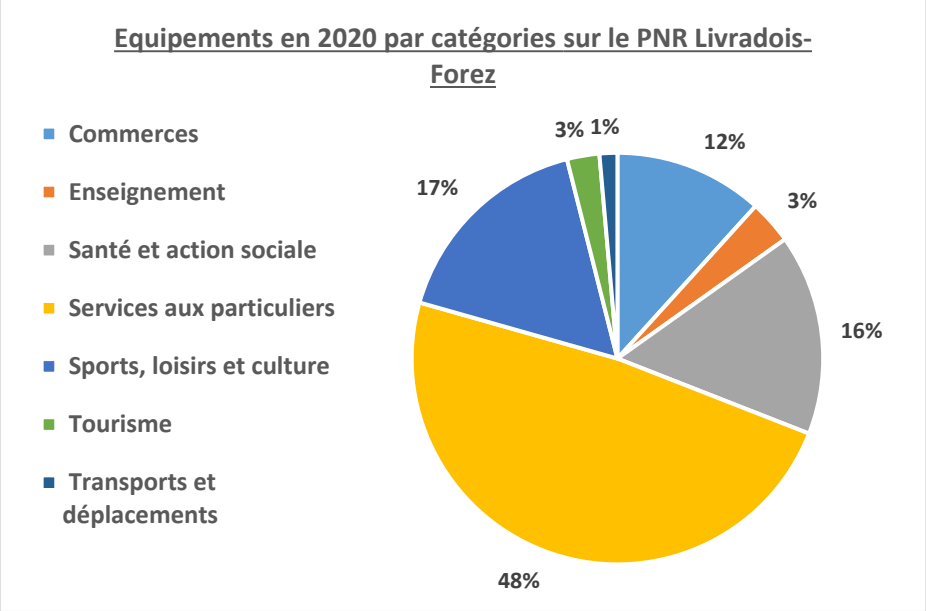

Source : BPE de l'INSEE 2020

- **Une offre de santé fragile et déficitaire sur le territoire**

On observe un **déficit de l'offre médicale sur le territoire**, notamment concernant les services de proximité. Seulement 82 médecins généralistes sont comptabilisés sur le territoire du Parc, un chiffre en constante diminution en lien avec le vieillissement important des praticiens et le manque de renouvellement. Cela représente en moyenne 1 médecin généraliste pour 1 400 habitants. Une part majoritaire des praticiens ont plus de 55 ans dont de nombreux praticiens sont proches de la retraite ou en âge de prendre la retraite mais qui ne trouvent pas de repreneurs.

L'accessibilité potentielle aux médecins est par ailleurs beaucoup plus faible qu'à l'échelle nationale : 2,7 consultations par an par habitants à l'échelle du territoire contre 3,9 à l'échelle nationale. Par ailleurs, 21 communes sont éloignées de plus de 20 minutes au moins d'un service de santé de proximité, et sont situées dans ce que l'on appelle un « désert médical » en milieu rural.

La tendance au vieillissement de la population nécessite une adaptation des services du domaine de la santé afin de mieux répondre aux besoins à venir, que ce soit en offre de soin, services de santé mais aussi de services à domicile pour un maintien des personnes âgées en autonomie dans leur logement. Les services d'aides à la personne et à domicile sont peu développés au sein du territoire. Au-delà de la question du renforcement de l'offre, il conviendrait également de développer l'accessibilité aux services de santé. Le nombre de personnes âgées étant en augmentation, les situations d'immobilités devraient également progresser, en particulier en milieu rural. D'où l'importance d'avoir un maillage territorial de qualité des services de santé.

2.3.3 Une bonne couverture numérique

La qualité de l'aménagement du numérique est indispensable pour l'attractivité du territoire, à la fois sur le plan résidentiel et économique :

- La desserte conditionne le développement des services en ligne tels que la télémédecine, l'accès aux guichets en ligne pour certains services, l'apprentissage du numérique ou encore la possibilité de télétravailler pour les actifs éloignés de leur lieu d'emploi.
- L'amélioration de la couverture numérique est indispensable pour continuer à attirer et même à maintenir les entreprises dans le territoire.

Le territoire bénéficie globalement d'une bonne couverture numérique puisque la majeure partie des communes sont couverte en 4G par a minima un opérateur à hauteur de 95 à 100% (année 2021). Des secteurs restent encore moins bien desservis notamment dans les Monts du Livradois, aux au nord et au sud de Saint-Germain-l'Herm, et dans les Monts du Forez, au sud de Saint-Anthème ou aux alentours de Chalmazel-Jeansagnière. Ces secteurs correspondent aux secteurs où l'offre de services est moins présente, mais également à des secteurs à très faible densité de population.

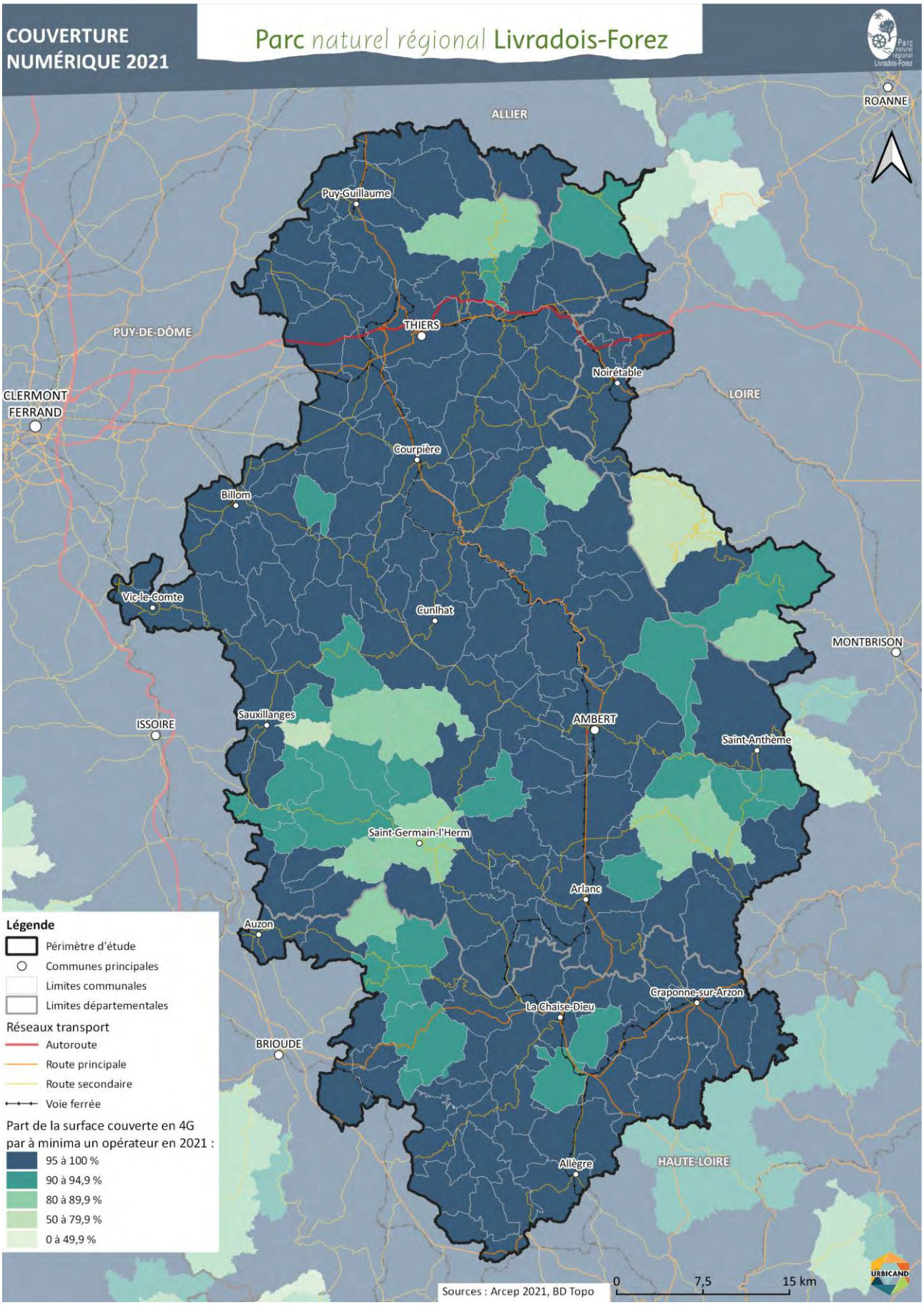
COUVERTURE NUMÉRIQUE 2021
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
THIERS
PUY-DE-DÔME
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
Sauxillanges
ISSOIRE
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Part de la surface couverte en 4G par à minima un opérateur en 2021 :
95 à 100 %
90 à 94,9 %
80 à 89,9 %
50 à 79,9 %
0 à 49,9 %
Sources : Arcep 2021, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

2.4 Des besoins d'organisation des mobilités

2.4.1 D'importants flux de mobilité sur le territoire

- **Les principales infrastructures de déplacement**

Situé entre la métropole de Clermont-Ferrand à l'ouest, et les agglomérations de Vichy au nord, du Puy-en-Velay au sud, de Montbrison et de la métropole de Saint-Etienne à l'est, le territoire est structuré par trois principaux axes routiers de communication :

- **L'A89, seule autoroute du territoire, qui traverse le nord du Livradois-Forez** d'est en ouest permettant de relier Thiers à Clermont-Ferrand et à Saint-Etienne. Le trajet en voiture entre Thiers et Clermont-Ferrand se réalise en 35 à 40 minutes pour 43 km. À plus grande échelle, elle relie Lyon à Bordeaux via Clermont-Ferrand.
- **La RD906, l'axe structurant permettant de relier le nord et le sud du Livradois-Forez**, depuis Vichy jusqu'au Puy-en-Velay en passant par Thiers, Courpière, Ambert, Arlanc et La Chaise-Dieu.
- **La RD996, axe transverse important d'ouest en est,** permettant de relier Billom, Ambert et Montbrison (et Saint Étienne). Il permet le désenclavement d'Ambert vers Saint-Étienne.

En termes d'axes secondaires, le territoire bénéficie également de la RD19 reliant La Chaise-Dieu à Brioude et la RD948 reliant La Chaise-Dieu à Craponne-sur-Arzon en direction d'Andrézieux-Bouthéon au nord de Saint-Étienne.

Le territoire est très peu desservi par l'offre ferroviaire : le nord du territoire est le seul secteur desservi par des lignes voyageurs régulières. Thiers bénéficie d'une ligne SNCF en direction de Clermont-Ferrand et des services de car SNCF sont proposés sur l'axe Ambert – Vichy.

L'offre ferroviaire pour les voyageurs s'est considérablement dégradée au cours des dernières années, avec en particulier la fermeture du tronçon Thiers – Boën-sur-Lignon, créant une discontinuité sur l'axe stratégique est-ouest reliant Saint-Etienne à Clermont-Ferrand. Cette discontinuité crée une forte fragilité sur les tronçons persistants, étant donné que l'utilisation interurbaine de la ligne n'est plus possible (entre les deux métropoles). Les acteurs craignent que le service se dégrade dans les années à venir sur le tronçon persistant Thiers – Clermont-Ferrand.

La gare de Thiers reste très utilisée et représente un atout pour le territoire : 33 500 voyageurs y ont utilisé le train en 2020.

Historiquement, les collectivités du territoire se sont beaucoup impliquées dans la sauvegarde des infrastructures ferrées, en particulier à travers l'action du Syndicat Ferroviaire du Livradois Forez. Ce syndicat gère d'importants tronçons de réseau ferré (150 km), qui ne sont plus utilisés pour le transport de voyageurs et qui sont valorisés sur le plan touristique (train touristique et vélorail).

La ligne a également été valorisée ces dernières années pour le transport de marchandises, en partenariat avec des industries locales (tronçon de 11 km entre Giroux Gare et Courpière). Mais le maintien de l'infrastructure pose des questions lourdes pour les prochaines décennies, compte tenu des nombreux investissements à réaliser et de la faible fréquentation touristique. Les travaux engagés annuellement, qui représentent des budgets non négligeables, ne permettent pas en l'état de maintenir les usages ferrés, et nécessiteraient d'être amplifiés, et davantage planifiés sur le long terme. L'avenir de la voie ferrée fait l'objet d'interrogations, et une hypothèse de reconversion en voie verte a été avancée par certains acteurs du territoire.

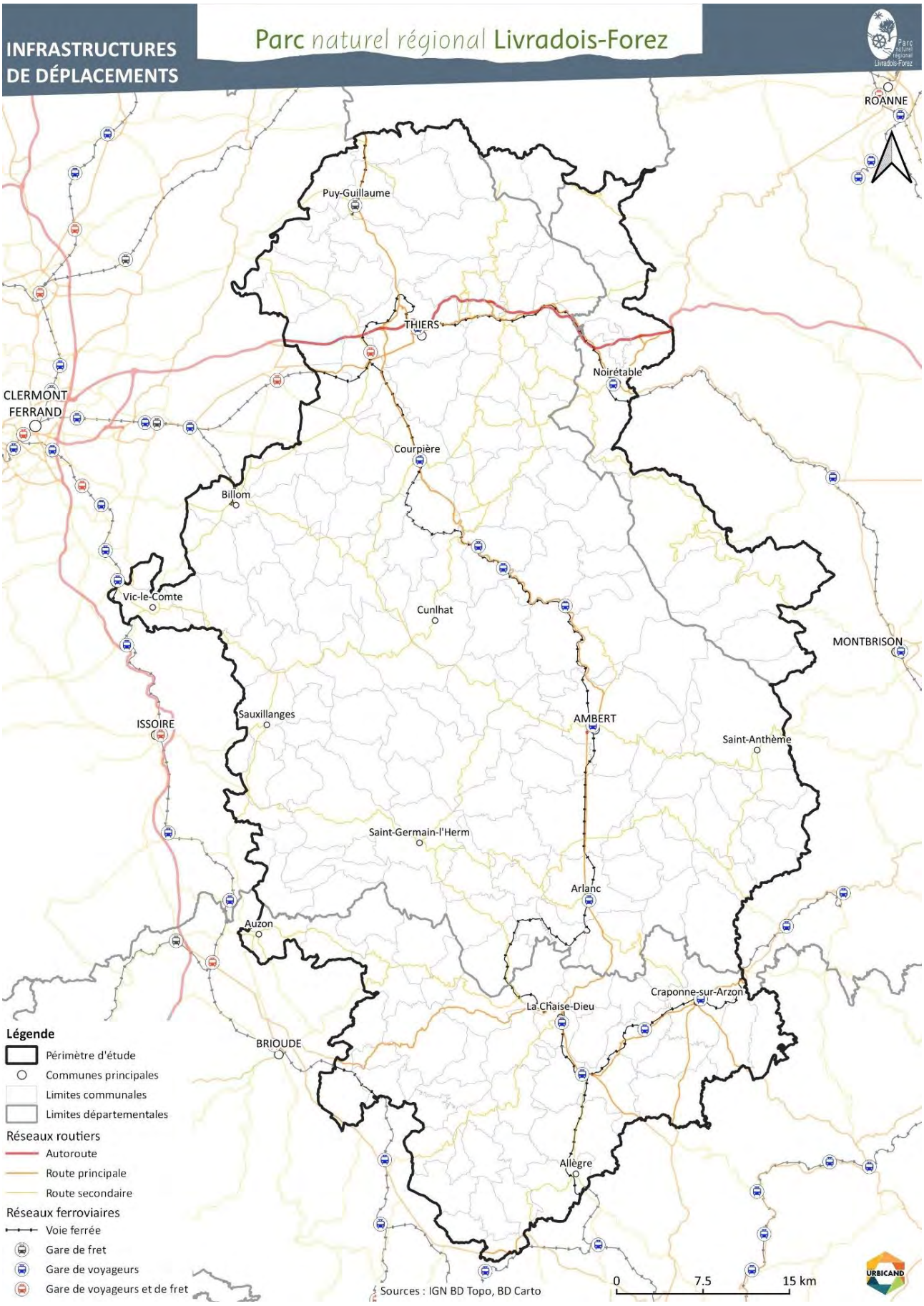
INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENTS
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux routiers
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Réseaux ferroviaires
Voie ferrée
Gare de fret
Gare de voyageurs
Gare de voyageurs et de fret
Sources : IGN BD Topo, BD Carto
0
7.5
15 km
URBICAND

- **Des flux quotidiens liés à la proximité des pôles urbains extérieurs, et aux pôles de Thiers et Ambert**

Le territoire est marqué par une **hypermobilité surtout externe, en lien avec les bassins d'emplois limitrophes.** Avec 35 431 emplois pour 44 337 actifs occupés (0,8 emploi par actif), le territoire accueille plus d'actifs qu'il n'offre d'emplois. Parmi les actifs résidant au sein d'une commune du territoire, un peu plus de la moitié (52%) vont à l'extérieur du territoire pour travailler : en majorité, vers l'unité urbaine de Clermont Ferrand (7 300 actifs).

Les communes ayant le plus de mobilités pendulaires en direction de Clermont sont dans les secteurs de Vic-le-Comte, Billom, et au niveau de la frange ouest du secteur de Thiers. Mais **l'influence de Clermont-Ferrand dans les mobilités domicile-travail s'étire jusqu'à Ambert** soit quasiment la moitié du territoire. Les actifs sortants du territoire se dirigent également vers l'unité urbaine d'Issoire (1 100 actifs), de Vichy (530 actifs) et plus localement vers Brioude (340 actifs) et Le Puy-en-Velay.

Ces pôles d'emplois sont également des pôles d'équipements et de services supérieurs qui génèrent également de nombreux trajets en dehors des mobilités domicile-travail. Les besoins d'accès aux services extérieurs sont importants, étant donné la dépendance d'une partie du territoire aux équipements des pôles urbains voisins (Cf. partie 2.2).

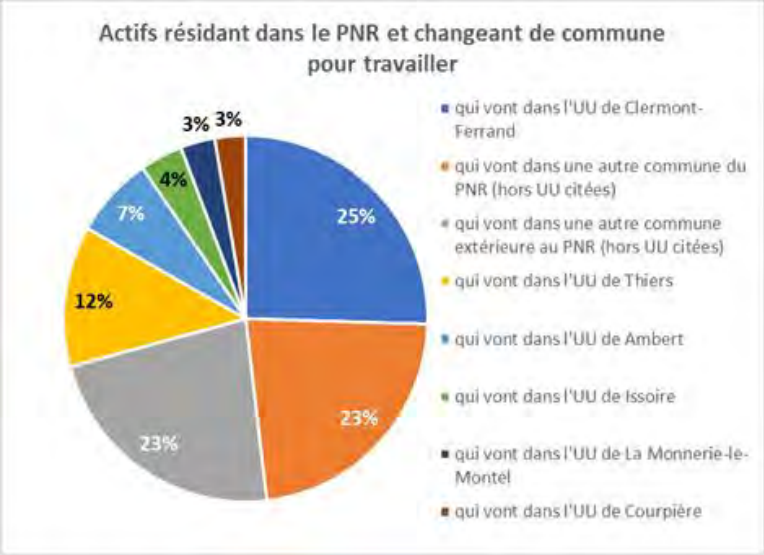

Source : Insee 2018 Mobilités domicile travail

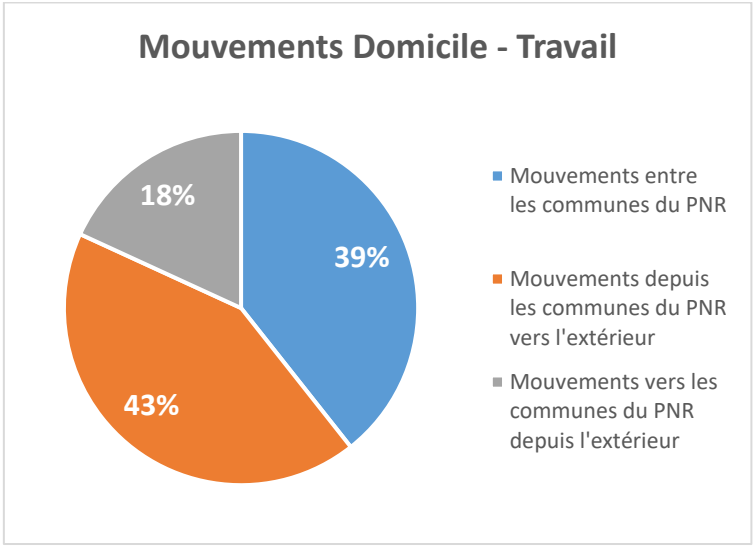

Source : Insee 2018

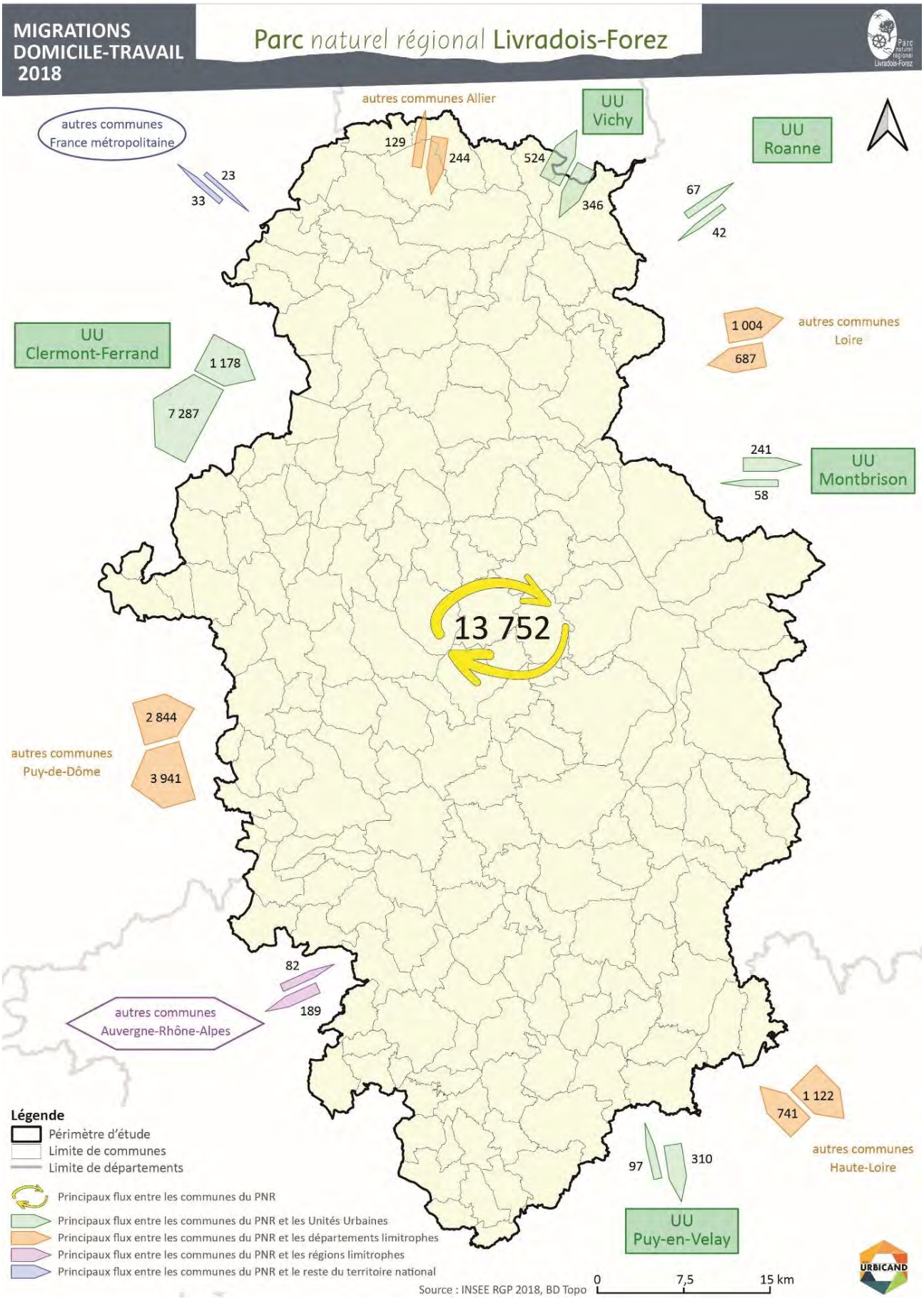
MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL 2018
Parc naturel régional Livradois-Forez
autres communes Allier
UU Vichy
UU Roanne
autres communes France métropolitaine
129
244
524
346
23
33
67
42
UU Clermont-Ferrand
1 178
7 287
1 004
687
autres communes Loire
241
58
UU Montbrison
13 752
2 844
3 941
autres communes Puy-de-Dôme
82
189
autres communes Auvergne-Rhône-Alpes
1 122
741
autres communes Haute-Loire
97
310
UU Puy-en-Velay
Légende
Périmètre d'étude
Limite de communes
Limite de départements
Principaux flux entre les communes du PNR
Principaux flux entre les communes du PNR et les Unités Urbaines
Principaux flux entre les communes du PNR et les départements limitrophes
Principaux flux entre les communes du PNR et les régions limitrophes
Principaux flux entre les communes du PNR et le reste du territoire national
Source : INSEE RGP 2018, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

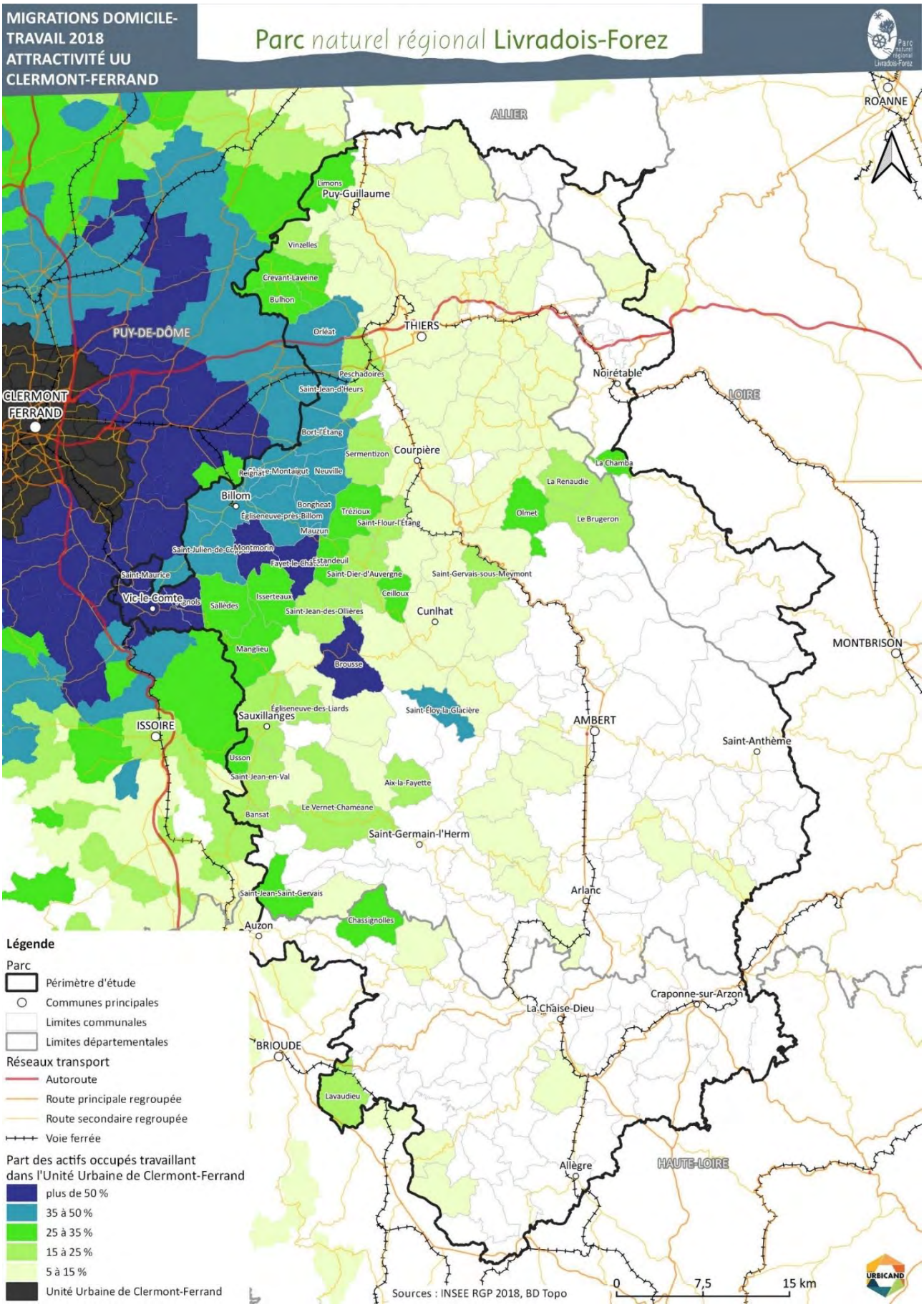
MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL 2018
ATTRACTIVITÉ UU CLERMONT-FERRAND
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
ROANNE
PUY-DE-DÔME
CLERMONT FERRAND
THIERS
Puy-Guillaume
Limons
Vinzelles
Crevant-Laveine
Bulhon
Orléat
Peschadoires
Saint-Jean-d'Heurs
Bort-l'Étang
Sermentizon
Courpière
Noirétable
LOIRE
La Chamba
La Renaudie
Olmet
Le Brugeron
Billom
Bongheat
Trézioux
Saint-Flour-l'Étang
Mauzun
Montmorin
Estandeuil
Saint-Dier-d'Auvergne
Saint-Gervais-sous-Meymont
Saint-Maurice
Vic-le-Comte
Sallèdes
Isserteaux
Ceilloux
Saint-Jean-des-Ollières
Cunlhat
MONTBRISON
Manglieu
Brousse
Sauxillanges
Saint-Éloy-la-Glacière
AMBERT
ISSOIRE
Saint-Anthème
Usson
Saint-Jean-en-Val
Aix-la-Fayette
Bansat
Le Vernet-Chaméane
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Saint-Jean-Saint-Gervais
Chassignolles
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Lavaudieu
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Parc
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale regroupée
Route secondaire regroupée
Voie ferrée
Part des actifs occupés travaillant dans l'Unité Urbaine de Clermont-Ferrand
plus de 50 %
35 à 50 %
25 à 35 %
15 à 25 %
5 à 15 %
Unité Urbaine de Clermont-Ferrand
Sources : INSEE RGP 2018, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

Pour les 48% d'actifs qui habitent et travaillent au sein du territoire, **les unités urbaines de Thiers (3 560 actifs) et d'Ambert (2 060 actifs) sont celles qui accueillent le plus de travailleurs**. La part des mobilités internes au territoire sur les trajets domicile-travail reste conséquente même si elle n'est pas majoritaire.

Le Livradois-Forez attire 6 342 actifs venant travailler sur le territoire sans y habiter. Ils viennent principalement de l'unité urbaine de Clermont-Ferrand (1 180 actifs) et dans une moindre mesure de Vichy (346 actifs) et d'Issoire (130 actifs) en direction de Thiers ou d'Ambert qui comptent de gros employeurs.

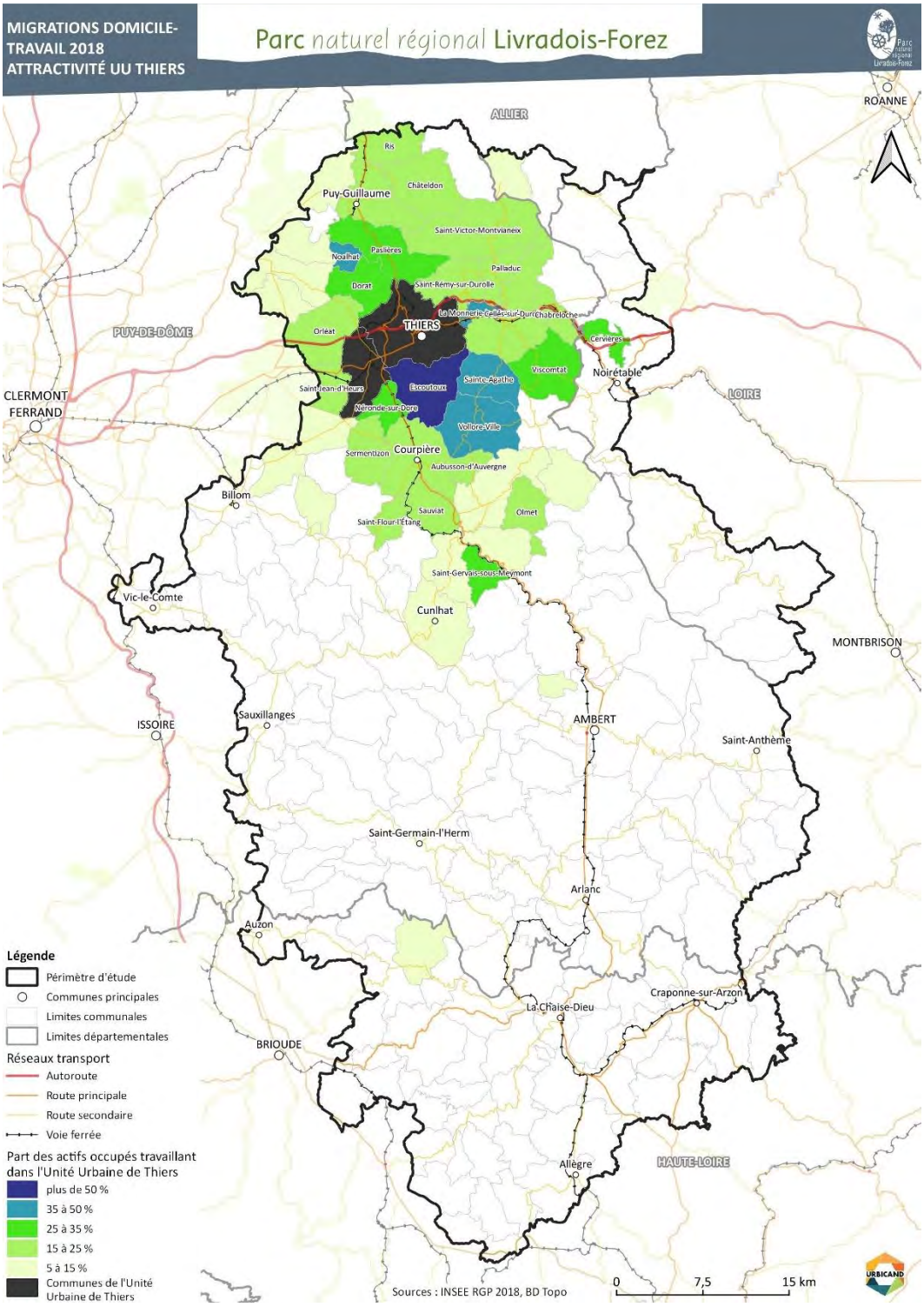

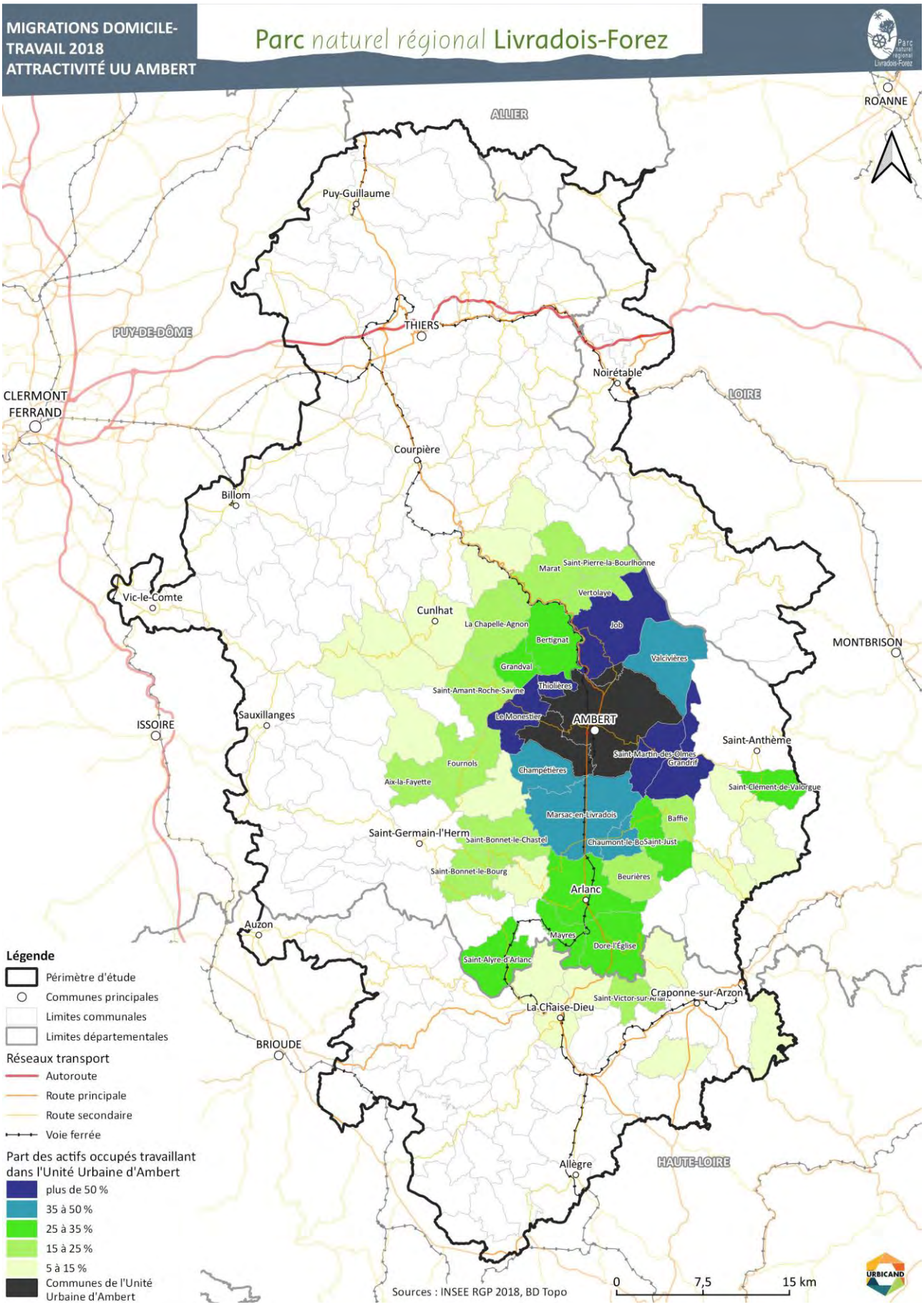
MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL 2018
ATTRACTIVITÉ UU AMBERT
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
PUY-DE-DÔME
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Saint-Pierre-la-Bourlhonne
Marat
Vertolaye
Job
La Chapelle-Agnon
Bertignat
Valcivières
Grandval
Thiolières
Saint-Amant-Roche-Savine
Le Monestier
Saint-Martin-des-Olmes
Grandrif
Fournols
Champétières
Aix-la-Fayette
Saint-Clément-de-Valorgue
Marsac-en-Livradois
Baffie
Saint-Bonnet-le-Chastel
Chaumont-le-Bo
Saint-Just
Saint-Bonnet-le-Bourg
Beurières
Mayres
Dore-l'Église
Saint-Alyre-d'Arlanc
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Part des actifs occupés travaillant dans l'Unité Urbaine d'Ambert
plus de 50 %
35 à 50 %
25 à 35 %
15 à 25 %
5 à 15 %
Communes de l'Unité Urbaine d'Ambert
Sources : INSEE RGP 2018, BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

- **Une dépendance à la voiture individuelle**

Les trajets domicile-travail sont impactés par les longues distances : 30% des actifs occupés résident à plus de 30 minutes de leur lieu de travail. Les communes les plus impactées par les longues distances sont celle du secteur de Billom, de la Comté et du Pays d'Issoire et du secteur de La Chaise-Dieu, de Craponne et du Brivadois.

Les trajets se font essentiellement en voiture et sont en augmentation : 83% des trajets domicile-travail se font en voiture (contre 78% en 2008) au détriment de l'utilisation des transports en communs dont la part a baissé. La faible accessibilité du territoire t son caractère rural marqué par une faible densité d'emplois, de commerces, de services et de population, accentue la dépendance des ménages à la voiture individuelle. La part des ménages disposant d'une voiture est passée 87% en 2008 à 91% en 2018, mais elle reste encore inférieure à la moyenne régionale (93% de ménages disposant au moins d'une voiture).

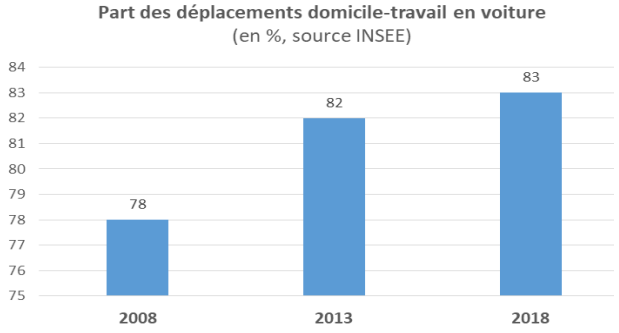



Cette augmentation de la dépendance à la voiture individuelle sur le Livradois-Forezest à mettre en parallèle avec la rareté voire à l'absence d'offre alternative sur une grande partie du territoire. La réduction de de l'offre de transports collectifs, notamment la suppression de certaines lignes ferroviaires, accentue encore cette dépendance.

L'ensemble de ces constats questionne la **situation de précarité énergétique des ménages en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie**. Le contexte de crise énergétique et d'urgence climatique remet en question l'utilisation de la voiture dans les déplacements quotidiens. Les ménages sont de plus en plus vulnérables aux coûts des carburants et au coût général d'utilisation d'une voiture individuelle. En effet, les français dépensent en moyenne près de 6 000€ par an dans leurs déplacements, deuxième poste de dépense derrière le logement. Cela peut également fragiliserl'organisation du territoire car les ménages ont tendance à être éloignésdes principaux lieux d'emplois, d'équipements, de commerces et de services dont ils dépendent.

Malgré tout, **le potentiel de mutualisation des trajets domicile-travail peut être relativement important**, étant donné la concentration des emplois sur certains secteurs et notamment pour les gros employeurs du territoire. Plusieurs solutions sont possibles pour limiter les déplacements individuels : la mise en place du télétravail, l'aménagement des horaires ou la mise en commun des lieux de résidence et des plannings afin de faciliter le covoiturage, le développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle avec la réalisation d'un plan de déplacement entreprise, etc.… La mobilisation des entreprises dans les réflexions liées aux déplacements des salariés, qui a déjà fait l'objet d'actions d'animation ces dernières années à l'initiative du syndicat mixte du Parc et de ses partenaires, gagnerait à être renforcée.

À noter que le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT) avec les entreprises concernées met en place des plans de mobilité sur les deux principales zones d'activités de Thiers et celle de La Monnerie-le-Montel / Palladuc qui sont desservies par les transports urbains.

2.4.2 Peu d'outils de mobilité alternatifs à la voiture individuelle

- **Un déficit de l'offre en transport collectif interurbain sur le territoire**

L'offre de transports collectifs sur le territoire est très faible, majoritairement tournée vers des lignes de bus avec de faibles cadencements, des horaires qui correspondent davantage aux besoins des scolaires que des actifs et un cadencement moindre des services durant les vacances scolaires. De ce fait, seulement 1% des trajets domicile-travail se font en transport en commun. Seul le bassin thiernois est doté d'un réseau de transport collectif plus efficace, organisé et géré par le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT).

Dans la partie nord du territoire, plus précisément les zones de Thiers, Puy-Guillaume et Courpière, **la desserte en lignes régionale est plutôt bonne**. Ces dernières permettent de relier Clermont-Ferrand, et il existe sur certains tronçons une offre de cars TER du réseau SNCF (notamment sur la ligne Puy-Guillaume – Thiers qui a été coupée). Si cette partie du territoire est mieux desservie sur les axes est-ouest, les liaisons nord-sud sont plus fragiles, notamment la liaison Thiers / Courpière.

Le reste du territoire est globalement moins bien desservi avec des zones « blanches » où aucune ligne régionale n'existe. C'est le cas dans les Monts du Livradois dans la zone entre Cunlhat / Saint-Germain-l'Herm qui n'est desservie par aucune ligne de bus ; les points d'accès étant situés à Vic-le-Comte, Issoire ou Ambert. De la même manière, le sud du territoire, côté Haute-Loire, est très peu desservi : une seule ligne permet de relier Craponne à La Chaise-Dieu en direction de Brioude. La liaison entre le sud du territoire et Le Puy-en-Velay (comme à partir d'Allègre), peut cependant se faire avec une ligne de car TER.



Carte du réseau départemental de transport collectif routier, source Région Auvergne Rhône Alpes

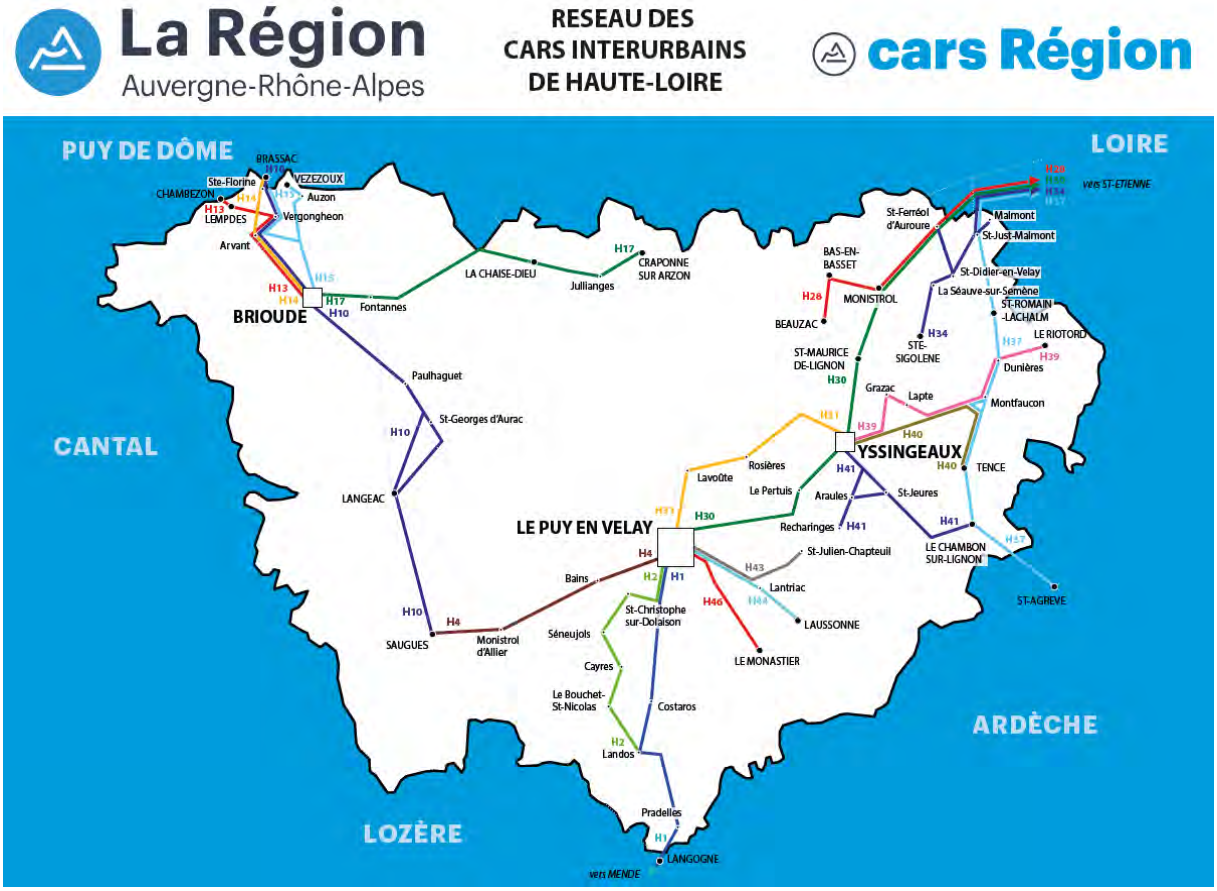

Carte du réseau des cars interurbains de Haute Loire, source Région Auvergne Rhône Alpes

Des services de transports interurbains existent à l'échelle des différentes intercommunalités du territoire :

- le SMTUT, autorité organisatrice de la mobilité sur les communautés de communes de Thiers Dore et Montagne et trois communes de la communauté de communes Entre Dore et Allier (Lezoux, Saint-Jean-d'Heurs et Peschadoires) a mis en place le transport régulier par cars ;
- le **transport à la demande du SMTUT sur le bassin Thiernois** du fonctionne bien sur les lignes anciennes permettant de desservir les hameaux des communes de Thiers, Peschadoires et de Courpière. Ce mode de transport est connu par la population et permet de répondre à toutes sortes de déplacements pour les personnes âgées ou les scolaires mais il reste peu utilisé par les actifs. Un transport périurbain a été ouvert récemment sur des secteurs plus éloignés mais se posent encore des questions de fonctionnement (performance du service, nécessité de la communication pour renforcer son usage) ;
- **la communauté de communes Ambert Livradois-Forez a mis en place le « bus des montagnes »,** principe identique à un transport à la demande, qui permet aux habitants des communes rurales de se déplacer vers les marchés locaux et les évènements ponctuels.
- **l'agglomération du Puy-en-Velay met également en place un service de transport** à la demande sur les communes rurales ;
- d'autres initiatives ont été lancées par le SMTUT, comme la **mise en place de navettes « vaccination »** reliées à l'hôpital de Thiers en période de crise sanitaire.

Ces offres ne permettent toutefois pas une utilisation quotidienne pour le plus grand nombre. L'offre de transports en collectif doit être réinterrogée à l'avenir en lien avec le vieillissement de la population qui risque d'engendrer une augmentation des « populations captives » ne pouvant plus se déplacer en voiture individuelle.

Plusieurs initiatives peuvent être développées notamment autour du **transport solidaire** et de **l'éducation à la mobilité**. Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois a par exemple mis en place la « maison de la mobilité », permettant d'informer la population sur l'ensemble des services de mobilités du territoire (dont ceux de la Région) et la vente des billets de bus et de train. Les services du SMTUT organisent également des ateliers mobilités, adaptés aux différents publics, afin de sensibiliser la population aux moyens de déplacements. Des ateliers sont notamment réalisés en partenariat avec la Mission Locale de Thiers, à destination des jeunes, pour apprendre à se repérer et à se déplacer (amélioration de l'autonomie des jeunes, ateliers gratuits pour les scolaires).

- **Des pratiques de covoiturage / autopartage et autostop encore peu valorisées**

Le covoiturage représente une alternative non négligeable à la voiture individuelle, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail qui sont plus réguliers.

Quelques aires de covoiturages existent sur le territoire : en gare de Thiers, à Ambert, Cunlhat, Saint-Anthème ou encore à Vertolaye et à Arlanc. Elles restent cependant peu nombreuses, peu aménagées et manquent de lisibilité. Cela s'explique en partie par un déficit de valorisation et de communication car les aires ne sont pas toutes recensées en ligne (internet), ce qui complexifie le développement de la pratique au niveau local. Le choix de sites à proximité immédiate des routes à grande circulation, ainsi que leur visibilité depuis ces routes restent indispensables. L'enjeu est avant tout de valoriser les aires existantes.

Certains outils comme « MOV'ICI », dispositif de mise en relation pour du covoiturage créé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sont susceptibles de favoriser la pratique du covoiturage.

- **Les perspectives de développement des mobilités douces, notamment les mobilités cyclables**

L'utilisation des modes doux dans les pratiques quotidiennes est très peu développée sur le territoire (moins de 1% des déplacements). Les itinéraires existants sont avant tout développés pour les pratiques de sports, de loisirs et du tourisme.

Pourtant, on estime qu'environ 42%[50] de la population française pratique l'ensemble de ses activités « vitales » à moins de 9 km de son domicile, en dehors des activités sociales comme la visite chez des amis ou dans la famille. L'utilisation du vélo représente un axe de réflexion important pour se passer de la voiture au quotidien, ou a minima pour diminuer son usage. En effet, le seuil de 9 kilomètres correspond à la distance que l'on peut parcourir en 30 min à vélo de manière quotidienne.

La voiture dans les trajets domicile-travail des Français

PORTÉE	Entre 0 et 9 km par trajet	Entre 9 et 20 km par trajet	Entre 20 et 30 km par trajet	Plus de 30 km par trajet
% des personnes utilisant uniquement la voiture lors de leurs déplacements	36%	59%	59%	52%

Source : Forum Vies Mobiles, Obsoco, 2020

[50] Source : enquête nationale ménages déplacements

Ce potentiel de développement de la pratique du vélo dans les usages quotidiens est mis en avant dans le cadre des **schémas directeurs cyclables élaborés par les EPCI et celui de la Vallée de la Dore piloté par le syndicat mixte du Parc en 2020-2021. Dans la vallée de la Dore,** 40 000 personnes vivent à moins de 25 min à vélo d'un pôle d'emplois et de services (Ambert, Courpière, Puy-Guillaume et Arlanc). Si le schéma cyclable existant est centré sur la vallée de la Dore, l'association des territoires en marge de cet axe représente un besoin à considérer.

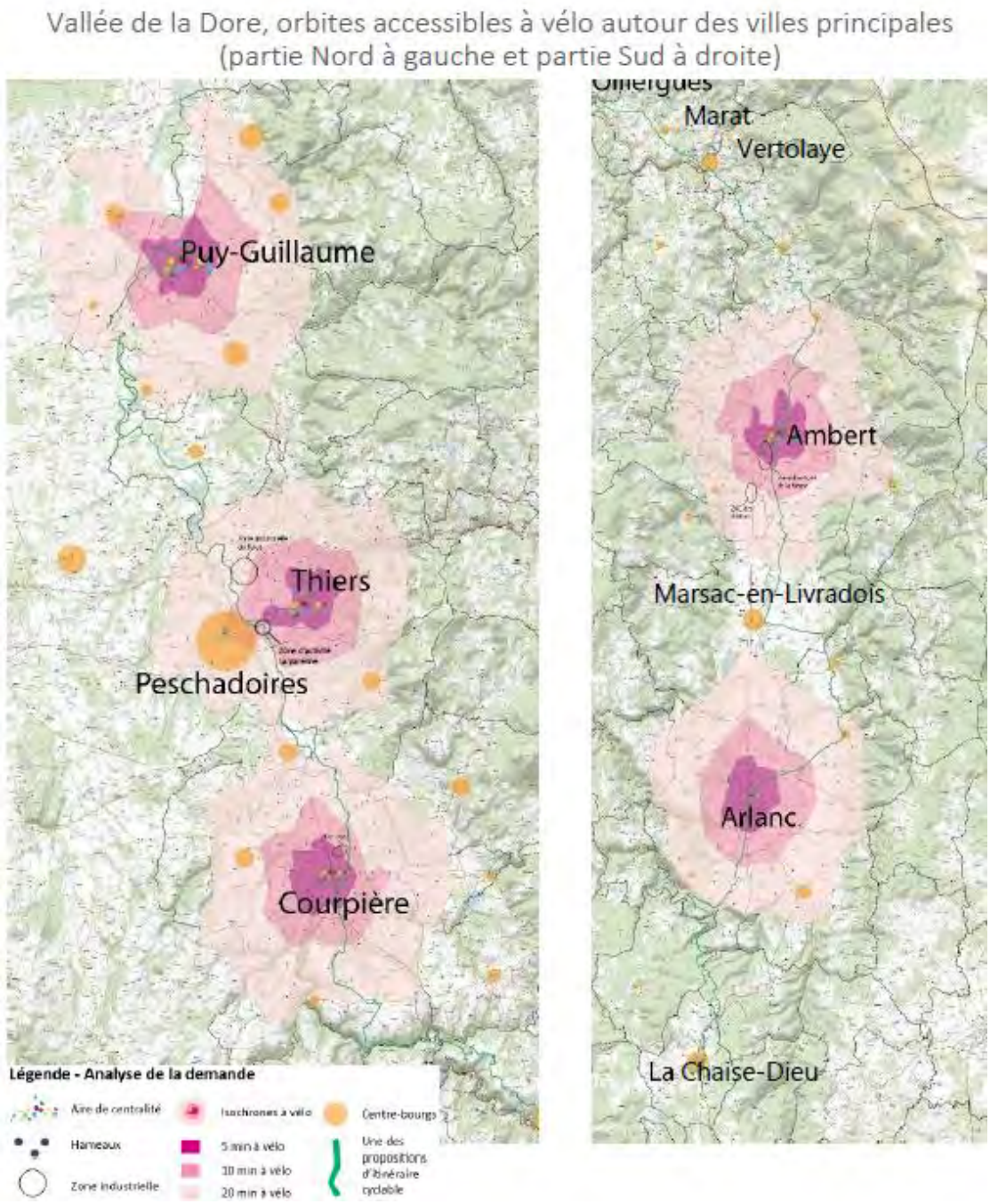

Figure 7 Extrait du schéma directeur cyclable de la vallée de la Dore

D'après l'enquête en ligne réalisée auprès de la population dans le cadre de l'élaboration du schéma de la Vallée de la Dore, une grande partie de la population était disposée à utiliser le vélo, notamment pour des activités de loisirs, faire les courses et aller au travail.

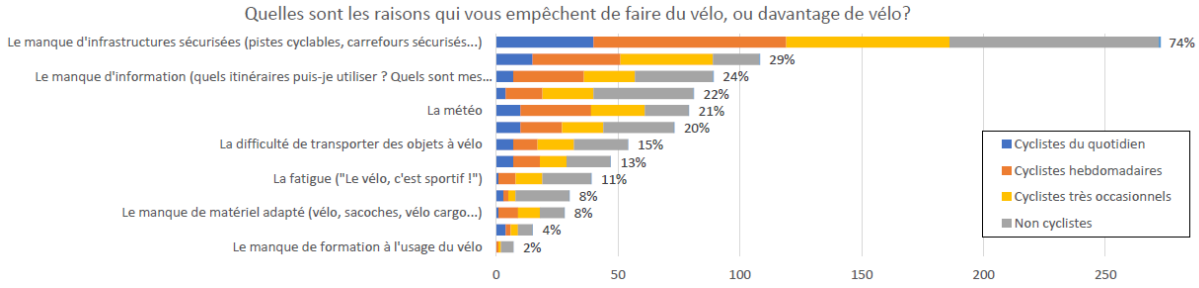

Source : Enquête réalisée dans le cadre du schéma directeur cyclable de la Vallée de la Dore

Ce schéma prévoit des actions visant à **développer l'usage du vélo via des aménagements propres**, le **développement d'un écosystème vélo** dans les pôles principaux (stationnement, réparation vélo, location…), l et une communication / sensibilisation auprès de la population.

Actuellement, à l'échelle du Livradois-Forez, **l'offre cyclable est très limitée** (en dehors d'itinéraires aménagés pour les touristes) **et manque de sécurisation**. La RD 906 qui suit la vallée de la Dore et relie les villes principales est non aménagée et peu sécurisée pour le vélo. D'une manière générale, il existe très peu de pistes ou bandes cyclables dédiées sur les axes routiers, ce qui freine la pratique du vélo.

Globalement, plusieurs **schémas directeurs cyclables ou stratégies en la matière sont en cours sur le territoire.** Les EPCI se dotent d'outils de programmation, y compris des communautés de communes, qui n'ont pas la compétence mobilité mais qui intègrent le développement des mobilités douces dans le cadre du partage de compétence avec la Région.

Ce renforcement de l'organisation locale devrait permettre le **développement d'aménagements** sur les prochaines années et le développement de la pratique du vélo. Néanmoins, la topographie marquée sur une bonne partie du territoire reste le frein principal à la pratique des modes doux. En effet, en dehors de la vallée de la Dore l'altitude s'élève rapidement rendant la pratique très sportive.

2.5 Synthèse

Le territoire accueille **deux principaux bassins d'emploi, celui de Thiers et celui d'Ambert, ces deux bassins étant relativement fragiles**, avec une perte d'emplois observées sur les dernières années. Le territoire dépend également de pôles urbains extérieurs, avec en premier lieu Clermont-Ferrand (et sa métropole), et **de plus en plus d'actifs résidents travaillent à l'extérieur du Livradois-Forez, qui tend donc à se résidentialiser**. Ces constats posent la question de l'accès à l'emploi pour les habitants, et de la dépendance des actifs à la voiture individuelle, avec des distances domicile-travail qui s'allongent en moyenne.

L'économie locale est diversifiée, et dépend de plusieurs moteurs :

- **L'industrie reste très présente par rapport aux moyennes régionales** (23% de l'emploi sur place), **mais a particulièrement souffert** ces dernières décennies, avec une perte de 20% des emplois au cours des dix dernières années. Le territoire accueille quelques grands employeurs industriels, et un maillage de TPE-PME, avec des secteurs clés comme la métallurgie (dont coutellerie), la plasturgie et l'agro-alimentaire. **La mutation des tissus industriels représente une problématique forte,** avec des contraintes environnementales qui se renforcent, et des marchés qui évoluent. La question de la relocalisation d'activités et de la réindustrialisation du territoire peut être soulevée, du fait de l'importance du tissu industriel encore présent.
- **Les services publics et au public, associés à l'économie « résidentielle », tiennent une place très importante** dans l'emploi local (1/3 des emplois), et conditionnent l'attractivité du territoire. Le **maintien des services et des équipements** représente à cet égard un enjeu fort pour les prochaines années, à la fois économiquement et démographiquement. Certains équipements, à l'instar des grands établissements industriels, emploient un nombre très élevé de salariés.
- Enfin, **le commerce représente un secteur d'activité très représenté**, avec de nombreuses petites structures (TPE) qui se répartissent dans les pôles de services qui maillent le territoire. **Le maintien des tissus commerciaux (petits commerces en particulier) représente une problématique forte** dans un contexte d'évolution des modes de consommation des ménages, et de fragilité encore forte des centres-bourgs et des centres-villes. Les politiques d'aménagement (SCoT, programmes de revitalisation) contribuent au maintien de l'offre commerciale, mais la situation reste très fragile.

Les problématiques transversales identifiées peuvent concerner l'ensemble de ces secteurs d'activité. **La transition des modèles économiques représente une problématique forte pour les prochaines années**, et peut être une opportunité pour le territoire. La **transition écologique et sociale**, avec des attentes des actifs qui évoluent considérablement ces dernières années, peut être un levier de développement mais nécessite une adaptation du tissu économique et du positionnement des entreprises.

Plusieurs axes d'action ont d'ores et déjà été identifiés par les acteurs, comme le renforcement des démarches de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le développement de l'économie sociale et solidaire. La démarche de Territoire Zéro Chômeurs engagée sur le bassin d'emploi de Thiers représente une piste de réflexion intéressante pour soutenir la création d'activités en valorisant de nouveaux modes de fonctionnement.

Au-delà du développement de l'emploi et de la création d'entreprises, le dynamisme économique du territoire dépend en large partie de l'attractivité résidentielle, pour pouvoir capter des actifs et des porteurs de projets. Le **territoire souffre d'un déficit d'attractivité pour les entreprises (tous secteurs confondus), et pour certains profils de travailleurs, notamment les travailleurs qualifiés.** Les entreprises locales peinent à trouver des salariés répondant à leurs besoins, ce qui renforce la fragilité du tissu économique, et les transmissions des entreprises peinent par manque de porteurs de projets.

Les collectivités ont déployé des politiques importantes pour renforcer l'attractivité, avec le Réseau Entreprendre en Livradois-Forez (accompagnement entrepreneurial), des démarches de marketing territorial pour attirer des actifs et des entrepreneurs, les politiques sectorielles des EPCI complémentaires à l'action du syndicat mixte du Parc. Il reste difficile de faire venir des jeunes actifs sur le territoire, y compris dans le cadre de cursus de formation (stages, alternance…).

Le **maintien de l'offre de services et de commerces**, avec un maillage géographique organisé autour de deux pôles principaux (Thiers et Ambert) et d'un réseau de pôles de proximité, représente une condition indispensable à l'attractivité résidentielle. Actuellement, le maillage est de qualité, et quelques secteurs seulement peuvent être considérés comme moins pourvus (Monts du Livradois et du Forez). Le territoire bénéficie en outre d'une bonne desserte numérique par rapport à des territoires ruraux similaires, ce qui représente un atout. **Le maillage de l'offre de services reste fragile**, et plusieurs équipements sont en sursis du fait de la faible densité de population (collèges, services publics…). **La démographie médicale est également préoccupante**, et en déclin. Ces constats soulèvent la question du maintien des conditions d'attractivité à l'échelle des prochaines années / décennies.

Enfin, il faut souligner que **le territoire souffre d'un déficit d'outils de mobilité**, avec une population largement dépendante de l'usage de la voiture individuelle. L'offre ferrée continue de s'étioler, et se réduit à la liaison Thiers – Clermont-Ferrand. Les transports collectifs routiers (hors scolaires) sont peu nombreux, et les déplacements doux peu utilisés à l'échelle intercommunale du fait des contraintes géographiques. Des réflexions sont toutefois déployées par le syndicat mixte du Parc et les EPCI pour améliorer les possibilités de déplacement cyclable, et faire évoluer les usages. L'hypothèse d'une reconversion de la voie ferrée du Livradois Forez en voie verte a été évoquée par certains acteurs du territoire.

La dépendance à la voiture individuelle représente une problématique majeure pour les prochaines décennies, compte tenu des enjeux environnementaux, du vieillissement de la population et de l'augmentation des coûts de l'énergie, qui va nécessairement peser sur le budget de ménages aux revenus relativement bas par rapport aux moyennes régionales. Les problématiques sont particulièrement fortes dans les secteurs les plus enclavés et vieillissants (Monts du Livradois et du Forez), dans lesquels les situations d'isolement / d'immobilité, et de précarité énergétique, risquent de se multiplier.

Face à ces problématiques, **il manque une stratégie de mobilités, partagée par l'ensemble des acteurs compétents en la matière, à l'échelle du grand territoire rural que représente le Livradois-Forez**. Les EPCI, qui exercent pour certains la compétence mobilité, portent des actions à leur échelle mais qui ne répondent pas forcément aux enjeux à l'échelle Parc, d'autant que les EPCI situés en partie sur le territoire offrent des solutions de mobilité principalement orientées vers les pôles urbains extérieurs au territoire.

En lien avec les réflexions sur les mobilités, **l'avenir de la ligne ferroviaire du Livradois-Forez est actuellement questionné**, du fait des difficultés rencontrées pour pérenniser l'infrastructure. La ligne est principalement utilisée pour des fonctions touristiques, et l'a été jusqu'à récemment pour du fret de marchandises, mais n'est pas adaptée à ce jour pour envisager le transport de voyageurs (sauf à mobiliser des moyens conséquents).

3 Le tourisme de séjour et les loisirs de proximité

3.1 Une attractivité touristique modeste mais, des atouts diversifiés

3.1.1 Un positionnement du territoire en marge des grands flux touristiques de l'Auvergne volcanique

Le Livradois-Forez reste globalement à l'écart des grands flux touristiques de l'Auvergne volcanique et thermale. L'activité touristique de ce secteur régional se concentre autour de Vichy, du Puy-en-Velay et de Clermont-Ferrand qui encadrent le territoire du Livradois-Forez.

- **Une reconnaissance locale de la destination Livradois Forez**

La destination Livradois-Forez présente **une notoriété assez limitée, et plutôt locale** sans reconnaissance à l'échelle nationale comme peuvent en bénéficier les volcans d'Auvergne. Si les grandes villes voisines du territoire sont reconnues à l'échelle nationale (Vichy, Clermont-Ferrand, Le Puy-en-Velay), notamment du fait d'une promotion touristique par la région, seulement Thiers est identifiée par la région comme ville touristique d'importance.

L'offre touristique du territoire est une offre plutôt rurale au caractère diffus, qui ne bénéficie pas d'un centre urbain d'importance qui irriguerait le territoire. Les villes voisines, à la notoriété plus importante permettent néanmoins d'irriguer le territoire sur un tourisme d'itinérance.

Comme en témoigne l'origine géographique de la clientèle touristique, **le Livradois-Forez attire une clientèle de proximité**. D'après les chiffres de l'été 2021, 96% de la clientèle est d'origine française (contre 87% l'été 2019, avant les effets de la crise sanitaire), et plus de 37% de la clientèle réside en région Auvergne-Rhône-Alpes[51]. La clientèle puydômoise est en forte progression par rapport à 2020 (+22%) et représente près de la moitié de la clientèle départementale. Les départements du Rhône et de la Loire sont aussi bien représentés (respectivement 15% et 14% de la clientèle).

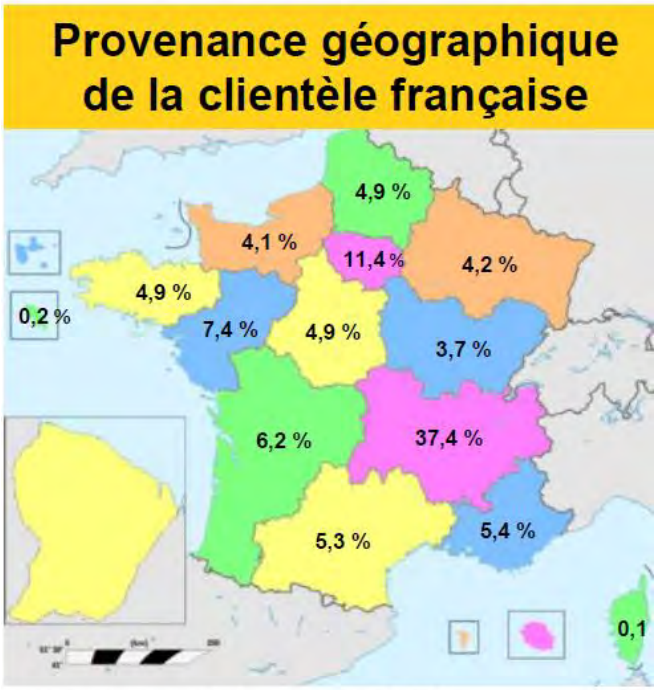

Figure 8 Source : Extrait du bilan de la saison touristique estivale de 2021 réalisé par la Maison du Tourisme

Le tourisme « d'itinérance » est particulièrement important sur le territoire, et peut englober différentes situations en fonction des sous-chapitres de la présente partie :

- L'excursionnisme : à la journée, en provenance des villes et territoires voisins, qui est largement pratiqué.
- L'itinérance « douce » : randonnée, itinérance cyclable, également développée.
- L'itinérance des clientèles « de passage » faisant étape sur le territoire.

[51] Sources : bilan touristique estivale de la saison 2021, Analyse sur la base des 23 644 visiteurs renseignés en juillet et août 2021

- **Thiers, La Chaise-Dieu et Ambert comme destinations fortes du territoire**

Le territoire comprend trois pôles touristiques et culturels d'importance, qui bénéficient d'une notoriété supérieure à celle du Livradois-Forez et du Parc naturel régional :

- La cité médiévale et de coutellerie de Thiers, qui bénéficie d'une étoile au guide vert Michelin. Ses 800 ans d'histoire coutelière en font sa renommée avec la maison de la coutellerie créée en 1982 et le festival Coutellia, festival international du couteau d'art et de tradition.
- L'Abbaye de La Chaise-Dieu avec son festival de musique est un haut lieu du tourisme culturel, de réputation internationale. Le patrimoine de La Chaise-Dieu fait également l'objet d'étoile au guide vert Michelin.
- Ambert, reconnue en particulier pour le fromage la Fourme d'Ambert et le Moulin Richard de Bas créé par Marius Péraudeau.

- **Une destination de passage mais connectée à des axes d'itinérances régionaux**

Environ 50% des visiteurs sont simplement de passage sur le Livradois-Forez, et au total environ deux tiers des visiteurs restent moins de 4 jours : **l'activité touristique se caractérise donc avant tout par l'itinérance sur de courts séjours**.

S'il s'agit principalement d'une destination de passage, le territoire est relié à des axes d'itinérances d'échelle régionale, en particulier pour de la randonnée pédestre, parmi lesquels le GR3 Monts du Forez, le GR89 Chemin de Montaigne, ou encore le chemin de Saint Jacques (GR65). Néanmoins, le territoire n'est pas traversé par de grands itinéraires cyclables, comme la véloroute V70 de l'Allier qui passe à proximité de Puy-Guillaume mais qui n'a pas d'alternative sur le Livradois-Forez. Les itinérances régionales, si elles sont bien identifiées sur le territoire, ne sont pas nécessairement les plus fréquentées.

La destination de passage est renforcée par plusieurs évènements culturels majeurs à l'échelle départementale et régionale qui amènent des flux de visiteurs sur des temps très restreints : que ce soit le festival de La Chaise-Dieu, le world festival d'Ambert et le festival de la Pamparina dans le domaine musical, ou encore les festivals Fourmofolies (Ambert) et Coutellia (Thiers) en matière de valorisation des savoir-faire. Toutefois, on remarque que les visiteurs venant au festival ne prolongent pas leur séjour pour visiter d'autres sites du territoire.

- **Thiers, Ambert et La Chaise-Dieu comme portes d'entrées touristiques du territoire mais à l'accessibilité limitée**

Seule Thiers bénéficie d'une traversée autoroutière et d'une ligne ferroviaire régulière, permettant un accès plutôt aisé depuis de Clermont-Ferrand ou de Vichy L'accès à Thiers depuis Clermont-Ferrand se fait en 45 min de train ou 40 min de voiture via l'A89. L'accès en train est plus difficile entre Thiers et Saint-Étienne et Lyon : le passage par Clermont-Ferrand est devenu obligatoire depuis l'arrêt de la ligne SNCF entre Thiers et Saint-Étienne (le trajet reste possible en bus). En dehors de cette ligne, le reste du territoire ne bénéficie pas de ligne ferroviaire régulière. Une ligne de bus privée existe également entre Thiers et Lyon (ligne directe). La proximité de l'autoroute A72, qui ne traverse pas le territoire mais qui le jouxte, représente également un atout en termes d'accessibilité.

L'accès à Ambert et à La Chaise-Dieu se fait quasiment uniquement en voiture, ce qui limite son accessibilité notamment pour les cyclotouristes et les randonneurs itinérants. Le trajet Ambert – Clermont-Ferrand ou La Chaise-Dieu – Clermont-Ferrand se fait en 1h20 de voiture avec une petite portion autoroutière ; une fois sur le territoire il s'agit d'un réseau de routes départementales. Depuis Saint-Étienne, il faut compter entre 1h15 et 1h20 pour accéder à Ambert et à La Chaise-Dieu en passant par un réseau départemental.

Le territoire est traversé par quelques lignes de cars TER de la Région ou de bus du Département du Puy-de-Dôme mais qui sont limitées et très peu fréquentées par les touristes.

Le fait que l'accessibilité au territoire se fasse principalement en voiture questionne l'organisation de l'accueil des visiteurs sur le territoire, en termes de durabilité des pratiques, et d'impact des circulations et stationnements sur le territoire (sites les plus fréquentés notamment).

- **La valorisation d'un tourisme durable, comme atout majeur de la destination du Parc à l'échelle régionale**

L'offre touristique du Livradois-Forez est centrée sur une offre de nature, de patrimoine, et sur le **développement d'un tourisme durable en cohérence avec les valeurs d'un Parc naturel régional**. L'objectif du tourisme durable est de tendre vers un tourisme qui respecte, et préserve à long terme, les ressources naturelles, culturelles et sociales du territoire. Il s'agit également de contribuer de manière positive au développement économique, et à l'épanouissement des hommes et des femmes qui vivent, travaillent et séjournent dans les espaces protégées[52]. Le Livradois-Forez bénéficie d'un patrimoine naturel, paysager et culturel de qualité qui constitue le socle d'un développement touristique durable et qui favoriser l'éduction à l'environnement. L'objectif étant de faire découvrir les richesses du territoire tout en les préservant.

Le territoire s'appuie pour cela sur la **marque « Valeurs Parc naturel régional »,** marque nationale et collective du réseau des Parcs naturels régionaux qui se base sur un engagement volontaire entre les parcs et les entreprises souhaitant porter et valoriser les valeurs des parcs : valorisation des patrimoines locaux dans le respect de la nature et des hommes, attachement au territoire, forte dimension sociale et humaine...

Les prestations touristiques pouvant être marquées Valeurs Parc sont multiples : hébergement, restauration, visites pédagogiques, animations, etc. Cette marque est développée sur le territoire et permet de répondre à une clientèle qui recherche de plus en plus un tourisme écologique avec une bonne qualité d'accueil. **Il s'agit d'un atout majeur du territoire dans l'offre touristique régionale** et un avantage pour l'avenir touristique du Livradois-Forez, qui incite à l'évolution des pratiques des visiteurs vers des pratiques plus durables.

Sur le territoire, 42 prestataires bénéficient de la marque Valeurs Parc (en 2021) et sont mis en avant notamment par la Maison du tourisme du Livradois-Forez. En matière de sensibilisation à l'environnement et aux ressources naturelles, le territoire compte **de nombreux sites pédagogiques et touristiques à valoriser** comme :

- la Catiche à Aubusson-d'Auvergne pour la découverte de la loutre et de son environnement,
- l'observatoire du Col du Béal pour une découverte ludique et pédagogique les Hautes-Chaumes,
- les Orgues de Montpeloux,
- Le Mont Bar et le Malaguet (Haute Loire).

Ces sites sont généralement ouverts toute l'année à destination des scolaires, des habitants du territoire et des touristes. Le site de l'Orangerie à Thiers, qui abrite le Centre d'Initiation et de Sensibilisation à l'Environnement, est également fréquenté mais principalement par les habitants (pas de programmation touristique).

[52] Définition de l'OMT

Si la marque « Valeurs Parc naturel régional » n'est pas toujours clairement identifiée par les visiteurs, **la présence d'un Parc naturel régional rend la destination plus attractive pour une large partie des touristes.** En effet, 37% des touristes en séjour en hébergement marchand déclarent que la présence du Parc a eu une influence positive sur leur choix de destination. Il est estimé que deux tiers des acteurs jouent la carte « Parc » pour valoriser leur activité, notamment du fait de la notoriété des Parcs et de leurs valeurs.

Le développement du tourisme sur le territoire repose également sur l'expérience et la découverte des savoir-faire locaux, une offre qui attire de plus en plus de visiteurs notamment les familles.

3.1.2 De nombreux sites et objets touristiques et de loisirs

- Des sites ponctuels structurants, attractifs pour les visiteurs

Les sites touristiques majeurs du territoire reposent sur une diversité de patrimoines naturel, historique et culturel importants. Ils se localisent majoritairement sur l'axe Thiers – Ambert – La Chaise-Dieu et sur les espaces paysagers des Monts du Forez avec les Hautes-Chaumes et la vallée de la Dore. Mais d'autres sites remarquables, de par leur valeur patrimoniale, participent pleinement à l'offre touristique du territoire.

En premier lieu, **l'Abbaye de La Chaise-Dieu et son festival**, monument religieux le plus important du Livradois-Forez, est un élément évident de notoriété du territoire à l'ampleur régionale : plus de 30 000 visiteurs chaque année et jusqu'à 20 000 visiteurs au festival de musique.

En second lieu, **le Moulin Richard de Bas à proximité d'Ambert**, dernier moulin à papier d'Auvergne datant du XVe siècle, est le second site de visite d'ampleur régionale avec généralement 20 000 visiteurs par an (18 000 visiteurs en 2021). Valorisant l'industrie historique de la papeterie sur le secteur, le Moulin Richard de Bas, toujours en activité, est le premier musée vivant de France classé Monument Historique depuis 1983 ainsi qu'Entreprise du Patrimoine Vivant depuis 2020. Si ce site a été une véritable locomotive touristique pour le secteur, ce n'est plus le cas : l'activité est actuellement à l'arrêt, et la pérennité du site n'est pas garantie en l'absence de porteur de projet pour la reprise.

D'autres sites touristiques structurants, d'ampleur départementale, témoignent du patrimoine historique du territoire :

- **La Jasserie du Coq Noir,** implantée dans les Hautes-Chaumes, a accueilli 19 000 visiteurs en 2021 et fait le lien avec l'histoire agricole du territoire et des estives. D'une manière plus générale, les Hautes-Chaumes représentent un site naturel préservé qui attire de nombreux visiteurs et randonneurs.
- **La cité de la coutellerie de Thiers et son musée**, qui a accueilli un peu moins de 13 000 visiteurs en 2021, permet de retracer l'histoire de la filière et de ses savoir-faire. Le patrimoine lié au couteau est également valorisé par le site des « Vieilles Lames » à La Monnerie-le-Montel. Par ailleurs, la ville de Thiers a engagé de nombreuses actions pour renforcer le pôle coutelier : valorisation de la vallée des rouets, du sentier de la vallée des usines, développement de la maison de l'aventure industrielle et création d'un atelier de montage de couteaux permettant de développer l'offre touristique de la ville et des environs.





Figure 9 Musée à Thiers, source : MDT

En outre, la ville accueille **le Creux de l'Enfer,** situé dans la vallée des usines, qui est un centre d'art contemporain d'intérêt national établi dans une ancienne usine de coutellerie qui a attiré environ 7 300 visiteurs en 2021.

- **La ville d'Ambert,** reconnue notamment pour la Fourme d'Ambert, est également un site d'importance, même si celui-ci est assez peu valorisé par des équipements touristiques et pour son patrimoine architectural. Plusieurs équipements touristiques et de loisirs permettent d'accueillir une fréquentation touristique d'importance comme la piscine (32 000 visiteurs en 2021) le Mus'énergie (1700 visiteurs) et le world festival d'Ambert qui bénéficie d'une bonne notoriété (8 000 visiteurs en 2021 dans le contexte de crise sanitaire, 15 000 visiteurs en moyenne sur les années précédentes). A noter également la présence du Moulin de la Nouara, centre culturel et touristique, qui accueille un programme culturel et évènementiel tout au long de l'année.



Ville d'Ambert (Source : site de la ville d'Ambert)

Enfin, le territoire accueille une diversité de sites touristiques structurants mais fortement marqués par la saisonnalité et rayonnant à une échelle plus locale :

- **Le lac d'Aubusson,** qui est la plus grande base de loisirs du Livradois-Forez, a attiré environ 38 000 visiteurs en 2021. D'autres plans d'eau (comptages non disponibles) sont également bien fréquentés, comme à Saint-Rémy, Iloa, Saint-Anthème et Cunlhat.
- Les Hautes-Chaumes, avec les **domaines skiables du Prabouré, de Chalmazel, le domaine nordique du Haut-Forez** et le col de la Loge, permettent de disposer d'une offre touristique hivernale familiale et de proximité. Certaines d'entre elles, comme Prabouré, se sont également adaptées avec une offre d'activités de pleine nature 4 saisons et attirent de plus en plus de visiteurs au printemps et l'été.
- Le **Château-Musée de Lafayette** à Chavaniac-Lafayette, en Haute-Loire, a accueilli un peu moins de 10 000 visiteurs en 2021.
- Le **Jardin pour la terre** à Arlanc, est un jardin unique en son genre, dont les espaces végétalisés forment des continents et les pelouses symbolisent les mers et océans, de sorte à avoir un planisphère. Associé à une programmation culturelle diversifiée en saison estivale (expositions, spectacle vivants, visites guidées et animations autour de la préservation de la biodiversité, …), le site a attiré 8 200 visiteurs en 2021.
- **Les bourgs médiévaux et au caractère patrimonial remarquable,** comme notamment celui de **Lavaudieu labellisé Plus Beau Village de France,** représentent également des atouts importants en termes de patrimoines.

- **Une multitude de patrimoines à découvrir : les atouts majeurs du territoire du Livradois-Forez**

  - *Le patrimoine naturel et paysager mis en valeur par les activités de pleine nature*

L'offre touristique du Livradois-Forez repose essentiellement sur les activités de pleine nature, avec une offre assez complète en matière de randonnée pédestre et de VTT, et dans une moindre mesure de cyclotourisme. D'autres activités de pleine nature sont également possibles mais sont moins majoritaires comme la baignade, l'escalade, le deltaplane, le tourisme équestre, la pêche, le ski sur les Monts du Forez...

En effet, le cadre paysager très qualitatif et très peu urbanisé du territoire permet d'offrir de belles balades et des beaux panoramas sur les secteurs des Hautes-Chaumes du Forez, la vallée de la Dore, les Monts du Livradois, les vallées glaciaires du Fossat et des Reblats, les orgues basaltiques du volcan Montpeloux, la forêt de La Comté.




Points de vue lors de la randonnée des Gorges de la Dore et photo des plateaux de Pierre-sur-Haute (source : MDT)

La forêt, qui constitue également un atout naturel majeur du territoire pour le développement touristique **n'est actuellement pas encore très valorisée**, notamment du fait des pratiques forestières qui ne prennent pas en compte la « fonction touristique » que peut avoir la forêt : parcours de randonnée, pédagogie sur les plantations, valorisation autour du champignon, etc.

Si le territoire se prête parfaitement à la randonnée itinérante avec **de très nombreux sentiers de randonnées balisés**, les services et leur qualification reste à améliorer et à développer. Le site internet et son application mobile « Livradois-Forez Rando », déployé par le syndicat mixte du Parc et la Maison du tourisme du Livradois-Forez, permettent une bonne lisibilité de l'offre de randonnée de la quasi-totalité du territoire. Néanmoins, les itinéraires pour les cyclistes (hors VTT) restent à développer. **Le cyclotourisme représente un potentiel touristique important** à l'échelle du territoire mais qui nécessiterait de développer l'accessibilité pour les vélos (arrivées des touristes en train, location de vélo, etc.) et les services associés : réparation de vélos, services liés à l'hébergement – restauration, stationnement des vélos, rapatriement des cyclotouristes lorsque l'itinéraire ne permet pas de faire une boucle, location de vélos électriques…

Concernant le VTT, le territoire bénéficie d'itinéraires importants et en développement, et compte plusieurs centres VTT.

La pratique d'activités de plein air est une tendance forte et en constante augmentation depuis plusieurs années et renforcée par la crise sanitaire. En effet, le bilan de la saison touristique estivale de 2021 réalisé par la Maison du Tourisme du Livradois-Forez met en avant une forte demande de « nature » et de « culture » : les sites naturels et activités de pleine nature représentent 26,5% des centres d'intérêts des visiteurs, juste derrière les sites culturels (28%).

- *La route des métiers permettant de valoriser le patrimoine historique local lié à l'industrie, l'artisanat et à l'agriculture*

Le Livradois-Forez bénéficie de nombreux savoir-faire à mettre en valeur, hérités des secteurs industriels, artisanaux et agricoles avec la coutellerie, la papeterie, les produits fromagers et autres productions locales. Les attentes des visiteurs par rapport aux productions et savoir-faire locaux sont grandissantes, et méritent d'être prises en compte.

Ainsi, **l'offre touristique autour de ces savoir-faire et de leur découverte est assez bien fournie** grâce aux nombreux musées du territoire (musée de la coutellerie, Mus'Energie d'Ambert, le musée de la Dentelle à Arlanc, Maison des Grenadières à Cervières[53], Le musée de la Fourme d'Ambert et des Fromages d'Auvergne, la Maison de l'Améthyste au Vernet-Chaméane, l'atelier du potier à Bord-l'Etang...) et aux artisans et producteurs qui proposent des activités de découvertes (par exemple le site « Verre d'Auzelles » géré par un artisan).

Cette offre, dont l'essentiel est valorisé par le réseau de la « Route des métiers », manque d'une réelle structuration collective pour assurer sa pérennité. Les sites et équipements sont assez nombreux mais les fréquentations sont modestes, ce qui rend le maintien de l'activité parfois difficile pour des artisans et producteurs qui se concentrent sur leur activité principale. Le réseau ne propose pas d'itinéraire à parcourir dans une logique d'offre globale autour des savoir-faire. De plus, la plupart des musées sur le territoire sont vieillissants et attirent moins de fréquentation ; ils ont notamment souffert de la crise sanitaire. **La préservation de ces équipements représente un enjeu majeur pour le développement du tourisme autour des savoir-faire et de la production locale, ce qui questionne leur revalorisation à moyen terme.**

Le patrimoine culinaire et le savoir-faire autour des productions locales restent assez peu développés sur le territoire tandis qu'il s'agit d'une demande de plus en plus forte de la part des touristes, par exemple sur le thème de la production fromagère, des visites à la ferme...

- *Le patrimoine architectural et religieux*

Riche d'histoire, le Livradois-Forez bénéficie d'un patrimoine architectural important. **Le patrimoine médiéval et casadéen sont les atouts majeurs du territoire** avec de nombreux monastères, des forteresses, châteaux et villages fortifiés parmi lesquels on peut citer :

- Un réseau de prieuré et d'abbayes : Les Abbayes de La Chaise-Dieu et de Lavaudieu, La Chaulme, et les nombreuses églises présentes sur le territoire,
- L'empreinte de l'ancienne abbaye de Sauxillanges, ancien site clunisien médiéval,
- Des forteresses comme Montmorin ou Mauzun dans le secteur de Billom qui compte également les forts villageois de Chas, Espirat et Reignat marqués par un ensemble patrimonial caractéristique du XIVe siècle,
- Le prieuré casadéen de Saint-Dier-d'Auvergne à l'architecture romane,
- Les châteaux de Lafayette à Chavaniac-Lafayette, de Saint-Bonnet-le-Chastel, d'Aulteribe ou encore de Viverols.

De nombreux bourgs et villages au caractère architectural remarquable sont ainsi visités chaque année mais leur qualité patrimoniale ne permet pas une plus grande notoriété (en dehors de Thiers, d'Ambert et de La Chaise-Dieu). Cela questionne la préservation de ce patrimoine architectural et sa valorisation sur le long terme.

[53] Equipement non adhérent à la Route des Métiers

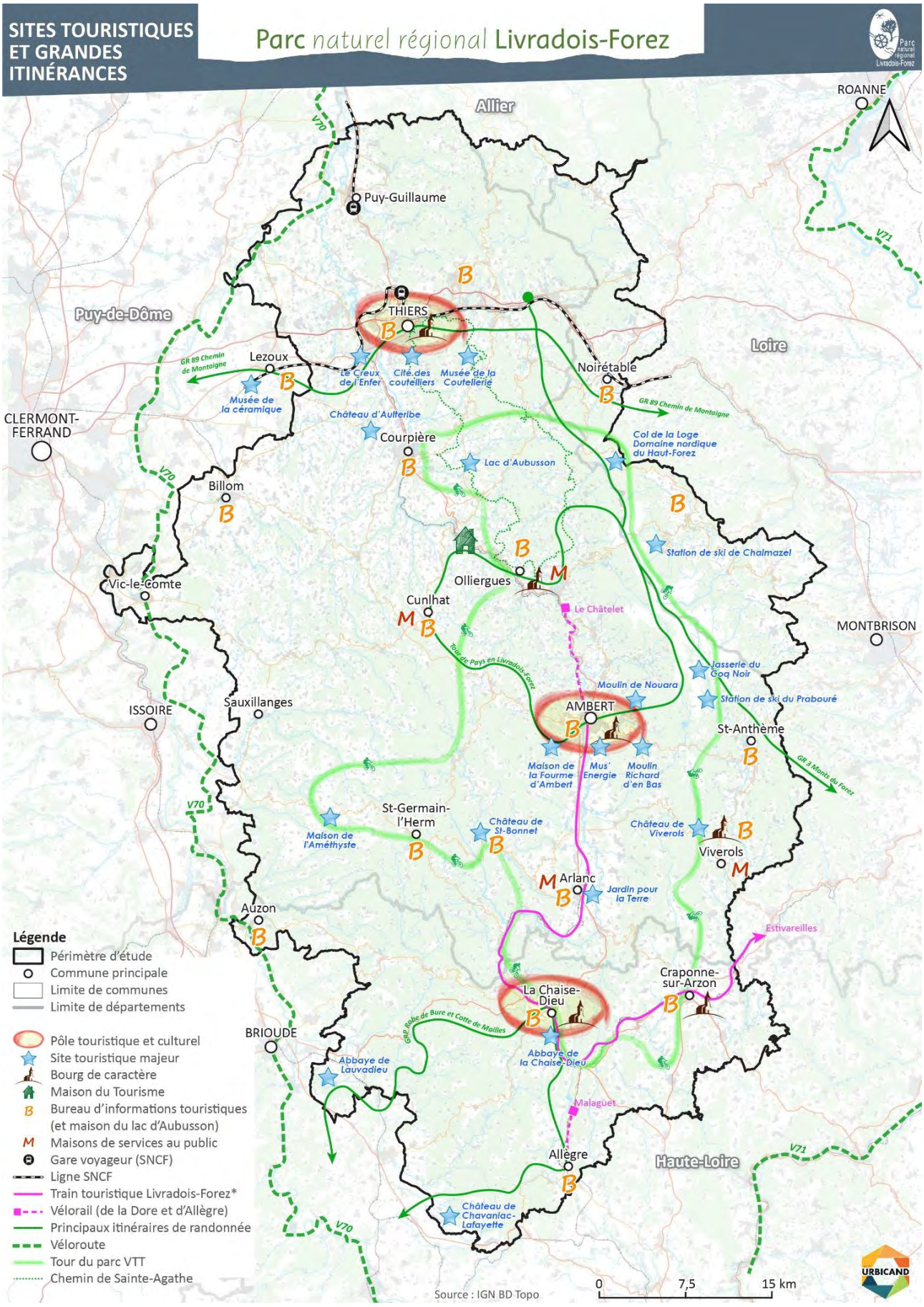
SITES TOURISTIQUES ET GRANDES ITINÉRANCES
Parc naturel régional Livradois-Forez
Allier
Puy-de-Dôme
Loire
Haute-Loire
ROANNE
MONTBRISON
CLERMONT-FERRAND
ISSOIRE
BRIOUDE
Puy-Guillaume
THIERS
Lezoux
Noirétable
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Olliergues
Cunlhat
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Viverols
Arlanc
Auzon
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
Allègre
Le Creux de l'Enfer
Cité des coutelliers
Musée de la Coutellerie
Musée de la céramique
Château d'Aulteribe
Lac d'Aubusson
Col de la Loge Domaine nordique du Haut-Forez
Station de ski de Chalmazel
Le Châtelet
Jasserie du Goq Noir
Moulin de Nouara
Station de ski du Prabouré
Maison de la Fourme d'Ambert
Mus' Energie
Moulin Richard d'en Bas
Maison de l'Améthyste
Château de St-Bonnet
Château de Viverols
Jardin pour la Terre
Estivareilles
Abbaye de Lavadieu
Abbaye de la Chaise-Dieu
Malaguet
Château de Chavaniac-Lafayette
GR 89 Chemin de Montaigne
GR Boche de Bure et Cotte de Mailles
GR 3 Monts du Forez
Tour du Pays en Livradois-Forez
V70
V71
Légende
Périmètre d'étude
Commune principale
Limite de communes
Limite de départements
Pôle touristique et culturel
Site touristique majeur
Bourg de caractère
Maison du Tourisme
B Bureau d'informations touristiques (et maison du lac d'Aubusson)
M Maisons de services au public
Gare voyageur (SNCF)
Ligne SNCF
Train touristique Livradois-Forez*
Vélorail (de la Dore et d'Allègre)
Principaux itinéraires de randonnée
Véloroute
Tour du parc VTT
Chemin de Sainte-Agathe
Source : IGN BD Topo
0 7,5 15 km
URBICAND

3.1.3 Des itinérances touristiques importantes

L'offre de randonnée s'est largement développée et diversifiée dans le domaine de l'itinérance : tour de pays à pied, le tour du Parc à VTT et autres sentiers de randonnées balisés.

- **Les principales itinérances pédestres sur le territoire**

Le territoire compte près de 2 000 km de chemin de randonnée pédestre. L'application en ligne et mobile « Livradois-Forez rando » recense 198 itinéraires de petite randonnée (PR) dont 76 boucles très faciles et randonneurs non experts et 66 itinéraires classés très difficiles.

La diversité des itinéraires proposés permet aussi bien une pratique familiale qu'experte, à la journée, sur le temps d'un week-end ou pour de la randonnée sur plusieurs jours. Parmi ces itinéraires, on peut notamment retrouver des promenades avec des prestations pédagogiques et d'encadrement, des parcours d'orientation...

L'application en ligne recense également l'offre d'hébergements, de restauration et les sites touristiques afin de faciliter l'organisation des séjours des randonneurs. Par ailleurs, plusieurs grandes itinérances sillonnent le territoire :

- le GR89 Chemin de Montaigne qui traverse le nord du territoire, de 117 km (soit 6 jours de randonnée),
- le GR 3 Monts du Forez, sur la crête entre villages et Hautes-Chaumes, qui traverse la frange est de 125 km soit 7 jours de randonnée,
- le GR Pays Robe de bure et côte de maille au sud du territoire, 163 km soit 9 jours de randonnée,
- à l'échelle du territoire, Le Tour du Pays à pied, 117 km soit 6 jours de randonnée, et le tour de Sainte-Agathe (95 km), qui traverse de nombreux villages du territoire.




Vue sur le Lac de Malaguet - Jacques JACOB // La Dore - © Denis Grudet/CC Entre Dore et Allier

La maintenance et l'entretien des itinéraires de petite randonnée ainsi que la valorisation de l'offre (topoguides) sont assurées par la Maison du Tourisme du Livradois-Forez, des associations locales comme Randonnée en Livradois-Forez (RELF) pour la partie puydômoise du territoire, ou les Comités départementaux de randonnée pédestre. La Maison du Tourisme du Livradois-Forez anime également l'application en ligne « Livradois-Forez rando ».

Pour autant, l'accueil des randonneurs pourrait être amélioré, notamment sur les Hautes-Chaumes, avec des aménagements légers ainsi que l'offre de services : hébergement / lieu de repos, stationnement, petite restauration et point d'eau, sanitaires...

- **Les principales itinérances cyclables du territoire**

Le VTT est une pratique bien développée sur le territoire, avec des itinéraires nombreux et bien structurés.

Avec un total de 114 itinéraires VTT recensés sur la plateforme en ligne « Livradois-Forez rando », le territoire offre aussi bien des boucles longues sur plusieurs jours, comme « le tour du Parc Livradois Forez à VTT », que des boucles plus courtes pour du « VTT enduro », c'est-à-dire une pratique de 1 à 2h avec différents niveaux (5 boucles enduro). Si la majorité des itinéraires s'appliquent à un public averti (69 itinéraires sur 114 classés difficile à très difficile), le territoire compte également 16 itinéraires accessibles en famille.





La Credogne - Centre VTT Bois Noirs // chemin près du Col de la Loge - Centre VTT Bois Noir // source : Maison du tourisme

De plus, grâce au **projet « Destination Grand Air »** qui a réuni trois espaces VTT/FFC (Massif des Bois Noirs, Ambert Crêtes du Forez et Vichy Montagne Bourbonnaise), le territoire bénéficie de la notoriété d'un espace de 125 circuits et plus de 2780 kilomètres de parcours balisés et labellisés par la Fédération Française du Cyclisme.

Le développement du cyclotourisme fait l'objet de projets notamment dans les secteurs où la topographie permet un usage familial : projet d'itinéraire longeant la Dore couplé avec un retour en train sur cette ligne, développement des services autour du vélo, mise à disposition de vélos électrique dans certains EPCI, etc. Toutefois, l'accès à certains itinéraires ou à certains centres-bourgs est difficile (absence de gare pour les cyclotouristes de passage, problèmes de traversées des centres-bourgs par des départementales importantes, …).

En plus de son relief permettant d'avoir des vues paysagères remarquables, **le territoire bénéficie d'un contexte culturel qui incite au développement de la pratique du cyclotourisme** avec des acteurs incontournables qui proposent des offres reconnues à l'échelle régionale et nationale comme le centre de la FFCT, l'évènement majeur du cyclotourisme en Auvergne : la Cyclo des copains et d'autres offres multiples autour du VTT.

Si la pratique du cyclotourisme est assez bien répandue sur le territoire, l'offre manque toutefois de structuration, notamment vis-à-vis des services aux cyclistes. En effet, l'accès aux itinéraires est difficile pour les cyclistes : absence de desserte ferroviaire, les cars et bus sont rarement équipés d'une remorque vélo, et les centres-bourgs sont parfois difficiles d'accès du fait de départementales qui les traversent : des passages insécurisés qui peuvent décourager à la pratique. L'offre en stationnement, en services de réparation, ou encore de location de vélo est assez faible sur le territoire.

Concernant les itinéraires pour les cyclistes (hors VTT), ils sont assez peu nombreux sur le territoire au regard du potentiel. 4 boucles pour les cyclistes peuvent être citées :

- Circuit du Forez, à la découverte des savoir-faire (66 km),
- Châteaux et villages au pays de la reine Margot (62 km),
- Circuit du Forez, les Hautes-Chaumes (69 km),
- Circuit du Livradois, les châteaux du Livradois (77 km).

- **Des enjeux de connexion des liaisons touristiques avec les territoires voisins**

Le développement de liaisons touristiques avec les territoires voisins représente un potentiel surtout pour le cyclotourisme avec le passage à proximité du territoire de la V70, la voie verte de l'Allier et la V71 de la Loire. En effet, ces connexions représentent un enjeu majeur pour le développement du cyclotourisme sur le territoire qui n'est actuellement pas traversé par une itinérance cyclable d'envergure départementale ou régionale.

- **La ligne ferroviaire touristique du Livradois-Forez : une conservation patrimoniale du réseau fragile**

Le réseau ferré du Livradois-Forez a été acquis au fil des années par les collectivités suite au déclassement des voies. Les élus ont la volonté de préserver ce patrimoine et de le mettre au service du territoire.

Aujourd'hui **la ligne ferroviaire est principalement à destination des touristes** (pas de voyageurs sur la ligne) qui propose :

- **Une offre de train touristique depuis Ambert vers La Chaise-Dieu et entre Craponne-sur-Arzon et Estivareilles**. Cependant, la liaison Ambert / Estivareilles par La Chaise-Dieu a récemment été coupée en raison de problèmes de sécurité de la ligne. Ce qui fragilise son maintien du fait d'une baisse potentiel de sa fréquentation.
- **Une offre de vélorail à Allègre et le long de la Dore**.





Source : Agrivap (une des deux associations qui gère la ligne ferroviaire)

Du fait de l'importance des travaux d'investissement pour l'entretien du réseau ferré et d'une fréquentation touristique encore peu élevée, le maintien de la ligne est difficile. Se sont ajoutés récemment des problèmes de sécurité qui ont conduit à la fermeture de certaines voies (sur les 150 km de voie, 90 km sont circulés). Une planification des aménagements et des travaux à plus long terme est donc nécessaire pour garantir la pérennité de ce réseau et sa valorisation.

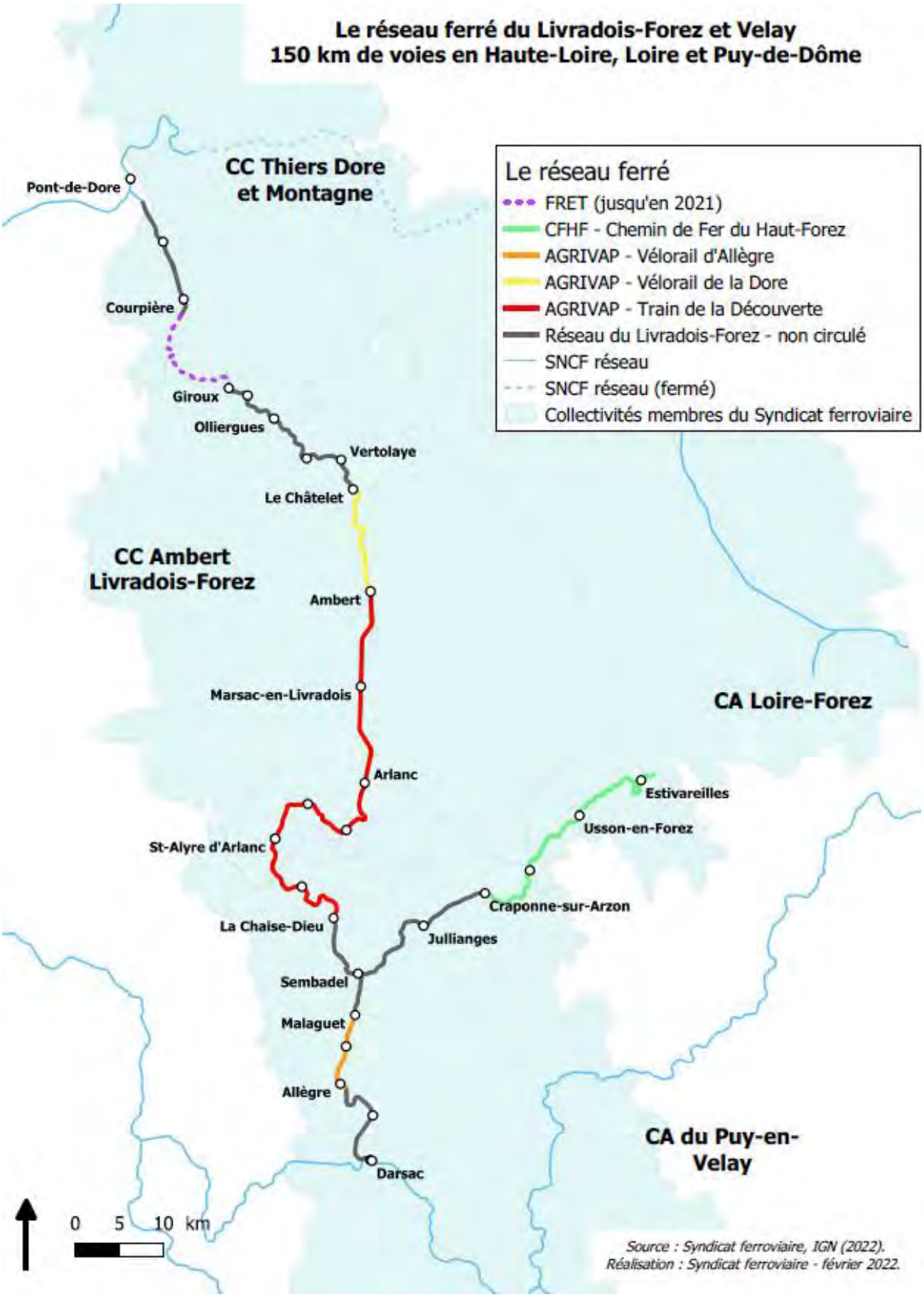
Le réseau ferré du Livradois-Forez et Velay
150 km de voies en Haute-Loire, Loire et Puy-de-Dôme
CC Thiers Dore et Montagne
CC Ambert Livradois-Forez
CA Loire-Forez
CA du Puy-en-Velay
Le réseau ferré
FRET (jusqu'en 2021)
CFHF - Chemin de Fer du Haut-Forez
AGRIVAP - Vélorail d'Allègre
AGRIVAP - Vélorail de la Dore
AGRIVAP - Train de la Découverte
Réseau du Livradois-Forez - non circulé
SNCF réseau
SNCF réseau (fermé)
Collectivités membres du Syndicat ferroviaire
Pont-de-Dore
Courpière
Giroux
Olliergues
Vertolaye
Le Châtelet
Ambert
Marsac-en-Livradois
Arlanc
St-Alyre d'Arlanc
La Chaise-Dieu
Sembadel
Malaguet
Allègre
Darsac
Estivareilles
Usson-en-Forez
Craponne-sur-Arzon
Jullianges
0 5 10 km
Source : Syndicat ferroviaire, IGN (2022).
Réalisation : Syndicat ferroviaire - février 2022.

3.2 Un tissu économique touristique fragile

L'analyse suivante repose à la fois sur des données à l'échelle du Livradois (SIRENE et l'observatoire régional notamment) ainsi que des informations et analyses de la Maison du tourisme du Livradois-Forez qui ne concerne pas la totalité du territoire (le périmètre d'intervention de la Maison du tourisme couvrant les 4 communautés de communes Thiers Dore et Montagne, Ambert Livradois-Forez, Billom communauté, Entre Dore et Allier).

3.2.1 Un poids du tourisme important dans l'économie locale

- **Une part non négligeable d'emplois touristiques**

D'après les données de l'Observatoire régional[54], **l'effectif salarié représenterait 670 emplois dont 395 emplois dédiés à la restauration et débits de boisson**. Les hébergements touristiques marchands représenteraient 167 emplois, le restant des emplois salariés sont dédiés aux services de transports non urbains (53 emplois), aux agences de voyages (28) et aux loisirs et à la culture (27 emplois). Environ 41% de ces emplois salariés sont situés sur la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et 28% sont localisés sur la communauté de communes Ambert Livradois-Forez.

Si la crise sanitaire liée au COVID 19 a touché l'emploi touristique d'une manière générale, notamment les effectifs salariés, l'enquête de satisfaction de la saison estivale de 2021 met en avant un degré de satisfaction plutôt positif de la part des prestataires touristiques du territoire : 77% (identique à 2020). Le chiffre d'affaires des prestataires touristiques est majoritairement stable ou à la hausse même si 31% estiment qu'il est en baisse par rapport à 2020.

- **Caractérisation du tissu d'établissements touristiques**

S'il est difficile de comptabiliser le nombre d'établissements touristiques sur le territoire, une estimation a été faite sur la base des dernières données SIRENE. La part des établissements touristiques est également importante. **Les secteurs directement liés au tourisme[55] représentent environ 10% des établissements** (soit 450 établissements estimés répartis dans différents secteurs d'activité), majoritairement représentés par des établissements dans la restauration, suivi des hébergements puis des activités créatives artistiques et de spectacle.

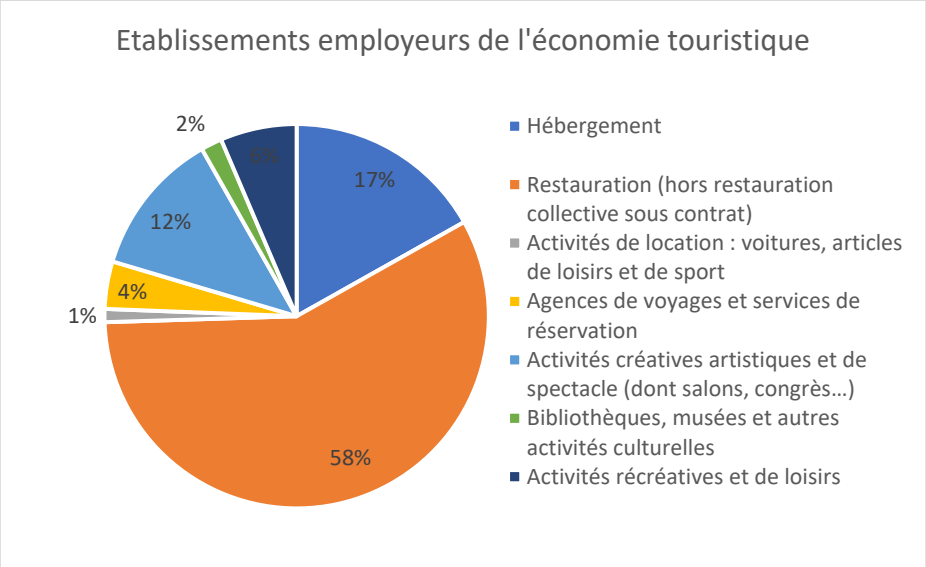

Source : données SIRENE au 1er avril 2022

[54] Sources : Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme ; les données calculées par le METT (Module d'Evaluation du poids Touristique des Territoires) s'appuient sur l'inventaire des offres telles qu'elles apparaissent sur la base de données partagée APIDAE et se basent sur des ratios de fréquentation et de dépenses.
[55] Secteurs d'activités représentés sur le graphique, sur la base des codes NAF des établissements

Ces établissements sont majoritairement représentés par des petites structures de type TPE. On peut observer ces dernières années une tendance à la montée en gamme des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes avec un développement de l'offre. La qualité des prestations à tendance à augmenter sur ce type d'hébergement marchand, notamment avec le développement de l'hébergement insolite (sans pour autant rester uniquement dans une gamme « luxe »). Néanmoins, l'offre en hôtellerie et restauration peine à se développer. La rentabilité saisonnière étant très difficile sur le territoire, beaucoup de personnes font du cumul d'activités.

D'après l'observatoire régional, les retombées économiques des hébergements marchands sont estimées à 56 082 000 € pour 627 900 nuitées et 8 531 lits tandis que les retombées économiques des résidences secondaires sont estimées à 37 582 000 € pour 1 318 500 nuitées et 68 785 lits. Ainsi, le poids des résidences secondaires sur le territoire est conséquent.

3.2.2 Une offre limitée d'hébergement et de restauration

- Une majorité d'hébergements de plein air et de meublés touristiques

Sur les 16 287 lits touristiques présents sur le territoire, **34% concernent de l'hébergement de plein air**, notamment des campings très présents sur la vallée de la Dore, les zones d'Ambert-Arlanc, de Saint-Germain-de-l'Herm et Sauxillanges, ou encore de La Chaise-Dieu. L'offre est globalement bien développée, plutôt dans des gammes moyennes et abordables avec une majorité d'établissements proposant une offre 3 étoiles. Néanmoins, **le renouvellement de l'offre se fait difficilement**, ce qui risque de faire baisser la qualité des prestations voire même le maintien de certains établissements.

Les meublés touristiques, en dehors des chambres d'hôtes représentent 30% de des lits touristiques et sont bien répartis sur l'ensemble du territoire. Cette offre s'est notamment bien développée dans les communes qui sont un peu plus éloignées des sites touristiques majeurs du territoire. Par ailleurs, d'après l'observatoire régional, 25% des nuitées se feraient dans des meublés, gîtes et habitations légères de loisirs.

Le territoire enregistre une augmentation des lits marchands en dehors des hôtels, et notamment des chambres d'hôtes, des gîtes et des logements touristiques insolites, etc.

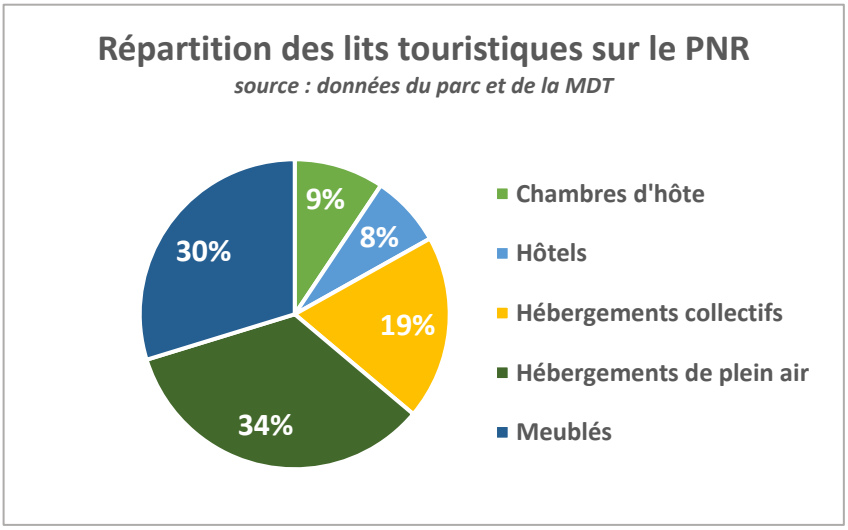

Leur nombre et la qualité de leur prestation augmentent vers des gammes moyennes et supérieures contrairement à l'hôtellerie où ces gammes sont très peu développées. **Les lits touristiques en hôtellerie ne représentent que 8% du total des lits touristiques du territoire et environ 20% des nuitées**[56], répartis en seulement 36 établissements dont seulement 1 établissement propose une offre 4 étoiles, les autres établissements ayant moins de 3 étoiles.

Si l'hébergement collectif représente 19% des lits touristiques, le nombre d'établissements et la qualité de l'offre restent très faibles à l'échelle du territoire. L'offre est globalement faible pour l'accueil des groupes et de la clientèle d'affaire et L'investissement privé pour le développement de cette offre est très faible.

[56] Données sur les nuitées issues de l'observatoire régional

Ce manque d'offre collective limite le développement du tourisme sur le territoire et complexifie l'accueil pour des évènements majeurs comme les festivals, qui attirent beaucoup de visiteurs. Ces derniers ont tendance à rester uniquement sur la journée mais pourraient être incités à découvrir le territoire qui accueille l'évènement.

L'offre en hébergement est plutôt bien répartie sur l'ensemble du territoire, avec néanmoins une représentation plus forte sur les bourgs touristiques :

- 10% des lits touristiques sont concentrés dans les communes de Thiers et de Saint-Rémy-sur-Durolle,
- 6% des lits touristiques sont concentrés dans la commune de La Chaise-Dieu,
- 4% des lits sont situés dans la commune d'Ambert,
- Les communes de Vollore-Ville, Champagnac-le-Vieux, Chalmazel-Jeansagnière, Aubusson d'Auvergne, Orléat, Fourmols, Arlanc, Saint-Anthème et Puy-Guillaume comptent également entre 400 et 300 lits touristiques soit pour chacun environ 2% des lits touristiques du territoire.

- Le poids des résidences secondaires

À l'échelle du territoire, **les résidences secondaires représentent 20% des logements, part élevée mais en légère diminution** ces dernières années. Les résidences secondaires représentent une grande partie des nuitées du territoire : **86% des nuitées se feraient en hébergements non marchands** sur le territoire, soit 1 318 500 nuitées d'après l'observatoire régional. Du fait de la surreprésentation des résidences secondaires, on estime à 37 582 000 € les retombées économiques dues aux résidences secondaires, contre 56 082 000 € pour les hébergements marchands. Le poids des résidences secondaires génère également des retombées économiques dans les commerces alimentaires, en saison touristique, qu'il est plus difficile d'estimer.

L'occupation des résidences secondaires représente un enjeu important pour le territoire, avec un risque de vacance en cas de désattachement au territoire, et un risque d'augmentation du bâti dégradé si ces résidences secondaires ne sont pas entretenues régulièrement.

- Une offre de restauration faible et qui a du mal à se maintenir

L'offre de restauration du territoire est **très faible, majoritairement concentrée sur les villes et bourgs principaux**. La restauration présente dans les villages et secteurs plus ruraux permet pour une grande majorité une restauration du midi, répondant aux besoins des actifs mais n'est généralement pas ouverte le soir et assez peu en week-end. Cela pose des difficultés pour le développement de l'activité touristique : **l'offre de restauration est à développer notamment en lien avec les prestataires proposant de l'hébergement.**

Le maintien de l'activité pour les restaurateurs se confronte à plusieurs difficultés notamment en matière de recrutement de personnel, intensifiées par la crise sanitaire. De plus, les reprises d'activités sont complexes et se font de moins en moins dans le cadre familial. À cet égard, la recherche et l'accueil de nouveaux entrepreneurs, et l'accompagnement des reprises d'activités dans la restauration, représentent des problématiques fortes pour le territoire.

L'offre de restauration en lien avec les producteurs locaux tend à se développer pour répondre à la demande, mais elle est peu présente (au même titre que l'offre de restauration d'une manière générale), et nécessite d'être structurée.

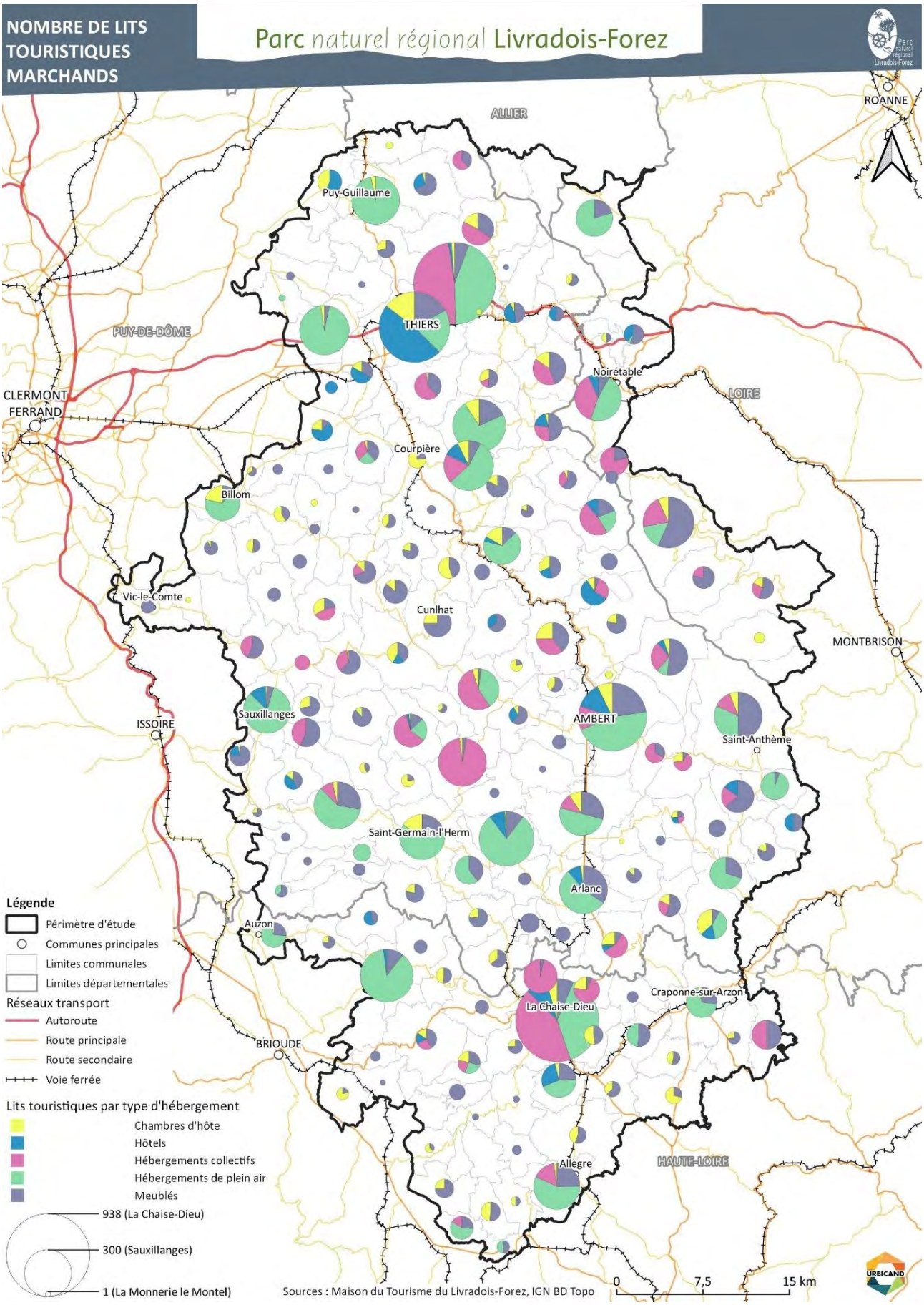
NOMBRE DE LITS TOURISTIQUES MARCHANDS
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
THIERS
PUY-DE-DÔME
CLERMONT FERRAND
Noirétable
LOIRE
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
Sauxillanges
ISSOIRE
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Lits touristiques par type d'hébergement
Chambres d'hôte
Hôtels
Hébergements collectifs
Hébergements de plein air
Meublés
938 (La Chaise-Dieu)
300 (Sauxillanges)
1 (La Monnerie le Montel)
Sources : Maison du Tourisme du Livradois-Forez, IGN BD Topo
0
7,5
15 km
URBICAND

3.3 Des fréquentations touristiques qui évoluent

3.3.1 Une importante clientèle familiale et de proximité

D'après le bilan de la saison touristique de 2021 (source Maison du Tourisme du Livradois-Forez), **96% de la clientèle est française (contre 87% en 2019 avant la crise sanitaire),** et 37% réside dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Concernant la clientèle régionale, **les habitants du Puy-de-Dôme sont les principaux visiteurs (48% de la clientèle)** et sont en forte progression par rapport à l'année précédente.

Parmi l'ensemble des visiteurs enregistrés sur l'été 2021 par la Maison du Tourisme, 15% seraient des résidents du Livradois-Forez et 4,2% des occupants de résidences secondaires.

La crise sanitaire liée au COVID 19 a eu pour conséquence une augmentation de cette clientèle de proximité qui recherche en priorité des espaces de pleine nature, pour des activités de plein air et des tarifs abordables que propose le territoire. En 2020 et 2021, en raison des nombreuses incertitudes liées aux restrictions sanitaires, la clientèle s'est majoritairement tournée vers des réservations de toute dernière minute auxquelles les prestataires touristiques du territoire ont pu répondre positivement.

Répartition de la fréquentation par département de la région Aura		Évolution 2021/2020
Puy-de-Dôme	48,5 %	**+ 22%**
Rhône	15,3 %	- 17%
Loire	13,6 %	- 16%
Isère	5,0 %	+ 8%
Allier	3,1 %	+ 10%
Haute-Savoie	3,1 %	**+ 20%**
Ain	2,7 %	- 21%
Drôme	2,6 %	+ 3%
Haute-Loire	2,2 %	- 65%
Ardèche	1,6 %	+ 6%
Savoie	1,6 %	**+ 30%**
Cantal	0,8 %	+ 23%

A[illegible]rs renseignés en juillet et août 2021 (Source : Maison du Tourisme)

La clientèle étrangère a fortement baissé durant la crise sanitaire mais elle revient légèrement en 2021, notamment des néerlandais, des belges et des allemands qui font généralement de l'itinérance.

Le Livradois-Forez attire en grande majorité une clientèle familiale, qui représente 40% des visiteurs, d'après la Maison du tourisme.

Les couples sont également bien représentés, avec 32% des visiteurs. 17% de la clientèle voyage seule, et est randonneuse.

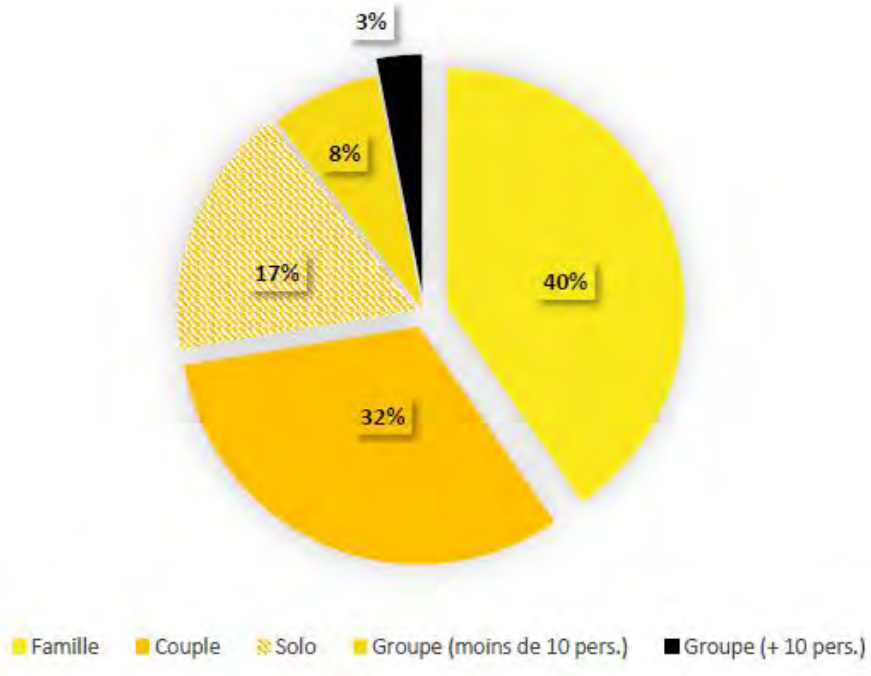

3.3.2 Des hébergements plutôt dynamiques, avec des séjours de courtes durées

- **Des séjours de courtes durées**

Les visiteurs sont, pour un peu plus de la moitié, des visiteurs de passage qui restent le temps de la journée ou du week-end (50,2% des visiteurs). **Les excursions et courts séjours représentent les 2/3 des visites sur le territoire**. Cela s'explique en partie du fait de la proximité au lieu de résidence des visiteurs et d'une offre touristique plutôt tournée vers l'itinérance.

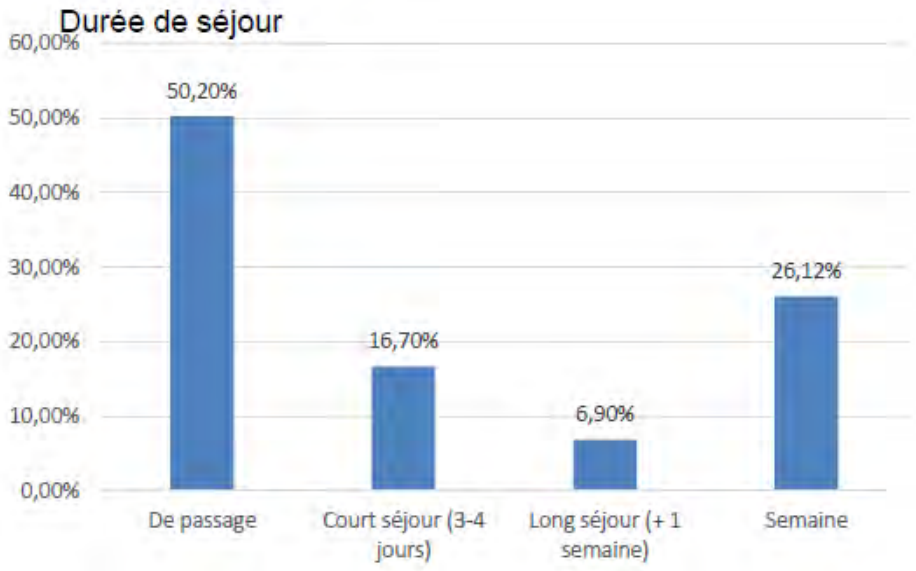

Source : bilan de la saison estivale 2021

Si la saison estivale reste la période la plus propice à la fréquentation touristique du Livradois-Forez, **celle-ci se développe également au printemps** avec une augmentation du nombre de visiteurs entre 2020 et 2021 d'après les prestataires touristiques.

La saison hivernale ne concerne globalement que les stations d'hiver de Chalmazel et de Prabouré et le domaine nordique des Crêtes du Forez. Le fonctionnement de ces équipements peut interroger pour les prochaines années compte tenu de l'évolution des conditions d'enneigement. La fréquentation des stations reste bonne, mais marquée par des pics de fréquentation correspondant aux épisodes neigeux.

- **Des nuitées touristiques qui se font en grande partie dans les meublés, gîtes et chambres d'hôtes**

D'après l'observatoire régional, environ 40% des nuitées sur le territoire se font dans les meublés, les gîtes, les chambres d'hôtes et les hébergements insolites qui se développent de plus en plus sur le territoire. La fréquentation des hôtels reste assez importante avec 20% des nuitées enregistrées suivi par la fréquentation des campings (18%).

En comparaison avec les nuitées dans les hébergements marchands qui accueillent 627 900 nuitées, les nuitées dans les résidences secondaires représentent 1 318 500 nuitées. De plus, **une part très importante des visiteurs privilégient l'hébergement chez la famille ou les amis avant d'utiliser de l'hébergement marchand.**

En synthèse, **la fréquentation du territoire est majoritairement estivale** et localisée prioritairement sur le territoire d'Ambert Livradois Forez (environ 55% des nuitées vendues), mais les séjours hors saison progressent.

3.3.3 Des sites et itinéraires touristiques dont la fréquentation évolue

- **Une baisse de la fréquentation des sites de visite depuis 2019**

La crise sanitaire a eu un impact important sur la fréquentation des sites de visites au cours des années 2020 et 2021 par rapport aux années précédentes. Cela s'explique par la fermeture des musées et sites de visites durant les périodes de confinement notamment au printemps, les restrictions du nombre d'entrées puis l'instauration du pass sanitaire. Par ailleurs, **en 2021 les visiteurs ont eu plutôt tendance à rechercher des activités de pleine nature et gratuites**.

Si la crise sanitaire a eu un impact sur la fréquentation touristique des sites de visites, celle-ci était toutefois déjà en baisse ces dernières années. D'une manière générale, **l'ensemble des sites de visites souffrent d'une diminution de fréquentation,** y compris sur les sites les plus importants. À titre d'exemple, la fréquentation du Moulin Richard de Bas a chuté de 40% entre 2019 et 2021 et celle du Musée de la Coutellerie de près de la moitié

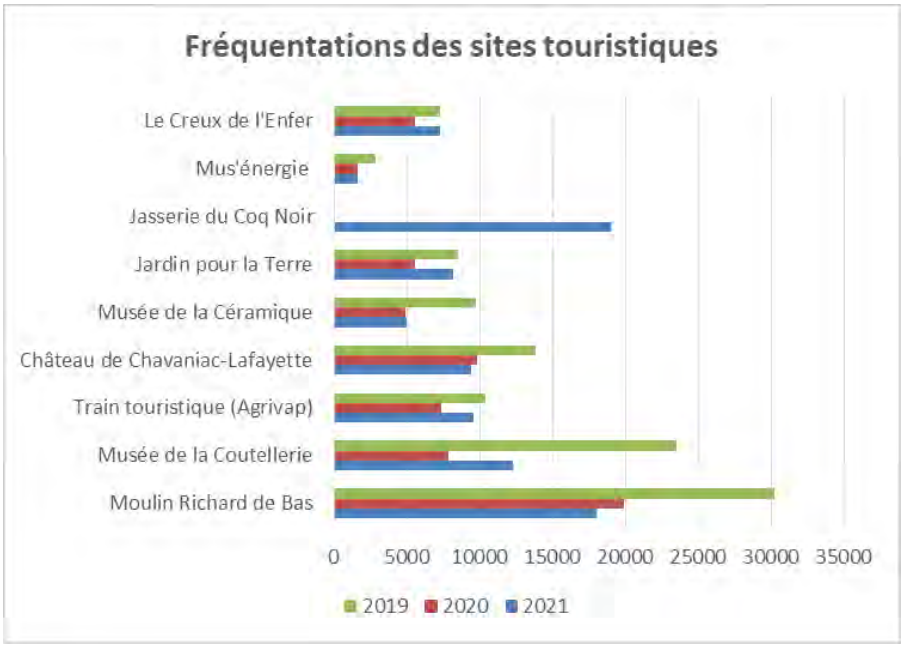

Source : données de la Maison du tourisme 2021, certains sites touristiques importants ne sont pas mentionnés en raison de l'absence de données

La baisse de fréquentation s'explique par plusieurs facteurs :

- **L'absence d'un site de visite d'envergure nationale** qui permettrait d'augmenter la notoriété du territoire,
- **Le changement des comportements touristiques récents,**
- **Une offre en hébergements qui ne répond pas à l'ensemble des attentes**, le manque d'une offre plus qualitative de certains types d'hébergements ruraux et une offre de restauration trop faible en nombre et en diversité,
- **Le vieillissement de certains musées** qui sont très peu renouvelés et l'absence d'animations temporaires.

Durant l'été 2021, les évènements culturels et sportifs ont à nouveau attiré des visiteurs malgré les restrictions sanitaires, sans pour autant retrouver les fréquentations habituelles. A titre d'exemple, la Cyclo Les Copains a accueilli plus de 3 000 cyclotouristes, 7 000 festivaliers ont participé au Festival d'Ambert, et les concerts de Vollore ont affiché complet.

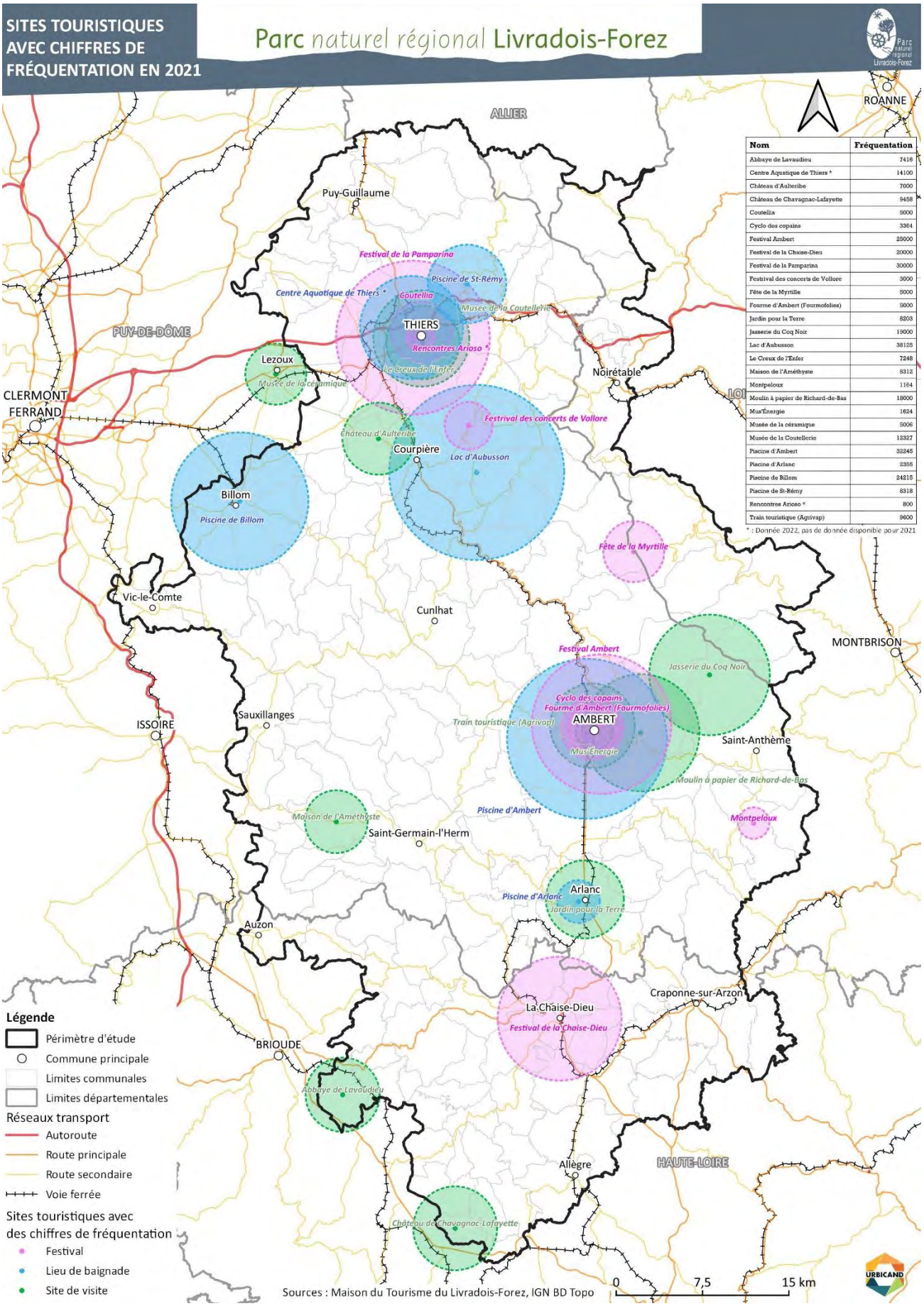
SITES TOURISTIQUES AVEC CHIFFRES DE FRÉQUENTATION EN 2021
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
PUY-DE-DÔME
HAUTE-LOIRE
ROANNE
MONTBRISON
CLERMONT FERRAND
ISSOIRE
THIERS
AMBERT
Puy-Guillaume
Lezoux
Noirétable
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Festival de la Pamparina
Piscine de St-Rémy
Centre Aquatique de Thiers *
Goutellia
Musée de la Coutellerie
Rencontres Arioso *
Le Creux de l'Enfer
Musée de la céramique
Château d'Aulteribe
Festival des concerts de Vollore
Lac d'Aubusson
Piscine de Billom
Fête de la Myrtille
Festival Ambert
Jasserie du Coq Noir
Cyclo des copains
Fourme d'Ambert (Fourmofolies)
Train touristique (Agrivap)
Mus'Energie
Moulin à papier de Richard-de-Bas
Piscine d'Ambert
Maison de l'Améthyste
Montpeloux
Piscine d'Arlanc
Jardin pour la Terre
Festival de la Chaise-Dieu
Abbaye de Lavaudieu
Château de Chavagnac-Lafayette
Nom | Fréquentation
Abbaye de Lavaudieu 7416
Centre Aquatique de Thiers * 14100
Château d'Aulteribe 7000
Château de Chavagnac-Lafayette 9458
Goutellia 5000
Cyclo des copains 3364
Festival Ambert 25000
Festival de la Chaise-Dieu 20000
Festival de la Pamparina 30000
Festrival des concerts de Vollore 3000
Fête de la Myrtille 5000
Fourme d'Ambert (Fourmofolies) 5000
Jardin pour la Terre 8203
Jasserie du Coq Noir 19000
Lac d'Aubusson 38125
Le Creux de l'Enfer 7248
Maison de l'Améthyste 5312
Montpeloux 1164
Moulin à papier de Richard-de-Bas 18000
Mus'Energie 1624
Musée de la céramique 5006
Musée de la Coutellerie 12327
Piscine d'Ambert 32245
Piscine d'Arlanc 2355
Piscine de Billom 24215
Piscine de St-Rémy 8318
Rencontres Arioso * 800
Train touristique (Agrivap) 9600
* : Donnée 2022, pas de donnée disponible pour 2021
Légende
Périmètre d'étude
Commune principale
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Sites touristiques avec des chiffres de fréquentation
Festival
Lieu de baignade
Site de visite
Sources : Maison du Tourisme du Livradois-Forez, IGN BD Topo
0 7,5 15 km
URBICAND

- **Une bonne fréquentation des lieux de baignade et des itinéraires de randonnées**

D'une manière générale, on enregistre une hausse de fréquentation des activités de pleine nature ces dernières années, notamment concernant des itinéraires de randonnées comme ceux du « Colporteur » (5 150 passages en 2021 contre 3 499 en 2019) et de « Malaguet » (5 221 passages en 2021 contre 3 077 en 2019).

La pratique de la randonnée se développe de plus en plus sur le territoire, notamment pour les familles. La Maison du tourisme du Livradois-Forez enregistre en 2021 plus de 15 000 passages sur 3 sentiers de randonnées des Hautes-Chaumes, soit une fréquentation supérieure à 2019, comme en témoigne l'utilisation de la plateforme en ligne "Livradois-Forez Rando" qui est en forte hausse depuis sa création.

Site et application Rando	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Fréquentation site rando	8 699	16 934	21 896	+ 29 %
Téléchargement Application	-	2 379	3 371	+ 42 %
Ouverture application	-	9 925	19 861	+ 100 %

Les lieux de baignade et plans d'eau sont bien fréquentés même s'ils dépendent également de la météo estivale. À titre d'information, la fréquentation du lac d'Aubusson est estimée à environ 38 000 visiteurs en 2021 (estimation sur la base du nombre de véhicules).

Concernant les visites proposées par la Maison du tourisme du Livradois-Forez, notamment les balades, l'offre est revenue à la normale en 2021 par rapport à 2019. Mais le nombre de participants reste plus faible en 2021 (par rapport à 2019) avec un nombre de participants par balade qui a baissé en raison de la crise sanitaire.

3.4 Des perspectives de développement à considérer

3.4.1 Des attentes et des pratiques touristiques qui évoluent vite

Les comportements touristiques évoluent rapidement ces dernières années en fonction du contexte sociétal, économique, sanitaire. Les pratiques risquent encore de fortement évoluer avec la crise énergétique et le changement climatique. **La capacité d'adaptation et de résilience du territoire et des prestataires touristiques** doit être pris en compte dans le maintien et le développement de l'offre touristique du territoire.

Plusieurs évolutions des pratiques peuvent être citées :

- **L'intérêt pour un tourisme durable, écoresponsable et accessible à tous**. Le syndicat mixte du Parc joue la carte du tourisme durable depuis plusieurs années avec notamment le déploiement de la marque Valeurs Parc du Parc pour les prestataires touristiques. Par ailleurs, à l'échelle nationale, 37% des touristes en hébergement marchand déclarent que la présence d'un Parc a eu une influence positive dans leur choix de destination.
- **La recherche de beaux paysages, d'une qualité environnementale et de calme**.
- **Le besoin de développer une offre expérientielle et plus variée** en mettant en valeurs les savoir-faire du territoire comme la coutellerie, les produits de terroir, la papeterie, la broderie, etc. Au-delà des visites de musées, il s'agit de s'imprégner d'un métier au travers d'expériences, d'ateliers avec les artisans, de visites d'exploitations agricoles ou d'entreprises. Cette offre à adapter également aux familles et aux enfants. Le réseau « Route des métiers » est important mais pourrait être restructuré et élargir son champ d'actions.
- **Le besoin de développer une offre d'hébergement touristique un peu plus variée et d'une meilleure qualité** avec des hébergements insolites, la possibilité du bivouac, et le renouvellement des hébergements ruraux vieillissants notamment concernant l'offre hôtelière.

- **Un intérêt grandissant pour toutes les clientèles au « bien manger » et aux productions agricoles locales** : le terroir. Le développement de l'offre de restauration semble nécessaire sur le territoire mais doit s'accompagner d'un intérêt pour la valorisation des produits locaux, en lien avec les producteurs. Cette facette devrait également mieux être valorisée au cœur de l'offre globale sur le territoire, et notamment lors d'événements de tourisme ou de loisirs.
- **Le besoin de développer l'offre touristique d'itinérances et les services associés**, ainsi que leur synergie (hébergement, accueil, restauration, etc.), notamment concernant le cyclotourisme, ce qui suppose des prestations adaptées (label « accueil vélo » chez les hébergeurs par exemple), le développement d'équipements (bornes de recharge pour les vélos électriques), de services de location et de transport de vélos.... L'itinérance représente un potentiel important pour la découverte du territoire auprès d'une cible urbaine et de proximité comme la clientèle de Clermont-Ferrand avec le développement de séjours train + randonnée ou train + vélo.
- **L'évolution des pratiques et de l'offre du tourisme hivernal** en lien avec le changement climatique. Les acteurs du tourisme hivernal ont d'ores et déjà intégré les problématiques de diversification de l'offre, anticipant l'évolution des fréquentations, mais le maintien de l'offre hivernale continue de représenter une ambition forte.

3.4.2 Une gouvernance du tourisme de mieux en mieux structurée

- Une coordination entre acteurs à maintenir et à développer

À l'échelle du Livradois-Forez, les missions d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation sont exercées par plusieurs offices de tourisme communautaires ou EPCI (voir carte). Dans un objectif de cohérence de la destination, quatre communautés de communes ont délégué leur compétence « **promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme** » à la Maison du tourisme du Livradois-Forez. Organisée en office de tourisme intercommunautaire, la Maison du Tourisme du Livradois-Forez regroupe les communautés de communes Ambert Livradois-Forez, Billom communauté, Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne ainsi que le syndicat mixte du Parc.

Parmi les rôles de la Maison du tourisme du Livradois-Forez, peuvent être cités :

- **L'accompagnement des acteurs touristiques du territoire** (programme de formation annuel, outils de communication mis à disposition, appartenance à un réseau du parc, etc.),
- **L'accueil et l'information aux visiteurs** (accueil dans les bureaux d'information touristique, création d'outil d'accueil des visiteurs, …),
- **L'organisation et la valorisation des activités touristiques** avec le service de billetterie en ligne, l'organisation de certaines animations touristiques,
- **Faire connaître la destination**, avec un volet important sur les outils numériques et l'usage des réseaux sociaux,
- **La vente et la commercialisation de la destination** via la production et la commercialisation des excursions et séjours de groupes, la vente en ligne de produits et services des établissements partenaires, etc.

L'organisation de l'accueil et de la promotion est plus structurée depuis la création de la Maison du tourisme du Livradois-Forez. La mise en cohérence des outils de communication pour la Destination « Livradois-Forez », favorise la lisibilité de l'offre : 30% des prestataires estiment que la communication de la Maison du Tourisme a impacté leur fréquentation. La Maison du tourisme joue un rôle important dans la promotion touristique et pour la mutualisation des moyens. Toutefois, **son périmètre d'intervention ne recouvre pas l'ensemble du territoire**, dont le pôle touristique de La Chaise-Dieu, **ce qui peut complexifier le développement et la promotion de la destination**.

En dehors des communes des 4 EPCI membres de la Maison du Tourisme et qui couvrent une grande partie du territoire, les autres EPCI ne revendiquent par forcément leur appartenance au Livradois-Forez et/ou au Parc en termes de destination et de promotion touristique.

La Maison du tourisme est également identifiée comme un acteur majeur pour la Destination « Livradois-Forez », par différents partenaires institutionnels du tourisme, comme :

- ADN Tourisme, fédération des organismes institutionnels du tourisme à laquelle la Maison du Tourisme adhère,
- L'agence régionale du tourisme Auvergne Rhône-Alpes qui permet des actions de promotion mutualisées entre Auvergne et Livradois-Forez et à l'échelle des PNR de la région,
- Le conseil départemental du Puy-de-Dôme, ce qui permet des actions de promotion mutualisées en lien avec la marque Auvergne Destination,
- les offices de tourisme de proximité avec des conventions de partenariats entre Loire Forez et Le Puy-en-Velay,
- le réseau des Parcs naturels régionaux, avec la fédération nationale des Parcs naturels régionaux, l'association interParcs Massif central (IPAMAC) ou l'association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA).

Par leurs actions, les agences ou services des collectivités régionale et départementales (agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, service tourisme du Département du Puy-de-Dôme, Maison du Tourisme de la Haute-Loire, Comités Départementaux du Tourisme de la Loire et de l'Allier) peuvent contribuer à la promotion de la destination du Livradois-Forez. Cependant, le « Livradois-Forez » reste encore peu identifié à l'échelle régionale et nationale par rapport à d'autres destinations. Le renforcement du travail en réseau avec les Agences Départementales du Tourisme reste un point qui peut être optimisé.

- **La stratégie touristique de la Maison du tourisme du Livradois-Forez**

La Maison du tourisme a élaboré une stratégie touristique pour 2022-2027 sur la base de 8 principes fondateurs :

- Un tourisme équitable pour tous, pour des vacances accessibles, sur toute l'année,
- Un tourisme lié au territoire, mettant en valeur son identité et son authenticité,
- Un tourisme éco-responsable qui permet de valoriser tout en préservant la ressource,
- Un tourisme immersif, de partage et de rencontre,
- Un tourisme a profit des acteurs locaux pour plus de valeur ajoutée locale,
- Un tourisme collaboratif,
- Un tourisme de bien-être et de ressourcement,
- Un tourisme diffus, qui recherche l'équité territoriale.

Cette stratégie se fonde sur le **développement d'un tourisme durable et plus responsabl**e, en lien également avec la marque « Valeurs Parc naturel régional » qui est développée sur le territoire, et apporte une reconnaissance qualitative aux prestataires qui s'inscrivent dans le cahier des charges. Les deux tiers des prestataires jouent aujourd'hui la carte « Parc » pour valoriser leurs activités sur le Livradois-Forez (même s'ils n'ont pas tous la marque). Actuellement, une quarantaine de prestataires sont marqués « Valeurs Parc ». Toutefois, la politique de marquage et son animation nécessite des moyens adaptés.

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez adhérait jusqu'en 2021 à la Charte européenne du tourisme durable (CETD) qui vise à améliorer le développement et la gestion durable du tourisme dans les espaces protégés, en prenant en compte les besoins de l'environnement, des résidents locaux, des entreprises locales et des visiteurs. La CETD ne constituant plus le cadre le plus adapté à la politique de tourisme durable pour le syndicat mixte du Parc et le territoire, le choix a été fait de privilégier la marque Valeurs Parcs.

En complément de la stratégie touristique de la Maison du Tourisme, **une des conditions importantes pour le déploiement de la destination « Livradois-Forez » est donc la structuration de l'offre touristique,** notamment dans le cadre d'un **schéma de développement touristique du Livradois-Forez,** à définir en concertation avec les EPCI, les différents partenaires institutionnels régionaux et départementaux et les acteurs locaux (actuellement en projet).

En effet, le développement de l'offre touristique est une compétence partagée qui relève de la responsabilité et de l'action des différentes collectivités dont la Région, le Département, les EPCI (voire certaines communes) et le syndicat mixte du Parc.

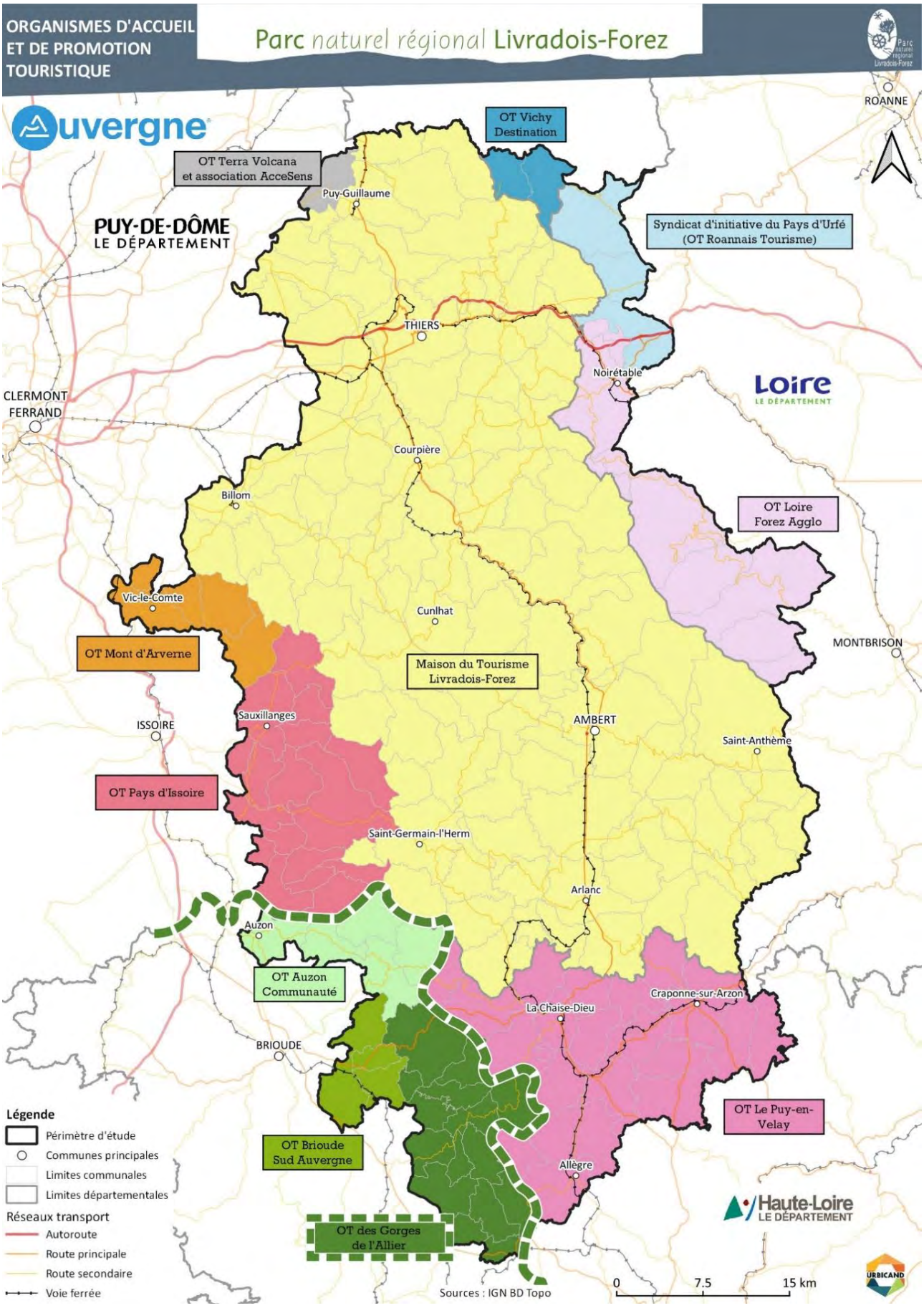
ORGANISMES D'ACCUEIL ET DE PROMOTION TOURISTIQUE
Parc naturel régional Livradois-Forez
Auvergne
PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT
Loire LE DÉPARTEMENT
Haute-Loire LE DÉPARTEMENT
OT Vichy Destination
OT Terra Volcana et association AcceSens
Syndicat d'initiative du Pays d'Urfé (OT Roannais Tourisme)
OT Loire Forez Agglo
OT Mont d'Arverne
Maison du Tourisme Livradois-Forez
OT Pays d'Issoire
OT Auzon Communauté
OT Brioude Sud Auvergne
OT des Gorges de l'Allier
OT Le Puy-en-Velay
ROANNE
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Sources : IGN BD Topo
0
7.5
15 km

3.5 Synthèse

Le territoire bénéficie **d'une activité touristique et de loisirs non négligeable**, avec à la fois des activités touristiques, une attractivité pour les loisirs (pour les résidents et les habitants des agglomérations proches), et la présence d'un **nombre important de résidences secondaires** qui contribuent à l'économie locale (activités de loisirs et commerces). Le tourisme « de passage » est relativement important du fait de la situation géographique et de la présence des infrastructures autoroutières qui traversent le territoire régional.

L'attractivité du Livradois Forez reste « de proximité », **le territoire étant connu et reconnu à une échelle principalement locale / régionale**. Le territoire s'inscrit en marge des grands flux touristiques régionaux, et n'accueille pas de « locomotive » touristiques (pôle majeur) d'envergure régionale ou nationale. Il est également à l'écart des grandes itinérances douces qui s'aménagent, et le contexte topographique (relief) ne favorise pas l'émergence de ces pratiques.

En matière d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation**, la création de la Maison du Tourisme du Livradois-Forez**, qui couvre une large partie du territoire, **a permis d'améliorer la lisibilité de la destination, la coopération et la cohérence entre acteurs, et le développement d'outils mutualisés**. Ce travail de structuration permet en outre de renforcer le positionnement régional de la destination, avec des échanges plus efficaces avec les structures d'échelle supra-territoriale (agence régionale du tourisme, Départements, réseaux…).

La stratégie de structuration de l'offre à l'échelle du Livradois-Forez reste à conforter, en renforçant la cohérence et la complémentarité des actions entre les différents EPCI compétents et le syndicat mixte du Parc. Les EPCI ne sont pas tous dotés de schémas de développement touristique, et aucun outil de ce type n'existe à l'échelle du Livradois-Forez. Cette démarche peut être pertinente pour renforcer la vision globale à l'échelle intercommunautaire, améliorer le positionnement du territoire et optimiser à la fois l'offre et les moyens associés.

Le territoire bénéficie de multiples atouts à valoriser en matière d'offre :

- **Les sites naturels, lieux de baignade et de sports de plein air sont nombreux, et attirent de plus en plus de visiteurs.** La randonnée pédestre et le VTT sont très pratiqués, avec des sites emblématiques comme les Hautes Chaumes ou les Bois Noirs. L'accroissement des fréquentations, s'il représente une opportunité pour le territoire, n'est cependant pas sans poser la question de la maîtrise des impacts générés sur les milieux naturels. L'encadrement des flux et de leurs impacts représente une question de plus en plus forte, avec des actions de gestion qui restent peu développées du fait de fréquentations jusqu'alors plutôt modestes.
- **La découverte des patrimoines vivants représente un potentiel d'offre considérable, avec la présence de la Route des Métiers et des équipements associés** qui permettent de découvrir la diversité des patrimoines et des savoir-faire sur le territoire. La question se pose toutefois du devenir de ces équipements de valorisation, dont la fréquentation a fortement baissé depuis 2020 (suite à la crise sanitaire). **Des actions de modernisation sont nécessaires** (engagées dans certains cas) pour préserver l'attractivité de l'offre.
- Le territoire bénéficie en outre d'une **forte densité de patrimoines architecturaux et bâtis**, avec des villes et villages historiques remarquables, et une grande densité de patrimoine protégé et non protégé. Cette richesse contribue d'ores et déjà à l'attractivité locale, avec des sites reconnus comme les villes de Thiers et d'Ambert, l'abbaye de la Chaise Dieu.

- **Le tourisme « de station » est également un atout**, avec la présence de domaines de sports d'hiver encore fonctionnels. La **diversification de l'offre 4 saisons** pour ces pôles touristiques est une question importante pour l'avenir, dans un contexte de réduction progressif des conditions d'enneigement. Les stations ont d'ores et déjà engagé des actions de diversification, avec notamment le développement d'activités de pleine nature adaptées à la saison estivale.
- Enfin, il faut souligner que **le territoire accueille une offre évènementielle importante**, que ce soit sur le plan culturel (musique, évènements autour des patrimoines) ou sur le plan sportif (vélo, trail). Ces évènements contribuent à faire fonctionner l'économie locale et à accroitre la reconnaissance du territoire en tant que destination.

Au-delà de la structuration de l'offre, **la question des mobilités touristiques est très importante sur le territoire**, dans un contexte d'accessibilité réduite. Les principaux pôles touristiques du territoire, Thiers, Ambert et la Chaise-Dieu, sont relativement peu accessibles par rapport à la localisation des grandes infrastructures régionales, et la connexion avec les territoires voisins et les grandes itinérances touristiques proches est complexe en dehors de la voiture individuelle.

Dans un contexte d'évolution des modes de déplacement des visiteurs, le **développement de solutions alternatives à la voiture individuelle** est à renforcer, en veillant à faciliter l'accès aux sites naturels et patrimoniaux, et l'arrivée sur le territoire depuis l'extérieur. La question de la **valorisation de la ligne ferroviaire du Livradois-Forez**, utilisée pour des usages touristiques, est à poser pour les prochaines années, compte tenu de la fragilité de l'infrastructure et des interrogations actuelles sur sa pérennité.

L'évolution de l'offre d'hébergement et de restauration est **peu étoffée, et fragile**, avec des difficultés de transmission des entreprises (notamment pour la restauration et l'hôtellerie), et une rentabilité fragile. La demande est pourtant relativement importante, notamment en haute saison, avec des fréquentations qui tendent à augmenter.

Enfin, l'organisation de l'offre, des mobilités et de l'accueil mérite d'être questionnée au regard de **grandes évolutions observées à l'échelle nationale**. Les comportements et attentes des visiteurs évoluent, avec une pression grandissante sur les espaces naturels, et un attrait pour les activités de pleine nature (baignade, randonnée, « slow tourism »…). Le territoire bénéficie d'atouts à mettre en avant à ce niveau, mais également en matière de tourisme durable. Le positionnement du territoire par rapport à ces nouvelles attentes touristiques soulève des questions de marketing territorial, d'ajustement de l'offre, de maîtrise des impacts des nouvelles fréquentations sur les milieux naturels. Les différents usages et la diversité des pratiques touristiques et de loisirs peuvent égalemnt générer de possibles conflits d'usage qu'il convient d'anticiper pour les prochaines années (randonneurs, VTT, VTM, chasseurs, exploitants agricoles et forestiers…).

4 Le développement culturel

Le patrimoine culturel (petit patrimoine, musées, …) est présenté dans la partie « Le patrimoine architectural et culturel ».

La réalisation de cette partie du diagnostic de territoire s'est confrontée au manque de données disponibles à l'échelle du territoire. Les éléments collectés et présentés ci-après permettent de disposer d'un état des lieux sommaire de l'offre culturelle et des acteurs engagés. La formalisation d'une véritable politique de développement culturel nécessiterait un diagnostic des pratiques culturelles des habitants (ce qu'ils font, les problèmes qu'ils rencontrent, ce qu'ils aimeraient faire, …).

4.1 Des pratiques culturelles très développées mais selon des modalités différentes selon les EPCI

4.1.1 La lecture publique maille le territoire et mérite d'être conforté dans certaines secteurs

La pratique de la lecture publique est très développée sur le territoire avec 101 communes dotées d'une bibliothèque (soit 53 %). Plusieurs acteurs publics et privés sont engagés dans ce domaine.

- **Les bibliothèques**

La nouvelle typologie de l'Association des bibliothèques départementales classe les bibliothèques ou établissements de lecture publique en 5 catégories (A, B, C, D, et E).

Leur activité réelle est analysée au regard de 9 critères liés à l'offre de services, le bâtiment et la facilité d'accueil des publics, …). Pour chaque critère, la situation de la bibliothèque est qualifiée, de très favorable à très défavorable.

NB : cette nouvelle classification fait débat au sein des bibliothécaires. Elle ne valorise plus les bibliothèques embauchant un nombre suffisant de salariés ou de bénévoles qualifiés.

	Intitulé de la catégorie	Nb	%
A	Au moins 5 situations très favorables	6	3%
B	Au moins 6 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 4 situations très favorables	6	3%
C	Au moins 5 situations intermédiaires ou mieux ou à défaut au moins 4 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 3 situations très favorables	11	6%
D	N'est ni en A, B, ou C et le nombre de situations très défavorables est inférieur à 5	29	15%
E	N'est pas en A, B ou C et le nombre de situations très défavorables est supérieur ou égal à 5	45	26%
		101	**53%**

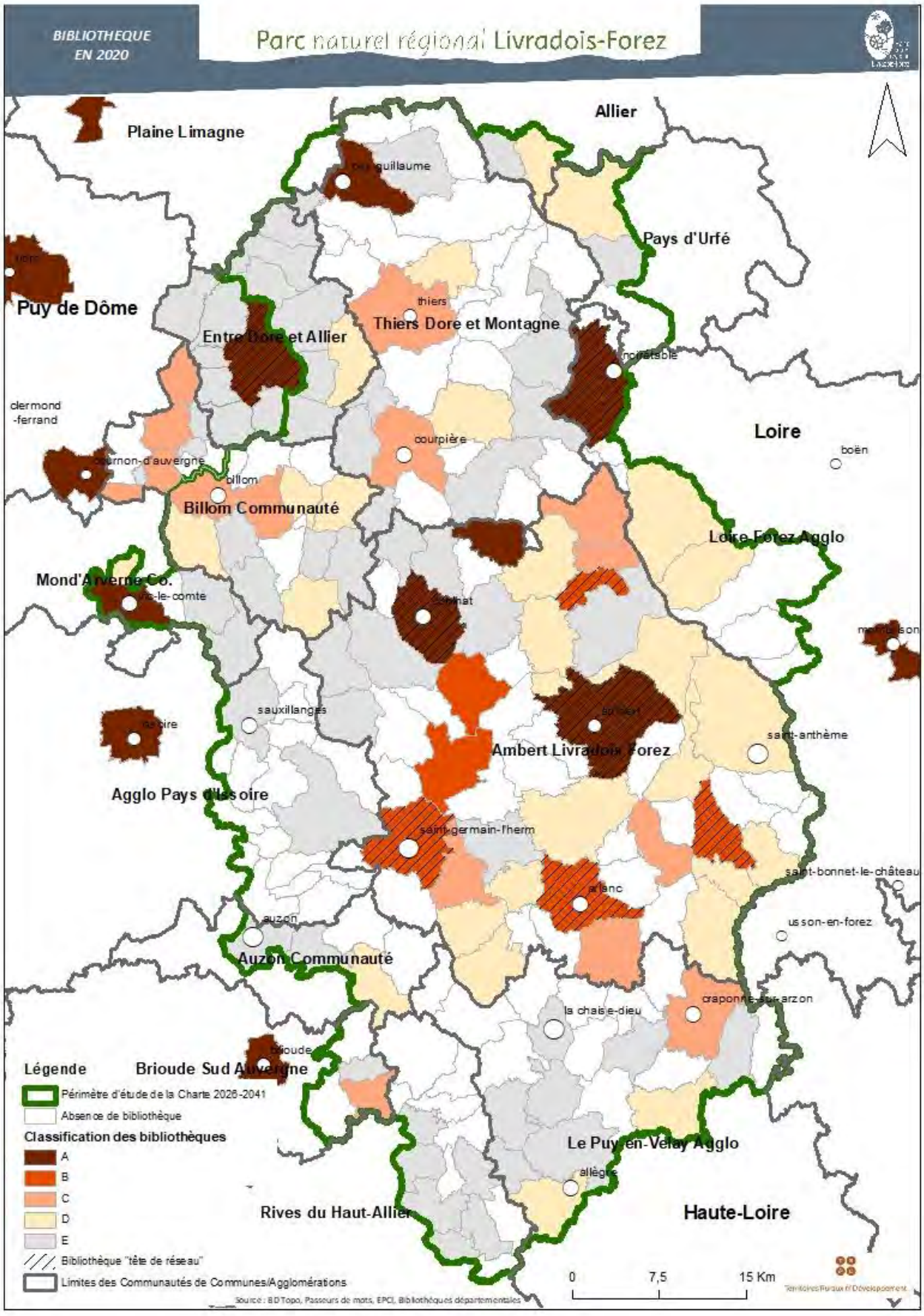
BIBLIOTHEQUE EN 2020
Parc naturel régional Livradois-Forez
Allier
Plaine Limagne
Pays d'Urfé
Puy de Dôme
Thiers Dore et Montagne
Entre Dore et Allier
Loire
Billom Communauté
Loire Forez Agglo
Mond'Arverne Co.
Ambert Livradois Forez
Agglo Pays d'Issoire
Auzon Communauté
Brioude Sud Auvergne
Le Puy-en-Velay Agglo
Rives du Haut-Allier
Haute-Loire
thiers
courpière
billom
sauxillanges
saint-anthème
saint-germain-l'herm
auzon
la chaise-dieu
allègre
boën
usson-en-forez
Légende
Périmètre d'étude de la Charte 2026-2041
Absence de bibliothèque
Classification des bibliothèques
A
B
C
D
E
Bibliothèque "tête de réseau"
Limites des Communautés de Communes/Agglomérations
0
7,5
15 Km

Selon cette classification, le territoire est bien doté et structuré en bibliothèques avec notamment tout un réseau d'établissements de catégories A, B ou C.

Cette structuration est particulièrement importante pour les 5 communautés de communes et d'agglomération engagées pleinement sur ce sujet :

- la Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez a pris la compétence *« lecture publique et mise en réseau »*. Elle dispose d'un réseau de 6 bibliothèques « têtes de réseau » qui irriguent 36 bibliothèques-ludothèques. Ce territoire concentre l'essentiel des bibliothèques de catégories A (3 sur 5) et B (6 sur 6). La lecture publique est la plus importante activité culturelle de la communauté (15 agents pour 13.8 ETP, en lien avec 117 bénévoles et plusieurs secrétaires de mairie). Dans un contexte budgétaire contraint, 1 ETP vient d'être supprimé. Plusieurs agents vont arriver à l'âge de la retraite ;
- la Communauté de Communes Entre Dore et Allier porte la médiathèque intercommunale de Lezoux. Cet équipement anime un réseau de 13 Points-Médiathèques, un dans chaque commune de la collectivité. 11 agents de la communauté travaillent au sein de la médiathèque dont 2 ETP sont dédiés au fonctionnement du réseau. 65 bénévoles assurent la gestion et l'accueil du public dans les Points-Médiathèques ;
- Loire Forez Agglomération porte 3 médiathèques, dont une située à Noirétable. Elle gère aussi 3 ludothèques et des ludobus qui sillonnent le territoire pour mettre à disposition des jeux et jouets au plus proche des habitants. Elle met en réseau l'ensemble de ces équipements grâce à une animatrice dédiée (réseau COPERNIC) ;
- Billom Communauté a pris la compétence *« mise en réseau »* de 19 bibliothèques communales réparties sur son territoire. Deux coordinatrices « réseaux » de la Communauté en assure l'animation. Certaines bibliothèques mériteraient de « monter en gamme » (aucune de catégorie A ou B actuellement) ;
- Mond'Arverne Communauté (informations non collectées).

Sur le territoire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne le maillage et la structuration semblent moins développés. Cependant, les trois bibliothèques de Thiers, Courpière et Puy-Guillaume sont des établissements importants (plus d'une dizaine de salariés au total, de nombreux bénévoles). La Communauté de communes n'a pris la compétence *« création d'un réseau intercommunal de lecture publique »* qu'en novembre 2021. Une animatrice a été recrutée récemment à cet effet dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture de 3 ans. C'est la dernière intercommunalité du Puy-de-Dôme à ne pas être dotée d'un réseau de lecture publique.

Sur les territoires d'Auzon Communauté, de Brioude Sud Auvergne ou de Puy-en-Velay Agglomération, la situation est plus nuancée. Il y a une plus faible densité en bibliothèques mais quelques établissements ont une activité importante (Craponne-sur-Arzon, Frugières-le-Pin, …). Seul Auzon Communauté a pris la compétence *« mise en réseau des bibliothèques »* (avec des moyens qui restent modestes).

Dans les autres secteurs, la situation est variable. On constate un maillage et une activité faible dans les franges sud-ouest du territoire (Agglo Pays d'Issoire ou Rives du Haut-Allier). L'Agglomération du Pays d'Issoire a pourtant pris la compétence *« mise en réseau des médiathèques »*. La Communauté de Communes Rives du Haut-Allier a signé un Contrat Territoire Lecture sur 3 ans, avec l'embauche d'une personne à plein temps sur cette thématique. La mise en réseau et la professionnalisation des bibliothèques sont prévues. Ce secteur du Département de la Haute-Loire est peu doté en bibliothèques et mal organisé.

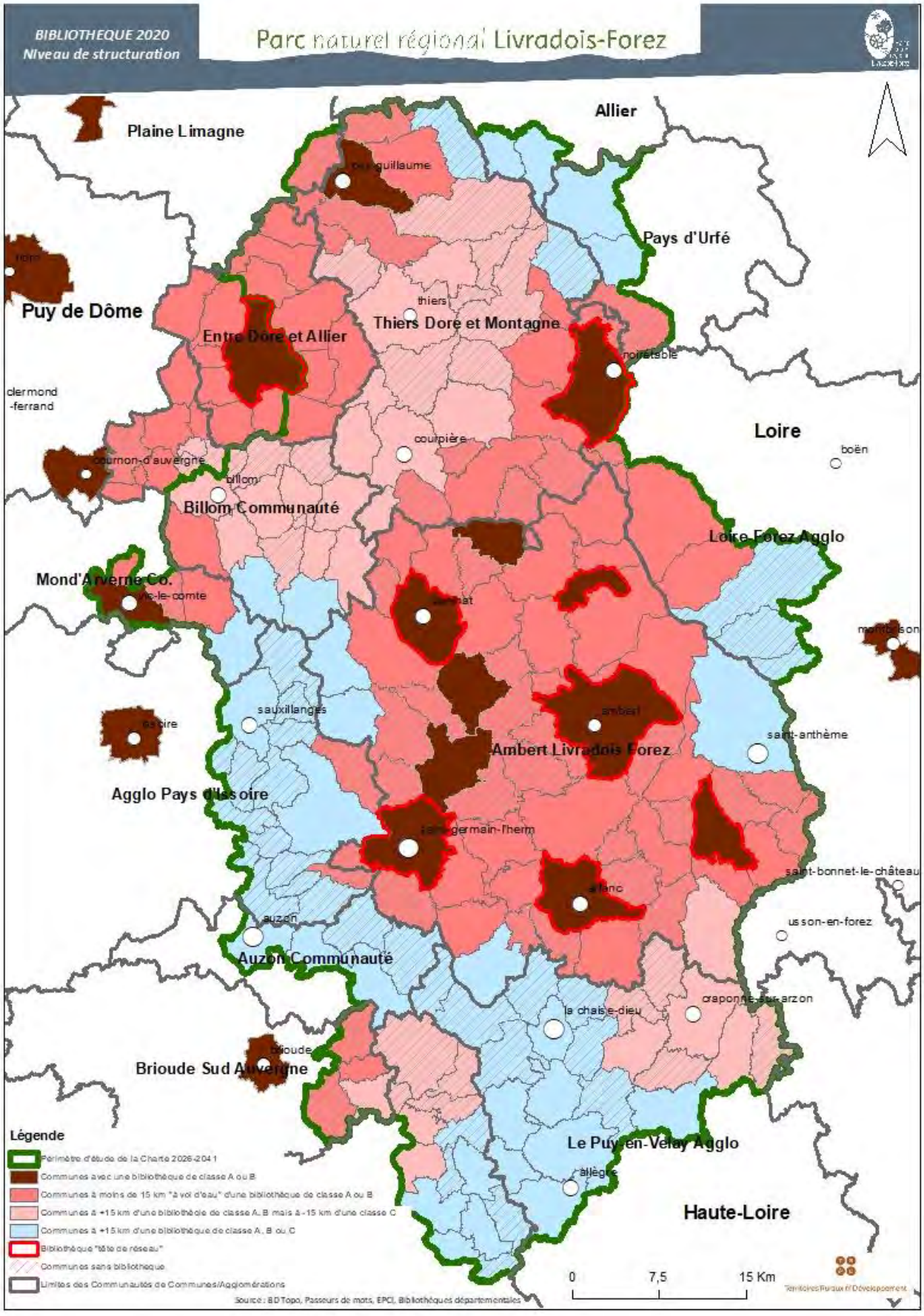
BIBLIOTHEQUE 2020
Niveau de structuration
Parc naturel régional Livradois-Forez
Allier
Plaine Limagne
Pays d'Urfé
Puy de Dôme
Entre Dore et Allier
Thiers Dore et Montagne
thiers
clermond -ferrand
courpière
Loire
boën
billom
Billom Communauté
Loire Forez Agglo
Mond'Arverne Co.
ambert
Ambert Livradois Forez
saint-anthème
sauxillanges
Agglo Pays d'Issoire
saint-germain-l'herm
saint-bonnet-le-château
auzon
usson-en-forez
Auzon Communauté
la chaise-dieu
craponne-sur-arzon
Brioude Sud Auvergne
Le Puy-en-Velay Agglo
allègre
Haute-Loire
Légende
Périmètre d'étude de la Charte 2026-2041
Communes avec une bibliothèque de classe A ou B
Communes à moins de 15 km "à vol d'oiseau" d'une bibliothèque de classe A ou B
Communes à +15 km d'une bibliothèque de classe A, B mais à -15 km d'une classe C
Communes à +15 km d'une bibliothèque de classe A, B ou C
Bibliothèque "tête de réseau"
Communes sans bibliothèque
Limites des Communautés de Communes/Agglomérations
0
7,5
15 Km
Source : BD Topo, Passeurs de mots, EPCI, Bibliothèques départementales

Vichy Communauté et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé n'ont pris aucune compétence dans le domaine de la lecture publique. La Communauté de Communes Plaine Limagne est très engagée mais la seule commune située sur territoire ne dispose pas de bibliothèque.

La carte du niveau de structuration des bibliothèques illustre **le bon niveau d'accès à des équipements de lecture publique offrant d'importants services**. Près de 50% de communes sont à moins de 15km « à vol d'oiseau » d'une bibliothèque de classe A ou B. Ainsi, des secteurs particulièrement bien structurés se dessinent : Ambert Livradois-Forez, Entre Dore et Allier, Mond'Arverne Communauté et Loire-Forez Agglomération. **La mise en réseau est effective.**

Cette carte rend aussi compte du **déficit d'équipements structurants, en réseau, dans d'autres parties du territoire**. Dans certains secteurs du Livradois-Forez, les communes se situent à plus de 15km « à vol d'oiseau » d'une bibliothèque de classe A, B ou C. C'est tout particulièrement le cas sur la frange ouest et sud du territoire.

D'autres secteurs sont dans des situations plus nuancées avec une **problématique de montée en gamme des équipements existants** (ex : Billom Communauté, secteur de Craponne-sur-Arzon, Thiers Dore et Montagne). **La mise en réseau n'est pas homogène d'un secteur à l'autre** (effective, en cours de mise en place, absente).

Aussi, l**a stratégie de développement de la lecture publique est à adapter, au cas par cas, en fonction des secteurs du territoire.** Dans certains cas, il faudra veiller à maintenir le niveau d'activités dans un contexte budgétaire contraint. Dans d'autres cas, une marche qualitative supplémentaire est à franchir.

	Nbre	%
Communes à moins de 15km « à vol d'oiseau » d'une bibliothèque de classe A ou B	92	48%
Communes à plus de 15km « à vol d'oiseau » d'une bibliothèque de classe A ou B mais à moins de 15 km d'une bibliothèque de classe C	41	22%
Communes à plus de 15km « à vol d'oiseau » d'une bibliothèque de classe A, B ou C	58	30%

Le développement de cette offre repose sur un important bénévolat qui mérite toutes les attentions.

Le rôle des communes reste très important, en complémentarité et synergie de l'action des EPCI.

- ### Le réseau de Passeurs de Mots

Le réseau Passeurs de Mots *(Cf. présentation ci-après)* soutient, accompagne et forme les réseaux livre et lecture du territoire. Il organise depuis 1985 de nombreuses actions de lecture publique sur l'ensemble du territoire. Elles prennent de multiples formes : séances de contes, de lectures à voix haute, prix littéraires, animations en médiathèques ou dans les écoles, formations, co-organisation d'événements…

- Quatre prix littéraires sont proposés dans les classes du territoire et dans les bibliothèques (1 enfant, 1 ados, 1 thématique dédié au Manga et 1 prix adulte). Ces prix animent le territoire depuis longtemps (25e édition du prix jeunesse par exemple). Ils connaissent toujours autant de succès.
    - Les animations proposées s'appuient sur deux collectifs de conteurs/conteuses et de lecteurs/lectrices. Ils rassemblent en 2022, 55 bénévoles, tous habitants du territoire et engagés depuis plus de 30 ans. Chaque année, 2 ou 3 nouveaux bénévoles viennent les rejoindre. Ils constituent une véritable richesse « humaine » du territoire.
    - Depuis sept ans, chaque année, le territoire accueille un auteur ou un illustrateur pendant au moins un mois.
    - Depuis 2020, les professionnels de la petite enfance sont formés et accompagnés à la lecture individualisée auprès d'enfants de moins de trois ans.

En 2020, Passeurs de Mots a conçu une bibliothèque itinérante, La Petite Roberte. C'est une structure ambulante qui promeut la lecture, le partage et le lien social. Elle a pour vocation d'aller au plus près des habitants, dans les quartiers ruraux et urbains du Livradois-Forez (marché, fête patronale, foyer de jeunes travailleurs, concours de pétanque, fête de quartier, maison des jeunes, …). L'année 2022 a été consacrée aux premiers pas de « La Petite Roberte » en partenariat avec de nombreuses associations locales.

4.1.2 Une offre cinéma « fixe et itinérant » à mettre en réseau

L'offre « cinéma » est très développée sur le territoire. Quatre salles de cinéma sont « fixes » et en fonctionnement en 2021. **Ils sont tous situés au nord du territoire.** Une offre itinérante est également structurée à l'échelle du Livradois-Forez depuis 1984 par Cinéparc.

- **Les cinémas « fixes »**

Cinéma	Nb de salles	Fonctionnement	Nb entrées/séances en 2019
Le Monaco à Thiers	3 salles	Associatif	22 765 entrées / 1787 séances 13 spectateurs en moyenne par séance
Cinéma Rex à Courpière	1 salle	Associatif	7 550 entrées / 380 séances 20 spectateurs en moyenne par séance
Cinéma Le Foyer à Noirétable	1 salle	Associatif	10 954 entrées / 294 séances 37 spectateurs en moyenne par séance
Cinéma La Façade à Ambert	2 salles	Communal	23 905 entrées / 1148 séances 21 spectateurs en moyenne par séance

A Craponne-sur-Arzon, la Grenette est une salle dédiée au cinéma. Elle n'a pas été intégrée dans ce tableau car c'est un lieu de projection de CinéVasion 43, association en charge du cinéma itinérant en Haute-Loire (Cf. ci-après).

La fréquentation de ces cinémas, comme partout en France, a été très impactée par la crise du COVID 19 en 2020 et 2021 (-70% d'entrées en 2020 par rapport à 2019). Même si la clientèle locale semble fidèle, elle a tendance à diminuer d'année en année.

Le cinéma d'Ambert a fait l'objet d'une modernisation dans les années 2000. Il s'interroge aujourd'hui sur ses pratiques. Les cinémas de Thiers et de Courpière ne répondent pas à ce jour aux attentes de la clientèle. Les communes concernées et les gestionnaires ont engagé des réflexions autour de ce thème. Une partie du matériel de ces salles devra être renouvelée à court ou moyen terme.

La plupart d'entre eux reposent sur un fonctionnement associatif, avec l'émergence de « ciné clubs » qui fonctionnent bien. Le service apporté aux clients pourrait être amélioré. Il n'existe pas de coordination des programmations des 4 cinémas.

Plusieurs cinémas existent à proximité du territoire (Le Gergovie à Cournon, Le Modern à Issoire, Le Paris à Brioude porté par la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, Le Quai des arts à Usson-en-Forez, …). Ils constituent une réelle offre pour les habitants résidants à proximité. La médiathèque « Entre Dore et Allier » à Lezoux constitue également un équipement intéressant pour le développement de l'offre « cinéma » sur le territoire. Ces cinémas méritent d'être intégrés dans une réflexion stratégique de développement de l'offre « cinéma » à l'échelle du territoire.

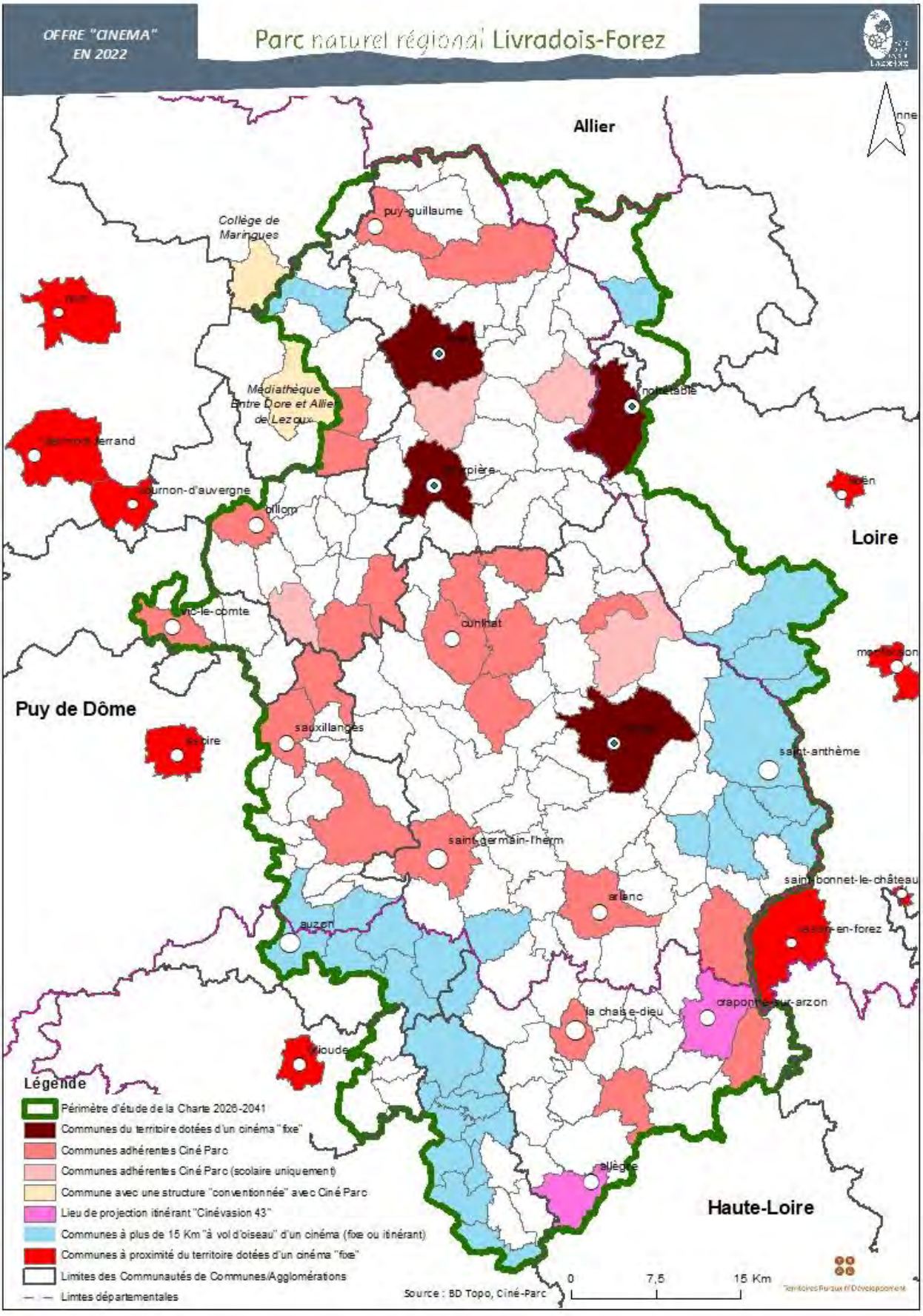
OFFRE "CINEMA" EN 2022
Parc naturel régional Livradois-Forez
Allier
Loire
Puy de Dôme
Haute-Loire
Collège de Maringues
Médiathèque Entre Dore et Allier de Lezoux
puy-guillaume
noirétable
courpière
tournon-d'auvergne
billom
vic-le-comte
cunlhat
sauxillanges
saint-anthème
saint-germain-l'herm
saint-bonnet-le-château
arlanc
auzon
la chaise-dieu
crapon-sur-arzon
allègre
Légende
Périmètre d'étude de la Charte 2026-2041
Communes du territoire dotées d'un cinéma "fixe"
Communes adhérentes Ciné Parc
Communes adhérentes Ciné Parc (scolaire uniquement)
Commune avec une structure "conventionnée" avec Ciné Parc
Lieu de projection itinérant "Cinévasion 43"
Communes à plus de 15 Km "à vol d'oiseau" d'un cinéma (fixe ou itinérant)
Communes à proximité du territoire dotées d'un cinéma "fixe"
Limites des Communautés de Communes/Agglomérations
Limtes départementales
Source : BD Topo, Ciné-Parc
0
7,5
15 Km

- **Le cinéma itinérant**

Le Livradois-Forez bénéficie d'une importante offre de cinéma itinérant dans des salles polyvalentes aménagées. Initié dès 1984 par le syndicat mixte du Parc, Ciné Parc *(*(syndicat de communes différent du syndicat mixte du Parc - *Cf. présentation ci-après)* déploie son activité sur 27 lieux de projection (24 dans le Puy-de-Dôme et 3 en Haute-Loire). À ces sites, s'ajoutent 2 lieux de projection à Craponne-sur-Arzon et à Allègre, animés par CinéVasion 43, association en charge du cinéma itinérant en Haute-Loire.

Sur les 27 communes adhérentes à Ciné Parc, 23 sont concernées par une offre « cinéma » complète avec notamment les « soirées ciné » : elles permettent aux habitants de bénéficier de films sortis en récemment en salles. En 2019, ces « soirées ciné » ont représenté 7 227 entrées pour 338 séances. Sur les 4 autres communes, l'offre est destinée uniquement aux scolaires.

En plus des « soirées ciné », Ciné Parc propose une offre variée d'animations liées au cinéma : séances d'ateliers scolaires (de la maternelle jusqu'au collège), ciné concerts, spectacles vivants et cinématographiques, soirées thématiques, diffusion de documentaires, ... En 2019, l'ensemble des actions « cinéma » de Ciné Parc ont représenté 24 804 entrées pour 696 séances soit une moyenne de 36 spectateurs par séance. Les séances « jeunes publics » fonctionnent bien tandis que les « soirées ciné » connaissent une trop faible fréquentation.

Comme pour le cinéma « fixe », le cinéma itinérant a été très impacté par la crise sanitaire liée au COVID 19 en 2020 et 2021.

Cette structuration du cinéma itinérant en 2021 est semblable à celle de 2010. Elle est le fruit de l'engagement historique de certaines communes dans Ciné Parc, à la création du Parc naturel régional Livradois-Forez. À cette époque il n'y avait pas eu de réflexion globale à l'échelle du Livradois-Forez ou des intercommunalités. Elle répond à l'efficacité logistique d'une telle organisation et offre aux habitants des communes d'un même secteur la possibilité de visionner différents films sur 3 semaines.

Néanmoins, à l'échelle du territoire, elle interroge sur certains points :

- aucune commune de l'Allier ou de la Loire n'est concernée par un lieu de projection. À une époque, les communes de la Loire ont sollicité Ciné Parc pour étendre son périmètre d'intervention. Son organisation n'a pas permis de répondre favorablement à cette demande ;
- un lieu de projection sur la commune de Saint-Anthème viendrait utilement compléter le réseau actuel ;
- le maillage en lieux de projection est plus faible sur la partie du territoire en Haute-Loire que celle située dans le Puy-de-Dôme, tout particulièrement sur la frange ouest (Auzon et Rives du Haut Allier).

Cette structuration de l'offre de cinéma itinérant mériterait d'être réinterrogée aux différentes échelles (Livradois-Forez, intercommunalité) dans le cadre d'une réflexion globale « cinéma fixe et itinérant ». La question de la mise en réseau des cinémas et de la mutualisation d'actions « inter-ciné » mérite également d'être posée. Des organisateurs d'évènements souhaiteraient que le *« cinéma s'invite davantage dans les évènements »* plutôt que d'investir les salles des fêtes.

4.1.3 Un enseignement musical bien développé à l'échelle du territoire

L'enseignement musical est, lui aussi, bien développé sur le territoire. Les modalités diffèrent en fonction de l'engagement des communes et des EPCI :

- Le Conservatoire Georges Guillot de Thiers est un établissement d'enseignement artistique à rayonnement départemental (cours de musique, ensemble musical, …) ;
- L'école de musique intercommunale de Billom Communauté compte 23 enseignants ;
- L'école de musique intercommunale d'Ambert Livradois-Forez propose des ateliers et cours collectifs dispensés sur 5 antennes, avec des interventions musicales pendant le

temps scolaire, … (5 professeurs). La Communauté de Communes a « absorbé » le réseau historique du Parc, le SIAMU ;

- D'autres écoles de musique associatives sont présentes sur le territoire, soutenues par les communautés de communes : Auzon Communauté, Rives du Haut-Allier, Plaine Limagne, Loire Forez Agglo, Pays d'Urfé, Brioude Sud Auvergne et l'Agglomération du Puy-en-Velay pour les écoles de musique La-Chaise-Dieu et de Craponne-sur-Arzon ;
- Une école de musique municipale sur la commune d'Ambert.

Deux communautés de communes n'interviennent pas dans ce domaine : Thiers Dore et Montagne (en raison du rayonnement du Conservatoire de Thiers) et Entre Dore et Allier, dont le territoire est concerné par deux écoles de musiques d'échelle communale (Lezoux et Orléat). Cette collectivité souhaite dresser un bilan des pratiques musicales sur son territoire afin de mesurer les besoins et notamment le nombre d'élèves qui partent sur le Conservatoire de Thiers et plus largement sur Clermont Auvergne Métropole.

4.1.4 Éducation Artistique et Culturelle en plein essor

A travers sa politique d'Education Artistique et Culturelle (EAC), **l'Etat souhaite que tous les habitants bénéficient d'un accès à l'art et à la culture dans tous les domaines artistiques. Il donne une priorité à la jeunesse sur son temps scolaire et en dehors. Il porte une attention particulière aux publics « empêchés »** (pour des raisons de santé, de handicap, de justice, de « grand-âge », …).

Cet objectif concerne toutes les étapes de la vie et s'applique à tous les territoires, notamment ceux relevant d'un accès difficile à l'art par leur éloignement géographique. L'ambition de l'EAC est d'offrir à chacun la possibilité de se forger une culture artistique personnelle, de s'initier et de se perfectionner aux différents langages de l'art et de diversifier ses moyens d'expression.

L'Éducation Artistique et Culturelle répond à trois objectifs opérationnels :

- Permettre à tous de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long du parcours scolaire ;
- Développer et renforcer leur pratique artistique ;
- Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation des lieux culturels.

Politique ancienne de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'EAC a pris une ampleur importante suite à la fusion des régions. **Elle se déploie à travers un Contrat territorial à l'échelle de chaque EPCI (CTEAC)**, en partenariat étroit avec les Départements et la Région, partenaires du dispositif. D'autres services de l'Etat sont aussi impliqués (éducation nationale, CAF, …). Cette politique se décline en une approche transversale des politiques culturelles. Elle cible des démarches artistiques de qualité.

Cette politique s'est bien développée sur le Livradois-Forez. Près de 80% des EPCI sont signataires d'un CTAEC ou sur le point de l'être.

En mai 2022, 3 EPCI ne sont pas engagés dans cette démarche : la communauté de Communes Entre Dore et Allier, Vichy Agglomération et la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne.

Situation Mai 2022	Nbr	%
EPCI signataire d'un CTEAC	8	**78%**
Signature d'un CTEAC en projet	3	
EPCI non signataire d'un CTEAC	3	22%

Loire-Forez Agglomération en est à son 3e CTEAC. Elle fait figure de « leader » en la matière. Les 7 autres EPCI, déjà signataires d'un contrat, se sont ou vont s'engager dans un nouveau contrat.

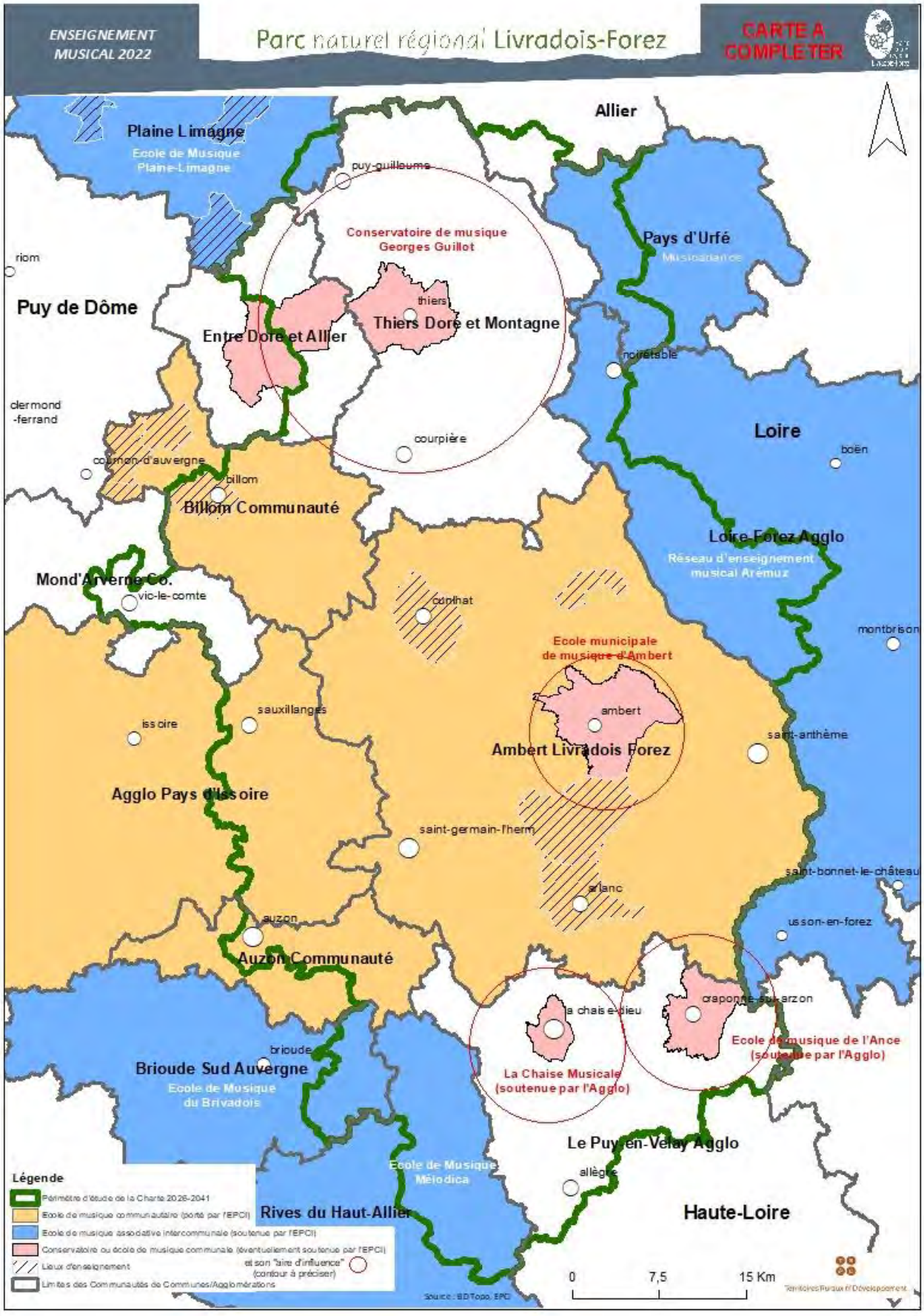
ENSEIGNEMENT MUSICAL 2022
Parc naturel régional Livradois-Forez
CARTE A COMPLETER
Allier
Plaine Limagne
Ecole de Musique Plaine-Limagne
puy-guillaume
Conservatoire de musique Georges Guillot
Pays d'Urfé
Musicadance
riom
Puy de Dôme
thiers
Thiers Doré et Montagne
Entre Doré et Allier
noirétable
clermond -ferrand
courpière
Loire
boën
coumon-d'auvergne
billom
Billom Communauté
Loire-Forez Agglo
Réseau d'enseignement musical Arémuz
Mond'Arverne Co.
vic-le-comte
cunlhat
montbrison
Ecole municipale de musique d'Ambert
sauxillanges
issoire
ambert
Ambert Livradois Forez
saint-anthème
Agglo Pays d'Issoire
saint-germain-l'herm
saint-bonnet-le-château
arlanc
auzon
usson-en-forez
Auzon Communauté
craponne-sur-arzon
la chaise-dieu
Ecole de musique de l'Ance (soutenue par l'Agglo)
brioude
Brioude Sud Auvergne
Ecole de Musique du Brivadois
La Chaise Musicale (soutenue par l'Agglo)
Le Puy-en-Velay Agglo
Ecole de Musique Mélodica
allègre
Rives du Haut-Allier
Haute-Loire
Légende
Périmètre d'étude de la Charte 2026-2041
Ecole de musique communautaire (porté par l'EPCI)
Ecole de musique associative intercommunale (soutenue par l'EPCI)
Conservatoire ou école de musique communale (éventuellement soutenue par l'EPCI)
Lieux d'enseignement
Limites des Communautés de Communes/Agglomérations
et son "aire d'influence" (contour à préciser)
0
7,5
15 Km
Source : BDTopo, EPCI

Les moyens financiers restent modestes. La participation financière de la DRAC est de 25K€ en moyenne par contrat. Les départements apportent également une contribution de l'ordre de 10K€ et la Région de 5K€. Exceptionnellement la Communauté de Communes Thiers Dore Montagne a bénéficié d'une aide de la DRAC de 50K€ afin de soutenir le poste de coordinatrice du contrat sur plusieurs années.

Pour les prochains contrats territoriaux qui seront signés, l'État souhaite que le projet des EPCI donne davantage de place aux habitants dans la construction des actions artistiques et culturelles. Ils pourraient rassembler plusieurs contrats en un seul. Les syndicats mixtes de Parcs restent éligibles à de tels contrats. Les services de la DRAC les considèrent comme des acteurs incontournables de la culture. Ils estiment que l'échelle Parc est pertinente pour engager des démarches spécifiques dans ce domaine.

Les départements portent avec la DRAC un programme d'animation et de professionnalisation des coordinateurs des contrats territoriaux en EAC : temps de rencontres et d'échanges d'expériences, formations, …

À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Livradois-Forez est l'un des plus couverts par ce dispositif.

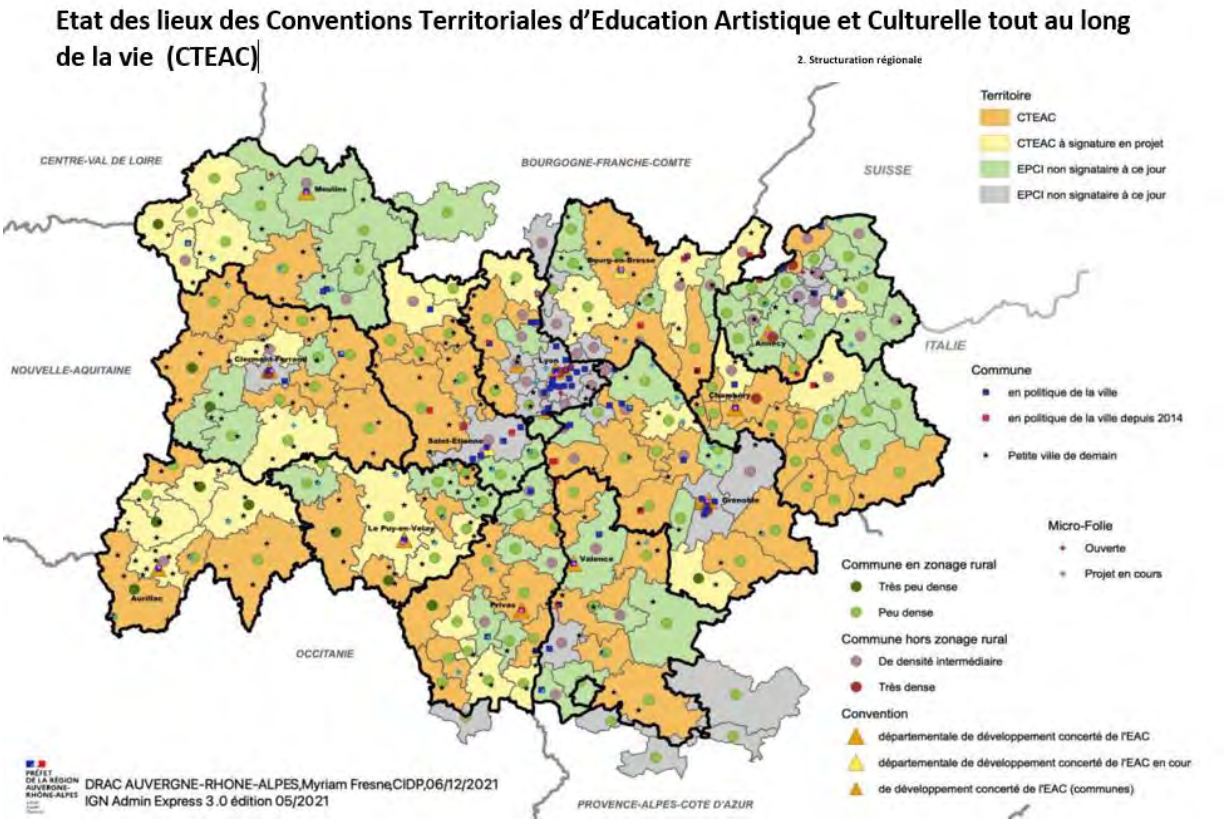

4.1.5 Les festivals, les évènements socio-culturels et la programmation culturelle : richesse et diversité

La vie culturelle du territoire est également animée par plusieurs festivals ou évènements socio-culturels valorisant les savoir-faire et les produits locaux.

- **Festivals**

Festival de La-Chaise-Dieu : chaque fin d'été depuis 1966, le Festival de La Chaise-Dieu réunit des milliers de mélomanes et d'artistes de renommée internationale autour de l'Abbatiale Saint-Robert.

Ce patrimoine exceptionnel chargé de spiritualité offre une acoustique étonnante pour une programmation haut de gamme de musique classique. C'est le festival le plus renommé du territoire qui accueille plus de 20 000 festivaliers autour de 12 jours d'événements. Il mobilise un budget global de 1,68 M€ (chiffre 2018). Ce festival est organisé par une association dédiée qui organise aussi dans l'année des résidences d'artistes, les « rendez-vous du festival ».

Word Festival d'Ambert : ce festival unique en France fait le pari audacieux de mêler musique actuelle et culture traditionnelle. Réunis dans un même lieu, de grands noms de la scène française et internationale (Imany, Boulevard des Airs, Cali, Sinsemilia, …) se mêlent à des formations de danses et musiques traditionnelles venues des 5 continents. Depuis sa création en 1989, le festival a accueilli 97 pays, soit plus de 7 000 danseurs, musiciens, artistes venus d'Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie. Chaque année il accueille près de 20 000 festivaliers. Même s'il a une renommée essentiellement locale, ce festival monte en puissance chaque année.

Festival du volcan de Montpeloux : depuis 2006 le volcan du Montpeloux, sur la commune de Saillant, s'éveille tous les étés, de fin juin à fin août, en proposant une programmation culturelle éclectique en plein air. Les jeudis soir, des spectacles de théâtre, de musique, de danse, de cirque, … s'emparent de la scène sur l'eau au cœur d'un cratère de volcan aux parois d'orgues basaltiques de 70 mètres de haut. Dans le contexte particulier du COVID 19, à l'été 2021, 1 200 spectateurs sont venus voir les différents spectacles proposés (contre plus 2 000 spectateurs auparavant). Ce festival est organisé par la communauté de communes Ambert Livradois-Forez grâce à l'implication de nombreux bénévoles qui participent à la programmation et accueillent les artistes chez eux.

La Pamparina : ce festival de musique internationale a lieu tous les ans à Thiers, le premier week-end du mois de juillet. Il réunit, dans les rues de la ville, des dizaines de groupes venus de plusieurs pays pendant trois jours. Sa programmation, éclectique et internationale, mêle découverte de jeunes talents comme des personnalités connues du monde musical. Il lui permet d'acquérir une notoriété suprarégionale en attirant chaque année plus de 30 000 festivaliers sur trois jours. Ce festival gratuit est organisé par la ville de Thiers.

Le festival des Concerts de Vollore : l'association des Concerts de Vollore, sous la direction artistique de Bruno CHANEL, invite des artistes internationaux et jeunes talents pour une programmation estivale d'environ 15 concerts. Il propose d'entendre de la musique classique, de jazz et des musiques du monde et de découvrir les richesses du Parc Livradois-Forez (église, château, ...). Tout au long de l'année l'association propose aussi des grands concerts symphoniques, du jazz et musique du monde. Avec une programmation estivale qui rassemble plus de 3 000 festivaliers, ce festival devient de plus en plus important.

De nombreux autres festivals pourraient être également cités : La Saillante, le Festival de la Compagnie « Joli Môme », Cunlhat plage, la Biennale des métiers du bois et de la céramique à La-Chaise-Dieu, La Bonne impression, Migrant'scène, Festival country de Craponne-sur-Arzon, Festival « Autour d'elles », Jardins du Pressoir, ….

Ces festivals s'adressent à tous les types de publics, du territoire et au-delà.

- **Evènements socio-culturels notables valorisant les savoir-faire et les produits locaux**

Coutellia : le Festival international du couteau d'art et de tradition est le plus important festival dédié aux couteaux dans le monde. Il réunit chaque année à Thiers des professionnels et des amateurs venus du monde entier. Le festival comprend un salon professionnel de grande ampleur, un concours de création coutelière destiné aux exposants, diverses animations proposées par des associations de passionnés. En 2022, le festival célèbre sa 31ème édition.

Fourmofolies : tous les ans, le 1er week-end d'août, le Syndicat Interprofessionnel de la Fourme d'Ambert (SIFAm), la ville d'Ambert et le comité de foire du pays d'Ambert organisent les Fourmofolies. Ceux jours de festivités sont placées sous le signe de la convivialité, de la gastronomie et de la découverte du pays d'Ambert.

Fête de la Myrtille au col du Béal : temple de la gourmandise à chaque 15 août, le Col du Beal sur les Hautes-Chaumes, accueille la myrtille sous toutes ses formes, à près de 1 400 mètres d'altitude. Le marché de producteurs et artisans est le rendez-vous central de cette journée. Des intermèdes musicaux ainsi que des ateliers et démonstrations gourmandes s'y greffent. La fête accueille plus de 5 000 personnes.

Foire à l'Ail de Billom : tous les ans la Foire à l'Ail a lieu le 2e week-end d'août à Billom.

De nombreux autres évènements socio-culturels pourraient être cités également.

- **Programmation culturelle**

De nombreuses programmations culturelles sont portées par les communautés de communes intégrant une dimension « Éducation Artistique et Culturelle » (EAC) et des résidences d'artistes : programmation culturelle : « Par-ci Par-là » et ses 3 déclinaisons (jeune public, tout public, patrimoine) de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez, saisons culturelles de Billom Communauté, d'Auzon Communauté ou de l'Agglo du Pays d'Issoire (« Les P'tits Papiers ») …

Une seule programmation commune existe entre les villes de Thiers, de Courpière et les communautés de communes Entre Dore et Allier et Thiers Dore Montagne : les Jeunes Pousses.

Par leur soutien financier aux associations culturelles, les EPCI contribuent aussi au déploiement d'une programmation culturelle associative tout aussi riche et diversifiée (Le Colibri, le Bief, Le Coq Noir, … - Cf. chapitre ci-après). Les moyens financiers mobilisés par les EPCI sont importants : Ambert Livradois-Forez (114K€), Billom Communauté (9K€), Rives du Haut-Allier (76 K€), …). Mais compte-tenu des contraintes budgétaires de ces collectivités, certains budgets diminuent au fil des années (-10 %, -5%). Cette réduction des moyens se répercute sur les budgets des associations culturelles.

Le territoire est confronté à un manque de visibilité d'une telle offre. Les organisateurs ne se coordonnent pas entre eux et ne mutualisent pas de moyens. La circulation des artistes et des compagnies sur le territoire n'est pas optimale.

Le territoire ne dispose pas d'un lieu structurant de type « scène régionale », à même de jouer un tel rôle de coordination et de mise en synergies. Le Bief (Cf. ci-après) joue en partie ce rôle sur une partie du territoire.

Le Livradois-Forez se caractérise par une concentration d'artistes très importants et de nombreux nouvelles résidences (Château de Bouy, la Mensuiserie, …). La problématique de la « permanence artistique » sur le territoire est clairement posée en Livradois-Forez.

4.2 Les lieux et équipements de production et de diffusion culturelle

Ce chapitre traite uniquement des équipements culturels. Les équipements de valorisation du patrimoine sont détaillés dans le chapitre « Le patrimoine architectural et culturel ».

4.2.1 Des équipements sur le territoire assez bien répartis sur le territoire

Plusieurs équipements maillent le territoire. Ils sont portés en majorité par des collectivités (communes ou EPCI). Le tableau de synthèse ci-dessous présente les plus importants.

Equipements	Caractéristiques
Espace (Thiers)	Principale infrastructure culturelle du territoire qui offre la possibilité d'organiser des soirées théâtrales, concerts, spectacles pour enfants, galas de danse, soirées cabaret ou toutes autres manifestations culturelles ou associatives. Elle dispose de plusieurs salles jusqu'à 400 places. Elle accueille des résidences d'artistes - *Propriété et gestion : ville de Thiers*

Métro (Thiers)	Salle de concerts qui offre le meilleur des musiques actuelles, des groupes les plus connus aux jeunes talents (rap, rai, ska, funk, reggae, rock, jazz, electro…). Elle accueille des résidences d'artistes - *Propriété et gestion : ville de Thiers*
Espace Coubertin (Courpière)	Un lieu pour toutes les initiatives (associatives, commerciales ou familiales) comprenant 1 salle de 1200 m^2, 1 hall avec bar et & salle de réunion modulable - *Propriété et gestion : commune de Courpière*
Moulin de l'Étang (Billom)	Salle de spectacle de 450 places assises, avec un plancher en châtaigner de 700m², une scène de 145m² et tout l'équipement média et sono nécessaire - *Propriété et gestion : Commune de Billom*
Halle du Jeu de Paume (Vic-Le-Comte)	Equipement dédié à l'organisation de manifestations liées au théâtre, à la musique, au cinéma, à des conférences et tout autre spectacle. La salle de spectacles de 240 m² peut accueillir 200 personnes et dispose aussi d'une salle d'exposition de 100m² - *Propriété et gestion : commune de Vic-le-Comte*
Ambert en scène (Ambert)	Salle à vocation culturelle pouvant accueillir plus de 300 spectateurs - *Propriété et gestion : Commune d'Ambert*
La Grenette (Craponne-sur-Arzon)	Salle d'accueil et d'animation pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes (travaux de réhabilitation en cours) - *Propriété et gestion : Commune de* Craponne-sur-Arzon
Auditorium Cziffra (La Chaise Dieu)	Dans les anciennes granges et écuries de l'Abbaye, cet auditorium de 200 places, en gradin, inauguré en 2010 accueille les concerts de musique de chambre et les récitals au programme du Festival mais aussi les concerts organisés par le SM. Elle est très utilisée - *Propriété et gestion : CA du Puy en Velay*
Gare de l'Utopie (Vertolaye)	Equipement « hybride » avec médiathèque, café associatif, … avec une vraie petite salle culturelle avec une jauge de 60 personnes maximum pour les spectacles - *Propriété et gestion : Communauté de Communes Ambert-Livradois-Forez + Café Associatif*
Le moulin de Nouara (Ambert)	Ancien moulin papetier en cours de réhabilitation doté d'une salle de spectacle pour 100 personnes mais aussi d'un espace « restauration », d'hébergements - *Propriété et gestion : Fondation d'entreprise OMERIN*
La salle de spectacle de Viverols	Salle des fêtes restaurée en 2020 afin d'en faire un lieu culturel susceptible d'accueillir des pièces de théâtre, concerts de musique, expositions ou conférences - *Propriété et gestion : Commune de Viverols*

D'autres équipements pourraient venir compléter cette liste (notamment sur la commune de la Chaise-Dieu). **Ces équipements sont assez bien répartis sur le territoire** (même si la frange ouest est la moins concernée) et **présentent une bonne diversité d'offre** (taille, service, …). Certains d'entre eux sont fragilisés et vieillissants et méritent de nouveaux investissements afin de leur garantir une montée en gamme sur la durée.

Comme pour la programmation culturelle, évoquée ci-avant, **le fonctionnement de ces équipements ne bénéficie pas d'une coordination et d'une mutualisation à l'échelle du Livradois-Forez ou dans une logique de proximité**. Chacun établit sa « petite programmation culturelle ».

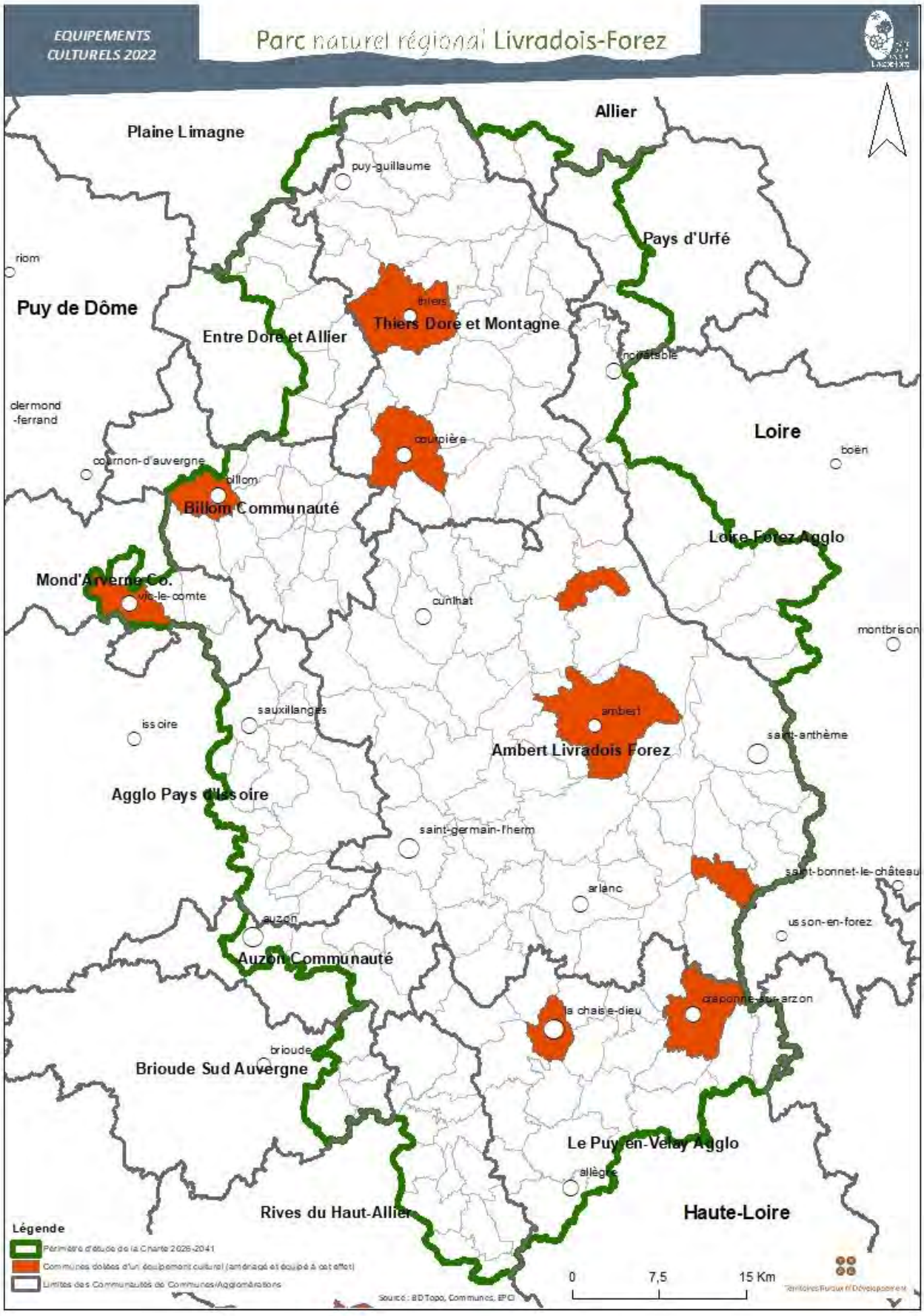
EQUIPEMENTS CULTURELS 2022
Parc naturel régional Livradois-Forez
Allier
Plaine Limagne
puy-guillaume
Pays d'Urfé
riom
Puy de Dôme
thiers
Thiers Dore et Montagne
Entre Dore et Allier
noirétable
clermont -ferrand
Loire
coupière
boën
cournon-d'auvergne
billom
Billom Communauté
Loire Forez Agglo
Mond'Arverne Co.
vic-le-comte
cunlhat
montbrison
sauxillanges
ambert
issoire
saint-anthème
Ambert Livradois Forez
Agglo Pays d'Issoire
saint-germain-l'herm
saint-bonnet-le-château
arlanc
auzon
usson-en-forez
Auzon Communauté
craponne-sur-arzon
la chaise-dieu
brioude
Brioude Sud Auvergne
Le Puy en-Velay Agglo
allègre
Rives du Haut-Allier
Haute-Loire
Légende
Périmètre d'étude de la Charte 2025-2041
Communes dotées d'un équipement culturel (aménagé et équipé à cet effet)
Limites des Communautés de Communes/Agglomérations
Source : BDTopo, Communes, EPCI
0
7,5
15 Km

4.2.2 Les « autres lieux »

Le territoire comporte aussi des « lieux », plus intimistes, voire alternatifs, souvent portés par des associations locales. Ils assurent aussi une forme de diffusion culturelle à l'image du café associatif « Le Colibri » à Saint-Germain-l'Herm.

Au-delà des lieux physiques ou matériels, la production et la diffusion culturelle sur le territoire peut se faire à travers des lieux éphémères, dit « lieux hors les murs » comme l'ancien collège des Jésuites à Billom, des tiers-lieux à Cervières, la « prairie », site d'organisation du Word Festival d'Ambert, le Château de Bouy, les Locotiers et la Menuiserie, …

4.2.3 De nombreux lieux et équipements extérieurs au territoire, supports de « coopération culturelle »

Plusieurs villes à proximité du territoire disposent de lieux culturels majeurs comme :

- la médiathèque intercommunale « Entre Dore et Allier » à Lezoux ;
- les salles de spectacles, Animatis et le Strapontin, situé au sous-sol de la médiathèque René-Char, à Issoire ;
- la Halle aux grains à Brioude ;
- le Palais des Congrès et des Spectacles au Puy-en-Velay ;
- la salle culturelle de Langeac ;
- le Palais des Congrès-Opéra de Vichy.

À cette liste, s'ajoutent les deux scènes nationales de Clermont-Ferrand et de Saint-Étienne (La Comédie).

4.3 Des acteurs culturels nombreux et des politiques culturelles ambitieuses

4.3.1 Les acteurs publics : EPCI en 1ère ligne, aux côtés des communes

- **Les communes**

Plusieurs communes sont très engagées dans le développement culturel de leur territoire. Elles souhaitent offrir une offre culturelle à l'ensemble de leurs habitants. Elles considèrent que l'offre culturelle est un élément clé pour renforcer leur attractivité.

Thiers a la particularité de disposer d'équipements culturels et d'une offre culturelle d'une ville de 20 à 30 000 habitants alors qu'elle en compte à peine plus de 12 000. Elle porte deux équipements majeurs - « Espace et Métro », un conservatoire de musique « danse et théâtre », une médiathèque, …. Cela lui donne une responsabilité particulière dans le développement culturel à l'échelle de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et plus globalement à l'échelle du Livradois-Forez.

Les communes de Courpière, Billom, Vic-le-Comte, Ambert, Craponne-sur-Arzon sont également très engagées dans le domaine culturel. Billom et Vic-le-Comte disposent même d'un chargé de mission « culturel ».

Mais bien d'autres communes sont impliquées dans des actions culturelles : Saint-Amant-Roche-Savine, Cunlhat, Viverols, Marsac-en-Livradois, Allègre, …La nature de leur intervention est variée : portage d'un équipement culturel, soutien à un festival, adhésion à Ciné Parc, mise en place d'une programmation culturelle.

- **Les EPCI**

Toutes les communautés de communes ou d'agglomération exerce la compétence « culture » mais selon des modalités et des moyens financiers très différents.

- La **Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez** exerce cette compétence de manière très large : qualification et mise en réseau des bibliothèques avec du personnel communautaire conséquent (15 agents), portage d'une école de musique intercommunal avec l'embauche de 5 professeurs à temps complet, mise en place d'une programmation culturelle importante déclinée en direction de plusieurs actions d'Éducation Artistique et Culturelle, soutien aux associations locales (Bief, festivales, …) avec une enveloppe annuelle de plus de 100K€, … Deux agents sont dédiés à ces différentes actions culturelles.
    - **Billom Communauté** s'est engagée dans le même esprit qu'Ambert Livradois-Forez mais avec moins de moyens déployés dans certains domaines. En matière de lecture publique, elle n'assure que la mise en réseau des bibliothèques avec 2 agents dédiés. Les bibliothèques du territoire sont portées par les communes. Elle porte aussi une école de musique intercommunale sur 4 lieux d'enseignement avec 1 directeur et 25 enseignants dont la plupart sont salariés de la collectivité. Une animatrice culturelle porte une programmation annuelle et des actions d'Éducation Artistique et Culturelle.
    - À l'inverse, la **Communauté de Communes Thiers Dore Montagne** ne s'est engagée sur la mise en réseau des bibliothèques qu'en 2022. Elle soutient les associations locales et organise quelques évènements. Elle ne porte pas d'école de musique. Elle dispose d'1 agent « culture » dont l'action est ciblée sur l'Éducation Artistique et Culturelle. Ses moyens financiers de programmation sont de l'ordre de 15K€/an.
    - **La Communauté de Communes Entre Dore et Allier** n'a pas pris formellement la compétence *« culture »*. Mais elle s'y est engagée à travers la compétence *« Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »* et a concentré ses moyens dans la médiathèque intercommunale de Lezoux. Elle en a fait un équipement culturel structurant qui irrigue l'ensemble de son territoire en matière d'offre de lecture et d'animations culturelles. Elle propose une offre cinématographique et est support d'une programmation culturelle riche et diversifiée, dans et hors de ses murs. C'est, en fait, un équipement « hybride », établissant des ponts entre « culture et social » avec l'accueil des permanences de la PMI et de la Mission Locale. C'est un investissement de plus de 6M€ dans lequel s'implique 10 agents, dont 2 pour la mise en réseau des bibliothèques.
    - **Auzon communauté** soutient les associations, dont l'école de musique (140K€/an) et assure la mise en réseau des bibliothèques. Elle porte une programmation culturelle et réalise des actions d'Éducation Artistique et Culturelle. Elle dispose d'1 agent dédié à la culture (Médiateur culturel / Chargé de développement).
    - **La Communauté de Communes Rive du Haut Allier** soutient les associations, dont l'école de musique et réalise des actions d'Éducation Artistique et Culturelle. En 2022, elle vient de s'engager dans la lecture publique avec la création d'un poste dédié. La culture était, jusqu'à ce jour, assuré par la responsable de la commission « Culture-Loisirs-Sports-Tourisme et communication » (pour une partie de son temps seulement).
    - **La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne** gère le Cinéma Le Paris à Brioude (30000 visiteurs/an) qui a fait l'objet d'une rénovation de 1.1M€ HT en 2020. Elle soutient les associations locales et l'animation culturelle, notamment l'école de Musique du Brivadois.

- **La Communauté de Communes Plaine Limagne** gère 2 médiathèques intercommunales et assure la mise en réseau des bibliothèques du territoire. Elle soutient l'école de musique associative Plaine-Limagne, ainsi que les associations et évènements culturels. Elle réalise des actions d'Education Culturelle et Artistique. Elle dispose de près de 6 ETP d'ingénierie au sein de la Direction « Culture ».
- **La Communauté de Communes du Pays d'Ufré** limite l'expression de sa compétence au soutien à l'école de musique intercommunale et aux associations culturelles. Elle dispose d'1 agent dédié à la « vie associative ».

Les quatre communautés d'agglomération concernées par le territoire du Livradois-Forez sont, elles aussi très engagées dans le domaine de la culture.

- **Loire Forez Agglo** déploie une politique culturelle ambitieuse dans une démarche d'irrigation de l'ensemble de son territoire : gestion de 3 médiathèques, de 3 ludothèques et de ludobus qui sillonnent le territoire, animation du réseau de bibliothèques *(1 animatrice), g*estion de Cin'Etoile à Saint-Bonnet-le-Château, déploiement d'une offre de spectacles en milieu rural, portage d'actions d'Éducation Culturelle et Artistique, soutien aux opérateurs culturels du territoire dont le réseau d'enseignement musical Arémuz. Plus de 50 agents sont mobilisés dans ce domaine au sein de la Direction « culture ».
- **Agglo Pays Issoire** déploie sur le territoire une saison culturelle « Les P'tits Papiers » et porte une école de musique communautaire. Elle assure la mise en réseau des bibliothèques de son territoire.
- **Agglomération du Puy-en-Velay** gère depuis 2016 des grandes salles de spectacles d'intérêt communautaire : le Théâtre du Puy-en-Velay, et le Palais des Congrès. Elle organise et diffuse des spectacles et soutient financièrement trois écoles de musique associatives. L'Agglomération est positionnée sur les grands équipements du Puy-en-Velay. De ce fait, sur le secteur de La-Chaise-Dieu, ce sont davantage les communes et les associations locales qui interviennent sur leur territoire (Craponne-sur-Arzon, Allègre, …).
- **Vichy Communauté** gère un Conservatoire artistique et soutien les opérateurs et manifestations culturelles.

Aucun EPCI n'a élaboré un Projet Culturel Territorial. Loire Forez Agglo s'est lancée dans l'élaboration d'un tel projet. La Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez, très engagée dans le domaine de la culture, s'appuie sur une délibération de 2016/2017.

La structuration de la compétence « culture » à l'échelle communautaire a constitué un vrai gain dans l'offre culturelle proposée aux habitants et visiteurs. À l'échelle de chaque EPCI, l'offre est mieux maillée, plus cohérente et plus lisible. Mais le territoire a sans doute perdu en « proximité » (il se fait moins de petites choses un peu partout). Dans le déploiement de la compétence « culture », le « lien aux communes » est une préoccupation importante de plusieurs EPCI : comment maintenir le lien avec les élus communaux ? comment collaborer sur certains dossiers ? comment faciliter les initiatives des communes qui « veulent faire » (ne plus être seulement dans le « faire » au regard de la compétence de l'EPCI).

Compte-tenu des différences d'un EPCI à l'autre, les coopérations entre eux sont limitées. Les services culturels échangent peu et ne se connaissent pas vraiment. Hormis la programmation culturelle « Jeunes Pousses » commune à deux communautés et deux villes, peu de projets sont mutualisés. Avant la crise sanitaire liée au COVID 19, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme avait pris l'initiative de réunir les Directeurs « culture » des EPCI. La démarche avait été jugée intéressante mais n'a pas été reconduite à ce jour. Par contre, les coordinateurs des conventions EAC se réunissent régulièrement à l'initiative de certains départements.

À l'échelle du Livradois-Forez, cette diversité constitue une richesse pour le territoire. Mais elle interroge la cohérence de l'offre de pratiques culturelles à cette échelle. Cela constitue aussi une vraie difficulté pour engager des actions structurantes. Compte-tenu de leur montée en compétence dans le domaine de la culture et des démarches qu'ils ont dû engager ces dernières années, *« les EPCI ont arrêté de réfléchir à l'échelle Parc ».* Pourtant elle semble encore pertinente pour aborder certaines problématiques comme le développement du « mécénat culturel » par exemple. Le déploiement des démarches d'Education Artistiques et Culturelles mériteraient sans doute une coordination à cette échelle territoriale pour valoriser les initiatives, les mutualiser et les consolider. Le lien entre culture et patrimoine culturel est également un sujet qui mériterait d'être davantage abordé.

- **Le syndicat mixte du Parc**

Dès sa création en 1986, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez s'est fortement impliqué dans le domaine de la culture. Il était reconnu comme un acteur-pivot de la culture sur le territoire, un des plus engagés dans ce domaine en France. Mais à l'issue de l'élaboration de la Charte 2011/2026, le contexte institutionnel et financier a fait qu'il n'était plus légitime dans ce domaine. L'ancienne Région Auvergne souhaitait que la cuture soit prise en charge par les Pays. Les intercommunalités devaient « monter en compétence ». Aussi, à ce jour, le syndicat mixte du Parc ne dispose plus de moyen d'ingénierie dédié à la culture. Il soutient encore deux acteurs culturels historiques du territoire, dont il a été l'initiateur : Ciné Parc et Passeurs de mots. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, il lui arrive d'activer des pratiques culturelles et de mobiliser les acteurs concernées (ex : projection cinéma …).

« Feu » Pays Vallée de la Dore

De 2015 à 2020, le syndicat mixte du Parc s'est doté d'un objet spécifique « Pays Vallée de la Dore » qui existait auparavant sous une forme associative. Cet objet spécifique concernait 4 communautés de communes du territoire (Ambert Livradois Forez, Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Vallée et Billom Communauté). Le Pays engageait des actions dans le domaine de la culture : soutien à des projets évènementiels et culturels, appui à la contractualisation des communautés de communes avec l'État, programmation culturelle commune, actions culturelles innovantes associant la culture et la santé, …. L'animatrice du Pays assurait leur mise en œuvre à hauteur d'1/3 de son temps plein. Plusieurs éléments peuvent expliquer la fin de cette action culturelle à l'échelle des 4 communauté de communes :

- la fusion des EPCI ayant augmenté considérablement leur territoire d'intervention, la plus-value d'action du Pays à cette échelle a semblé moins évidente pour les élus locaux ;
- suite à la fusion des régions, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a préféré contractualiser directement avec les communautés de communes ou agglomération en ciblant son soutien sur quelques projets prioritaires d'investissement ;
- l'État a souhaité également contractualiser avec chaque intercommunalité notamment à travers les « contrats de ruralité » couvrant différentes thématiques d'actions ou les « contrats territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle » dans le domaine de la culture.

- **Ciné Parc**

Créée en 1989, sous forme d'association Loi 1901, Ciné Parc est né de l'initiative du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois Forez qui a voulu mettre en place un réseau de cinéma itinérant afin de desservir les communes éloignées de salles fixes. L'association a été transformé en SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) deux ans plus tard, marquant ainsi l'engagement politique fort des élus du territoire dans cet outil. Ciné Parc est le seul circuit de cinéma itinérant français ayant un statut d'établissement public. Ciné Parc est hébergé à la Maison du Parc dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat avec le syndicat mixte du Parc.

Ciné Parc participe au développement local du territoire en favorisant un accès à la culture cinématographique pour tous. C'est un outil de divertissement et un outil pédagogique de réflexion et de compréhension. Outre des séances régulières, il propose différentes actions d'animation liées au cinéma et travaille en collaboration étroite avec les structures culturelles : séances scolaires, ateliers d'animation en temps scolaire, ateliers d'écriture, ciné concerts, spectacles vivants et cinématographiques, soirées thématiques, diffusion de documentaires.

Depuis sa création, 27 communes adhèrent à Ciné Parc. Dans le cadre de ses activités « jeunes publics », il a également conventionné avec la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » pour la médiathèque intercommunale de Lezoux et avec le syndicat qui gère le collège de Maringues (au nord ouest du Livradois-Forez).

Ciné Parc travaille ponctuellement avec d'autres intercommunalités du territoire notamment à travers l'action « Ciné-goûter » (Billom Communauté, Agglo du Pays d'Issoire, Syndicat mixte du Pays de La-Chaise-Dieu, …). Mais ces partenariats ponctuels n'ont pas donné lieu à la signature de conventions financières.

Les actions de Ciné Parc sont mises en œuvre par 4 salariés à plein temps, titulaires de la fonction publique, avec l'appui de 114 bénévoles. Le budget 2019 de Ciné Parc était de 293 K€ dont 61% dédié aux « charges de personnels ». Il est financé par les cotisations des communes membres (107K€ - 35%), les recettes de billetterie ou des prestations (35%) et des subventions (État, Département, Région, …).

Mais depuis 2008, Ciné Parc s'est fragilisé. Il a rencontré des difficultés financières notamment en 2014 lors du passage des équipements au numérique. Les recettes des communes membres ne couvrent que 60 % des « charges de personnels » (107K€ pour 178K€).

Le statut de SIVU ne lui permet pas de faire évoluer son organisation (arrivée ou départ de communes par exemple). La montée en compétence des communautés de communes et agglomérations dans le domaine culturel vient interroger sa structuration et la réparation des rôles avec les communes. Depuis 2020, une « commission de réflexion », composée d'élus volontaires et d'acteurs extérieur, a été mise pour réfléchir à l'évolution de son fonctionnement et son organisation. Dans ce cadre, le maintien d'un positionnement communal fort a été affirmé. Mais Ciné Parc a ouvert la voie du rapprochement avec les EPCI, au travers d'une convention annuelle avec la communauté de Communes « Entre Dore et Allier ». Des rencontres avec les services « culture » des autres intercommunalités ont déjà été organisées ou sont en cours (avec Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne et Billom Communauté).

La révision de la Charte du Parc pourrait être l'occasion d'ouvrir cette réflexion aux autres acteurs culturels du territoire. Ils pourraient apporter des visions différentes, voire des solutions communes.

- **Le Syndicat mixte du Pays de La-Chaise-Dieu**

Créé en 2007, le Syndicat mixte du Pays de La-Chaise-Dieu a pour objectif la restauration et la valorisation de l'ensemble des bâtiments abbatiaux de La-Chaise-Dieu. Les membres sont le Département de la Haute-Loire, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de La-Chaise-Dieu. Il engage des actions dans trois domaines :

- Patrimoine : restauration des bâtiments, valorisation du patrimoine avec notamment un parcours de visites, des visites guidées, des ateliers à destination des scolaires, ...
- Tourisme : depuis juillet 2021, il porte le Bureau d'information touristique de La-Chaise-Dieu rattaché à l'Office de tourisme intercommunal de l'Agglomération du Puy-en-Velay).
- Culture : diffusion de spectacles pluridisciplinaires incluant majoritairement la musique (un spectacle par mois de septembre à juin), des actions de médiation (organisation de stages de découverte artistique sur plusieurs jours, rencontres d'artistes, …) et des résidences d'artistes

(entre 2 et 3 par an). Chaque année, il accueille notamment une résidence d'artistes qui aboutit à l'enregistrement de la musique d'un film de court métrage.

Au sein de l'équipe technique de 9 agents, 1 agent est dédié à la culture. Chaque été, une dizaine de saisonniers viennent renforcer l'équipe afin d'animer, notamment le parcours de visite. Les actions d'Éducation Artistique et Culturelle du Syndicat mixte sont soutenues annuellement par la DRAC (14K€).

À court terme, le Syndicat mixte souhaite poursuivre les actions culturelles engagées. Il regrette que les spectacles mensuels peinent à drainer un public nombreux (30 à 40 participants seulement alors que la salle peut en accueillir 190), y compris parmi les habitants.

4.3.2 Un foisonnement d'acteurs associatifs et privés

- **Passeurs de Mots**

Créée en 1985 à l'initiative du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Livradois-Forez, Passeurs de mots, historiquement dénommée Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez (ABLF), est une association Loi 1901. Elle s'attache à promouvoir, aux quatre coins du territoire, le livre et la lecture sous toutes ses formes (cf. actions décrites ci-avant).

4 communautés de communes (Ambert Livradois-Forez, Billom Communauté, Entre Dore et Allier ainsi que Thiers Dore et Montagne) adhérent à Passeurs de Mots qui n'a pas noué de relations particulières avec les autres intercommunalités du territoire.

L'association compte aussi 5 communes adhérentes à titre individuel, dont 3 situées sur le territoire de l'Agglomération Pays d'Issoire (dont Sauxillanges). L'association compte aussi parmi ses adhérents : 50 particuliers, 17 collèges, 3 lycées et 10 acteurs du Livre & Lecture (bibliothèques associatives, maison d'édition, librairies…). Le syndicat mixte du Parc est membre de droit.

Même si l'association intervient sur l'ensemble du Livradois-Forez, les actions qu'elle déploie se situent en grande majorité sur le territoire des 4 intercommunalités adhérentes. En 2021, 67% des communes concernées par au moins une action de Passeurs de Mots sont situés dans une de leurs communes.

Passeurs de Mots intervient aussi sur 9 communes du territoire qui ne sont pas adhérentes (à titre individuel ou via un EPCI) et sur 20 communes en dehors du territoire (19% du total des communes) dont 16 en Haute-Loire *(certaines communes sont situées en-dehors de la carte ci-après).* Jusqu'à ce jour, ses interventions « hors adhésion » sont restées gratuites car le conseil d'administration a toujours souhaité que la « non adhésion » ne soit pas un frein à l'action.

En 2022, l'équipe technique de Passeurs de Mots compte 3.2 ETP (2.6 ETP en CDI, 0.5 en CDD et un service civique à hauteur de 24h/semaine) contre 2 ETP en 2008. L'équilibre financier reste précaire.

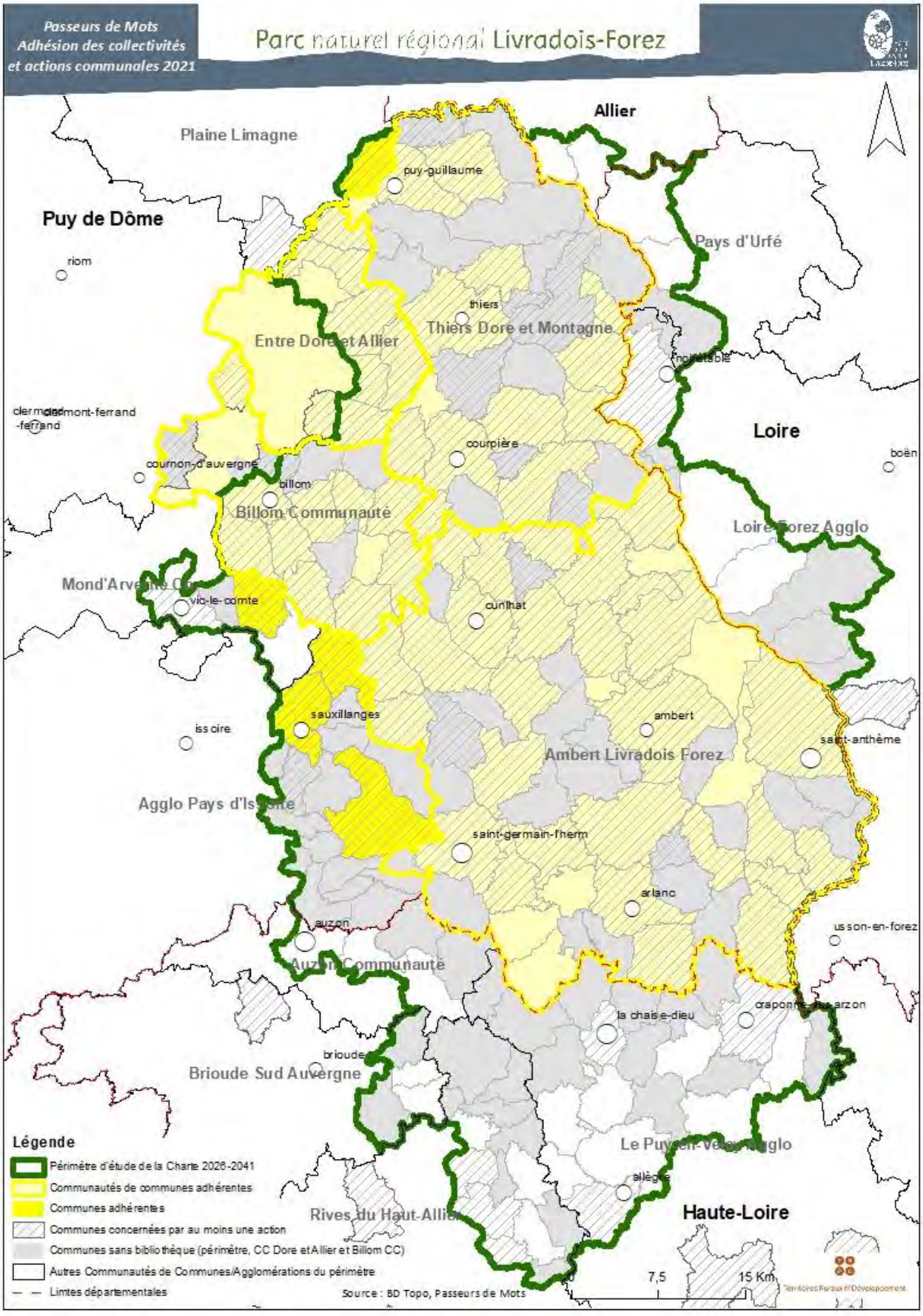
Passeurs de Mots
Adhésion des collectivités
et actions communales 2021
Parc naturel régional Livradois-Forez
Allier
Plaine Limagne
puy-guillaume
Puy de Dôme
Pays d'Urfé
riom
thiers
Thiers Dore et Montagne
Entre Dore et Allier
clermont-ferrand
Loire
courpière
cournon-d'auvergne
billom
Billom Communauté
Loire Forez Agglo
vic-le-comte
cunlhat
sauxillanges
ambert
saint-anthème
Ambert Livradois Forez
saint-germain-l'herm
arlanc
auzon
ussson-en-forez
Auzon Communauté
la chaise-dieu
brioude
Brioude Sud Auvergne
Haute-Loire
Légende
Périmètre d'étude de la Charte 2026-2041
Communautés de communes adhérentes
Communes adhérentes
Communes concernées par au moins une action
Communes sans bibliothèque (périmètre, CC Dore et Allier et Billom CC)
Autres Communautés de Communes/Agglomérations du périmètre
Limtes départementales
Source : BD Topo, Passeurs de Mots
7,5
15 Km

En effet, le budget prévisionnel 2022 prévoit 185 K€ de dépenses, dont 68% de « salaires et charges/frais de fonctionnement » (125K€). Les recettes propres ne représentent que 30% du budget (55K€, soit moins de 50% des charges de fonctionnement). La cotisation des 4 communautés de communes membres est de 11 500 € (0.1€/habitant) soit 6% du budget seulement.

Jusqu'en 2017, Passeurs de mots a bénéficié du Contrat Territoire Lecture (CTL) signé avec la DRAC et le syndicat mixte du Parc. Sur la période 2018/2020, l'association a bénéficié d'un CTL de 3 ans commun avec la Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez (25 K€/an de subvention de la DRAC). Depuis 2021, elle bénéficie d'une subvention annuelle de 12.5 K€.

Passeurs de Mots est hébergé à la Maison du Parc dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat avec le syndicat mixte du Parc (frais de fonctionnement équivalent à 12.3K€/an). Ce dernier lui confie à ce titre l'animation de son centre de ressources à hauteur de 22K€/an (équivalent d'un 0.5ETP). Le syndicat mixte du Parc contribue également aux actions éducatives et scolaires à hauteur de 2 500 €. Ce soutien était de 4 500€ par an avant 2019.

La dimension Parc fait véritablement partie de l'ADN de l'association « Passeurs de Mots » et des actions opérationnelles sont engagées conjointement. Mais, dans la mesure où le syndicat mixte du Parc n'intervient plus directement sur le champ de la culture, le lien est « tenu » et à tendance à s'effilocher.

Compte-tenu du niveau de développement et de professionnalisation de la lecture publique désormais atteint sur le territoire, le positionnement de Passeurs de Mots mérite d'être requestionné *(historiquement « animateur d'un réseau de bibliothèques », il est désormais « animateur de plusieurs réseaux de réseau de bibliothèques).*

Mais pour certaines intercommunalités, il peut continuer à jouer un rôle d'accompagnement dans leurs montées en compétences (si des moyens financiers dédiés lui sont accordés). Cela peut induire une sorte de rééquilibrage de son action à l'échelle du territoire (en s'impliquant davantage dans les secteurs en ayant le plus besoin).

Le principe d'intervention gratuite sur des communes non adhérentes (directement ou via leur intercommunalité) questionne plusieurs acteurs. D'une manière plus globale, la recherche d'un modèle économique pérenne devra être pris en compte dans ces réflexions.

- **Le Bief** *(acteur historique et structurant au cœur du Livradois-Forez)*

Créé il y a un peu plus de 20 ans sur l'arrondissement d'Ambert, Le Bief a pour mission la diffusion de la culture sur le territoire. Il porte également la « Manufacture d'Images » qui est un lieu dédié à l'estampe (un lieu d'exposition, une boutique avec des œuvres en dépôt et des ateliers de pratiques artistiques). Il ne dispose pas de salle de spectacle mais déploie son activité directement dans les salles du territoire ou dans l'espace public. Dans toutes ses actions culturelles, Le Bief a le souci « du lien au territoire ».

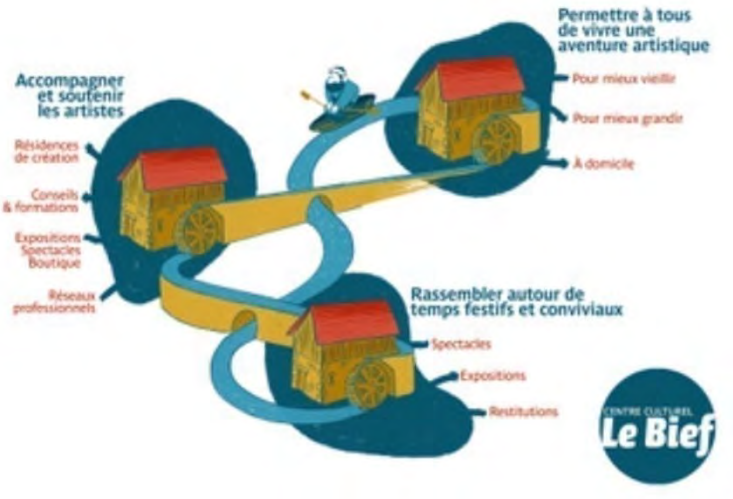

Suite à la montée en compétence de la Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez dans le domaine de la culture, Le Bief a dû « se réinventer et trouver un nouveau positionnement ». Il se traduit aujourd'hui dans un projet associatif, structuré en trois axes :

Axe 1 : permettre à tous de vivre une aventure artistique. Le Bief organise des animations culturelles en allant vers des publics « empêchés » dans des EPHAD, des IME (Institut médico-éducatif), des foyers de vie, des établissements scolaires et aussi vers des publics isolés avec des spectacles à domicile ;

Axe 2 : accompagner et soutenir les artistes. Le Bief est un lieu de conseil, de ressources et de formation des artistes afin d'améliorer les techniques artistiques. A ce titre, Le Bief fait partie de plusieurs réseaux professionnels pour accompagner les artistes. Il intervient parfois en-dehors du territoire d'Ambert Livradois-Forez et même hors du Livradois-Forez. Il dispose aussi de deux bourses de la DRAC pour des résidences d'artistes sur la Manufacture d'Images et sur le reste du territoire.

Axe 3 : rassembler autour de lieux conviviaux et de temps forts. Le Bief organise trois évènements :

- ⇨ « Les vitrines qui parlent » : un événement printanier sur 2 ou 3 jours à Ambert pour investir les bas de boutiques vacantes (avec des artistes, des spectacles vivants). I est organisé en partenariat avec des associations dans différents domaines ;
- ⇨ « La Bonne impression » : un festival organisé au mois de juin qui fait le croisement entre les arts de la rue et les estampes.
- ⇨ « Migrant Scène » : un festival qui fait la part belle aux associations qui militent pour les droits de l'homme.

Le Bief apprécie l'importance du nombre d'acteurs culturels sur le territoire. Il regrette qu'ils ne se connaissent pas suffisamment et surtout que peu d'acteurs travaillent ensemble.

Association Loi 1901, le Bief dispose de 4 agents (3.5 ETP) : 2 co-directeurs, 1 personne en charge de la production, la logistique et la mise en place d'évènements, 1 comptable. Il dispose d'un budget de 200 K€ par an alimenté à 75% par des subventions publiques (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Puy-de-Dôme, DRAC, …) et quelques mécènes locaux (Fondation d'entreprises Omerin notamment). La Communauté de Communes Ambert Livradois-Forez est le premier financeur du Bief avec un soutien annuel de 55K€.

Compte-tenu de la baisse des fonds publics dédiés à la culture, Le Bief cherche à diversifier ses sources de financement et à augmenter ses fonds propres (notamment via les prestations envers les artistes). Le déploiement de projets transversaux, établissant des ponts entre la culture et la santé, est une piste qu'il développe également. Il aimerait aussi étudier l'extension de ses locaux actuels et les rendre plus visibles. À travers la mise en œuvre de son projet associatif, le Bief a l'ambition de devenir un véritable « centre de ressources » des artistes, tout en restant un centre culturel de territoire (avec une problématique forte liée à la mobilité).

- **Le Centre d'Art Contemporain « Creux de l'Enfer » de Thiers**

Centre d'art contemporain d'intérêt national, le Creux de l'enfer a pour mission de rapprocher les publics de la création artistique contemporaine, émergente ou confirmée, de la scène française et internationale. Il vise aussi à accueillir des artistes du monde entier à produire des œuvres.

Le Creux de l'Enfer bénéficie d'une notoriété nationale et internationale (dans un champ très réduit) qui est très peu « exploitée et valorisée » localement par les collectivités et acteurs culturels du territoire.

- **Les autres acteurs**

Les dynamiques associatives sont très développées sur le Livradois-Forez, avec une grande diversité d'acteurs et une multitude d'initiatives engagées. Elles se sont vraiment développées et renforcées depuis 10 ans, parmi lesquelles :

- L'AGUMAAA, Association de Gestion et d'Utilisation de la Maison des Associations et de l'Animation d'Allègre. Elle gère le centre George Sand d'Allègre et ses activités ;
- L'Association de Développement, d'Animation, de la Culture et des Loisirs (ADACL) à Saint-Germain l'Herm qui gère notamment le café associatif « Le Colibri » mais qui porte aussi un espace de vie sociale, fait de l'aide aux devoirs. Elle vient d'être lauréate des Fabriques de territoire ;
- « Semer en territoire » qui porte une saison sur toute l'année sur le territoire d'ALF, un micro-festival pour mêler culture et enjeux de société (chez nous et dans le monde) ;
- « Sur les traces du coq noir » qui propose des spectacles et concerts ;
- La Saillante qui porte un festival du même nom ;
- La compagnie de danse contemporaine d'envergure internationale avec un lieu ouvert à la population (compagnie « Mü » à Valsivières) ;
- Les Amis du Château de Saint-Bonnet-le-Chastel : association culturelle qui organise des spectacles ;
- La Bascule qui est une autre association à Saint-Bonnet-le-Chastel avec un accueil de musiciens nationaux qui parcourent le territoire pendant une quinzaine de jours ;
- Carton Plein, collectif artistique pluridisciplinaire qui intervient sur de nombreux projets de territoire.

Le territoire compte tout un réseau de cafés associatifs avec une programmation culturelle (à Saint-Germain-l'Herm, Tours-sur-Meymont, Cunlhat, …)

Récemment, dans le secteur de La-Chaise-Dieu, a été créé COOP ART. C'est une société coopérative qui rassemble des artistes, des techniciens, des sociétés de productions, … avec une mission « prêt de matériel » et l'organisation de projets collectifs.

4.4 Synthèse

- *Des pratiques culturelles développées par les EPCI selon des modalités différentes par secteurs*

La pratique de **la lecture publique** est très développée sur le territoire avec 101 communes dotées d'une bibliothèque (soit 53 %), de nombreux équipements structurants offrant d'importants services. Cette structuration est particulièrement importante sur les territoires de 5 communautés de communes engagées pleinement sur ce sujet. La mise en réseau des bibliothèques y est effective. Les Communautés de Communes Ambert Livradois-Forez et Entre Dore et Allier (qui porte la médiathèque intercommunale de Lezoux) font figures de « leaders ». Le développement de cette offre repose sur un important bénévolat qui reste fragile. Le rôle des communes est très important, en complémentarité et synergie de l'action des EPCI. Le réseau historique liée la création du Parc naturel régional Livradois-Forez, « Passeurs de Mots », organise sur l'ensemble du territoire de nombreuses actions de lecture publique.

L'offre « **cinéma** » est également très développée avec 4 cinémas « fixes » et une offre de cinéma itinérant (29 lieux de projections »), déployée par un autre réseau historique « Ciné Parc » et Cinévasion 43. L'offre est plus développée sur la partie nord du territoire. Les cinémas de Thiers et de Courpière ne répondent pas à ce jour aux attentes de la clientèle. Les communes concernées et les gestionnaires ont engagé des réflexions autour de ce thème. Une partie du matériel de ces salles devra être renouvelée à court ou moyen terme. La plupart d'entre eux reposent sur un fonctionnement associatif. En plus des « soirées ciné », Ciné Parc propose une offre variée d'animations liées au cinéma : séances d'ateliers scolaires (de la maternelle jusqu'au collège), ciné concerts, spectacles

vivants et cinématographiques, soirées thématiques ... Plusieurs cinémas existent à proximité du territoire.

L'enseignement musical est, lui aussi, bien présent sur le territoire. Les modalités diffèrent en fonction de l'engagement des communes et des intercommunalités : conservatoire de musique de rayonnement départemental portée par la commune de Thiers, école de musique intercommunale en régie, école de musique associative fortement soutenue par l'EPCI, école de musique communale. Même si deux communautés de communes ne sont pas engagées dans ce domaine, il ne semble pas qu'un secteur du territoire soit « orphelin » d'une offre de proximité.

En 2022, 11 EPCI sont engagés aux côtés de l'Etat pour développer **l'Education Artistique et Culturelle** (EAC). Loire-Forez Agglomération, qui est à son 3e Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC), fait figure de « leader ». Les Départements et la Région sont des partenaires financiers importants. Les départements portent avec la DRAC un programme d'animation et de professionnalisation des coordinateurs des contrats EAC. Néanmoins les moyens financiers consacrés à cette thématique restent modestes.

- *Une programmation culturelle riche et diversifiée pas suffisamment visible et coordonnée*

La vie culturelle du territoire est également animée par plusieurs festivals d'importance ou événements socio-culturels valorisant les savoir-faire et les produits locaux. Ces festivals s'adressent à tous les types de publics, du territoire et au-delà. La prise en compte des enjeux du développement durable sur ces festivals mérite d'être étudiée et améliorée.

De nombreuses programmations culturelles sont portées par les communautés de communes intégrant une dimension « Éducation Artistique et Culturelle » (EAC) et des résidences d'artistes. Une seule programmation commune existe entre les villes de Thiers, de Courpière et les communautés de communes Entre Dore et Allier et Thiers Dore Montagne : les Jeunes Pousses. Par leur soutien financier aux associations culturelles, les EPCI contribuent aussi au déploiement d'une programmation culturelle associative tout aussi riche et diversifiée. Néanmoins, le territoire est confronté à un manque de visibilité d'une telle offre. Les organisateurs ne se coordonnent pas entre eux et ne mutualisent pas de moyens. La circulation des artistes et des compagnies sur le territoire n'est pas optimale.

- *Des équipements de diffusion culturelle bien répartis sur le territoire avec une offre diversifiée*

Plusieurs équipements maillent le territoire. Ils sont portés en majorité par des collectivités (communes ou EPCI). Ils sont assez bien répartis sur le territoire (la frange ouest du périmètre est la moins concernée). Ils présentent une bonne diversité d'offre (taille, service, …). Certains d'entre eux sont fragilisés et vieillissants et méritent de nouveaux investissements pour garantir une montée en gamme sur la durée.

Comme pour la programmation culturelle, évoquée ci-avant, le fonctionnement de ces équipements ne bénéficie pas d'une coordination et d'une mutualisation à l'échelle du Livradois-Forez ou dans une logique de proximité. Chacun établit localement sa « programmation culturelle ».

Le territoire comporte aussi des « lieux », plus intimistes, voire alternatifs, souvent portés par des associations locales. Ils assurent aussi une forme de diffusion culturelle. Au-delà des lieux physiques ou matériels, la production et la diffusion culturelle sur le territoire se fait aussi à travers des lieux éphémères, dit « lieux hors les murs » comme l'ancien collège des Jésuites à Billom, des tiers-lieux à Cervières, ou la « prairie », site d'organisation du Word Festival d'Ambert.

Comme pour l'offre cinématographique, plusieurs villes à proximité du Livradois-Forez disposent de lieux culturels majeurs.

- *Beaucoup d'acteurs engagés dans le développement culturel (EPCI, communes, associations, bénévoles)*

De nombreuses communes sont engagées dans le développement culturel de leur territoire. Les modalités sont très variées (adhésion à « Ciné Parc », gestion d'une bibliothèque, portage d'une école de musique, aménagement et gestion d'une salle culturelle, …).

Toutes les communautés de communes ou agglomération du territoire se sont dotées la compétence « culture ». Cela a constitué un vrai gain dans l'offre culturelle proposée aux habitants et visiteurs. À l'échelle de chaque EPCI, l'offre est mieux maillée, plus cohérente et plus lisible. Le territoire a sans doute perdu en « proximité » (il se fait moins de petites choses un peu partout). Les modalités d'action et les moyens financiers sont très différents d'un EPCI à l'autre. À l'échelle du Livradois-Forez, cette diversité constitue une richesse et interroge la cohérence de l'offre des pratiques culturelles. Cela constitue aussi une vraie difficulté pour engager des actions structurantes. En 2022, aucun EPCI n'a encore élaboré un Projet Culturel Territorial. Loire Forez Agglo vient de lancer l'élaboration d'un tel projet.

Le syndicat mixte du Parc ne dispose plus de moyen d'ingénierie dédié à la culture. Il soutient encore deux acteurs culturels historiques du territoire, dont il a été l'initiateur : Ciné Parc et Passeurs de mots. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, il lui arrive, ponctuellement, d'activer des pratiques culturelles et de mobiliser les acteurs concernées (ex : projection cinéma …).

D'autres acteurs publics sont engagés sur le territoire : Ciné Parc sous forme d'un SIVU, qui déploie une offre de cinéma itinérant et le Syndicat mixte du Pays de La-Chaise-Dieu qui a pour objectif la restauration et la valorisation de l'ensemble des bâtiments abbatiaux de La-Chaise-Dieu.

Les dynamiques associatives sont très développées sur le territoire, avec une grande diversité d'acteurs et une multitude d'initiatives engagées. Elles se sont vraiment développées et renforcées depuis 10 ans. Parmi ces acteurs, Le Bief (créé il y a un peu plus de 20 ans sur l'arrondissement d'Ambert) a pour mission la diffusion de la culture sur le territoire. À travers la mise en œuvre de son projet associatif, le Bief a l'ambition de devenir un véritable « centre de ressources » des artistes, tout en restant un centre culturel de territoire.

- *Les principales problématiques*

  - La connaissance des pratiques des habitants et des acteurs culturels est insuffisante

La réalisation de cette partie du diagnostic territorial s'est confrontée au manque de données relatives au développement culturel, disponibles à l'échelle du Livradois-Forez. La formalisation d'une véritable politique de développement culturel nécessiterait un diagnostic des pratiques culturelles des habitants (ce qu'ils font, les problèmes qu'ils rencontrent, ce qu'ils aimeraient faire, …).

  - Le contexte budgétaire des EPCI pourrait remettre en cause l'offre culturelle sur certains secteurs

Les collectivités locales sont toutes confrontées à un contexte budgétaire contraint et à la nécessité de répondre à des besoins de services de plus en plus importants (petite enfance, santé, …). La culture n'est pas encore suffisamment perçue par les élus locaux comme un élément moteur de l'attractivité du territoire (on parle d'ailleurs plus souvent de « culture » que de « développement culturel »). Dans ce contexte, le niveau d'excellence de l'offre culturelle atteint par certains EPCI (Ambert Livradois-Forez, Entre Dore et Allier, Loire Forez Agglo, …) pourrait être remis en cause dans les prochaines années. Ces contraintes budgétaires ont déjà des effets directs sur la dynamique du réseau associatif du territoire. Le mécénat se développe dans le domaine culturel mais reste ponctuel et non structuré.

- Dans d'autres secteurs du territoire, l'offre culturelle n'est pas encore suffisamment « de qualité, maillée et mise en réseau »

Même si l'offre culturelle de lecture publique est globalement bien développée à l'échelle du Livradois-Forez, on constate un déficit d'équipements structurants, en réseau, dans certaines parties du territoire (notamment au sud et sud-ouest). D'autres secteurs sont concernés par une problématique de montée en gamme des équipements existants (Billom Communauté, secteur de Craponne-sur-Arzon, Thiers Dore et Montagne). La mise en réseau n'est pas homogène d'un secteur à l'autre.

La structuration du cinéma itinérant en 2021 est semblable à celle de 2010. Elle est le fruit de l'engagement historique de certaines communes dans Ciné Parc. A l'échelle du territoire, elle interroge sur certains points : les communes de l'Allier ou de la Loire ne bénéficient pas d'un lieu de projection, lieux de projection à Saint-Anthème viendrait utilement compléter le réseau actuel, le maillage en lieux de projection est plus faible sur la frange ouest (Auzon communauté et Rives du Haut Allier). Cette structuration de l'offre de cinéma itinérant mériterait d'être réinterrogée aux différentes échelles (Livradois-Forez, intercommunalité) dans le cadre d'une réflexion globale « cinéma fixe et itinérant ». La question de la mise en réseau des cinémas et de la mutualisation d'actions « inter-ciné » mérite également d'être posée.

- Le positionnement, l'organisation et les moyens des « réseaux culturels du Livradois-Forez » sont à requestionner compte-tenu de la montée en compétence des EPCI

Depuis 2008, Ciné Parc s'est fragilisé et a rencontré des difficultés financières. Le statut de SIVU ne lui permet pas de faire évoluer son organisation (arrivée ou départ de communes par exemple). La montée en compétence des communautés de communes et d'agglomérations dans le domaine culturel vient interroger sa structuration et la répartition des rôles avec les communes. Des réflexions sont en cours au sein du SIVU. Le maintien d'un positionnement communal fort est affirmé, tout en ouvrant la voie du rapprochement avec les EPCI.

Compte-tenu du niveau de développement et de professionnalisation de la lecture publique désormais atteint sur le territoire, grâce aux EPCI, le positionnement de Passeurs de Mots mérite d'être requestionné (historiquement « animateur d'un réseau de bibliothèques », il est désormais « animateur de plusieurs réseaux de réseau de bibliothèques). Pour certaines intercommunalités, il peut encore jouer un rôle d'accompagnement à leur montée en compétence. Cela peut induire une sorte de rééquilibrage de son action à l'échelle du territoire (en s'impliquant davantage dans les secteurs en ayant le plus besoin). Le principe d'intervention gratuite sur des communes non adhérentes (directement ou via leur intercommunalité) questionne plusieurs acteurs. D'une manière plus globale, la recherche d'un modèle économique pérenne devra être pris en compte dans ces réflexions.

- Les dynamiques publiques, professionnelles et associatives méritent d'être soutenues, coordonnées, mutualisées aux différentes échelles territoriales

Compte-tenu des différences d'un EPCI à l'autre, les coopérations entre eux sont limitées. Les services culturels échangent peu et ne se connaissent pas vraiment. Peu de projets sont mutualisés. Avant la crise sanitaire liée au COVID 19, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme avait pris l'initiative de réunir les Directeurs « culture » des EPCI. La démarche avait été jugée intéressante mais n'a pas été reconduite à ce jour. Par contre, les coordinateurs des conventions EAC se réunissent régulièrement à l'initiative de certains départements.

Dans le déploiement de la compétence « culture », le lien aux communes est une préoccupation importante de plusieurs EPCI : comment maintenir le lien avec les élus communaux ? comment collaborer sur certains dossiers ? comment faciliter les initiatives des communes qui « veulent faire » (ne plus être seulement dans le « faire » au regard de la compétence de l'EPCI).

L'importance du nombre d'acteurs culturels sur le territoire est une richesse et est appréciée de tous. Mais les acteurs ne se connaissent pas suffisamment et surtout travaillent peu ensemble. Les modalités de coopération entre les acteurs culturels associatifs et publiques restent complexes et fragiles. Des échanges d'expérience, des démarches collectives voire de mutualisation à l'échelle de plusieurs secteurs ou du Livradois-Forez sont donc à imaginer.

Compte-tenu de leur montée en compétence dans le domaine de la culture et des démarches qu'ils ont dû engager ces dernières années, « les EPCI ont arrêté de réfléchir à l'échelle du Livradois-Forez ». Pourtant cette échelle semble encore pertinente pour aborder certaines problématiques comme le développement du « mécénat culturel » ou la « mobilité » par exemple. Les services de la DRAC estiment que l'échelle Parc est pertinente pour engager des démarches spécifiques en matière d'Education Artistique et Culturelle.

Plus globalement, la place de la culture dans la nouvelle Charte et le rôle du syndicat mixte du Parc en matière de développement culturel méritent ré-interrogés. Dans ce cadre, la culture doit être appréhendée de manière très large et pas seulement sous l'angle des pratiques culturelles : approche bien plus large que notamment dans sa dimension de levier. Elle peut s'articuler avec des problématiques liés à l'urbanisme, au paysage, à l'environnement ou au patrimoine culturel, comme un véritable levier de transformation du territoire Elle peut aussi apporter des réponses aux problématiques de conflits entre anciens et nouveaux habitants, lever des incompréhensions qui bloquent l'aboutissement des projets, …Le lien entre culture et patrimoine culturel est également à renforcer.

5 Éducation au territoire et au développement durable

5.1 La mission d'éducation : une des 5 missions fondamentales des Parcs

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ainsi que l'information des publics est l'une des cinq missions fondamentales des Parcs naturels régionaux reconnues par le code de l'environnement.

Les principaux objectifs de la mission « éducation » des Parcs peuvent être résumés comme suit :

- mobiliser les habitants des Parcs face aux enjeux du changement climatique ;
- agir face aux enjeux de la conservation de la biodiversité, en recréant un lien avec le vivant et la nature pour mieux prendre conscience du rôle de chacun ;
- relever les défis liés aux mutations des territoires et de la société (rurbanisation, déprise agricole …) ;
- réussir à mobiliser une participation collective pour élaborer puis mettre en œuvre le projet de territoire : l'activation de la « démocratie participative ».

A la rencontre des territoires et de ses habitants, l'éducation permet de mieux comprendre la richesse et les enjeux du territoire afin de participer activement à sa préservation et sa valorisation. Elle permet également d'agir avec des partenaires multiples, de mettre en place des projets fédérateurs et d'accompagner les politiques publiques en matière d'éducation et de développement durable afin de sensibiliser aux effets du changement climatique et aux enjeux de la transition écologique.

5.2 Un écosystème d'acteurs de l'éducation

5.2.1 Le syndicat mixte du Parc, chef d'orchestre

Le syndicat mixte du Parc a développé une politique d'éducation au territoire et à l'environnement ambitieuse auprès des jeunes. Cette politique est conduite en partenariat étroit avec d'autres structures institutionnelles (EPCI) ou associatives : la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne qui dispose de son propre service d'éducation appelé « La Catiche », le REEA (Réseau d'Éducation à l'Environnement d'Auvergne) et l'association "Sur les Pas de Gaspard" qui regroupe de nombreux intervenants en éducation à l'environnement.

Un audit réalisé en 2020 a permis de confirmer le rôle du syndicat mixte du Parc dans le réseau éducatif, en complémentarité avec les autres acteurs et notamment les intercommunalités qui développent progressivement cette compétence.

5.2.2 Convention de partenariat avec l'éducation nationale

Le syndicat mixte du Parc entretient des liens très étroits avec l'Éducation Nationale, définis de manière formelle via une Convention pluriannuelle de partenariat existante depuis plus de 20 ans et qui donne lieu à des échanges réguliers pour la mise en œuvre des actions éducatives sur le Livradois-Forez et à un suivi dans le cadre d'une Commission académique. En effet, l'Éducation Nationale exprime le souhait d'une « généralisation de l'EEDD » et la « réaffirmation d'un attachement à la mise en place de partenariats pour cette éducation ».

Cette convention, renouvelée 2021, confirme, complète et renforce les collaborations entre les services du syndicat mixte du Parc et ceux de l'Éducation Nationale pour une durée de cinq ans. Elle intègre les « Objectifs de Développement Durable » (ODD), qui, entre autres, visent à développer les capacités d'action et de mobilisation des établissements scolaires en consolidant les savoirs des élèves.

La mission d'un **professeur relais** mis à disposition auprès du syndicat mixte du Parc s'adosse aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et s'inscrit dans le projet éducatif du syndicat mixte du Parc. Cette activité se décline selon 4 orientations principales :

- Informer le milieu scolaire des activités et ressources du Parc et en faciliter la fréquentation par les enseignants et les élèves.
- Concevoir et mettre en place avec la mission d'éducation du syndicat mixte du Parc, un programme d'activités/d'actions adapté au public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets formulés par les enseignants qui en font la demande (conseil aux enseignants).
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation initiale et continue à l'intention des enseignants du 1er et 2nd degré dans le cadre des formations disciplinaires et interdisciplinaires.
- Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques : documents, dossiers thématiques en lien avec les programmes, malles pédagogiques, expositions itinérantes…

Pour assurer cette mission, le professeur relais dispose d'une décharge d'enseignement devant élèves de 3 heures hebdomadaires qui correspondent à 6 heures hebdomadaires de travail pour le syndicat mixte du Parc.

5.2.3 Des réseaux dynamiques

L'association **« Sur les Pas de Gaspard »** fédère des éducateurs, des sites de visite et des hébergements, proposant pour les groupes d'enfants, des animations à la demi-journée ou journée, des séjours, des classes de découvertes et des hébergements dans le Livradois-Forez.

Elle coordonne des prestataires pédagogiques proposant des médiations dans le domaine environnemental, patrimonial ou culturel sur le territoire. Elle regroupe **15 structures éducatives et de membres individuels,** administrée de manière collégiale. Riche de 20 années d'expérience, ce réseau est un atout majeur pour le syndicat mixte du Parc qui fait régulièrement appel à ses membres dont les compétences sont multiples et variées. Ils sont un relais d'intervention sur le terrain pour le syndicat mixte du Parc permettant d'accroître la portée de ses actions et de ses valeurs.

Outre ce réseau majeur et bien structuré à l'échelle du territoire, le **Réseau Éducation Environnement Auvergne (REEA)** est un réseau territorial d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) composé de personnes morales et d'individuels qui participent à l'information, la formation et l'éducation des auvergnats à la nature, à l'environnement et au développement durable. Il permet de renforcer et de dynamiser les liens entre les acteurs auvergnats de l'EEDD et constitue un lieu d'échanges de pratiques, de rencontres pour partager expériences, connaissances et savoir-faire.

Enfin, un réseau des centres de loisirs existe sur le territoire, mais la gestion de ces derniers est progressivement intégrée dans les compétences des intercommunalités.

5.2.4 Des collectivités investies

Les différentes intercommunalités du territoire, à travers leur compétence jeunesse, s'intéressent à l'éducation du jeune public, mais les communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez ont développé une approche spécifique sur l'éducation à l'environnement.

Enfin, les Départements, à travers leurs espaces naturels sensibles (ENS) sur le Livradois-Forez, contribuent à l'accueil et à l'éducation du public et notamment des collégiens.

- **La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne**

Dans les 30 communes de Thiers Dore et Montagne, La Catiche anime et accompagne les projets de développement durable dans les établissements scolaires (de la maternelle au lycée), ainsi que dans tous les lieux socio-éducatifs de la communauté de communes : crèches, accueils de loisirs, espaces jeunes, Relais Assistantes Maternelles, etc...

Au lac d'Aubusson-d'Auvergne, La Catiche effectue des animations pour les écoles, les accueils de loisirs et le grand public. En complément des animations à proximité du lac, La Catiche dispose d'un bâtiment avec un espace pédagogique pour l'accueil des groupes et des scolaires avec : un laboratoire, une salle hors-sac, des salles d'activité…

La Catiche conçoit et encadre également des formations pour les professionnels (comme par exemple les agents de la fonction publique territoriale).

Chaque été en juillet et en août, La Catiche organise au lac d'Aubusson des "Balades Nature et Patrimoine" (dont certaines destinées aux enfants de 4 à 10 ans accompagnés de leurs parents). Ces animations s'inscrivent dans la démarche du label Pavillon Bleu (obtenu en 2020 et 2021 pour le lac d'Aubusson).



Plaquette des animations au lac d'Aubusson CC TDM

- **La Communauté de communes Ambert Livradois Forez**

La communauté de communes d'Ambert Livradois Forez (ALF) gère six Accueils de Loisirs, pour les enfants de 3 à 10 ans, et propose un programme complémentaire, L'Activ'Ados, pour les prés-ados et adolescents de 10 à 16 ans. Ces services suivent quatre grandes orientations éducatives : le développement et l'épanouissement de l'enfant, une citoyenneté active et écoresponsable, la découverte du territoire et le respect du rythme de l'enfant.

Le service énergie et développement durable développe le programme pédagogique « Watty à l'école », porté par EcoCO2. Ce programme, à destination des écoles primaires, vise à sensibiliser les enfants, et par effet rebond les familles, aux économies d'énergie et à la ressource en eau.

Diverses malles pédagogiques sur la biodiversité et les économies d'énergie sont aussi mises à disposition des enseignants et des animateurs nature. Enfin, propriétaire d'un rucher pédagogique sur la commune de Saint-Amant-Roche-Savine, la communauté de communes souhaite sensibiliser divers publics à la préservation des abeilles et de leur écosystème ainsi qu'aux interactions existantes entre l'Homme et cet insecte fragile.

De plus, la collectivité, en charge de la gestion des déchets, met en place un programme d'actions pédagogiques spécifique. Des animatrices et animateurs interviennent dans les établissements scolaires, les accueils de loisirs mais aussi lors d'événements ponctuels, sur le devenir des déchets, les consignes de tri, le réemploi, le compostage et le jardinage au naturel ...

5.3 Les publics cibles

5.3.1 Les enfants

Le public cible de l'éducation au territoire pour le syndicat mixte du Parc est essentiellement **le jeune public** lors du temps scolaire avec les professeurs, mais également en périscolaire ou en centre de loisirs. La demande est relativement importante sur le territoire.

En 2017, le territoire (classé Parc) était concerné par 6 circonscriptions correspondant à 148 établissements (118 écoles, 22 collèges et 8 lycées) et 15 630 élèves (8 720 primaires, 5 040 collégiens, 2 185 lycéens) (source Audit 2020).

5.3.2 Le grand public

De nombreuses associations sur le territoire proposent des animations et organisent des évènements liés à la nature et au développement durable à destination du grand public (Nature Environnement Livradois-Forez, FRANE, Fais et Ris, A pas de lynx, Les Pieds à Terre …). La Maison du tourisme du Livradois-Forez propose également des balades nature et patrimoine permettant de sensibiliser les visiteurs et habitants aux patrimoines.

Par ailleurs, le syndicat mixte du Parc participe à l'organisation de certaines animations à destination du grand public et a plus spécifiquement développé le **réseau des ambassadeurs nature**. Ce réseau, constitué de 138 membres, permet aux habitants de s'engager en faveur de la biodiversité dans le cadre de **l'observatoire participatif de la biodiversité**. Les membres peuvent alors bénéficier de formations gratuites et s'engagent à participer au recueil des données sur la faune et la flore et à contribuer aux objectifs du syndicat mixte du Parc en matière de connaissance et de préservation de la biodiversité.

En dehors de ce réseau, le grand public, pour qui l'« Esprit Parc » n'est pas entièrement compris ou vécu, est peu mobilisé jusqu'à présent.

5.3.3 Les élus et les socio-professionnels

L'offre à destination des élus est relativement faible et ciblée. Pour le syndicat mixte du Parc, elle se traduit essentiellement par l'accompagnement des projets des communes et EPCI en matière d'urbanisme, l'organisation d'ateliers des paysages, de chantiers participatifs pour la nature quotidienne ou bien dans le cadre des appels à projets « place à la biodiversité dans les aménagements de ma commune ».

L'offre de sensibilisation auprès des acteurs socio-professionnels est plutôt rare et organisée dans le cadre de certains programmes thématiques (forestiers, agriculteurs, techniciens des collectivités …).

5.4 Des projets pédagogiques variés

Le syndicat mixte du Parc propose aux écoles, collèges et lycées du territoire de nombreux projets liés aux enjeux environnementaux. Initiées en partenariat avec l'Education Nationale et les équipes pédagogiques des circonscriptions, ces actions éducatives mêlent divers thèmes, approches et objectifs spécifiques. Toutes ces actions ont pour objectifs de sensibiliser les enfants aux enjeux du territoire, et de leur donner une meilleure connaissance de ses richesses afin de mieux les préserver.

Les thèmes proposés se veulent suffisamment larges afin que l'enseignant et sa classe puissent l'aborder selon les axes et les approches souhaités ouvrant la porte à la pluridisciplinarité. Une rencontre en fin d'année scolaire permet à chaque classe de présenter aux autres le cheminement de son projet et de sa réalisation. Ce moment d'échange et de partage entre les élèves et les enseignants valorise l'action de chacun.

5.4.1 Les projets fédérateurs

Depuis 2000, les thèmes développés dans le cadre des projets fédérateurs ont été :

- 2000-2002 : Sur les pas de Gaspard : à la découverte du Livradois-Forez
- 2002-2004 : À la découverte des savoir-faire du Livradois-Forez
- 2004-2007 : Cinergie : eau et énergie
- 2007-2011 : Une action pour ton Parc
- 2011-2014 : La terre et le pisé en Livradois-Forez
- 2014-2017 : Les jeunes observateurs de la biodiversité
- 2017-2021 : Mon voisin paysan
- depuis 2021 (jusqu'en 2025) : Auprès de nos arbres

- **Les Jeunes Observateurs de la Biodiversité (2014-2017)**

Pour ce projet qui a réuni 3 200 élèves (68 écoles, 14 collèges, 8 lycées) autour de 380 demi-journées d'intervention, le syndicat mixte du Parc a proposé à tous les établissements du territoire d'étudier notamment une ou plusieurs espèces animales, végétales ou un écosystème. Tout au long de l'année les élèves ont pu découvrir la biodiversité et réaliser des inventaires scientifiques (méthodologie d'inventaire, détermination…) dans une zone proche de leur établissement.

Les objectifs étaient nombreux au travers des questions suivantes : Découvrir la biodiversité, son utilité et les menaces qui pèsent sur elle aujourd'hui. Qu'est-ce que la biodiversité ? Pourquoi est–elle en train de s'éroder ? Comment faire évoluer les comportements face au constat de cette baisse ? Quelles actions peuvent être mises en œuvre à l'école pour participer à la préservation et au développement des espèces et des milieux ? Avec qui ?

Tous les établissements scolaires ont publié des fiches d'observation et ont contribué ainsi à la réalisation d'un inventaire général, enrichi d'année en année.

- **Mon voisin paysan (2017-2021)**

Entre 2017 et 2021, le syndicat mixte du Parc a conduit le projet fédérateur « Mon Voisin Paysan » afin de sensibiliser les enfants, les enseignants et les habitants aux enjeux liés à l'agriculture et aux thèmes qui lui sont liés.

Le thème global de l'agriculture a été traité sous différents axes : agriculture et biodiversité, agriculture et paysages, agriculture et alimentation, agriculture et élevage, agriculture et énergie, agriculture et saisons… En les rendant acteurs de leur apprentissage et en stimulant leur esprit critique, les élèves ont été amenés à réfléchir à leurs comportements alimentaires et au contenu de leur assiette.

L'objectif était également de les sensibiliser aux différents types d'agriculture qui façonnent les paysages et sont à l'origine des produits consommés, ainsi qu'aux pratiques les plus favorables à une alimentation saine, savoureuse, de qualité, respectueuse des hommes et des ressources naturelles du territoire.

Ce projet a également permis de créer du lien entre les habitants du territoire et les agriculteurs qui ont été impliqués notamment en accueillant des classes dans leurs exploitations.

- **Auprès de nos arbres (2021-2025)**



Le nouveau projet fédérateur a pour objectif de favoriser la connaissance et la compréhension de la forêt et des activités qui lui sont liées.

Le fait d'aborder ces thématiques de façon globale, par la complexité et les enjeux locaux, ouvre la porte à la pluridisciplinarité avec les objectifs pédagogiques suivants :

- éveiller la curiosité et le sens de l'observation,
- favoriser la connaissance des phénomènes de la vie végétale et animale,
- découvrir les métiers liés à la forêt et les enjeux de la filière sur un territoire classé Parc naturel régional,
- comprendre l'importance de la forêt dans la gestion de l'espace, des paysages et de la diversité biologique.

Les interventions sont conduites autant que possible hors les murs de la classe ou du centre de loisirs. Un partenariat fort avec un artisan ou un artiste permet également d'amener une dimension artistique et culturelle aux projets des établissements.

Il s'agit d'un accompagnement sur 5 demi-journées, encadrées par un éducateur à l'environnement formé, et complété par 1 demi-journée art et culture. Cette dernière permet d'approfondir la découverte du thème choisi grâce à la rencontre d'un professionnel (conteur, illustrateur, photographe, peintre, chantourneur, vannier…).

5.4.2 Les autres projets éducatifs

- **Les puzzles de la nature (2020-2025)**

Ce programme de « sensibilisation aux trames vertes bleues et noires : corridors écologiques pour la biodiversité » s'inscrit dans le cadre du Contrat vert et bleu signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Contrat territorial de la Dore signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il permet de bénéficier de l'accompagnement d'un animateur professionnel pour 4 demi-journées d'intervention en classe et 1 demi-journée pour la réalisation d'un outil collaboratif partagé entre les établissements inscrits (pièces de puzzle géantes).

- **Projets pédagogiques Natura 2000**

Des projets pédagogiques sont menés dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000, tels que « les secrets des dunes continentales" (école d'Orléat), ou « les trésors cachés du lac d'Aubusson » pour aborder les espèces patrimoniales dont le crapaud sonneur à ventre jaune et les tritons.

- **Projets en lien avec les espaces naturels sensibles**

Un cahier pédagogique a été réalisé sur la vallée du Fossat, à destination des enseignants et des élèves pour une découverte en autonomie de cette vallée glacière. Néanmoins, les services du syndicat mixte du Parc y accueillent régulièrement des enseignants avec leur classe.

5.5 Des ressources pédagogiques fournies

De nombreuses ressources pédagogiques conçues par le syndicat mixte du Parc sont mises à disposition :

- Des malles aux multiples thématiques : jardin, biodiversité, eau, alimentation, énergie, paysage, pisé, mon voisin paysan, abeilles avenir, animal'loup, rouletaboule, exploration en milieu aquatique, l'eau façonne les paysages, de fermes en fermes, Natart, contes et belles histoires nature, kamischibai de nature, Korridors écologiques …



- Du petit matériel : jumelles, amplificateurs de sons, aquascope, terrarium, nichoirs
- Le guide ressources est un outil thématique à destination des enseignants des collèges du territoire. Il leur permet de faire un lien entre les nouveaux programmes, les ressources et les compétences offertes par le syndicat mixte du Parc.
- Le kit paysage est un outil pédagogique pour les écoles primaires permettant de découvrir les paysages avec une application informatique, des photos, des cartes, en classe et sur le terrain.
- Le centre de ressources documentaires de la Maison du Parc.

5.6 La complémentarité de l'offre éducative et sa communication

L'offre d'éducation du jeune public est essentiellement tournée vers l'écologie, même si certaines thématiques plus larges sont abordées par les communautés de communes (déchets, énergie …). Récemment, des liens avec la culture et le domaine artistique notamment sont développés pour élargir les approches.

La vision globale de l'offre éducative n'est pas aisée car chaque acteur organise à son échelle son offre, tout en relayant les informations via les réseaux communs et les partenaires, dont le syndicat mixte du Parc fait partie. Malgré la multitude des offres, celles-ci sont bien coordonnées, même si certaines d'entres elles peuvent être similaires. Les demandes de la part des enseignants sont relativement nombreuses et ont même quelques fois des difficultés à être toutes satisfaites.

À l'échelle du département du Puy-de-Dôme, Educ'Dôme a pour ambition de mettre en relation les professionnels en lien avec les jeunes, dans le but de soutenir, développer les actions éducatives et de favoriser le partage d'expériences. Cette plateforme participative propose de réunir sur un seul site l'ensemble de l'offre éducative destinée aux jeunes de 3 à 17 ans, sur les temps scolaires, périscolaires ou extrascolaires.

Afin de mieux communiquer sur l'offre éducative sur le territoire, une lettre d'information EEDD a été mise en place par le syndicat mixte du Parc depuis la rentrée scolaire 2021. Celle-ci informe les enseignants sur les projets éducatifs, les outils pédagogiques, les animateurs qui travaillent avec le syndicat mixte du Parc, les ressources du centre de documentation, les actualités biodiversité, les projets des partenaires éducatifs …

5.7 Synthèse

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ainsi que l'information des publics est l'une des cinq missions fondamentales des Parcs naturels régionaux. Depuis sa création, le syndicat mixte du Parc s'efforce de **sensibiliser le jeune public, les habitants du territoire et les autres publics aux enjeux de la préservation des patrimoines** et du développement durable.

Le syndicat mixte du Parc joue un **rôle majeur dans l'offre éducative du territoire**, auprès des jeunes. Cette politique est conduite en partenariat étroit avec d'autres structures institutionnelles (EPCI) ou associatives : la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (« La Catiche »), le REEA (Réseau d'Éducation à l'Environnement d'Auvergne) et l'association "Sur les Pas de Gaspard" qui regroupe de nombreux intervenants en éducation à l'environnement. Le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement, pour le jeune public, est plutôt dynamique.

Les sujets abordés sont relativement variés et la dimension culturelle et artistique est de plus en plus intégrée dans les projets éducatifs.

En revanche, l'offre d'éducation, de sensibilisation et de formations auprès du grand public, des socio-professionnels ou des élus est moins développée, ce qui **ne permet pas de répondre intégralement à la mission initiale de sensibilisation de l'ensemble des publics**.

La mission « Education au territoire », du fait d'un public cible orienté essentiellement vers le jeune public, semble relativement dissociée des autres missions du syndicat mixte du Parc, alors que les méthodes et outils dédiés pourraient être mis à profit pour assurer la mise en œuvre des actions.

6 Les risques, les nuisances et la santé

6.1 Un territoire soumis à des risques naturels et technologiques

6.1.1 Des risques naturels de différentes natures

- **Les risques d'inondations**

  - *Les phénomènes de crues*

Le territoire est traversé par deux cours d'eau dont les crues peuvent être assez exceptionnelles :

- La Dore :

Le régime de la Dore est de type tempéré pluvial-océanique à l'abondance relativement modeste, mais dans son cours amont, le régime de la Dore montre un caractère torrentiel et développe une tendance pluvio-nivale, caractéristiques bien affirmées sur ses affluents dans leurs parcours montagneux.

Les conditions morpho-structurales et hydrologiques du bassin de la Dore permettent d'envisager deux types de risques naturels associés à des épisodes pluvieux abondants à exceptionnels : le risque de crue qui menace d'inondation les plaines alluviales de la Dore et de la Durolle et le risque d'écoulement torrentiel qui concerne tous les vallons et les vallées en pente très forte entaillant l'escarpement oriental du Forez.

- L'Allier :

Le régime hydrologique de l'Allier est de type pluvial soumis au climat océanique. Les crues se forment lors des longs épisodes pluvieux s'étalant généralement de novembre à avril. L'Allier connaît trois types de crues : Les crues océaniques en général en fin d'hiver ou début de printemps, les crues cévenoles à l'automne, et les crues cumulant ces deux phénomènes.

En dehors de ces deux principales rivières, d'autres cours d'eau font également l'objet de débordements.

  - *Les zones à risques d'inondation*

En général, les zones inondables ne concernent que de **faibles surfaces** sur le territoire (environ 1%), mais sont essentiellement concentrées dans la basse vallée de la Dore, la plaine d'Ambert, la vallée de la Durolle et la plaine alluviale de l'Allier, qui sont les secteurs les plus urbanisés. Les surfaces urbanisées concernées sont toutefois peu importantes, mais les communes de Thiers et Courpière, du fait de leur implantation en bordure des cours d'eau, sont particulièrement affectées.

Les aménagements sur l'axe de la Durolle présentent une vulnérabilité importante, étant donné que les activités humaines s'y sont développées au plus près en raison de l'usage de la force motrice de l'eau.

  - *Les Plans de Prévention des Risques d'Inondations*

Le territoire est concerné par 6 plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), qui définissent les aléas sur 18 communes :

- **Le PPRI de Courpière** : approuvé par arrêté préfectoral du 7 décembre 2010, il concerne le cours d'eau de la Dore et du Couzon sur la commune de Courpière. Les risques concernent des batiments industriels, résidentiels et le centre ancien.

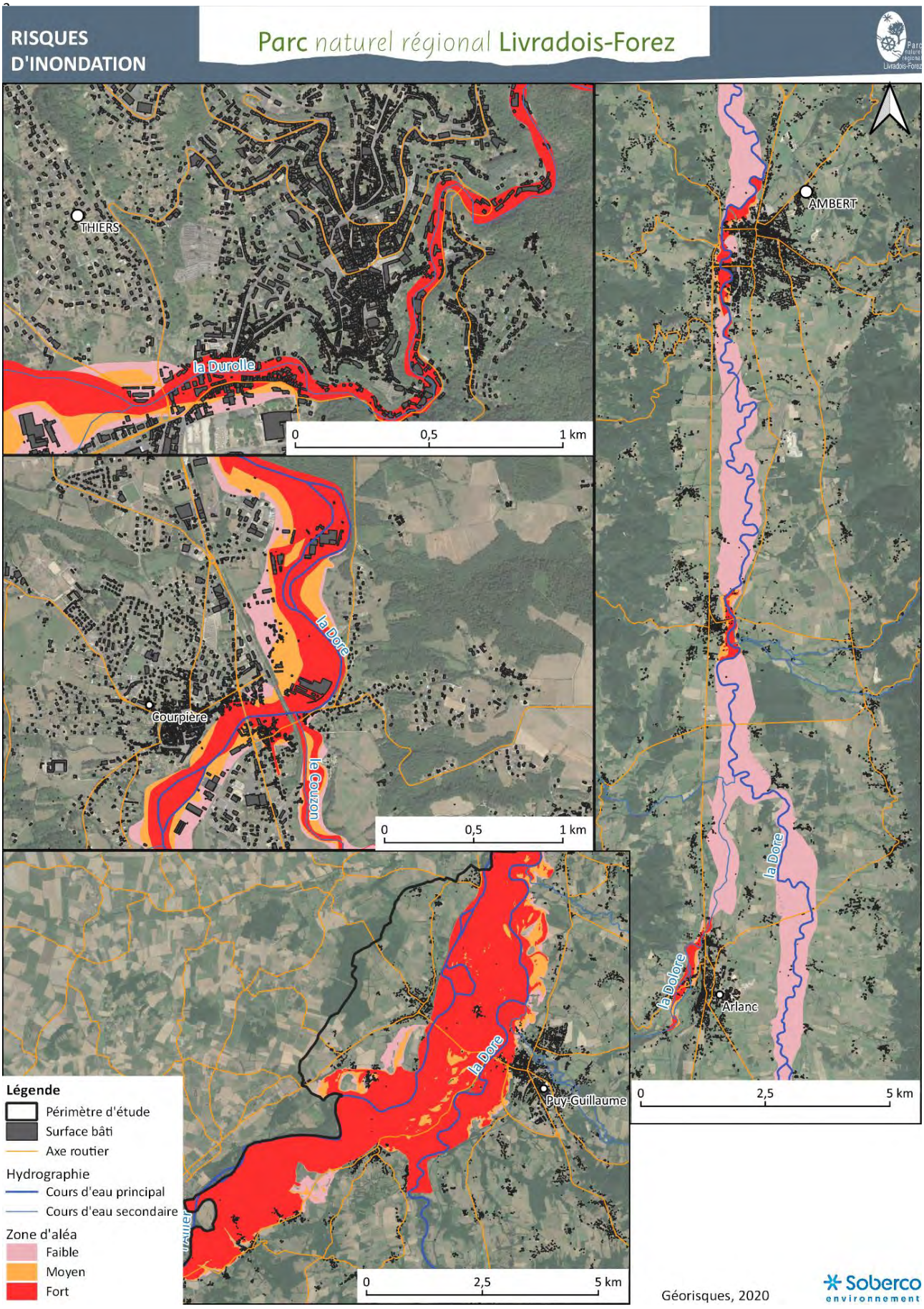
RISQUES D'INONDATION
Parc naturel régional Livradois-Forez
THIERS
la Durolle
0 0,5 1 km
AMBERT
la Dore
Courpière
le Couzon
0 0,5 1 km
la Dore
la Dodore
Arlanc
0 2,5 5 km
la Dore
Puy-Guillaume
0 2,5 5 km
Légende
Périmètre d'étude
Surface bâti
Axe routier
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Zone d'aléa
Faible
Moyen
Fort
Géorisques, 2020
Soberco environnement

- **Le PPRI du bassin de la Durolle et de la Dore au droit de Thiers** : approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2008, il concerne la Durolle et la Dore sur les communes de Chabreloche, Celles-sur-Durolle, La Monnerie-le-Montel et Thiers. Les inondations relatives à la Durolle sont de l'ordre de l'inondation par une crue torrentielle ou de l'inondation à monter rapide de cours d'eau. En effet, le cours d'eau de la Durolle draine une proportion importante du massif montagneux et est exposé aux fortes précipitations et à la fonte des neiges en fin de saison. Par ailleurs, la Durolle au droit et en amont de Thiers est un territoire identifié comme particulièrement sensible aux risques d'embâcles. Les risques concernent majoritairement des zones indutrielles, comerciales et résidentielles aux abords de Thiers.
- **Le PPRI de l'Allier des Plaines** : approuvé par arrêté préfectoral du 4 novembre 2013, il concerne le cours d'eau de l'Allier sur 7 communes (Vinzelles, Ris, Puy-Guillaume, Paslières, Limons, Crevant-Laveine, Charnat). Les risques de débordement concernent essentiellement des espaces agricoles et certains batîments construits de façon éparse au sein de la zone inondable.
- **Le PPRI de l'Allier et ses affluents** : approuvé par arrêté préfectoral du 29 avril 2021, il concerne 9 communes du val d'Allier, dont 1 commune du territoire, celle d'Auzon.
- **Le PPRI du val d'Allier clermontois** : approuvé par arrêté préfectoral du 4 novembre 2013, il concerne 18 communes, dont sur le territoire celles de Vic-le-Comte et Saint-Maurice-Es-Allier.
- **Le PPRI du bassin de l'Angaud** : approuvé le 22 juin 2022. il concerne les cours d'eau du Ranquet et de l'Angaud, sur les communes de Billom, Montmorin et Saint-Julien-de-Coppel.

Le PPRI de la Dore amont, prescrit par arrêté préfectoral du 31 décembre 2003, concerne le cours d'eau de la Dore sur 6 communes : Dore l'Eglise, Arlanc, Marsac en Livradois, Beurriéres, St-Ferréol des Côtes et Ambert.

Les études préalables à un futur PPRi unique sur la Dore, la Durolle et le bassin d'Ambert ont été lancées en 2022 par les services de l'Etat. D'autres cours d'eau tels que le Batifol, le ruisseau de Valeyre, la Credogne et la Dolore font également l'objet d'une étude de connaissance du risque.

- **Les risques liés aux remontées de nappe**

Les risques de remontées de nappes se manifestent lorsqu'il y a une remontée exceptionnelle de la nappe jusqu'à la surface du sol. Sur le Livradois-Forez, les zones concernées par de potentielles remontées de nappes concernent essentiellement la basse vallée de la Dore entre Courpière et Puy-Guillaume et la plaine d'Ambert.

- **Les risques liés aux mouvements de terrain**

Le territoire est principalement concerné par des risques de glissement, chute de blocs / éboulement et d'érosion de berges, puis dans une moindre mesure par les coulées de boue et l'effondrement / affaissement.

- 39 communes présentent des sites sujets aux glissements, notamment en bordure nord-ouest, dans la plaine Entre Dore et Allier.
- 19 communes, le long de la Dore et de la Durolle, présentent des sites de chute de blocs ou d'éboulement, dans les zones de gorges ou de falaises.
- 9 communes présentent des risques d'érosion de berges, notamment au droit de la Dore à partir de Courpière jusqu'à sa confluence avec l'Allier.

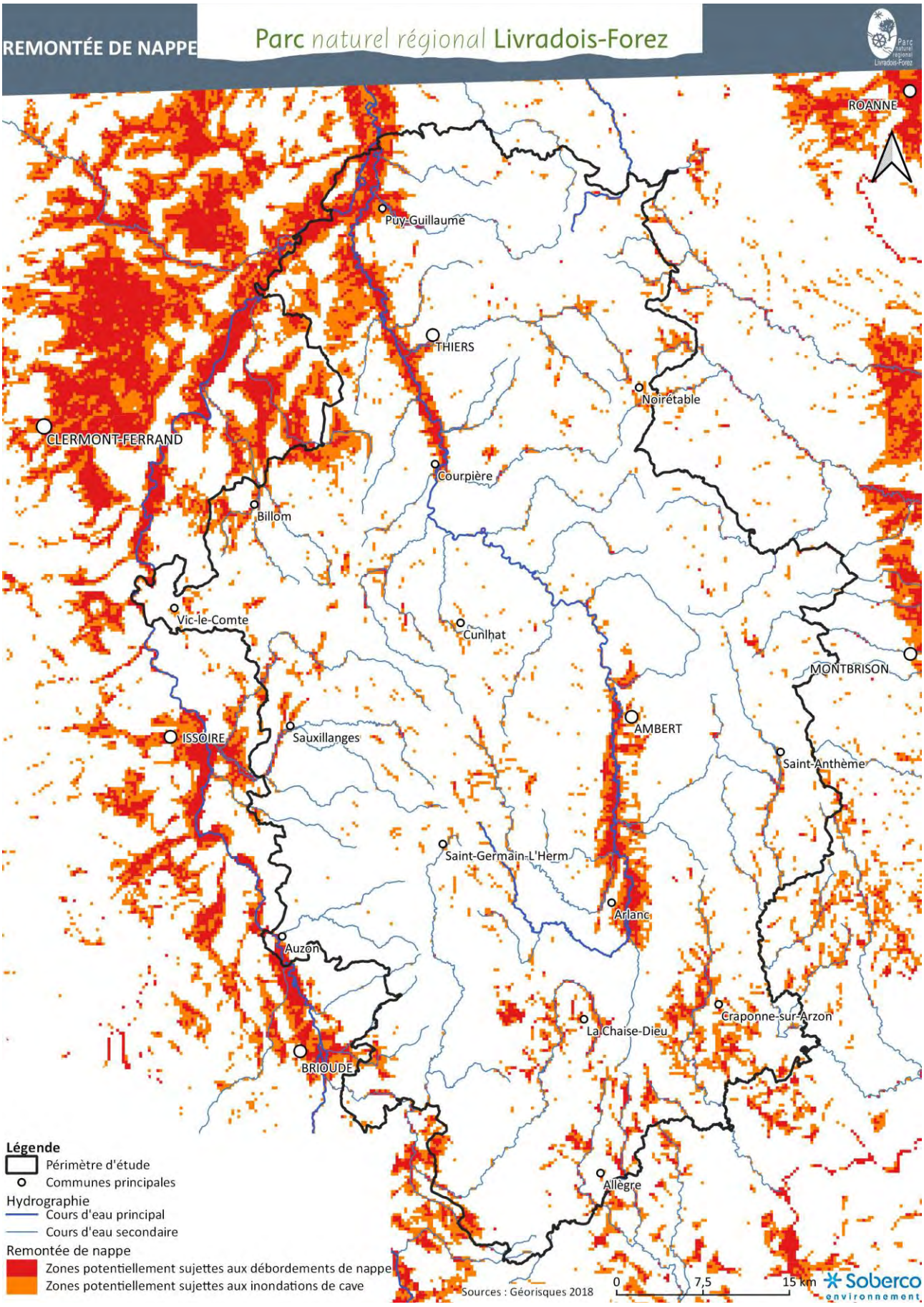
REMONTÉE DE NAPPE
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Remontée de nappe
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
Sources : Géorisques 2018
0
7,5
15 km
Soberco environnement

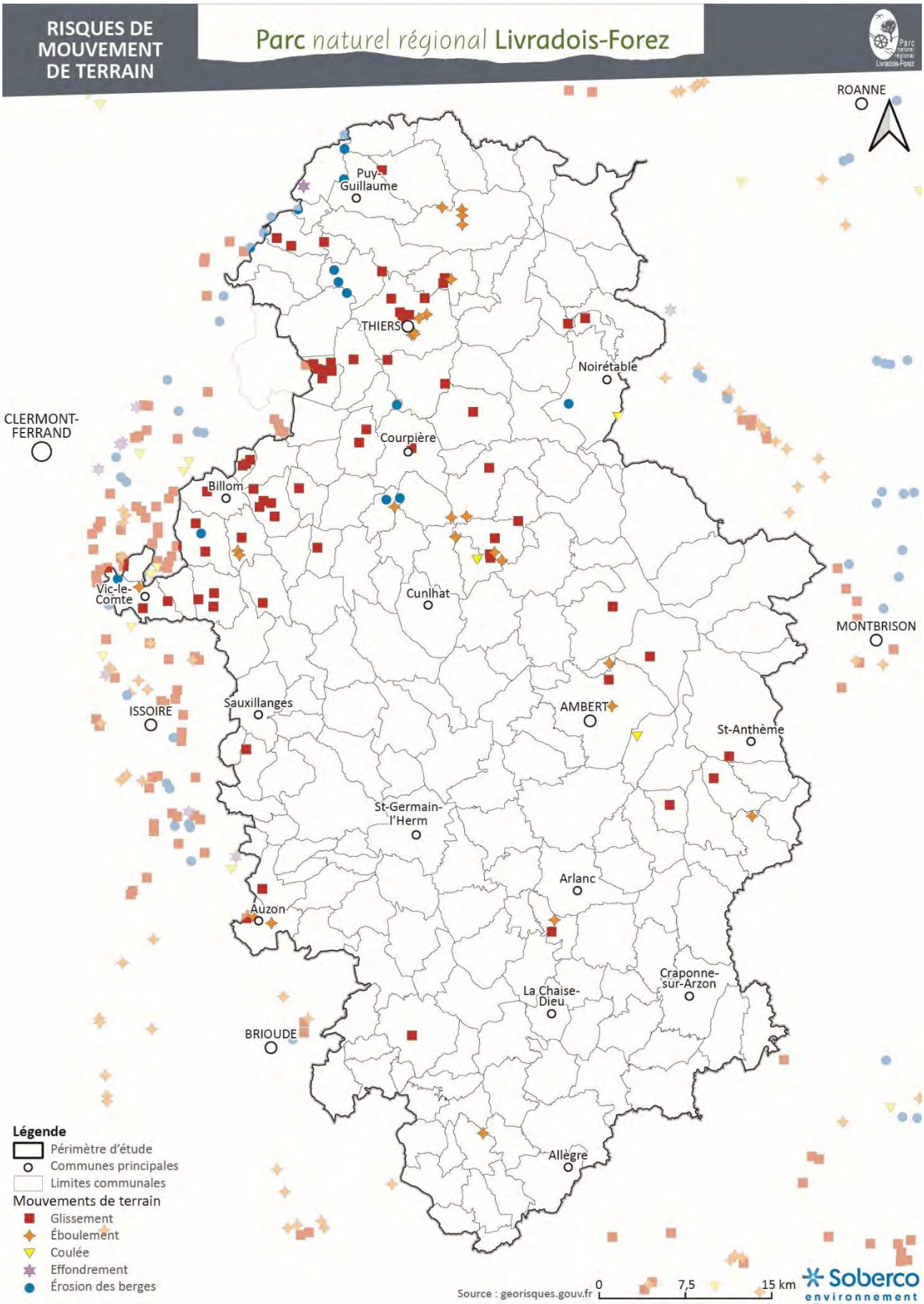
RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Mouvements de terrain
Glissement
Éboulement
Coulée
Effondrement
Érosion des berges
Source : georisques.gouv.fr
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- **Les risques liés au retrait/gonflement des argiles**

Le territoire est partiellement exposé aux phénomènes de mouvements de terrain différentiels liés au retrait gonflement des argiles. Les secteurs concernés par un aléa fort sont localisés dans le Val d'Allier et le Billomois, tandis que les aléas moyens sont rencontrés dans la basse vallée de la Dore entre Courpière et Puy-Guillaume et la plaine d'Ambert. Le changement climatique devrait accentuer ce risque et engendrer une augmentation des dommages associés.

- **Le risque d'exposition au radon**

La quasi-intégralité des communes du territoire présente un potentiel radon de catégorie 3, ce qui signifie qu'elles disposent de formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Le Val d'Allier et la plaine Entre Dore et Allier présentent un potentiel plus faible (catégorie 1). Le radon est un gaz incolore, inodore et radioactif émis naturellement par les roches granitiques ; lorsque le radon s'accumule dans une maison, il pose un risque pour la santé.

- **Les risques d'incendie de forêt**

L'importance de ses surfaces boisées rend le territoire vulnérable au risque incendie de forêt, notamment en période estivale. Ce risque est présent, sans toutefois être évalué. Aucun document de prévention des risques, qui cible prioritairement les territoires exposés à des niveaux de risque importants et à une pression foncière fort, n'a été réalisé pour l'instant.

Le changement climatique en cours risque d'augmenter les risques du fait des modifications des conditions météorologiques : la végétation devient plus sèche, l'absence de pluie, mêlée à une hausse précoce des températures, accroît la fragilité des massifs et le risque de départ de feu est alors plus fort.

- **Le risque sismique**

Deux niveaux de sismicité concernent le territoire :

  - Un secteur de sismicité modérée sur une moitié nord-ouest;
  - Un secteur de sismicité faible sur la frange est et le quart sud-est.

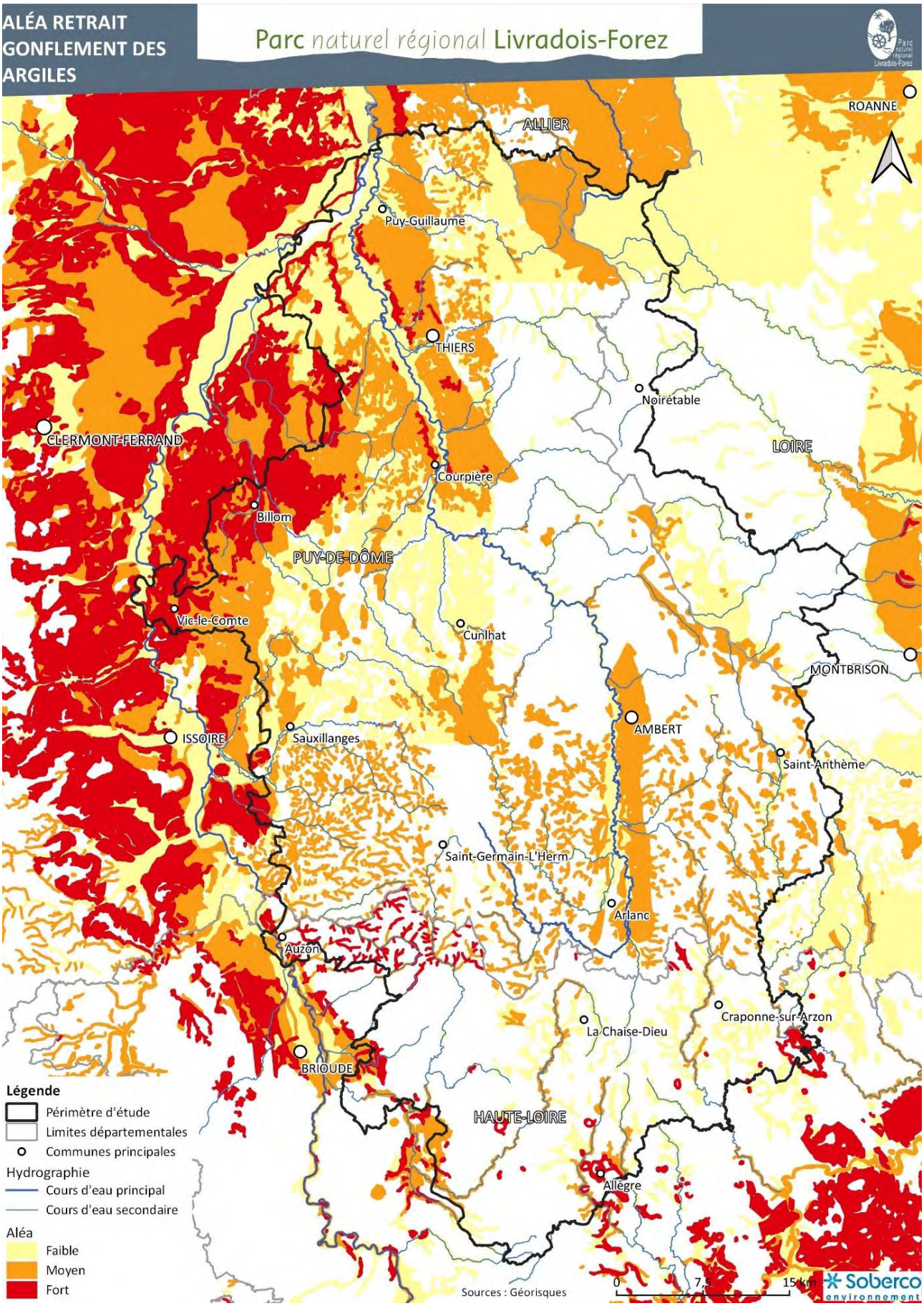
ALÉA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
LOIRE
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
PUY-DE-DÔME
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
HAUTE-LOIRE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Communes principales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Aléa
Faible
Moyen
Fort
Sources : Géorisques
0
7,5
15 km
Soberco environnement

RISQUES NATURELS

Parc naturel régional Livradois-Forez

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION

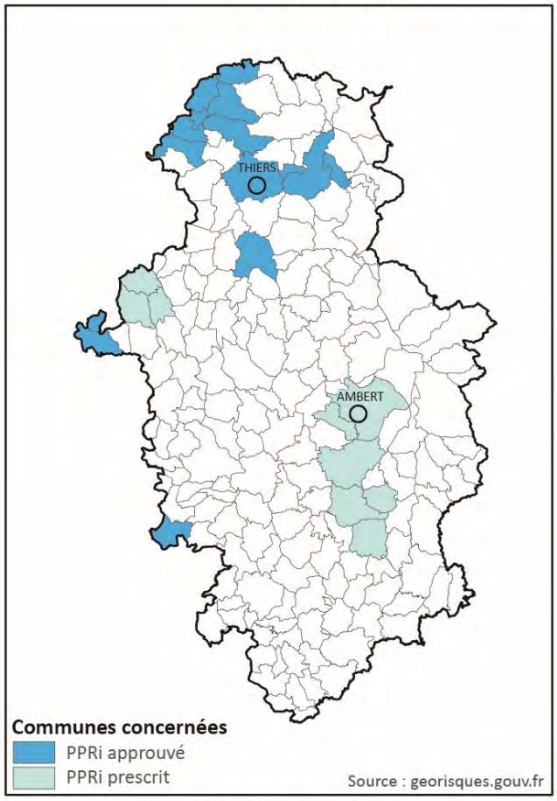

RISQUE DE FEUX DE FORÊT

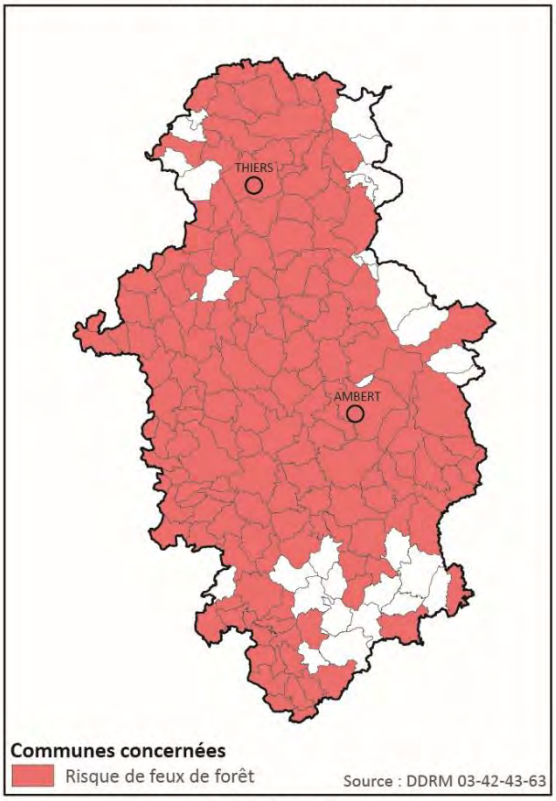

POTENTIEL RADON

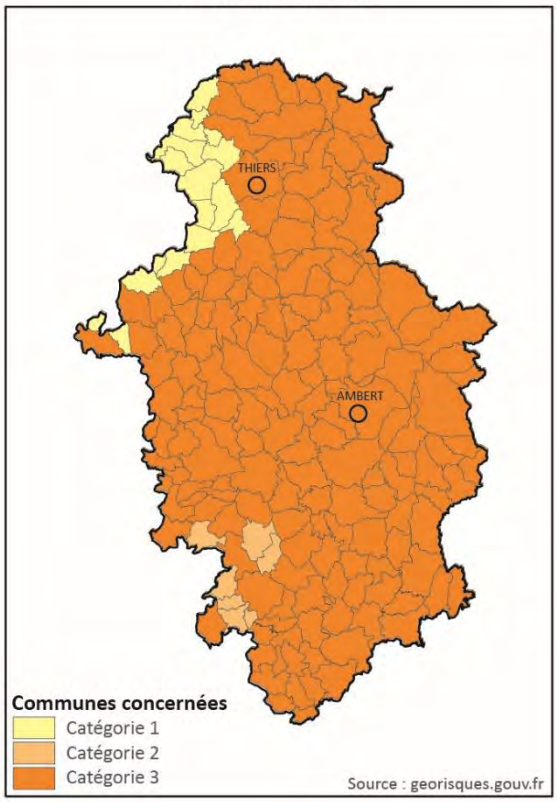

ALÉA SISMIQUE

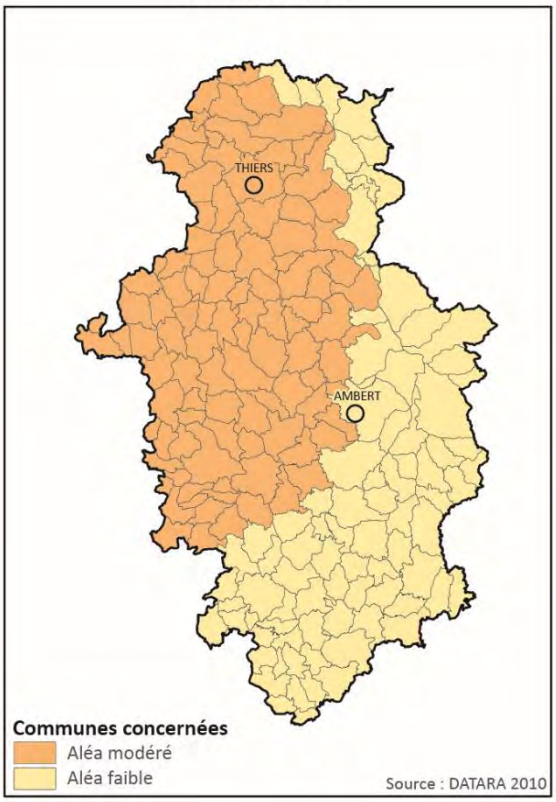

0 10 km 20 km

Soberco environnement

6.1.2 Des risques technologiques plus localisés

- **Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**

Sur les 147 ICPE recensées au sein du territoire, 84 sont concernées par un régime de type enregistrement et 63 par un régime de type autorisation. Les ICPE liées à des activités industrielles ou de transports sont essentiellement localisées dans la vallée de la Dore et de la Durolle, tandis que les autres ICPE relèvent d'activités agricoles sur le reste du territoire.

Le site pharmaceutique EuroApi (Ex Sanofi Chimie), localisé à Vertolaye, est une **installation Seveso seuil haut**. Un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été approuvé le 4 avril 2014 et concerne trois communes : Vertolaye, Marat et Bertignat.

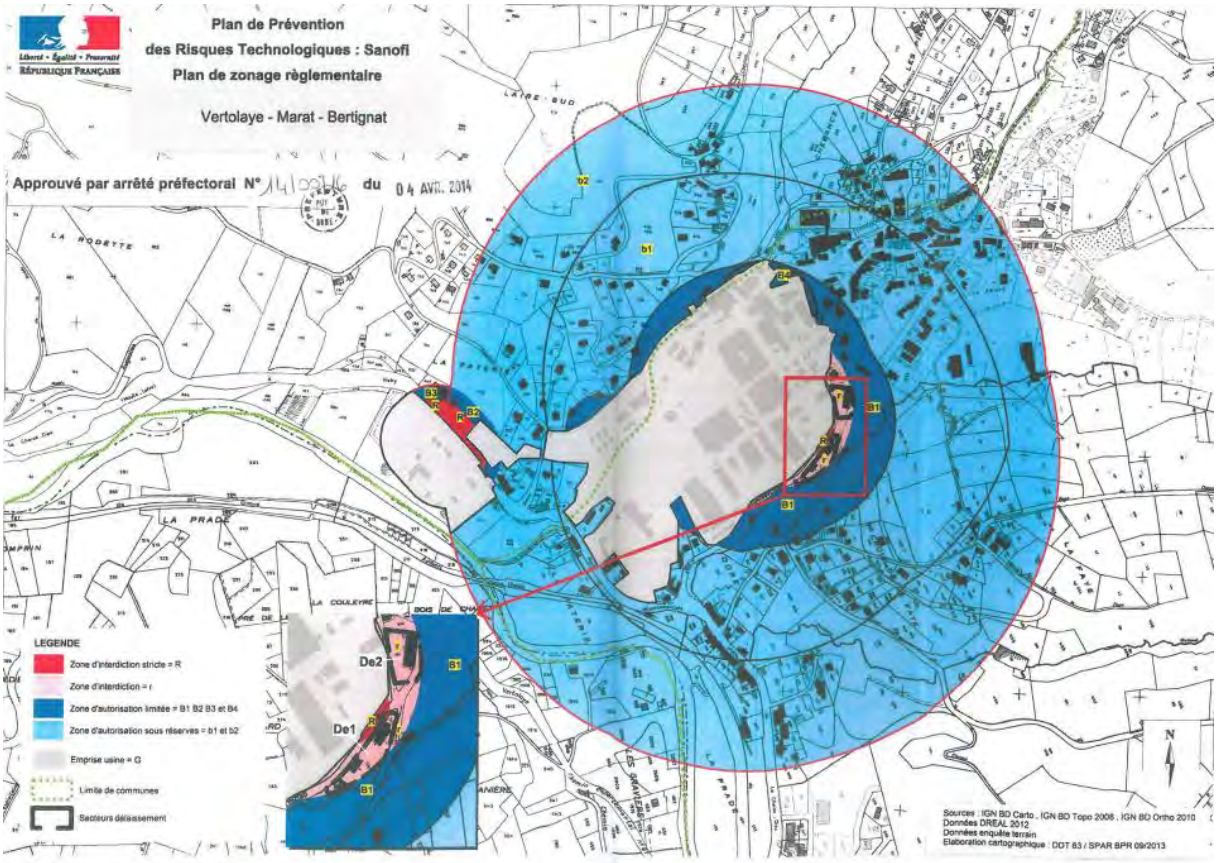

Figure 10 PPRT Sanofi 4/04/2014

L'établissement industriel Titanobel, localisé sur la commune de Moissat (à proximité du territoire), dispose également d'un PPRT, approuvé le 8 novembre 2011, qui concerne 2 communes du territoire : Glaine-Montaigut et Reignat.

- **Le risque lié au transport de matières dangereuses**

Par risque de transport de matières dangereuses (TMD), on entend des accidents au cours du transport de produits, que ce soit par le réseau routier, le réseau ferroviaire ou bien les canalisations. À ces accidents sont associés différentes conséquences, tels qu'une explosion, un incendie ou la formation d'un nuage toxique. Ces effets, peuvent entraîner des conséquences humaines (exposition à l'accident) et environnemental (détérioration de l'écosystème, pollution des nappes phréatiques), ainsi qu'économique (activités voisines mise à mal, réseaux de transports endommagés ou détruits).

Sur le territoire, les risques liés au transport de matières dangereuses sont associés à l'A89, aux voies ferrées et aux canalisations de gaz. 48 communes sont concernées selon les deux axes : celui de l'A89 et celui de la RD906 le long de la vallée de la Dore.

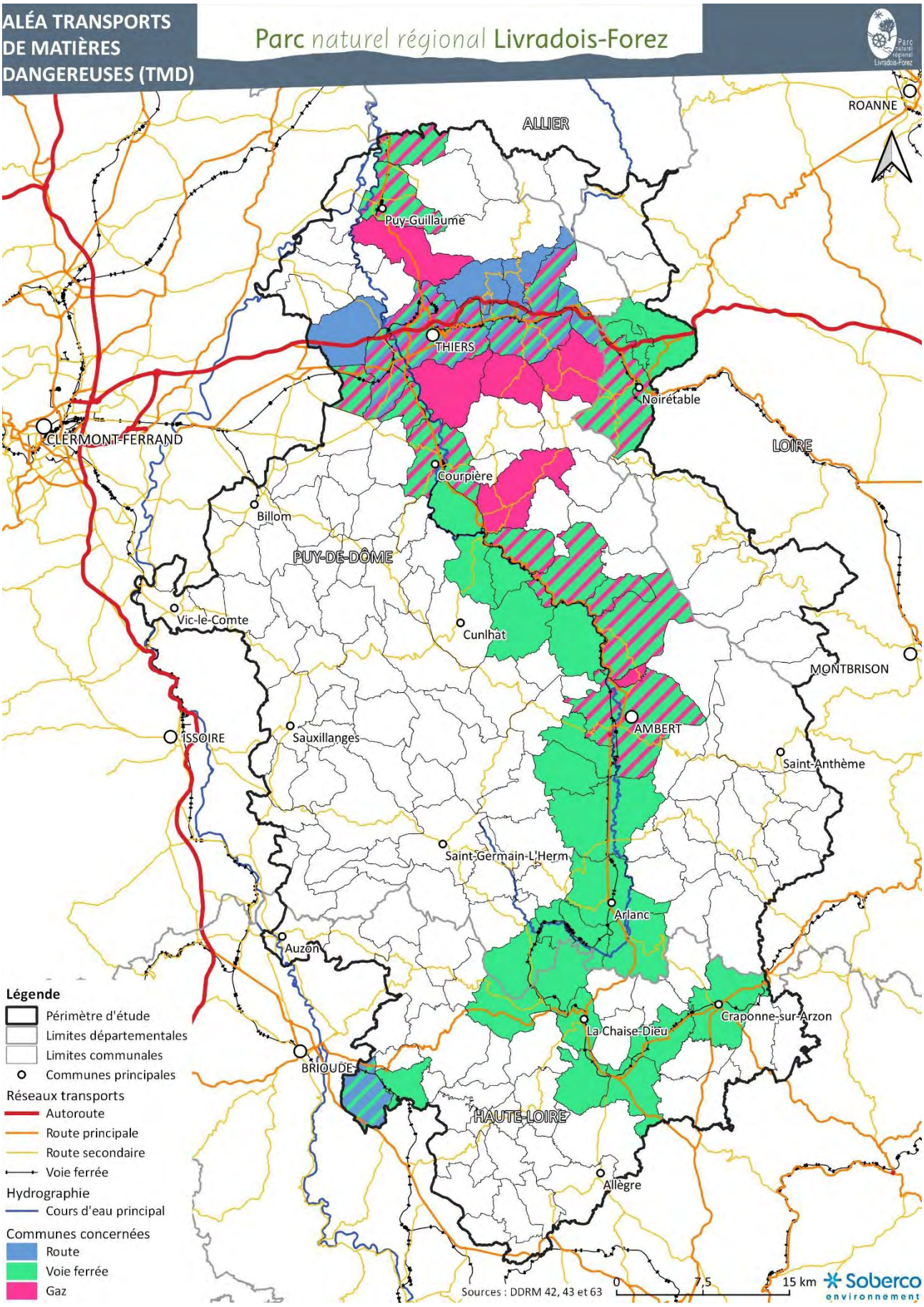
ALÉA TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
LOIRE
Courpière
Billom
PUY-DE-DÔME
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
HAUTE-LOIRE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Limites communales
Communes principales
Réseaux transports
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
Hydrographie
Cours d'eau principal
Communes concernées
Route
Voie ferrée
Gaz
Sources : DDRM 42, 43 et 63
0
7,5
15 km
Soberco environnement

Les communes situées sur l'axe Thiers/Noirétable sont triplement concernées par ce risque et présentent un nombre important de personnes exposées, du fait de la concentration de constructions dans la vallée de la Durolle.

Les canalisations de gaz induisent un risque lié au transport de matières dangereuses pour les communes de la vallée de la Durolle, mais également celles de la vallée de la Dore jusqu'à Ambert.

Les voies ferrées traversant le territoire bénéficient d'un classement au titre du transport de matières dangereuses dans les dossiers départementaux des risques majeurs, mais ces axes ne supportent plus aucun trafic fret depuis 2020.

- **Le risque lié à la rupture de barrage**

12 communes du Val d'Allier à l'ouest, et de la plaine Entre Doret Allier au nord-ouest du territoire sont concernées par l'onde de submersion du barrage de Naussac (classe A, hauteur supérieure à 20 m), soumis à plan particulier d'intervention (PPI) en Lozère (cf. carte).

- **Le risque minier**

Le risque minier est ponctuellement présent sur le territoire. Les communes de Chavaniac-Lafayette et de La Chapelle-Bertin sont notamment concernées par des anciennes mines de plomb, dans la vallée de la Senouire. Les communes d'Auzelles et de Cunlhat sont également concernées du fait de la présence d'anciennes mines de plomb argentifères. Les communes d'Augerolles et d'Olliergues accueillent également d'anciennes mines de plomb (cavité de la Pause). Nombre de ces anciennes mines constituent aujourd'hui des sites stratégiques pour les chauves-souris. D'anciennes mines d'uranium sont également recensées sur les communes de Lavoine, Saint-Priest-la-Prugne, Ris et Lachaux.

Les communes d'Aubusson-d'Auvergne, Brousse, Courpière, Champagnat-le-jeune, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Aman-Roche-Savine, Saint-Gervais-sous-Meymont, Saint-Martin-des-Ollières, Sauriat et Volore-Ville ont été concernées par des exploitations minières et peuvent alors présenter ce risque.

Enfin, de nombreuses cavités souterraines sont recensées sur le territoire, sans toutefois avoir une origine minière.

- **Les sites et sols pollués**

Les informations de l'administration concernant des pollutions avérées ou suspectées (BASOL), fait l'état de 50 sites recensés sur le territoire. Ils sont majoritairement localisés dans les principaux pôles (Thiers, Courpière, Ambert) et associés aux secteurs industriels tels que la vallée de la Durolle.

Le secteur de Saint-Priest-la-Prugne / Lachaux présente un grand nombre de sites pollués ou potentiellement pollués en lien avec l'ancienne mine d'uranium exploitée jusqu'en 1980. Les origines des pollutions sont diverses (hydrocarbures, solvants, métaux et métalloïdes (arsenic) relatifs au traitement des métaux et à l'exploitation minière, ou encore des benzène et dérivés (BTEX : Somme de benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes). Les risques concernent la pollution des nappes de la Durolle, de la Dore, de la Besbre et de l'Allier, du fait de la densité des sites et sols pollués localisés sur le territoire.

Plusieurs Secteurs d'Information sur les sols (SIS) sont alors définis, et recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement.

En raison d'un fort passé industriel, le territoire présent de nombreux anciens sites industriels. La base de données BASIAS, qui recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols, identifie une concentration de sites sur les communes de Peschadoires, Thiers, Saint-Rémy-sur-Durolle et La Monnerie-le-Montel, mais également à Noirétable, Courpière, Saint-Priest-la-Prugne, Ambert, Billom et Craponne-sur-Arzon.

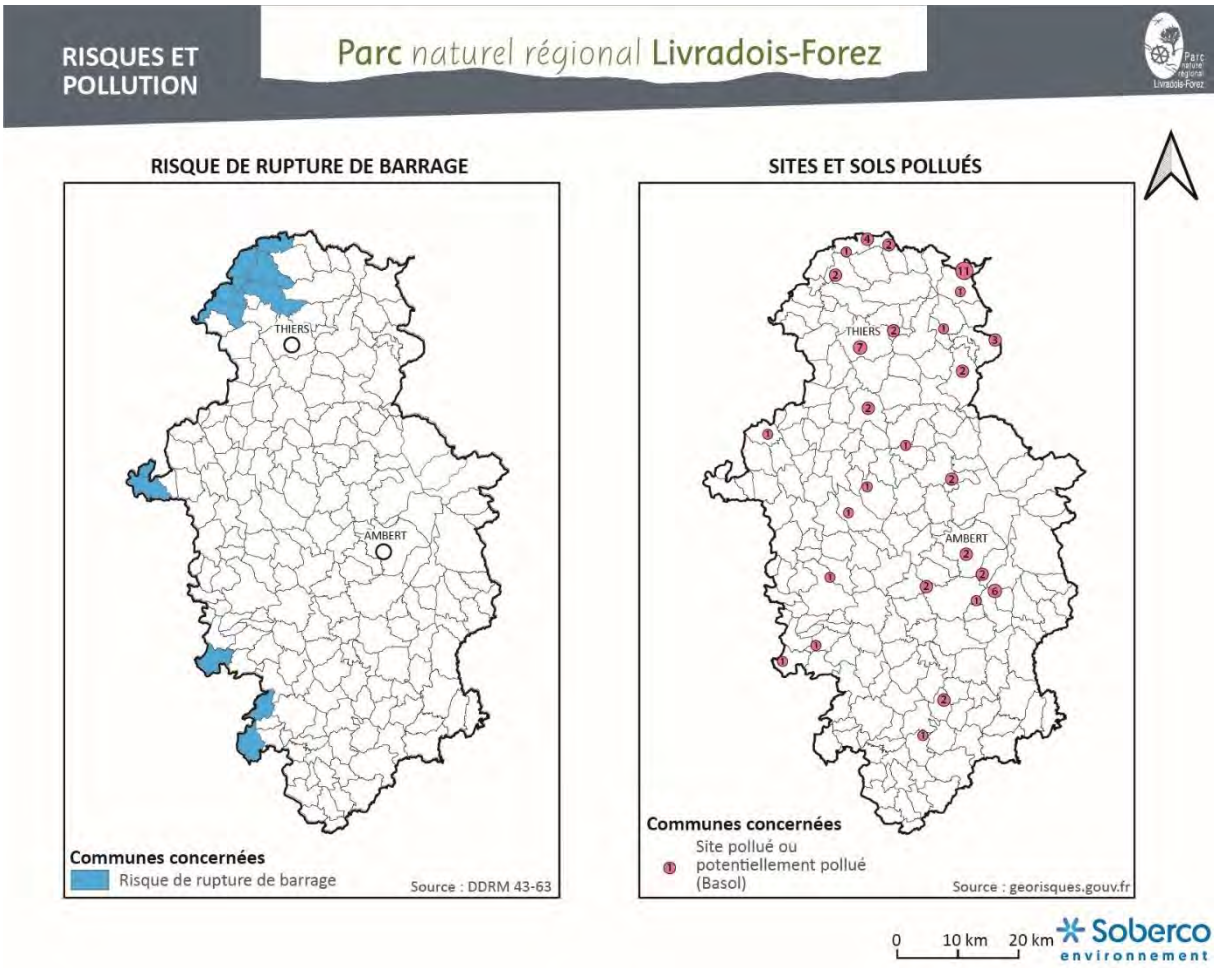

6.2 Un territoire concerné par des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques

6.2.1 Des nuisances sonores localisées

Le territoire présente une ambiance acoustique peu dégradée, mais qui peut toutefois l'être dans les traversées urbaines des principales infrastructures. Les principales sources de bruit sont associées essentiellement au trafic routier, mais les activités de survol aérien, industrielles ou agricoles peuvent ponctuellement occasionner des nuisances acoustiques.

- **Les nuisances liées au trafic routier**

Les infrastructures classées au titre des infrastructures sonores sont relativement peu nombreuses sur le territoire et concernent :

- En classe 2 (niveaux sonores entre 6h-22h compris entre 76 et 81 dB et de 22h-6h compris entre 71 et 76 dB, le tout pour une surface affectée de 250 m de part et d'autre de l'infrastructure) : l'A 89, qui supporte un trafic d'environ 24 000 véhicules/jour (TMJA 2019). 10 communes sont traversées par l'A 89 (Celles-sur-Durolle, Cervières, Chabreloche, Les Salles, Noirétable, Orléat, Palladuc, Peschadoires, Saint-Rémy-sur-Durolle et Thiers). L'infrastructure est toutefois relativement éloignée des zones habitées, même si quelques hameaux ou constructions dispersées se trouvent à proximité.
- En classe 3 (niveaux sonores entre 6h-22h compris entre 70 et 76 dB et de 22h-6h compris entre 65 et 71 dB, le tout pour une surface affectée de 100 m de part et d'autre de l'infrastructure) :

- La RD 2089, présentant un trafic d'environ 24 000 véhicules/jour, traverse les zones urbanisées des communes de Thiers et de Peschadoires et induit une exposition importante des habitants aux nuisances. Ce sont environ 800 personnes qu sont exposés au bruit pour un Ld > 62 dB(A)[57] et environ 1 400 pour Ld > 68 dB(A)[58] (PBBE Route Départementales du Puy-de-Dôme – Révision pour la période 2019 – 2023).
- La RD 906, entre Ris et Sauviat, supporte un trafic d'environ 2 500 véhicules/jour et traverse notamment les villes ou villages de Puy-Guillaume, Paslières, Néronde-sur-Dore et Courpière, pour lesquels l'exposition des riverains aux nuisances est importante. Sur le reste de son tracé, bien qu'elle ne soit pas classée, la RD 906 traverse d'autres villages en plein centre : Olliergues, Marsac-en-Livradois, Arlanc.
- La RN 102 traverse Sainte-Eugénie-de-Villeneuve, mais peu de constructions sont localisées à proximité de l'infrastructure.
- La RD 212 et la RD 229, à l'ouest de Billom, mais peu de constructions sont implantées à proximité des infrastructures.
- La RD 225, en périphérie sud de Vic-le-Comte, avec quelques constructions implantées en bordure de la voie.

o En classe 4 (niveaux sonores entre 6h-22h compris entre 65 et 70 dB et de 22h-6h compris entre 60 et 65 dB, le tout pour une surface affectée de 20 m de part et d'autre de l'infrastructure) :

- La RD 906, dans la traversée d'Ambert,
- La RD 2089, dans la traversée de La Monnerie-le-Montel.

Les nuisances sonores liées au trafic routier sont les plus importantes au droit des traversées des zones urbanisées les plus importantes, tels que Thiers, Peschadoires, Courpière et Ambert. Le nombre de personnes exposées à des nuisances importantes n'est pas évalué mais peut être important, même si les seuils de gêne ne semblent pas être dépassés la nuit en raison d'un trafic plus faible.

Les nuisances sonores liées au trafic ferroviaire est relativement faible du fait, soit d'un trafic modéré sur la ligne Clermont/Thiers, soit de l'absence de trafic régulier de voyageurs sur la ligne du Livradois-Forez.

- **Les nuisances liées au trafic aérien**

D'après l'arrêté du 22 juillet 2013, le Plan de Prévention du Bruit (PEB) de l'aérodrome de Clermont-Ferrand d'Auvergne ne concerne pas directement le Livradois-Forez. Néanmoins, des survols aériens peuvent être sources de nuisances ponctuelles sur le territoire.

L'aérodrome d'Ambert, qui ne dispose pas d'un plan de prévention du bruit, propose, via l'aéroclub, de multiples activités (école de pilotage, voltige, saut en parachute …) pouvant être sources de nuisances sonores ponctuelles sur le territoire.

[57] Valeur limite nocturne
[58] Valeur limite sur l'ensemble de la journée

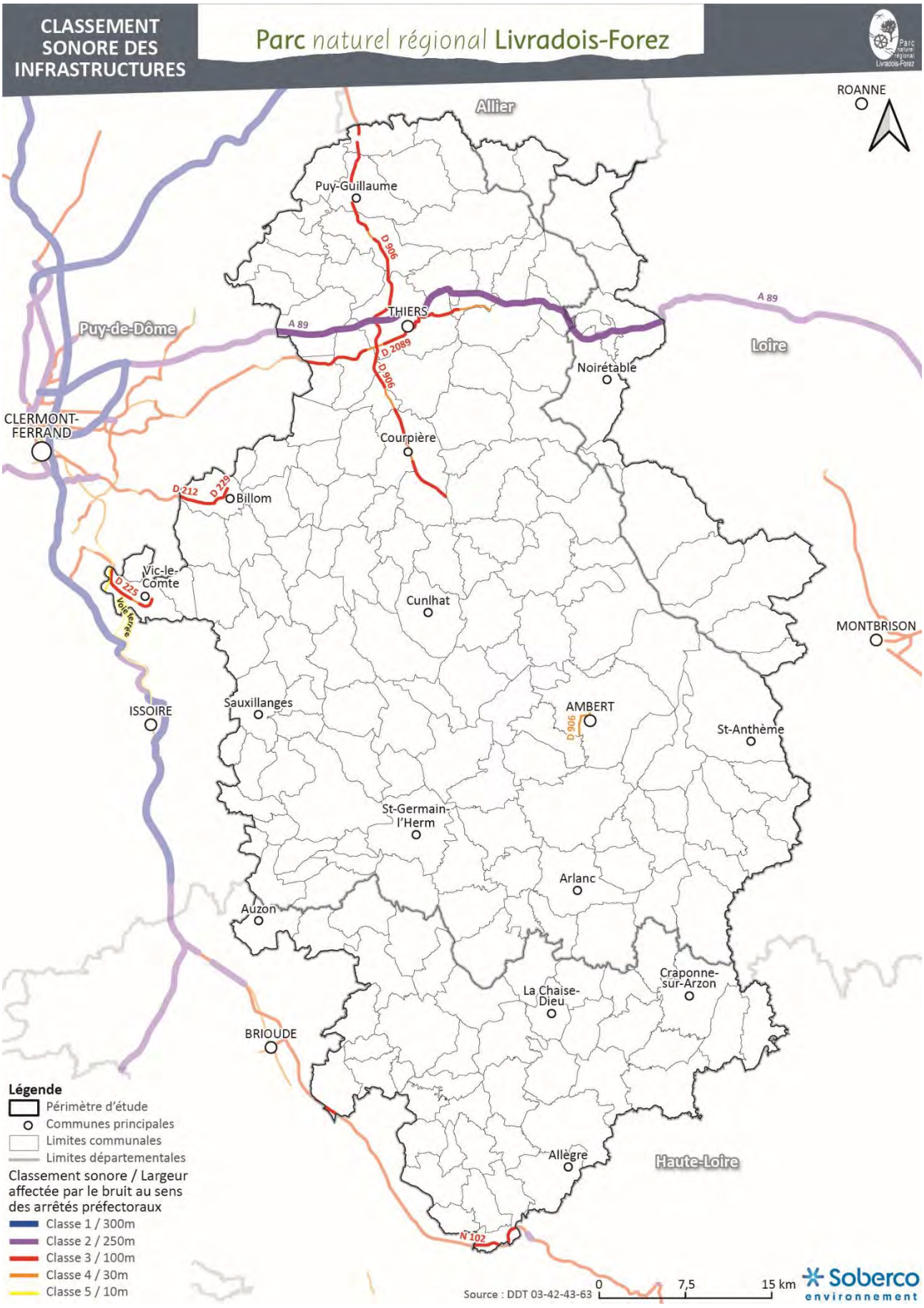
CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
Allier
Puy-Guillaume
D 906
THIERS
A 89
Puy-de-Dôme
D 2089
D 906
Noirétable
Loire
CLERMONT-FERRAND
Courpière
D 212
D 229
Billom
Vic-le-Comte
D 225
Voie verte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
D 906
St-Anthème
St-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Haute-Loire
N 102
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Classement sonore / Largeur affectée par le bruit au sens des arrêtés préfectoraux
Classe 1 / 300m
Classe 2 / 250m
Classe 3 / 100m
Classe 4 / 30m
Classe 5 / 10m
Source : DDT 03-42-43-63
0
7,5
15 km
Soberco environnement

6.2.2 Une bonne qualité de l'air

La qualité de l'air du territoire est très peu altérée et les niveaux d'exposition des habitants aux principaux polluants sont relativement faibles. Les secteurs les plus exposés concernent l'axe de la RD906 et celui de l'A89, où le trafic routier est le plus important et où la densité de population est plus élevée. Les habitants à proximité des axes routiers sont alors exposés aux émissions de NO2 et de particules fines (PM2.5 et PM10). En janvier 2022, un arrêté préfectoral a été pris à l'échelle de département du Puy-de-Dôme relatif aux mesures d'urgence prises dans le cadre de l'épisode de pollution aux particules fines

À l'inverse, l'exposition à l'ozone est plus importante dans les secteurs plus ruraux et en altitude (influence de l'altitude sur l'intensité du rayonnement ultra-violet favorable à la formation de ce polluant secondaire).

Une station de surveillance de la qualité de l'air est installée sur le site de Prabouré (commune de Saint-Anthème). Elle suit les concentrations de polluants tels que l'ozone et les particules PM2,5. Aucun dépassement des seuils règlementaires n'a été observé jusqu'à présent. Les autres stations les plus proches sont installées à Clermont-Ferrand et à Issoire, mais ne reflètent pas la situation rencontrée sur le territoire.

Outre le trafic routier, les autres sources de pollutions atmosphériques rencontrées sur le territoire sont liées :

- Au chauffage domestique avec la combustion de bois et de fioul, en raison des nombreuses habitations utilisant ce moyen de chauffage. Les polluants émis sont des particules fines (PM10 et PM2.5), ainsi que les Composées Organiques Volatiles Non Méthaniques (COVNM).
- À l'activité industrielle : la vallée de la Durolle et celle de la Dore accueillent de nombreuses industries qui peuvent émettent divers polluants atmosphériques (COVNM, NOx).

6.2.3 La collecte des déchets

- **La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective**

La collecte des déchets ménagers et de la collecte sélective est organisée par 8 établissements publics distincts :

- 4 communautés de communes : Thiers Dore et Montagne, Ambert Livradois Forez, Loire Forez Agglomération et Pays d'Urfé.
- 4 syndicats :
  - SICTOM Issoire Brioude : pour les communes de la communuaté d'Agglomération du Pays d'Issoire, et des communautés de communauté Mont'Arverne, Auzon Communauté, Brioude Sud Auvergne, Rives du Haut-Allier.
  - Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) : pour les communes des communautés de communes Entre Dore et Allier, Billom Communauté, Mond'Averne et Plaine Limagne.
  - SICTOM des Monts du Forez : pour les communes de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et de la communauté de communes des Rives du Haut Allier.
  - SICTOM Sud Allier : pour les communes de la communauté d'Agglomération de Vichy.

EXPOSITIONS DE POLLUANTS

Parc naturel régional Livradois-Forez

OZONE O_3

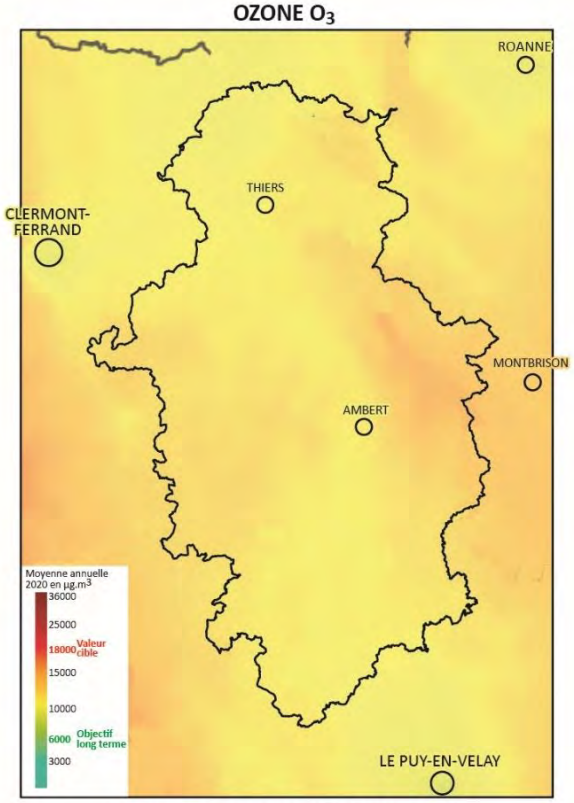

DIOXYDE D'AZOTE NO_2

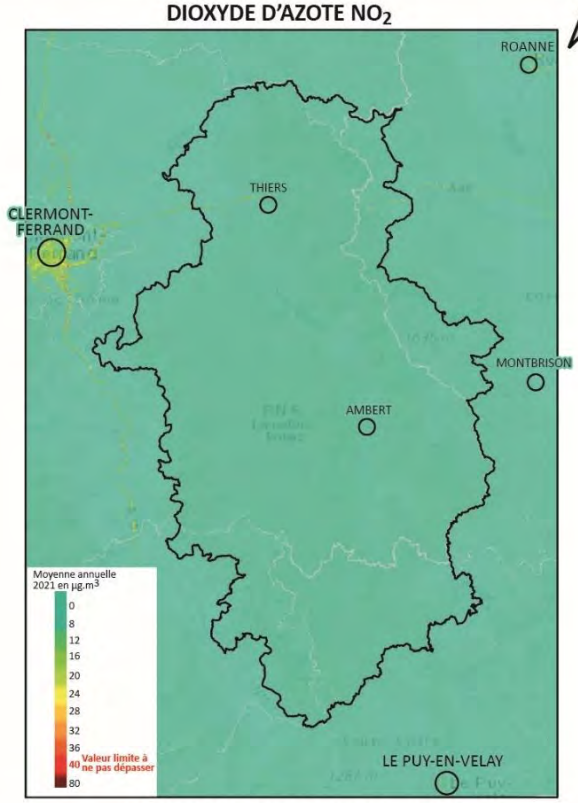

PARTICULES EN SUSPENSION $PM_{2,5}$

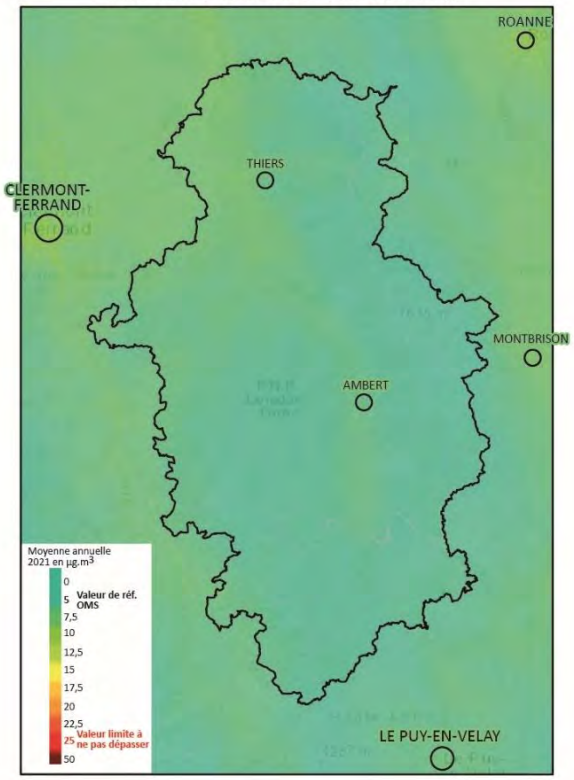

PARTICULES EN SUSPENSION PM_{10}

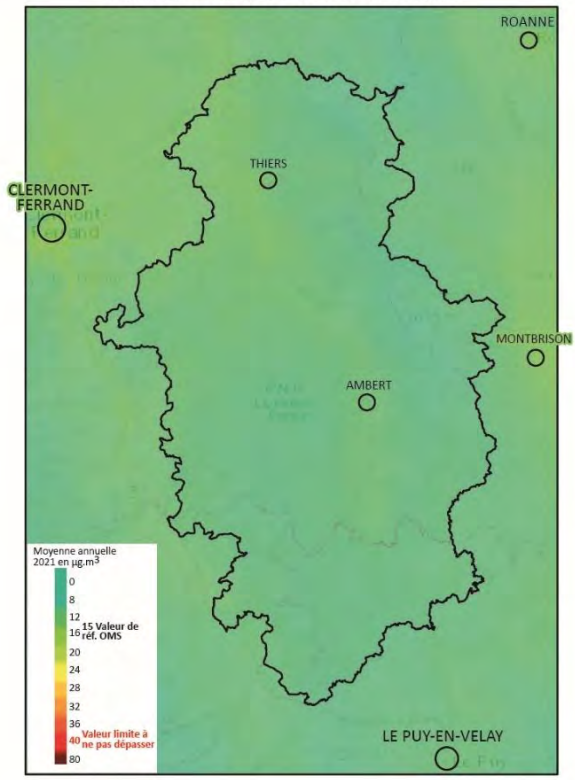

Source : Atmo AURA

0 10 km 20 km

Soberco environnement

La collecte des déchets se fait globalement en ramassage en porte à porte pour les déchets ménagers et en points d'apports volontaires pour la collecte sélective. En outre, 17 déchetteries sont mises à disposition des habitants et Loire Forez Agglo propose un service de déchetteries mobiles.

Globalement, les volumes d'ordures ménagères collectés ont tendance à diminuer depuis les années 2010. Cette baisse se manifeste de façon disparate sur le territoire, avec pour exemple une baisse de près de 17 % pour la communauté de communes Ambert Livradois-Forez et une baisse de 2 % pour le SICTOM Issoire Brioude sur la période 2010 – 2020 (RPQS Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, 2020).

6.3 Une gestion des déchets externalisée

L'ensemble des syndicats et communauté de communes ou d'agglomération présents sur le périmètre d'étude s'inscrivent dans une politique d'une meilleure gestion et réduction des déchets.

6.3.1 Le traitement des déchets

- **Les déchets ménagers et assimilés**

Le traitement des déchets est réalisé en dehors du territoire. Les déchets sont collectés par secteurs avant de rejoindre les centres de traitement.

- *Communautés de Communes de Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez, Syndicat du Bois de l'Aumone, SICTOM Issoire Brioude*

Les déchets collectés sur les territoires de Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez sont regroupés au droit de 3 centres de tri (Le Poyet à Ambert, Courpière et Thiers) avant d'être envoyés en centre de valorisation et de traitement, au pôle Vernéa, localisé à Clermont-Ferrand.

Les déchets collectés sur le territoire du Syndicat du Bois de l'Aumone sont regroupés au quai de transfert de Vertaizon avant d'être envoyés au pôle Vernéa.

Les déchets collectés sur le territoire du SICTOM Issoire-Brioude sont regroupés aux centres de transfert d'Issoire ou de Vieille-Brioude avant d'être également envoyés au pôle Vernéa.

Vernéa constitue un **pôle de valorisation des déchets**, qui a pour mission de traiter les déchets ménagers et assimilés ainsi que quelques déchets d'activités économiques, du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire. Le pôle Vernéa a été conçu dans le cadre d'une délégation de service public confié par le VALTOM à la société Vernéa, filiale du groupe SUEZ, pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service du site en novembre 2013.

Ce pôle intègre plusieurs unités :

- Une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles
- Une unité de valorisation biologique (compostage et méthanisation)
- Une unité de valorisation énergétique
- Une unité de stabilisation biologique

Au sein de Vernéa ce sont environ 76 % des déchets entrants qui sont valorisés et permettent de produire :

- 6 000 tonnes de compost
- 3 700 tonnes de métaux ferreux et non-ferreux
- 102 500 MWh d'électricité
- 28 500 tonnes de mâchefers (résidus d'incinération) utilisées en sous-couche routière.

- *SICTOM des Monts du Forez*

Les déchets sont collectés et rassemblés au quai de transfert de Craponne-sur-Arzon, qui est géré par le SICTOM, pour ensuite y être transportés au **centre de traitement mécano-biologique d'ALTRIOM**, situé sur la commune de Polignac en Haute-Loire.

Ce pôle a développé un système de tri industriel permettant de valoriser au maximum les ordures ménagères et de limiter la part d'incinération ou d'enfouissement. De cette façon les ordures ménagères résiduelles peuvent être traitées soit au sein de l'usine d'incinération pour une valorisation énergétique ou non ; soit en installation de tri-compostage, pour séparer la fraction valorisable des OMR, ou encore en installation de stockage des déchets ultimes pour stockage.

- *Loire Forez Agglomération*

Les déchets sont regroupés aux quais de transfert de Montbrison ou de Böen-sur-Lignon selon les secteurs, puis les ordures ménagères résiduelles sont enfouies au sein de l'une des deux **installations de stockage des déchets non dangereux** (ISDND) :

  - à Maillet (département de l'Allier) pour la zone nord (au nord de Saint-Bonnet-le-Courreau), exploitée par la société COVED.
  - à Roche-la-Molière (département de la Loire) pour les zones centre et sud (au sud de Roche), exploitée par la société SATROD (Suez).

- *Communauté de communes du Pays d'Urfé et SICTOM Sud-Allier*

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé adhère au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR) qui assure la gestion du traitement des déchets : enfouissement, recyclage, valorisation. Les déchets sont regroupés au quai de transfert de Sainte-Agathe-de-Bouteresse avant d'être envoyés à l'unité de valorisation énergétique de Lucane à Bayet.

Pour les communes du SICTOM Sud Allier, les ordures ménagères résiduelles sont également envoyées à **l'usine d'incinération de Bayet**. Au sein de l'UIOM de Bayet, les déchets (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals et déchets de soins à risques infectieux), y sont valorisés.

- **Les déchets industriels et du BTP**

- *Accueil en déchetteries*

Certaines déchetteries, notamment celle de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, excluent le dépôt de déchets de la part des professionnels. D'autres déchetteries les tolèrent, comme pour les communes relevant du SICTOM Issoire-Brioude, de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et du SICTOM des Monts du Forez.

Au sein de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, les déchets de type gravats sont, valorisés et réutilisés sur des plateformes industrielles, agricoles ou du bâtiment, proches de la région. Tandis que ceux de type électrique, sont démantelés, leurs composants sont séparés puis recyclés.

Les déchetteries du SICTOM Issoire-Brioude sont équipées pour la collecte de déchets spécifiques, comme les D.E.E.E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, les D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et les D.M.S. (Déchets Ménagers Spéciaux).

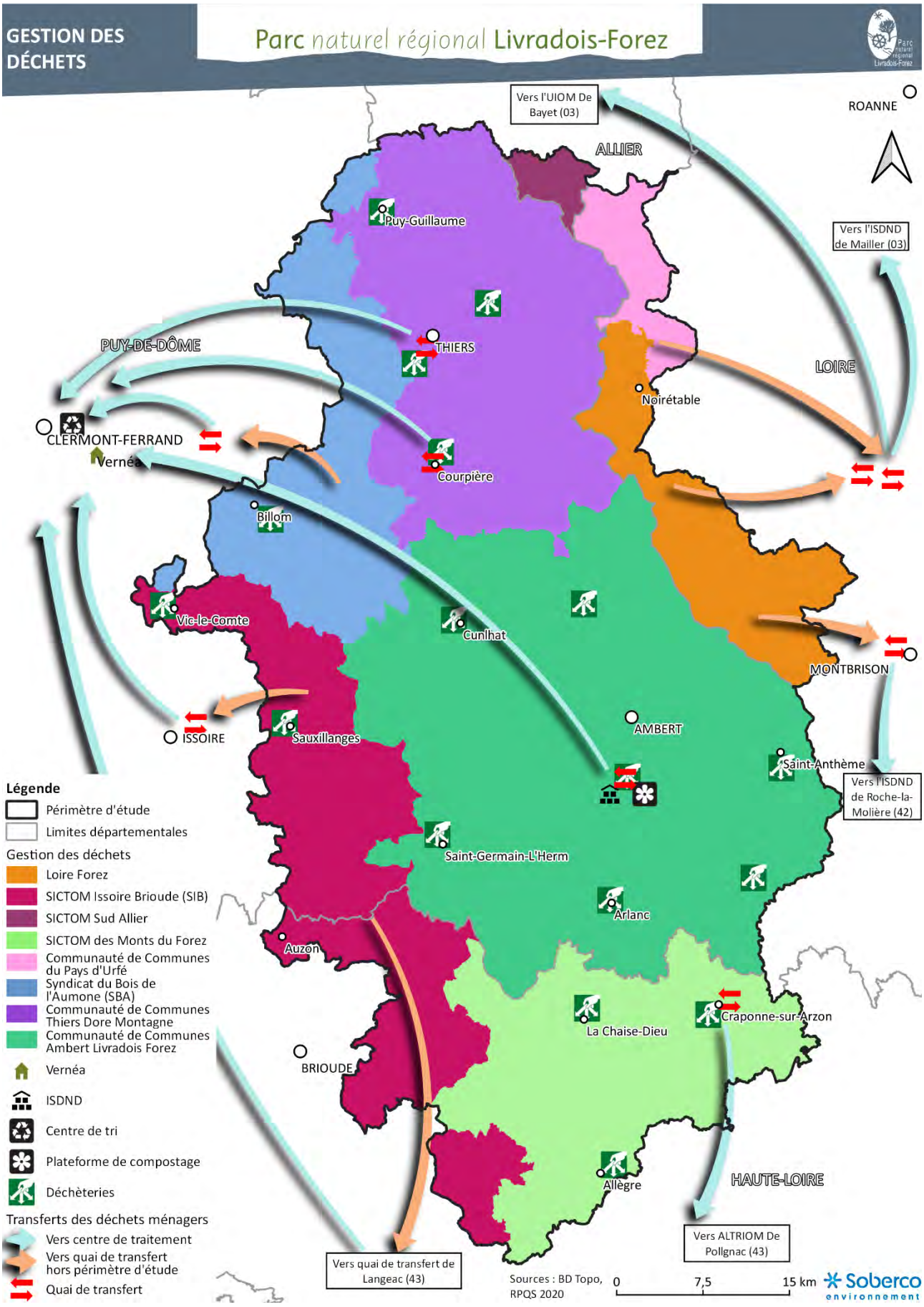
GESTION DES DÉCHETS
Parc naturel régional Livradois-Forez
Vers l'UIOM De Bayet (03)
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
Vers l'ISDND de Mailler (03)
PUY-DE-DÔME
THIERS
LOIRE
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Vernéa
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Vers l'ISDND de Roche-la-Molière (42)
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
La Chaise-Dieu
Craponne-sur-Arzon
BRIOUDE
Allègre
HAUTE-LOIRE
Vers ALTRIOM De Pollgnac (43)
Vers quai de transfert de Langeac (43)
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Gestion des déchets
Loire Forez
SICTOM Issoire Brioude (SIB)
SICTOM Sud Allier
SICTOM des Monts du Forez
Communauté de Communes du Pays d'Urfé
Syndicat du Bois de l'Aumone (SBA)
Communauté de Communes Thiers Dore Montagne
Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
Vernéa
ISDND
Centre de tri
Plateforme de compostage
Déchèteries
Transferts des déchets ménagers
Vers centre de traitement
Vers quai de transfert hors périmètre d'étude
Quai de transfert
Sources : BD Topo, RPQS 2020
0
7,5
15 km
Soberco environnement

- *Stockage*

Depuis que la compétence de traitement des déchets a été transférée au VALTOM, la communauté de communes Ambert Livradois-Forez exploite et gère l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) du Poyet à Ambert pour le compte du VALTOM et réalise diverses opérations de traitements (exploitation générale du site, gestion du quai de transfert des ordures ménagères, exploitations des casiers et des équipements).

L'ISDND d'Ambert peut accepter certains des déchets non autorisés en déchetteries, c'est le cas notamment de l'amiante. Il accueille notamment les déchets d'activités économiques triés, de la terre et des cailloux, des déchets d'espaces verts, des refus de broyage automobile et des encombrants.

- **Les déchets verts**

Une grande partie des déchets verts est collectée par les déchetteries avant d'être envoyée vers la plateforme de compostage du Poyet à Ambert.

Afin de réduire l'apport massif de déchets verts au sein des déchets résiduels, les structures gestionnaires sont nombreuses à mettre en place des composteurs individuels ou partagés. Cette démarche permet d'une part d'alléger la collecte et le transport des déchets ménagers et d'autre part de valoriser ces déchets verts sous la forme de compost, par paillage ou par broyage pour les déchets encombrants.

Les déchets verts sont une cible prioritaire au sein des déchetteries et leur apport dans les déchetteries est globalement à la baisse, en raison notamment des nombreuses solutions alternatives qui sont proposés aux habitants.

6.4 Un cadre de vie plutôt favorable à la bonne santé

6.4.1 Les déterminants de la santé

La santé est définie par l'organisation mondiale de la santé comme un « état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Au-delà de la persistance de nombreuses maladies et de l'émergence de nouvelles pathologies, cette définition fait notamment référence à des maux auxquels les populations sont de plus en plus confrontées : cancers, asthme, maladies cardio-vasculaires, stress, etc...

De nombreux facteurs liés à notre environnement physique, social et économique, influencent notre santé. Ils sont communément dénommés « déterminants de la santé ».

Une conception globale de la santé selon 4 catégories de déterminants		
Famille de déterminants	**Exemples de déterminants**	**Principales caractéristiques**
Biologie humaine	Facteurs individuels, génétiques et biologiques, tels que l'âge, le sexe, les caractéristiques héréditaires.	Facteurs généralement non modifiables.
Environnements	Facteurs environnementaux liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols,…	Facteurs non modifiables individuellement mais qui constituent des leviers d'action pour promouvoir la santé via des politiques publiques adaptées.
	Facteurs environnementaux liés au cadre de vie: habitat, aménagement du territoire, transports, équipements et services publics,…	
	Facteurs environnementaux liés à l'entourage social : famille, amis, emploi, pauvreté, soutien social,…	
Habitudes de vie	Facteurs comportementaux relevant de décisions individuelles : comportements à risque, addictions, alimentation, travail, culture, éducation, activités physiques, comportement sécuritaire,…	Facteurs modifiables qui relèvent de décisions individuelles mais fréquemment influencées par l'environnement socio-culturel.
Organisation des soins de santé	Facteurs liés au système de soins : accessibilité et qualité de l'offre de soins tant préventifs que curatifs : soins de santé primaire, services spécialisés,…	Facteurs influencés par les politiques de santé et l'environnement socio-culturel.

Figure 11 Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants - Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé 2014

En santé publique, un déterminant de santé est un facteur qui influence l'état de santé d'une population, soit de façon isolée, soit en association avec d'autres facteurs. Il peut s'agir de facteurs individuels (âge, sexe, patrimoine génétique, comportement …), socio-économiques (accès au logement, à l'emploi, à la culture, à l'éducation …), environnementaux (qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement sonore …), politiques (urbaines, habitat, transport, emploi …)

L'urbanisme de planification et opérationnel, la santé et l'environnement constituent trois dimensions complexes dont de nombreuses variables sont reliées via des mécanismes plus ou moins directs. Toutefois, au regard de l'évolution des enjeux sanitaires, les choix d'aménagement des territoires constituent des leviers incontournables pour promouvoir la santé des populations.

6.4.2 Les facteurs environnementaux, sources d'exposition aux habitants

- **Exposition aux pollutions atmosphériques**

Une des principales sources de pollution atmosphérique rencontrée sur le territoire concerne le transport routier. Les émissions de polluants sont modérées sur le territoire et concernent davantage les zones urbanisées de la vallée de la Dore (axe routier de la RD 906) et le bassin thiernois.

Sur le reste du territoire, le trafic routier est modéré et les principaux axes routiers sont éloignés des centres-bourgs, ce qui limite l'exposition directe des habitants à ces pollutions atmosphériques.

D'autres sources de pollution contribuent de manière diffuse à la qualité de l'air générale. L'utilisation du fioul ou du bois par le parc de logements est par exemple à l'origine d'émissions de polluants (particules fines, NOx).

- **Exposition aux espèces allergènes**

Le caractère allergisant des pollens dépend de leur composition chimique et de la capacité à rentrer en contact avec les voies respiratoires et les yeux. Le risque allergène est relativement faible sur le territoire. L'ambroisie est encore peu présente sur les massifs, mais se développe en plaine et dans les vallées.

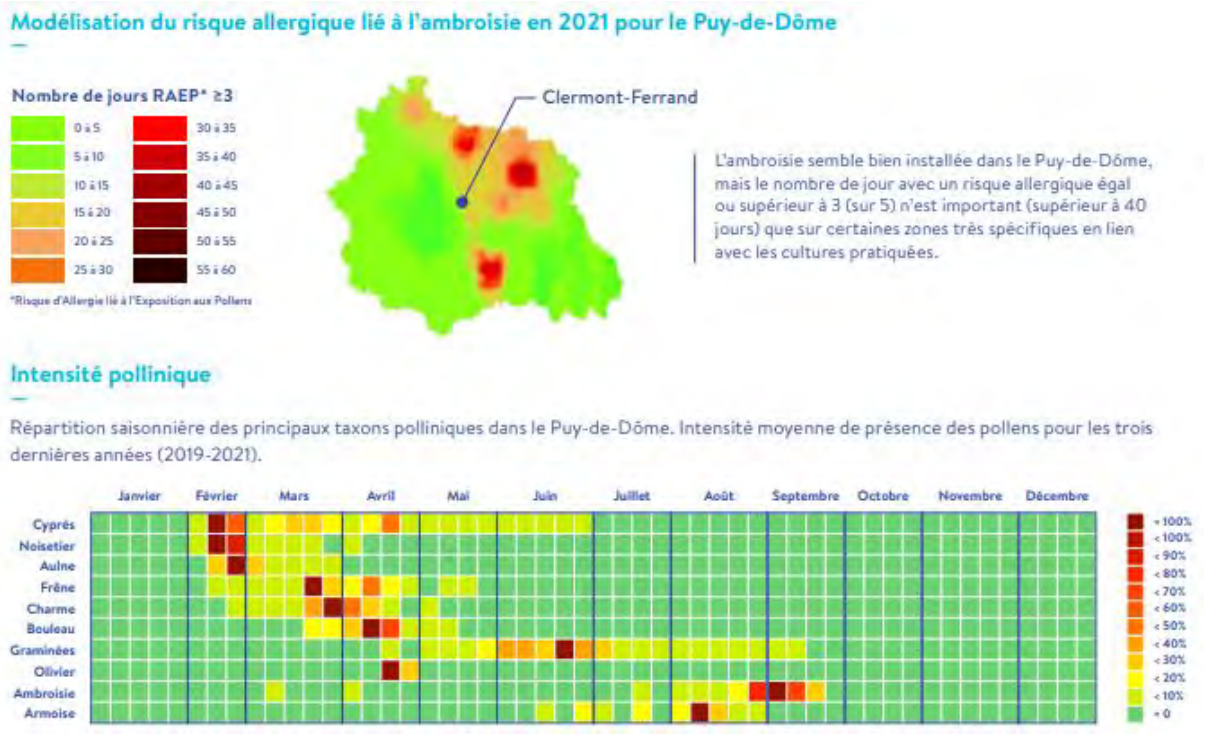

Modélisation du risque allergique lié à l'ambroisie (Bilan Puy de Dôme 2021)

- **Exposition aux produits phytosanitaires**

La part plus importante des surfaces cultivées dans la plaine Entre Dore et Allier et le Val d'Allier pourrait potentiellement être un facteur d'exposition des riverains aux phytosanitaires. Aucune étude sur les niveaux d'exposition est disponible sur le territoire. Néanmoins, la présence de nitrates a été révélée dans les eaux prélevées destinées à l'alimentation en eau potable (captage prioritaire de Vinzelles).

- **Exposition aux rayonnements ionisants**

Le radon est un élément que l'on retrouve naturellement dans le milieu, son émission se fait sous la forme d'un gaz inodore et incolore. La formation de ce gaz rare et radioactif, provient de la désintégration radioactive de deux éléments présents dans la croûte terrestre, l'uranium et le radium. Le radon est classé comme cancérogène pour le poumon, en France il est responsable de 5 à 12 % des cancers pulmonaires. C'est la 2ème cause de cancer du poumon, derrière le tabac.

Sur le Livradois-Forez, une grande partie présente un potentiel radon de catégorie 3. Le taux de mortalité par cancer observé sur l'Auvergne est toutefois proche de la moyenne nationale.

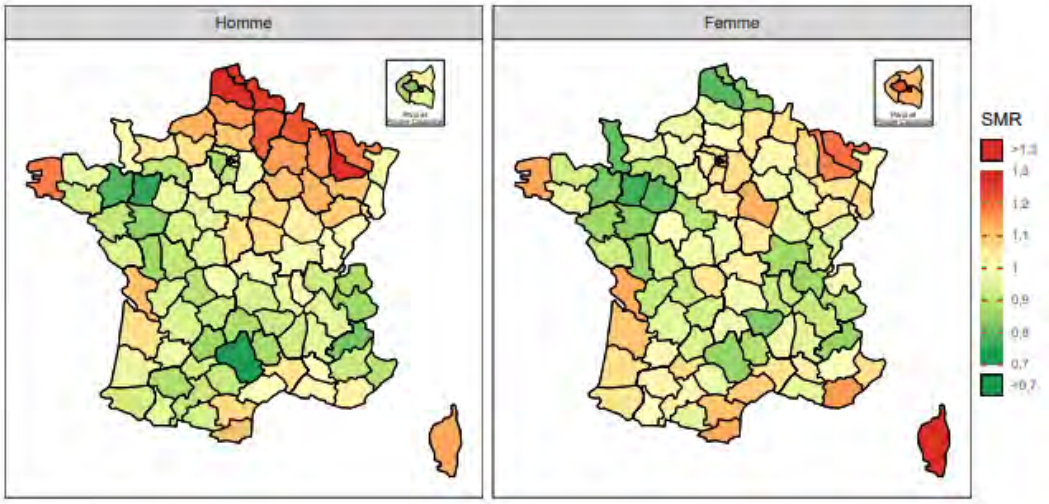

Rapports standardisés de mortalité (SMR) pour le cancer du poumon 2007-2014 (Santé Publique France)

- **Exposition aux champs électromagnétiques**

Les champs électromagnétiques (CEM) sont des rayonnements électriques et magnétiques statiques non ionisants, donc peu énergétiques, dont les fréquences sont comprises entre 0Hz et 300Ghz. Il a été montré que les champs de 50Hz présentaient un risque non négligeable pour la santé humaine. Ils peuvent avoir des effets directs (réactions cutanées, malaises, troubles visuels…) et provoquer, entre autres, à plus ou moins long terme, des maladies neurodégénératives, des maladies cardio-vasculaires et des troubles du rythme cardiaque et des cancers.

Les CEM suscitant des interrogations et inquiétudes concernant leurs impacts sur la santé sont ceux principalement issus des lignes à haute tension et des antennes relais pour téléphone mobile. Une ligne à haute tension de 225 kV produit par exemple en moyenne un champ magnétique de 4,3µT. Conformément aux recommandations de l'Union Européenne, la limite d'exposition de la population au champ électromagnétique est de 100µT et 5kV/m (pour une fréquence de 50Hz), ce qui correspond à la fréquence moyenne des lignes haute tension.

Le Livradois-Forez est traversé par une ligne à très haute tension (225 kV) en frange ouest du territoire, reliant les postes électriques de Practlaux dans l'Allier à celui d'Issoire, puis de celui d'Issoire à celui de Lignat.

Quelques lignes à haute tension (63 kV) traversent le territoire, reliant principalement les villes de Thiers, d'Ambert avec les villes périphérique d'Issoire et Clermont-Ferrand. De nombreux sites radioélectriques pour la téléphonie mobile maillent le territoire.

- **Exposition au bruit**

La gestion des nuisances sonores est un enjeu important de santé publique. En effet, être exposé à des bruits trop élevés de manière répétée peut avoir des effets néfastes pour la santé, la gêne occasionnée provoquant généralement du stress et une perturbation du sommeil.

A l'exception des infrastructures de transport, le territoire est relativement **exempt de sources de bruit important**. Toutefois, du fait de leur positionnement relativement éloigné des villes et villages, l'exposition des habitants au bruit est très faible, à l'exception de quelques traversées urbaines.

- **La qualité de l'eau potable**

La qualité de l'eau est un paramètre indispensable aux bonnes conditions de santé publique. En effet, en dehors des pollutions accidentelles pouvant avoir un caractère toxique (pollutions aux métaux lourds principalement), la concentration élevée de certains éléments comme les composés azotés peut entrainer des troubles divers (troubles gastriques, rénaux…).

La qualité de l'eau distribuée au sein du territoire est bonne, mais il subsiste des pollutions ponctuelles provenant des pressions agricoles, sur des secteurs à enjeux tels que la plaine Entre Dore et Allier. En effet, des problèmes de nitrates ont pu être identifiés sur les communes de Charnat, Crevant-Laveine, Cunlhat, Limons, Puy-Guillaume, Ris et Vinzelles. La présence d'arsenic est également relevée dans le massif du Livradois.

6.4.3 Le contexte sanitaire général

- **Taux de mortalité**

D'après l'état des lieux santé environnement, en Auvergne Rhône-Alpes entre 2009 et 2015, le taux de mortalité toutes causes est de 63 542 en moyenne annuelle (31 543 chez les femmes et 31 999 chez les hommes). Le taux standardisé pour 100 000 habitants est de 738.8 décès et il est inférieur à celui observé en France métropolitaine (1 013.9).

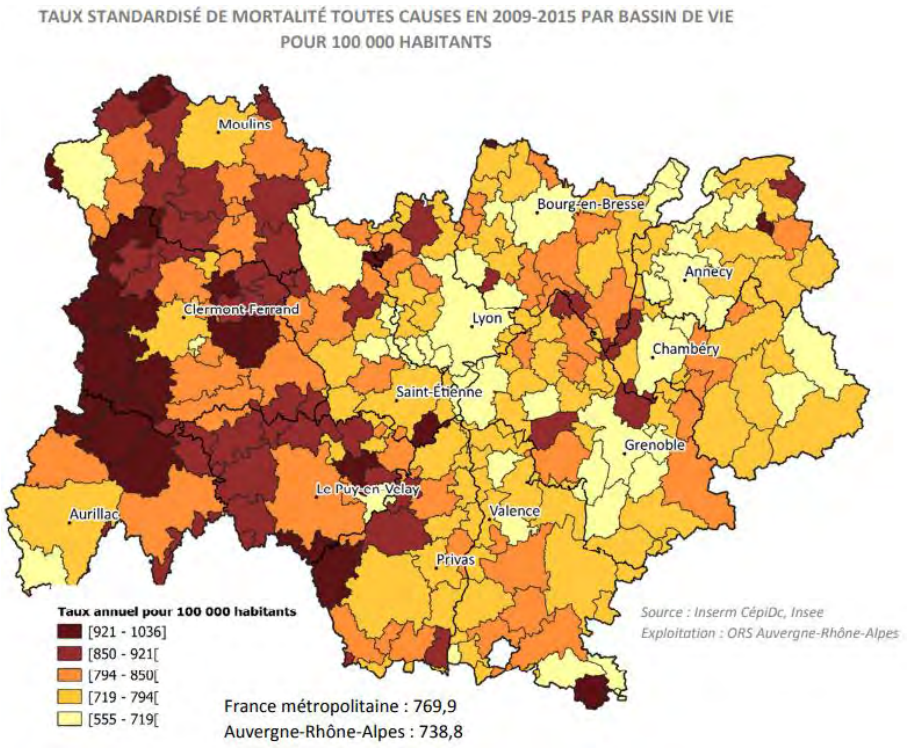

Taux standardisé de mortalité toutes causes

Les territoires isolés et ruraux semblent être ceux pour lesquels le taux standardisé y est le plus fort. Le centre du territoire compte des taux de mortalité élevés, entre 798 et 850, mais ces taux sont en moyenne ceux de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Au sujet des décès prématurés, c'est-à-dire ceux intervenus avant 65 ans, la région Auvergne Rhône-Alpes compte 11 212 décès prématuré en moyenne annuelle (3 636 chez les femmes et 7 576 chez les hommes), soit un taux standardisé de 166.7 pour 100 000 habitants, lui-même inférieur à celui à l'échelle de la France métropolitaine (187.3).

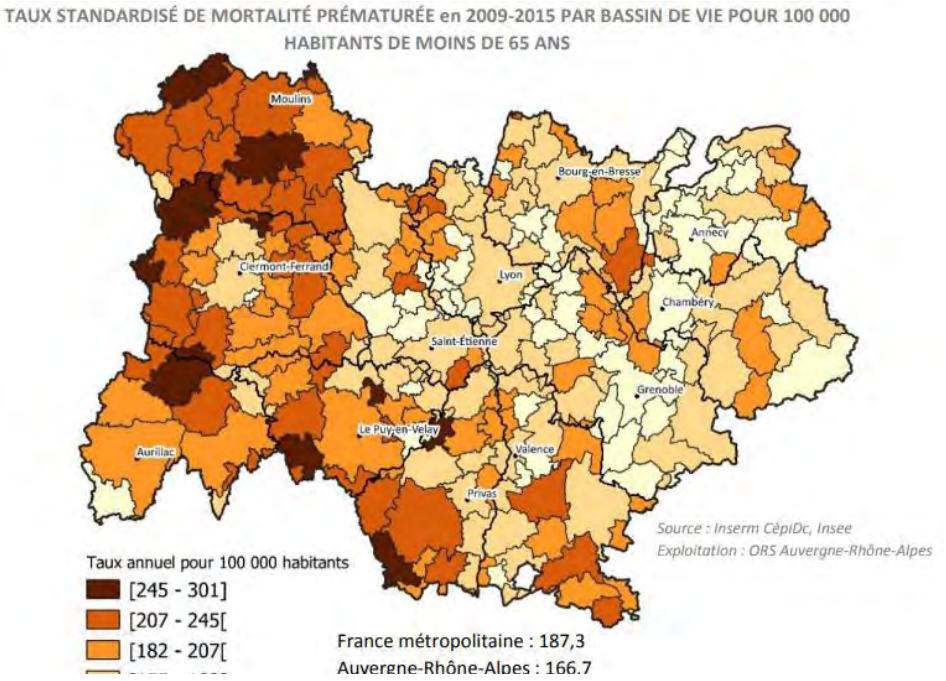

Taux standardisé de mortalité prématurée

- **Les cancers**

La part de mortalité due au cancer en Auvergne Rhône-Alpes, représente environ 27.5 % des décès. Le taux standardisé en Auvergne Rhône-Alpes est de 210.8 décès pour 100 000 habitants, ce taux est plus faible qu'en France métropolitaine (223.7). Sur le territoire, les taux sont proches de la moyenne nationale.

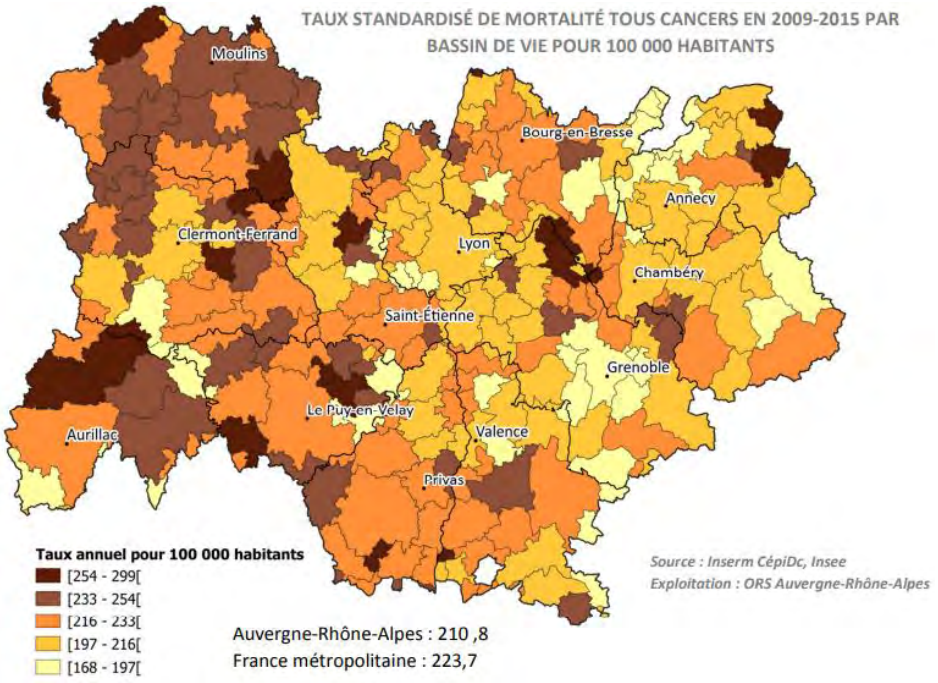

Taux standardisé de mortalité tous cancers

- **Obésité, maladies cardio-vasculaires et diabètes**

Depuis les années 1960, les ménages français consacrent à l'alimentation une part de plus en plus réduite de leur dépense de consommation (20% en 2014 contre 35% en 1960). Parallèlement, la qualité de l'alimentation s'est détériorée en raison de la consommation de plus en plus abondante de produits transformés et de plats préparés.

L'évolution de l'alimentation vers des produits transformés, très caloriques et riches en graisses et en sucre, couplée à un mode de vie de plus en plus sédentaire conduisent à un déséquilibre énergétique menant au surpoids et à l'obésité. Selon l'OMS, l'obésité est définie comme une accumulation anormale ou excessive de graisse qui présente un risque pour la santé. L'obésité est aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique dans la mesure où elle favorise fortement la survenue du diabète et des maladies cardio-vasculaires.

Entre 2009 et 2015, ce sont 16 253 personnes qui sont décédées en moyenne chaque année par des maladies cardio-vasculaires. Le taux standardisé régional est de 184.2 décès pour 100 000 habitants et à l'échelle du Livradois-Forez, ce taux est supérieur à la moyenne de la région avec un taux compris entre 217 et 279.

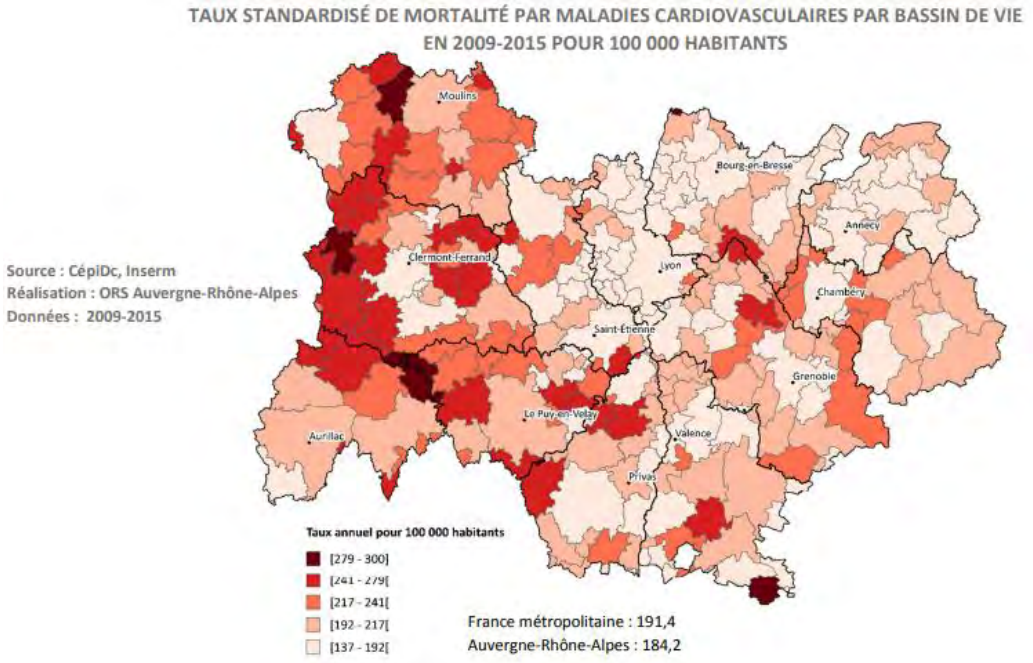

Taux standardisé de mortalité par maladies cardiovasculaires

6.4.4 Caractéristique socio-démographique et cadre de vie

- **L'accès et l'offre de soins**

Selon l'OMS, l'accès au soin se défini comme la capacité à recevoir des soins quand ils sont nécessaires et au bon endroit.

Le territoire dispose de quatre centres hospitaliers, à Thiers, Ambert, Billom et Craponne-sur-Arzon. Afin de bénéficier d'un centre hospitalier régional, les habitants du territoire sont contraints de se rendre à Clermont-Ferrand.

Sur le territoire, la répartition des médecins généralistes est inégale avec des secteurs regroupant de nombreux médecins et d'autres présentant des déserts médicaux. Les médecins généralistes se concentrent sur les villes les plus importantes comme Ambert et Thiers avec respectivement 19 et 33 médecins généralistes (toutes activités et tous modes d'exercice) en 2021. Ailleurs, les communes ayant des médecins généralistes ne dépassent pas un effectif de 7 praticiens (Puy-Guillaume et Craponne-Sur-Arzon) et 13 praticiens pour Vic-le-Comte. Les déserts médicaux sont présents, notamment dans les régions reculées, à l'instar du Livradois, du Forez et des Bois Noirs. Dans ces secteurs, les communes ne disposent pas de médecins généralistes ou voir d'un seul et le temps d'accès à un service y est supérieur comparé au reste du territoire.

En effet, au sein du Bassin de Santé Intermédiaire (BSI) d'Ambert la désertification médicale ressort comme un point de vigilance. Le BSI de Thiers fait l'état du même constat, où la faible densité médicale fait face à une population majoritairement rurale et précaire. De plus, ce secteur est l'un des moins bien équipés de la région en ce qui concernent les places d'hébergement permanent pour les personnes âgées (Etat des lieux et évolution de l'offre médico-sociale, 2018).

- **Le bien-être associé au cadre de vie du territoire**

Le territoire offre des paysages agricoles et forestiers de qualité. Le cadre rural est gage de tranquillité et sérénité, où le grand air permet de réduire le stress que peut offrir une vie citadine.

La période de confinement liée à la pandémie de COVID-19 a permis de faire prendre conscience aux citadins de l'importance de la nature et des grands espaces dans leur vie de tous les jours. Ce sont les territoires en périphérie de Clermont-Ferrand, à l'ouest de la zone d'étude, qui connaissent l'arrivée de ces jeunes citadins, en quête de verdure.

Le Livradois-Forez se prête à la dépense physique *via* de nombreuses activités en plein air. Les sentiers de randonnées sont nombreux et offre des paysages variés. Le cyclisme est aussi une discipline qui est bien développé sur le territoire, avec des itinéraires développés notamment pour le loisir, le sport et le tourisme.

Le territoire est donc favorable à une bonne hygiène de vie, exempt de la plupart des pollutions atmosphériques, visuelles et sonores propres aux paysages urbains.

- **Les contrats locaux de santé**

Les Contrats locaux de santé (CLS) ont vocation à renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants.

Outils de mise en œuvre du projet régional de santé, ils sont conclus entre l'ARS et les collectivités territoriales à partir d'un diagnostic établi de façon concertée. C'est également un engagement pour coordonner davantage les interventions des différents acteurs locaux de santé sur leur territoire, que ce soit en matière de prévention, promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.

Sur le territoire, ont notamment été mis en place :

- Un premier CLS Thiers Ambert sur la période 2012-2018, mis en oeuvre par l'ancien Pays Vallée de la Dore, les Centres Hospitaliers de Thiers / Ambert et l'ARS, à l'échelle des 3 EPCI : ALF, TDM et Entre Dore et Allier.
- Un deuxième CLS Thiers Ambet Billom sur la période 2020-2023 co-porté par les 3 EPCI (TDM , ALF, Billom communauté), les Centres Hospitaliers de Thiers / Ambert, de Billom et l'ARS.

6.5 Synthèse

- *Un territoire modérément exposé à des risques naturels et technologiques*

Le territoire présente une exposition modérée aux risques naturels avec notamment :

- Des risques d'inondation dans la plaine alluviale de l'Allier, la basse vallée de la Dore, la plaine d'Ambert et la vallée de la Durolle, en lien avec le développement de l'urbanisation réalisé au contact des rivières. 5 plans de prévention des risques d'inondation approuvés (PPRi) et 2 PPRi en cours, concernant au total 24 communes, visent la maîtrise de l'urbanisation au regard des enjeux d'inondations.
- Des risques liés aux mouvements de terrain (glissement, éboulement, retrait/gonflement des argiles), notamment dans le quart nord-ouest, mais également dans la plaine d'Ambert.
- Un risque d'exposition au radon (catégorie 3) sur presque l'intégralité des communes, en lien avec des formations géologiques présentant des teneurs en uranium plus élevées.

- Des risques d'incendie de forêt, en lien avec l'importante surface boisée, notamment en période estivale. Le changement climatique en cours risque d'augmenter les risques du fait des modifications des conditions météorologiques.
- Un risque sismique modéré sur une moitié nord-ouest du territoire (140 communes).

Les risques technologiques sont ponctuellement présents sur le territoire avec notamment deux ICPE, dont le site Seveso seuil haut EuroApi à Vertolaye. Les risques les plus courants sont toutefois liés au transport de matières dangereuses sur les principaux axes de déplacement et à proximité des canalisations. 48 communes sont concernées par ce risque, essentiellement présent sur l'axe de l'A89 et dans la vallée de la Dore.

Le risque lié à la rupture de barrage est présent pour les communes du Val d'Allier, tandis que le risque minier concerne 6 communes en lien avec les anciennes mines de plomb argentifère et d'uranium. Le passé industriel est également à l'origine d'anciens sites pouvant présenter une pollution des sols ou de l'eau. 50 sites pollués sont recensés autour de Thiers, Ambert et Courpière.

Même ponctuels et si peu de personnes sont concernées, ces risques peuvent être à l'origine de problématiques sanitaires ou de sécurité des personnes et des biens. Le changement climatique en cours risque d'accroître la fréquence et l'importance des risques et pourrait alors augmenter le nombre de personnes exposées (aux risques d'inondation, de mouvement de terrain ou d'incendie notamment). De nouveaux risques pourraient également apparaître en lien avec les aléas climatiques (tempête, sécheresse, canicule …) générant de nouvelles pressions sur les populations.

- *Une ambiance acoustique et une qualité de l'air peu dégradées*

Concernant l'ambiance acoustique et la qualité de l'air, quelques axes routiers génèrent dans les traversées urbaines (Thiers, Peschadoires, Courpière, Ambert essentiellement) des expositions à des nuisances acoustiques et des pollutions atmosphériques. Ces dégradations de l'ambiance acoustique ne sont toutefois générées que sur des tronçons restreints et les niveaux de gêne sont rarement dépassés la nuit. Les pollutions atmosphériques liées au trafic routier sont également complétées par celles associées au chauffage domestique (combustion de bois) et aux activités industrielles. L'exposition à l'ozone est plus importante dans les secteurs ruraux. Même ponctuelles, ces nuisances et ces émissions de polluants peuvent venir entacher le cadre de vie des habitants et dans certains cas affecter la santé des personnes les plus fragiles.

- *Une gestion des déchets réalisée en partie à l'extérieur du territoire*

Enfin, concernant la gestion des déchets, plusieurs structures assurent la collecte et le tri des déchets, mais leur traitement est assuré en dehors du territoire (à l'exception de l'ISDN du Poyet à Ambert), au droit des différents centres de valorisation pour être soit enfouis, soit incinérés. Les problématiques de réduction des déchets à la source, d'amélioration du tri/recyclage et de transport des différents volumes de déchets, uniquement réalisé selon le mode routier, sont les plus importantes sur le territoire.

- *Un cadre de vie favorable à une bonne santé, mais une offre de soin problématique*

Les principaux facteurs environnementaux pouvant avoir une incidence négative sur la santé des populations concernent essentiellement l'exposition au radon et ponctuellement la présence de nitrates dans l'eau potable. Aucune zone du territoire ne fait l'objet d'un cumul d'exposition ou de facteurs environnementaux préjudiciables, qui pourraient engendrer des inégalités environnementales. Les données sont toutefois peu nombreuses pour apprécier l'état de santé de la population à l'échelle du territoire.

Les autres déterminants et les caractéristiques socio-démographiques semblent plutôt favorables à la bonne santé des habitants, mais l'accès à l'offre de soins constitue toutefois une problématique importante, sur un territoire vieillissant et aux faibles revenus.

7 L'organisation territoriale et le positionnement du syndicat mixte du Parc

7.1 Une évolution majeure de la structuration du territoire Parc en EPCI

Lors des précédentes révisions de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, le périmètre concernait tout ou partie de 24 EPCI de taille très modeste (une petite quinzaine de communes seulement pour les intercommunalités les plus importantes). Ces EPCI étaient pour la plupart très liés au syndicat mixte du Parc qui avait accompagné leur création notamment avec l'aide du programme LEADER (ingénierie, formation sur la notion de « projet de territoire »)

En 2017, la loi NOTRe a entraîné la fusion de la quasi-totalité de ces 24 EPCI, pour aboutir à 11 EPCI de taille très importante[59], issus du rassemblement de 3 à 4 voire 7 anciens EPCI. Ces nouveaux espaces de coopération intercommunale ont suscité l'engagement de nombreuses démarches à cette échelle. Même si le lien avec le syndicat mixte du Parc reste important pour certains d'entre eux, les énergies sont davantage mobilisées à l'échelle des nouveaux EPCI pour les structurer et les développer.

Au-delà de l'évolution du nombre, c'est surtout l'évolution de la « surface de superposition » entre EPCI et territoire classé Parc qui est très importante. En 2012, les EPCI étaient, dans leur grande majorité, fortement concernés par le périmètre classé Parc. Sur les 24 EPCI, 12 étaient inclus en totalité (50%) et 8 avaient une petite partie de leur territoire à l'extérieur. Avec la fusion des EPCI cette configuration a été largement modifiée, puisque sur les 14 EPCI concernés par le périmètre d'étude actuel de la révision de la Charte, 10 EPCI présentent davantage de communes à l'extérieur du périmètre qu'en son sein.

Communatés d'Agglomération ou Communatés de Communes	Nombre de communes	*dont dans le territoire (nb et %)*		Part des communes du territoire	Population au 01/01/22*	*dont dans le territoire (nb et %)*		Part de la population du territoire
CA Loire Forez Agglomération	87	9	10%	4,7%	113 747	3841	3%	3,3%
CC Mond'Arverne Communauté	27	5	19%	2,6%	41 460	7655	18%	6,6%
CA Pays d'Issoire	88	17	19%	8,7%	58 209	5123	9%	4,4%
CC Thiers Dore et Montagne	30	30	100%	15,4%	38 041	38041	100%	32,6%
CC Billom Communauté	25	15	60%	7,7%	26 425	12502	47%	10,7%
CC Ambert Livradois Forez	58	58	100%	29,7%	28 358	28358	100%	24,3%
CC Plaine Limagne	25	1	4%	0,5%	21 616	762	4%	0,7%
CA Vichy Communauté	39	2	5%	1,0%	84 755	277	0,3%	0,2%
CC des Rives du Haut-Allier	60	15	25%	7,7%	17 163	1703	10%	1,5%
CA du Puy-en-Velay	72	20	28%	10,3%	85 621	7422	9%	6,4%
CC Brioude Sud Auvergne	27	4	15%	2,1%	17 538	784	4%	0,7%
CC du Pays d'Urfé	11	3	27%	1,5%	5 319	1222	23%	1,0%
CC Auzon Communauté	12	5	42%	2,6%	9 540	1455	15%	1,2%
CC Entre Dore et Allier	14	7	50%	3,6%	19 516	7663	39%	6,6%
TOTAL PNR		**191**				**116808**		
					* RGP 2019			

Aussi, trois niveaux de superposition entre le périmètre des EPCI et celui du périmètre d'étude de la révision de la Charte du Parc se dessinent :

- Une superposition forte pour 4 EPCI (Communautés de Communes Ambert Livradois Forez, Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier et Billom Communauté). Plus de la moitié des communes de l'EPCI sont concernées par le périmètre. Parmi elles, 2 Communautés de Communes sont intégralement concernées. L'ensemble de ces EPCI rassemblent plus de 70% de la population du périmètre.

[59] Le périmètre classé concerne 11 EPCI, mais le périmètre d'étude de la révision en concerne 14

- Une superposition relative pour 3 Communautés de Communes (Mond'Arverne, Pays d'Urfé et Auzon Communauté). Entre 15 et 25% de la population de l'EPCI est dans une commune concernée par le périmètre.
- **Une superposition faible** (les 7 autres EPCI) avec une « zone de superposition » inférieure à 10% en nombre d'habitants de l'EPCI. Le nombre de communes est parfois non négligeable comme pour la Communauté d'Agglomération du Puy-en Velay dont 28% de ses communes sont incluses dans le périmètre d'étude de la révision de la Charte, mais certains EPCI ne sont concernés que par très peu de communes, comme les Communautés de Communes Plaine Limagne et Pays d'Urfé (avec respectivement 1 et 2 communes), ou la Communauté d'agglomération Vichy Communauté (2 communes).

Enfin, il est à noter que 2 EPCI sont à la fois concernés par le périmètre d'étude de la révision de la Charte du Parc Livradois-Forez et le périmètre classé actuel du Parc des Volcans d'Auvergne : la Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire et la Communauté de communes Mond'Arverne. Cette situation peut ajouter une forme de complexité dans l'articulation entre acteurs, car ces EPCI doivent composer avec des politiques et des modes de fonctionnement qui diffèrent parfois entre les deux Parcs.

7.2 Un Syndicat mixte du Parc doté d'objets et/ou de compétences supplémentaires et spécifiques

Au titre de son **objet principal** relatif à la **« mise en œuvre de la Charte du Parc »** pour la période 2011-2026, le syndicat mixte du Parc regroupe (au 02 septembre 2022) :

- 169 communes classées et 4 communes associées,
- 11 EPCI (issus de dela fusion des 24 anciens EPCI ayant approuvé la Charte), soit la totalité des EPCI concernés en tout ou partie de leur territoire par le périmètre classé « Parc naturel régional »60,
- les 3 Départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces dernières années, les lois sur la recomposition territoriale et l'évolution des compétences des collectivités locales ont conduit le syndicat mixte du Parc à structurer et à faire évoluer progressivement ses champs d'intervention, ses missions et ses compétences à une échelle intercommunautaire, dans un souci de mutualisation, de solidarité et de gouvernance locale avec les communes et les EPCI.

Aussi, en tant que syndicat mixte « à la carte », dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte 2011-2026, le **syndicat mixte du Parc s'est doté progressivement d'objets et/ou de compétences supplémentaires et spécifiques** permettant :

- de renforcer sa cohérence d'action en lien avec les objectifs et les engagements de la Charte 2011-2026 du Parc et de consolider son rôle « d'assemblier », dans un objectif de développement équilibré du territoire s'appuyant sur la préservation, la gestion et la valorisation des ressources naturelles, paysagères ou culturelles ;
- de favoriser l'articulation des différentes politiques publiques au service des collectivités membres, dans une logique de coopération intercommunautaire et interterritoriale ;
- de se doter d'une ingénierie mutualisée au service des projets du territoire et complémentaire aux compétences des communes et des intercommunalités.

[60] Le périmètre classé concerne 11 EPCI, mais le périmètre d'étude de la révision en concerne 14

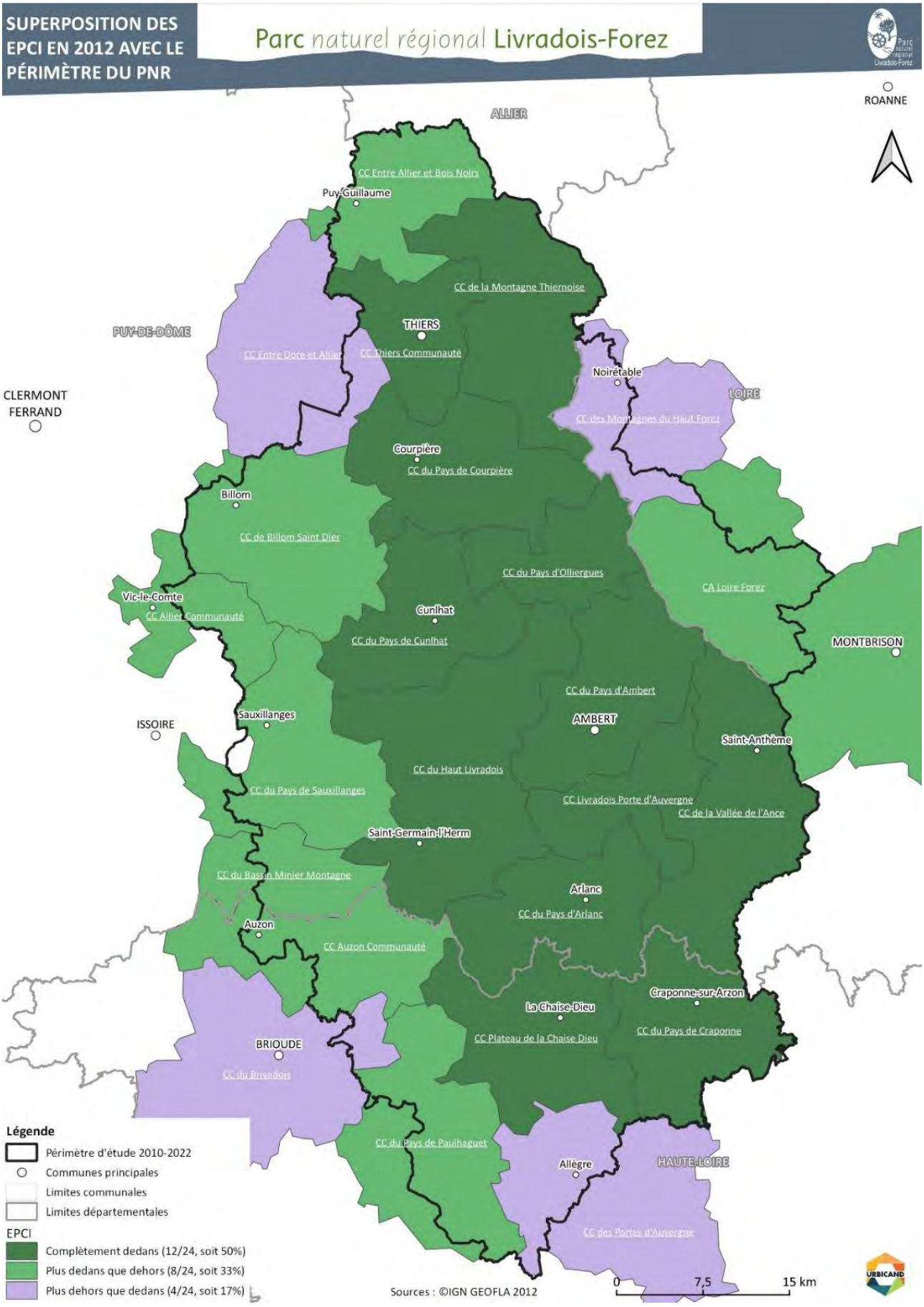
SUPERPOSITION DES EPCI EN 2012 AVEC LE PÉRIMÈTRE DU PNR
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
CC Entre Allier et Bois Noirs
Puy-Guillaume
CC de la Montagne Thiernoise
THIERS
PUY-DE-DÔME
CC Entre Dore et Allier
CC Thiers Communauté
Noirétable
LOIRE
CC des Montagnes du Haut Forez
CLERMONT FERRAND
Courpière
CC du Pays de Courpière
Billom
CC de Billom Saint Dier
CC du Pays d'Olliergues
CA Loire Forez
Vic-le-Comte
CC Allier Communauté
Cunlhat
CC du Pays de Cunlhat
MONTBRISON
CC du Pays d'Ambert
Sauxillanges
ISSOIRE
AMBERT
Saint-Anthème
CC du Haut Livradois
CC du Pays de Sauxillanges
CC Livradois Porte d'Auvergne
CC de la Vallée de l'Ance
Saint-Germain-l'Herm
CC du Bassin Minier Montagne
Arlanc
CC du Pays d'Arlanc
Auzon
CC Auzon Communauté
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
CC du Pays de Craponne
CC Plateau de la Chaise Dieu
BRIOUDE
CC du Brivadois
CC du Pays de Paulhaguet
Allègre
HAUTE-LOIRE
CC des Portes d'Auvergne
Légende
Périmètre d'étude 2010-2022
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
EPCI
Complètement dedans (12/24, soit 50%)
Plus dedans que dehors (8/24, soit 33%)
Plus dehors que dedans (4/24, soit 17%)
Sources : ©IGN GEOFLA 2012
0
7,5
15 km
URBICAND

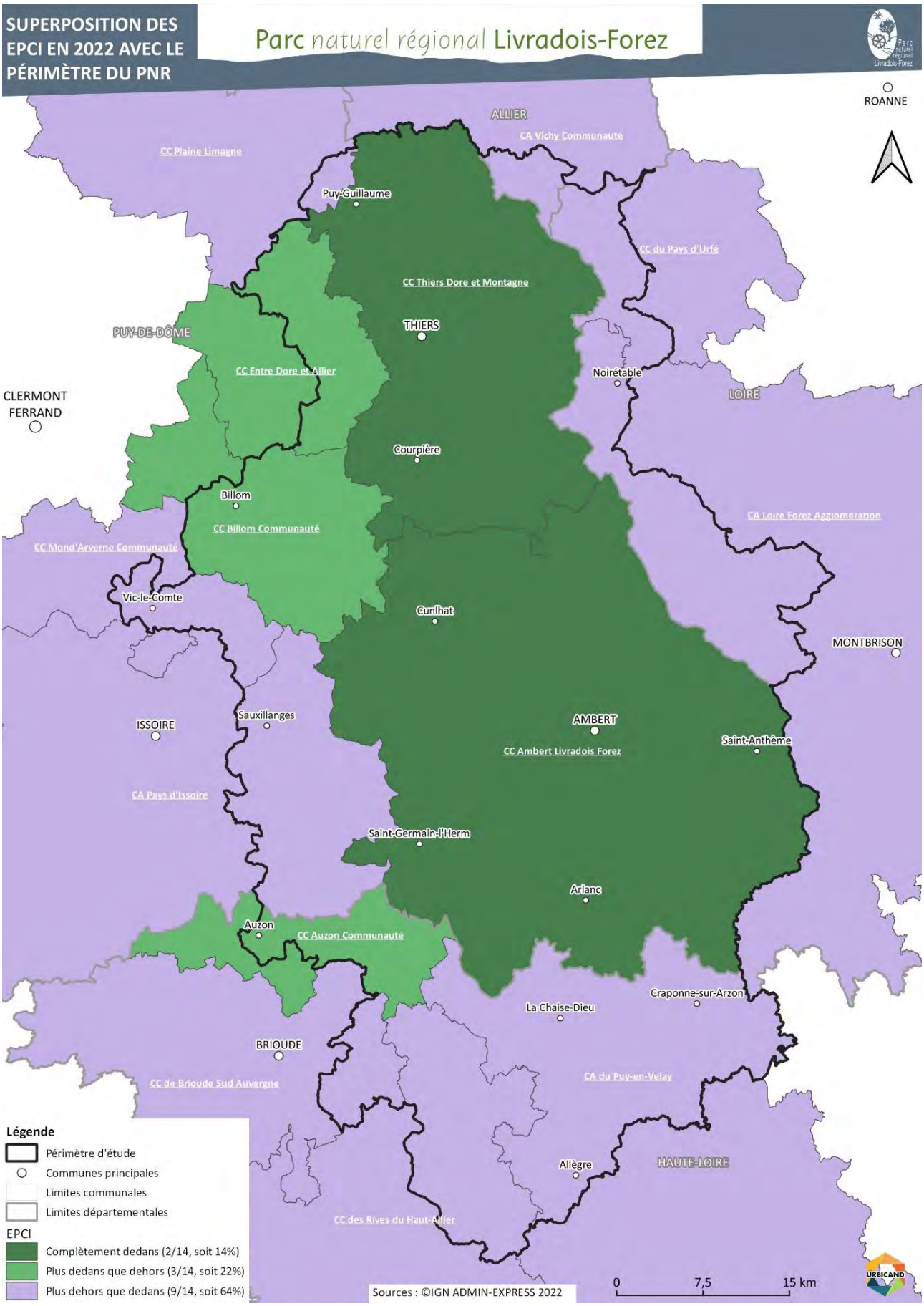
SUPERPOSITION DES EPCI EN 2022 AVEC LE PÉRIMÈTRE DU PNR
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
CA Vichy Communauté
CC Plaine Limagne
Puy-Guillaume
CC du Pays d'Urfé
CC Thiers Dore et Montagne
THIERS
PUY-DE-DÔME
CC Entre Dore et Allier
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
CC Billom Communauté
CA Loire Forez Agglomération
CC Mond'Arverne Communauté
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
CC Ambert Livradois Forez
CA Pays d'Issoire
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
CC Auzon Communauté
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
CC de Brioude Sud Auvergne
CA du Puy-en-Velay
Allègre
HAUTE-LOIRE
CC des Rives du Haut-Allier
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
EPCI
Complètement dedans (2/14, soit 14%)
Plus dedans que dehors (3/14, soit 22%)
Plus dehors que dedans (9/14, soit 64%)
Sources : ©IGN ADMIN-EXPRESS 2022
0
7,5
15 km
URBICAND

À ce titre, le syndicat mixte du Parc exerce en plus de son objet principal lié à la mise en œuvre de la Charte du Parc, trois autres objets et compétences transférées distincts :

- la « mise en œuvre du SAGE de la Dore » (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), depuis fin 2013 ;
- le « SCoT Livradois-Forez » (Schéma de Cohérence Territoriale), depuis 2015 ;
- la « Gestion du grand cycle de l'eau (GCE) sur le bassin versant de la Dore » (compétences GEMAPI et « hors GEMAPI »), depuis 2019.

- **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Dore[61]**

Outil stratégique de planification à l'échelle de ce bassin hydrographique cohérent, le SAGE de la Dore concerne104 communes, dont 94 sont classées « Parc naturel régional Livradois-Forez » (90 sur le Puy-de-Dôme, 9 sur la Haute-Loire et 5 sur la Loire), réparties sur 9 EPCI.

Le SAGE de la Dore a pour objectif l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Approuvé par arrêté inter-préfectoral du 07 mars 2014, le SAGE de la Dore est structuré autour de 5 enjeux : 1/ la gouvernance, 2/la qualité des eaux, 3/ la qualité des milieux aquatiques et des zones humides, 4/ la gestion quantitative de la ressource (rareté), 5/ le risque et la lutte contre les inondations.

La gouvernance du SAGE de la Dore est assurée par la Commission locale de l'eau (CLE) composée de 50 membres (25 élus, 13 représentants des usagers et 12 représentants de l'État) et actuellement présidée par le vice-président du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez délégué à la biodiversité et à l'eau. Une formation spécifique du comité syndical traite également des décisions relatives aux actions du SAGE de la Dore portées par le syndicat mixte du Parc ; elle regroupe 23 délégués issus exclusivement des communes concernées par l'objet SAGE de la Dore.

- **Gestion du grand cycle de l'eau (GCE) sur le bassin versant de la Dore[62]**

Dans un objectif de cohérence hydrographique et de solidarité amont-aval à l'échelle du bassin versant de la Dore, le syndicat mixte du Parc s'est doté d'un objet spécifique dédié à la gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de le Dore lui permettant d'exercer, pour le compte des 7 principaux EPCI concernés, les compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et « hors GEMAPI » (dont l'animation et la coordination du Contrat territorial de la Dore) à l'échelle de ce bassin versant.

Le syndicat mixte du Parc exerce ces compétences depuis fin 2019 par transfert (pour 6 EPCI) ou par voie de convention (pour 1 EPCI).

Pour les 6 EPCI ayant transféré leurs compétences GEMAPI et/ou « Hors GEMAPI », la gouvernance est assurée par une formation spécifique du comité syndical dédiée à l'objet « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de le Dore » et composée de 12 délégués en charge des décisions relatives aux actions et au budget annexe ; le président de cette formation est vice-président de droit du syndicat mixte du Parc.

[61] Cf. périmètre sur la carte ci-après
[62] Cf. périmètre sur la carte ci-après

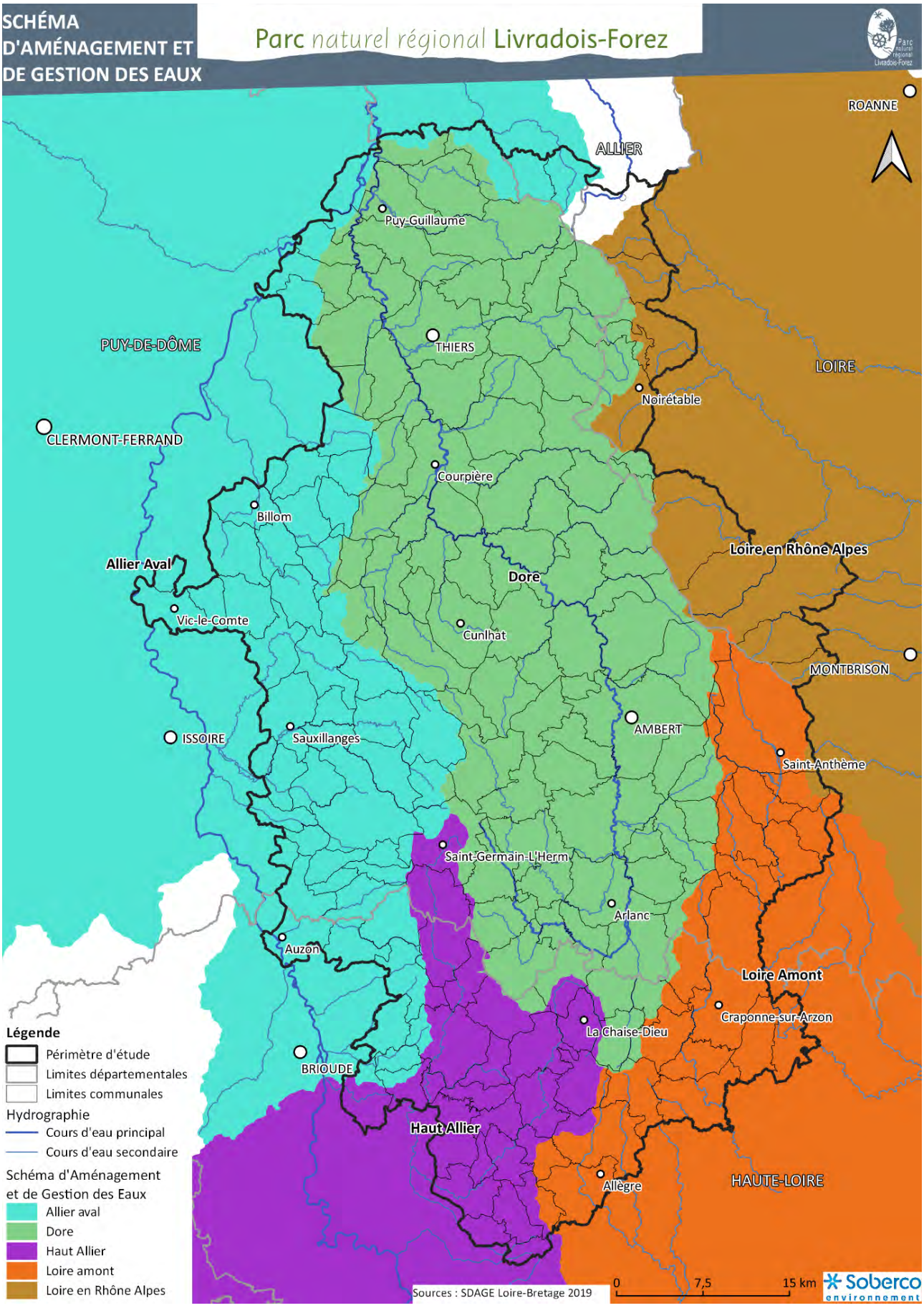
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
Puy-Guillaume
PUY-DE-DÔME
THIERS
LOIRE
Noirétable
CLERMONT-FERRAND
Courpière
Billom
Allier Aval
Loire en Rhône Alpes
Dore
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
AMBERT
ISSOIRE
Sauxillanges
Saint-Anthème
Saint-Germain-L'Herm
Arlanc
Auzon
Loire Amont
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Haut Allier
Allègre
HAUTE-LOIRE
Légende
Périmètre d'étude
Limites départementales
Limites communales
Hydrographie
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Allier aval
Dore
Haut Allier
Loire amont
Loire en Rhône Alpes
Sources : SDAGE Loire-Bretagne 2019
0
7,5
15 km
Soberco environnement

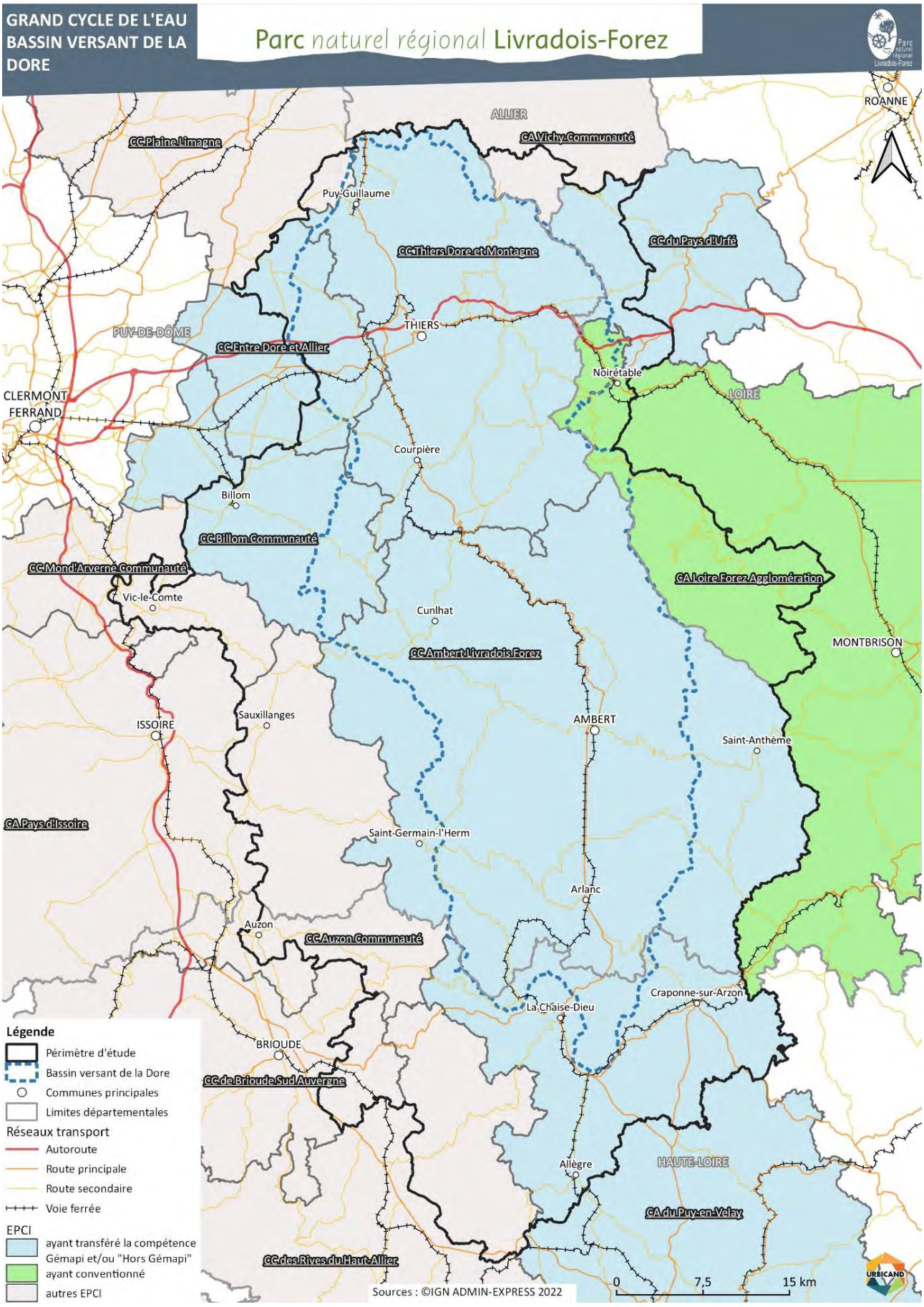
GRAND CYCLE DE L'EAU
BASSIN VERSANT DE LA DORE
Parc naturel régional Livradois-Forez
ROANNE
ALLIER
CA Vichy Communauté
CC Plaine Limagne
Puy-Guillaume
CC du Pays d'Urfé
CC Thiers Dore et Montagne
PUY-DE-DÔME
THIERS
CC Entre Dore et Allier
Noirétable
LOIRE
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
CC Billom Communauté
CC Mond'Arverne Communauté
CA Loire Forez Agglomération
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
CC Ambert Livradois Forez
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
CA Pays d'Issoire
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
CC Auzon Communauté
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
CC de Brioude Sud Auvergne
Allègre
HAUTE-LOIRE
CA du Puy-en-Velay
CC des Rives du Haut-Allier
Légende
Périmètre d'étude
Bassin versant de la Dore
Communes principales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
EPCI
ayant transféré la compétence Gémapi et/ou "Hors Gémapi"
ayant conventionné
autres EPCI
Sources : ©IGN ADMIN-EXPRESS 2022
0
7,5
15 km
URBICAND

- **Le SCoT Livradois-Forez[63]**

Le périmètre du SCoT Livradois-Forez couvre 102 communes du Puy-de-Dôme (dont 88 classées « Parc naturel régional Livradois-Forez ») regroupées au sein de 3 EPCI (issus de la fusion de 12 EPCI le 1er janvier 2017).

Le syndicat mixte du Parc exerce la compétence SCoT depuis 2015 par transfert de compétence de ces EPCI ayant décidé de mettre en commun leurs efforts pour :

- mener une politique globale d'aménagement et de développement reposant sur un équilibre entre renouvellement urbain et préservation des espaces naturels et des paysages ;
- doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et de déplacement de l'ensemble des collectivités publiques ;
- maîtriser l'étalement urbain, la pression foncière et favoriser un développement équilibré du territoire respectueux de son identité rurale et périurbaine ;
- conforter la cohésion du territoire et construire un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable.

Approuvé le 15 janvier 2020, le SCoT Livradois-Forez est exécutoire par arrêté préfectoral depuis le 11 juin 2020.

Pour les 3 EPCI ayant transféré leur compétence SCoT, la gouvernance est assurée par une formation spécifique du comité syndical composée de 24 délégués en charge des décisions relatives à la mise en œuvre du SCoT et au budget autonome dédié à cette compétence ; le président de cette formation est vice-président de droit du syndicat mixte du Parc.

[63] Cf. périmètre sur la carte ci-après

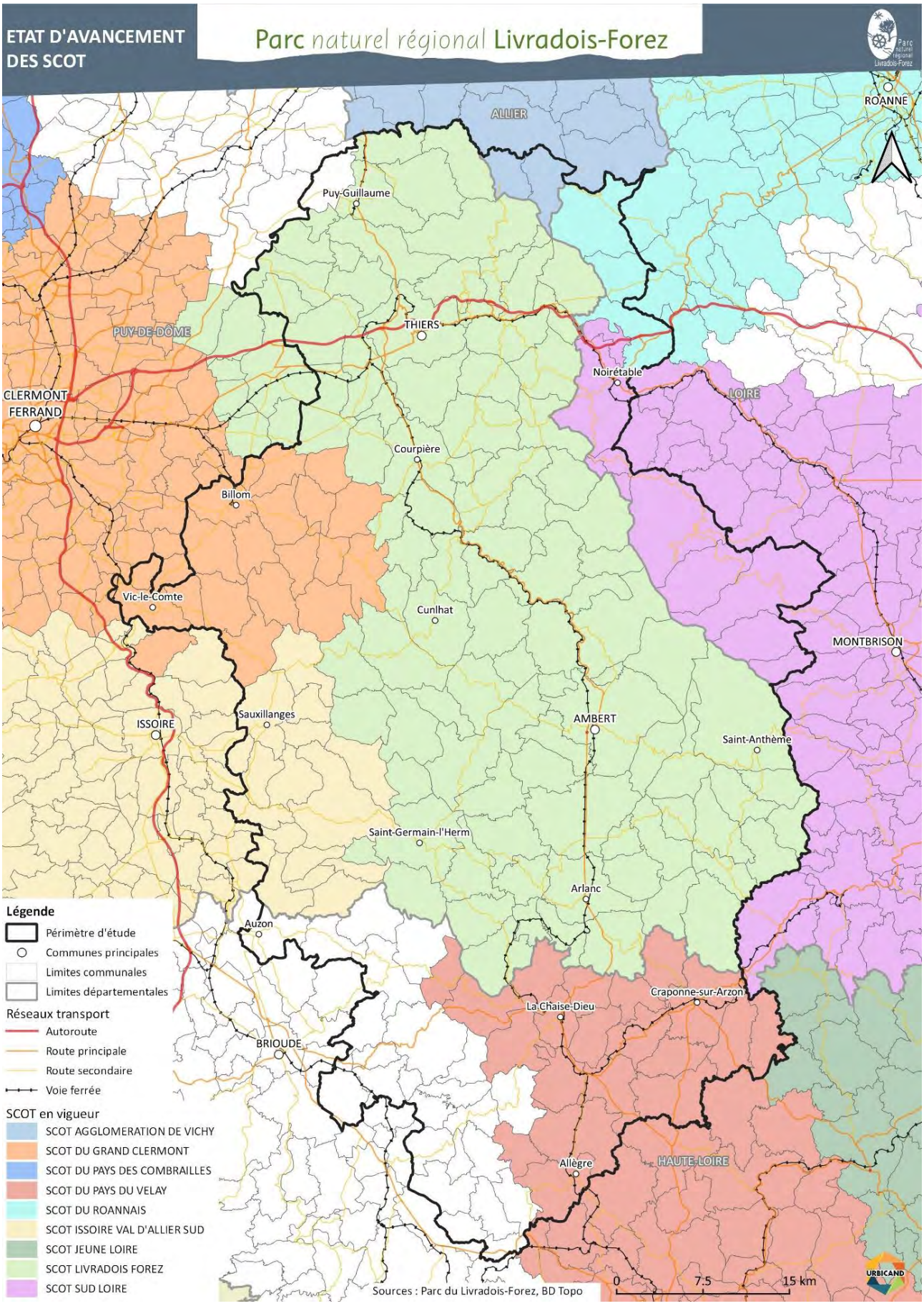
ETAT D'AVANCEMENT DES SCOT
Parc naturel régional Livradois-Forez
ALLIER
PUY-DE-DÔME
LOIRE
HAUTE-LOIRE
ROANNE
Puy-Guillaume
THIERS
Noirétable
CLERMONT FERRAND
Courpière
Billom
Vic-le-Comte
Cunlhat
MONTBRISON
ISSOIRE
Sauxillanges
AMBERT
Saint-Anthème
Saint-Germain-l'Herm
Arlanc
Auzon
Craponne-sur-Arzon
La Chaise-Dieu
BRIOUDE
Allègre
Légende
Périmètre d'étude
Communes principales
Limites communales
Limites départementales
Réseaux transport
Autoroute
Route principale
Route secondaire
Voie ferrée
SCOT en vigueur
SCOT AGGLOMERATION DE VICHY
SCOT DU GRAND CLERMONT
SCOT DU PAYS DES COMBRAILLES
SCOT DU PAYS DU VELAY
SCOT DU ROANNAIS
SCOT ISSOIRE VAL D'ALLIER SUD
SCOT JEUNE LOIRE
SCOT LIVRADOIS FOREZ
SCOT SUD LOIRE
Sources : Parc du Livradois-Forez, BD Topo
0
7.5
15 km
URBICAND

7.3 Des coopérations EPCI et syndicat mixte du Parc à géométrie variable, qui renforcent l'action territoriale mais qui peuvent être améliorées

Un travail détaillé d'analyse des projets associant le syndicat mixte du Parc et les EPCI a été réalisé en 2022. Ce travail est présenté dans un tableau en annexe 3 sur les coopérations entre EPCI et syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

7.3.1 L'importance des partenariats et la richesse du « travail partagé » sur l'ensemble du territoire du Parc

L'état des lieux fait ressortir globalement l'importance des partenariats et la richesse du « travail partagé » sur l'ensemble du territoire actuellement classé Parc. Au-delà de l'exercice de ces compétences statutaires spécifiques, le syndicat mixte du Parc a développé des partenariats et des programmes de coopération territoriale avec les EPCI en lien direct avec les objectifs de la Charte 2011-2026.

Cela se traduit en particulier par un accompagnement à l'ingénierie et aux projets dans certains domaines. Parmi les plus importants, peuvent être cités :

- L'urbanisme, avec en particulier l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez et l'accompagnement des projets de revitalisation.
- Le paysage, avec en particulier le Plan de paysage Vallée de le Dore / RD 906.
- La trame verte et bleue, avec en particulier le Contrat Vert et Bleu (CVB) « Parc Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore » et le Contrat territorial Dore pour la période 2020-2025.
- Le tourisme, avec en particulier la création de l'Office de tourisme intercommunautaire « Maison du tourisme du Livradois-Forez » (création impulsée / accompagnée par le syndicat mixtde du Parc).
- La gestion de l'eau et des milieux aquatiques, avec en particulier les travaux au titre de la compétence GEMAPIl'animation et la coordination du Contrats Territorial de la Dore et la mise en œuvre du SAGE de la Dore.
- L'économie et le marketing territorial, qui concernent principalement les EPCI en « forte superposition », avec en particulier la mise en réseau des entreprises, le réseau Entreprendre en Livradois Forez, et des démarches particulières avec certains EPCI (territoire d'industrie, territoire zéro chômeur à longue durée…).
- Le programme LEADER 2014-2022 « Nouvelle urbanité, nouvelle attractivité en Livradois-Forez ».

7.3.2 Des coopérations avec les territoires limitrophes, un levier d'action en faveur des enjeux de développement et de transition

En lien avec les objectifs de la Charte 2011-2026, plusieurs démarches de coopération avec des territoires limitrophes et voisins (concernés pour partie ou non par le territoire classé « Parc ») ont été engagées. Elles témoignent de la volonté et de la capacité des acteurs du territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez à inscrire les enjeux de préservation, de développement et d'adaptation au changement dans des dynamiques de coopération interterritoriale.

- **Le Projet Alimentaire Territorial (PAT),** élaboré et mis en œuvre conjointement entre le syndicat mixte du Parc et le PETR du Grand Clermont.
- Le **Contrat de réciprocité** 2020-2022 Clermont Auvergne Métropole - Parc naturel régional Livradois-Forez afin de répondre aux objectifs de neutralité carbone tels que formalisés dans le Schéma de transition énergétique et écologique de la métropole clermontoise et aux engagements de la Charte du Parc Livradois-Forez en matière d'énergie, de préservation et de gestion des ressources locales.

- Le **Contrat du Territoire d'Industrie Thiers-Ambert-Montbrison**, porté conjointement par le syndicat mixte du Parc avec la Communauté d'agglomération Loire-Forez et les trois communautés de communes Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier (tous les quatre membres du syndicat mixte du Parc).

7.3.3 Des coopérations qui peuvent encore être améliorées

Ce fonctionnement à géométrie variable a l'avantage d'apporter une grande souplesse dans les coopérations avec chaque EPCI, et de mettre en œuvre des actions plus facilement. Mais il peut troubler la lisibilité des coopérations et créer des confusions dans la compréhension du rôle du syndicat mixte du Parc, voire dans son intervention (quelles actions menées sur quels périmètres).

Aussi, plusieurs points questionnent l'organisation et surtout la lisibilité des coopérations entre EPCI et syndicat mixte du Parc :

- Il y a de fortes différences entre les 4 EPCI concernés par une « superposition forte » avec le périmètre d'étude de la révision de la Charte du Parc d'une part, et les autres EPCI d'autre part. Cela alimente le sentiment exprimé par certains élus du territoire d'un « Parc naturel régional à deux vitesses ».
    - Certains EPCI, y compris ceux avec « superposition faible », ont plus ou moins développé des collaborations spécifiques avec le syndicat mixte du Parc, comme les Communautés d'agglomération du Puy-en-Velay sur la forêt, du Pays d'Issoire sur l'urbanisme, de Loire Forez sur la biodiversité. Cela conduit à une impression de fonctionnement « à la carte », lié à la volonté d'engagement de chaque EPCI sur des sujets spécifiques correspondant aux points d'ancrage de l'action du syndicat mixte du Parc.
    - Enfin, certaines coopérations entre syndicat mixte du Parc et EPCI s'expriment également à l'extérieur du périmètre classé, dans le cadre de démarches interterritoriales englobant l'entièreté d'un ou plusieurs EPCI en superposition, par exemple :
        - le Projet Alimentaire Territorial élaboré et mis en œuvre sur un grand territoire à l'échelle du Parc naturel régional Livradois-Forez et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de Grand Clermont,
        - ce dernier regroupant 4 EPCI dont 2 concernés par le périmètre d'étude de la révision de la Charte (Billom communauté et Mond'Arverne).

Aussi, quelques **interrogations relatives aux thématiques de la coopération** sont identifiées (remarques issues de l'atelier institutionnel organisé en juin 2022 et réunissant les Directions techniques du syndicat mixte du Parc et les EPCI du territoire) :

- Sur certains sujets et dans certains EPCI, syndicat mixte du Parc et EPCI portent des politiques en parallèle sans forcément coopérer (PCAET par exemple). Ce constat est globalement regretté par les EPCI, ce qui suggère qu'il provienne d'un déficit de communication entre acteurs, et non d'une absence de volonté de coopérer.
    - Certains sujets transversaux (trans-EPCI) mériteraient d'être travaillés avec plus de coopération : la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, les mobilités (quelle organisation des compétences et quelle stratégie commune ?), les politiques climat-énergie, l'habitat, l'alimentation, l'éducation, par exemple. Cela pose la question de la « bonne échelle de travail » pour aborder ces sujets, le territoire du Parc étant un territoire cohérent pour aborder les problématiques d'aménagement.

- Certaines thématiques fortes liées à la ruralité et aux missions des Parcs naturels régionaux pourraient également faire l'objet de davantage de coopérations : par exemple la forêt, les paysages, le tourisme et la culture.

Quelques propositions effectuées lors de l'atelier institutionnel de juin 2022 pour renforcer encore les coopérations

Se connaître, se comprendre, partager les enjeux, des valeurs et une vision

- Réinstaurer des rencontres entre élus et techniciens sur des thématiques spécifiques (avec la présentation de l'action d'un des EPCI afin que cela « parle » aux autres EPCI)
- Améliorer la communication sur le syndicat mixte du Parc et les EPCI (quoi ? qui ? …)
- Former l'exécutif des EPCI à l'outil syndicat mixte du Parc

Mettre en place un lien fonctionnel entre EPCI et syndicat mixte du Parc

- Se doter d'outils simple favorisant les compréhensions et la mise en œuvre des actions de chacun et des actions des communes
- Réactiver le réseau technique (DGS/DGA) et politique (Président) liant les EPCI et le syndicat mixte du Parc notamment à travers un acte fondateur.
- Assurer la « diffusion de ces travaux au sein des EPCI (Vice-Président et Directeurs de services) et du syndicat mixte du Parc (Vice-Présidents et « Responsables de pôles »)

Partie 5 – Annexes

1 Liste des ZNIEFF de type I

Identifiant ZNIEFF I	Identifiant régional	Nom	Surface dans le périmètre	Surface totale	% dans le périmètre
820032180	42110001	Rivière De L'Ance	5,1 ha	83,1 ha	6
820032390	42080026	Bois De Couzan et Chapouilloux	708,4	708,4	100
820032391	42080025	Bois Et Tourbières Des Genettes	49	49	100
820032392	42080024	Tourbière De La Fontaine Du Lac	3	3,9	76
820032393	42080023	Tourbière De Boulier	5,3	5,3	100
820032396	42080020	Vallée Du Vizezy	14	414,8	3
820032401	42080015	Forêts et Tourbières De Gumières Et Saint Jean-Soleymieux	6,7	861,9	1
820032407	42080019	Pelouses sèches, prairies humides et bois du pic de chaudabrit	39,9	56,5	71
820032408	42080037	Tête De Bassin De La Durolle	69,8	69,8	100
820032416	42080027	Bois et Ruisseau De Chorsin	408,8	408,8	100
820032418	42080028	Hautes Chaumes Du Forez	3 643,9	3 795,6	96
820032420	42080035	Tourbière De La Loge Roiret	11,2	11,2	100
820032421	42080034	Tourbière Du Puy De Vérines Et Bois De L'Hermitage	35,6	35,6	100
820032427	42080039	Ruisseau De Montagut	11,4	11,4	100
820032436	42060001	Tourbières et sapinières de la haute vallée de l'Etui	276,2	276,2	100
820032438	42060002	Landes et hêtraies du Montoncel	2,4	2,4	100
820032447	42040004	Tourbières et forêt du gué de la chaux et de bois vague	10,5	981,5	1
820032455	42080001	Étang de Royon	19,6	19,6	100
820032460	42060009	Tourbière et boisements de la source du petit Besbre	8,4	8,4	100
820032461	42060008	Tourbière du carrefour des charbons	17,5	17,5	100
820032462	42060007	Tourbière et Ruisseau de la Besbre	8,3	8,3	100
820032463	42060006	Tourbière des roussis	17,5	17,5	100
820032464	42060005	Tourbière des grandes gasses et ruisseau du cros	16,3	16,3	100
820032465	42060004	Tourbière du col de la charme	16,9	16,9	100
820032466	42060003	Tourbière de la goutte d'enfer	7,7	7,7	100
830000173	00210006	Val Allier De Longues A Coudes	106,9	619,4	17
830000174	00210001	Bec De Dore	700,3	773,3	91
830000175	00210003	Val allier pont de joze pont de crevant	134,5	597,3	23
830000176	00210002	Val allier pont de crevant pont de limons	424,4	745,1	57
830000177	00210005	Val D'allier Du Pont De Mirefleurs Au Pont De Longues	40,6	167,3	24
830000185	00008003	Étang de Moissac-Bas	2,5	2,5	100
830000188	00120003	Tourbières De Balayoux Et De La Croix Du Pialoux	35,8	35,8	100
830000189	00120004	Tourbière De Baracuchet	44,4	44,4	100
830000190	00120005	La Jacine	14,7	14,7	100
830000191	00120006	La chaulme	14,7	14,7	100

830000192	00120007	Pillière-le pater	64,9	64,9	100
830005440	00100007	Tourbière de la croix de l'olivier et plan de lamoussiere, secteur auvergne	67,1	67,1	100
830005441	00120009	Bois chetioux et bois du clovis (foret des pradeaux)	818,4	818,4	100
830005442	00120010	Hautes chaumes des pradeaux	763,3	763,3	100
830005443	00120012	Hautes chaumes de monthiallier	418,4	418,4	100
830005445	00120015	Hautes chaumes nord col du beal	227,9	227,9	100
830005446	00120016	Hautes chaumes peyre – mayou / pierre – sur – haute	513,2	513,2	100
830005447	00120023	Massif forestier du nord forez-bois de l'hermitage-foret d'aubusson, secteur auvergne	1244,3	1244,3	100
830005449	00120026	Tourbières des jasseries de viallevielle et de la fayolle	52,2	52,2	100
830005450	00120027	Tourbières de malmotte	32,5	32,5	100
830005451	00120028	Tourbières du clos et des marais	123,5	123,5	100
830005452	00120029	Tourbières pradoux	27,4	27,4	100
830005453	00120031	Tourbière du plateau des égaux	27,7	27,7	100
830005454	00120035	Tourbière de la cote de braveix	65,4	65,4	100
830005455	00130002	Gorges de la dore et du miodet	775,2	775,2	100
830005503	00006000	Gorges de la durolle	113,6	113,6	100
830005504	00360001	Bois de larye-bois de la pradas-bois du grand teix-les genestoux	853,8	942,1	91
830005521	00360009	Sables de lezoux	38,7	38,7	100
830005522	00360010	Bois de mauchet, de la flotte et de berat	1722,8	1722,8	100
830005523	00360011	Forêt de notre dame de mons – bois noirs	1438,8	1438,8	100
830005524	00120037	Rocher de la volpie	5,7	5,7	100
830005525	00120038	Vallée de la faye	516,1	516,1	100
830005526	00120039	Secteur entre saillant et la chaulme	436,5	436,5	100
830005527	00120040	Puy de chignor – roc blanc	952,4	952,4	100
830005536	00008005	Vallée de la senouire et bois de l'église	1 324,7	1 324,7	100
830005537	00008006	Vallée de la fiouvette et du ribeyrette bois de jax	1 017,5	1 017,5	100
830005538	00008010	Lac de malaguet	31,7	31,7	100
830005542	00006027	Étang de la Fargette	39,7	39,7	100
830005544	00006029	Gorges de la dolore	460,5	460,5	100
830005545	00360002	Bois de la comte	1 208,5	2 068,8	58
830005546	00360003	Étang des Maures	9,6	9,6	100
830005547	00360004	Étang de rapine	8,9	8,9	100
830005548	00360005	Gorges du madet	188,8	188,8	100
830005549	00360007	Forêt de boisgrand et du marquis	992,7	992,7	100
830005550	00360008	Puy de ravel	121,8	554,4	22
830005551	00120011	Vallée du fossat	1 953,7	1 953,7	100
830005553	00120018	Vallée du terme – bois sagne ronde	1 129,3	1 129,9	99
830005554	00120020	Haute vallée de l'ance	679,5	679,5	100
830005555	00120022	Forêt des allebasses -bois de l'hôtesse	752,1	752,1	100
830005663	00100005	Vallée de la credogne	666,1	666,1	100
830005669	00006155	Puy de st romain	70,1	145,7	48
830005674	00006031	Étang de riols	28,6	28,6	100
830005676	00120014	Croix de barras	73,3	73,3	100
830005677	00120033	Vallée et tourbières des reblats	167,3	167,3	100
830005696	00008012	Mont-Bar	135,1	196,3	69
830005700	00008018	Forêts entre fic saint geneys et la chapelle bertin	1 984,5	2 595,7	76
830005702	00008015	Coulée de bourrianne	243,5	259,2	94
830005708	00006057	Étang de marchaud	55,8	55,8	100
830007976	00006030	Étang de fangonnet	4	4	100

830007980	00006065	Cotes entre jumeaux et esteil	284,6	1 028,2	28
830007981	00008004	Vallée du doublon, du ruisseau de souvy et de tourchon	2 101,3	2 101,3	100
830007982	00006068	Vallée de st jean st gervais et du ruisseau d'auzon	844,3	970,1	87
830007983	00008008	Forêt de lamandine et chantelauze	2 289,5	2 289,5	100
830007984	00008009	Étang de berbezit	3,3	3,3	100
830007985	00280006	Gorges de l'arzon	321,4	2 346,7	14
830007991	00130001	Vallée alluviale de la dore (pont de dore-puy-guillaume)	1 257,9	1 257,9	100
830007992	00130003	Vallée alluviale de la dore (courpière-pont de dore)	629,8	629,8	100
830015159	00006078	Carrière de la roche	3,5	3,5	100
830015161	00006081	Gros turluron	93,7	93,7	100
830016065	00008046	Serpentines de saint-prejet	17,5	17,5	100
830020012	00100001	Monts de la madeleine, secteur auvergne	2	2 954	0,1
830020016	00120036	Tourbière de pegrol	96,7	96,7	100
830020018	00210035	L'allier entre brioude et brassac	156,1	803,3	19
830020034	00210029	Zone alluviale de saint priest bramefant	56,5	391,3	14
830020076	00006119	Étang de champmort	0,7	0,7	100
830020084	00120046	Tourbière de l'oule	38,3	38,3	100
830020085	00120047	Tourbière entre le plateau des égaux et le recurady	24,4	24,4	100
830020086	00120048	Les allebasses et les bruladis	193,8	193,8	100
830020087	00120049	Tourbière des gorces	13,2	13,2	100
830020088	00120050	Bois de naufrange	219,8	219,8	100
830020089	00120051	Fayevie	38,1	38,1	100
830020090	00120042	Rivière de l'ance, secteur auvergne	585,5	596	98
830020091	00006117	Bords de la dore vers suargues	13,9	13,9	100
830020092	00006118	Le beilloux	20,1	20,1	100
830020093	00006120	Haute-vallée de la dolore	83,2	83,2	100
830020094	00006121	Étangs de la colombiere	26,9	26,9	100
830020095	00006122	Ruisseau de saint-pardoux	41,8	41,8	100
830020096	00006123	Entre Sabatier et maison neuve	12,3	12,3	100
830020097	00360014	Le miodet	202,4	202,4	100
830020098	00006124	Ruisseau de pouchon	52,4	52,4	100
830020100	00006126	Étang du say	13,2	13,2	100
830020101	00360015	Bois de bord	134,4	134,4	100
830020102	00006127	Ruisseau de pignols	91,8	98,9	93
830020104	00360016	Ranfeuil	31,2	31,2	100
830020105	00360017	Étang de la gravière	10,4	10,4	100
830020106	00360018	Bois de l'eclade	22,7	22,7	100
830020107	00006129	Puy saint-romain, sommet et flanc nord	66,5	236,3	28
830020108	00360019	Étang du bois de la mure	5,7	5,7	100
830020112	00360020	Étang de haute-soulane	4,2	4,2	100
830020113	00360021	Étangs de la Molière	51,9	51,9	100
830020114	00360022	Les Chaumies	12,8	12,8	100
830020115	00360023	Les Bourrards	85,3	85,3	100
830020116	00360024	Le grand gonderat et le château de beaubois	100,8	285,6	35
830020118	00006133	La Croix Mozat	61,2	61,2	100
830020119	00006134	Notre-Dame d'Espinasse	3,1	3,1	100
830020130	00120044	Le Fouinoux	134,6	134,6	100
830020131	00120043	Le Couzon	276,5	276,5	100
830020132	00120041	Tourbière de seychal et des baraques	25,6	25,6	100
830020298	00270018	Les buges, les tronchères et la pave	68,7	73,6	93

830020299	00008051	Bois de lavaux	31,7	120,2	26
830020300	00008052	Étang de vacheresse	6,1	6,1	100
830020303	00008054	Chaniat	155,4	155,4	100
830020307	00008058	Bois de chenerailles et de chanteduc	698,1	698,1	100
830020308	00008059	Vedrines, chaniat et lupiat	788,5	993,3	79
830020324	00008068	Étangs de la Chaise-Dieu	43,1	43,1	100
830020330	00008073	Confluence lembron-ance	6,1	6,1	100
830020336	00008077	Paulhaguet	0,3	170,4	0,2
830020354	00100006	Bois noirs, secteur auvergne	4 374,9	4 374,9	100
830020472	00008080	Environs d'Esfacy	106,2	106,2	100
830020473	00008081	Environs de Chassagnes	100	100	100
830020475	00006142	Environs de Bansat	68,7	95,6	72
830020476	00006143	Plateau de Bansat	211,6	418	51
830020477	00120045	Environs de la Fridière	318,8	318,8	100
830020478	00006144	Environs de Best	220,7	220,7	100
830020479	00360026	Bois de Meydat	413	413	100
830020480	00360027	Environs de Sugere	274,5	274,5	100
830020481	00006145	Environs de Ris	265,7	265,7	100
830020533	00006091	Puy Benoit	141,8	487,6	29
830020534	00360013	Prairie humide Lance et environs	790,6	790,6	100
830020551	00008079	Environs d'Aurouze	365,2	365,2	100
830020557	00008060	La Tourette	5,1	5,1	100
830020575	00006092	Petit turluron et environs	231,6	259,7	89
830020578	00120052	Bois de malleveille	72,6	72,6	100

2 Les masses d'eau souterraines

Masses d'eau souterraines	(1) Superficie totale (2) affleurante (3) sous couverture (4) concernée par le périmètre d'étude	Caractéristiques
Le bassin versant de l'Allier – Madeleine (FRGG133)	(1) 1758 km² (2) 1 622 km² (3) 136 km² (4) 1 589 km²	Formation géologique : socle Type semi-perméable Ecoulement libre
Les sables, argiles et calcaires du bassin tertiaire de la Plaine de la Limagne (FRGG051)	(1) 5 233 km² (2) 4 773 km² (3) 460 km² (4) 623 km²	Formation géologique : sédimentaire Porosité significative Type semi-perméable Nappe libre
Alluvions de l'Allier amont (FRGG052)	(1) 763 km² (2) 763 km² (3) 0 km² (4) 92 km²	Formation géologique : alluvial Porosité significative Ecoulement libre Profondeur : de 5 à 10 m de Courpière à la confluence entre Dore et Allier
Bassin versant du haut Allier (FRGG134)	(1) 954 km² (2) 763 km² (3) 191 km² (4) 323 km²	Formation géologique : socle Type semi-perméable Ecoulement libre
Bassin versant de la Loire – Madelaine (FRGG133)	(1) 1 188 km² (2) 1 167 km² (3) 21 km² (4) 24 km²	Formation géologique : socle Type semi-perméable Ecoulement libre

Bassin versant du haut bassin de La Loire (FRGG103)	(1) 2 090 km² (2) 1 530 km² (3) 560 km² (4) 449 km²	Formation géologique : socle Type semi-perméable Ecoulement libre
Bassin versant de l'Allier – Margeride (FRGG049)	(1) 3 540 km² (2) 3 106 km² (3) 434 km² (4) 519 km²	Formation géologique : socle Type semi-perméable Ecoulement libre
Bassin versant de la Loire forézienne (FRGG048)	(1) 2 518 km² (2) 2 511 km² (3) 6 km² (4) 240 km²	Formation géologique : socle Type semi-perméable Ecoulement libre
Edifice volcanique du Devès (FRGG100)	(1) 814 km² (2) 525 km² (3) 316 km² (4) 24 km²	Formation géologique : volcanisme Type semi-perméable Ecoulement captif

3 Etat des lieux des projets associant le syndicat mixte et les EPCI

Etat des lieux des projets associant le Syndicat Mixte du PNR Livradois-Forez et les communautés de communes ou d'agglomération du périmètre de révision de la Charte 2026-2041

DOMAINES	CC Thiers Dore et Montagne	CC Entre Dore et Allier	CC Billom Communauté	CC Ambert Livradois Forez	CC Mond'Arverne Communauté	CA Loire Forez Agglomération	CA Pays d'Issoire	CC Auzon Communauté	CC Brioude Sud Auvergne	CC des Rives du Haut-Allier	CA du Puy-en-Velay	CC du Pays d'Urfé	CC Plaine Limagne	CA Vichy Communauté
Forêt				**Charte forestière 2015-2022** (portage de l'animation" par le PNR -> 2018 ?)		**Charte forestière** Loire-Forez (participation du PNR à son élaboration)								
	Promotion des métiers 2022 (groupement de commandes)		**Promotion des métiers 2022** (groupement de commandes)											
	Mode Op' Voirie (partenariat PNR/EPCI/Communes forestières)			**Mode Op' Voirie** (partenariat PNR/EPCI/Communes forestières)				**Mode Op' Voirie** (partenariat PNR/EPCI/Communes forestières)	**Mode Op' Voirie** (partenariat PNR/EPCI/Communes forestières)	**Mode Op' Voirie** (partenariat PNR/EPCI/Communes forestières)	**Mode Op' Voirie** (partenariat PNR/EPCI/Communes forestières)			
											SylvACCTES (partenair dès l'origine et souhait de dupliquer sur l'EPCI)			
	Schéma de dessente (participation du PNR à son élaboration) **Lac Aubusson et Sapey** (participation Trame de vieux bois et relevés naturalistes)		**PLU et "forêts"** (appui du PNR à la réflexion)	**PLU et "forêts anciennes"** (médiation DE PNR avec les acteurs forestiers)										
Biodiversité	**Trame Verte, Bleue et Noire** (actions Contrat Vert et Bleu)	**Trame Verte, Bleue et Noire** (prise en compte dans le PLUi)	**Trame Verte, Bleue et Noire** (étude et propositions PLUi ; Petites terres)	**Trame Verte, Bleue et Noire** (Petite terre sur le projet de ZAC des Isarthes)		**Trame Verte, Bleue et Noire** (Echanges entre coordinateurs CVB)	**Trame Verte, Bleue et Noire** (Petite terre à Sauxillanges et Lisson)							
	Gestion des sites et milieux (Accompagnement pour la gestion de la Tourbière de Sapey et le Lac d'Aubusson)			**Gestion des sites et milieux** (Chanters participatifs)		**Gestion des sites et milieux** (Echanges techniques N2000, MAEc, tourbières...)	**Gestion des sites et milieux** (Appui gestion lac de chaux de Bansat)			**Gestion des sites et milieux** (Appui gestion des ENS : Berbezit, étang de Moissac Bas, ENS Serpentines)	**Gestion des sites et milieux** (Gestion RNR du Lac de Malaguet ; Appui Mont Bar à Allègre en réflexion)			
					Appui candidature ABC (2021) **Projet de Plan Guide**									
Paysage et architecture	**Atelier d'urbanisme** (67 projets accompagnés dont 3 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (2 projets accompagnés)	**Atelier d'urbanisme** (40 projets accompagnés)	**Atelier d'urbanisme** (101 projets accompagnés dont 22 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (3 projets accompagnés)	**Atelier d'urbanisme** (1 projet accompagné)	**Atelier d'urbanisme** (22 projets accompagnés dont 1 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (9 projets accompagnés)	**Atelier d'urbanisme** (1 projet accompagné)	**Atelier d'urbanisme** (7 projets accompagnés dont 1 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (22 projets accompagnés dont 2 en MO EPCI)			
	Rencontres de l'Atelier (50 propositions de visites, conférences, formations...)	**Rencontres de l'Atelier** (50 propositions de visites, conférences, formations...)	**Rencontres de l'Atelier** (50 propositions de visites, conférences, formations...)	**Rencontres de l'Atelier** (50 propositions de visites, conférences, formations...)	**Rencontres de l'Atelier** (50 propositions de visites, conférences, formations...)	**Rencontres de l'Atelier** (50 propositions de visites, conférences, formations...)	**Rencontres de l'Atelier** (50 propositions de visites, conférences, formations...)	**Rencontres de l'Atelier** (50 propositions de visites, conférences, formations...)	**Rencontres de l'Atelier** (50 propositions de visites, conférences, formations...)	**Rencontres de l'Atelier** (50 propositions de visites, conférences, formations...)	**Rencontres de l'Atelier** (50 propositions de visites, conférences, formations...)			
Histoire et patrimoine culturel				**"Rendez-vous du Patrimoine"** (participation du PNR)										
Eau (GEMAPI) et SAGE DORE	**Grand Cycle de l'Eau** (Transfert de compétence au SMPNR)	**Grand Cycle de l'Eau** (Transfert de compétence au SMPNR)	**Grand Cycle de l'Eau** (Transfert de compétence au SMPNR)	**Grand Cycle de l'Eau** (Transfert de compétence au SMPNR)		**Grand Cycle de l'Eau** (Convention pour compétence GEMAPI)					**Grand Cycle de l'Eau** (Transfert de compétence au SMPNR)	**Grand Cycle de l'Eau** (Transfert de compétence au SMPNR)		
	Contrat Territorial de Bassin (Dore Aval et Moyenne depuis 2014, Dore depuis 2020)	**Contrat Territorial de Bassin** (Dore Aval depuis 2015, Dore depuis 2020)	**Contrat Territorial de Bassin** (Dore Aval et Moyenne depuis 2014, Dore depuis 2020)	**Contrat Territorial de Bassin** (Dore Moyenne et Amont depuis 2014, Dore depuis 2020)		**Contrat Territorial de Bassin** (Dore Aval et Moyenne depuis 2014, Dore depuis 2020)	**Contrat Territorial de Bassin** (Suivi Contrat Territorial Eau Mère - Ancien EPCI Sauxillanges)				**Contrat Territorial de Bassin** (Dore Moyenne 2014, Dore depuis 2020)	**Contrat Territorial de Bassin** (Dore Aval depuis 2015, Dore depuis 2020)		
	SAGE de la Dore (Etude HMUC prévue en 2022)	**SAGE de la Dore** (Etude HMUC prévue en 2022)	**SAGE de la Dore** (Etude HMUC prévue en 2022)	**SAGE de la Dore** (Etude HMUC prévue en 2022)		**SAGE de la Dore** (Etude HMUC prévue en 2022)		**SAGE de la Dore** (Etude HMUC prévue en 2022)			**SAGE de la Dore** (Etude HMUC prévue en 2022)	**SAGE de la Dore** (Etude HMUC prévue en 2022)	**SAGE de la Dore** (Etude HMUC prévue en 2022)	

DOMAINES	CC Thiers Dore et Montagne	CC Entre Dore et Allier	CC Billom Communauté	CC Ambert Livradois Forez	CC Mond'Arverne Communauté	CA Loire Forez Agglomération	CA Pays d'Issoire	CC Auzon Communauté	CC Brioude Sud Auvergne	CC des Rives du Haut-Allier	CA du Puy-en-Velay	CC du Pays d'Urfé	CC Plaine Limagne	CA Vichy Communauté
Economie (industrie, artisanat, commerces)	**Réseau "Entreprendre en LF"** (implication dans le réseau)	**Réseau "Entreprendre en LF"** (implication dans le réseau)	**Réseau "Entreprendre en LF"** (implication dans le réseau)	**Réseau "Entreprendre en LF"** (implication dans le réseau)										
	Stratégie de développement commercial (combinée avec le SCOT)	**Stratégie de développement commercial** (combinée avec le SCOT)	**Stratégie de développement commercial**	**Stratégie de développement commercial** (combinée avec le SCOT)										
	Démarche "territoire d'Industrie"	**Démarche "territoire d'Industrie"**		**Démarche "territoire d'Industrie"**										
	Territoire zéro chômeur (démarche accompagnée par le Parc)													
	Réseau "DERSELF" (développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises)	**Réseau "DERSELF"** (développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises)		**Réseau "DERSELF"** (développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises)										
	Pôle ESS (Réseau "La Tresse")			**Pôle ESS** (Réseau "La Tresse")										
	Démarche écologie industrielle			**Démarche écologie industrielle**		**Envie d'R** (Participation) **Travail sur l'offre de locaux** (appui du PNR)	**Création d'entreprises** (partenariat ponctuel)				**Envie d'R** (Participation jusqu'en 2020)			
Marketing territorial	**Collectif Attractivité** (élaboration de la marque territoriale)	**Collectif Attractivité** (élaboration de la marque territoriale)	**Collectif Attractivité** (élaboration de la marque territoriale)	**Collectif Attractivité** (élaboration de la marque territoriale)			**Collectif Attractivité** (élaboration de la marque territoriale)				**Collectif Attractivité** (élaboration de la marque territoriale)			
Tourisme et Activités de Pleine Nature	**Maison du Tourisme** (adhésion à l'association MTLF)	**Maison du Tourisme** (adhésion à l'association MTLF)	**Maison du Tourisme** (adhésion à l'association MTLF)	**Maison du Tourisme** (adhésion à l'association MTLF)										
				Itinérances (projet de développement 4 saisons sur les crêtes du Forez)		**Itinérances** (projet de développement 4 saisons sur les crêtes du Forez)								
Agriculture et alimentation	**Réseau Agricole LF** (membre jusqu'en 2018)			**Réseau Agricole LF** (membre jusqu'en 2018)										
	Projet Alimentaire Territorial (en partenariat avec le Grand Clermont)	**Projet Alimentaire Territorial** (en partenariat avec le Grand Clermont)	**Projet Alimentaire Territorial** (en partenariat avec le Grand Clermont)	**Projet Alimentaire Territorial** (en partenariat avec le Grand Clermont)	**Projet Alimentaire Territorial** (en partenariat avec le Grand Clermont)	**Projet Alimentaire Territorial** (en partenariat avec le Grand Clermont)	**Projet Alimentaire Territorial** (en partenariat avec le Grand Clermont)	**Projet Alimentaire Territorial** (en partenariat avec le Grand Clermont)	**Projet Alimentaire Territorial** (en partenariat avec le Grand Clermont)	**Projet Alimentaire Territorial** (en partenariat avec le Grand Clermont)	**Projet Alimentaire Territorial** (en partenariat avec le Grand Clermont)			
	Plan Pastoral Territorial (démarche animée par le Parc)	**Plan Pastoral Territorial** (démarche animée par le Parc)	**Plan Pastoral Territorial** (démarche animée par le Parc)	**Plan Pastoral Territorial** (démarche animée par le Parc)	**Plan Pastoral Territorial** (démarche animée par le Parc)	**Plan Pastoral Territorial** (démarche animée par le Parc)	**Plan Pastoral Territorial** (démarche animée par le Parc)	**Plan Pastoral Territorial** (démarche animée par le Parc)	**Plan Pastoral Territorial** (démarche animée par le Parc)	**Plan Pastoral Territorial** (démarche animée par le Parc)	**Plan Pastoral Territorial** (démarche animée par le Parc)			
				Abattoir d'Ambert (soutien du Parc pour son maintien)										
Santé	**Contrat Local de Santé** (2 contrats depuis 2012)		**Contrat Local de Santé** (1 contrat depuis 2020)	**Contrat Local de Santé** (2 contrats depuis 2012)										
Culture	**Passeurs de Mots** (Adhésion à l'asso ABLF)	**Passeurs de Mots** (Adhésion à l'asso ABLF)	**Passeurs de Mots** (Adhésion à l'asso ABLF)	**Passeurs de Mots** (Adhésion à l'asso ABLF)										
	CinéParc (partenariat via centres de loisirs, réflexion de rapprochement en cours)	**CinéParc** (convention annuelle d'Intervention à la médiathèque intercommunale de Lezoux)	**CinéParc** (partenariat via service "culture et jeunesse", réflexion de rapprochement en cours)	**CinéParc** (partenariat via service "culture", "jeunesse" ou "agriculture", réflexion de rapprochement à engager)	**CinéParc** (prestations de service au coup par coup)	**CinéParc** (prestations de service au coup par coup)	**CinéParc** (prestations de service au coup par coup)	**CinéParc** (prestations de service au coup par coup)	**CinéParc** (prestations de service au coup par coup)	**CinéParc** (prestations de service au coup par coup)	**CinéParc** (prestations de service au coup par coup)			
Sports et loisirs														

DOMAINES	CC Thiers Dore et Montagne	CC Entre Dore et Allier	CC Billom Communauté	CC Ambert Livradois Forez	CC Mond'Arverne Communauté	CA Loire Forez Agglomération	CA Pays d'Issoire	CC Auzon Communauté	CC Brioude Sud Auvergne	CC des Rives du Haut-Allier	CA du Puy-en-Velay	CC du Pays d'Urfé	CC Plaine Limagne	CA Vichy Communauté
Enfances, jeunesse et Education	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)	**Projets pour les scolaires** (Participation aux projets éducatifs du Parc - lien direct avec les écoles)			
	Projets et manifestations EEDD (coconstruction de projets avec les services EEDD et déchets ménagers)	**Animations ponctuelles avec la Médiathèque**	**Projet éducatif du Pays d'art et d'histoire** (Echanges)	**Projets et manifestations EEDD** (coconstruction de projets avec le service déchets ménagers)										
Urbanisme règlementaire (planification)	**SCOT LF** (transfert de Compétence au SMPNR)	**SCOT LF** (transfert de Compétence au SMPNR)		**SCOT LF** (transfert de Compétence au SMPNR)										
		Accompagnement PLUi (CCTP, suivi élaboration)	**Accompagnement PLUi** (TVB, CCTP, suivi élaboration, vulgarisation) **Accompagnement modifications**	**Accompagnement 4 PLUi** (CCTP, suivi élaboration) **Accompagnement révisions allégées**	**Accompagnement SCOT Grand Clermont** (suivi élaboration, étude paysagère) **Accompagnement PLUi** (suivi élaboration)	**Accompagnement SCOT Sud Loire** (suivi élaboration) **Accompagnement PLUi** (suivi élaboration, concertation)	**Accompagnement SCOT Pays d'Issoire** (suivi élaboration)		**Accompagnement PLUi** (suivi élaboration)		**Accompagnement SCOT du Puy-en-Velay** (suivi élaboration)			
Urbanisme, aménagement	**Atelier d'urbanisme** (47 projets accompagnés dont 8 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (4 projets accompagnés dont 1 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (24 projets accompagnés dont 9 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (33 projets accompagnés dont 15 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (5 projets accompagnés dont 2 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (5 projets accompagnés dont 2 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (9 projets accompagnés dont 2 en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (3 projets accompagnés)	**Atelier d'urbanisme** (1 projet accompagné en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (1 projet accompagné en MO EPCI)	**Atelier d'urbanisme** (15 projets accompagnés)			
	Rencontres de l'Atelier (35 propositions de visites, conférences, formations…)	**Rencontres de l'Atelier** (35 propositions de visites, conférences, formations…)	**Rencontres de l'Atelier** (35 propositions de visites, conférences, formations…)	**Rencontres de l'Atelier** (35 propositions de visites, conférences, formations…)	**Rencontres de l'Atelier** (35 propositions de visites, conférences, formations…)	**Rencontres de l'Atelier** (35 propositions de visites, conférences, formations…)	**Rencontres de l'Atelier** (35 propositions de visites, conférences, formations…)	**Rencontres de l'Atelier** (35 propositions de visites, conférences, formations…)	**Rencontres de l'Atelier** (35 propositions de visites, conférences, formations…)	**Rencontres de l'Atelier** (35 propositions de visites, conférences, formations…)	**Rencontres de l'Atelier** (35 propositions de visites, conférences, formations…)			
Habitat, centres bourgs	**Projets de revitalisation / PVD** (démarches accompagnées par le Parc)			**Projets de revitalisation / PVD** (démarches accompagnées par le Parc)		**Projets de revitalisation / PVD** (démarches accompagnées par le Parc)	**Projets de revitalisation / PVD** (démarches accompagnées par le Parc)	**Projets de revitalisation / PVD** (démarches accompagnées par le Parc)			**Projets de revitalisation / PVD** (démarches accompagnées par le Parc)			
	PLH-OPAH (participation du Parc)		**OPAH** (participation du Parc)	**OPAH-RU** (participation du Parc) **Programme Popsu Territoire** (participation du Parc)			**PLH-OPAH** (participation du Parc)							
Déplacements, transports et infrastructures	**Syndicat Ferroviaire du LF** (mobilisation dans le Syndicat)			**Syndicat Ferroviaire du LF** (mobilisation dans le Syndicat)		**Syndicat Ferroviaire du LF** (mobilisation dans le Syndicat)					**Syndicat Ferroviaire du LF** (mobilisation dans le Syndicat)			
	Schéma directeur cyclable Vallée de la Dore (portage par le Parc)			**Schéma directeur cyclable Vallée de la Dore** (portage par le Parc)										
Climat Air Energie	**Plan Climat / TEPOS** (Accompagnement par le Parc)		**Plan Climat** (Accompagnement par le Parc)	**Plan Climat / TEPOS** (Accompagnement par le Parc)										
	Accompagnement de la SCIC Toi et Toits			**Accompagnement de la SCIC Toi et Toits**										

DOMAINES	CC Thiers Dore et Montagne	CC Entre Dore et Allier	CC Billom Communauté	CC Ambert Livradois Forez	CC Mond'Arverne Communauté	CA Loire Forez Agglomération	CA Pays d'Issoire	CC Auzon Communauté	CC Brioude Sud Auvergne	CC des Rives du Haut-Allier	CA du Puy-en-Velay	CC du Pays d'Urfé	CC Plaine Limagne	CA Vichy Communauté
Déchets														
Risques naturels (hors inondation)														
Coopération internationale														
Publicité et signalétique				**Signalétique** (refonte sur le sentier des papetiers, creation en cours de 10 sentiers ludiques patrimoniaux)										
CONTRATS & DISPOSITIFS TRANSVERSES associant l'EPCI et le Parc (en complément de l'approche par domaines)	**Leader 2014-2020 Elaboration d'une candidature au programme LEADER 2023-2027**	**Leader 2014-2020 Elaboration d'une candidature au programme LEADER 2023-2027**	**Leader 2014-2020 Elaboration d'une candidature au programme LEADER 2023-2027**	**Leader 2014-2020 Elaboration d'une candidature au programme LEADER 2023-2027**										